

L'ANNÉE
HISTORIQUE

AUTRES OUVRAGES DE M. J. ZELLER

QUI SE TROUVENT A LA MÊME LIBRAIRIE.

Ulrich de Hutten. Sa vie, ses œuvres, son époque. Histoire du temps de la Réforme. 1 vol. in-8. Prix : 3 fr.

Histoire de l'Italie depuis l'invasion des barbares jusqu'à nos jours. 1 volume in-12 de 700 pages, orné de 14 cartes ou planches. Prix : 4 fr. 50 c.

Épisodes dramatiques de l'histoire d'Italie. 1[er] épisode : les *Vêpres siciliennes.* — 2° *Nicolas Rienzi*, tribun de la *Sainte* République romaine. — 3° *La prise de Rome par le connétable de Bourbon.* — 4° *Masaniello* et la République royale de Naples. 1 vol. in-18 jésus. Prix : 3 fr. 50 c.

L'Année historique. Trois volumes, 1859, 60, 61, in-18 jésus. Prix : 3 fr. 50 c. le volume.

A LA LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DE DIDIER.

Les Empereurs romains. Caractères et portraits historiques. 1 vol. in-8, 7 fr. 50 c.; in-12, 3 fr. 50 c.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.

L'ANNÉE HISTORIQUE

REVUE ANNUELLE DES QUESTIONS ET DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES
EN FRANCE, EN EUROPE
ET DANS LES PRINCIPAUX ÉTATS DU MONDE

PAR JULES ZELLER

Maître de conférences d'histoire à l'École normale supérieure
et professeur suppléant d'histoire à l'École polytechnique.

QUATRIÈME ANNÉE

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1863

PRÉFACE.

Nous avions pu caractériser d'un mot les trois années précédentes qui composent, jusqu'ici, cet annuaire. L'année 1862, moins décisive et moins chargée d'événements, n'offre point de traits aussi tranchés. Elle a été comme une année de recueillement après les précédentes; c'est ce que nous avons essayé de montrer dans notre conclusion.

Différentes causes ont retardé cette fois la publication de notre revue annuelle, accueillie avec quelque faveur par le public. Nous ne le rappelons que pour annoncer que nous avons pris des mesures afin qu'il n'y ait plus de retard et que les volumes suivants paraissent désormais presque avec la fin de l'année dont ils contiennent l'histoire.

J. Z.

L'ANNÉE HISTORIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

EUROPE.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET DIPLOMATIQUE.

L'empereur Napoléon III, à la réception du Corps diplomatique au 1er janvier 1862, saluait la nouvelle année par les paroles suivantes :

« L'année qui vient de s'écouler a été tristement marquée par de nombreuses agitations sur divers points du monde et par des pertes cruelles dans les familles royales. J'espère que l'année qui commence sera plus heureuse pour les rois comme pour les peuples. »

L'Empereur faisait allusion aux morts plus ou moins récentes du sultan turc Abdul-Medjid, de l'empereur de Chine Hien-Fung, du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, du roi de Portugal Louis, enfin du prince Albert, mari de la reine d'Angleterre. Les nouveaux souverains avaient déjà pris place aux trônes de Turquie, de Chine, de Prusse et de Portugal sans empêchement. Les

agitations des peuples qui avaient commencé sur différents points du globe en 1861, devaient laisser plus de traces en 1862.

En Europe, l'antagonisme que les événements avaient créé entre l'Italie et le saint-siége au sujet de la ville de Rome était toujours compté parmi les affaires les plus embarrassantes. Il n'était point probable que le conflit entre le Danemark et la Confédération germanique au sujet du Holstein pût cesser encore malgré sa longue durée. La diplomatie a toujours à se préoccuper de réparer les brèches que chaque année vient faire à l'empire ottoman. La Serbie et le Montenegro, en l'année 1862, attirèrent ses soins. Une révolution en Grèce à la fin de l'année tourna encore davantage l'attention européenne du côté de l'Orient.

Hors de l'Europe, les puissances maritimes ne pouvaient manquer de suivre avec intérêt les différentes péripéties de cette terrible guerre que les États du Nord et les États du Sud continuaient en Amérique. Les souffrances des industries européennes, qui étaient le contre-coup douloureux de ce sanglant conflit, leur en faisaient un devoir. De là on pouvait prévoir de fréquents échanges de notes à propos du blocus des côtes américaines, et peut-être quelque tentative de médiation.

L'année précédente s'était fermée sur une convention passée entre l'Angleterre, la France et l'Espagne, à l'effet de poursuivre en commun sur un autre point de l'Amérique, contre la république du Mexique, la réparation d'offenses et de dommages déjà anciens. C'était encore une de ces guerres portées d'un hémisphère dans l'autre. Après la paix récente, et dont il fallait toujours surveiller l'application, avec l'empire de Chine, à l'extrême orient, il était impossible que des relations si nouvelles s'établissent, là comme au Japon, sans quelques difficultés.

Telles furent, en Europe et hors d'Europe, les princi-

pales affaires internationales qui occupèrent l'activité des cabinets. Les arrangements à prendre pour réaliser la grande *Exposition quinquennale universelle* de l'industrie et des arts, qui devait avoir lieu cette année à Londres, furent une diversion agréable pour la diplomatie. Le grand et heureux spectacle qu'offrit, au milieu de l'année, la capitale de l'Angleterre, détourna pendant trois mois les esprits des fâcheuses agitations qui duraient encore sur certains points du globe.

AFFAIRES DE ROME ET DE L'ITALIE.

Au commencement de l'année 1862, le royaume d'Italie, formé par des événements récents, ne s'était pas encore rapproché de toutes les grandes cours qui forment le concert européen. Parmi les puissances importantes qui n'avaient pas cru possible de reconnaître le nouvel État sans s'écarter de leur politique, se trouvaient toujours, sans parler de l'Autriche, les deux puissantes monarchies du Nord, la Russie et la Prusse. Dans la Péninsule elle-même, les rapports entre le saint-siége et Turin, aigris par les événements précédents, laissaient plus que jamais à désirer. La question romaine continuait à troubler les esprits, non-seulement en Italie, mais dans une partie de l'Europe. Le gouvernement italien, représenté alors par le ministère Ricasoli et poussé par le parti de l'action, réclamait toujours Rome pour capitale. Le saint-siége, devant cette revendication menaçante, continuait à refuser aux provinces qui étaient restées ses sujettes la jouissance des droits politiques qui seuls peut-être pouvaient diminuer leurs désirs de se joindre au reste de l'Italie. En présence de ces dispositions hostiles, le gouvernement français prolongeait cette occupation du territoire romain qui conjurait un conflit entre des passions si contraires et qui seule

maintenait au pape le reste de ses possessions. Mais, tout le monde le sentait, ce n'était point là une solution, c'était le *statu quo* du malaise.

Au commencement du mois de janvier, M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères de France, crut devoir faire une tentative de conciliation auprès de Rome avant l'ouverture des Chambres françaises. Par une dépêche du 11 janvier, il chargea l'ambassadeur de France auprès du saint-siége, M. le marquis de la Valette, de s'informer auprès du gouvernement pontifical s'il entendait toujours « apporter au règlement de ses rapports avec le régime nouveau établi dans la Péninsule l'*inflexibilité* qui est le premier de ses devoirs comme le plus incontestable de ses droits dans les affaires de dogme; ou si, quel que fût d'ailleurs son jugement sur la transformation opérée en Italie, il se déciderait à accepter les nécessités qui dérivaient de ce fait considérable [1]. » Dans le cas où le saint-siége aurait voulu se prêter, en tenant compte des faits accomplis, à l'étude d'une combinaison qui assurerait au souverain pontife les conditions permanentes de dignité, de sécurité et d'indépendance nécessaires à l'exercice de son pouvoir, le gouvernement français promettait d'employer ses efforts les plus sincères et les plus énergiques à faire accepter à Turin le plan de conciliation dont les bases auraient été posées avec le gouvernement de Sa Sainteté.

Le 12, M. le marquis de la Valette eut à ce sujet avec le cardinal secrétaire d'État du gouvernement romain, Antonelli, un entretien qui ne lui laissa pour le moment aucun espoir. Toute transaction paraissait encore au gouvernement romain une consécration des événements qui l'avaient dépouillé d'une partie de ses provinces. Or, répondit le cardinal secrétaire, « le souverain pontife avant son exaltation, comme les cardinaux lors de leur nomi-

1. Voir les documents diplomatiques de 1861, livre jaune, p. 33.

nation, s'engagent par serment à ne rien céder du territoire de l'Église. Le saint-père ne fera donc aucune concession de cette nature; un conclave n'aurait pas le droit d'en faire; un nouveau pontife n'en pourrait pas faire; ses successeurs de siècle en siècle ne seraient point libres d'en faire. » Le marquis de la Valette fit savoir à M. Thouvenel, par une dépêche du 18 février, cette réponse qui ajournait indéfiniment toute solution pratique.

L'expression des vœux légitimement exprimés de la France, après de mémorables débats, dans les deux adresses du Sénat et du Corps législatif, ranimèrent l'espoir du gouvernement français. Il résolut de s'en servir pour exercer une sorte de pression sur le gouvernement pontifical[1]. La diplomatie française chercha en même temps à assurer à l'Italie le bénéfice de la reconnaissance des puissants États de la Russie et de la Prusse, qui ne pouvait manquer d'amener la cour de Rome à des réflexions sérieuses. Au mois de mai, le gouvernement français reprit cette œuvre difficile.

L'empereur des Français, dans une lettre écrite à M. Thouvenel le 20 mai, et restée secrète jusqu'en octobre, déclara à son ministre qu'il y avait urgence à ce que la question romaine reçût une solution définitive; et, établissant les prétentions contraires des parties, les nécessités de conciliation qui s'imposaient à elles, il lui fit connaître les conditions générales qui pouvaient être de nature à amener une entente si désirable.

« Chaque parti substitue aux véritables principes d'équité et de justice son sentiment exclusif. Ainsi, les uns, oubliant les droits reconnus d'un pouvoir qui dure depuis dix siècles, proclament, sans égard pour une consécration aussi ancienne, la déchéance du pape; les autres, sans souci de la revendication légitime des droits des peuples, condamnent sans scrupule une

1. Voir plus bas *France*, pages 68 et suivantes.

partie de l'Italie à une immobilité et une oppression éternelles. Ainsi, les uns disposent d'un pouvoir encore debout comme s'il était abattu, et les autres d'un peuple qui demande à vivre comme s'il était mort.

« Au premier abord, en considérant les préjugés et les rancunes également vivants de chaque côté, on désespère d'un résultat favorable. Mais si, après avoir examiné le fond des choses, on interroge la raison et le bon sens, on aime à se persuader que la vérité, cette lumière divine, finira par pénétrer dans les esprits et montrer dans tout son jour l'intérêt suprême et vital qui engage, qui oblige les partisans des deux causes opposées à s'entendre et à se réconcilier.

« Quel est d'abord l'intérêt de l'Italie? C'est d'écarter autant qu'il dépend d'elle tous les dangers qui la menacent, d'atténuer les inimitiés qu'elle a soulevées, enfin, de renverser tout ce qui s'oppose à sa légitime ambition de se reconstituer. Pour vaincre tant d'obstacles, il faut les envisager froidement.

« L'Italie, comme État nouveau, a contre elle tous ceux qui tiennent aux traditions du passé; comme État qui a appelé la révolution à son aide, elle inspire la défiance à tous les hommes d'ordre. Ils doutent de sa vigueur à réprimer les tendances anarchiques, et hésitent à croire qu'une société puisse s'affermir avec les mêmes éléments qui en ont bouleversé tant d'autres. Enfin, à ses portes, elle a un ennemi redoutable dont les armées et le mauvais vouloir, facile à comprendre, seront longtemps un danger imminent.

« Ces antagonismes déjà si sérieux le sont davantage en s'appuyant sur les intérêts de la foi catholique. La question religieuse aggrave de beaucoup la situation et multiplie les adversaires du nouvel ordre de choses établi au delà des Alpes. Il y a peu de temps, le parti absolutiste était le seul qui lui fût contraire. Aujourd'hui, la plupart des populations catholiques en Europe lui sont hostiles, et cette hostilité entrave non-seulement les intentions bienveillantes des gouvernements rattachés par leur foi au saint-siége, mais elle arrête les dispositions favorables des gouvernements protestants ou schismatiques qui ont à compter avec une fraction considérable de leurs sujets. Ainsi, partout, c'est l'idée religieuse qui refroidit le sentiment public pour l'Italie. Sa réconciliation avec le pape aplanirait bien des difficultés et lui rallierait des millions d'adversaires.

« D'autre part, le saint-siége a un intérêt égal, sinon plus

fort, à cette réconciliation; car si le saint-siége a des soutiens zélés parmi tous les catholiques fervents, il a contre lui tout ce qui est libéral en Europe. Il passe pour être en politique le représentant des préjugés de l'ancien régime, et, aux yeux de l'Italie, pour être l'ennemi de son indépendance, le partisan le plus dévoué de la réaction. Aussi est-il entouré des adhérents les plus exaltés des dynasties déchues, et cet entourage n'est point fait pour augmenter en sa faveur les sympathies des peuples qui ont renversé ces dynasties. Cependant cet état de choses nuit moins encore au souverain qu'au chef de la religion. Dans les pays catholiques où les idées nouvelles ont un grand empire, les hommes même les plus sincèrement attachés à leurs croyances sentent leur conscience se troubler et le doute entrer dans leurs esprits, incertains qu'ils sont de pouvoir allier leurs convictions politiques avec des principes religieux qui sembleraient condamner la civilisation moderne. Si cette situation pleine de périls devait se prolonger, les dissentiments politiques risqueraient d'amener des dissidences fâcheuses dans les croyances mêmes.

« L'intérêt du saint-siége, celui de la religion, exigent donc que le pape se réconcilie avec l'Italie; car ce sera se réconcilier avec les idées modernes, retenir dans le giron de l'Église 200 millions de catholiques et donner à la religion un lustre nouveau en montrant la foi secondant les progrès de l'humanité.

« Mais sur quelle base fonder une œuvre si désirable? Le pape, ramené à une saine appréciation des choses, comprendrait la nécessité d'accepter tout ce qui peut le rattacher à l'Italie, et l'Italie, cédant aux conseils d'une sage politique, ne refuserait pas d'adopter les garanties nécessaires à l'indépendance du souverain pontife et au libre exercice de son pouvoir.

« On atteindrait ce double but par une combinaison qui, en maintenant le pape maître chez lui, abaisserait les barrières qui séparent aujourd'hui ses États du reste de l'Italie.

« Pour qu'il soit maître chez lui, l'indépendance doit lui être assurée, et son pouvoir accepté librement par ses sujets. Il faut espérer qu'il en serait ainsi, d'un côté, lorsque le gouvernement italien s'engagerait vis-à-vis de la France à reconnaître les États de l'Église et la délimitation convenue; de l'autre, lorsque le gouvernement du saint-siége, revenant à d'anciennes traditions, consacrerait les priviléges des municipalités et des provinces de manière à ce qu'elles s'administrent

pour ainsi dire elles-mêmes : car alors le pouvoir du pape, planant dans une sphère élevée au-dessus des intérêts secondaires de la société, se dégagerait de cette responsabilité toujours pesante et qu'un gouvernement fort peut seul supporter.»

En conséquence de cette lettre, M. Thouvenel, le 31 mai, dans une dépêche adressée au marquis de la Valette, détermina avec précision le terrain où l'ambassadeur devait se placer en faisant une nouvelle tentative auprès du gouvernement romain. «Jamais, dit-il, pour rassurer le saint-siége, le gouvernement de l'Empereur n'a prononcé une parole de nature à laisser espérer au cabinet de Turin que la capitale de la catholicité pût en même temps devenir, du consentement de la France, la capitale du grand royaume qui s'est formé au delà des Alpes. Mais en même temps, ajouta-t-il, toute combinaison reposant sur une autre base que le *statu quo* ne saurait être soutenue par l'Empereur.» Sous telle réserve que voudrait faire le pape de ses droits antérieurs, comme bases de l'arrangement à intervenir, il posa enfin les conditions suivantes[1]:

1° Le maintien du *statu quo* territorial, le saint-père se résignant sous toutes réserves à n'exercer son pouvoir que sur les provinces qui lui restaient, tandis que l'Italie s'engagerait, vis-à-vis de la France, à respecter celles que l'Église possède encore. Le souverain pontife consentant à se prêter à cette transaction, le gouvernement de l'Empereur devait tâcher d'y faire participer les puissances signataires de l'acte général de Vienne.

2° Le transfert à la charge de l'Italie de la plus grande partie sinon de la totalité de la dette romaine.

3° La constitution au profit du saint-père d'une liste civile destinée à compenser les ressources qu'il ne trouverait plus dans le nombre réduit de ses sujets. En prenant

1. Voir Documents diplomatiques, 1861, p. 9.

l'initiative de cette proposition auprès des puissances européennes, et plus particulièrement auprès de celles qui appartiennent au culte catholique, la France devrait s'engager pour sa part à contribuer dans la proportion d'une rente de 3 millions à l'indemnité offerte au chef de la catholicité.

4° Octroi aux Romains des réformes politiques et civiles reconnues nécessaires.

Comme commentaire en quelque sorte comminatoire de cette lettre, le gouvernement français, après une longue lutte d'influence entre M. de Goyon, chef du corps d'occupation, et M. de la Valette, ambassadeur, rappela le général en diminuant le corps d'occupation des troupes françaises destiné à conserver la ville de Rome au pape.

Le moment était solennel pour la cour de Rome. Mais elle avait pris ses mesures. Deux cent quatre-vingts évêques de la catholicité étaient alors réunis à Rome pour célébrer la canonisation d'un certain nombre de martyrs japonais. Une autre intention avait évidemment présidé de la part du Vatican à la convocation de cette importante réunion. La cour de Rome n'était pas fâchée qu'on se demandât en présence de ce grand concours, si l'hospitalité qu'elle offrait à ces cardinaux, à ces évêques, à ces prêtres, à ces pèlerins de tous les pays du monde, était compatible avec sa subordination politique à un grand royaume italien. La manifestation empruntait un certain air de grandeur à la majesté extérieure des cérémonies du culte catholique. Le saint-siége pouvait espérer des évêques réunis une déclaration de doctrine en faveur du pouvoir temporel du pape. Ce fut en effet ce qui arriva. Au moment où le gouvernement français mettait pour ainsi dire la cour de Rome en demeure de se prononcer, les représentants de la hiérarchie catholique, dans une adresse qu'ils présentèrent au pontife, opposèrent (10 juin) un refus absolu et inflexible aux ardentes aspirations du peuple italien, reven-

diquèrent les États de l'Église comme une condition indispensable de l'indépendance spirituelle du pape, et mirent en contradiction l'organisation du monde catholique avec les nouveaux principes qui tendaient à prévaloir à la fois dans la constitution du royaume italien et dans la pratique de la politique moderne[1]. La cour de Rome y puisa l'inspiration de ses réponses aux demandes que M. de la Valette présentait à M. Thouvenel.

Après quatre entrevues où il s'efforça de soutenir ses propositions contre le cardinal secrétaire d'État Antonelli, M. le marquis de la Valette dut transmettre à M. Thouvenel la réponse textuelle suivante, résultat négatif de ses longs entretiens. « Le saint-père ne peut consentir à rien qui, directement ou indirectement, consacre d'une manière quelconque les spoliations dont il a été victime. Il ne peut aliéner ni directement ni indirectement aucune parcelle d'un territoire qui constitue la propriété de l'Église et de la catholicité tout entière. Sa conscience s'y refuse, et il tient à la garder pure devant Dieu et devant les hommes. Le saint-père ne peut donc admettre qu'on lui garantisse une partie de cette propriété : ce serait en fait, sinon en droit, faire l'abandon du reste. Le saint-siége étant le véritable débiteur, consentir à laisser attribuer au gouvernement usurpateur les dettes du gouvernement légitime, ce serait, de la part du saint-père, reconnaître la spoliation elle-même. Sa conscience s'y refuse de même absolument. Aidée des dons des fidèles, Sa Sainteté a pu jusqu'ici faire face à des obligations qu'elle considère comme sacrées. Pleine de confiance dans la divine Providence, elle continuera à remplir ses engagements, et n'y renoncera que lorsqu'elle se verra dans l'impossibilité absolue d'y satisfaire. » Le refus obligé des deux premières propositions entraînait nécessairement le

1. Voir pour plus de détails *Italie*, p. 192.

rejet de la troisième, qui n'aurait sa raison d'être que dans l'acceptation des deux premières. Quant à la dernière question, le cardinal secrétaire d'État annonça que les réformes demandées étaient depuis longtemps toutes prêtes; mais elles ne seraient promulguées que le jour où les provinces usurpées rentreraient sous l'autorité légitime dont elles étaient distraites.

Le saint-siége appuyé de la hiérarchie catholique refusait donc encore, pour rester fidèle à ses principes et à ses traditions politiques, d'écouter les conseils de la prudence mondaine et des idées modernes. Il aimait mieux demeurer dans une situation difficile cependant à prolonger, que d'entrer dans une voie destinée à le réconcilier avec l'Italie dont ses destinées n'avaient jamais été séparées, avec les populations dont le gouvernement lui restait encore, et à s'assurer par un acte solennel entouré d'une garantie européenne, un territoire que l'occupation seule de troupes étrangères lui conservait. Rome demeurait avec ses aspirations, ses souffrances et son isolement, l'Italie continuait à rester séparée de Rome, les consciences étaient toujours en proie aux troubles qui les agitaient, l'Église à une des plus dures épreuves qu'elle ait traversées, et l'Europe exposée aux graves complications qu'elle pouvait redouter de ce côté.

Le gouvernement italien eut du moins, le mois suivant, une compensation diplomatique qu'il dut en partie à la sollicitude toujours éveillée du gouvernement français.

Pendant que ces négociations se poursuivaient inutilement avec la cour de Rome, le parti de l'action en Italie, à la suite d'une tournée de Garibaldi à travers les villes italiennes, avait cru l'occasion favorable de brusquer les choses; à Brescia et à Bergame, non loin de la frontière du Mincio, il avait été surpris faisant les préparatifs d'une agression contre l'Autriche. Le gouvernement italien avait fait preuve, pour comprimer ces mouvements intempestifs,

maintenait au pape le reste de ses possessions. Mais, tout le monde le sentait, ce n'était point là une solution, c'était le *statu quo* du malaise.

Au commencement du mois de janvier, M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères de France, crut devoir faire une tentative de conciliation auprès de Rome avant l'ouverture des Chambres françaises. Par une dépêche du 11 janvier, il chargea l'ambassadeur de France auprès du saint-siége, M. le marquis de la Valette, de s'informer auprès du gouvernement pontifical s'il entendait toujours « apporter au règlement de ses rapports avec le régime nouveau établi dans la Péninsule l'*inflexibilité* qui est le premier de ses devoirs comme le plus incontestable de ses droits dans les affaires de dogme; ou si, quel que fût d'ailleurs son jugement sur la transformation opérée en Italie, il se déciderait à accepter les nécessités qui dérivaient de ce fait considérable [1]. » Dans le cas où le saint-siége aurait voulu se prêter, en tenant compte des faits accomplis, à l'étude d'une combinaison qui assurerait au souverain pontife les conditions permanentes de dignité, de sécurité et d'indépendance nécessaires à l'exercice de son pouvoir, le gouvernement français promettait d'employer ses efforts les plus sincères et les plus énergiques à faire accepter à Turin le plan de conciliation dont les bases auraient été posées avec le gouvernement de Sa Sainteté.

Le 12, M. le marquis de la Valette eut à ce sujet avec le cardinal secrétaire d'État du gouvernement romain, Antonelli, un entretien qui ne lui laissa pour le moment aucun espoir. Toute transaction paraissait encore au gouvernement romain une consécration des événements qui l'avaient dépouillé d'une partie de ses provinces. Or, répondit le cardinal secrétaire, « le souverain pontife avant son exaltation, comme les cardinaux lors de leur nomi-

1. Voir les documents diplomatiques de 1861, livre jaune, p. 33.

nation, s'engagent par serment à ne rien céder du territoire de l'Église. Le saint-père ne fera donc aucune concession de cette nature; un conclave n'aurait pas le droit d'en faire; un nouveau pontife n'en pourrait pas faire; ses successeurs de siècle en siècle ne seraient point libres d'en faire. » Le marquis de la Valette fit savoir à M. Thouvenel, par une dépêche du 18 février, cette réponse qui ajournait indéfiniment toute solution pratique.

L'expression des vœux légitimement exprimés de la France, après de mémorables débats, dans les deux adresses du Sénat et du Corps législatif, ranimèrent l'espoir du gouvernement français. Il résolut de s'en servir pour exercer une sorte de pression sur le gouvernement pontifical[1]. La diplomatie française chercha en même temps à assurer à l'Italie le bénéfice de la reconnaissance des puissants États de la Russie et de la Prusse, qui ne pouvait manquer d'amener la cour de Rome à des réflexions sérieuses. Au mois de mai, le gouvernement français reprit cette œuvre difficile.

L'empereur des Français, dans une lettre écrite à M. Thouvenel le 20 mai, et restée secrète jusqu'en octobre, déclara à son ministre qu'il y avait urgence à ce que la question romaine reçût une solution définitive; et, établissant les prétentions contraires des parties, les nécessités de conciliation qui s'imposaient à elles, il lui fit connaître les conditions générales qui pouvaient être de nature à amener une entente si désirable.

« Chaque parti substitue aux véritables principes d'équité et de justice son sentiment exclusif. Ainsi, les uns, oubliant les droits reconnus d'un pouvoir qui dure depuis dix siècles, proclament, sans égard pour une consécration aussi ancienne, la déchéance du pape; les autres, sans souci de la revendication légitime des droits des peuples, condamnent sans scrupule une

1. Voir plus bas *France*, pages 68 et suivantes.

obligations qu'il venait de contracter envers les autres États et envers lui-même. Mais tout à coup, on apprit que Garibaldi, à la faveur des souvenirs laissés en Sicile par les événements de 1860, réunissait un corps de volontaires, entrait à Catane, et de là passait sur le continent avec trois mille hommes dans l'espoir de soulever toutes les populations du midi de la Péninsule pour marcher contre Rome revendiquée comme une propriété absolue du pape par le manifeste des évêques catholiques et défendue par les troupes françaises. Le mouvement révolutionnaire provoqué par Garibaldi manqua, il est vrai, complétement. L'ancien libérateur de la Sicile et de l'Italie, qui avait renversé si facilement, deux années auparavant, un gouvernement déjà mort, échoua contre le gouvernement de Victor-Emmanuel en train de se consolider. Rejoint par un détachement de l'armée régulière, il fut blessé et pris avec les siens à Aspromonte. Le cabinet de Turin sortit avec avantage de cette épreuve. Mais la crainte avait été très-vive. Le gouvernement français avait été obligé de renvoyer à Rome une partie des troupes qu'il en avait déjà tirées. Lorsque la diplomatie reprit la solution du problème un instant suspendu par les événements, elle trouva son chemin semé de difficultés nouvelles.

Le ministre des affaires étrangères du royaume d'Italie, général Durando, reprit le premier la parole dans les échanges diplomatiques auxquels cette question donnait lieu. L'Europe avait été délivrée d'un grave souci qui était venu tout à coup peser sur elle. L'opinion libérale elle-même, en regrettant qu'une balle italienne eût atteint un patriote italien, avait vu sans trop de déplaisir la prompte et d'ailleurs peu sanglante répression de cette levée de boucliers intempestive. Le général Durando crut pouvoir faire sortir de cette impression quelque résolution favorable à la cause italienne. « Les cabinets européens, dit-il dans une dépêche adressée au gouvernement français le 10 sep-

tembre, ne doivent pas se méprendre sur le sens véritable de ces événements. La loi l'a emporté ; mais le mot d'ordre des volontaires a été cette fois, il faut le reconnaître, l'expression d'un besoin plus impérieux que jamais. La nation tout entière réclame sa capitale; elle n'a résisté à l'élan de Garibaldi que parce qu'elle est convaincue que le gouvernement du roi saura remplir le mandat qu'il a reçu du parlement à l'égard de Rome. Les puissances doivent donc nous aider à dissiper les préventions qui s'opposent encore à ce que l'Italie puisse trouver le repos et rassurer l'Europe. Un tel état de choses n'est plus tenable; il finirait par avoir pour le gouvernement de Victor-Emmanuel des conséquences extrêmes dont la responsabilité ne saurait peser sur nous seuls et qui compromettraient gravement les intérêts religieux de la catholicité et la tranquillité de l'Europe.» C'était peut-être vouloir profiter un peu vite d'une victoire heureuse, et prétendre obtenir par la défaite de Garibaldi ce que la victoire eût donné. La publication de cette démarche dans les journaux sortait d'ailleurs de la réserve ordonnée à la diplomatie et pouvait lui donner les apparences d'une pression extérieure.

Pour première réponse à cette sorte de sommation, le gouvernement français fit publier dans le *Moniteur* du 25 septembre la lettre de l'Empereur du 20 mai, jusqu'alors restée secrète, ainsi que les négociations qui avaient suivi et qui avaient eu pour résultat le récent *non possumus* du cardinal Antonelli. C'était montrer que rien n'avait été négligé, et de plus rappeler que le gouvernement français n'avait pas entendu abandonner Rome aux Italiens, mais concilier les deux antagonistes et non sacrifier l'un à l'autre. Le général Durando se fit un argument du refus romain pour tenter de démontrer au gouvernement français, dans une seconde dépêche du 8 octobre, que « l'occupation française n'ayant pas obtenu depuis quatorze ans et ne pouvant évidement obtenir ni la ré-

conciliation de l'Italie avec le. saint-siége, ni celle de la population romaine avec son gouvernement, il était temps d'aviser à faire cesser ce système qui avait fait ses preuves, de rappeler les troupes françaises de Rome et de chercher une nouvelle combinaison de nature à changer une situation si pleine de périls pour les deux pays. » Il déclara donc son gouvernement prêt à examiner les propositions qu'on lui ferait pour garantir l'indépendance du saint-siége après la cessation de l'occupation, et à prendre en considération les projets d'arrangement qui, en rassurant les consciences catholiques, satisferaient en même temps aux légitimes exigences de la nationalité italienne.

Cette dernière dépêche mettait le gouvernement français en demeure d'entrer en négociation avec celui de Turin, en dehors du cabinet de Rome, sur l'existence même du pouvoir temporel du saint-siége. Mais la sommation du général Durando arrivait assez mal à propos. Des *meetings* tumultueux se tenaient en Angleterre pour demander l'évacuation de Rome et témoigner des sympathies populaires pour Garibaldi. Le cabinet anglais ajoutait ses instances à cette pression extérieure. Le gouvernement français ne crut pas devoir céder à la vivacité un peu indiscrète de ces instances. Le manifeste des évêques, leur retour dans leur pays natal, particulièrement en France, avaient déterminé une certaine recrudescence des passions catholiques. Un nouveau journal, *la France*, fondé pour soutenir les intérêts du saint-siége par un personnage politique qui n'avait pas été étranger à ses précédents embarras, M. de la Guéronnière, était l'un des signes extérieurs de cette réaction, plus superficielle cependant que profonde. M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères de France, pensait-il malgré ces obstacles que le moment était venu de chercher à s'entendre avec Turin puisqu'on n'avait pu s'arranger avec Rome? L'empereur *des Français*, au contraire, fut-il plus blessé du ton un

peu impératif du cabinet de Turin et de la pression que cherchaient à exercer sur lui les *meetings* anglais? ne crut-il pas possible de s'entendre uniquement avec Turin sans être infidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée et qui consistait à rester également éloigné des deux partis extrêmes et à éviter le reproche de pencher soit d'un côté soit de l'autre? Cela est encore difficile à dire. Il est certain que M. Thouvenel sortit du ministère français trois jours après avoir reçu communication confidentielle de la dernière dépêche de M. Durando; un nouveau ministre, M. Drouyn de Lhuys fut chargé de lui répondre.

La conduite de M. Drouyn de Lhuys montra, dès les premiers jours, que la même politique peut parler un langage bien différent, ou, comme le disait un ancien ministre, qu'il y a plus d'une façon de jouer le même air. La diplomatie est le grand art des nuances. Dans sa première dépêche aux agents diplomatiques du gouvernement français, dès le 18 octobre, M. Drouyn de Lhuys ramena la question à la lettre impériale du 20 mai, publiée par le *Moniteur* du 25 septembre, c'est-à-dire aux termes de la conciliation; puis, dans deux autres dépêches expédiées à Rome et à Turin le 26 et le 31 octobre, il expliqua comment il l'entendait.

Chargé de répondre à la lettre que le général Durando avait adressée à M. Thouvenel, M. Drouyn de Lhuys rappela dans quelles circonstances le gouvernement français avait, avec l'assentiment de l'Europe, rétabli le saint-père à Rome et occupé cette ville, et comment l'union des États italiens dans le royaume s'était faite sans l'assentiment de la France, bien qu'elle l'eût plus tard reconnue. L'Empereur n'avait point caché, dit-il, au roi Victor-Emmanuel qu'il laisserait ses troupes à Rome tant que l'Italie ne serait pas réconciliée avec le pape ou que le pape serait menacé de voir les États qui lui restent envahis par une puissance régulière ou irrégulière. Le général Du-

rando, en affirmant le droit de l'Italie sur Rome et en réclamant au nom de son gouvernement, dans une lettre si péremptoire et d'ailleurs rendue publique, la remise de cette capitale et la dépossession du saint-père, s'était placé sur un terrain où les intérêts permanents et traditionnels de la France, non moins que les exigences actuelles de sa politique, lui interdisaient de le suivre. Les négociations ne pouvaient donc avoir pour objet que de réconcilier deux intérêts également chers au gouvernement français, qui ne saurait consentir à sacrifier l'un à l'autre, et elles ne pouvaient être poursuivies isolément avec une seule des parties.

Dans les instructions envoyées à Rome, le 31 octobre, pour l'ambassade française qui passait entre les mains de M. de la Tour d'Auvergne, successeur de M. de la Valette, M. Drouyn de Lhuys, en faisant renouveler au saint-père les assurances du dévouement du gouvernement français, dirigea surtout les efforts de son nouvel agent contre les refus persistants de réformes intérieures opposés par le saint-siége, dans ses États, aux instances du gouvernement français. « Si la France catholique, dit-il, ne marchande pas ses sacrifices pour une cause chère à ses traditions, elle ne sépare pas la protection du pape de l'amélioration du sort des populations romaines, et elle pourrait se lasser de voir toujours ajournées les espérances qu'elle-même a fait naître. Notre occupation prolongée des États romains est, d'autre part, on ne l'ignore pas, vivement sinon justement attaquée en France au nom de principes et d'intérêts qui sont les nôtres, et le gouvernement de l'Empereur se croit en droit de demander au saint-siége de lui faciliter sa tâche, en désarmant, par l'usage éclairé et libéral de son pouvoir, les adversaires de sa souveraineté. » Quant à la question territoriale, M. Drouyn de Lhuys en réclama l'examen pour les gouvernements catholiques, et, en excluant absolument l'emploi de la force pour rendre au saint-siége ce qu'il avait perdu, mit encore en avant un

arrangement commun qui garantirait efficacement *dans son état présent* le domaine de l'Église et assurerait ainsi l'entière indépendance du saint-père.

Le cabinet anglais tenta vainement d'ébranler par une communication de lord Cowley, faite également le 31 octobre, la situation nouvelle que prenait M. Drouyn de Lhuys. Lord Cowley fit part au nouveau ministre de l'opinion où était le gouvernement anglais que le moment était venu pour l'intervention française de prendre fin et de laisser toute sa valeur à cette règle du droit des gens en vertu de laquelle chaque peuple est le meilleur juge de la forme du gouvernement qui lui convient. M. Drouyn de Lhuys se contenta de rappeler que c'était avec l'assentiment même du gouvernement anglais que la France, en 1849, avait été à Rome, et déclara que, si l'intention du cabinet des Tuileries était toujours de mettre fin à cette occupation, le moment ne lui en paraîtrait pas venu tant que l'antagonisme de deux intérêts également chers à l'Empereur n'aurait point cessé. En constatant la distance qui séparait le gouvernement impérial du cabinet anglais dans l'affaire de Rome, il se refusa, dans une question où l'Angleterre n'avait en quelque sorte qu'un intérêt académique, à un débat sans utilité pratique, alors que tant de grands intérêts se recommandaient à l'attention de la France et de l'Angleterre sur tous les points du globe et leur conseillaient de maintenir entière l'harmonie de leurs rapports. L'attitude de M. Drouyn de Lhuys détermina une modification presque complète du ministère italien. M. Ratazzi fit place à M. Farini, et M. Durando à M. Pasolini, le 9 décembre. La question de Rome avait usé un ministre en France et deux ministres en Italie.

Quelle était la situation à la fin de l'année 1862? Les échanges diplomatiques ne permettaient pas de l'établir encore d'une manière parfaitement claire. On pouvait supposer cependant que la question avec des hommes nou-

veaux entrait dans une voie nouvelle. Le comte Russell, au mois de novembre, avait fait conseiller indirectement par son chargé d'affaires à Rome, au pape, d'abandonner la ville de Rome pour faciliter la solution ; et il lui avait fait gracieusement offrir l'hospitalité dans l'île de Malte. Mais, ni Sa Sainteté ni le gouvernement français ne prirent au sérieux cette proposition. Le cardinal Antonelli fit sentir au ministère anglais que le saint-siége n'en était pas encore là. M. Drouyn de Lhuys, en exprimant à lord Cowley l'étonnement d'avoir, pour la protection du pape, des émules en Angleterre, assura l'ambassadeur anglais que, dans cette extrémité, la France demanderait au pape la préférence. Malgré cet incident, c'était à Rome et à Turin que recommençait le débat sérieux.

A Rome, le nouvel ambassadeur français, prince de la Tour d'Auvergne, informait, 16 décembre, M. Drouyn de Lhys qu'il avait trouvé la cour de Rome moins opposée, en apparence au moins, aux idées de réformes intérieures et de conciliation qu'auparavant. Le gouvernement de Rome préparait un mémoire sur les réformes déjà opérées et sur celles qu'il prétendait faire pour édifier le gouvernement français sur l'état des choses. Ces réformes paraissaient cependant plus administratives que politiques. De son côté, le nouveau cabinet italien, interrogé par M. Sartiges, ministre de France à Turin, sur ses intentions, répondit d'abord que, partageant l'opinion du pays, qui voyait dans Rome la capitale de l'Italie, il se proposait de s'abstenir de faire de nouvelles ouvertures au gouvernement français tant que celui-ci croirait ne pouvoir accepter de négociation sur cette même base. Mais sur l'observation de M. Sartiges, que c'était là prononcer aussi un *non possumus* assez impolitique, M. Pasolini se récria contre cette interprétation trop absolue de ses paroles ; il déclara que les ministres actuels continueraient à suivre avec le plus vif intérêt la marche des choses, et que le jour

où ils croiraient possible de reprendre cette négociation avec le gouvernement de l'Empereur ils s'empresseraient de le faire. La solution de la question romaine était évidemment ajournée.

AFFAIRES RELATIVES A L'ORIENT.

Il n'est guère d'années où la diplomatie ne soit occupée à dissiper quelques-uns des nuages dont l'Orient menace la paix ou l'équilibre de l'Europe. En 1862, elle a dû s'occuper successivement ou à la fois de la Serbie, du Monténégro et de la Grèce.

1° *Serbie.* — On sait que la Serbie chrétienne est une principauté vassale de l'empire turc, comme l'Égypte ou la principauté de *Moldo-Valachie.* Le sultan possède cependant encore un droit de plus dans la Serbie que dans d'autres provinces vassales, celui de tenir garnison dans la ville de Belgrade et dans quelques autres forteresses. Ce droit a été conservé à la Turquie comme une sécurité pour sa frontière du Danube. En réalité, comme l'empire ottoman n'est menacé de ce côté que par l'Autriche, c'est-à-dire par une des puissances qui tiennent le plus à l'intégrité de la Turquie, ces forteresses paraissent tous les jours davantage tournées plutôt contre l'indépendance serbe que contre les dangers extérieurs. C'est ce qui a amené entre le gouverneur militaire de la forteresse de Belgrade et le prince Michel un conflit dont les représentants des puissances signataires du traité du 30 mars 1856 ont dû s'occuper.

Un firman de 1830 établissait que les musulmans ne pourraient habiter en Servie, si ce n'est dans l'enceinte des six forteresses où la Porte se réservait le droit de garnison, et que partout ailleurs le territoire ne serait soumis à d'autre autorité que celle du prince serbe. Mais ces

dispositions n'avaient pas été appliquées. A Belgrade notamment, la population musulmane formait une ville turque, et occupait en partie un quartier de la ville serbe. Il en était déjà résulté entre le gouvernement local chrétien et le commandant de la forteresse des conflits de juridiction qui avaient failli plus d'une fois dégénérer en hostilité. A la suite de rixes semblables, une véritable lutte s'engagea le 16 juin entre les troupes turques et la population; et, malgré une convention intervenue le soir même entre le gouverneur de Belgrade et l'autorité locale, sous les auspices du corps consulaire tout entier, le 21, les Turcs de la citadelle bombardèrent inopinément la ville pendant douze heures et y firent de grands dégâts. La population serbe aussitôt se barricada et se mit en devoir d'assiéger la citadelle; le même fait eut lieu partout où le gouvernement turc avait garnison. On pouvait s'attendre à un conflit plus grave encore, lorsque le gouvernement français provoqua à Constantinople, entre les ambassadeurs des puissances résidant en cette ville, une conférence à l'effet de prévenir le retour de pareils incidents et de rétablir sur un meilleur pied les rapports, toujours d'ailleurs assez difficiles, entre la Serbie et la puissance suzeraine.

Après une enquête à laquelle se livrèrent les consuls des puissances à Belgrade sur ces fâcheux événements, la Porte dut consentir, le 10 juillet, à réunir la conférence demandée par la France. Les Serbes, justement mécontents, ne demandaient rien moins que l'évacuation des divers points fortifiés que la Turquie occupait dans les principautés. Mais le droit de garnison de la Porte ne pouvait être mis en doute ni contesté à aucun titre. Il s'agissait seulement de régler et de fixer ce droit de telle sorte qu'il ne pût plus engendrer aucun conflit ni porter aucun préjudice à l'autorité serbe. M. Bulwer, ambassadeur d'Angleterre, proposa d'abord un protocole qui, tout en faisant

droit à quelques-unes des plaintes de la Serbie, était encore très-favorable à la suzeraineté turque. M. Moustier, ambassadeur de France, replaça la question sur son véritable terrain dans un exposé qui offrait de plus grandes garanties à la principauté de Serbie et qui obtint l'approbation de la Russie et de l'Italie. De la discussion sortit le 8 septembre une convention en douze articles que l'on peut résumer de la manière suivante.

Désormais, il n'y aurait plus d'autre juridiction dans la principauté que la juridiction serbe. La Porte, abandonnant les forts de l'intérieur du pays, n'en conservait plus que quatre sur sa frontière, dont la citadelle de Belgrade. Mais le gouvernement turc dressait sous les yeux de la conférence une instruction invariable de conduite pour le gouverneur de Belgrade; c'était un véritable engagement de ne faire désormais usage de l'artillerie contre la ville qu'en cas d'attaque sérieuse. Toute séparation entre la ville et les faubourgs était du reste détruite. Le gouvernement ottoman promit d'examiner si, en restaurant les murailles de la forteresse, il ne pourrait pas reculer les ouvrages avancés qui sont tournés vers la ville. Une des questions les plus épineuses avait été celle de la limitation de l'armée serbe. La Porte déclarait dans l'article 11, qu'elle trouvait naturel que cette armée fût strictement fixée à ce qui est nécessaire pour assurer la tranquillité et l'ordre intérieur du pays. Mais les ambassadeurs français et russe firent observer qu'ils ne pouvaient considérer cette opinion que comme personnelle à la Porte et n'engageant en rien formellement le prince serbe, qui devait seulement dissoudre la légion bulgare qu'il avait formée et éviter de donner abusivement asile à des ennemis de la Turquie.

2° *Monténégro.* — Les affaires de Monténégro n'avaient point encore eu à la fin de l'année un dénoûment aussi favorable. Dans le courant de l'année 1861, les représentants

des cinq grandes cours en Turquie s'étaient entendus ave la Porte pour envoyer dans l'Herzégovine une commissio chargée de concourir par ses bons offices à la pacification de cette province et au règlement des dissentiment qui avaient éclaté entre les Turcs et les Monténégrins Mais les dispositions belliqueuses manifestées des deu parts avaient fait échouer les négociations. Toutefois, en ouvrant les hostilités, le gouvernement ottoman déclara qu'il n'avait d'autre but que d'empêcher le Monténégro de prêter assistance aux populations soulevées de l'Herzégovine, et il donna aux cabinets l'assurance que la Turquie, quelle que fût l'issue de la lutte, ne changerait rien à l'état territorial et administratif de la principauté. La guerre terminée[1], le gouvernement de l'empereur des Français, n'ayant pas trouvé que l'arrangement intervenu répondît suffisamment à cette déclaration, maintint d'une manière générale le droit des puissances d'examiner, de concert avec les ministres du sultan, les clauses de la convention imposées aux Monténégrins. Il conseillait à la Porte de renoncer à établir sur leur territoire une route militaire qui, loin d'assurer le maintien de la tranquillité dans ces contrées toujours si agitées et si promptes à s'armer, ne ferait que fournir de nouveaux prétextes à l'insurrection et à la guerre. La plupart des cabinets paraissaient partager cette opinion, et on espérait que le gouvernement ottoman reconnaîtrait la sagesse de cet avis. Dans l'affaire du Monténégro comme dans celle de la Servie, et, en général, dans tous les incidents qui ont occupé l'attention des puissances en Orient, le gouvernement français était demeuré scrupuleusement fidèle aux actes du Congrès de Paris, qui n'avaient point séparé les intérêts des chrétiens de ceux de la Porte. Il était en effet pénétré de la conviction que la plus sûre garantie de la conservation de l'empire ottoman était

1. Voir plus loin, p. 317.

dans une politique modérée et conciliante, respectant les priviléges acquis aux populations chrétiennes et ne leur refusant pas les améliorations que leur situation réclame encore.

3° *Coupole du Saint-Sépulcre.*—L'entente que la France et la Russie montrent en général en Orient a éclaté surtout dans une affaire d'un intérêt tout moral à l'arrangement de laquelle la chrétienté ne pouvait qu'applaudir. Depuis quelque temps, la coupole du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, était dans un état de dégradation devenu menaçant pour la sécurité des religieux qui en ont la garde, ainsi que des fidèles qui y vont prier. Cet état de choses si peu digne de la majesté du plus vénéré des sanctuaires de la terre sainte devait éveiller la sollicitude des gouvernements chrétiens. Désirant éviter les divergences regrettables que les rivalités des diverses communions chrétiennes faisaient prévoir, si elles étaient directement appelées à concourir à cette œuvre, les deux empereurs de France et de Russie tombèrent d'accord pour demander l'assentiment de la Porte à une reconstruction de la coupole aux frais communs de la France et de la Russie. Le sultan, s'associant à cette pensée, réclama, en qualité de souverain territorial, le droit de participer aux dépenses qui seraient nécessaires. Le protocole suivant fut signé à Constantinople entre les trois cours, afin de fixer les conditions de cet accord.

1° La nécessité de prévenir la ruine imminente de la coupole du Saint-Sépulcre étant de notoriété publique, il serait pourvu sans retard à la reconstruction de cet édifice à frais communs, et par portions égales, par la France, la Russie et la Turquie.

2° A cet effet, deux architectes désignés, l'un par le gouvernement français, l'autre par le gouvernement russe, et agréés par le gouvernement ottoman, se transporteraient le plus tôt possible à Jérusalem pour vérifier l'état actuel de la coupole, constater la nature et l'étendue des travaux à effectuer, en apprécier l'importance et dresser un devis estimatif des dépenses.

Ils consigneraient dans un rapport collectif les résultats de leurs appréciations, et lorsque leurs propositions auraient été approuvées par les trois gouvernements respectifs, ils prendraient, de concert avec les consuls de France et de Russie et avec l'autorité locale, des mesures immédiates pour procéder à l'exécution des travaux. Des crédits seraient ouverts aux consuls de France et de Russie et au pacha gouverneur de Jérusalem pour faire face aux dépenses, au fur et à mesure des besoins.

3° Il serait prescrit aux architectes d'éviter, dans la décoration de la nouvelle coupole, toute inscription ou tout emblème qui serait de nature à provoquer les susceptibilités d'aucune des communions chrétiennes.

4° Le gouvernement ottoman accorderait toutes les facilités administratives et matérielles nécessaires pour la prompte et complète exécution des travaux, et des ordres seraient transmis sans retard, à cet effet, au pacha gouverneur de Jérusalem.

On n'avait pu amener les autres puissances chrétiennes catholiques ou protestantes à prendre part à cet acte, qui avait le grand avantage de mettre d'accord, en Orient, les grecs et les latins, qui s'étaient plus d'une fois signalés par leurs dissentiments religieux. Le protocole signé, le ministre d'État du saint-siége, en s'appuyant de l'Autriche, offrit de prendre exclusivement à sa charge les réparations de la coupole. Il était un peu tard. D'ailleurs, toute action exclusive de l'une des deux communions dominantes aurait eu pour effet de rouvrir les conflits que cette entente avait pour but justement de terminer. La demande de Rome dut être écartée.

Affaires de Grèce. — La révolution, facile à prévoir depuis quelque temps, qui rendit vacant le trône hellénique, était de nature à donner plus de préoccupations à la diplomatie. Les dangers qu'on avait à craindre pour la paix européenne de cette révolution étaient de deux sortes : ou ils pouvaient venir des aspirations mêmes de la Grèce, cédant à des idées d'agression contre la Turquie; ou ils

pouvaient résulter de l'élection du nouveau souverain, si elle était de nature à troubler l'équilibre des influences, sur lequel reposait l'ordre actuel de choses en Orient. Les trois grandes puissances, la France, la Russie et l'Angleterre, recommandèrent instamment au gouvernement provisoire de Grèce d'user de tout son pouvoir pour calmer le sentiment national. Elles ne lui cachèrent point que leur intérêt ne lui était assuré que dans la mesure des efforts qu'il ferait en faveur du maintien de l'ordre et du respect scrupuleux des actes qui avaient déterminé les rapports de la Grèce avec la Turquie. La seconde difficulté était plus grande. D'accord pour le maintien de la paix, les trois puissances pouvaient ne pas l'être de suite sur le choix du nouveau souverain.

Les traités qui ont établi l'indépendance de la Grèce l'ayant placée sous la garantie de la France, de l'Angleterre et de la Russie, les trois puissances avaient à s'entendre sur les questions auxquelles devait donner lieu le choix d'un nouveau souverain. Une sage pensée avait dicté les actes diplomatiques sur lesquels reposait l'existence de ce royaume. Les puissances, accomplissant avec désintéressement une œuvre entreprise sous les inspirations les plus généreuses, s'étaient interdit la recherche de tout avantage exclusif. Elles avaient notamment stipulé que le prince qu'elles étaient alors chargées de placer sur le trône de Grèce ne pourrait être choisi parmi les membres de leurs familles régnantes. C'était un moyen d'empêcher que la Grèce ne se trouvât un jour livrée à l'influence de l'une de ces trois cours, parce que celle qui deviendrait prépondérante sur ce point ne tarderait pas à l'être dans tout l'Orient, dont le sort serait de ce moment entre ses mains.

La position des Grecs, il faut le dire, à l'égard de ces traités, n'était pas absolument la même que celle des trois cours. Faisant alors directement usage de leur souverai-

neté, ils avaient un intérêt particulier à demander un roi à une puissance assez forte pour leur apporter un appui et seconder leurs aspirations; et il pouvait se faire que sur ce terrain toujours ouvert aux rivalités, il se trouvât plus d'une cour disposée à se prévaloir de ces desseins. De bonne heure, la candidature du prince Alfred d'Angleterre et celle du duc de Leuchtemberg de Russie se posèrent en face l'une de l'autre comme ces deux puissances elles-mêmes. La cour de France, si elle l'eût voulu, pouvait offrir aussi à la Grèce le prestige de son nom. Mais, toujours plus dégagée de préoccupations personnelles en Orient que les deux autres puissances, elle crut devoir conformer scrupuleusement sa conduite aux anciens engagements, et elle se refusa à toute idée d'une candidature française. Ce désintéressement lui permit d'agir avec plus d'autorité et de poids en face des compétitions qui restaient.

Le gouvernement anglais, pour appuyer au moins un candidat de son choix, ne laissait point ignorer qu'il abandonnerait les îles Ioniennes si le choix convenait à sa politique. Le cabinet des Tuileries se contenta de faire observer que cette pensée d'une royauté anglaise à Athènes se rattachant à l'abandon des îles Ioniennes, pourrait réveiller chez les Grecs des aspirations destinées à faire naître peut-être de graves complications. Par son origine, le duc de Leuchtemberg avait aussi des titres à la sympathie particulière du gouvernement de l'empereur Napoléon. Le cabinet des Tuileries reconnut cependant sans hésiter que son avénement pourrait aussi causer quelque trouble en Orient.

Dans cette occurrence, le gouvernement de Sa Majesté Britannique proposa une démarche collective ayant pour but de déclarer à Athènes que les trois cours protectrices ne reconnaîtraient pas l'élection d'un prince appartenant à l'une des trois familles de France, d'Angleterre et de Russie. Cette démarche collective présentant quelques inconvénients, on ne s'entendit pas promptement à ce su-

jet. En attendant, le cabinet anglais laissa ses organes semi-officiels patronner la candidature du prince Alfred, qui parut promptement réunir un certain nombre de partisans; le gouvernement français crut alors devoir à l'amitié qui l'unissait au gouvernement anglais de lui exposer avec une entière franchise comment il envisageait l'éventualité d'une royauté anglaise en Grèce, ainsi que les complications qui pouvaient en résulter dans la politique générale de l'Europe. « La France, » dit M. Drouyn de Lhuys, « ne pourrait moins faire que de prendre acte d'un semblable événement en se réservant d'aviser, s'il y avait lieu, au rétablissement de l'équilibre menacé. » Cette déclaration eut un heureux résultat. Le cabinet de Londres répondit qu'il était prêt à refuser la couronne de Grèce pour le prince Alfred si la Russie consentait à regarder le duc de Leuchtemberg comme compris dans les exclusions prévues par le protocole de 1830.

Dès lors, la France employa tous ses efforts pour faciliter une entente sur cette base. Le cabinet de Saint-Pétersbourg déféra à la proposition anglaise. Deux notes, échangées entre l'Angleterre et la Russie, stipulèrent une renonciation réciproque dans le cas de l'élection du prince Alfred ou du duc de Leuchtemberg. Le gouvernement de l'empereur des Français adhéra lui-même à cette résolution : elle fut portée à la connaissance de la Grèce par une déclaration des envoyés des trois cours. Les cabinets convinrent, en outre, de se concerter sur la désignation du prince qui pourrait être recommandé aux suffrages des Hellènes. Le gouvernement de Sa Majesté Britannique y ajouta encore une détermination importante : il déclara son intention de se dessaisir du protectorat des îles Ioniennes en faveur de la Grèce, sous la condition que les puissances signataires des traités de Vienne y accorderaient leur assentiment et que le gouvernement hellénique, conformément aux assurances qu'il avait spontanément don-

nées, s'engagerait à conserver les institutions monarchiques et à respecter les circonscriptions territoriales.

Cette proposition était entièrement conforme à l'esprit des arrangements qui avaient réglé en 1815 le sort de l'Archipel des Sept-Iles. A cette époque, en effet, on avait voulu tenir compte de leur nationalité. C'est pour cette raison qu'elles n'avaient point été rattachées à l'Italie, et que, ne pouvant ni les réunir à la Grèce sans les soumettre à la domination ottomane, ni leur donner une indépendance politique qu'elles n'auraient pas pu défendre elles-mêmes, on avait cru concilier toutes les convenances en en formant un État distinct sous le protectorat d'une grande puissance chrétienne. Tout fait supposer que si le royaume héllénique eût existé alors, les cabinets auraient disposé des Sept-Iles comme le gouvernement anglais proposait alors de le faire aujourd'hui. Quoiqu'on entrevît bien quel intérêt l'Angleterre pouvait avoir à cette offre généreuse, on ne pouvait que la féliciter de cette détermination. Elle répondait d'ailleurs aux vœux fréquemment exprimés par les Ioniens, et elle était trop en harmonie avec les sentiments de sympathie de la France envers la Grèce pour ne pas obtenir particulièrement l'approbation du gouvernement de l'empereur des Français. L'affaire en était là à la fin de l'année.

Affaires du Holstein et du Sleswig. — Le différend relatif à la position constitutionnelle des duchés de l'Elbe, dans la monarchie danoise, n'a pas cessé de diviser le cabinet de Copenhague et la Confédération germanique, non plus que d'attirer de temps en temps l'attention des autres cabinets européens. Le gouvernement français, quand il s'en est mêlé, s'est toujours fait l'organe sincère des idées de conciliation. Les traditions de sa politique et ses anciennes sympathies faisaient une loi à la France de ne pas abandonner le Danemark, mais à la condition que celui-ci

fît à la situation toutes les concessions compatibles avec ses droits et ses intérêts. La monarchie danoise est évidemment tenue à l'exécution de certains engagements diplomatiques qui coûtent à son unité. Les efforts de la diplomatie devraient tendre au moins à rendre ces engagements plus propices à la conciliation. La diplomatie anglaise, tout en négociant un mariage entre le prince de Galles et la princesse Alexandra, se mêla plus activement à l'affaire ; elle insista dans deux notes consécutives, avec une certaine partialité, auprès du cabinet de Copenhague pour qu'il fît toutes les concessions nécessaires. La cour de Saint-Pétersbourg, quoique dans une forme moins rigide, agit dans le même sens. Il serait à désirer que cette éternelle question sortît des cartons de la diplomatie active pour rentrer dans ceux des archives[1].

Conclusion du conflit de la vallée des Dappes entre la France et la Suisse. — L'année précédente, l'état litigieux d'une partie des frontières françaises avait suscité entre la France et la Suisse des contestations de la nature de celles qui s'étaient si souvent renouvelées depuis 1815 par suite de la situation indéterminée de la vallée des Dappes. Ces difficultés furent aplanies par des explications ultérieures. Mais, guidé par l'amitié sincère qui l'anime à l'égard de la Suisse, le gouvernement de l'Empereur voulut bien en donner un nouveau témoignage en se prêtant à régler d'un commun accord les discussions soulevées par la possession de ce territoire, et il signa avec la Confédération un traité destiné à fixer d'une manière certaine les frontières respectives. Sans rien sacrifier des intérêts français, il consentit à abandonner à la Suisse une portion du territoire en échange d'une cession équivalente. L'arrangement conclu faisait disparaître un sujet de mé-

1. Voir plus loin pour les détails, p. 278.

sintelligence entre les autorités locales de la frontière et ne pouvait qu'exercer une heureuse influence sur leurs relations quotidiennes comme sur les rapports des deux gouvernements[1].

RELATIONS DE L'EUROPE AVEC LES ÉTATS-UNIS PENDANT LA GUERRE.

La France et l'Angleterre devaient suivre avec une sollicitude croissante la marche des événements qui, dès l'année précédente, attiraient si sérieusement leur attention vers l'Amérique du Nord. Elles désiraient toujours concilier les devoirs de la neutralité avec ceux de la protection due à leurs commerçants nationaux, dont la situation devenait tous les jours plus difficile. Il semble que la diplomatie française ait laissé percer davantage le désir de hâter, par une intervention bienveillante, la fin de ces cruelles extrémités dont l'Europe même avait à souffrir. La diplomatie anglaise, au contraire, s'est tenue plus volontiers sur la réserve.

Si le cabinet anglais, plusieurs fois interpellé au sujet de la neutralité et du blocus, chercha à faire peser fortement l'opinion britannique sur le gouvernement de Richmond, le gouvernement français, au contraire, quoique contenu par l'opinion française, fit parvenir plusieurs fois par son représentant à Washington, M. Mercier, des invitations pressantes au cabinet de Washington pour qu'il eût à aviser au moyen de faire cesser au moins l'interruption fâcheuse de toute communication postale avec les États du Sud soumis au blocus. M. Seward, ministre des affaires étrangères aux États-Unis, en se retranchant derrière les difficultés pratiques qui s'opposaient sous ce rapport à la bonne volonté du gouvernement de Washington, répondit une première fois, le 31 mars, que le seul espoir qui pût

1. Voir plus loin, p. 277.

encore soutenir les rebelles étant l'intervention de l'Europe, le meilleur moyen de les désarmer était de le leur enlever en cessant de leur reconnaître les droits de belligérants. Pour se rendre compte de l'état des choses et se mettre en communication bienveillante avec les deux parties, M. Mercier, avec l'autorisation du gouvernement de Washington, fit au mois d'avril une excursion privée au camp des Confédérés et à Richmont. Il rapporta de son voyage et des conversations qu'il avait eues avec les hommes politiques, une impression qu'il transmit au gouvernement français dans les termes suivants :

« Nous avons, » disaient les Confédérés, « trop longtemps compté sur l'Europe et sur la puissance des intérêts commerciaux ; mais, quoi qu'il en soit, nous sommes déterminés à conquérir notre indépendance coûte que coûte, et à cet égard le sentiment des populations est unanime. Elles ont déjà beaucoup souffert, mais elles souffriront bien plus encore, s'il le faut, pour arriver à leur but. Nous ne nous dissimulons pas que les Fédéraux ont pour eux des ressources infiniment supérieures et la possession de la mer ; qu'ils pourront, à la longue, finir par se rendre maîtres de tous nos points ; mais en prenant nos villes, ils n'y trouveront que des femmes, des vieillards, des enfants. Toute la population capable de porter les armes se retirera dans l'intérieur des terres, hors de la portée des canonnières, et devant une pareille résistance il faudra bien que le Nord se décide à céder. Nous nous rappelons que, dans la guerre de l'indépendance, les Anglais ont un moment possédé presque toutes les villes du littoral, et cependant ils ont succombé. Il en sera de même cette fois. Maintenant la situation est exactement ce qu'elle était alors. Comme les Anglais, le Nord combat aujourd'hui pour conserver sa puissance et sa richesse, et nous, nous combattons, comme les Américains, pour conquérir notre indépendance. Nos populations sont aujourd'hui

animées de sentiments sur la nature desquels on ne peut se tromper. Voyez les femmes : elles sont les premières à pousser leurs maris, leurs fils, leurs frères, à prendre les armes. Par leurs habitudes, nos populations sont mieux préparées à la vie militaire que celles du Nord, et, à nombre égal, nos troupes ont eu toujours l'avantage. Nos dispositions sont prises pour tenir Richmond aussi longtemps que possible, et si nous devons finir par abandonner la Virginie, ce sera certainement pour nous un grave échec, mais nous n'en serons point abattus. En outre, nous pouvons à la rigueur nous défendre, mais le Nord ne peut pas nous attaquer sans argent. Nous n'hésiterons pas, d'un autre côté, un seul instant à brûler nos cotons et nos tabacs plutôt que de les laisser tomber dans la main de l'ennemi. »

Dans une communication faite le 21 mars à M. Thouvenel, M. Dayton, membre résident des États-Unis, tenta d'effacer ces impressions en rappelant la supériorité des ressources financières et maritimes du Nord. Cette supériorité, qui pouvait en effet, dans un moment donné, permettre au Nord d'occuper les États sécessionnistes, suffirait-elle néanmoins pour rétablir d'une manière stable le pouvoir central dans les territoires rendus à l'Union ? Cette soumission ne laisserait-elle pas au contraire après elle plus d'une question à débattre, et ne créerait-elle pas au gouvernement de l'Union des embarras complexes qui retarderaient encore bien longtemps le rétablissement d'un état de paix stable et solide? Les événements qui suivirent parurent donner quelque poids à ces doutes. La prise de la Nouvelle-Orléans par les Fédéraux, suivie de la destruction par les Confédérés de tout le coton disponible, et la résistance que le Nord rencontra encore même après ce succès, malgré les menaces de confiscation et d'émancipation d'esclaves lancées par les Fédéraux, ne montrèrent que trop au milieu de l'année que rien ne pouvait encore faire prévoir ni la fin

d'une guerre où les deux partis s'épuisaient sans se lasser, ni le rétablissement des relations commerciales dont l'absence était si préjudiciable à l'Europe.

En attendant le moment de faire davantage, les cabinets des Tuileries et de Saint-James firent parvenir en juin et juillet à Washington des observations assez vives au sujet des impositions de guerre et des amendes dont le général Butler frappait les vaincus à la Nouvelle-Orléans, et dont leurs nationaux particulièrement pouvaient avoir à souffrir. M. Seward promit d'y avoir égard, et profita de l'occasion pour tenter, sans résultat encore il est vrai cette fois, d'obtenir des puissances maritimes qu'elles cessassent de reconnaître aux États du Sud les droits des belligérants. Les événements militaires qui suivirent dans les mois suivants, août et septembre, ne rendirent que trop visible en Europe l'impossibilité où se trouvaient les États du Nord de soumettre au moins prochainement les États sécessionnistes. Il était évident que les deux puissances aux prises comptaient l'une et l'autre sur les effets produits en Europe par la disette du coton pour tourner à leur profit le malaise ou l'impatience des États européens. Si les États sécessionnistes aimaient mieux détruire leurs approvisionnements que de les laisser tomber aux mains du Nord et de les livrer ainsi à la consommation, les États du Nord, de leur côté, n'étaient point pressés de prendre des moyens efficaces pour permettre au commerce européen de renouveler les provisions épuisées de l'industrie européenne.

C'est sous l'impression de cette vérité, sensible à tous les yeux, que, le 30 octobre, le nouveau ministre des affaires de France, M. Drouyn de Lhuys, communiqua aux cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres une proposition tendante à offrir une médiation en commun aux parties belligérantes en vue de faire cesser un état de choses également funeste aux deux mondes. Cette idée avait déjà

été plusieurs fois émise en France par la presse et par un député au Corps législatif; en Angleterre, par M. Lindsay dans la Chambre des communes et par quelques journaux anglais. Mais en général cette proposition paraissait plutôt émaner des partisans du Sud que de ceux du Nord, et on avait généralement la crainte qu'elle ne menât plus ou moins prochainement à la reconnaissance des États du Sud, qui pouvait faire naître des difficultés avec le cabinet de Washington et qui était, en tout cas, un acte favorable au maintien de l'esclavage.

Après deux années d'une lutte désastreuse, il parut néanmoins au gouvernement français qu'on ne pouvait laisser passer l'époque où les rigueurs de la saison allaient peut-être interrompre forcément les opérations militaires sans s'efforcer de faire tourner ce temps d'arrêt au profit des idées de paix et de transaction. Mais ayant toujours considéré que le succès d'une tentative semblable était d'un intérêt général, et se croyant de plus fondé, par la conformité de ses impressions sur les affaires d'Amérique avec celles des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, à leur attribuer des dispositions analogues aux siennes, il chercha à ne pas agir isolément.

« Il s'est établi, disait M. Thouvenel, entre les belligérants, dès le début de cette guerre, une pondération de forces, qui, depuis lors, s'est presque constamment maintenue; et, après tant de sang versé, ils se trouvent aujourd'hui, sous ce rapport, dans une situation qui n'a pas sensiblement changé. Rien n'autorise à prévoir prochainement des opérations militaires plus décisives. D'après les dernières informations parvenues en Europe, les deux armées seraient, au contraire, dans des conditions qui ne permettraient ni à l'une ni à l'autre d'espérer dans un court délai des avantages assez marqués pour faire pencher définitivement la balance et accélérer la conclusion de la paix. Cet ensemble de circonstances signale l'opportunité d'un

armistice auquel, d'ailleurs, dans l'état des choses, aucun intérêt stratégique ne semble faire obstacle. Les dispositions favorables à la paix qui commencent à se manifester, dans le Nord comme dans le Sud, pourraient, d'autre part, seconder les démarches qui seraient tentées pour recommander l'idée d'une trêve. » Ce fut en s'appuyant sur ces motifs que M. Drouyn de Lhuys fit sa proposition. Les deux cours de Londres et de Saint-Pétersbourg, tout en s'associant aux sentiments dont cette communication contenait l'impression, déclinèrent une entente dont l'opportunité ne leur paraissait pas aussi bien démontrée qu'au cabinet des Tuileries. Cette tentative n'en était pas moins honorable, puisqu'elle était l'accomplissement d'un devoir d'humanité plus spécialement indiqué dans une guerre où la passion rendait difficile aux adversaires tout essai direct de négociations; et elle pouvait n'être pas inutile, puisqu'elle était de nature à encourager peut-être le mouvement des esprits vers les idées de conciliation et à contribuer ainsi à hâter le moment où le retour de la paix deviendrait possible. M. Drouyn de Lhuys, en tout cas, ne regretta point d'avoir pris cette initiative; et, le 18 novembre, il chargeait encore son représentant à Washington d'affirmer que les dispositions du gouvernement français n'avaient point varié, et que ce ne serait pas vainement qu'on s'adresserait à lui si ses bons offices semblaient pouvoir être invoqués. « Il serait, disait-il, toujours heureux de pouvoir contribuer à la pacification d'un peuple ami, à tout moment et dans quelques conditions que ce fût, ou isolément, ou, comme il le proposait, avec le concours de la Grande-Bretagne et de la Russie, ou avec celui de toutes autres puissances qu'on voudrait appeler à coopérer à cette œuvre d'humanité et de bonne politique. » Cette bonne volonté serait-elle bientôt mise à profit? Le point essentiel à atteindre, si l'on voulait arriver à une médiation, était d'empêcher que les hostilités pussent être reprises au prin-

temps. Si, à cette époque, en effet, il s'ouvrait une nouvelle campagne, il pourrait être difficile d'en arrêter le cours, et les conséquences en seraient infailliblement désastreuses. Car, outre la continuation des hostilités, les travaux pour la culture du coton commençant au mois de mars, si, d'ici là, la paix n'était pas devenue au moins probable, cette culture serait abandonnée sans qu'il fût possible de dire si elle serait jamais reprise.

Affaires du Mexique. — On se rappelle la convention signée, le 31 octobre de l'année 1861, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, à l'effet d'obtenir les réparations que ces trois puissances avaient droit d'exiger du gouvernement de Juarez au Mexique[1]. On n'était point encore complétement édifié l'année précédente au moment même de la signature de la convention sur les intentions secrètes des puissances. Le cabinet de Londres avait paru d'abord désirer qu'on déclarât dans la convention qu'elles ne poursuivraient aucun objet ultérieur à la réparation de leurs griefs, et surtout qu'elles n'interviendraient point dans le gouvernement intérieur du Mexique. Mais on avait fini par convenir qu'en indiquant le but précis de l'expédition, on ne pouvait cependant à l'avance se lier les mains dans l'hypothèse d'événements incertains et auxquels il serait temps d'aviser quand ils se produiraient. Les cabinets, par leurs ambassadeurs, paraissaient même être tombés d'accord que si, par suite de l'expédition, le gouvernement de Juarez tombait, la formation d'un gouvernement nouveau, peut-être même monarchique, ne pouvait être vue qu'avec plaisir par les puissances européennes ; et M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, ainsi que M. Mon, ambassadeur d'Espagne à Paris, étaient convenus que, dans cette éventualité, un prince qui n'appartînt à aucune des trois puissances

1. Voir l'*Année historique*, 1861.

contractantes, un archiduc d'Autriche, par exemple[1], aurait leur assentiment. Il paraît néanmoins que l'Angleterre n'entrait pas aussi avant dans ces projets, et que le cabinet espagnol n'y donnait pas la main avec autant de franchise que son ambassadeur.

La convention signée, le commencement de l'entreprise fut embarrassée d'autres malentendus. Dès avant la signature de la convention, le gouvernement espagnol avait donné des ordres dans ses ports et à la Havane pour commencer l'expédition qu'il avait eu le premier, il est vrai, l'idée d'entreprendre. Sur les observations du cabinet français, la cour de Madrid répondit qu'ordre serait envoyé à la Havane de suspendre l'expédition jusqu'à l'arrivée des escadres alliées. Mais l'ambassadeur d'Angleterre ayant obtenu que la Convention fût signée à Londres au lieu de l'être à Paris, l'ordre de suspension n'arriva pas à temps. Cet incident augmenta les désaccords secrets qui subsistaient malgré la convention. Jusqu'alors le gouvernement français avait paru disposé à laisser le commandement au général espagnol Prim et à ne pas envoyer de trop grandes forces au Mexique. Dès le 18 janvier, l'Empereur Napoléon fit savoir à l'Espagne que, convaincu de la nécessité d'aller jusqu'à Mexico, il se décidait à augmenter le nombre de ses troupes et que le général français aurait un commandement indépendant. La nouvelle arrivée en Europe de la prise de possession de Vera-Cruz par les Espagnols partis à l'avance, augmenta encore le mécontentement de la France et de l'Angleterre. Néanmoins, les Espagnols, maîtres de Vera-Cruz, accueillirent les troupes françaises et anglaises en février, et on était en mesure d'agir.

Arrivés au Mexique, les plénipotentiaires avaient pour

1. Voir la Dépêche de M. Thouvenel à M. Barrot, 15 octobre 1861. *Docum. diplom.* 1862.

premier devoir, avant d'agir, d'envoyer un ultimatum au gouvernement de Mexico pour pénétrer ensuite, en cas de refus, dans l'intérieur. M. Dubois de Saligny pour la France, M. Ch. Wike pour l'Angleterre, le général Prim pour l'Espagne, s'en occupèrent. Mais une nouvelle difficulté s'éleva. Sir Ch. Wike et le général Prim, trouvant les réclamations de la France hors de proportion avec ses griefs et ses dommages, se crurent en droit d'exercer un contrôle sur les demandes présentées par leur collègue, M. de Saligny, au nom de son gouvernement. Il fallut en référer en Europe. Tandis que les cabinets de France et d'Angleterre échangeaient à ce sujet des observations d'ailleurs empreintes du désir de s'entendre (7 et 11 mars), la situation des armées alliées sur la côte du Mexique devint difficile. Elles ne pouvaient rester longtemps exposées aux effets fâcheux d'un séjour prolongé dans de mauvaises conditions sanitaires. Pour les y soustraire, les plénipotentiaires européens au Mexique se crurent obligés d'entrer en communication avec le gouvernement de Mexico, à l'effet de procurer au moins aux troupes dans l'intérieur du pays un séjour plus convenable. Ce fut à cet effet qu'ils conclurent la convention de Soledad (23 février), en vertu de laquelle des conférences devaient s'ouvrir à Orizaba, tandis que les armées alliées prendraient position dans les trois villes de Cordova, Orizaba et Tehuacan. En cas que les négociations n'aboutissent point, les armées devaient abandonner ces positions pour reprendre celles qu'elles auraient quittées, et, en attendant, le pavillon mexicain serait arboré sur la ville de Vera-Cruz et sur le fort de Saint-Jean d'Ulloa[1].

Au reçu de ces préliminaires, les trois cabinets parurent éprouver un égal mécontentement de la manière dont les négociations avaient été conduites, et des résultats qui

1. Voir les *Docum. diplom.*, loc. cit.

étaient en complète opposition avec les faits qui avaient rendu la convention de Londres nécessaire. C'était en effet donner au gouvernement de Benito-Juarez une force morale que les alliés n'avaient pas intérêt à lui reconnaître; c'était trop se fier à la bonne foi d'un gouvernement dont on avait déjà eu tant de fois à se plaindre. C'était enfin perdre un temps précieux. Les deux cabinets de Paris et de Londres s'entendirent donc pour transmettre à leurs plénipotentiaires des instructions destinées à mettre le plus tôt possible un terme aux négociations, et pour obtenir du gouvernement mexicain par leur énergie les justes satisfactions dues à leurs griefs. Le gouvernement français rompit officiellement dans le *Moniteur* la convention de Soledad, et rappela l'amiral Jurien de la Gravière. Mais le cabinet de Saint-James, après avoir paru partager d'abord cette velléité, revint bientôt sur sa première manière de voir, et conçut l'espoir d'arriver par la voie déjà ouverte à un résultat de nature à désintéresser les puissances. Enfin, on apprit bientôt que, dans une séance du congrès espagnol, le ministre des affaires étrangères, M. Caldéron Collantès, avait approuvé les préliminaires de Soledad. Les trois cours contractantes n'étaient plus d'accord. Il était difficile que dans la même situation leurs plénipotentiaires et les généraux alliés le fussent davantage.

Le chef de l'escadre anglaise, dans les eaux du Mexique, n'avait point encore débarqué ses troupes, d'ailleurs peu nombreuses, destinées à agir dans l'intérieur. Il était satisfait de posséder, par l'embargo mis sur les douanes de Vera-Cruz et de Tampico, des garanties de recouvrement pour les sommes et réparations qui lui étaient dues. L'amiral Jurien de la Gravière et le général Prim, malgré le débarquement des troupes, s'entendaient encore moins. Déjà les ambitions s'agitaient à l'abri des deux drapeaux espagnol et français. D'une part, la candidature de l'archiduc

autrichien au futur trône du Mexique se dessinait. Le général mexicain Almonte, venu au Mexique, en paraissait l'agent le plus actif, et on lui croyait acquis l'appui du gouvernement français. Le général Prim, au contraire, contrecarrait ouvertement cette candidature pour en patroner une autre. Dès lors, il était difficile de rédiger l'ultimatum à envoyer au gouvernement de Mexico. Quelques mots un peu vifs s'échangèrent à ce sujet entre le général Prim et l'amiral Jurien de la Gravière. Le plénipotentiaire français donna l'ordre au général Lorencez, chef des troupes françaises, de se mettre en devoir de reprendre les positions premières pour marcher ensuite dans l'intérieur. C'était le moment décisif; le général Prim, blessé dans son amour-propre, rétrograda d'abord avec les Français, puis, quand ceux-ci se remirent à marcher en avant pour commencer la guerre, il fit brusquement rembarquer ses troupes. L'entente était rompue. Le cabinet de Londres déclara la convention du 31 octobre suspendue; le cabinet de Madrid, en approuvant la conduite du général Prim, la rompit réellement; le ministre même qui avait écrit quelque temps auparavant qu'il fallait aller jusqu'à Mexico, M. Caldéron Collantès, déclara que « l'embarquement des troupes était un fait regrettable, mais irréparable. » La France restait seule à réclamer les réparations qui lui étaient dues, décidée à poursuivre jusqu'au bout la tâche qu'elle avait entreprise et à exiger pour l'avenir des réparations sérieuses et durables. L'Empereur mit le général Forey à la tête de nouvelles troupes qui devaient porter son armée à 27 000 hommes, et précisa dans la lettre suivante le but désormais fixé de l'expédition[1].

« Fontainebleau, 3 juillet.

« Mon cher général, au moment où vous allez partir pour le

1. Voir, pour plus de détails et pour l'expédition même, le chapitre du Mexique, p. 380.

Mexique, chargé des pouvoirs politiques et militaires, je crois utile de bien vous faire connaître ma pensée.

« Voici la ligne de conduite que vous avez à suivre : 1° faire à votre arrivée une proclamation dont les idées principales vous seront indiquées; 2° accueillir avec la plus grande bienveillance tous les Mexicains qui s'offriront à vous; 3° n'épouser la querelle d'aucun parti, déclarer que tout est provisoire, tant que la nation mexicaine ne se sera pas prononcée; montrer une grande déférence pour la religion, mais rassurer en même temps les détenteurs de biens nationaux; 4° nourrir, solder et armer, suivant vos moyens, les troupes mexicaines auxiliaires; leur faire jouer le rôle principal dans les combats; 5° maintenir parmi vos troupes, comme parmi les auxiliaires, la plus sévère discipline; réprimer vigoureusement tout acte, tout propos blessant pour les Mexicains, car il ne faut pas oublier la fierté de leur caractère, et il importe au succès de l'entreprise de se concilier avant tout l'esprit des populations.

« Quand nous serons parvenus à Mexico, il est à désirer que les personnes notables de toute nuance, qui auront embrassé notre cause, s'entendent avec vous pour organiser un gouvernement provisoire. Ce gouvernement soumettra au peuple mexicain la question du régime politique qui devra être définitivement établi. Une assemblée sera ensuite élue d'après les lois mexicaines. Vous aiderez le nouveau pouvoir à introduire dans l'administration, et surtout dans les finances, cette régularité dont la France offre le meilleur modèle. A cet effet, on lui enverra des hommes capables de seconder la nouvelle organisation.

« Le but à atteindre n'est pas d'imposer aux Mexicains une forme de gouvernement qui leur serait antipathique, mais de les aider dans leurs efforts pour établir, selon leur volonté, un gouvernement qui ait des chances de stabilité et puisse assurer à la France le redressement des griefs dont elle a à se plaindre.

« Il va sans dire que, s'ils préfèrent une monarchie, il est de l'intérêt de la France de les appuyer dans cette voie.

« Il ne manquera pas de gens qui vous demanderont pourquoi nous allons dépenser des hommes et de l'argent pour fonder un gouvernement régulier au Mexique.

« Dans l'état actuel de la civilisation du monde, la prospérité de l'Amérique n'est pas indifférente à l'Europe; car c'est elle qui alimente nos fabriques et fait vivre notre commerce. Nous

avons intérêt à ce que la république des États-Unis soit puissante et prospère, mais nous n'en avons aucun à ce qu'elle s'empare de tout le golfe du Mexique, domine de là les Antilles ainsi que l'Amérique du Sud, et soit la seule dispensatrice des produits du nouveau monde. Nous voyons aujourd'hui, par une triste expérience, combien est précaire le sort d'une industrie qui est réduite à chercher sa matière première sur un marché unique, dont elle subit toutes les vicissitudes.

« Si, au contraire, le Mexique conserve son indépendance et maintient l'intégrité de son territoire, si un gouvernement stable s'y constitue avec l'assistance de la France, nous aurons rendu à la race latine, de l'autre côté de l'Océan, sa force et son prestige; nous aurons garanti leur sécurité à nos colonies des Antilles et à celles de l'Espagne; nous aurons établi notre influence bienfaisante au centre de l'Amérique; et cette influence, en créant des débouchés immenses à notre commerce, nous procurera les matières indispensables à notre industrie.

« Le Mexique, ainsi régénéré, nous sera toujours favorable non-seulement par reconnaissance, mais aussi parce que ses intérêts seront d'accord avec les nôtres, et qu'il trouvera un point d'appui dans ses bons rapports avec les puissances européennes.

« Aujourd'hui donc, notre honneur militaire engagé, l'exigence de notre politique, l'intérêt de notre industrie et de notre commerce, tout nous fait un devoir de marcher sur Mexico, d'y planter hardiment notre drapeau, d'y établir, soit une monarchie, si elle n'est pas incompatible avec le sentiment national du pays, soit tout au moins un gouvernement qui promette quelque stabilité. »

L'expédition du Mexique ne donna plus lieu alors en Europe qu'à des explications rétrospectives sans grande importance entre les cabinets des trois cours. Vers la fin de l'année, M. Mon parut tenter quelques efforts auprès du nouveau ministre des affaires de France pendant le mois d'octobre, pour rétablir l'accord rompu et rechercher les conditions de la coopération future des deux puissances. Après de bienveillantes explications, M. Drouyn de Lhuys répondit qu'aussitôt que la phase des opérations militaires serait terminée, le gouvernement impérial serait disposé

à envoyer au Mexique des plénipotentiaires nommés *ad hoc*, et qui n'auraient point été engagés dans les transactions antérieures, pour aviser de concert aux moyens de consolider au Mexique un état de choses qui pût assurer la prospérité du pays et offrir des garanties de sécurité aux intérêts des nations étrangères.

Affaires commerciales. — Il n'y a point de moyen meilleur que l'augmentation des relations commerciales entre les peuples pour prévenir les dangers que les relations diplomatiques sont impuissantes à conjurer. Aussi faut-il toujours enregistrer avec satisfaction les traités de commerce signés ou préparés dans l'année comme autant de garanties qui peuvent assurer la solution des difficultés diplomatiques et empêcher la guerre destructive de tout commerce et de toute richesse.

Le gouvernement français poursuivit, en 1862, avec la Prusse et l'Italie, les négociations commerciales commencées l'année précédente. Le 2 août, les plénipotentiaires de Prusse et de France constatèrent sur les principes l'entente des deux pays. Dans le Zollverein, il est vrai, le traité se trouva combattu par des influences qui cherchaient à substituer à la question économique des considérations d'une autre nature. Il était à espérer que, dans le midi même de l'Allemagne, l'industrie, mieux éclairée sur ses intérêts, plus confiante dans ses forces, solliciterait bientôt comme un bienfait l'exécution du contrat dans lequel elle voyait un danger. Quoi qu'il en soit, le refus d'un seul des membres de l'Union douanière suffisant pour empêcher l'exécution de l'acte négocié et conclu au nom de tous, le gouvernement prussien se vit conduit à mettre les cabinets dissidents en demeure d'opter pour la ratification du traité du 2 août ou la dissolution du Zollverein au 1er janvier 1866, terme assigné à son existence, à défaut du renouvellement de sa charte constitutive. Le gouvernement français resta

étranger à ces débats intérieurs; mais, tout en s'abstenant d'intervenir, il eut soin que son langage ne laissât subsister aucun doute sur sa ferme intention de maintenir intact l'ensemble des stipulations arrêtées avec la Prusse.

Les difficultés que rencontra la ratification par le Zollverein des arrangements de Berlin eurent malheureusement pour conséquence de retarder le règlement des rapports commerciaux de la France avec certains pays limitrophes de l'Union douanière, telles que les villes anséatiques et la Suisse. En effet, le gouvernement de l'Empereur avait cru devoir subordonner à la mise en vigueur du traité franco-prussien l'ouverture de négociations nouvelles; mais dès qu'il entreverrait le terme de la situation précaire dans laquelle une opposition mal inspirée plaçait le commerce de la France et de l'Allemagne, il ne se refuserait plus à l'examen des propositions du conseil fédéral et des gouvernements anséatiques.

Le gouvernement néerlandais avait, de même, exprimé à la France le vœu de voir établir sur des bases plus larges les relations des deux pays et d'obtenir, moyennant une équitable compensation, la jouissance des avantages acquis à l'Angleterre et à la Belgique. Le gouvernement français s'empressa de reconnaître avec le cabinet de la Haye ce qu'il y avait d'insuffisant encore dans les stipulations du traité de 1840 entre les deux pays. Mais le système des droits d'accise en Hollande empêcha jusqu'à nouvel ordre une entente complète.

Le régime du commerce et de la navigation n'était pas non plus en rapport avec les sentiments traditionnels de la France et des États scandinaves. Les deux gouvernements étaient également convaincus de la nécessité d'y faire les modifications que comportait l'intimité de leurs relations politiques, et que pourrait leur suggérer une saine appréciation des intérêts qu'ils ont respectivement à protéger. La mission que vint remplir à Paris, dans le cou-

rant de l'année, un haut fonctionnaire de l'administration suédoise fit espérer la conclusion d'un arrangement vivement désiré de part et d'autre.

Le système d'alliance commerciale de la France était donc en voie de se compléter au nord et au centre de l'Europe. A la fin de l'année, il était à la veille de recevoir vers le sud une heureuse extension. Les négociations ouvertes avec le royaume d'Italie, pour la substitution amiable de nouveaux arrangements commerciaux et maritimes à nos anciennes conventions avec les divers États de la Péninsule, étaient très-avancées et même parvenues à leur terme pour quelques points importants. Dès le 13 juin dernier, les plénipotentiaires de LL. MM. l'Empereur et le roi Victor-Emmanuel signèrent un traité de navigation qui n'attendait, pour être soumis à la sanction souveraine, que la conclusion du traité de commerce auquel il se lie intimement. Ce dernier acte n'avait été retardé que par quelques difficultés de détail qui ne touchaient point aux questions essentielles, et dont la solution, facilitée par un mutuel esprit de conciliation, devait être considérée comme fort prochaine. Les deux gouvernements n'avaient point voulu d'ailleurs subordonner au règlement définitif de ces difficultés la protection réclamée par d'autres intérêts. Ainsi une convention pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art fut conclue à Turin le 29 juin; moins d'un mois après, le 26 juillet, une convention consulaire fut signée à Paris. Le premier de ces actes, en reproduisant les stipulations principales des traités spéciaux intervenus successivement entre la France et l'ancien royaume de Sardaigne, les compléta par l'addition des clauses empruntées aux arrangements analogues les plus récents et dont l'utilité avait été démontrée par l'expérience. Quant à la convention du 6 juillet, les dispositions qu'elle renferme, fondées sur une parfaite réciprocité, consacrèrent en faveur des agents consulaires des deux

pays la concession définitive des priviléges dont ils jouissaient déjà en vertu d'un accord tacite qui avait rendu applicable à tout le royaume d'Italie la convention du 14 février 1852 entre la France et la Sardaigne.

Nous rappellerons ici la convention qui a été conclue, le 7 janvier 1862, entre la France et l'Espagne, pour régler, avec une précision devenue nécessaire, les attributions des consuls et la condition civile des sujets des deux États. Le gouvernement français n'avait qu'à se féliciter des résultats de cet arrangement, et il ne perdait pas l'espoir de s'entendre, à une époque rapprochée, avec le gouvernement de S. M. Catholique pour donner une satisfaction plus complète aux intérêts commerciaux des deux pays. Initiative féconde que celle prise par la France; ce fut en effet sous la même impulsion que furent conclus plusieurs traités de commerce, entre autres entre la Suisse et la Belgique, entre les États scandinaves et la Turquie, conventions que nous rapportons plus loin en leur lieu et place, et qui achèvent de caractériser le mouvement d'union commerciale qui semble ouvrir une ère nouvelle amenée naturellement par la multiplication des voies de communication, par l'augmentation des chemins de fer et de la télégraphie électrique qui se propage tous les jours davantage entre les États européens.

Au milieu des nombreuses difficultés qu'elle a eues à résoudre depuis la paix de Paris, la politique a plus d'une fois regretté de n'être point parvenue à réunir un Congrès. Plus heureux, le commerce international a eu encore son Exposition universelle en 1862, et cette fois à Londres. A l'exception d'une partie des États-Unis et du Maroc, les produits de l'industrie de toute l'humanité civilisée se sont, pour la seconde fois, trouvés réunis, au milieu de la capitale de l'Angleterre, dans un immense bâtiment d'un kilomètre de tour et surmonté de deux dômes en verre disposés aux deux extrémités pour y laisser pénétrer la

lumière. Organisée par les soins du prince Albert et du prince Napoléon, l'Exposition parut plus brillante encore que celle de 1851. Des peuples nouveaux, le Japon et la Chine, y avaient envoyé leurs produits. Quelques peuples cependant, tels que celui des États-Unis, y faisaient défaut. On y remarqua avec quelque étonnement, comme un des traits principaux de l'Exposition, le perfectionnement des machines de guerre et des engins de destruction. L'affluence, la confiance, malgré l'éclat des projets exposés, furent moins grandes qu'en 1861. Sous la présidence de M. Milner Gibson, la distribution des récompenses y fut faite néanmoins avec entrain, le 17 mai, dans une fête relevée par la présence et le jeu des meilleures musiques militaires de France, d'Allemagne et de Suisse. L'Angleterre et la France eurent la plus grande part à ces récompenses, et soutinrent encore ainsi leur réputation en même temps que leur plus noble rivalité.

Au banquet qui réunissait le soir les plus illustres hôtes de l'Angleterre, M. Rouher, ministre du commerce, disait avec raison :

« Le principal résultat que je veux constater c'est, malgré la date récente de nos rapports commerciaux, le développement réciproque et profitable des échanges entre les deux pays, développement qui est venu atténuer les perturbations douloureuses causées au commerce du monde par cette lutte fratricide qui se poursuit, acharnée, au delà de l'Atlantique. Hélas! la Providence laissera-t-elle longtemps stériles les vœux que nous formons pour qu'elle marque le terme de ces sanglantes hécatombes?

« Messieurs, je n'ai point encore précisé le trait le plus saillant de la convention de 1860; cet acte n'a pas été seulement un règlement commercial entre deux pays; il a été la proclamation, au nom de deux grandes nations, des principes de liberté commerciale. Ces principes, dont vous avez été les glorieux précurseurs, sont destinés à vivifier toutes les législations, à stimuler la production chez tous les peuples. Déjà les pouvoirs publics en France, suivant l'initiative du chef de

l'État, ont brisé notre vieille législation sur les matières premières et les céréales. La France a signé hier des traités de commerce avec la Belgique et le Zollverein, elle signera demain celui qu'elle négocie avec l'Italie.

« Le drapeau des réformes économiques continuera ainsi sa marche triomphale. Ces échanges qui se développent, ces relations qui se multiplient, ces intérêts qui se solidarisent et se confondent, ces richesses qui s'accroissent chez les nations, ce bien-être des masses qui en est la conséquence inévitable, cette haute estime réciproque qui naît de rapports chaque jour plus fréquents, ces passions politiques qui s'éteignent, ces anciennes animosités qui s'effacent ne sont-ils pas les fermes assises d'une paix durable entre les nations, les gages solennels de progrès sans secousses et sans réaction? Ah! Messieurs, ne troublons pas ces harmonies naissantes par nos fautes et nos entraînements, n'assumons jamais une aussi terrible responsabilité envers les hommes et envers Dieu. Je porte, avec l'émotion d'une âme profondément convaincue, un toast à l'étroite alliance des deux nations britannique et française. »

Au spectacle plein d'intérêt et de grandeur qu'elle avait donné aux étrangers, la nation anglaise éprouvait une légitime fierté. Ses triomphes de 1851 et de 1855 étaient dépassés : mieux encore qu'à ces époques, elle donnait la mesure de sa puissance et de sa richesse. Elle s'y montrait ce qu'elle est : une libre et forte nation, ne prévoyant de limite ni à sa prospérité matérielle ni à son rôle politique. Aucun étranger ne refusait son admiration à la réunion de tant de merveilles, fruit précieux du travail et de la paix; mais en saluant avec respect le vigoureux esprit qui les avait créées et la noble ambition qui les étalait, l'étranger réclamait pour sa propre nation le droit de cultiver à son tour toutes ses facultés, de développer toutes ses ressources, de réparer les torts ou les retards de la fortune et les injustices de la guerre. Au nom du droit commun de l'humanité, et à l'instar de l'Angleterre, chaque peuple, en effet, revendiquera le droit d'étendre au loin son com-

ərce, de fonder des établissements, de créer ou de faire urir des colonies, de se donner une puissante marine, vrai gage de la force. Sans dénier à la Grande-Bretagne premier rang sur mer, on lui refuse seulement le droit une suprématie maritime absolue qui lui donnerait la uveraineté du monde. Dans la grande famille du genre ımain, les nations n'admettent point de supériorité ablue ; si l'on pouvait en admettre une, il serait permis de souhaiter à celle qui porte dans sa politique au dehors génie sympathique et généreux de la sociabilité, plutôt core qu'à celle qui marque toute son activité du cachet ı peu trop exclusif de l'industrialisme individuel.

I

EUROPE OCCIDENTALE.

1

FRANCE.

Etat des choses. — Dans la réception solennelle du 1er l'an, on remarquait les paroles suivantes adressées l'Empereur au Sénat, au Corps législatif et au clergé :

« Je compte sur le Sénat pour m'aider à perfectionne constitution, tout en maintenant intactes les bases fondam tales sur lesquelles elle repose. Le Corps législatif verra l'espère, dans les modifications que j'ai introduites dans constitution, la preuve de mon entière confiance dans ses mières comme dans son patriotisme. Le clergé français, si é nent par sa piété et ses vertus, qui sait qu'il faut rend Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César, compter sur ma protection et sur ma vive sympathie. »

Ces paroles, adressées à trois des grands corps de l'É touchaient aux principaux objets qui préoccupaient jus ment l'opinion publique après les derniers événements l'armée précédente. L'important décret du mois de vembre dernier, par lequel l'Empereur renonçait au d d'ouvrir des crédits supplémentaires était un perfecti nement apporté à la constitution sous le rapport financ

On attendait avec curiosité le nouveau projet de budget que présenterait M. Fould sur ces bases nouvelles, et qui était destiné à dissiper lès inquiétudes excitées par notre situation financière. On comprenait qu'il serait un des sujets les plus importants offerts aux discussions parlementaires. Dans les paroles qu'il avait adressées aux représentants de l'Église de France, l'Empereur faisait évidemment allusion au conflit que l'affaire de Rome, toujours pendante, avait engendré entre le gouvernement et une partie de l'épiscopat français. M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, était encore en négociations avec la cour de Rome au sujet de cette question palpitante. Les paroles de l'Empereur étaient au moins un appel à la modération, jeté au milieu des passions toujours vivement excitées.

L'adoucissement apporté par les soins du gouvernement et par la charité privée aux souffrances des ouvriers des industries de la soie, à Lyon et à Saint-Étienne, avait heureusement dissipé d'autres préoccupations plus douloureuses. Les préparatifs que faisait le gouvernement pour l'expédition entreprise au Mexique, de concert avec l'Angleterre et l'Espagne, en prenant des proportions plus considérables, inspiraient seuls un nouveau et légitime intérêt de curiosité aux esprits.

En attendant l'ouverture de la session parlementaire qui devait saisir le Sénat et le Corps législatif de ces graves questions, on ne surprit qu'à d'assez faibles indices les mouvements de l'opinion. Un décret impérial du 7 janvier mit fin à l'agitation intérieure de la société des *francs-maçons*, en transportant à l'Empereur le choix du grand-maître jusque-là élu par l'Ordre. M. le maréchal Magnan fut désigné. La société démocratique des francs-maçons avait décidément le même sort que la société charitable de Saint-Vincent de Paul. M. Rouland, ministre de l'instruction publique, échangea une correspondance publique assez vive et rendue publique avec Mgr l'évêque

d'Arras, au sujet de l'admission des enfants mineurs dar les communautés religieuses : où le prélat n'avait vu qu'ur intervention gênante du pouvoir civil entre l'autorité dic césaine et les établissements religieux, le ministre de cultes établit qu'il n'avait rempli que le stricte devoir c faire respecter les lois civiles et de protéger le droit de parents contre les erreurs ou les excès du prosélytism religieux. Au journal *le Constitutionnel*, M. Véron, qu avait pris récemment la direction politique avec la volont disait-il, d'introduire des habitudes d'indépendance dar cette feuille dévouée au gouvernement, céda découragé l place à M. Paulin Limayrac, qui sortait du journal *la Pa trie*. Devant la première chambre du tribunal correctionn de Paris, le procès de M. Eugène Pelletan, écrivain de mocratique du *Courrier du Dimanche*, accusé d'exciter la haine et au mépris du gouvernement, prouva que pouvoir et la presse avancée avaient encore plus d'un poi de dissentiments. Il n'y avait cependant rien dans tou cela qui agitât bien vivement l'opinion publique. Dans u des théâtres de Paris, à l'Odéon, la représentation de l pièce d'un spirituel écrivain, M. About, répandit tout coup, dans la jeunesse du quartier des écoles surtout, un émotion plus vive dont on ne saisit, il est vrai, pas préci sément le caractère. Une manifestation bruyante au dehor et dans la rue amena, malgré les réclamations de l'auteu la chute d'une œuvre dramatique dont le nom seul de *Ga tana* prouvait assez qu'elle n'avait rien de politique. Était ce une petite émeute littéraire, morale ou politique? on n l'a jamais très-bien démêlé. Il y avait peut-être un pe de tout cela dans ce *pronunciamento* qui retentit pendan quelques soirées dans les rues ordinairement tranquille du quartier latin.

Le discours impérial. — L'Empereur transporta les préoc cupations de la capitale et du pays dans une sphère plu

grave, en ouvrant, le 27 janvier, la session annuelle par le discours suivant :

« Messieurs les sénateurs,
« Messieurs les députés,

« L'année qui vient de s'écouler a vu, malgré certaines inquiétudes, la paix se consolider. Toutes les rumeurs propagées à dessein sur des prétentions imaginaires sont tombées d'elles-mêmes devant la simple réalité des faits.

« Mes relations avec les puissances étrangères me donnent la plus entière satisfaction, et la visite de plusieurs souverains a contribué encore à resserrer nos liens d'amitié. Le roi de Prusse, en venant en France, a pu juger par lui-même de notre désir de nous unir davantage à un gouvernement et à un peuple qui marchent d'un pas calme et sûr vers le progrès.

« J'ai reconnu le royaume d'Italie avec la ferme intention de contribuer, par des conseils sympathiques et désintéressés, à concilier deux causes dont l'antagonisme trouble partout les esprits et les consciences.

« La guerre civile qui désole l'Amérique est venue compromettre gravement nos intérêts commerciaux. Cependant, tant que les droits des neutres seront respectés, nous devons nous borner à faire des vœux pour que ces dissensions aient bientôt un terme.

« Notre établissement en Cochinchine s'est consolidé par la valeur de nos soldats et de nos marins. Les Espagnols, associés à notre entreprise, trouveront, je l'espère, dans ces contrées, le prix de leur courageux concours. Les Annamites résistent faiblement à notre domination, et nous ne serions en lutte avec personne si, au Mexique, les procédés d'un gouvernement sans scrupules ne nous avaient obligés de nous réunir à l'Espagne et à l'Angleterre pour protéger nos nationaux et réprimer des attentats contre l'humanité et le droit des gens.

« Il ne peut sortir de ce conflit rien qui soit de nature à altérer la confiance dans l'avenir. Libre de préoccupations extérieures, j'ai porté plus spécialement mon attention sur l'état de nos finances.

« Un exposé sincère vous en a fait connaître la véritable situation. Je ne dirai à ce sujet que quelques mots.

« Le public s'est ému du chiffre de 963 millions, auquel s'est élevée la dette flottante; mais cette dette, en l'arrêtant désor-

mais, n'a rien d'inquiétant, car elle avait déjà atteint ce chi avant 1848, alors que les revenus de la France étaient : d'approcher de ce qu'ils sont aujourd'hui. D'ailleurs, qu retranche de cette somme d'abord les 652 millions qui grèva l'État à une époque antérieure à l'Empire; ensuite les 78 m lions remboursés aux rentiers à l'époque de la conversion; en les 253 millions montant des découverts qu'ont amenés d les deux derniers exercices des expéditions lointaines, et q eût été possible de demander à un emprunt, on verra que, puis l'établissement de l'Empire, grâce, il est vrai, aux coı lidations successivement opérées, les découverts ne se : pas accrus en proportion des nécessités auxquelles il a f pourvoir et des avantages obtenus depuis dix ans.

« En effet, Messieurs, il ne serait pas juste d'oublier :

« L'accroissement de dépenses exigé par le service an des emprunts contractés pour deux guerres qui n'ont pas sans gloire;

« Les 622 millions employés par le Trésor aux grands vaux d'utilité publique, indépendamment des 3 millards affe par les Compagnies à l'achèvement de 6553 kilomètres de c mins de fer;

« L'exécution du réseau télégraphique;

« L'amélioration du sort de presque tous les serviteurs l'État;

« L'augmentation du bien-être du soldat, les cadres de l mée mis en proportion de ce qu'exige, en temps de paix dignité de la France;

« La transformation de la flotte et de tout notre mat d'artillerie;

« La réédification de nos édifices religieux et de nos mo ments publics.

« Ces dépenses ont imprimé à tous les travaux utiles, su surface de l'Empire, une impulsion féconde. N'avons-nous vu les villes se transformer, les campagnes s'enrichir pa progrès de l'agriculture, et le commerce extérieur s'éleve 2 millards 600 millions à 5 millards 800 millons? Enfin, pa seul accroissement de la prospérité publique, les revenu l'État se sont accrus de plusieurs centaines de millions.

« Cette énumération nous montre toute l'étendue des sources financières de la France, et pourtant, quelle que l'origine des découverts, quelque légitimes que fussent dépenses, il était prudent de ne plus les augmenter.

ıs ce but, j'ai proposé au Sénat un moyen radical, qui au Corps législatif une plus grande faculté de contrôle cie de plus en plus à ma politique. Mais cette mesure ıoint, comme il est facile de s'en convaincre, un expéur alléger ma responsabilité : c'était une réforme sponsérieuse devant nous forcer à l'économie.

renonçant au droit d'ouvrir des crédits supplémentaires ordinaires dans l'intervalle des sessions, il était cepenentiel de se réserver la faculté de pourvoir à des nécesprévues. Le système des virements en fournit les moyens, avantage de limiter cette faculté aux besoins vraiment et indispensables.

pplication sévère de ce nouveau système nous aidera à notre régime financier sur des bases inébranlables. Je sur votre patriotisme et vos lumières pour seconder rts par un concours empressé.

budget vous sera présenté dès l'ouverture de la session. n'est pas sans regret que je me suis décidé à vous r le remaniement de plusieurs impôts; mais par l'acıent de nos revenus, l'aggravation, j'en suis convaincu, que temporaire.

ıs voudrez bien vous occuper d'abord du projet de loi l'échange des titres de la rente quatre et demi pour rojet qui a pour but, en conciliant équitablement les du Trésor et ceux de ses créanciers, de préparer l'unide la dette.

vous ai exposé, Messieurs, loyalement l'état des choses. ıs le savez, à chaque occasion où se présentait une rétile, j'en ai pris résolûment l'initiative. Cependant, je intiendrai pas moins intactes les bases fondamentales nstitution, qui a déjà valu au pays dix années d'ordre ospérité.

sort de tous ceux qui sont au pouvoir, je ne l'ignore de voir leurs intentions les plus pures méconnues, tes les plus louables dénaturés par l'esprit de parti. clameurs sont impuissantes lorsqu'on possède la cone la nation et qu'on ne néglige rien pour la mériter. Ce nt, qui se manifeste en toutes circonstances, est ma ense la plus précieuse et fait ma plus grande force. Surde ces événements imprévus, tels que la cherté des ınces et le ralentissement du travail, le peuple souffre; ans sa justice, il ne me rend pas responsable de ses

souffrances, parce qu'il sait que toutes mes pensées, tous mes efforts, toutes mes actions, tendent sans cesse à améliore son sort et à augmenter la prospérité de la France.

« Ne nous faisons pas illusion sur ce qui nous reste à accomplir; mais en même temps, en jetant un regard vers le passé, félicitons-nous d'avoir traversé dix années au milieu du calme des populations satisfaites et de l'union des grands corps de l'État. Persévérons dans notre tâche avec énergie, et confions-nous dans la Providence, qui nous a toujours donné des signes visibles de sa protection. »

Le journal anglais le *Times* appréciait le discours impérial de la la manière suivante :

« L'Empereur des Français a ouvert la session de 1862 par un discours viril, modéré et raisonnable. L'Europe a appris à attendre avec une impatience qui n'est pas tout à fait exempte d'appréhension les apparitions que Napoléon III fait périodiquement en public. Nous nous réjouissons de pouvoir dire que l'attitude de la nation française, telle que la dépeint le discours impérial, est précisément ce que nous aurions pu désirer. Ce discours est cordial et amical envers nous et envers nos alliés. Le ton en est parfaitement pacifique. L'Empereur a pris la peine de rassurer le monde sur tous les sujets qui avaient pu éveiller l'inquiétude. Il prend un soin particulier de déclarer son amitié envers la Prusse, et il complimente le roi et la nation sur un ton que l'on ne peut qualifier d'exagéré, en disant « qu'ils marchent vers le progrès. » « Il n'y a pas dans ce discours d'ombre qui s'étende sur le Rhin. L'Autriche même, qui un jour a reçu un avertissement presque fatal dans une cérémonie française, l'Autriche est consolée, car l'Empereur l'assure que, bien qu'il ait reconnu le royaume d'Italie, son intervention désormais se bornera « à des « conseils sympathiques et désintéressés. » Quand il propose de concilier par un avis désintéressé l'antagonisme

qui existe entre les sectes ultramontaines de l'Église de Rome et les institutions d'un gouvernement libre, nous craignons qu'il ne promette beaucoup, soit à Rome, soit à l'Italie, et que cet antagonisme ne continue à troubler partout l'esprit public et les consciences.

« L'Amérique a son paragraphe, qui, plus que tout autre partie du discours, paraît respirer la menace. L'Empereur n'hésite pas à reconnaître que la guerre civile a compromis les intérêts commerciaux de la France, et le regret perce dans le ton avec lequel il dit qu'il faut se borner à exprimer l'espoir que ces dissensions auront bientôt un terme. Mais il y a à cette abstention un terme rigoureux indiqué: « tant que les droits des neutres seront res« pectés. » Il n'y a que cette phrase qui jure avec le ton pacifique du discours, car le Mexique et la Cochinchine ne sont mentionnés que pour être écartés aussitôt comme indignes d'une sérieuse considération.

« C'est une chose nouvelle que de trouver dans la partie financière l'intérêt d'un discours de l'Empereur : « Libre « de soucis à l'extérieur, j'ai pu porter plus spécialement « mon attention sur les finances. » Puisse-t-il avoir longtemps le loisir de s'adonner à cette enquête utile! Ces études portent en elles-mêmes leur propre récompense. Toutefois, l'Empereur dit, et nous l'admettons, que s'il a payé cher ce qu'il a acheté, il a obtenu de grands travaux d'utilité publique, l'achèvement des chemins de fer et des télégraphes, l'amélioration de la situation des fonctionnaires, la transformation de la flotte et de l'artillerie, et que le commerce a plus que doublé. Nous acceptons l'explication dont se flatte l'Empereur. Si l'Empereur se contente de rester « libre de soucis étrangers, » s'il tient les promesses de son discours, toute l'Europe pourra encore espérer qu'à la fin d'une autre période de dix années, il pourra de nouveau s'enorgueillir de ce que, sous sa direction, « la France a traversé dix autres) années au milieu

« de la quiétude des populations satisfaites et de l'un
« des grands corps de l'État. »

L'*Exposé général de la situation de l'Empire*, présenté t
les ans au Sénat et au Corps législatif, portait aussi p
l'attention sur le dedans que sur le dehors. Cependant, to
préoccupée qu'elle fût légitimement des affaires intérieur
l'opinion publique montrait peut-être, en dépit du *Tin*
plus de sollicitude et de curiosité pour celles du deho
En entendant encore l'Empereur exprimer toujours
même désir de concilier les prétentions contraires du Sai
Siége et du royaume d'Italie, on remarquait avec pei
dans les documents diplomatiques, que la dernière ten
tive récemment faite par l'ambassadeur français à Ro
M. de Lavalette, avait échoué devant une fin de non-recev
plus absolue que jamais; et l'on se demandait commen
désir de conciliation de la France, quelque sincère et qu
que loyal qu'il pût être, pourrait jamais arriver à rapp
cher deux puissances qui prenaient toujours soin de p
clamer elles-mêmes qu'elles étaient inconciliables.
polémique qui paraissait épuisée entre les journaux
tenaient pour l'Italie et ceux qui tenaient pour Rome
prit quelque vivacité, mais sans atteindre la même passi
qui l'avait animée une année auparavant. Malgré les a
préciations assez erronées du *Times*, on trouvait généra
ment la conduite du gouvernement assez correcte dans
conflit américain, et l'on ne voyait percer ni dans le d
cours impérial ni dans les documents diplomatiques
veilléité de se mêler autrement que par des conseils pa
fiques à une guerre douloureuse, dans laquelle la Fra
ne pouvait sagement chercher à intervenir, malgré
souffrances qu'elle lui imposait comme à d'autres natio
A quelques exceptions près, la presse faisait des vœux po
le maintien de l'Union, pour l'abolition de l'esclava
pour la neutralité de la France et surtout pour la fin

treux conflit. La conduite du gouvernement dans du Mexique donna lieu à des commentaires plus ctoires et plus animés. On avait accueilli comme ssité de la situation la convention du 31 octobre, de laquelle la France, l'Angleterre et l'Espagne ent en vue d'obtenir du gouvernement du Mexique nes depuis longtemps dues et le redressement d'o-riefs. Mais on croyait déjà surprendre entre les ssances les divergences considérables qui devaient rompre l'accord entre elles. On regrettait de ne ontrer plus d'éclaircissements dans les documents tiques livrés au public. Il est vrai, le *Moniteur* , au commencement de février, assez sèchement, qui s'était répandu qu'un général espagnol pren-commandement des troupes alliées. Mais des di-s de vues des trois gouvernements, il ne disait pas Au milieu de cette obscurité que réclament d'ail-cessairement les affaires pendantes, les journaux ernement maintenaient la nécessité de faire au quelque chose de sérieux; quelques journaux dé-ques exprimaient leurs craintes de voir détruire en e une république qui n'avait cependant jamais ieur à cette forme de gouvernement; le pays voyait elque inquiétude son argent dépensé, ses soldats au loin, pour un dessein dont il ne se rendait pas ien compte.

eur. — L'exposé de la situation intérieure de l'Em-rait dans des détails beaucoup plus considérables, nts sous plus d'un rapport, et qui cependant ont s remarqués.

nistre de l'intérieur constatait que, d'après le der-ombrement quinquennal prescrit par la loi, la po-des 89 départements actuels de l'Empire s'éle-7 382 225 habitants. Sur le dernier recensement

de 1856, c'était une augmentation de 673 802 âmes, nc
compris la Savoie, la Haute-Savoie et les Alpes-Maritime
Dans la session précédente, 34 villes avaient été autorisé
à contracter des emprunts pour une somme totale
81 935 000 fr., destinés à des travaux d'assainissement
d'embellissement. La province voulait suivre de près
capitale où s'étaient ouverts deux nouveaux théâtres,
boulevard nouveau, le boulevard Saint-Eugène, et
nouveau pont remplaçant celui de Louis-Philippe. L'adn
nistration télégraphique, sur toute la surface de la Franc
comptait 24 665 kilom. de lignes et 454 bureaux, sa
compter près de 600 stations de chemins de fer, ouvert
par les compagnies à la télégraphie privée. L'immersi
des cables entre Toulon et Ajaccio, la France et l'Algér
avait complété ces travaux. C'étaient là des signes de pr
spérité ou de progrès réels. Le ministre, faisant allusi
aux améliorations apportées dans le régime de la pres
par le décret du 24 novembre, constatait que, dans l'ann
1861, 13 avertissements avaient dû être notifiés : 8 à d
journaux de province, 5 à des journaux de Paris. I
1860, l'administration avait adressé 29 avertissement
suspendu 1 journal et supprimé 3 autres. Était-ce un pr
grès de l'administration ou de la presse?

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des tr
vaux publics se félicitait du résultat qu'avait amené
législation libérale du 15 juin 1861, au milieu de la cri
alimentaire que traversait la France par suite de la ma
vaise récolte de l'année. Une large importation avait
effet exercé une heureuse influence sur les prix du l
sans enlever à l'agriculture un taux suffisamment rém
nérateur. L'application du nouveau régime libéral d
douanes à l'industrie et au commerce n'était pas enco
assez ancienne pour qu'on pût faire une comparaison ut
entre le commerce international de la France pour l'exe
cice 1861 et celui des années précédentes. L'influence f

cheuse qu'exerçaient d'ailleurs sur l'industrie française la fermeture du marché des États-Unis et la disette du coton ne permettaient pas d'établir un jugement définitif sur cette grande réforme. Cependant le ministre croyait pouvoir constater que, malgré des défaillances passagères, l'industrie s'était mise résolûment à l'œuvre pour réparer son outillage, organiser plus sûrement son travail, et qu'elle commençait à recueillir le fruit de son énergie. L'industrie métallurgique avait dépassé, en 1861, une production de 140 millions de quintaux; celle du fer avait atteint 5 593 849 quintaux, d'une valeur de 157 202 106 francs. La répartition des 40 millions votés comme prêts à l'industrie avait été faite par la commission instituée à cet effet; et elle promettait d'amener des résultats encore plus considérables.

Un ensemble de 190 kilomètres de chaussées sur la ligne de Toulouse à Bayonne, livrée à la Compagnie des chemins de fer du Midi, pour y poser la voie; les travaux préparatoires de l'État sur la ligne de Rennes à Brest, poussés jusqu'à Saint-Brieuc, des études faites sur des chemins de fer précédemment votés en Normandie, en Lorraine et en Savoie, enfin une longueur de 655 kilomètres livrée à la circulation par la Compagnie en l'année 1861, constataient une campagne plus fructueuse que celle de 1860. Des rectifications de routes impériales s'étaient étendues également sur une longueur de 425 kilomètres; de nouvelles voies s'étaient ouvertes en Corse; l'œuvre de l'amélioration des chemins vicinaux d'intérêt commun avait été commencée d'après la subvention de 25 millions accordés précédemment par le Corps législatif. Enfin l'amélioration du cours de la Seine, de la Marne et de la Gironde, l'approfondissement de quelques biefs, ou la régularisation du hallage aux canaux de la Bretagne, du Centre, des Ardennes, d'Arles à Bouc, de la Somme au Nord, l'ouverture ou l'achèvement de travaux pour de

nouveaux bassins à Dunkerque, Boulogne, Brest, la Rochelle, Rochefort, l'élévation de nouveaux phares et le balisage d'une partie des côtes, achevaient cette revue des voies de communication destinées par terre et par eau à activer encore l'industrie et le commerce.

Le ministre d'État rappela les richesses du musée Campana exposées l'année précédente aux yeux du public, la réorganisation du service des haras érigé en direction supérieure, et annonça l'institution, par décret impérial d'une commission d'élite spéciale à l'effet d'examiner dans son principe et dans son application la question si importante de la propriété littéraire et artistique. Le ministre de l'instruction publique se montrait heureux de l'élévation de traitement accordée aux professeurs du Collége de France, de la Sorbonne, de l'École normale supérieure et aux inspecteurs d'Académies. Il recommandait encore à l'attention du Corps législatif la situation du Muséum dont les collections restent enfouies et mutilées faute d'espace, et regrettait que la reconstruction de la nouvelle Sorbonne se fît tant attendre. Le chiffre des élèves de l'instruction secondaire dépassait de 1000 celui de l'année précédente. Malgré cette prospérité, l'augmentation du nombre des lycées faisait sentir le besoin d'une augmentation de l'allocation attribuée par l'État à cet enseignement. Plusieurs écoles normales primaires avaient été ouvertes et le nombre des écoles primaires communales et libres s'était accru. Le crédit d'un million, accordé à cet effet l'année précédente, avait permis de restaurer sur une large échelle les maisons d'école; l'institution des *Bibliothèques des écoles* heureusement développée dotait celles-ci d'un puissant moyen d'instruction.

Dans l'administration de la guerre, l'année 1861 avait été marquée par le rapatriement des armées que la France, dans un intérêt de civilisation et d'humanité, avait envoyées *en Chine* et en Syrie.

En Cochinchine, des détachements fournis par l'armée de terre secondaient encore, en 1862, l'action de la flotte pour consolider dans cette contrée et étendre l'influence politique et les relations commerciales de la France. Le gouvernement se voyait obligé, dans le moment même, d'associer encore ses troupes de terre à l'expédition dirigée contre le Mexique. La moyenne de l'effectif, réduit d'année en année depuis la fin de la guerre d'Italie, n'avait plus été en 1861 que de 467 000 hommes. Au 1er janvier de l'année 1862, l'effectif total, en France, en Algérie, à Rome et au dehors, était de 446 000, et, d'après les ordres formels de l'Empereur, des réductions successives devaient le ramener, pour le 1er janvier 1863, au chiffre limitatif de 400 000 hommes. Ce nombre ne pourrait être dépassé que de 15 000, employés temporairement pour l'appui ou la protection des intérêts français hors du territoire.

Le ministre de la marine informait les corps de l'État qu'en 1861, il avait fixé, pour l'état-major de la flotte, un cadre proportionné à l'importance normale de notre établissement maritime en temps de paix; qu'il avait réglé et facilité le recrutement de nos marins par des primes de réengagement et une amélioration de solde; enfin qu'il avait dégagé les différentes pêches d'entraves vieillies, et garanti cette industrie contre la fraude, pour couvrir de la protection de l'État ses serviteurs maritimes. L'œuvre de transformation du matériel de la flotte élevait, en 1861, nos bâtiments de guerre à vapeur à 101, dont 12 vaisseaux nouveaux, 2 frégates cuirassées, 15 frégates ordinaires, 7 corvettes et 36 avisos. L'inscription maritime, au 1er juillet 1861, comptait, tant au service de l'État qu'au long cours, au cabotage, à la pêche, dans les chantiers ou dans les quartiers, 170 496 hommes.

Le projet de budget. — La partie de l'exposé de la situation qui était la plus considérable par son étendue et

par son importance était celle qui avait trait au budget établi sur de nouvelles bases, conformément aux volontés de l'Empereur et aux prescriptions du sénatus-consulte du 31 décembre précédent.

Le projet de budget de M. Fould présentait d'abord dans sa forme une innovation sérieuse. Il se décomposait, indépendamment de ce qu'on appelle les *dépenses pour ordre*, en deux budgets spéciaux : le premier, dit des *dépenses ordinaires*, comprenant les services obligatoires et permanents; le second, dit des *dépenses extraordinaires*, qui, tout en ayant, même à un haut degré, le caractère d'utilité publique, ne sont pas rigoureusement obligatoires et peuvent être regardées comme facultatives. Chacun de ces budgets devait avoir ses ressources propres, non pas vaguement imputées sur les fonds du Trésor, mais positivement désignées : le premier, les ressources ordinaires, permanentes; le second, les ressources spéciales, définies, temporaires. Deux lois spéciales règleraient ces deux budgets.

L'expérience des années précédentes ayant prouvé à M. Fould que l'insuffisance de dotation des services ordinaires avait créé ces crédits supplémentaires, d'où était sortie la dette flottante, le nouveau ministre ne craignait pas de proposer hardiment de couvrir par l'accroissement d'impôts existants, ou la création de nouvelles taxes, les dépenses ordinaires. Après avoir dégrevé, pour les contribuables les moins aisés, la contribution personnelle et mobilière, et abaissé de 2 à 1 pour 100 le droit sur les valeurs transmises par la poste, M. Fould proposait sur les chevaux et les voitures de luxe une taxe qui donnerait un revenu d'environ 5 500000 francs, dont le dixième serait abandonné aux communes. De la révision des droits proportionnels d'enregistrement, de l'élévation de prix du papier timbré, d'une aggravation du droit de timbre sur les bordereaux des agents de change et les courtiers, et de

création d'un droit fixe de 10 centimes sur les factures quittances, le ministre se flattait d'obtenir une recette ; 45 millions environ, qui, ajoutés aux précédents, forerait une plus-value de 50 millions, qui permettrait de gler le budget ordinaire de 1863, même avec un excédant ; recette de 20 millions.

Pour le budget extraordinaire auquel étaient imputées 'abord les ressources extraordinaires composées de 7 500 000 francs du solde disponible de la négociation des bligations trentenaires, et 10 millions provenant de la ·oisième annuité de l'indemnité chinoise, M. Fould créait ncore des ressources temporaires. Il les trouvait dans ne surélévation des droits récemment diminués sur le el et le sucre, qui produirait une plus-value de 80 millions.

Restait la question des arriérés, des découverts qui vaient créé la dette flottante dont l'accroissement avait ıspiré les inquiétudes financières auxquelles M. Fould .evait sa rentrée au pouvoir. Cette dette flottante, legs oujours accru des années précédentes, s'était élevée décilément, en 1861, à 963 millions. M. Fould proposait de la éduire sans avoir recours à un emprunt destiné à la conolider. L'État recouvrait, au 14 mars 1862, le droit d'ofrir à ses créanciers l'alternative d'une conversion ou 'un remboursement de la rente 4 1/2. Le ministre, par ne conversion facultative, proposait aux rentiers d'éhanger leur titre 4 1/2 pour 100 contre une somme de ente égale en 3 pour 100, mais à la condition pour eux le payer à l'État une certaine somme (soit 4 fr. ou 5 fr. ›our chaque 4 fr. 50 cent. de rente) en retour de ce qu'ils ;agnaient en capital et en compensation de la faculté de embourser le 4 1/2 pour 100 au pair dont l'État se déıunirait. Le total de ces soultes, qui serait un gain pour État sans être une perte pour ses créanciers, serait afecté à diminuer d'autant la dette flottante.

Discussion de l'Adresse. — La discussion dans les deux Chambres de l'Adresse en réponse au discours du trône promettait d'être très-vive. A l'intérieur, à l'extérieur, les sujets d'animation ne manquaient pas; la réfórme financière, la question de Rome, celle du Mexique étaient en première ligne. Il y avait de plus répandu dans l'opinion publique, et particulièrement dans la jeunesse, une certaine agitation inaccoutumée qui devait répondre par quelques incidents extérieurs à la vivacité des discussions parlementaires.

La discussion sur le projet d'Adresse commença d'abord, selon l'ordinaire, au Sénat. En ce qui concerne la politique intérieure, le projet d'Adresse rappelait que le but principal de la session qui allait commencer, serait de voter les lois nécessaires pour mettre en pratique le sénatus-consulte du 28 décembre précédent. En attribuant à la guerre civile d'Amérique la crise qui sévissait dans les manufactures françaises, il s'associait au discours impérial pour recommander à la politique française une très-stricte neutralité sur le fond du débat. Quant aux augmentations d'impôts, il exprimait l'espoir que celles de ces augmentations qui atteindraient la classe la plus nombreuse « ne seraient que temporaires, » et il demandait « des encouragements plus larges pour les lettres et les arts, ainsi que l'amélioration du sort du clergé inférieur. » La dernière partie de l'Adresse était consacrée à la politique étrangère. Sur les affaires du Mexique, le Sénat exprimait le vœu que l'expédition atteignît bientôt son but. Mais le passage qui attirait le plus l'attention dans les circonstances présentes était celui qui concernait l'Italie. En comparant le nouveau projet d'Adresse à celui de l'année précédente, on constatait dans les expressions un progrès sensible en faveur de l'unité italienne. Il n'y avait point de réserve en faveur du pouvoir temporel du pape. La balance était également tenue entre les deux

partis. « Vous persisterez, Sire, disait l'Adresse, dans votre œuvre de protection et de conciliation, comme nous persévérons dans notre confiance et dans nos convictions. Sans doute vous éprouvez le regret que nous ressentons vivement, de rencontrer encore, tantôt l'entraînement et les prétentions immodérées, tantôt la résistance et l'immobilité. Mais vos conseils sont ceux de la sagesse, et il ne faut pas se lasser de dire en son nom, ici, que les plus grandes œuvres ne peuvent se passer du calme et de la modération pour se fonder, là, que les plus justes causes s'égarent par des refus extrêmes, incompatibles avec la bonne conduite des affaires humaines. »

La discussion générale montra, dès les premières séances, dans cette grave assemblée, composée par l'Empereur, les partis réellement aux prises. L'esprit de conservation et l'esprit de progrès, la contre-révolution et la révolution même s'exprimèrent avec véhémence par la bouche de MM. Ségur-d'Aguesseau, d'une part et de l'autre de M. Piétri et du prince Napoléon. Ce n'était plus un mystère pour personne que le gouvernement de l'Empereur, depuis la guerre d'Italie, commençait à pencher du côté de la liberté, après avoir longtemps favorisé la réaction à l'aide de laquelle il s'était établi. Son attitude la plus récente dans la question romaine en témoignait surtout et causait une sorte d'agitation religieuse, à laquelle répondait une émotion que ses adversaires appelaient révolutionnaire. C'est contre ce revirement du gouvernement qui s'expliquait parfaitement que MM. Ségur-d'Aguesseau et de la Rochejaquelein vinrent récriminer les premiers avec passion. M. Ségur-d'Aguesseau vit, dans ce qu'il appela les licences de la presse révolutionnaire, quand elle traitait les sujets religieux et politiques, la preuve de cette attitude nouvelle du gouvernement. Il en fit tomber particulièrement la responsabilité sur le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, qu'il fallait arrêter, dit-il, au milieu des réclamations, sur

cette pente, avant qu'il devînt le Polignac de l'empire. Dans la conduite des affaires extérieures, il s'en prit particulièrement à M. Thouvenel, dont la note du 11 janvier précédent avait mis la cour de Rome en mesure de se prononcer. M. de la Rochejaquelein, à son tour, vint exposer les mécomptes et les rancunes de son parti et se plaindre, tantôt avec humilité, tantôt avec amertume, de la complaisance du gouvernement pour la révolution; c'était un vrai réquisitoire contre les excès de la presse révolutionnaire. L'orateur, au moins, exprimait le désir de voir le jugement des tribunaux substitué sur la presse à l'action administrative qu'il trouvait, maintenant, compromettante pour le gouvernement. Mais en rappelant qu'il s'était rallié à l'Empereur comme à un principe d'hérédité, à une sorte de droit divin de fraîche date, il prétendit soustraire le gouvernement au contrôle de la volonté du peuple, qui est aussi l'une des bases de la constitution impériale.

A ces deux manifestations, M. Piétri opposa la profession de foi libérale la plus explicite, en se prononçant contre les lois d'exception, les lois de sûreté générale et le système des avertissements; il revendiqua hautement la liberté de la presse, la liberté individuelle et la liberté des élections avec toutes les convenances et toutes les garanties qui leur sont essentielles. Sur la question de Rome, il demanda qu'on sortît des atermoiements indéfinis et qu'après avoir garanti les conditions de sûreté personnelle et d'indépendance spirituelle du saint-père, on avisât à l'opportunité du retrait des troupes françaises de Rome. Le prince Napoléon, qui prit ensuite la parole, opposa encore plus vivement au drapeau de la contre-révolution arboré par M. de la Rochejaquelein, le drapeau de la révolution, et il accomplit complétement son programme. Au principe monarchique, tel que le marquis l'avait présenté, le prince orateur déclara préférer les principes de la révolution

lont il fit l'Empire ancien et l'Empire nouveau, les plus égitimes représentants. La nouvelle dynastie, selon lui, ıvait pour mission de les appliquer, pour continuer à mériter l'amour et la confiance du pays, contrairement à la loctrine du droit divin que la révolution était venue détruire. « Rappelons-nous, s'écria-t-il au milieu des réclamations les plus énergiques d'une partie du Sénat, que Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, a traversé la France, du golfe Juan au château des Tuileries, au cri de : *A bas les émigrés! A bas les nobles! A bas les prêtres!* » L'interruption qui suivit ces paroles permit seulement au prince d'indiquer, pour résumer sa propre politique, qu'il fallait autant que possible retenir la révolution entre les mains des modérés, mais que, dût-elle tomber entre les mains des radicaux, il fallait que la France restât révolutionnaire.

Lorsque MM. Baroche et Billault, orateurs du gouvernement, eurent défendu la conduite de l'administration vis-à-vis de la presse, en face d'exigences si opposées, la discussion se resserra sur le vote de certains paragraphes.

L'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'agitation catholique causée par la question romaine fut particulièrement l'objet d'un débat d'autant plus passionné qu'un incident, en dehors cependant de toute politique, vint y mêler encore ses émotions. Le ministre de l'instruction avait récemment nommé à la chaire des langues sémitiques au Collége de France[1], M. Renan, aussi connu pour l'indépendance de ses opinions religieuses que pour la solidité e sa science et la distinction de son talent d'écrivain. L'opinion libérale avait vu avec satisfaction cette nomination 'un écrivain chargé récemment par l'Empereur d'une ission scientifique en Syrie. Dans sa leçon d'ouverture, nouveau professeur, appliquant avec l'élévation habituelle de son langage la liberté de l'exégèse aux livres rétiens, avait pour la première fois, dans une chaire ıblique, caractérisé d'un point de vue tout humain la

mission de Jésus. Cette leçon avait eu lieu au milieu d'une vive émotion de l'auditoire ; le professeur s'en était rendu maître, mais elle n'avait pas été sans contre-coup dans l'opinion publique. On avait dénoncé même au Sénat certaines expressions comme blessantes pour les croyances chrétiennes. Le ministre avait cru devoir suspendre le cours à peine commencé, et déjà suivi d'une manifestation inattendue de la jeunesse lettrée des écoles. Cet incident, tout scientifique, montrait assez jusqu'à quelle profondeur pénétraient les dissentiments religieux, au moment même où se trouvait ébranlé par les événements politiques le pouvoir temporel du saint-siége, auquel quelques esprits imprudents voulaient prêter des fondements presque divins. Ce fut au milieu de ces préoccupations diverses que commença au Sénat la discussion évidemment la plus délicate et la plus importante de la session.

Mgr le cardinal Mathieu commença par faire entendre quelques plaintes mesurées cependant sur le changement de conduite du gouvernement vis-à-vis de l'épiscopat, autrefois favorisé et maintenant suspect. Il s'opposa comme à un piége à la sollicitude empressée du Sénat en faveur du bas clergé, et déclina à l'avance la bienveillance du budget d'ailleurs en découvert. Après lui, MM. Amédée Thayer et Charles Dupin entreprirent la tâche de défendre la société de Saint-Vincent de Paul, que le gouvernement avait vue autrefois d'un œil bienveillant et dont il avait récemment détruit la puissante organisation, dans la crainte qu'elle ne devînt l'instrument de préoccupations politiques particulières.

Le gouvernement avait déjà paru obéir au désir d'empêcher une ingérence importune du clergé dans les affaires de l'État, en faisant paraître dans le *Moniteur* une note où il exprimait l'espoir que les évêques de France, sollicités par le saint-siége de se réunir à Rome, ne quitteraient leurs résidences que pour des motifs exclusivement ecclésiasti-

ques. M. Billault, pour défendre le gouvernement du reproche d'avoir changé de conduite vis-à-vis du clergé, rappela la vivacité de l'agitation politique de l'épiscopat et les intempérances de langage qui, dans les mandements épiscopaux, étaient remontés jusqu'à l'administration et à la personne de l'Empereur. A propos de la société de Saint-Vincent de Paul, il fit remarquer que la toute-puissance de cette société embrassait dans son organisation la France entière, et même l'étranger, par ses affiliations nombreuses; et il dénonça comme un danger pour la société civile la protection qu'elle avait cherchée au dehors, en se mettant sous la protection d'un cardinal romain. Tout en rendant justice à l'esprit de charité de cette société à laquelle le gouvernement avait voulu donner pour président un cardinal français , comme une garantie, il invoqua les principes de notre ancien droit public sur les rapports du clergé français avec la cour de Rome, ainsi que les lois nouvelles contre les associations, pour défendre et expliquer la conduite du gouvernement. « Le gouvernement français, dit-il en terminant, fera tout pour satisfaire les désirs, les tendances du sentiment religieux; mais si l'on touche à la plus petite partie de la couronne qui est le symbole du pouvoir temporel, il la défendra énergiquement. » Au fond, chacun sentait que, sur ces terrains si différents, c'était toujours la question de Rome qui s'agitait; aussi la discussion ne prit-elle son vrai caractère que lorsqu'on en vint au paragraphe de l'Adresse relatif à cet objet important; et l'on peut dire que, cette fois, elle fut traitée à fond par les différents orateurs, et de manière à l'épuiser complétement.

Après un discours de M. le général Gemeau contre l'unité italienne, le sénateur Bonjean prit la parole sur la question; le premier il l'éleva à la hauteur des principes en examinant quels étaient les fondements historiques du pouvoir temporel des papes, et s'il pouvait profiter à la

religion. Débattant la question avec des autorités et des sentiments catholiques, il s'efforça d'établir que le pouvoir temporel des papes était une institution humaine dans ses origines et dans ses développements, relativement récente, et appréciée pour ce qu'elle était par les plus saints et les plus savants docteurs de l'Église; puis, dans un tableau savant et habilement raisonné de l'histoire de l'ambition temporelle des papes et de l'établissement de l'État ecclésiastique, il montra comment la papauté avait toujours perdu de son influence spirituelle en raison inverse de l'autorité temporelle qu'elle avait voulu acquérir. De ces prémisses, il tira naturellement cette conclusion que le moment était venu pour la papauté de subir dans sa souveraineté temporelle une de ces métamorphoses par lesquelles elle avait déjà passé, et de rejeter en partie le fardeau politique sous lequel elle pliait, au grand détriment de la religion, pour se contenter d'une sorte de souveraineté honoraire qui l'élèverait au-dessus des soucis ordinaires du gouvernement, et la mettrait à même de reconquérir cette influence religieuse qu'elle avait en partie perdue. Après ce discours solide et élevé, M. le vicomte de La Guéronnière soutint, dans un brillant langage, la cause de la conciliation, en faisant aux deux partis en présence, à l'ambition italienne et à l'inflexibilité romaine, une égale part d'éloges ou de blâmes réservés. Le prince Napoléon porta le débat au vif de la question, après avoir reproché au sénateur Bonjean de n'avoir point accordé sa conclusion avec ses prémisses, et à M. de La Guéronnière de n'avoir uni le pape et Victor-Emmanuel que dans des guirlandes de fleurs. Pour lui, le gouvernement temporel des papes était par sa nature, et indépendamment des hommes, un mauvais gouvernement; il chercha à l'établir en faisant passer sous les yeux du Sénat une série de renseignements diplomatiques accablants pour l'administration des pays qui lui sont soumis.

Ce gouvernement devait donc disparaître pour se fondre dans l'unité italienne. Il n'y avait point, à l'entendre, de compromis, de conciliation possible, car la cour de Rome était habituée à ne jamais faire de concession et à ne céder qu'à la force. A l'appui de cette assertion, le prince, avec une mémoire et une logique imperturbables, fit également la revue de toutes les négociations qui avaient déjà été entamées avec le saint-siége en vue d'obtenir des réformes de nature à harmoniser son gouvernement avec les idées modernes; et, arrivant à cette conclusion que le gouvernement français n'obtiendrait rien, ni maintenant, ni jamais, il demanda que l'Empereur, après avoir notifié à Rome ce qu'il prétendait faire pour assurer l'indépendance du saint-siége et rassurer les consciences catholiques, prît des mesures pour retirer les troupes déjà depuis trop longtemps dans la ville qui devait être la capitale de l'Italie.

Ces deux séances du 25 février et du 1er mars avaient été rudes pour le pouvoir temporel. Mgr Mathieu tenta de répondre aux arguments religieux et historiques du docteur laïque. Aucun des membres du Sénat qui pouvait être partisan du saint-siége ne releva les arguments diplomatiques du prince Napoléon. Pour bien éclairer le Sénat sur la partie du vote qu'il pouvait rendre, après les discours précédents, M. de Royer, dans un discours ferme et lucide, vint préciser la valeur des termes que les membres de la commission de l'Adresse avaient employés à l'égard des parties contendantes; il demanda au gouvernement la poursuite d'une conciliation nécessaire au delà des Alpes entre des « prétentions immodérées et des refus extrêmes. » Il était important après cela que le gouvernement obtînt un vote unanime pour qu'il pût peser à la fois sur Turin et sur Rome, et amener le rapprochement dont beaucoup semblaient déjà désespérer.

M. Billault, orateur du gouvernement, se chargea d'amener ce résultat. C'est ce qu'il fit en réfutant surtout la solu-

tion radicale de l'évacuation immédiate de Rome soutenue par le prince Napoléon. « Le gouvernement français estime, dit-il, que notre départ de Rome, loin d'être une solution, serait le signal d'une série de graves complications. Au point de vue politique, la France, qui, durant douze ans, a occupé Rome, malgré le principe de non-intervention que partout ailleurs elle cherche à faire prévaloir, ne saurait empêcher d'autres puissances catholiques de prendre la place qu'elle abandonnerait, dans le même intérêt de conservation du saint-siége par lequel nous avions légitimé et continuions à légitimer notre séjour à Rome. » Au point de vue religieux, le trouble si grand que l'amoindrissement du domaine pontifical a provoqué dans la société catholique, en France, et ailleurs, menacerait, suivant M. Billault, d'acquérir une intensité bien autrement considérable, si le pape était amené à abandonner Rome, ou si notre départ le livrait au hasard des révolutions. Le gouvernement se refusait d'autant plus énergiquement à quitter Rome, que les promoteurs de cette solution radicale, tout en assurant que la suppression du pouvoir temporel ne porterait aucun préjudice au pouvoir spirituel, négligeaient d'indiquer les moyens par lesquels ils entendaient concilier ces deux faits, que le principal intéressé dans la question, la cour de Rome, jugeait absolument inconciliables. L'Empereur répugnait à croire que ce jugement fût immuable, et c'était pour attendre un revirement qui lui permît de faciliter une entente entre le cabinet italien et le saint-siége, que les troupes françaises continueraient à occuper la ville éternelle. Mais, ajouta le ministre, pour atteindre ce résultat, il fallait que la France pesâ de tout le poids de ses délibérations sur les deux parties. « Le calme, la sagesse de l'Empereur, dit-il, finiront pa l'emporter, soyez-en convaincus. N'hésitez pas à dire c que vous pensez, et ne prenez pas pour un manque de res pect l'expression nette de vos sentiments. Ce n'est pas l

ère fois qu'un grand pays parle nettement au saint-
tout en lui conservant un respect profond. Louis XIV
il pas parlé avec fermeté au saint-siége, et avant lui
Louis, avec sa profonde piété, n'a-t-il pas su lui faire
lre la voix de la raison? Ne confondez pas la liberté
respect, ne flattez pas les princes, quels qu'ils soient,
is voulez les soutenir et leur rendre service. L'Em-
tient avec fermeté le drapeau de la conciliation, et
plus de fermeté pour cette longue patience que pour
lutions hâtées. Ne vous divisez pas, il n'y a rien d'ir-
tueux dans le langage que vous tenez, dans ce lan-
qui touche de si près à la paix du monde. Pas de di-
, pas de séparation! Votez ce paragraphe dans son
ble, votez-le avec unanimité, et croyez que ce vote
efficacement sur les difficultés temporelles. » Le Sé-
n effet, vota le paragraphe et l'Adresse à l'unanimité
six voix.

discussion avait précédé, au Corps législatif, la dis-
n de l'Adresse : c'était celle qui avait pour objet la
rsion facultative de la rente 4 1/2 en 3 pour 100 des-
à diminuer le chiffre de la dette flottante et à tendre
fication de la dette consolidée. Cette opération faisait
du système financier de M. Fould, et il était essen-
e la commencer le plus promptement possible une
u'elle était annoncée. Tout le mécanisme de la con-
n facultative se résumait en ceci. Le rentier se pré-
t librement au Trésor pour échanger son titre 4 1/2
100 contre une somme de rente égale en 3, mais il
à l'État une certaine somme ou soulte en retour de
il gagnait à la substitution et en compensation de la
de remboursement à laquelle l'État renonçait. Le
le ces soultes serait consacré à éteindre une partie
lette flottante. Par cette opération, l'État et le rentier
geaient les bénéfices de la conversion sans augmenter

les charges annuelles que la dette publique imposait aux contribuables.

M. Gouin, chargé du rapport sur cette loi, apporta, le 5 février, une approbation qui se contentait de quelques amendements au projet primitif. Parmi les députés de Paris, MM. Darimon, Kœnigswarter, Picard et Ollivier seuls se prononcèrent contre l'opération proposée par M. Fould. Ils cherchèrent à prouver qu'elle serait peu fructueuse pour le Trésor, parce que l'ensemble des soultes à payer par les rentiers donnerait tout au plus 150 à 180 millions au lieu de 300 millions que M. Fould, dans son rapport du 20 janvier, avait semblé en attendre. Ils s'appliquèrent à démontrer que l'avantage offert aux rentiers, en retour de leur soulte, serait fort hypothétique, parce que les hauts cours actuels, qui leur promettaient un accroissement de capital, pourraient bien ne pas survivre à l'accomplissement de l'opération. Ils blâmèrent les efforts que faisait, et les sacrifices que s'imposait le gouvernement en vue de maintenir les divers titres de rentes à ces hauts cours, indispensables à la réussite de la conversion; ils allèrent même jusqu'à contester les avantages de l'unification de la dette, que M. Fould regardait comme l'un des principaux résultats durables qui ressortissent de la conversion des rentes. M. Baroche et M. Vuitry s'appliquèrent à répondre à toutes les objections, à réfuter tous les reproches, à éclaircir toutes les équivoques. L'ensemble du projet de loi fut voté au Corps législatif par 256 voix contre 17. Le Sénat, à l'unanimité de 102 voix, déclara ne pas s'opposer à la promulgation de la loi. Elle parut dans le *Moniteur* du 10 février, en même temps que le décret impérial réglant le mode d'exécution. La soulte à payer par les porteurs de 4 1/2 pour 100 était établie à 5 fr. 40 c. pour 4 fr. 50 c. de rente, et les versements répartis sur un espace de deux ans et demi.

L'opération, malgré l'animation publique qui signala les

ıois de février et de mars, s'acheva avec un succès qui épassa même les espérances du ministre des finances. 30 millions environ de rente 4 1/2 étaient convertis en pour 100, et, pour opérer cet échange, les rentiers payaient l'État une soulte de 155 millions. Une fois de plus la rance avait montré sa docilité aux expériences financiè-es. Un fond qui représente un capital de 3 milliards 00 millions avait été ébranlé, un grand nombre de for-ınes particulières touchées sans qu'il en résultât aucun rouble. Il ne restait plus maintenant, après cette conver-ion facultative, que 42 millions et demi de rente 4 1/2 non onvertis, et qui pouvaient désormais devenir l'objet d'une onversion beaucoup plus aisée.

Au moment où la discussion de l'Adresse arriva au orps législatif, un autre incident produisait aussi une motion assez vive. Le gouvernement avait proposé au orps législatif un projet de loi qui avait pour but de con-tituer au général Cousin de Montauban, chef de l'expédi-ion française en Chine, et fait récemment comte de Palikao, ıne dotation de 50 000 fr. de rentes reversible sur ses des-endants. Cette loi avait soulevé au Corps législatif, et ans l'opinion même des esprits les plus favorablement isposés, plus d'une objection. Avait-on épuisé en faveur u général toutes les récompenses? Dans une nation amie e l'égalité comme la France, ne serait-il pas dangereux e généraliser de pareils exemples? La commission nom-ıée par le Corps législatif, bien qu'animée des meilleures ntentions, paraissait tout à fait opposée au projet. Le énéral, cédant à un honorable sentiment, pria l'Empe-eur de retirer le projet de dotation qui le concernait. 'Empereur répondit (22 février) par une lettre assez vive ans laquelle, laissant à chacun la liberté de ses appré-iations, il désirait, dit-il, que « le pays sût que, juge bligé des services politiques et militaires, il avait voulu onorer par un don national un service sans exemple, » et

il appuya son refus de retirer le projet sur cette considération que « les grandes actions sont le plus généralement produites là où elles sont le mieux appréciées, et que les nations dégénérées marchandent seules la reconnaissance publique. » Malgré cette lettre, M. le baron de Jouvenel, rapporteur du projet de loi au nom de la commission chargée de l'examiner, conclut, en vertu des principes constitutifs de notre société moderne, au rejet de la proposition. Il paraissait certain que le Corps législatif ratifierait par son vote le rapport voté à l'unanimité par la commission. Ce premier acte d'opposition décidé du Corps législatif à la volonté impériale, même sur un point de détail, pouvait être grave. Déjà, par suite des émotions de natures si diverses qui agitaient alors l'opinion, à Paris surtout, il y avait sur la voie publique quelques manifestations parties surtout de la jeunesse des écoles. Le ministre de l'instruction publique (2 mars) avertissait les étudiants que ceux qui seraient trouvés dans des rassemblements seraient expulsés de l'Académie de Paris; la police opérait de temps en temps quelques arrestations, et le *Moniteur* (le 4) publiait dans sa partie officielle la note suivante : « L'autorité était depuis quelque temps sur la trace de menées coupables. Elle vient de faire arrêter les principaux meneurs, la justice est saisie. » Un certain malaise pesait sur l'opinion publique. L'Empereur résolut de degager la situation. Le 5 mars, le président du Corps législatif lut à l'assemblée une lettre par laquelle l'Empereur, déplorant le malentendu qui semblait régner entre lui et le Corps législatif, annonçait qu'il présenterait un nouveau projet d'application générale qui permît de récompenser les actions d'éclat depuis le maréchal jusqu'au soldat, et exprima l'espoir que « les députés accueilleraient avec plaisir cette preuve de son désir de rétablir la confiance entre des pouvoirs issus de même origine et travaillant consciencieusement pour le même but. » La

discussion de l'Adresse commença au Corps législatif après cet apaisement.

Le Corps législatif, qui aborde toujours après le Sénat cette partie considérable de ses attributions, ne resta pas au-dessous de sa tâche, malgré ce désavantage. On sent que là le gouvernement et la nation se trouvent en présence, et la contradiction prend toujours plus de précision et de portée. Après une discussion générale dans laquelle M. Plichon fut le plus remarqué, le débat porta principalement sur le régime politique intérieur, sur la question de Rome, et sur la situation financière de la France.

Ce furent, quoique de points de vues différents, MM. Lemercier et Jules Favre qui abordèrent la question délicate des libertés intérieures du pays. Le second orateur, particulièrement, parla à l'appui d'amendements présentés par les cinq membres de l'extrême gauche, et qui avaient pour but de demander l'abolition des lois restrictives de la liberté personnelle, de la liberté de la presse, de la liberté des élections et de l'indépendance municipale des villes de Paris et de Lyon. La discussion fut un instant assez vive pour que M. de Morny, président, crût devoir avertir les orateurs de prendre garde de guérir le gouvernement de la tentation d'accorder à la France plus de liberté qu'elle n'en avait. « Il faut que le gouvernement, dit M. Jules Favre en terminant, ait le courage de son système ; il faut qu'il dise que les principes de 89 appartiennent à un régime qui n'a rien de commun avec la pratique des choses humaines ; il faut qu'il ressuscite les grandeurs des monarchies éteintes ; soyez Richelieu ou Colbert, mais tant que vous conserverez ce régime, renoncez à l'honneur de gouverner un peuple libre. » Après avoir dégagé la discussion des faits particuliers qui avaient cependant leur importance, le ministre sans portefeuille, M. Baroche, fit entendre par des déclarations fort nettes sur le maintien du régime de

la presse, sur la non-abrogation de la loi de sûreté générale et d'autres lois non moins vivement attaquées, que le gouvernement n'était point dans l'intention pour le moment d'incliner du côté où voulait le pousser une partie de l'opinion libérale.

Moins vif et moins long qu'au Sénat, le débat sur Rome n'occupa que les deux séances des 11 et 12 mars; il ne manqua cependant pas d'intérêt. Le paragraphe de l'Adresse engageait l'Empereur à ne se laisser décourager ni par des refus persistants ni par des aspirations impatientes, « et exprimait la confiance que l'Empereur parviendrait à concilier ces deux grandes causes dont l'antagonisme troublait partout les esprits et les consciences. » Un amendement avait été proposé par les cinq députés de la gauche dans les termes suivants : « Après avoir épuisé auprès du pape les moyens de persuasion, le gouvernement doit enfin sortir d'une équivoque mortelle à ses intérêts, déclarer franchement sa politique, et ne plus mettre obstacle au vœu légitime des populations italiennes. L'occupation de Rome, si onéreuse pour nos finances, ne peut plus continuer. »

MM. Jules Favre et Keller semblèrent s'efforcer de faire sortir le gouvernement et la chambre de cette situation intermédiaire entre l'Italie et la papauté, qui leur semblait à l'un et à l'autre, mais pour des raisons différentes, contraire à toute bonne politique. Parlant au nom de la révolution, l'orateur démocratique attaqua l'inflexible résistance du Vatican à toute reforme, déclara la liberté italienne et le pouvoir temporel du pape incompatibles, et demanda Rome pour l'Italie, au nom de la France et au nom des Italiens. M. Keller, parlant au nom de la conservation, attaqua l'empiétement de la révolution italienne, défendit le saint-siége, demanda pour lui la restitution intégrale des anciens États romains. Tous deux se rencontrèrent en ce point qu'ils demandèrent que la politique du

gouvernement cessât d'inspirer les mêmes espérances à ceux qui désiraient le maintien de la papauté et à ceux qui en voulaient le renversement, toute indécision ne pouvant qu'augmenter le trouble des esprits et des consciences.

Obligé, à quinze jours d'intervalle, de recommencer presque le même discours, M. Billault, dans la séance du 12, sut faire face avec une égale verve et de rares bonnes fortunes d'expression à ses deux adversaires. Il signifia aux deux partis que le gouvernement entendait pour le moment ne rien changer à sa politique expectante et conciliante. En ce point la conduite du gouvernement, dit-il, n'avait jamais varié ; et il cita en preuve la lettre même que l'Empereur Napoléon III avait écrite au roi Victor-Emmanuel le lendemain de la reconnaissance officielle du royaume d'Italie, et dans laquelle il déclarait franchement que, « tout en reconnaissant le nouvel État, il laisserait ses troupes à Rome tant que le roi d'Italie ne serait pas réconcilié avec le pape ou que le saint-père serait menacé de voir les États qui lui restent envahis par une force régulière ou irrégulière. » M. Billault ne cacha point que c'était un principe essentiel du droit politique français qui était violé par l'occupation de Rome, le principe d'après lequel les peuples s'appartiennent à eux-mêmes, mais il avança que l'honneur et la loyauté faisaient un devoir au gouvernement de la France de ne point abandonner le plus humble et le plus petit des souverains déjà protégé depuis dix ans, quand bien même la question religieuse ne serait pas en jeu. Tout en s'appliquant à démontrer que l'intérêt bien entendu de l'Italie elle-même lui conseillait de ne pas risquer les conquêtes antérieures en voulant trop précipitamment courir après de nouvelles annexions, le ministre-orateur n'abandonna pas l'espérance de voir s'accomplir cette conciliation entre Rome et Turin, qui « permettrait de placer enfin sur une base inébranlable et la liberté du saint-père et l'indépendance de l'Italie. » Mais il rap-

pela à l'Italie, avec une grave mais amicale franchise, la disproportion de ses moyens comparés à ses désirs, de ses faibles progrès intérieurs en regard de ses fortes tendances d'expansion. En somme, il proclama que c'était à Rome que se trouvait le principal obstacle à la conciliation tant désirée; et ce fut particulièrement sur le saint-siége qu'il adjura ceux qui désiraient voir cesser un antagonisme si regrettable, de faire peser leurs conseils et leurs sollicitations. « Jusque-là, dit-il en terminant, le gouvernement attendra sans se lasser. Les reproches, les injustices, les ingratitudes ne le décourageront pas. Fort de sa conscience, fort de l'appui du pays, il fera tout pour arriver à son but. » Après ce discours, l'amendement fut rejeté à l'unanimité, moins les cinq voix des députés qui l'avaient proposé.

Un amendement introduit par M. Brame et par sept de ses collègues, contre les conséquences du traité de commerce avec l'Angleterre, ramena un instant l'attention de la Chambre sur les souffrances auxquelles le commerce français avait été exposé dans l'année. M. Pouyer-Quertier, fidèle à ses principes, trouvait dans les circonstances d'une mauvaise récolte et des embarras financiers une occasion favorable. M. Baroche produisit des chiffres qui prouvèrent que ce n'était point à l'importation des marchandises anglaises, mais à l'interruption apportée par la crise américaine aux exportations françaises qu'il fallait attribuer le malaise. Quelques membres avaient aussi proposé un amendement contre les créations et augmentations d'impôts résolues par M. Fould. M. Devinck, entre autres, s'appliqua à démontrer non-seulement l'impérieuse nécessité, mais encore la possibilité pratique d'arriver à l'équilibre du budget en réalisant des économies sur les ministres de la guerre et de la marine, au lieu d'accroître les charges des contribuables. M. Magne fit remettre la discussion en répondant, au nom du gouvernement, qu'il n'y

avait rien encore d'irrévocablement fixé, si ce n'est le principe fondamental des réformes du 14 novembre, et il déclara que l'administration était toute disposée à discuter à l'amiable avec le Corps législatif les détails de l'exécution et à accueillir toutes les propositions qui seraient de nature à indiquer une meilleure voie pour arriver à l'équilibre budgétaire.

M. de Morny, président du Corps législatif, termina la discussion en faisant remarquer que la Chambre, pour hâter ses travaux, ferait peut-être bien à l'avenir de renoncer à l'oiseux préliminaire d'une discussion générale, et il exhorta les députés à parler toujours avec calme et élévation. En réalité, la session était ouverte depuis deux mois, et rien de pratique n'avait été fait. On était à peine en mesure de nommer la commission du budget. Fallait-il cependant en accuser les députés ou le mécanisme parlementaire qui amasse à propos de l'Adresse, et presque toujours sans résultat possible, toutes les discussions politiques? L'Empereur accueillit l'Adresse votée à l'unanimité moins cinq membres avec les paroles suivantes :

« L'adhésion du Corps législatif m'est d'autant plus précieuse que la discussion de l'Adresse offre un spectacle digne d'attention. Comme les opinions extrêmes sont malheureusement les plus empressées à se produire et que le respect pour la liberté de la parole les fait écouter en silence, le public prend souvent ce silence pour un acquiescement tacite; mais bientôt le vote de l'Adresse vient dissiper tous les nuages, montrer la situation sous son véritable jour et rétablir la confiance. Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que je reçois aujourd'hui ce nouveau témoignage des sentiments du Corps législatif.

« Cependant, permettez-moi de le dire, on s'est trop ému à la simple annonce de certaines mesures financières. Un système ne peut être bien apprécié que dans son ensemble. Celui qu'on vous propose renferme des aggravations et en même temps des diminutions d'impôts, des ressources pour des travaux extraordinaires qu'on peut ou développer ou restreindre. Enfin, ces questions vont être examinées d'un commun accord, et je ne

doute pas qu'avec cet esprit de conciliation qui doit animer tout le monde, la commission du budget et le Conseil d'État ne s'entendent pour amener une solution conforme au vœu de la Chambre et à l'intérêt général. Veuillez donc être mon interprète, exprimez à vos collègues ma reconnaissance pour un concours qui, j'en suis persuadé, ne me fera jamais défaut, et assurez-les que je n'ai aucun désir de me séparer trop tôt d'une Chambre dont les lumières et le patriotisme donnent au pays toutes les garanties qu'il peut souhaiter. »

Préoccupations publiques. — Pendant le mois d'avril et une partie du mois de mai, époque prise par les vacances de Pâques ou occupée par les travaux de la commission du budget, les inquiétudes diverses que les incidents de la politique extérieure répandirent dans le public firent encore plus regretter que l'action politique des corps de l'État, au lieu de se concentrer dans la discussion de l'Adresse, ne s'exerçât pas à temps, au fur et à mesure des événements, quoique dans de justes limites, pour surveiller leur marche ou du moins en être avertie.

Le gouvernement avait reçu, il est vrai, carte blanche dans les affaires de Rome, pour exercer une certaine pression sur le saint-siége. On sentait qu'il cherchait à agir, et l'on en était ému. Les évêques de France partaient alors, et quelques-uns avec fracas, pour Rome, afin d'y prêter, on ne pouvait se le dissimuler, un certain concours à l'autorité pontificale. Avant de partir ils agitaient l'opinion par des mandements passionnés. Leurs lettres pastorales, répandues à profusion, se croisaient avec de nombreuses brochures dont les plus importantes étaient celles du prince Napoléon et des sénateurs Piétri et Bonjean, qui étaient le commentaire de leurs discours appuyés de pièces justificatives. Les passions catholiques et les passions libérales étaient aux prises jusque dans les hautes régions de l'administration. Ainsi, par une circulaire du 5 avril sur la société de Saint-Vincent de Paul, dont la majorité des conférences avait récemment refusé un conseil géné

al présidé par un chef nommé par l'État, et préféré l'isoment, M. de Persigny signalait l'infraction aux lois commise par M. Gondon, l'ancien président de la société, qui prétendait exercer tous les pouvoirs de l'ancien conseil et le transmettre en cas de mort à des membres étrangers. A peu près le même jour, Mgr l'archevêque de Toulouse annonçait, pour le 16 mai prochain, la célébration d'un jubilé avec procession extérieure en commémoration d'une victoire, souillée d'ailleurs par de terribles excès comme toutes celles de cette époque, et remportée par les catholiques sur les protestants en l'année 1562. Le gouvernement, averti de l'exaltation des passions à Toulouse et dans toute la presse française, crut devoir interdire une cérémonie qui pouvait exciter la division parmi les différentes classes de citoyens et troubler la paix publique; par un arrêté du 9 avril, le ministre des cultes interdit avec sagesse toutes les processions ou cérémonies extérieures relatives à la célébration du jubilé et contenues dans le dispositif du mandement. Le lendemain, l'archevêque publia une lettre pastorale qui était à la fois une défense et une protestation, et effectua son départ pour Rome, où allaient se réunir d'autres passions.

Cependant, les instances du cabinet d'Angleterre et du nouveau ministre italien M. Ratazzi, enfin le prolongement et la lassitude du *statu quo*, poussaient à faire quelque chose. Le public n'eut connaissance de ces tentatives que par l'antagonisme qui se manifesta à Rome entre l'ambassadeur français M. de Lavalette, organe des sympathies italiennes de M. Thouvenel, et le général de Goyon, commandant des troupes françaises. Pendant un mois la polémique de la presse de France roula sur ces deux questions derrière lesquelles se voilait l'ambiguïté de notre politique romaine : M. de Lavalette, revenu de Rome en congé, y retournera-t-il? S'il y retourne, M. de Goyon, demeuré à Rome, sera-t-il rappelé à Paris? Plu-

sieurs fois la victoire de l'un ou de l'autre des deux antagonistes fut annoncée. Enfin le diplomate l'emporta. Le 30 mai, le *Moniteur* parla. Le comte de Goyon était rappelé, parce que le corps d'occupation qu'il commandait à Rome devait être réorganisé en raison des réductions de l'effectif de l'armée. Le général reprenait auprès de l'Empereur ses fonctions d'aide-de-camp et était nommé membre du Sénat. M. de Lavalette restait à Rome, et, comme il semblait naturel, avec les coudées plus franches. Le *statu quo* avait légèrement changé. Le rappel de M. de Goyon était un sérieux avertissement pour le Vatican, au moment où se réunissaient les principaux prélats de la catholicité.

L'affaire du Mexique partagea avec celle de Rome, pendant l'intervalle parlementaire, les préoccupations du public. Lorsque, six mois auparavant, au milieu de toutes les complications contemporaines, on avait vu naître la question du Mexique, on s'était demandé avec inquiétude quel serait au juste le sens de cette intervention. La convention signée à Londres entre les trois puissances occidentales avait rassuré les esprits. On allait, pensait-on, réclamer en commun la réparation de trop légitimes griefs; et, si une occasion favorable se présentait, favoriser dans ces malheureuses contrées l'établissement d'un gouvernement honnête et durable. L'idée d'y relever le gouvernement monarchique au profit d'un prince qu'on nommait déjà, l'archiduc Maximilien, paraissait quelque peu chimérique. Mais enfin on n'y voyait rien d'impossible si les trois puissances étaient d'accord. Mais dans le mois de mars des nouvelles fâcheuses avaient recommencé à inquiéter les esprits. A la suite du désaccord survenu entre les chefs militaires et les plénipotentiaires chargés de la conduite de l'affaire, l'amiral Jurien de la Gravière avait été désavoué; l'Angleterre, après avoir mis la main sur le port où se perçoivent les produits des douanes mexicaines, arrêtait

à, comme elle en avait du reste averti, son action; elle ne voulait point s'associer à une expédition européenne tentée à l'intérieur; le général espagnol, Prim, faisait ensuite rembarquer ses troupes au moment où le commandant des troupes françaises commençait à marcher en avant. La France restait donc seule chargée d'une expédition lointaine, onéreuse, commencée à trois, sans que l'opinion publique fût édifiée sur cette affaire qui paraissait devenir tous les jours plus épineuse.

Au moment où le gouvernement français, pour réaliser des économies devenues nécessaires sur les dépenses extraordinaires de 1862, réduisait l'armée de 32 000 hommes, en licenciant deux régiments et en vendant plus de deux mille chevaux, il allait donc se voir obligé et il commençait en effet à envoyer des renforts aux 7000 hommes déjà présents au Mexique. Sans doute, on avait le sentiment que la politique commandait de ne pas abandonner légèrement une expédition sérieusement commencée, et l'honneur du drapeau peut-être exigeait une persistance dont l'Espagne et l'Angleterre cependant ne donnaient pas l'exemple. Mais en l'absence d'explications officielles et précises on s'obstinait à considérer avec regret cette entreprise; on en sentait les charges présentes et futures; on prévoyait les embarras de la guerre et les complications probables de la victoire; on ne se rendait pas bien compte des compensations que pourraient apporter des succès complets, malgré le large horizon que pouvait ouvrir une action prépondérante de la France sur ces parages lointains de l'Amérique du centre, destinés, par leur admirable position entre l'Atlantique et le Pacifique, à exercer une si grande influence sur les relations et le commerce du monde. Car, s'il pouvait y avoir là de grandes choses à faire, il y avait aussi de grands périls à courir au cas où la guerre des États-Unis d'Amérique viendrait tout à coup à cesser au milieu de nos embarras.

Pétitions au Sénat. — La reprise des séances publique du Sénat et du Corps législatif au mois de mai et de jui donna au second de ces deux corps l'occasion de s'expri mer sur l'objet des préoccupations publiques. Le Séna par la nature de son pouvoir put y rester plus complète ment étranger. Il se renferma en effet presque exclusive ment, pendant cette seconde partie de la session, dans l discussion de pétitions dont le plus petit nombre euren une importance vraiment politique.

Depuis le décret du 24 novembre 1860, l'exercice du droit de pétition avait pris un développement jusqu'alors inconnu. En 1858, il n'y avait eu que 178 pétitions dépo- sées au Sénat. En 1860 elles n'avaient pas dépassé le chiffre de 301. En 1861 elles avaient atteint celui de 551; en 1862, elles arrivèrent à 719. Quelques-unes s'écartè- rent de la déférence due à ce droit précieux en mêm temps qu'à la haute assemblée. Un certain nombre de plus dignes et des plus importantes méritent d'être rap- pelées.

L'électivité des magistrats aux fonctions de conseiller généraux de département ayant été attaquée comme sujett à incompatibilité, M. de La Rochejaquelein demandait l renvoi aux ministres de la justice et de l'intérieur. Sur de observations de MM. Le Verrier et de Royer, le Sénat s contenta de s'en rapporter à la prudence des mesure administratives à prendre à ce sujet par le ministre de l justice. Le sort des serviteurs de l'État est de natur à intéresser le Sénat. Il renvoya aux ministres compé- tents deux pétitions destinées à rectifier les pensions d retraites des militaires, liquidées avant la loi de 186 et à assurer une pension de retraite ou des secours fix aux membres du clergé inférieur. La loi de 1807, qui réglé le taux de l'intérêt, faisait depuis quelque tem l'objet d'attaques assez vives de la part des écrivains éc nomistes partisans de la liberté du commerce de l'argen

à propos d'une pétition qui demandait l'abolition de cette loi, et sur laquelle le sénateur Bonjean avait écrit un remarquable rapport, M. Michel Chevalier et M. le procureur général Dupin eurent encore l'occasion de mettre en présence les théories hardies de l'économie politique et les habitudes conservatrices de la jurisprudence. Le Sénat, avec M. Dupin, passa à l'ordre du jour. L'exercice de la liberté de l'enseignement donne toujours lieu à quelques difficultés. Plusieurs pétitionnaires crurent pouvoir en faire le Sénat juge en dénonçant comme inconstitutionnels ou illégaux, quelques actes particuliers du ministre de l'instruction publique ou de ses agents, les préfets, dans le choix des instituteurs primaires. La plus importante de ces pétitions était celle de Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes, qui demandait l'annulation de la nomination d'un instituteur laïque contre la volonté d'un conseil municipal de son diocèse. La seconde dénonçait un simple changement administratif d'un instituteur d'une commune à une autre. M. Rouland, ministre, n'eut pas de peine, par l'exposé des faits et malgré les efforts du marquis de La Rochejaquelein, à faire prononcer l'ordre du jour sur la première de ces pétitions et la question préalable sur la seconde. Une question plus sérieuse d'inconstitutionnalité fut soulevée à propos du décret du 4 mars rendu pour déclarer d'utilité publique les travaux destinés à dériver les eaux du cours de la Dhuys et du Surmelin, pour alimenter d'eau potable la ville de Paris. La discussion eut lieu à la fois sur la forme et sur le fond de l'affaire, après un excellent rapport de M. de Royer, concluant à l'ordre du jour. Malgré les efforts de M. Le Roy de Saint-Arnaud, l'opinion de M. Lefebvre-Duruflé sur l'utilité du travail, et celle de M. Magne sur la légalité du décret prévalurent. M. Haussmann, préfet de la Seine, put faire commencer ce gigantesque travail qui doit assurer à Paris un débit de 00 000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures.

Discussion du budget. — La discussion du budget présenté par M: Fould sur les bases nouvelles du sénatus-consulte du 21 décembre précédent dont il avait été l'instigateur fut, comme on devait s'y attendre, la plus importante du Corps législatif après celle de l'Adresse. M. Fould avait présenté assez tard son budget, qui avait dû être divisé, en vertu du sénatus-consulte, en budget ordinaire et budget extraordinaire, et pour l'équilibre duquel il s'agissait de créer des taxes nouvelles, puisque le ministre avait rejeté de son système tout recours à l'emprunt. La commission nommée par le Corps législatif pour l'examen du budget mit près de cinq semaines à l'examiner et à le corriger au milieu de nombreuses conférences avec les commissaires du conseil d'État, d'explications avec les ministres sans portefeuille, de longues délibérations entre les membres et les délégués des grands intérêts qu'affectait le budget. Enfin, après un prodigieux travail, et d'accord avec le conseil d'État, la commission résuma ces études et leurs résultats en trois rapports différents qui montraient assez que le budget était devenu l'œuvre commune du gouvernement et de la commission, et qu'ainsi le Corps législatif en partageait la responsabilité.

La commission pouvait examiner les raisons impérieuses qui avaient provoqué cette réforme, et rechercher si elle offrait des garanties suffisantes contre les errements dont il s'agissait d'empêcher le retour. Elle avait préféré accepter cette réforme comme une importante concession faite aux demandes réitérées du Corps législatif, et rechercher seulement à conformer les propositions de M. Fould aux nouveaux principes. Elle avait donc, par l'organe de ses trois rapporteurs, affirmé ces principes avec une netteté et une vigueur remarquables; et elle en avait trouvé l'expression la plus nette et la plus vive dans cette phrase éloquente du discours du trône, qui signalait le

concessions du 14 novembre dernier comme une réforme spontanée et sérieuse qui devait « amener nécessairement à l'économie. » Aussi, tout en reconnaissant la gloire et les bénéfices que pouvaient avoir apportés certaines entreprises lointaines au pays dont elles avaient aggravé les charges temporaires et permanentes, la commission demandait que « le passé pesât de tout son poids sur les résolutions de l'avenir, et que les conséquences connues servissent désormais de contrôle même aux susceptibilités généreuses et aux séduisantes perspectives. » Tout en admettant également la nécessité impérieuse de certains travaux publics ou leur utilité manifeste, elle demandait formellement « qu'il y eût enfin un arrêt dans la voie coûteuse des constructions, et que les travaux en cours d'exécution fussent achevés avant d'en entamer d'autres. » En appelant le Corps législatif à s'opposer de tout son pouvoir à des entraînements de diverse nature, la commission croyait servir de la façon la plus efficace les généreuses intentions dont l'Empereur s'était inspiré.

Le premier des rapports rédigés en vertu de ces principes, celui de M. O'Quin, concernait les suppléments de crédits demandés par le ministre sur l'exercice 1862. Ici la commission s'était trouvée en face de faits accomplis. Elle ne pouvait que contrôler après coup et non corriger les propositions du ministre. Loin, en effet, de réduire le chiffre proposé par le gouvernement (177 795 382 fr.), elle se vit amenée à l'accroître d'une somme de 576 000 fr. M. O'Quin trouva cependant dans la discussion de ce budget l'occasion de recommander la rigoureuse mise en pratique d'une des parties les plus importantes de la réforme du 14 novembre, qui interdisait au gouvernement, à l'avenir, toute augmentation des crédits votés par la Chambre, et l'obligeait à soumettre toute demande de crédit extraordinaire à l'examen et au vote préalable du Corps législatif. La scrupuleuse observation de cette règle était, selon

M. O'Quin, la garantie la plus sûre de l'amélioration des finances.

M. Alfred Le Roux était l'auteur du rapport sur le budget général des dépenses et des recettes pour l'année 1863. Le budget ordinaire des dépenses pour 1863 avait été présenté avec une augmentation sur l'exercice précédent de 71.5 millions. Après l'avoir examiné en tous sens, la commission avait réduit cette augmentation à 61.8 millions. Elle avait réussi également à diminuer de 17.8 millions les dépenses du budget extraordinaire, évaluées primitivement à 138.1 millions. L'ensemble du budget ordinaire et extraordinaire porté d'abord à 1 869 000 000 fr., était ainsi descendu au-dessous de 1 841 500 000 fr. Les réductions de la commission portaient principalement, comme bien l'on pense, sur les budgets particuliers de la guerre et de la marine. La commission avait désiré et obtenu du gouvernement, pour l'année courante, la réduction de l'armée à 400 000 hommes et à 85 700 chevaux; et le chiffre voté également pour 1863 devait représenter l'effectif normal irrévocablement fixé, et « comprenant l'intérieur, l'Algérie et l'extérieur, sous quelque dénomination qu'il se présentât. » Quant au budget de la marine, la commission n'avait point touché aux dépenses concernant la transformation alors en voie d'exécution de la flotte. Il s'agissait là, en effet, d'un intérêt vital pour le pays. La France ne pouvait, sous peine d'infériorité, rester en dehors des progrès ou des préparatifs qui s'effectuaient autour d'elle. La commission pensa cependant que, sans rien ôter à la puissance légitime de notre marine, elle pouvait exiger le retour à l'effectif normal de 188 bâtiments armés avec 30 254 marins. Cette demande ayant prévalu, le chiffre prévu dans le budget de 1863 devait être regardé comme l'effectif normal de la marine, sans qu'il fallût pour cela y voir le dernier terme des réductions pour l'état de paix.

Le troisième rapport, celui de M. Segris, traitait des

ations on créations de taxes proposées par M. Fould
river à l'équilibre du budget. C'est là que la com-
. avait montré le plus d'indépendance et d'initiative.
ait admis la surélévation légère proposée sur le
e café et les autres denrées de même nature, et
quelques modifications à l'impôt sur les chevaux
oitures. Mais elle n'avait voulu ni de l'augmentation
t sur le sel, ni des mesures destinées à forcer la
é des déclarations et à augmenter le produit des
le mutation, ni de l'accroissement de droits du
ni de la taxe de dix centimes qui devait atteindre
es quittances et factures. Elle avait rejeté également,
sentiment de véritable dignité démocratique, la pro-
de rayer des rôles les petites cotes et de rejeter
ns la plèbe près d'un million de citoyens. Le rejet
lifférentes propositions laissait cependant un déficit
uarantaine de millions que la commission crut
combler plus avantageusement en rétablissant le
décime de guerre.
scussion du buget ne dura que dix jours. C'eût été
r trois lois de finances d'une portée si considérable,
n'avaient été élaborées pendant si longtemps entre
nission du Corps législatif et les commissaires du
ement. Le débat général commença, sans qu'il y
proposition déterminée à ce sujet par une joute ora-
sez curieuse sur l'impôt du revenu, usité depuis
temps en Angleterre sous le nom d'*income-taxe*.
assez singulier renversement des choses, tandis
pôt sur le revenu trouva des promoteurs ardents
bancs de l'extrême droite, il rencontra un adver-
ttendu dans un des membres les plus jeunes et
avancés de l'extrême gauche. M. Granier de Cas-
dans un plaidoyer sobre et vigoureux, M. Roques-
, dans une chaleureuse improvisation, abordèrent
isement cette thèse nouvelle qui tend à demander

l'argent à ceux qui en ont et en proportion de ce qu'ils ont, au lieu de faire peser les charges sur toutes les classes dans une mesure qui n'est pas toujours équitable. M. Émile Ollivier, pour conjurer radicalement l'application de cette théorie nouvelle, la revendiqua ou la repoussa tout entière. Il accepta l'impôt du revenu comme impôt unique, si le gouvernement en retour faisait l'abandon de tous les impôts qu'il prélevait sous des formes si diverses. Comme il n'y avait point de proposition faite, la discussion n'aboutit point, mais ne fut cependant pas sans importance.

Dans les discussions de détails, les observations de M. Ollivier sur la confection des listes électorales à Paris; de M. Plichon sur l'administration départementale; de M. David sur l'Algérie; de M. Guillemin sur l'agriculture; de M. Auguste Chevalier sur les chemins de fer, quoique presque toujours excellentes en elles-mêmes, ou ne se rapportaient point directement au budget, ou n'étaient que l'écho des voix et des réclamations déjà entendues dans des sessions précédentes. Un seul article eut le privilége de solliciter l'opposition du Corps législatif; ce fut l'article 4 du budget ordinaire qui avait pour but d'imposer les voitures de luxe. Rejetées d'abord à la suite d'une discussion des plus vives par 173 voix contre 73, les stipulations relatives à cet impôt furent, le lendemain, l'objet d'un nouveau renvoi à la commission, et ne passèrent qu'après les changements que la majorité avait désirés. L'incident fournit pour la première fois peut-être au Corps législatif l'occasion d'exercer son pouvoir, et au gouvernement celle de montrer qu'il était toujours disposé à se conformer, selon l'esprit et la lettre de la constitution, à l'avis nettement manifesté des mandataires du pays.

La discussion la plus importante fut celle que M. Jules Favre suscita à propos du Mexique, quand on discuta le budget de la guerre. Les nouvelles que l'on recevait alors justement du Mexique étaient de nature à émouvoir l'opinion. Le

brave général Lorencez, malgré le départ des troupes espagnoles, et trompé d'ailleurs par de faux rapports, avait cru pouvoir marcher avec sa petite armée sur Puebla. Le 17 juin, on recevait à Paris la nouvelle qu'il avait éprouvé un échec, le 5 mai, à Guadalupe et qu'il avait jugé prudent de revenir à Orizaba, son point de départ, pour y attendre des renforts. Saisi aussitôt par le gouvernement d'un projet de crédit extraordinaire de 15 millions pour faire les frais nécessaires, le Corps législatif vota à l'unanimité, séance tenante, et sans discussion, la somme demandée. Il fallait que l'honneur du drapeau français fût réparé. Néanmoins, après avoir satisfait à ce devoir, la Chambre ne pouvait guère se refuser à débattre, sous l'empire de l'émotion publique, cette politique des guerres lointaines qui avait déjà contribué à grever nos finances et contre lesquelles la commission du Corps législatif venait de s'élever au moment même où les événements donnaient à l'expédition du Mexique de plus considérables proportions.

Ce fut M. Jules Favre qui, avec le talent qu'on lui connaît, et auquel l'émotion du moment prêtait une excitation de plus, vint résumer tous les griefs qu'une partie de l'opinion croyait pouvoir faire à la politique française à l'égard du Mexique. L'orateur blâma d'abord comme impolitique et injuste l'idée première de notre expédition armée dans la république mexicaine. Les griefs, selon lui, étaient en disproportion avec l'entreprise; et, en admettant que les trois puissances eussent raison d'entreprendre le redressement de leurs griefs, il n'accordait pas qu'elles pussent pousser leurs exigences jusqu'à intervenir dans les affaires intérieures du Mexique, et à favoriser, dans une république, l'établissement d'un gouvernement monarchique. L'expédition commencée, M. Jules Favre critiqua la conduite de nos agents officiels au Mexique, au risque de paraître donner la préférence aux deux alliés qui nous

avaient abandonnés. Il condamna enfin notre persistance dans cette entreprise, après que la fortune s'était montrée si peu empressée à nous faire espérer un succès prompt et décisif ; et il recommanda au gouvernement de traiter au plus tôt avec le président du Mexique, Juarez, et de se retirer ensuite. « La dignité et l'honneur de la France, disait-il, lui paraissaient assez solidement établis pour n'être point ébranlés par les incidents qui avaient pu arrêter, dans une contrée lointaine, la marche toujours victorieuse de nos soldats, et il y avait plus de vraie dignité, selon lui, à réparer une faute commise qu'à y persister pour la faire oublier même dans la gloire d'un succès. »

Le public attendait avec une curiosité impatiente et presque anxieuse les explications et peut-être les révélations du gouvernement. M. Billault, ministre sans portefeuille, commença par un exposé développé de la politique suivie par le gouvernement dans l'affaire mexicaine. Fait avec une grande lucidité et corroboré par de nombreuses dépêches lues ou affirmées au milieu du discours, cet exposé tendait à prouver que le gouvernement français, en allant au Mexique, n'avait eu d'autre but que d'obtenir satisfaction pour les intérêts de nos nationaux. Seulement, pour assurer l'efficacité de cette satisfaction, c'est-à-dire l'accomplissement des promesses qu'on obtiendrait à Mexico, il avait jugé utile de seconder éventuellement le mouvement qui se produirait à l'intérieur, dans l'intention d'assurer aux Mexicains les avantages d'un régime mieux consolidé et plus stable. Telle avait été la pensée de la convention primitive des trois alliés. Quoiqu'ils différassent d'opinion sur quelques points particuliers, ils étaient d'accord sur ce point commun que l'expédition n'avait pas pour but de traiter avec le président Juarez, mais de frapper un coup décisif d'où sortît un nouveau gouvernement sur la bonne foi duquel on pût compter. Selon M. Billault,

ce dessein aurait infailliblement réussi si quelque désaccord sur le choix de la personne chargée d'établir ce nouveau gouvernement ne s'était glissé entre les trois puissances. La malheureuse convention de Soledad faite avec Juarez était le résultat de ce désaccord auquel il était encore possible de remédier quand le rembarquement des troupes anglaises et le brusque revirement du général Prim avaient tout fait manquer. L'Angleterre s'était retirée de l'action commune « sans violation du traité, » mais M. Billault ne croyait pouvoir en dire autant du gouvernement espagnol. Quoique abandonnée par ses deux alliés, la France se devait cependant à elle-même de persévérer dans la politique qui l'avait amenée à la Vera-Cruz. Son intérêt, son honneur y étaient maintenant engagés. Le gouvernement de Juarez devait disparaître devant le souffle de la France pour faire place à un autre qui offrît de meilleures garanties. Le gouvernement de l'Empereur envoyait donc de nouveaux renforts afin d'obtenir des satisfactions pécuniaires pour les nationaux qui avaient souffert, des satisfactions militaires pour l'honneur de ses soldats, des satisfactions diplomatiques pour la dignité de la France. Il ne pouvait plus se retirer comme le conseillait M. Jules Favre: « Quoi! s'écria M. Billault pour terminer, se retirer quand le sang français a coulé! quand l'honneur de la France est engagé! quand toutes les fibres françaises seraient émues par une pareille lâcheté, quand nos patriotes sont là encore opprimés par cet indigne gouvernement! Quelle honte! Quoi! le drapeau de la France, qui avait vaincu les drapeaux les plus illustres, qui avait promené sa gloire dans toute l'Europe, il se retirerait sans honneur devant le Mexique! non, une Chambre française ne voudra jamais l'autoriser. » C'est ce que la Chambre elle-même parut reconnaître en accueillant le discours par de bruyantes acclamations. Le budget, peu de temps après, fut voté à la majorité de 252 voix contre 8 pour le bud-

get ordinaire, et de 241 voix contre 3 pour le budget extraordinaire.

Fin de l'année. — La session ainsi close par cette grande discussion, l'année se termina paisiblement au milieu de quelques préoccupations extérieures et de quelques améliorations intérieures. On avait vu récemment avec plaisir se terminer à notre avantage la guerre de Cochinchine; mais l'affaire du Mexique, qui avait paru ne devoir être d'abord qu'une diversion lointaine, était devenue l'objet d'un souci réel, en obligeant la France à des efforts disproportionnés peut-être avec l'objet à atteindre. L'Empereur ne se contenta pas de charger le général Forey, qui s'était illustré en Italie, d'aller poursuivre diplomatiquement et militairement la solution de ce différend. Il lui donna de vive voix à Fontainebleau, et lui traça par écrit la ligne de conduite qu'il devait suivre (3 juillet): « Rallier à l'armée française, au Mexique, les hommes notables de tous les partis. — N'épouser la querelle d'aucune faction. — Montrer une grande déférence pour la religion, tout en rassurant les détenteurs des domaines nationaux. — Nourrir, armer, solder les auxiliaires indigènes, et leur faire jouer le principal rôle dans les combats. — Maintenir dans tous les corps une sévère discipline. — Constituer à Mexico un gouvernement provisoire. — Faire élire une Assemblée d'après les lois du pays. — Aider le nouveau pouvoir à introduire l'ordre et la régularité dans l'administration, et surtout dans les finances. — Ne pas imposer une forme de gouvernement, mais encourager la fondation d'une monarchie si les Mexicains entraient dans cette voie. » Telles étaient les principales instructions tracées au général pour faire produire à l'expédition les conséquences morales, politiques et économiques que l'Empereur persistait encore à en attendre.

L'un des résultats fâcheux, en Europe, de cette en-

:eprise avait été de refroidir, après l'abandon de l'Es-agne, les relations amicales alors existantes entre les ours de Paris et de Madrid. Les explications données ar M. Billault aux Chambres françaises et celles don-ées par le général Prim aux Chambres espagnoles, n'a-aient pas été étrangères à ce refroidissement. Il amena ne mutation dans le personnel de l'ambassade. M. Mon, mbassadeur d'Espagne à Paris, semblait avoir partagé ntièrement les vues du Gouvernement français au Mexi-que; il demanda lui-même son rappel. La cour de Madrid emplaça M. Mon par M. de la Concha, marquis de la Ha-vane, dont le choix ne pouvait cependant déplaire, puisque ce personnage partageait à peu près les vues de M. Mon qu'il remplaçait. Le discours adressé à l'Empereur, le 3 août, par le nouvel ambassadeur, témoignait d'un grand lésir de conserver entre l'Espagne et la France des rela-ions de confiance réciproque. L'Empereur, après avoir arlé de ses sympathies pour la reine et pour l'Espagne, jouta : « J'ai donc été aussi surpris qu'affligé de la ivergence d'opinions survenue entre nos deux Gouverne-ments. J'apprécie, n'en doutez pas, les intentions conci-antes qui vous ont fait accepter votre mission dans des rconstances délicates.... Il ne dépend que de la reine 'Espagne d'avoir toujours en moi un allié sincère. »

Le 7 juillet, avant d'aller prendre comme à l'ordinaire s eaux de Vichy, l'Empereur partit de Fontainebleau pour ire, avec l'Impératrice, une excursion de quelques jours ns le centre de la France et particulièrement en Auver-ne. Partout où s'arrêtèrent les augustes voyageurs, par-ticulièrement à Bourges, à Nevers, à Moulins, les popu-tions les saluèrent de leurs joyeuses acclamations. Dans Auvergne particulièrement, le voyage impérial ne le céda rien à celui que, deux années auparavant, Leurs Ma-jestés avaient accompli en Bretagne. A Clermont surtout, rès une entrée triomphante, M. le comte de Morny,

président du Corps législatif, présenta à Sa Majesté le conseil général, et lui adressa un discours dans lequel il rappela la fidélité de la province à la famille napoléonienne. L'Empereur se montra fort touché de ce dévouement; pour en perpétuer le souvenir, il donna au président du conseil général, à celui qui depuis vingt ans était le représentant du pays et « qui, dit l'Empereur, s'était associé au grand acte du 2 décembre, à celui enfin qui présidait le Corps législatif depuis huit ans, un témoignage de son estime et de son amitié en lui conférant le titre de duc. » (9 juillet.)

Les affaires d'Italie partagèrent avec celles de l'Amérique les préoccupations du gouvernement et du pays pendant ce qu'on peut appeler les vacances de la politique.

On avait pu remarquer dès les mois d'août et de septembre un certain revirement dans le pouvoir et même dans l'opinion publique au sujet de Rome. Les évêques de France, en revenant de Rome, où ils avaient prêté l'appui d'un manifeste à la politique romaine, avaient encore une fois déterminé une certaine agitation en province en faveur du pouvoir temporel du pape. Les journaux dévoués à la cause italienne, il est vrai, n'avaient pas manqué de faire ressortir tout ce que ce manifeste avait de profondément illibéral, incompatible avec l'esprit du temps, et l'ingratitude qu'il dénotait pour la France seule, depuis douze années, à défendre et à garantir par la présence de ses troupes l'existence de la papauté à Rome. Quelques-uns, et *la Patrie* en particulier, en dévoilant les mystères du consistoire, ne s'étaient pas fait faute de faire voir combien le clergé français, particulièrement à Rome, avait mis son influence au service de quelques meneurs hardis et dévoués. Le manifeste épiscopal de Rome avait plutôt gâté qu'amélioré, en France, la situation du saint-siége, quand l'entreprise de Garibaldi en Sicile vint rétablir l'équilibre.

Le Gouvernement avait naturellement été blessé des injures violentes que Garibaldi, en Sicile, avait jetées à la face de Napoléon III et de la France. L'opinion publique, même libérale, condamna dès le premier jour, avec unanimité, cette folle entreprise qui, sans rien promettre de favorable à l'Italie, ne pouvait que compromettre la paix. Les ennemis de l'Italie triomphaient naturellement de cette grande faute. L'opinion française tout entière était profondément indisposée et comme surmenée en France par cette préoccupation, qui s'imposait toujours à elle sans jamais la laisser respirer. Au milieu de ces dispositions, au commencement du mois d'août, un journal nouveau, *la France*, parut. Fondé par M. de La Guéronnière, l'ancien auteur des brochures célèbres qui avaient donné le branle à la question italienne, aujourd'hui sénateur, le nouveau journal se proposait particulièrement, à ce sujet, de ramener le pays à lui-même en lui rappelant le souci de ses libertés intérieures, et à ses propres intérêts en les faisant passer avant le soin de la destinée des autres peuples. Réclamant le développement libéral de la constitution à l'intérieur, en maintenant son dévouement à la dynastie, *la France* se demandait si l'unité de l'Italie était bien dans les intérêts français ; elle émettait des doutes sur la stabilité du nouveau royaume italien et, en tout cas, défendait l'autorité temporelle du pape contre l'ambition du royaume italien. On attribuait à la personne la plus rapprochée de l'Empereur l'initiative de cette direction nouvelle.

L'insistance que mit le ministère italien [1], et surtout le général Durando, à profiter de l'échec de Garibaldi dans le royaume de Naples, ainsi que la pression que cherchèrent à exercer le ministère et le peuple anglais en faveur de l'ambition italienne, eurent pour effet contraire de déterminer le revirement à peu près complet de l'empereur Napoléon III

1. Voir plus haut, p. 13, et plus bas, p. 201.

dans les affaires italiennes. Déjà, lorsque Garibaldi pouvait être encore redoutable, le *Moniteur* avait dit : « La France est trop forte et trop fière pour céder devant d'insolentes menaces ; elle est trop généreuse pour abandonner dans le danger ceux sur lesquels s'étend sa protection. » Même après la capture de Garibaldi, c'était encore une mise en demeure que la demande péremptoire du général Durando ; c'étaient des menaces que les meetings anglais tenus à grand fracas en faveur de Garibaldi, qui avait pris la ville de Rome, occupée par la garnison française, pour but de son entreprise. L'Empereur, après avoir, le 25 septembre, fait connaître les efforts inutiles qu'il avait faits pour la solution de la question italienne, se sépara de M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, et confia ce poste important, le 15 octobre, à M. Drouyn de Lhuys, qui avait quitté les affaires avant la guerre d'Italie. La circulaire que M. Drouyn de Lhuys publia dès son entrée au ministère, à propos de Rome, montra que sa politique était au moins de faire rentrer cette question dans une voie d'apaisement qui maintiendrait pendant un certain temps encore le *statu quo*[1].

Le nouveau ministre des affaires étrangères, à part cet objet important, parut hériter de la politique généralement suivie par son prédécesseur. L'affaire du Mexique était arrivée dans une période d'action militaire où la diplomatie n'avait plus rien à faire jusqu'à la victoire de nos troupes. Les désirs de médiation en Amérique, que le gouvernement français paraissait nourrir, furent plus fortement accusés par le nouveau ministre. Une proposition, faite aux cours d'Angleterre et de Russie pour agir en commun en ce sens, ne fut point agréée. Quelques améliorations intérieures terminèrent l'année dans différentes branches de l'administration.

1. Voir plus haut, p. 17, et plus bas, p. 208.

M. Randon, ministre de la guerre, et M. Rouland, ministre de l'instruction publique, réorganisèrent l'administration centrale de la guerre et de l'instruction publique par deux décrets destinés à diminuer les services et à les mieux rémunérer.

M. Rouher, en vertu des principes nouveaux de la libre concurrence, à la suite d'une enquête administrative au sujet de la liberté du commerce de la boulangerie encore soumis à une réglementation administrative, fraya les voies à une expérience nouvelle en supprimant par décret les approvisionnements de réserve des boulangers dans les villes où la boulangerie est réglementée. M. Chasseloup-Laubat (15 novembre), ministre de la marine, créa, par décret impérial, au port de Brest, un établissement dit des pupilles de la marine pour recevoir un certain nombre d'orphelins des officiers mariniers et des matelots. M. de Persigny (30 décembre), rendit désormais publiques les audiences des conseils de préfecture statuant sur les affaires contentieuses. Les parties devaient être admises à présenter leurs observations soit en personne, soit par mandataire. C'était un progrès libéral qui avait son importance dans la sphère des choses pratiques.

M. Fould avait commencé l'année en inaugurant un nouveau régime financier. Il ne voulut point la laisser clore sans chercher en quelque sorte à rendre publiquement ses comptes. C'est ce qu'il fit dans deux rapports successifs, le 6 octobre et le 27 décembre. Ces deux rapports avaient pour but, en constatant l'état actuel des finances, de montrer que le nouveau régime avait eu pour résultat d'arrêter, en l'année 1862, les découverts qui avait signalé les années précédentes. L'abolition des crédits supplémentaires et la restitution du droit de virement avaient, selon M. Fould, tenu tout ce qu'il en espérait. On avait pu pourvoir à toutes les exigences des services publics avec les moyens ordinaires et constitutionnels sans affaiblir l'ac-

tion du gouvernement. Les sommes relativement faibles qui avaient dû être assignées en dehors des crédits votés l'avaient été dans les conditions prévues par les auteurs du sénatus-consulte. Ces sommes avaient servi à des dépenses qu'il était impossible de prévoir lors du vote du budget et dont l'urgence ne permettait cependant pas d'attendre la rentrée du Corps législatif. Son approbation serait demandée dès l'ouverture de la prochaine session en 1863. Ces dépenses imprévues se rapportaient particulièrement, comme bien l'on pense, au Mexique. M. Fould évaluait à 27 millions les suppléments de crédit que le Corps législatif aurait à sanctionner, ce qui porterait à 83 millions de francs les crédits que cette entreprise lointaine aurait réclamés en 1862. On pouvait voir par là, en attendant le prochain budget, que si le régime du 2 décembre 1851 ne réalisait pas toutes les espérances que les célèbres manifestes du 14 novembre avaient fait entrevoir, ce régime tenait du moins ses engagements directs et formels.

L'Empereur termina lui-même l'année par l'inauguration d'une des plus grandes entreprises d'embellissement qui eussent été encore faites à Paris. Sur l'ancienne place du Trône s'élevait le modèle d'un arc de triomphe destiné à rappeler les victoires de Crimée, d'Italie et de Chine, qui forment la gloire militaire du nouveau règne; du Château-d'Eau, un nouveau boulevard conduisait à la place; c'était une communication directe ouverte entre le centre de Paris et l'une de ses extrémités. Le 7 septembre, par une belle journée d'automne, l'Empereur se rendit par la nouvelle voie, au milieu du peuple pressé sur ses pas, sur la place magnifiquement décorée pour la circonstance. Après deux discours de M. Haussmann, préfet de la Seine, et de M. Dumas, conseiller municipal, l'Empereur prit la parole :

« Monsieur le préfet,

« Messieurs les membres du conseil municipal,

« J'ai voulu présider à l'inauguration de ce nouveau boulevard pour vous remercier de votre infatigable dévouement aux intérêts de cette grande cité.

« Transformer la capitale en la rendant et plus vaste et plus belle, ce n'est pas seulement reconstruire plus de maisons qu'on n'en abat, fournir du travail à une foule d'industries diverses, c'est encore introduire partout des habitudes d'ordre et l'amour du beau.

« Ces rues spacieuses, ces maisons architecturales, ces jardins ouverts à tous, ces monuments artistiques, en augmentant le bien-être, perfectionnent le goût. Et si l'on songe qu'à côté de ces vastes travaux vous développez également l'assistance publique, vous multipliez les édifices religieux, les bâtiments destinés à l'éducation, on doit vous savoir un gré infini de faire tant de choses utiles, sans compromettre en rien l'état prospère des finances de la ville.

« Ma constante préoccupation, vous le savez, est de rechercher les moyens de remédier au ralentissement momentané du travail et d'amener l'aisance dans les classes laborieuses. La question de l'alimentation publique vient encore récemment d'attirer mon attention particulière. La dernière discussion au Conseil d'État fera introduire quelques réformes utiles dans la boulangerie. Je suis d'ailleurs décidé à conserver, en le modifiant, le système de la compensation et d'établir, suivant les localités, soit la taxe officielle, soit une taxe officieuse. Je tiens aussi à vous remercier du concours que vous avez tous prêté à une œuvre due à l'initiative de l'Impératrice, et qui, mettant des capitaux à la portée des artisans honnêtes et laborieux, fera mentir le vieux proverbe qu'*on ne prête qu'aux riches.* — Si, comme je l'espère, cette institution se développe, il sera consolant de penser qu'une bonne réputation est une véritable propriété offrant ses avantages et ses garanties.

« Les œuvres de la paix se recommandent d'autant plus qu'on y rattache les souvenirs glorieux de notre histoire. Aussi ai-je voulu que le nouveau boulevard qui traverse l'un des faubourgs les plus industriels portât le nom du prince Eugène, de cet enfant de Paris, officier d'ordonnance du général Hoche à quatorze ans, l'un des héros de la retraite de Russie, et qui, plutôt que d'abandonner la France et l'Empereur, refusa la couronne d'Italie que lui offraient les souverains alliés.

« Je ne saurais dire combien m'a touché ce mouvement spontané de la population qui a donné le nom de ma mère à l'un des boulevards voisins, mais je ne puis accepter cette désignation. Les noms à inscrire sur le marbre ne doivent pas être le privilége exclusif de ma famille ; il appartient à tous ceux qui ont rendu des services au pays. Ainsi donc la nouvelle voie de communication qui remplace aujourd'hui le canal Saint-Martin s'appellera dorénavant : *Boulevard Richard-Lenoir*.

« Quoiqu'il existe déjà une petite rue *Richard-Lenoir*, je désire faire paraître dans un plus grand jour le nom de cet homme qui, de simple ouvrier du faubourg Saint-Antoine, devint l'un des premiers manufacturiers de France, que l'Empereur décora de sa main pour les immenses progrès qu'il fit faire à l'industrie du coton, et qui employa une fortune noblement acquise à soutenir ses ouvriers pendant les mauvais jours et à les armer lorsqu'il fallut repousser l'invasion étrangère.

« Occupons-nous donc de tout ce qui peut à la fois améliorer la condition matérielle du peuple et élever son moral. Plaçons toujours devant ses yeux un noble but à atteindre et l'exemple de ceux qui ont conquis la fortune par le travail, l'estime par la probité, la gloire par le courage. »

L'année 1862, pour la France, avait été particulièrement consacrée à l'expérience d'un nouveau système financier, quiavait au moins jusque-là conjuré des périls dont avait été fortement alarmée l'opinion publique. Nous avions terminé la guerre de Cochinchine, mais ouvert celle du Mexique qui menaçait de traîner en longueur ; et on commençait à concevoir quelques doutes au sujet de l'utilité de ces expéditions lointaines, dont les résultats ne pouvaient se montrer que plus tard, et dont on ressentait les dépenses présentes. Après avoir espéré voir résoudre la question romaine au commencement de l'année, on avait perdu à la fin une partie du chemin qu'on avait déjà fait. Malgré l'Exposition de Londres, le commerce, toujours sous le coup de la guerre d'Amérique qu'on ne pouvait empêcher, avait langui ; mais la récolte avait été satisfaisante. Après des années plus actives ou plus fécondes au dehors et au dedans, et où le pays avait eu peine quelquefois à

ıivre le gouvernement qui l'avait devancé, l'opinion mainınant avait quelque velléité de réagir contre un certain ıanguissement dans la conduite des choses entreprises, u dans l'initiative de celles à entreprendre. A part ce qui ɜgardait le Mexique, ce n'était point en effet le mécontentement des choses commencées en vue de la grandeur u de la prospérité de la France ou de la liberté du pays, u'il fallait voir dans quelques symptômes nouveaux d'opposition, apparus surtout à Paris dans le courant de l'année, mais bien plutôt l'impatience de voir se développer les promesses fécondes de liberté, ou se dénouer des questions qui depuis longtemps pesaient sur la conscience publique.

Ce n'est pas, il est vrai, dans la dernière année d'une législature qu'un gouvernement même qui ne demande pas toujours ses inspirations à la représentation du pays, trouve le plus de liberté d'action. Aussi, dans l'année, quelques journaux avaient-ils voulu hâter le renouvellement du Corps législatif qui ne devait avoir lieu régulièrement que l'année suivante 1863. Ils avaient soutenu que s nouveaux changements apportés dans la pratique de la onstitution, faisaient un devoir au gouvernement de retremper le Corps législatif dans le vote populaire. L'Empereur avait coupé court lui-même à la discussion en déclant à la députation du Corps législatif après la session, t'il ne se séparerait des représentants de la nation qu'à xpiration régulière de leur mandat. On sentait cependant ıe le pays avait besoin d'exprimer à nouveau sur les aires intérieures ou extérieures des sentiments où le uvernement trouverait des renseignements destinés à clairer, des motifs nouveaux d'entreprendre, et la force cessaire pour satisfaire tous les vœux du pays.

2

ANGLETERRE.

Le discours de la Reine. — L'année 1862 s'ouvrait, pour l'Angleterre, sous le coup d'un cuisant chagrin domestique et d'un grand embarras extérieur : la mort du prince Albert et le conflit élevé un instant entre la Grande-Bretagne et les États-Unis par l'affaire du *Trent*. Le temps pouvait seul remédier au chagrin de la reine et du peuple anglais, qui voyait le prince de Galles, âgé déjà de vingt ans, approcher de sa majorité. Des troupes nombreuses étaient déjà embarquées pour le Canada en cas de guerre en Amérique, quand la nouvelle des concessions faites par le cabinet de Washington vint dissiper cette inquiétude. L'opinion se réjouit unanimement et non sans fierté d'avoir fait céder les États-Unis engagés d'ailleurs dans une guerre qui ne leur laissait point les mains libres au dehors. Cependant cette affaire ne disparaissait pas sans laisser de traces. Il ne manquait pas de voix dans l'industrielle Angleterre pour demander la reconnaissance des États du Sud ou pour protester tout au moins contre le blocus exercé par les États du Nord contre ceux du Midi. Cette disposition était partagée par les tories, et n'était pas sans force dans les classes populaires qui souffraient de la disette du coton. Lord Russell se voyait obligé même, pour faire quelques concessions à l'opinion d'adresser des observations nouvelles au cabinet de Washington, à propos de l'empierrement du port de Charlestown, qui pouvait menacer de prolonger plus tard, au sein même de la paix, les conséquences des désastres de la guerre. Le contre-coup de la guerre américaine dans la crise industrielle de l'Angleterre était en effet la préoccu-

pation la plus vive du gouvernement. Il y avait alors seulement dans les districts manufacturiers du Nord 27 000 ouvriers sans emploi et 161 000 qui travaillaient à prix réduits ; et le traité de commerce avec la France avait singulièrement diminué le mal. Auprès de cette préoccupation, la part que prenait le gouvernement anglais, un peu à son corps défendant, à l'expédition projetée avec la France et l'Espagne contre le Mexique, n'attirait que médiocrement l'attention publique. Telles étaient les circonstances au milieu desquelles la reine d'Angleterre fit ouvrir la session parlementaire le 6 février par le discours suivant :

« Milords et Messieurs,

« Nous avons l'ordre de Sa Majesté de vous assurer qu'elle est persuadée de la part bien sentie que vous prenez à l'affliction écrasante pour Sa Majesté, résultant de la perte déplorable, prématurée et irréparable qu'elle a faite de son époux bien-aimé, qui était sa consolation et son appui.

« Toutefois, ç'a été une consolation pour Sa Majesté, au milieu de sa vive souffrance morale, occasionnée par le terrible coup dont l'a frappée la Providence, de recevoir de toutes les classes de ses sujets les plus cordiales assurances de leur sympathie pour sa douleur, et de voir combien tous ont apprécié le noble caractère de celui dont la perte cruelle pour la reine et pour la nation est si justement et si universellement sentie et déplorée.

« La reine nous ordonne de vous assurer qu'elle fait avec confiance appel à votre assistance et à vos avis.

« Les relations de Sa Majesté avec toutes les puissances de l'Europe continuent d'être amicales et satisfaisantes, et Sa Majesté a la confiance qu'il n'y a pas lieu d'appréhender aucune perturbation de la paix européenne.

« Une question d'une grande importance, et qui aurait pu entraîner de très-sérieuses conséquences, a surgi entre Sa Majesté et le gouvernement des États-Unis du Nord de l'Amérique, par suite de la saisie et de l'enlèvement de quatre passagers du bord d'un paquebot-poste anglais par le commandant d'un navire de guerre des États-Unis.

« Mais cette question a été réglée d'une manière satisfaisante

par la remise des passagers sous la protection anglaise et par le désaveu qu'a fait le gouvernement des États-Unis de l'acte de violence qu'avait commis son officier de marine.

« Les relations amicales entre la reine et le président des États-Unis sont, en conséquence, demeurées intactes. La reine apprécie cordialement la loyauté et l'esprit patriotique manifestés à cette occasion par ses sujets de l'Amérique du Nord.

« Les violences commises par diverses personnes et par des gouvernements successifs au Mexique contre les étrangers résidant sur le territoire mexicain, violences dont on ne pouvait obtenir aucune réparation, ont amené la conclusion d'une convention entre la reine, l'empereur des Français et la reine d'Espagne, ayant pour objet de régler des opérations combinées sur la côte du Mexique en vue d'obtenir cette réparation jusqu'ici refusée.

« Cette convention et les papiers relatifs à cette affaire vous seront soumis.

« L'amélioration qui a eu lieu dans les relations entre le gouvernement de la reine et celui de l'empereur de Chine, et la bonne foi avec laquelle le gouvernement chinois a continué de remplir les engagements consignés dans le traité de Tien-Tsin, ont permis à Sa Majesté de retirer ses troupes de la ville de Canton, et de réduire le chiffre de ses forces navales sur la côte et dans les mers de la Chine.

« La reine, toujours désireuse d'exercer son influence dans l'intérêt de la préservation de la paix, a conclu une convention avec le sultan du Maroc; grâce à cette convention, le sultan a pu trouver la somme nécessaire pour l'exécution de certains engagements (résultant d'un traité) qu'il avait contractés vis-à-vis de l'Espagne, et éviter ainsi le risque de la reprise d'hostilités avec cette puissance.

« Cette convention et les papiers qui s'y rattachent vous seront soumis.

« Messieurs de la Chambre des communes,

« La reine nous commande de vous exposer qu'elle a ordonné que le budget de l'année prochaine vous fût présenté. Ce budget a été préparé dans un légitime esprit d'économie éclairée.

« Milords et Messieurs,

« La reine nous ordonne de vous informer que des mesures

tendantes à améliorer la législation en matière de testament vous seront présentées. Entre autres dispositions, se trouvera un bill pour simplifier le droit à la propriété foncière et rendre sa transmission plus facile. D'autres mesures d'utilité publique, intéressant la Grande-Bretagne et l'Irlande, seront soumises à votre examen.

« Sa Majesté regrette que dans certaines branches de l'industrie des causes temporaires aient produit une gêne et une pénurie considérables; mais Sa Majesté a lieu de croire que la condition générale du pays est bonne et satisfaisante.

« Sa Majesté recommande avec confiance les intérêts généraux de la nation à votre sagesse et à votre sollicitude, et elle prie avec ardeur pour que la bénédiction de Dieu tout-puissant préside à vos délibérations et les fasse servir au développement du bien-être et du bonheur de son peuple et aux meilleurs intérêts du service public. »

L'adresse. — C'était la première fois que les chambres se réunissaient depuis le grand malheur qui avait frappé la reine Victoria. C'était par conséquent la première occasion qui s'offrait au Parlement de s'associer à la douleur de sa souveraine. L'attitude des chefs de parti et des ministres dans les deux Chambres mérite d'être signalée comme un témoignage de la solidité des institutions de la monarchie constitutionnelle d'Angleterre. A la Chambre haute, lord Derby regretta l'homme dans le prince Albert. « Dans le prince, dit-il, la reine n'a pas seulement perdu l'époux de sa jeunesse, le père de ses enfants, celui à qui elle avait donné librement ses jeunes affections et pour lequel les années, en mûrissant, avaient accru et rendu plus intime son amour conjugal; elle a perdu encore son ami familier, l'homme de sa confiance, le conseiller vers lequel elle n'avait qu'à lever les yeux dans les moments difficiles, celui qu'elle pouvait contempler avec cette fière humilité que connaît seul le cœur d'une femme. » Lord Russell loua en lui le mari de la reine, « grâce au bon sens duquel s'était achevé, dit-il, la constitution britannique. » Le prince Albert lui avait en effet déclaré un jour que, selon lui, l'ac-

tion de la couronne sur le gouvernement devait se borner au choix du premier ministre, et le noble comte saisit l'occasion de joindre publiquement cette déclaration importante à l'ensemble de principes proclamés et surtout de précédents pratiques qui composent la constitution anglaise.

L'expression de ce deuil bien senti eut une influence qu'on ne saurait trouver regrettable sur la conduite des intérêts publics. Lord Derby, le chef de l'opposition conservatrice, avait donné à entendre que les partis devaient s'interdire d'apporter une distraction inopportune à une royale douleur, et que les ambitions devaient faire trêve pour épargner à la reine quelque crise ministérielle. L'observation de cette haute convenance domina la discussion de l'adresse. Dans la séance du 6 février, à la Chambre des communes, M. Disraëli approuva la conduite du gouvernement de Sa Majesté dans les affaires d'Amérique, et reconnut en même temps que le gouvernement américain avait fait tout ce qu'on pouvait désirer. L'orateur fut parfaitement d'accord sur le principe de neutralité dans les affaires américaines; mais il demanda que la correspondance relative au blocus fût publiée. Il avertit le gouvernement de prendre des précautions dans l'intervention au Mexique. Il douta que le gouvernement eût bien fait de garantir l'emprunt du Maroc.

Lord Palmerston défendit la conduite du gouvernement à l'égard de l'Amérique. Il dit que le pays était d'accord avec sa politique. Le gouvernement de la reine maintenait une stricte neutralité et ne voulait pas y renoncer. Quant à l'intervention au Mexique, le gouvernement avait fait connaître le but qu'il se proposait dans cette intervention. L'Angleterre ne s'associait pas au projet tendant à imposer au peuple mexicain une forme de gouvernement que le Mexique n'approuverait pas. Le gouvernement croyait avoir agi sagement dans l'affaire de l'emprunt marocain;

ait empêcher les hostilités entre l'Espagne et le

la séance de la Chambre des lords, sur la propo-
le l'adresse, lord Derby approuva la conduite du
re dans les affaires d'Amérique. Il ne crut pas le
t venu de reconnaître les États du Sud. Il ajouta
nt à ce sujet que l'attention du gouvernement de-
porter sur la manière dont les États-Unis soutien-
blocus. Les événements récents avaient eu un bon
, celui de désabuser les Américains de la fausse
e l'Angleterre n'oserait jamais leur faire la guerre,
crainte d'une invasion immédiate du Canada et de
exion. Lord Derby regretta que le gouvernement
in n'eût point, par un sentiment de justice, rendu
hamp les commissaires du Sud, au lieu d'attendre
eur demandât de le faire. Le noble lord annonça
ait prochainement une interpellation au sujet de
ention du Mexique.
mte de Granville, à la Chambre haute, donna sur les
d'Amérique les mêmes explications que lord Pal-
à la Chambre des communes. Lord Russell, par-
blocus, rappela la déclaration faite à Paris, qui
ait que l'accès des ports fût interrompu en cas de
effectif. L'Angleterre était déterminée à observer la
té. Dans quelques mois on verrait si les États-Unis
capables de rétablir l'Union. Selon lui, il valait bien
que la conviction, quelle qu'elle fût, vînt de leur
de celui des puissances européennes; s'ils pen-
ue l'indépendance des États du Sud fût en quelque
soutenue par les puissances européennes, cela
it parmi eux des sentiments pleins d'amertume.
terre devait donc maintenir la neutralité. Quant
ique, l'Angleterre n'exercerait aucune influence
pêcher le peuple mexicain de choisir le gouverne-
ui lui convient. La France avait exprimé aussi la

résolution de rester fidèle à la convention. Après ces explications, l'adresse fut adoptée.

Quoique la discussion de l'adresse soit rarement une occasion sérieuse de lutte entre les partis, jamais elle ne s'était passée si pacifiquement que cette année. On le comprend : une souscription se faisait alors pour élever un monument au prince Albert. Le jeune prince de Galles partait pour un de ces voyages sur le continent et jusqu'en Orient, qui est regardé en Angleterre comme l'achèvement naturel de toute bonne et complète éducation politique. Quelque temps après, la princesse Alice quittait sa mère pour épouser le prince allemand Louis de Hesse. C'étaient autant de séparations sérieuses peu faites pour adoucir le chagrin de la reine Victoria. Aussi la trêve des partis parut se prolonger pendant presque toute la session. Elle fut l'une des plus calmes qu'on eût vue depuis longtemps et ne donna lieu qu'à des discussions qui n'avaient point pour but de changer la politique de l'Angleterre ou d'ébranler le ministère.

Les conversations parlementaires. — La première discussion importante eut lieu au sujet des crédits supplémentaires demandés par le cabinet pour couvrir les dépenses faites au moment de l'affaire du *Trent* : l'expédition de navires et de troupes destinés à la défense du Canada et des colonies anglaises du Nord de l'Amérique. C'était une occasion de discuter la conduite qu'avait tenue le ministère dans cette circonstance. M. Bright, sans s'opposer au vote qu'on venait demander, fut le seul qui tenta d'élever quelque blâme contre le gouvernement; il avança que le cabinet de Washington était si pénétré des principes du droit des gens, qu'il avait été inutile, sinon dangereux, d'accompagner les représentations faites de mesures comminatoires qui auraient pu même aller contre leur but. Lord Palmerston n'eut pas

de peine à prouver à la Chambre que les dispositions du peuple américain avaient rendu nécessaire une pareille démonstration, et il se flatta en terminant d'avoir mérité, par l'accomplissement énergique de son devoir, l'approbation du pays.

La discussion qui s'engagea sur le blocus fait par les États du Nord des côtes du Sud en Amérique fut plus importante. Les tories y avaient préludé par quelques plaintes élevées contre l'empierrement du port de Charlestown, et auxquelles le comte Russell avait répondu en faisant savoir que cet empierrement partiel n'avait eu lieu que pour faciliter le blocus de cette place importante. Les 9 et 10 mars, une discussion en règle eut lieu sur ce blocus de 3000 milles d'étendue qui causait un si grand préjudice, particulièrement à l'Angleterre. Lord Malmesbury, dans la Chambre haute, M. Grégory, à la Chambre des communes, cherchèrent à encourager le gouvernement à échapper aux articles du traité de Paris 1856 sur le blocus; ils prétendirent, en particulier, que les États du Nord ne pouvaient en réalité bloquer une étendue de côte aussi considérable que celle qui frappait d'interdit une partie du commerce du monde. « Un grand nombre de navires, en effet, disaient-ils, avaient rompu le blocus. » Lord John Russell à la Chambre des lords et le sollicitor général à la Chambre des communes déterminèrent nettement la conduite du gouvernement. Lord John Russell reconnut que les côtes frappées d'interdit commercial avaient 3000 milles d'étendue, que les bâtiments employés au blocus n'étaient pas en nombre suffisant, et qu'un grand nombre de navires l'avaient rompu. Mais il affirma que les États-Unis avaient fait tous leurs efforts pour rendre le blocus effectif en augmentant leurs navires, que la rupture du blocus n'avait eu lieu que par de petits vaisseaux et que par conséquent le blocus étant effectif et conforme aux prescriptions de la loi internationale il n'y avait rien à faire.

Dans la Chambre des communes, le sollicitor général fut encore plus explicite. « L'Angleterre, dit-il, ne peut avoir deux manières d'apprécier la validité des blocus; l'une applicable, lorsqu'elle est neutre, l'autre réservée pour les temps où elle est belligérante. Aucune loi n'a déterminé le nombre de frégates ou autres bâtiments nécessaires pour former un blocus réel. Ces détails doivent être laissés à l'appréciation des belligérants. La déclaration de Paris, ajouta l'orateur, n'a émis aucun principe nouveau sur cette matière; elle n'a rien modifié dans la loi internationale relativement au blocus. M. Dallas, ministre américain, dit-il, l'a lui-même reconnu. Le président des États-Unis ne violait donc aucune loi internationale. Il faisait un blocus conforme aux règles de cette loi. Il faisait *bona fide* tous les efforts qu'il pouvait faire pour rendre le blocus effectif. Le blocus *notifié*, surveillé autant que faire se pouvait était donc aux yeux de la Grande-Rretagne un blocus effectif, même malgré des interruptions de fait, et il continuait à exister jusqu'à ce qu'une nouvelle proclamation du belligérant eût notifié aux neutres qu'il était levé. »

Les questions de la neutralité maritime sont liées à celles du blocus. Elles revinrent aussi à plusieurs reprises devant les Chambres anglaises comme une conséquence naturelle de la guerre des États-Unis. Il ne manquait point en Angleterre d'orateurs qui désiraient faire faire un pas de plus au droit international maritime. M. Horsfall fit en mars une proposition qui avait pour but de provoquer sous ce rapport un changement qui eût pour but de soustraire en temps de guerre maritime toute propriété et marchandise, même de l'ennemi, à la capture sur navire de commerce. MM. Lindsay, Bright et Cobden, apportèrent le secours de leur expérience ou de leur éloquence à la proposition. Ils invoquèrent l'exemple de l'adoucissement du droit de la guerre sur terre en pays ennemi, et les

intérêts immenses attachés au maintien du commerce en tout temps. Mais l'attorney général rappela les conditions de droit qu'avait fixées le traité de Paris, l'abolition de la course, la protection du pavillon sur la marchandise et la nécessité du blocus effectif comme les dernières limites qu'on pouvait atteindre. M. Lewis soutint les nécessités même cruelles de la guerre comme un bienfait qui les abrége, et prétendit qu'on ne pouvait pas porter atteinte au patriotisme de tous en désintéressant le commerce des conflits politiques et militaires. Lord Palmerston déclara que tant que la guerre serait nécessaire, il fallait bien se garder de la dépouiller de toutes ses ressources, et qu'en assurant la propriété privée de l'ennemi en cas de guerre, l'Angleterre accomplirait un véritable suicide politique.

M. Cobden, grand partisan de la liberté des mers, n'ayant pu assister à cette discussion, s'en dédommagea par une lettre où il résumait tous ses désirs dans les propositions suivantes : 1° Inviolabilité de la propriété privée sur mer; 2° abolition de tous les blocus à l'exception des arsenaux et des villes assiégées par terre; 3° abolition du droit de visite sur les navires neutres même en temps de guerre. C'était le résumé des principes qu'il eût soutenus dans la Chambre des communes. Le *Globe* et le *Times*, qui se mettaient à un autre point de vue que celui de la paix universelle, se chargèrent de remplir le rôle de lord Palmerston et de repousser au nom des intérêts politiques anglais les conclusions de l'illustre député.

Jusqu'à la discussion du budget des recettes, la session, après ces premiers débats, fut assez calme. Au milieu des conversations qui s'engagent presque chaque jour sur les affaires extérieures, on s'occupa des bills principaux qui avaient été annoncés par le gouvernement de la reine à l'intérieur.

L'Italie, la Pologne et la Turquie en Europe, le Mexique

et les États-Unis en Amérique, eurent le privilége d'attirer le plus souvent l'attention des Chambres anglaises. Quelques membres du parti tory à la Chambre des lords, et MM. Bowyer et Hennesey, à la Chambre des communes, prenant prétexte de quelques excès personnels d'officiers piémontais dans la répression du brigandage napolitain, dénoncèrent le gouvernement du royaume italien. MM. Layard et Palmerston, après s'être assurés que ces faits particuliers avaient été désavoués par le ministère de Turin, continuèrent à exprimer leurs sympathies déjà souvent manifestées pour la cause italienne. Lord Caernarvon, à la Chambre des lords, et M. Hennesey, à la Chambre des communes, attirèrent l'attention du gouvernement sur la situation de plus en plus tendue où se trouvait l'empereur Alexandre II et l'ancien royaume de Pologne. Ils rappelèrent ses malheurs passés, son oppression présente, ses manifestations actuelles, et conjurèrent le ministère de faire des représentations dans l'intérêt de l'humanité au cabinet de Saint-Pétersbourg. Lord Russell et lord Palmerston protestèrent à peu près dans les mêmes termes, qu'ils s'étaient toujours intéressés au sort de la malheureuse Pologne. Mais ils ajoutèrent que jamais ministère anglais, depuis le premier partage de 1772, n'avait eu la pensée d'intervenir autrement qu'en faisant connaître d'une façon ferme, mais amicale, sa désapprobation à Saint-Pétersbourg. Ils blâmèrent même comme peu sages ces manifestations faites et ces hymnes chantés dans les églises. Ils rendirent justice à la générosité de caractère et aux intentions libérales de l'empereur Alexandre II, approuvèrent les tendances de conciliation faites par le marquis polonais Wielopolski sur les bases de l'autonomie civile entre la Russie et la Pologne, et donnèrent aux Polonais le conseil d'attendre les effets des réformes commencées par l'empereur Alexandre, en Russie, lesquelles ne pouvaient manquer d'avoir pour résultat d'adoucir le sort de la Pologne

elle-même. Interpellé sur la part que le gouvernement avait prise à l'emprunt contracté auprès des banquiers anglais par le gouvernement turc, lord Palmerston répondit, que le ministère ne s'était point fait garant de la solvabilité du gouvernement ottoman, mais qu'en facilitant cette opération, il avait cherché à obtenir seulement l'assurance que l'argent serait destiné au but pour lequel il était emprunté; et il ne cacha point l'intérêt que croyait toujours avoir l'Angleterre au maintien de l'empire ottoman dont la première condition de stabilité serait d'avoir de bonnes finances.

Les différentes interpellations faites dans les Chambres à propos de la guerre des États-Unis montrèrent toujours que la majorité du Parlement n'était pas plus disposée que le gouvernement lui-même à sortir d'une stricte neutralité. On approuva seulement le cabinet d'avoir profité de l'occasion de la guerre du Nord et du Midi pour conclure avec le cabinet de Washington, qui sous l'influence du Sud s'y était toujours autrefois refusé, un traité contre la traite sous pavillon des deux puissances; c'était en effet par la reconnaissance même du droit réciproque de visite restreindre encore cet affreux commerce. Le Parlement, dès ses premières séances, n'avait pas montré non plus beaucoup d'enthousiasme pour l'expédition entreprise en commun contre le Mexique; M. Haliburtun, au mois de mars, s'était même déclaré dans la Chambre des communes contre l'entreprise. M. Layard, au nom du ministère, avait été obligé de rappeler les griefs que l'Angleterre avait aussi contre ce gouvernement comme assassinats et vols à main armée sur les personnes et propriétés anglaises. Encore avait-il limité juste au redressement de ces griefs la part que l'Angleterre devait prendre à la guerre. Lorsqu'on apprit, en avril, que, par suite de désaccords entre les plénipotentiaires, l'Angleterre se contenterait, après s'être assurée du revenu des douanes dans un port de

la côte, d'y laisser quelques soldats, l'opinion anglaise parut satisfaite que son gouvernement eût abandonné l'entreprise. Les membres du Parlement n'insistèrent même point d'abord beaucoup pour lui demander compte des motifs de cet abandon. Gouvernement et Parlement semblaient d'accord, dans leur satisfaction commune, pour éviter de se prononcer sur cette affaire. Le *Times*, dans un article du commencement de mai, exprima la pensée générale en rappelant que l'Angleterre n'avait jamais prétendu s'immiscer dans les affaires intérieures du Mexique même pour en obtenir des satisfactions; mais que du moment que la France croyait pouvoir prendre sur elle de pousser jusqu'au bout l'entreprise d'assurer même au Mexique l'existence d'un gouvernement plus stable et plus fidèle à ses engagements extérieurs, elle n'y voyait pas d'inconvénients, n'y ferait point empêchement. et souhaitait même beaucoup de bonheur à sa puissante voisine.

Parmi les bills qui furent discutés, le gouvernement eut le petit désappointement de voir repousser celui qu'il avait présenté contre les frais de transport remboursés par les candidats aux électeurs; il voulait empêcher ainsi un genre particulier de corruption assez fréquemment employé. Il consentit néanmoins à rendre le droit de franchise aux districts de Glocester et de Wakefield qui en avaient été privés pour cause de corruption. Le bill qui avait pour but de simplifier les moyens et de réduire les frais pour la transmission des propriétés était un bill cher au parti libéral, puisqu'il était une atteinte à la constitution de l'aristocratie anglaise fondée sur la solide base de la propriété. Après les trois lectures, il passa. L'Irlande, où de mauvaises circonstances climatériques avaient causé une grande détresse fut l'objet de la part de quelques membres irlandais de plaintes assez vives. M. Maguire en particulier prit à partie le lord lieutenant d'Irlande, M. Robert Peel, et lui reprocha d'avoir passé dans sa dernière inspection de

l'île, comme l'*homme volant*, sans rien voir. Des hommes, dit-il, y étaient morts de faim. Sir Robert Peel, nia que le fait fût vrai, tout en avouant que la détresse était grande dans l'île, et assura que la charité privée serait suffisante pour adoucir les misères du pays.

Le budget. — Le budget des dépenses et celui des recettes est toujours en Angleterre, l'occasion des débats les plus importants. Il parut d'abord que la trêve imposée aux partis par le décret de la reine, s'étendrait jusque-là. Le budget de la guerre fut voté. Il s'élevait à 382 millions de francs pour un effectif de 228 000 hommes, en comptant les troupes de l'Inde. C'était 16 000 hommes de plus qu'en 1861. Le budget de la marine s'élevait à 893 millions de francs, c'est-à-dire, à 22 millions de moins que l'année précédente, réduction obtenue par la diminution du nombre des hommes. Le nombre des vaisseaux à flot était, selon lord Paget, de 19 bâtiments de guerre, 2 vaisseaux cuirassés de fer, 22 frégates, 2 corvettes et 90 sloops; total, 149 vaisseaux de toutes grandeurs. Ce nombre serait porté à 160 par l'addition de deux vaisseaux garde-côtes et 9 pontons. Ce qui fait un total de 160 bâtiments. On proposait de construire en Angleterre 2 vaisseaux de ligne, 2 frégates cuirassées, 5 corvettes et 1 sloop; en tout, 10 navires. Le nombre des marins et des mousses conservés pour le service de l'intérieur, y compris les garde-côtes, serait de 15200; dans la Méditerranée, 9800; dans la station nord-américaine, 12200; total, 37200 marins. Sur les stations plus éloignées, il y avait 17200 marins et mousses; total, 54 000. plus une réserve de 23 000 hommes, de gréeurs et de vétérans valides qui étaient à terre. Enfin, un beau corps de 10 000 hommes et de 8000 volontaires garde-côtes assuraient 95 000 marins et mousses disponibles pour le service.

Lord Lindsay entama au sujet de ce budget une discussion grave. Il prétendit que la diminution était bien moindre sur la somme totale que ne l'avançait lord Paget. Il contesta en outre les chiffres que le gouvernement avait donnés, l'année précédente, sur le nombre des vaisseaux de fer français, achevés ou en construction, montra les arsenaux anglais plus avancés que ceux de France dans la transformation de la flotte de guerre, les navires à vapeur et à voile égaux en nombre à ceux de toutes les marines réunies, et dénonça la panique que le gouvernement avait excitée l'année dernière en Angleterre, pour arracher au peuple des sacrifices qui obéraient les finances. Malgré ces observations, le budget fut voté.

Le moment, après tout, n'était pas très-favorable pour parler d'appliquer la diminution des dépenses à la marine. Le retentissement du combat sur les côtes d'Amérique des deux vaisseaux cuirassés, *le Monitor* et *le Merrimac*, et la destruction, par l'éperon du second, de cinq bâtiments en bois, excitait une nouvelle panique en Angleterre. Les interpellations se succédaient au Parlement, les articles dans les journaux pour demander la construction de nouveaux vaisseaux cuirassés et le blindage des vaisseaux en bois. On n'avait plus assez du *Warrior*, du *Blaek prince*, de *la Défense*, de *la Résistance*, les quatre vaisseaux cuirassés que possédait alors l'Angleterre. On se demandait avec inquiétude si, devant l'invulnérabilité des vaisseaux cuirassés et avec des batteries flottantes cuirassées, on ne pouvait pas renoncer à l'idée des fortifications blindées, émise l'année dernière et déjà en cours d'exécution. Sur une interpellation du Parlement, lord Palmerston annonça que le travail des fortifications était momentanément suspendu jusqu'à ce qu'on eût étudié la question. En tout cas, ces préoccupations ne portaient point à la diminution des dépenses ; et elles ne furent pas inutiles à M. Gladstone lorsqu'il voulut faire son exposé financier par la présenta-

tion du bill des recettes et des douanes qui n'était pas aussi avantageux qu'on aurait pu l'espérer.

La tâche d'un ministre des finances est en pareille circonstance bien simple ; elle consiste à communiquer à la Chambre les informations que peut fournir le gouvernement sur le revenu, les dépenses et les ressources du pays. On avait évalué les dépenses pour l'année dernière à 69 millions 875 000 liv. st.; mais subséquemment à l'exposé financier, il y avait eu des allocations supplémentaires au montant de 1 million 499 000 liv. st.; ce qui établissait le total de la dépense présumée à 71 millions 374 000 liv. st. (1 milliard 784 millions de francs). En somme la dépense réelle de l'année avait été de 70 millions 833 000 liv. st. (1 milliard 770 millions de francs) ou 536 000 liv. st. (14 millions de francs) de plus que la dépense présumée. Comparée avec l'année 1860-61, dont la dépense avait été de 72 millions 504 000 liv. st., l'année 1861-62 présentait une diminution de 1 million 666 000 liv. st. (41 millions de francs).

Le revenu de l'année précédente avait monté à 69 millions 674 000 liv. st. (1 milliard 741 millions de francs), ce qui laisse un déficit de 1 million 164 000 liv. st. (28 millions de francs). Mais en réduisant cette somme du montant des allocations supplémentaires, 1 million 499 000 liv. st, (35 millions de francs), il en résultait un excédant de 335 000 liv. st. (8 millions de francs).

En comparant le revenu de l'année précédente avec celui de 1861-62, il fallait se rappeler que l'on avait renoncé à trois importantes sources de revenu, ce qui avait fait perdre au moins 2 millions 637 000 liv. st. (65 millions de francs). On s'était trouvé aux prises avec les difficultés résultant du blocus américain et avec le déficit de la récolte. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, le revenu avait décru, bien que ce ne fût pas dans des proportions alarmantes.

M. Gladstone évaluait à 70 millions 40000 liv. st. (1 millard 751 millions) les dépenses de l'année 1862-63, et le revenu à 70 millions 190000 liv. st. (1 milliard 754 millions), ce qui donnait un excédant de 150000 liv. st. (3 millions 750000 francs).

Dans cet état de choses, et puisque la balance était si serrée entre le revenu et la dépense, la question était de savoir s'il fallait imposer de nouvelles taxes. Le gouvernement n'avait pas jugé qu'il fût de son devoir d'imposer de nouvelles taxes; il s'était réservé le droit d'examiner comment il parerait aux exigences qui pourraient surgir dans le service public. Quant à la diminution des taxes, il ne fallait pas oublier que bien qu'il n'en fût fait aucune, les charges du pays seraient moindres de 6 ou 700000 liv. st. (15 à 17 millions de francs). Différents intérêts avaient demandé au gouvernement divers changements dans l'assiette de l'impôt, à savoir la réduction du droit sur les spiritueux, une modification des droits sur le sucre, sur les crédits relatifs à la drèche, sur les importations et les exportations, les droits sur les vins et sur les houblons. C'était les seules améliorations que le chancelier de l'Échiquier, habitué à procéder par des réductions de taxe, offrait cette année à l'Angleterre; et peut-être malgré l'excédant de revenu qu'il annonçait, pouvait-on lui prédire un déficit comme pour l'année précédente.

« La Chambre, dit-il, connaît maintenant les vues du gouvernement. Le trait saillant de l'exposé est celui-ci L'année va commencer sans nul excédant réel sur les dépenses, et la situation dans laquelle se trouve le pays est exceptionnelle. » Il appela ensuite l'attention de la Chambre sur des choses qui étaient d'une nature beaucoup plus grave. A l'en croire, l'idée que les dépenses publiques s'accroissaient n'était pas exacte; elles avaient, en réalité diminué dans ces dernières années. Il avoua toutefois que

le chiffre en était assez considérable pour mériter une sérieuse attention. La cause en était due aux besoins réels et permanents du pays, besoins qui allaient toujours croissant; elle était due aux appréhensions qu'on éprouvait pour la sûreté du pays et à l'ardent désir d'y pourvoir; elle était due enfin aux préparatifs et aux dépenses que faisaient les autres pays, ainsi qu'à des besoins spéciaux.

Après quelques observations sur l'importance qu'il y avait à procéder avec mesure et discernement à la réduction des taxes, le chancelier de l'Échiquier expliqua les résolutions qu'il avait préparées pour réaliser ses propositions, et il les remit entre les mains du président, comme une promesse d'apporter un budget un peu plus avantageux pour l'année suivante.

Discussion du budget. — M. Gladstone faisait cet exposé financier au moment où s'ouvrait en Angleterre la grande exposition internationale qui avait été annoncée depuis longtemps, et qui avait été organisée par les soins du prince Albert et du prince Napoléon. Le *leader* du parti tory, M. Disraëli, vit-il là une occasion d'offrir au public une exhibition parlementaire un peu animée; ou trouva-t-il déjà l'inaction trop pesante? Toujours est-il qu'il rompit la trêve en quelque sorte tacite qui avait été faite entre le gouvernement et l'opposition conservatrice, et commença contre le cabinet une campagne qu'il poursuivit avec une grande vigueur à l'occasion des trois lectures ordinaires du bill des recettes et des douanes.

Le 8 mai, pour la première fois, M. Disraëli constata ce fait déplorable selon lui, que c'était par déficit annuel maintenant et non plus par excédants de recettes ou par surplus que se réglaient les budgets. Il vit dans l'année précédente un déficit de 100 millions et en annonça un égal pour l'année suivante, malgré le maintien de l'impôt impopulaire de l'*income-tax*. A chaque session, dit-il, les

ministres, pour excuser le chiffre auquel des dépenses sont portées, parlent de circonstances exceptionnelles; et d'année en année il devient d'autant plus évident que l'exceptionnel est en réalité le permanent. Quelle était la cause de ce défaut d'équilibre? D'une part, l'abolition qui avait été faite les années précédentes de taxes productives et de ressources permanentes, quand le temps ne le comportait pas; d'autre part, la politique extérieure du cabinet qui l'obligeait à se mettre toujours en état de tenir la défensive ou l'offensive, par l'exagération de ses armements; et cela en pleine paix. Le chancelier de l'Échiquier, M. Gladstone, se chargea de répondre au premier point en opposant la politique libérale du libre-échange à celle de la protection. La discussion politique fut la plus vive et la plus brillante.

On ne saurait donner à nos dépenses, avait dit M. Disraëli, que trois motifs. Ou bien, elles ont pour objet de mettre l'Angleterre à l'abri d'une agression dont elle serait menacée; ou bien elles ont pour cause quelque dessein particulier de la politique anglaise; ou enfin la nation anglaise est contrainte de les faire pour maintenir ce qu'on appelle son influence en Europe. M. Disraëli écarta les deux premiers motifs : aucune invasion ne menaçait l'Angleterre et n'était redoutée par elle; l'Angleterre ne prétendait à rien de plus qu'à ce qu'elle possède, elle ne poursuivait aucun agrandissement, elle ne nourrissait aucun dessein particulier qu'elle voulût faire prévaloir par la force des armes. Il ne restait donc plus que la troisième hypothèse. Ces énormes dépenses avaient pour cause la nécessité de maintenir l'influence de l'Angleterre dans les conseils de l'Europe. Mais, quelle puissance l'Angleterre avait-elle donc à redouter pour se croire obligée de se condamner à tant de précautions? Était-ce la Russie avec ses embarras politiques et financiers; l'Autriche encore meurtrie des coups qu'elle avait reçus dans la dernière guerre; la

Prusse dans une crise parlementaire continue? On encourait donc des déficits pour tenir tête à la France dont on se disait hautement l'alliée et dont on contrariait partout la politique, particulièrement en Italie. Il fallait, selon M. Disraëli, être réellement ce qu'on affectait de paraître et pratiquer avec la France, non une politique d'antagonisme, mais une politique de conciliation au dehors, qui soulagerait au dedans les contribuables de l'Angleterre.

Lord Palmerston ainsi rudement attaqué, commença par demander à M. Disraëli quelle puissance il voulait donc exercer en Europe, puisqu'il repoussait à la fois la puissance matérielle et la puissance morale. Attaquant M. Disraëli par son point faible, il renouvela devant la Chambre ses protestations de sympathie pour l'Italie émancipée, et rappela avec une spirituelle fierté les succès que l'Angleterre avait obtenus dans sa politique italienne par les seules armes de l'influence morale appuyée, il est vrai, sur de puissants armements. Ainsi l'Angleterre, disait-il, sans rien craindre cependant de personne, n'armait que pour sa défense. Elle voulait figurer dans les conseils de l'Europe avec une puissance défensive suffisante pour qu'aucune appréhension ne pût l'arrêter dans l'expression de ses opinions. La paix ne se trouvait-elle pas quelquefois à la merci des coups de tête d'un officier dans de lointains parages, comme l'avait récemment prouvé l'affaire du Trent? « Notre politique, dit-il pour achever, en s'adressant au patriotisme anglais, est toute simple et toute unie. Nous cultivons l'amitié de toute puissance étrangère qui est disposée à cultiver la nôtre; et je suis heureux de dire qu'il n'est pas de puissance en Europe avec laquelle nous ne soyons pas actuellement dans les termes les plus amicaux. Nous sommes plus ou moins complétement d'accord avec l'une ou avec l'autre. Il doit y avoir, et sans aucun doute il y a des questions liées avec les affaires d'Europe sur lesquelles notre opi-

nion, quant à ce qui doit être le plus vivement désiré, peut n'être point d'accord avec les opinions de chacune des puissances dont il s'agit. Nous ne prenons pas de part active dans ces matières, mais nous avons le droit d'exprimer notre opinion. Un pays tel que l'Angleterre ne doit pas s'abstenir d'avoir une opinion sur des sujets de cette sorte; et si le gouvernement et le pays ont une opinion, je présume que personne ne songerait à les empêcher de les exprimer. Ma croyance est que les opinions et les sentiments que nous entretenons, et que nous avons exprimés sur les différentes affaires de l'Europe, sont d'accord avec les sentiments du pays et avec cet attachement pour la liberté et le gouvernement constitutionnel qui caractérisent si particulièrement toute la population du Royaume-Uni. S'il en est ainsi, je suis quelque peu surpris que le très-honorable gentleman, qui est évidemment préparé à faire partie d'une nouvelle administration, ait, dans son discours, exprimé des opinions si fort en désaccord avec les sentiments du pays, uniquement parce qu'il pensait qu'elles différaient de l'opinion du gouvernement auquel il est opposé. »

Malgré cette patriotique sortie, les partisans des économies, à la troisième discussion ouverte sur ce sujet, tentèrent de faire sortir de ces débats une résolution pratique. Les radicaux, les libéraux de l'école économique, voyant M. Disraëli insister aussi vivement sur la réduction des dépenses, ne voulurent point rester en arrière. Un des membres les plus distingués de cette section, M. Stansfeld, présenta une motion pour réclamer la diminution des dépenses. Cette motion devait être discutée dans la séance du 3 juin. Lord Palmerston avait annoncé qu'il présenterait un amendement à la formule de M. Stansfeld. Les tories de leur côté décidèrent dans une réunion que M. Walpole, l'un de leurs chefs, proposerait aussi un amendement au nom de son parti. Ils voulaient avoir le bénéfice du débat

›litique entamé depuis plusieurs semaines par leur *leader*. ı situation devenait ainsi quelque peu menaçante pour ministère. Les amendements des membres de la Chambre rant la priorité sur ceux du gouvernement, il était proıble que la motion radicale de M. Stansfeld, étant comıttue par le gouvernement et n'étant pas défendue par s tories, serait rejetée. Mais il était possible qu'après tte épreuve les radicaux et les libéraux extrêmes se ralassent à la proposition de M. Walpole qui, soutenue des ories, pourrait rallier une majorité imposante. Lord Palnerston déjoua hardiment tout ce plan de campagne. Dès 'ouverture de la séance il déclara que, n'étant plus seulement en présence de la motion de M. Stansfeld, mais trourant devant lui une résolution de l'opposition, il ne s'agissait plus d'une question insignifiante de rédaction à apporter à un amendement, mais d'une question de confiance. En conséquence, il pria les auteurs des amendements de vouloir bien renoncer à leur droit de priorité, et de laisser la discussion s'engager sur l'amendement ministériel, c'est-à-dire sur la question de cabinet, ajoutant que, si la majorité n'accédait pas à cette demande, le ministère aviserait. Vainement les auteurs des amendements prétendirent-ils qu'ils n'avaient point pour but d'ébranler le ministère, mais seulement de lui recommander les économies. Lord Palmerston ne se refusa point à voir si l'an prochain l'état du monde pourrait lui permettre de réduire es plus grosses dépenses de l'armée et de la flotte; mais l refusa de se laisser lier les mains et affaiblir dans son pays et aux yeux de l'étranger. Cette fière déclaration eta la confusion parmi les tories. M. Disraëli vit que tout était perdu, et n'eut plus qu'à couvrir la retraite par un le ces discours où l'humour le dispute à l'éloquence, et qu'il excelle à faire dans les situations désespérées.

Le bill des douanes et des taxes fut voté comme il avait été présenté; le relevé fait à la fin de juin des revenus de

l'année précédente, et la comparaison faite avec l'année précédente montraient cependant que les plaintes de l'opposition n'étaient pas sans fondement. Ainsi le revenu des douanes pour l'année précédente finissant au 30 juin 1861 était de 23 millions 394 000 liv. st., et pour celle de 1862, qui finissait, de 23 millions 644 000 liv. st. Le trimestre, comparé avec le trimestre correspondant de l'année précédente, présentait aussi une approximation très-étroite de 5 millions 791 000 liv. st. à 5 millions 821 000 liv. st. Mais l'accise et les douanes sont la pierre de touche. Or, l'accise présentait une décroissance de 1 million 415 000 liv. st. sur l'année, dont le total était de 18 millions 47 000 liv. st. au lieu de 19 millions 492 000 liv. st. Ce résultat était dû évidemment à la suppression du droit sur le papier, qui s'élevait à quelque chose comme la différence de ces deux sommes. L'abandon de cette somme considérable de revenu avait déterminé principalement la variation entre les revenus de 1862 et 1861, sauf l'*income-tax*. La diminution dans ce département ne s'élevait pas à moins de 1 million 874 000 liv. st. par suite de la réduction de 10 pence à 9 pence, mais aussi sans aucun doute par la diminution dans les bénéfices du commerce qu'avaient amenée les commotions politiques de l'époque. Un revenu si considérable était maintenant perçu sur les timbres, qu'un accroissement de 191 775 liv. st. pour l'année et de 67 000 l. pour le trimestre n'était qu'une matière de peu d'importance. Les augmentations étaient de 8 millions 446 170 liv. st. pour l'année 1861 et de 8 millions 657 945 liv. st. pour 1862. Le Post-Office se maintenait comme d'habitude dans la voie progressive. Le revenu de cette admirable institution s'élevait dans le cours d'une année, de 3 millions 400 000 liv. st. à 3 millions 535 000 liv. st., ce qui donnait un bénéfice de 135 000 liv. st. sur l'année et de 25 000 liv. st. sur le trimestre. Mais en comparant la totalité des revenus, qui était de 69 millions 685 789 liv. st. pour l'an-

:e finissant avec les 71 millions 863 094 liv. st. pour celle
iissant au 30 juin 1860 on constatait une diminution
:tte de 2 millions 177 305 liv. st.

Une considération se présentait d'elle-même à la vue de
:s comptes : c'est que pour obtenir un allégement considérable des charges du pays, il fallait porter l'attention sur
ne diminution des dépenses et ne pas compter sur un
oudain accroissement de la richesse qui fournît aux revenus. C'était d'une manière fixe et progressivement que
'accroissait le revenu qui, par les impôts directs ou indirects, maintenait le chiffre actuel des dépenses; mais il
tait évident que le revenu, bien que présentant cet accroissement en quelque sorte avec régularité, n'était pas
usceptible d'une soudaine et large extension. Tandis que
e revenu ne faisait simplement que croître, la dépense au
contraire tendait à s'avancer par bonds. Toute demande
considérable adressée au pays pour les besoins de guerre
ne pouvait donc être satisfaite que par des impôts et non
par un accroissement naturel des ressources actuelles; et,
si l'on voulait un allégement sensible du fardeau actuel, il
ne pouvait être obtenu qu'en réduisant les charges et non
en attendant que le temps et le progrès de la richesse nationale les rendissent faciles à supporter.

Politique intérieure; les lois. — A part cette discussion
lu budget qui fut assez vive, les débats du Parlement sur
es affaires extérieures ou intérieures furent assez calmes.

Le mécontentement produit dans la presse française
contre le cabinet anglais par l'isolement où se trouvait
'expédition française au Mexique, et le désir, assez vivement senti sinon fortement exprimé, du gouvernement
rançais de faire cesser la lutte américaine par l'offre d'une
médiation, ramenèrent plusieurs fois ces deux graves affaires devant le Parlement. Lord Palmerston et lord Russell,
en rappelant le but primitif qu'ils avaient entendu pour

leur part donner à l'expédition du Mexique, s'efforcèrent de prouver qu'ils n'avaient point abandonné la France comme on le leur reprochait, et d'établir que, restés fidèles à l'action commune, tant qu'elle ne visait qu'à obtenir le redressement de justes griefs, ils avaient dû l'abandonner lorsqu'elle tendait à intervenir dans les affaires intérieures du Mexique en changeant le gouvernement. Ils apportèrent pour preuve de leur bonne foi le refus qu'ils faisaient alors de ratifier la convention de paix particulière faite par leur agent M. Ch. Wyke avec le président Juarez; et comme quelques membres étaient tentés de leur reprocher cet acte comme une concession pour la France, ils établirent que le président Juarez n'ayant offert de leur payer les sommes et les dommages qu'il leur devait qu'en empruntant à Washington et en offrant une province pour garantie, ils n'avaient pas voulu par là se créer avec les États-Unis de nouveaux embarras, sans peut-être faire disparaître les anciens avec le Mexique.

L'aversion depuis longtemps nourrie par les Anglais contre l'esclavage et contre la politique des États-Unis du Sud, d'une part, et de l'autre les souffrances que la prolongation de la lutte imposaient à l'industrie anglaise disposaient un certain nombre de bons esprits en Angleterre à désirer une médiation aux États-Unis. Il faut dire cependant qu'ils voulaient peut-être moins la voir faire au gouvernement anglais que tentée par un autre. Ainsi le *Times* au mois de juin plaidait pour l'utilité d'une tentative médiatrice, mais en se gardant bien de conseiller au cabinet de Saint-James de s'en charger. Sur une demande de M. Lindsay tendante à une médiation et même à une reconnaissance du Sud, lord Palmerston déduisit toutes ses raisons en faveur de la neutralité même diplomatique. Les États belligérants, dit-il, maintenaient entre eux un tel équilibre de succès et de revers, que douter auprès du gouvernement de Washington de la répression des rebelles

c'était l'offenser. Offrir une médiation qui ne fût point suivie de quelque effet, était au moins inutile; l'accompagner bientôt de la reconnaissance du Sud, ce n'était point s'assurer encore l'arrivée des cotons, puisque ses côtes seraient toujours bloquées, à moins qu'on ne l'aidât à rompre le blocus, c'est-à-dire que l'intervention armée suivît l'intervention diplomatique, ce que l'Angleterre à coup sûr était loin de vouloir, et ce que son Parlement repoussa en effet.

On sait qu'au moment de l'affaire du *Trent*, le gouvernement anglais avait expédié 12 000 hommes au Canada pour défendre cette colonie contre l'agression possible des États-Unis. Sollicité par le cabinet de Saint-James de faire une levée considérable pour se défendre lui-même, le Parlement canadien n'avait pas voulu porter au delà de 10 000 hommes de milice ses troupes de défense. Quelques orateurs n'épargnèrent pas les paroles un peu rudes adressées à ce qu'ils appelèrent l'orgueil des Canadiens ; lord Palmerston déclara qu'on laisserait au Canada les 12 000 hommes envoyés, et que malgré la parcimonie de la législation canadienne, on pouvait compter sur les colons pour se défendre.

Pour forcer le gouvernement à se conformer sans doute à la politique de non-intervention qu'il professait, deux membres de la Chambre des communes, M. Whils et le colonel Syke, détournant les yeux de lord Palmerston de l'Amérique vers la Chine, demandèrent compte de la part prise par les officiers et les troupes anglaises à la lutte du gouvernement de Péking contre les révoltés du Sud, les Taepings. Ils proposèrent une motion destinée à restreindre cette intervention à la protection des sujets britanniques, et M. Cobden prit la motion sous sa défense. Lord Palmerston, après avoir rappelé les causes de la dernière guerre et les conditions avantageuses de la paix qui avait suivi, demanda s'il était permis au gouvernement anglais,

maintenant que la cour de Péking avec le prince Kong était bien disposée pour les occidentaux, de laisser détruire par l'extension et le succès de la révolte des Taepings tous les bénéfices de la dernière guerre. Il persifla la comparaison qu'on prétendait faire entre l'état de guerre des fédéraux et des confédérés en Amérique, avec la révolte de vrais brigands en Chine contre la dynastie Mandchoux, démontra que l'action anglaise ne dépassait pas la protection des villes et de leurs environs où se faisait le commerce européen, et établit qu'il était aussi utile d'aider le gouvernement chinois à se faire respecter de ses sujets, qu'à bien organiser ses douanes, pour affermir l'ordre et la loi en Chine au profit même des nations européennes qui commercent avec elle.

Parmi les affaires intérieures débattues dans les dernières séances du Parlement anglais, celles qui firent le moins de bruit ne furent pas le moins utiles. L'adoption d'un bill pour le meilleur règlement des taxes des paroisses devait tendre à une distribution plus égale de la contribution locale, tandis que le bill pour la meilleure administration des grandes routes perfectionnait les moyens de communication dans beaucoup de parties du pays. Le bill qui établit l'uniformité des poids et des mesures en Irlande appliqua un remède aux inconvénients qui s'étaient fait sentir et dont on se plaignait comme portant préjudice aux transactions commerciales dans cette partie du Royaume-Uni; et le bill qui amenda la loi relative aux pauvres donnait aux sujets pauvres de Sa Majesté en Irlande de meilleurs moyens d'obtenir des secours et des soins médicaux. Le bill qui réglait la navigation marchande promettait d'être avantageux au commerce maritime de ce pays. Aux termes d'un bill destiné à établir le droit de propriété pour les œuvres d'art, tout sujet anglais ou résidant dans les possessions anglaises, auteur d'une œuvre d'art originale, soit tableau, dessin ou photographie, aurait seul et exclu-

ivement le droit de la reproduire par la copie ou la graure pendant le temps de sa vie naturelle. Ses héritiers uraient le même droit pendant sept ans après sa mort.

Jusqu'ici les jeunes attachés du service diplomatique de i Grande-Bretagne n'étaient point rémunérés. La Chamre des Communes vota les fonds nécessaires pour leur louer des traitements. Ce payement des jeunes attachés ait en quelque sorte nécessité par le changement qui s'oérait dans le corps diplomatique anglais. Autrefois la dilomatie était une carrière presque exclusivement réservée a Angleterre aux classes aristocratiques de la société. Il 'en est plus absolument ainsi aujourd'hui, par suite des xamens sérieux et variés que doivent subir tous les canidats pour entrer dans cette carrière.

Le refus du gouvernement anglais d'accorder une charte our fonder une Université irlandaise catholique romaine onna lieu à une grande démonstration populaire à Dublin, u mois de juillet, à l'occasion de la pose de la preiière pierre d'un établissement semblable, élevé sans harte royale. Une immense procession, composée presue entièrement des classes les plus pauvres de la société, arcourut les rues de Dublin. Le lendemain eut lieu un *eeting* pour fonder une nouvelle association catholique, ont le but était d'unir et d'organiser constitutionnellement peuple irlandais, pour obtenir le redressement de ses iefs civils et religieux. Peu de personnes ayant quelque fluence politique ou sociale assistaient à cette réunion, et n'était pas probable que l'association projetée se réalisât.

Les défenses nationales. — Les deux discussions les plus nportantes, l'une par sa vivacité, l'autre par sa gravité, ur les affaires intérieures, eurent lieu à propos du bill s fortifications des côtes d'Angleterre et du bill d'assisnce en faveur des ouvriers de l'industrie cotonnière.

Le bill des fortifications avait pour but de consacrer un

emprunt de 30 millions de fr., remboursables par annui
trentenaires, à la défense des arsenaux et bassins de D
vres et de Portland. Déjà des observations précédent
suggérées par les conséquences tirées des combats des
vires cuirassés aux États-Unis, avaient fait suspendre
travaux commencés à Spithead. Mais le gouvernem
pensait que les fonds déjà votés et ceux qu'il demand
pouvaient être dépensés d'une autre manière plus avan
geuse encore à la défense du pays. On pouvait être
qu'à ce sujet l'éternelle lutte recommencerait entre
gouvernement et l'opposition. Aux trois lectures du b
elle fut en effet très-vive. La première fois, lord Lind
proposa un ajournement jusqu'à ce que la question
mieux étudiée, et avança que l'état des relations de l'A
gleterre avec le reste du monde prouvait assez qu'il
avait point péril en la demeure. Lord Palmerston conv
que ces rapports étaient tels en effet; et, venant à par
en particulier de l'empereur Napoléon, il se félicita d'av
toujours trouvé ce puissant souverain si amical p
l'Angleterre; mais en songeant aux anciennes haines n
tionales qui pouvaient, disait-il, changer ces excellen
dispositions, il soutenait que le meilleur moyen de cons
ver cette amitié était toujours de se mettre sur un pied
fût de nature à inspirer le respect. M. Disraëli vint en v
au secours de M. Lindsay, en faisant remarquer comb
lord Palmerston variait ses raisons selon les circonstan
pour atteindre toujours le même but. N'était-ce pas lui
autrefois, disait-il, avait commencé à faire prendre ces me
res de défense en montrant l'empereur des Français prê
envahir l'Angleterre? et il prétendait aujourd'hui contin
l'application des mêmes mesures pour s'assurer son am
tié! A la seconde lecture, M. Osborne risqua un ame
dement que M. Cobden vint soutenir. L'illustre orateur
libre-échange contesta d'abord les chiffres exagérés q
lord Palmerston avait déjà donnés de l'armée et de la m

rine françaises; il accusa le gouvernement d'exciter sans cesse en Angleterre de nouvelles paniques pour arriver à charger de plus en plus les revenus du contribuable, et il avança que l'extension des relations commerciales était le meilleur moyen d'éteindre les vieilles rivalités nationales et la meilleure défense du pays. Lord Palmerston riposta en prétendant que des hommes tels que M. Cobden pouvaient bien se prononcer dans des questions commerciales, mais qu'ils ne pouvaient rien entendre aux questions d'armements et de défenses nationales, dont les hommes au pouvoir étaient seuls capables de juger. La discussion prit même, à plusieurs reprises, entre les deux orateurs un ton d'aigreur qui parut de nature à menacer l'entente qui s'était établie en faveur du ministère entre les libéraux ses partisans et la fraction démocratique représentée par M. Cobden.

Le bill d'assistance avait pour but de donner aux bureaux des tuteurs des pauvres établis par la loi, la faculté de venir au secours les uns des autres par des augmentations de taxe ou par des emprunts. La détresse avait été, en effet, croissant. Dans le Lancashire seulement il y avait, au milieu de l'année, 150 000 ouvriers sans travail, et les autres travaillaient à demi-journée. Les patrons et les ouvriers dans cette crise difficile avaient donné les meilleurs exemples. Les premiers travaillaient à perte et continuaient à repousser le concours de l'État dans les besoins communs; les seconds avaient montré la plus grande résignation et la plus grande patience. Les membres du gouvernement et ceux du Parlement rivalisèrent à l'envi pour apporter momentanément à la loi des pauvres les facilités nécessaires pour subvenir à tant de misères; et l'on fut sûr ainsi de pouvoir attendre, avec cette précaution législative, la cession prochaine.

Clôture de la session. — La dernière séance du Parlement

(2 août) résumant toute la signification politique de la session, fut consacrée à une dernière passe d'armes entre M. Cobden, lord Palmerston et M. Disraëli. M. Cobden rappela que le ministère était venu au pouvoir pour donner une réforme électorale et pour rétablir l'intimité des relations entre la France et l'Angleterre. Il demanda ce qu'étaient devenues ces deux promesses. Accusant lord Palmerston d'avoir brouillé les choses en Europe et d'avoir été chercher des affaires au loin pour négliger les améliorations intérieures de plus en plus mises de côté, il menaça de l'abandonner s'il ne changeait pas de politique. Lord Palmerston recommença sa défense avec la fécondité ordinaire de son esprit. Si M. Cobden devait se séparer de lui, il avoua qu'il le regretterait, mais il déclara qu'il ne ferait point le sacrifice de ses opinions pour garder son appui, certain qu'il était de posséder l'assentiment de la Chambre et du pays. M. Disraëli termina la séance en cherchant à triompher de ce désaccord, tout en disant qu'il n'avait pas besoin de hâter la décomposition rapide du parti libéral, conséquence naturelle de la conduite du ministère. Lord Palmerston, avec les applaudissements de la majorité de la Chambre, pouvait cependant faire clore en sécurité la session par la reine. Le chancelier procéda en effet, quelques jours après, 7 août, à la cérémonie par le discours suivant, qui résumait assez bien les résultats de la session :

« Milords et Messieurs,

« Nous avons reçu l'ordre de Sa Majesté de vous relever de votre présence dans le Parlement, et de vous transmettre en même temps les remercîments de la reine pour le zèle et l'assiduité que vous avez montrés dans l'accomplissement de vos devoirs pendant la session qui vient d'être close.

« Sa Majesté nous ordonne de vous informer que ses relations avec les puissances étrangères sont amicales et satisfaisantes, et que Sa Majesté a la confiance qu'il n'existe aucun danger que la paix de l'Europe soit troublée.

« La guerre civile qui désole depuis quelque temps les États de l'Union de l'Amérique du Nord a malheureusement continué avec une intensité qui n'a pas diminué, et les maux qui l'ont accompagnée n'ont pas été limités au seul continent américain; mais Sa Majesté ayant résolu, dès le commencement, de ne prendre aucune part à cette lutte, elle n'a vu aucune raison de se départir de la neutralité à laquelle elle a constamment adhéré.

« Dans quelques provinces des frontières de l'empire turc, des troubles se sont produits, et Sa Majesté a ordonné à son ambassadeur à Constantinople d'assister à une conférence dans cette capitale, et à laquelle participent les représentants des puissances qui ont été parties au traité de 1856. Sa Majesté a confiance que les questions qu'on traitera dans cette conférence seront résolues conformément aux engagements qui ont été pris par les alliés dans ce traité, et en harmonie avec les justes droits du Sultan et le bien-être des habitants chrétiens de son empire.

« Les forces de la reine en Chine, conjointement avec celles de l'empereur des Français, ont été employées dans ces derniers temps, en coopération avec celles de l'empereur de la Chine, à protéger quelques-unes des places importantes pour le commerce britannique contre les malheurs et les dévastations de la guerre civile qui ravage quelques parties de ce vaste empire.

« Sa Majesté nous ordonne de vous dire qu'elle a conclu un traité de commerce avec le roi des Belges. Par ce traité, le commerce des sujets de Sa Majesté en Belgique sera mis en général sur le même pied que celui des nations les plus favorisées.

« Messieurs de la Chambre des communes,

« Sa Majesté nous ordonne de vous faire parvenir ses remercîments pour les subsides généreux que vous avez votés pour les services de l'année actuelle, et Sa Majesté vous remercie d'avoir pourvu aux fonds nécessaires pour mettre les chantiers maritimes et les arsenaux de Sa Majesté en bon état de défense permanente.

« Milords et Messieurs,

« Sa Majesté nous ordonne de vous exprimer l'admiration avec laquelle elle a été témoin du zèle toujours aussi grand et

de l'esprit patriotique qui continue à animer les forces volontaires, ainsi que le degré d'efficacité qu'elles ont atteint.

« Sa Majesté a observé avec satisfaction les relations amicales qui ont existé entre ses sujets et les nombreux étrangers qui sont venus cette année visiter le Royaume-Uni, et Sa Majesté a la confiance que cet échange de mutuelles courtoisies consolidera les fondements de l'entente et de l'amitié internationales.

« Sa Majesté a donné son assentiment au traité conclu avec le président des États-Unis d'Amérique pour la suppression de la traite, et Sa Majesté a la confiance que la coopération de la marine américaine avec la sienne pourra faire beaucoup pour faire disparaître le crime désolant contre lequel est dirigé le traité.

« Sa Majesté espère ardemment que les mesures, qui ont été prises pour rendre plus efficace l'aide donnée par le Parlement à l'extension de l'éducation parmi les classes pauvres, tendront à favoriser un résultat d'une grande importance nationale.

« Sa Majesté a donné volontiers son assentiment aux mesures d'utilité publique que vous lui avez soumises pendant la session.

« La détresse qui désole quelques-uns des districts manufacturiers a inspiré à Sa Majesté un vif intérêt et une profonde sympathie mêlée d'admiration pour le courage exemplaire et la force d'âme avec lesquels ce fardeau a été supporté. Sa Majesté a la confiance que l'acte, qui autorise les tuteurs des pauvres à remédier au mal par des mesures extraordinaires, allégera cette détresse.

« En retournant dans vos comtés, vous aurez encore d'importants devoirs à remplir, et Sa Majesté adresse de ferventes prières pour que la bénédiction du Tout-Puissant vienne en aide à vos efforts et les dirige vers l'objet de la sollicitude constante de Sa Majesté, le bien-être et le bonheur de son peuple. »

Les passages suivants sont extraits de la revue de la session, publiée par le *Times* le jour de la clôture du Parlement :

« La session qui se termine aujourd'hui a montré avec une clarté extraordinaire la vitalité et le jeu d'une vraie Constitution parlementaire. Quoiqu'il n'y ait pas eu de

lutte politique sérieuse ni d'acte législatif important, on n'a pas pu venir à bout d'abréger la durée de la session; et, depuis le commencement de l'été, la Chambre des communes s'est trouvée occupée dans ses séances du matin et du soir. Tant que le Parlement maintiendra tous ses droits politiques et exercera une surveillance générale sur tous les détails de l'administration, il pourra se moquer des railleries inoffensives qui sont quelquefois dirigées contre sa prétendue lenteur et nonchalance. Que les différents peuples qui s'efforcent maintenant d'acclimater chez eux le gouvernement parlementaire sachent que l'expérience qu'ils tentent aura réussi le jour où ils auront vu s'écouler une session active de six mois, dépourvue de tout incident extraordinaire. Cette année, comme dans les temps plus agités, le Parlement a très-fidèlement reflété les vœux et les convictions de la partie la plus éclairée de la nation que constitue l'opinion publique.

« Aucun grand changement législatif n'est mûr, et le pays, comme la Chambre, préfère, tout bien considéré, les ministres actuels à leurs concurrents. Sur les questions intérieures il y a peu de divergence d'opinion; et, quant à la politique extérieure, lord Palmerston jouit d'un degré de confiance qui n'était pas accordé à ses prédécesseurs. Même sur la difficile question des défenses navales et militaires, quoique ses opinions soient moins unanimement admises, ses motifs et ses principes généraux sont en harmonie avec le sentiment de la nation. La faible majorité qui a amené, il y a trois ans, le gouvernement au pouvoir a été de beaucoup réduite par les élections postérieures, et néanmoins l'opposition a uniformément échoué dans ses tentatives. Le pays n'est pas fatigué de porter le fardeau de ses dépenses, quoiqu'il ne veuille pas endurer les gaspillages superflus....

« Dans le cours de la session, les attaques de M. Disraëli contre le gouvernement ont été quelquefois factieuses et

ont toujours échoué. Cependant il est impossible de se défendre d'un certain sentiment d'admiration pour l'indomptable valeur d'un *leader* qui remplit à lui tout seul les fonctions de l'opposition. Au milieu de collègues mutinés et de partisans qui l'abandonnent, en présence d'un ministre d'une popularité exceptionnelle, M. Disraëli a attaqué le gouvernement dans le but avoué d'amener son parti au pouvoir. Sa tactique est peut-être vieillie, et elle a généralement échoué ; mais ce n'est pas moins une bonne chose que le gouvernement soit constamment surveillé par un adversaire ambitieux et implacable.

« La meilleure attaque et la plus puissante de M. Disraëli a porté sur les finances. On aurait pu répondre que les critiques de M. Disraëli n'étaient pas dirigées sur le budget actuel, et que les budgets passés avaient été sanctionnés par la Chambre. Mais M. Gladstone, ayant répondu avec irritation, et s'étant montré touché au point de faire voir que l'attaque avait réussi, M. Disraëli a été encouragé à persévérer dans son opposition solitaire. Et c'est quelque chose que d'avoir combattu avec avantage M. Gladstone sur le terrain où si souvent il a triomphé.

« Le second coup a été porté avec moins de succès. Il est étonnant qu'un vieux chef de parti croie qu'il est possible d'obtenir le pouvoir en Angleterre au moyen de combinaisons ingénieuses qui seraient magnifiques dans un roman. Achitophel et Machiavel ne sont pas à leur place chez nous, où les intrigues se nouent, comme l'a dit M. Gladstone, dans une maison de verre. Gagner un ennemi en abandonnant tous ses principes, cela revient à perdre une douzaine d'amis, et quand M. Disraëli s'est uni avec M. Cobden et les ultramontains irlandais, il a oublié de compter le chiffre des membres de l'opposition qui passeraient au ministère. M. Disraëli, à la suite de la discussion Stansfeld, abandonné par son parti, a dû renoncer à la lutte et se contenter de surveiller la rupture toujours

plus manifeste entre lord Palmerston et M. Cobden.... On a vu les deux tiers de la majorité et la moitié de l'opposition défendre les principes dont M. Cobden faisait contre lord Palmerston des chefs d'accusation.

« M. Disraeli a dû comprendre que sa cause était désespérée. Le Parlement s'est séparé tranquillement après une session qui n'avait été ni oisive ni inutile, quoiqu'elle se fût écoulée avec calme. »

L'agitation de l'opinion et des partis forma un assez vif contraste à la fin de l'année avec le calme de la session. Tandis que lord Palmerston, avec une activité que n'arrêtaient pas ses 78 ans, tantôt recueillait des lauriers, comme à Oxford, où il reçut le titre honorifique de docteur en loi civile (doctor civil low), tantôt dans des banquets et des meetings, réchauffait l'enthousiasme de ses adhérents, chaque événement vint exciter l'esprit inquiet du peuple britannique et mettre à nu jusque dans le gouvernement des divergences qui n'étaient point sans importance.

L'entreprise et l'insuccès de Garibaldi en Sicile réveilla les passions religieuses. Quoiqu'on eût blâmé assez fortement en Angleterre la prise d'armes du patriote italien, les meetings se succédèrent à Londres et dans les principales villes à la nouvelle qu'il était blessé et prisonnier. Sous le coup de discours enthousiastes et de cris, on se réunit pour demander à grands cris la délivrance de Garibaldi, et l'abandon de Rome par les troupes françaises. Çà et là les Irlandais et quelques catholiques anglais tentèrent d'entraver ces manifestations. A Hyde-Park, par exemple, dans Londres, il y eut une rixe assez vive ; les soldats furent obligés d'intervenir. On se fit quelques blessures ; le sang coula. En revanche, des meetings papistes eurent lieu en Irlande, où se renouvelèrent les mêmes scènes. Parfois l'assassinat et l'émeute s'en mêlèrent.

La détresse toujours croissante des districts manufacturiers amena des discussions plus importantes, quoique

plus calmes. M. Hammond, sous-secrétaire d'État des affaires étrangères, fit parvenir vers la fin de l'année, à la Société d'approvisionnement du coton à Manchester, des renseignements sur la quantité de coton existant alors en Amérique au commencement de la guerre civile; le sud possédait environ 4 200 000 balles. Il en avait été détruit un million; un autre million avait été gâté; 200 000 avaient forcé le blocus. 200 000 balles pouvaient être exportées si les ports étaient rouverts. Quant à la culture du coton, elle paraissait désorganisée pour longtemps. En face d'une quantité de marchandises si considérable, mais qu'on ne pouvait se procurer, la détresse paraissait encore plus sensible, malgré toute l'abnégation que montraient les ouvriers à supporter leurs souffrances et l'ingénieuse charité des villes et des communes à les soulager. Les districts et communes de Lancashire nourrissaient alors en effet 180 000 pauvres.

Lord Palmerston, dans les meetings, continuait à soutenir que le gouvernement ne pouvait se mêler d'intervenir en Amérique; mais d'autres opinions commençaient à se faire jour. M. Roebuck s'efforçait de démontrer qu'une intervention devenait nécessaire pour mettre fin au conflit qui coûtait tant de sang en Amérique et tant de misère à l'Europe. M. Salomon faisait des vœux pour la nationalité du sud, affirmée déjà selon lui par tant de combats. M. Cobden tentait d'exciter une agitation en faveur de la réforme des lois maritimes, pour assurer au moins la liberté du commerce même en temps de guerre. Ce n'étaient là cependant que des vœux. Le gouvernement de l'Angleterre se refusa à faire davantage, quand le cabinet des Tuileries prit l'initiative d'une proposition de médiation auprès des deux cours de Madrid et de Londres. Lord John Russell fut chargé de la décliner.

L'année politique se termina, en Angleterre, par la part que prit le cabinet britannique à l'arrangement qu'im-

posaient aux grandes puissances la révolution grecque et la recherche d'un nouveau roi pour le trône hellénique. Il faut reconnaître que l'opinion anglaise, distraite par tant d'autres sujets, ne fut pas grandement tentée même de mettre un prince anglais à la place du roi Othon. Elle craignait de se créer encore par là de nouveaux embarras. C'est ce qui facilita la tâche au cabinet de lord Palmerston; l'Angleterre était satisfaite, pourvu qu'en cédant les îles Ioniennes elle obtînt au moins un prince qui lui fût agréable. Voilà où les conversations politiques qui se continuent librement en dehors des sessions du Parlement dans les meetings et dans les journaux, et aident plutôt qu'elles ne gênent le gouvernement dans la conduite des affaires, laissaient les choses, à la fin de l'année 1862, l'une des plus calmes, malgré de cuisantes souffrances, qu'eût encore depuis longtemps vues l'Angleterre.

3

ÉTATS SECONDAIRES DE L'EUROPE OCCIDENTALE.

I

ROYAUME DE BELGIQUE.

L'histoire des petits États n'est plus guère que le reflet affaibli de celle des grands : celle de la Belgique en 1862 le prouve particulièrement. La maladie du roi Léopold, au milieu de l'année, a jeté une assez vive inquiétude au milieu de la Belgique. Non-seulement le roi, par un gouvernement des plus sages, s'est acquis l'affection du peuple belge, mais encore il a su prendre dans les affaires de l'Europe un rôle de conseiller amical et d'arbitre équitable qui lui a concilié tous les souverains. La satisfaction universelle que causa la nouvelle de son rétablissement fut

un témoignage de plus du respect dont on l'entoure et du prix qu'on attache à sa conservation. La Belgique cependant eut le temps d'envisager, non sans quelque effroi, l'avenir qui l'attend le jour où elle perdra celui qu'on a assez justement appelé le sage des rois et le roi des sages.

Une des préoccupations les plus graves de la Belgique dans les premiers mois de l'année 1862 fut, comme en Angleterre, le prolongement de la crise américaine. Pays industriel avant tout, la Belgique devait ressentir un contrecoup douloureux de la guerre qui brise les rapports des centres manufacturiers avec la contrée productrice des matières premières. A Gand la misère fut extrême : cette ville, composée presque exclusivement de filateurs et de tisserands, expia cruellement la faute qu'elle avait commise en ne demandant la prospérité qu'à une seule source qui, une fois tarie, a tari même la vie. Dans un désastre aussi général et aussi prolongé, un gouvernement et la charité publique, quels que soient leur empressement et leurs efforts, ne peuvent adoucir toutes les souffrances. Espérons du moins qu'une si triste expérience déterminera l'Europe à ne plus mettre l'existence d'un grand nombre de familles à la merci d'un marché unique.

La vie politique au milieu de ces préoccupations ne fut pas très-vive. C'est à peine si on prêta l'oreille à un dernier écho de la discussion qui, l'année précédente, avait passionné le public pour ou contre l'unité italienne. En proposant une réduction de 12 000 francs sur les appointements du ministre belge près la cour de Turin, MM. d'Anethan et Dellafaille, chefs de la droite, trouvèrent un moyen de blâmer la reconnaissance du royaume d'Italie (4 mai). Ils réveillèrent inutilement une question déjà décidée, et sans avoir plus de chances d'emporter la victoire. M. Rogier et M. Frère démontrèrent facilement l'imprudence et l'inutilité de cette attaque. La droite, disaient-ils, dût-elle reprendre la direction des affaires, ne pourrait ni changer

l'état des choses ni rompre avec le royaume italien dont la reconnaissance est un fait accompli, un fait nécessité depuis longtemps par l'intérêt public et privé, retardé seulement « par ménagement pour les sentiments catholiques d'une partie du pays. » La motion fut rejetée par 28 voix contre 21.

Les ministres préparaient, en ce moment même, de nouveaux avantages au commerce belge dont ils soutenaient les intérêts avec tant de fermeté. Le 25 juillet, la Chambre reçut communication d'un traité de commerce conclu avec l'Angleterre. Ce traité, analogue à celui que la France avait accordé l'année précédente, assimilait complétement les deux pavillons, supprimait réciproquement les droits de transit et réduisait les droits de pilotage. Un régime transitoire sauvegardait l'industrie des fabricants de coton belges. La discussion de ce traité, commencée le 11 août, n'offrit aucun incident remarquable. M. Dumortier reproduisit toutes les prédictions sinistres dont les amis de la protection ont, dans tous les pays, foudroyé la liberté commerciale qui ne s'en porte pas moins bien.

A la Chambre des députés comme au Sénat, le traité fut adopté avec une grande majorité. Des modifications, cependant, avaient été reconnues nécessaires : le gouvernement continua les négociations avec l'Angleterre, afin d'obtenir des concessions en faveur de l'industrie gantoise. On voulait régler aussi l'éternelle question des droits sur l'Escaut.

On sait qu'à l'époque où l'indépendance de la Belgique fut reconnue, la Russie, la Prusse et l'Autriche n'y adhérèrent qu'avec la plus grande répugnance. Elles firent insérer dans le traité une clause décidant qu'un droit de passage serait perçu sur tous les bâtiments se rendant à Anvers par les eaux hollandaises. Par là on se proposait d'affirmer les droits territoriaux de la Hollande, et d'apporter des entraves au développement commercial de la

Belgique. Ce droit devait être perçu par les autorités hollandaises. Plus tard les cabinets de la Haye et de Bruxelles convinrent qu'on n'arrêterait plus les navires dans leur marche, et qu'une commission, séjournant à Anvers, percevrait le droit de l'Escaut. Le roi Léopold fit enfin voter une loi qui mettait à la charge du budget belge l'acquit de ce droit si funeste au commerce de l'unique port du royaume. Le gouvernement se trouvait donc obligé de payer pour les nations qui envoient leurs vaisseaux à Anvers. Il y avait là une injustice. Les ministres essayèrent d'amener une conférence entre les États intéressés et réclamèrent pour la Belgique la faculté de racheter ce péage.

Mais cette négociation demandait du temps et n'aboutit en effet que l'année suivante.

Les catholiques et les libéraux sont, comme l'on sait, toujours prêts en Belgique à s'entreprendre à tout sujet. Les marguilliers de l'humble église d'Uccle soulevèrent une question, qui en passionnant la Belgique donna une preuve nouvelle de la félicité de ce peuple si facile à émouvoir. Par une pétition portée devant la Chambre des députés, ils protestaient contre l'inhumation d'office, dans un cimetière catholique, d'une personne morte en rejetant les secours de la religion. La discussion se passionna dans la Chambre, la presse libérale et catholique dépensa des flots d'encre à ce sujet, et le peuple perdit son flegme ordinaire. Dans une pensée de paix et de conciliation, la Chambre renvoya la pétition aux ministres de l'intérieur et de la justice, avec demande d'explications.

Le Borinage, ce foyer perpétuel d'agitations, ne fut témoin cette année que de grèves passagères et de légers désordres aussitôt réprimés. Mais une question militaire émut plus vivement le pays et jeta le trouble dans la populeuse cité d'Anvers.

Place forte de premier ordre, Anvers se trouve, en cas de siége, exposée à une destruction presque cer-

taine à cause de son enceinte trop étroite. Trop peu d'ouvrages extérieurs la défendent, et en 1830 des bâtiments de guerre mouillèrent devant les quais mêmes de la ville. La meilleure défense d'Anvers, il est vrai, sera toujours la neutralité de la Belgique. Le peuple belge le sent. Mais ce n'est pas l'opinion du ministre d'Angleterre, lord Palmerston, qui, non content de couvrir son pays de défenses, voudrait aussi faire d'Anvers, chez les Belges, une forteresse contre la France. Deux années auparavant il avait fallu toute l'adresse du gouvernement pour faire voter les fortifications de la place, mais la reine de l'Escaut ne s'était point résignée. Élargir l'enceinte, donner à la place une étendue six fois plus grande, c'était en même temps élargir, sextupler les servitudes militaires. On avait à se plaindre surtout des incommodités que menaçait de causer à la ville l'élévation du fort d'Austruweel. Au mois de novembre, le conseil communal présenta une requête au roi au sujet des servitudes de la citadelle d'Austruweel; Sa Majesté s'attacha, dans un long discours, à justifier les mesures prises par son gouvernement, à démontrer l'insuffisance des anciennes fortifications.

« Le grand objet de la politique nationale, dit-il en terminant, doit être de maintenir la neutralité du pays; mais cette politique n'obtiendra la confiance de tous nos voisins que lorsqu'elle leur donnera la conviction que le pays est réellement fort et en mesure de remplir les obligations qui lui sont imposées par son existence politique. Vous connaissez l'affectueux dévouement que j'ai toujours porté à la ville d'Anvers. J'ai toujours cherché à éloigner de vous tout danger, et, quand cela a été impossible, je l'ai partagé avec vous. »

C'était sous forme patriotique un refus net. La ville d'Anvers, au retour de ses députés, ne cacha point son mécontentement. L'agitation se manifesta dans la rue. Le conseil communal se réunit, et, dans une séance très-

orageuse, les deux tiers de ses membres donnèrent leur démission. Mais le bourgmestre, M. Loos, refusa de quitter le poste qu'il occupait depuis vingt-cinq ans : les échevins et quelques conseillers l'imitèrent. Ce fut le signal d'une sorte d'émeute. A la sortie de l'hôtel de ville se passèrent les scènes les plus regrettables : des groupes tumultueux insultèrent le vénérable bourgmestre, que ne protégèrent contre les outrages ni sa vie honorable ni ses longs services. Les conseillers démissionnaires eurent à cœur de se séparer de cette indigne manifestation, et le lendemain témoignèrent le regret que leur inspiraient ces événements, et assurèrent M. Loos du respect qu'ils ne cessaient de professer pour lui.

La Belgique tout entière fut affligée de ces troubles et les Anversois furent vivement blâmés par les Chambres, qui, au milieu de ces circonstances, reprirent, le 11 novembre, le cours ordinaire de leurs travaux. Ce n'en était pas moins un symptôme qui avait sa gravité. Contraste étrange ! quelques semaines auparavant, à Bruxelles, dans un accès de patriotisme ombrageux, la foule avait assailli à coups de pierre le logis d'un publiciste fameux, qui avait prononcé le mot d'annexion : à Anvers la foule s'ameutait parce que le roi fortifiait le boulevard de la nationalité belge.

Quoi qu'il en soit nous ne comprenons pas plus les rassemblements de Bruxelles que les fortifications d'Austruweel. Pourquoi ces pierres et pourquoi ces canons ! La France avait-elle déplacé un régiment, et nos soldats marchaient-ils sur Anvers par le chemin détourné de Mexico ?

II

ROYAUME DE HOLLANDE OU DES PAYS-BAS.

L'année 1862 a répondu dans le sens le plus libéral à l'interrogation sur laquelle finissait l'année 1861. La Chambre sera-t-elle dissoute, le cabinet sera-t-il remanié? Le ministère Van Heesmtra ne pouvait ni rester au pouvoir ni dissoudre la Chambre qui devait être renouvelée par moitié au milieu de l'année. On ne pouvait même songer à un simple remaniement du cabinet. Conservateurs ou libéraux voulaient un ministère accusé. Restaient les deux nuances libérales, les modérés et les progressistes. Les dernières années avaient démontré l'impuissance des modérés. Le roi appela M. Thorbecke à composer l'administration nouvelle. Homme d'État doué d'une certaine vigueur d'esprit et de caractère, il soulevait des amitiés passionnées et des haines profondes comme chef du parti progressiste. Après plusieurs semaines il parvint à composer son ministère en se chargeant de l'intérieur. M. Betz prit les finances, M. Ollivier la justice, M. Vhlen-Beck, ancien fonctionnaire des Indes, prit le département des colonies, M. Natun les affaires étrangères, M. Jolles la direction des cultes réformés, M. Meussen celui du culte catholique romain, M. Blanken la guerre, et le chevalier Huyssen Van Kettendyke resta à la marine.

L'avénement de M. Thorbecke réveilla de suite, comme une réminiscence affaiblie, l'animosité des conservateurs religieux et des conservateurs coloniaux. Cependant le temps étant plus aux affaires commerciales qu'aux principes religieux, l'intérêt de l'année se concentra particulièrement sur les premières, tandis que le roi fit au milieu de l'année, du 7 au 14 mai, à Paris, un voyage d'un caractère

plus intime encore que celui de l'an dernier. En effet deux traités de commerce, l'un avec la Turquie au mois de mars, l'autre avec la Suisse en novembre, furent adoptés sans difficultés par les Chambres, et montrèrent que la Hollande suit, sous ce rapport, le mouvement de la vie européenne.

Mais les colonies sont toujours le principal intérêt de la Hollande. On sait que les Hollandais possèdent dans la Malaisie les plus belles colonies du monde. Là ce peuple, si petit par le territoire, mais si grand par le caractère, a su étendre sa domination sur une population de 20 millions d'hommes, et les astreindre au travail sans les soumettre à l'esclavage. Depuis la loi du 7 mai 1859, de M. Rochussen, cette plaie a disparu dans les Indes orientales. Le travail est forcé, mais le travailleur est libre; il peut fonder une famille, il reçoit un salaire, il peut changer de domicile; il est le débiteur du gouvernement, mais il n'est le serviteur de personne. L'état florissant de ces colonies n'était encore troublé que par les révoltes des indigènes de la partie sud de Bornéo dans le Bandjermassing. Les Hollandais vinrent à bout de la révolte au milieu de l'année. Cette guerre, qu'ils poursuivaient avec activité, n'avait pas entravé leur commerce. La publication des documents statistiques démontre, en effet, l'importance croissante du commerce et de la navigation dans les Indes orientales. Les importations à Java, par le commerce particulier, ont atteint en 1861 la valeur de 95 millions de francs. Les importations opérées pour le compte du gouvernement se sont élevées à 60 millions: total, 155 millions. Le chiffre des exportations a été de 220 millions. La Hollande continue à recevoir de ses colonies un subside qui, allant toujours croissant, monte maintenant à 63 millions. Ce sont les seules colonies qui enrichissent leur métropole.

Mais si la Hollande n'avait plus d'esclaves dans ses grandes possessions, elle en avait encore dans ses petites, c'est-à-dire dans la colonie de la Guyane à Surinam, dans

les îles de Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Aruba, Bonaire, Saint-Martin (qu'elle partage avec la France), petites îles qui font partie des Antilles, et dans ses comptoirs de la côte orientale d'Afrique, dont Saint-Georges d'Elmina est le principal. Le nombre des esclaves à Surinam a été évalué à 34 000 dans l'exposé des motifs présenté en 1861 par l'ancien ministre des colonies, M. Loudon, et celui des petites îles à 11 272, au total, à 45 272 personnes.

Il y avait déjà dix ans que l'on poursuivait en Hollande la solution de cette grave question de l'abolition de l'esclavage dans les Indes occidentales. M. Vhlen-Beck eut l'honneur de l'accomplir. La Chambre partagea cet honneur avec lui, en adoptant, le 7 juillet, son projet. Il y avait deux lois, l'une pour Surinam, l'autre pour les petites îles. Il n'y est malheureusement pas question des comptoirs de la côte d'Afrique dont le territoire et la population sont, il est vrai, mal définis.

Ces deux lois sont la reproduction des mêmes dispositions. En voici l'analyse :

Les quarante-cinq mille esclaves de la Hollande seront libres à partir du 1er juillet 1863.

Une indemnité est assurée aux possesseurs. Elle est fixée à 300 florins (630 fr.), à Surinam, par tête d'esclave, sans distinction d'âge, de sexe, de genre de travail, et dans les petites îles, de 200 à 250 florins ; seulement 150 florins à Saint-Martin, où les esclaves sont libres de fait depuis l'émancipation française, sans que l'indemnité ait été réglée. La moyenne de l'indemnité dans les colonies françaises a été de 530 fr.; dans les colonies anglaises, de 630 fr. C'est ce chiffre qui est pris pour base dans les colonies hollandaises. La dépense totale sera de 15 000 810 florins (33 201 000 fr.).

Dans cette somme est comprise une subvention de 1 million de florins, à répartir en primes pour encourager l'im-

migration de nouveaux travailleurs, pour remplacer les affranchis qui se refuseront d'abord au travail rural, diminuer les salaires par la concurrence, stimuler les progrès de l'agriculture.

Pendant dix ans, les affranchis seront soumis à une surveillance exercée par des fonctionnaires publics salariés, et auxquels il est interdit d'avoir dans la colonie un intérêt. Libres de choisir leur résidence, leur genre d'occupation, leur patron, les affranchis ne seront pas libres de choisir la paresse ; ils devront contracter un engagement de travail de un an à trois ans sur les plantations, de trois mois à un an dans les villes, ou justifier d'une profession par le payement d'une patente.

On assure immédiatement à l'esclave affranchi un état civil, un nom, l'école, le culte, l'accès à la propriété ; c'est placer devant lui, pour qu'il les monte, ces quatre degrés qui séparent la vie servile de la vie sociale, la famille, la religion, l'instruction, la propriété. Cela de moins, il n'est qu'une brute. Cela de plus, il est un homme, et, après les dix ans de transition, la loi hollandaise le déclare nettement habitant, citoyen (*art.* 22, 23) ; elle n'agit pas comme ces lois du Nord qui, après avoir accordé à l'esclave la liberté, lui refusent l'égalité.

Ainsi donc : 1° émancipation immédiate, 2° indemnité préalable, 3° surveillance avec obligation au travail, 4° immigration aux frais de l'État, 5° éducation religieuse et morale, telles sont les bases de la loi du 8 août 1862.

Quarante-cinq mille hommes affranchis ; trente-cinq millions de frais recouvrables par la métropole, tel était le bilan d'un progrès accompli sans violence. Le roi de Hollande dut signer avec une joie profonde cette loi de civilisation.

Le renouvellement par moitié de la Chambre des députés vint cependant, à la fin de l'année, ébranler le ministère qui avait accompli cette laborieuse tâche. Le roi ouvrait,

› 15 décembre, la nouvelle session par le discours suiant, qui résumait nettement ce qui avait été fait et ce qui estait à faire.

« Messieurs,

« C'est un véritable plaisir pour moi de me trouver de noueau au milieu des représentants de mon peuple et d'être en tat de leur faire des communications satisfaisantes.

« Mes relations avec les autres puissances continuent à être ur le pied d'une entente amicale.

« Les armées de terre et de mer s'acquittent dignement de eur tâche.

« Cet éloge revient surtout aux forces de terre et de mer aux ndes néerlandaises. Malgré les rudes épreuves contre lesquelles elles ont eu presque toujours à lutter, elles ont de nouveau naintenu leur gloire, en rétablissant notre autorité dans le oyaume de Bandjermassing.

« Nous devons une sollicitude particulière à nos Indes; je ompte sur votre coopération active, tant pour réformer difféentes lois et institutions touchant les colonies que pour le déeloppement des moyens de communication, et surtout pour égler d'une manière convenable le contrôle des finances coloiales.

« Les mesures que la suppression de l'esclavage aux Indes ccidentales rend nécessaires sont ou seront prises. Il vous era présenté un projet de règlement pour l'administration des ndes occidentales.

« Les lumières que le Conseil d'État, récemment institué, pportera à mon gouvernement dans des travaux de cette imortance seront d'une grande utilité.

« L'enseignement primaire est en plein progrès; la marche uivie pour la formation des instituteurs y a sans doute conribué grandement.

« Lorsque la loi sur l'enseignement moyen sera votée, vous urez à vous occuper de l'enseignement universitaire et de 'enseignement destiné à ceux qui se vouent à la carrière adninistrative aux Indes.

« L'agriculture et la pêche maritime ont donné de bons résultats. La récolte promet de dépasser celle d'une année noyenne.

« A l'Exposition générale de l'industrie et des arts à Londres,

la Néerlande occupe une place digne d'elle. On y a remarqué avec satisfaction les progrès accomplis par plusieurs branches de notre industrie.

« Parmi les travaux publics qui devront augmenter la prospérité nationale, la construction des chemins de fer de l'État et l'amélioration des voies maritimes ne cessent d'occuper ma plus vive sollicitude. Quelques lignes de ces chemins de fer seront probablement livrées à l'exploitation dans le cours de l'année prochaine. Il vous sera présenté un projet de loi réglant cette exploitation.

« On est occupé à préparer les lois qui devront précéder la mise à exécution de la nouvelle organisation judiciaire.

« La situation des finances de l'État continue à être favorable. Malgré les dépenses occasionnées par la construction des chemins de fer et l'émancipation des esclaves, elle permettra d'amortir encore une partie de la dette publique et de commencer les travaux d'amélioration des grandes voies maritimes.

« Il vous sera communiqué un plan de révision graduelle de notre système d'impôts. Dans ce plan, l'intérêt des communes n'a pas été perdu de vue. Quelques projets de loi y relatifs sont déjà prêts; d'autres le seront bientôt.

« Messieurs, vous êtes appelés à des délibérations d'une haute importance. Puisse, sous la bénédiction du Tout-Puissant, votre bonne entente conduire à des résultats salutaires! »

Le ministère ne se retrouva pas aussi à l'aise devant la nouvelle chambre que devant l'ancienne. Les conservateurs avaient repris courage. Ils ne pouvaient pardonner particulièrement à M. Vhlen-Beck. Le budget colonial fut la première occasion du conflit.

L'année précédente M. Rochussen s'était retiré pour avoir voulu maintenir à Java les droits de l'État qui réglementent le travail dans les moindres détails. En 1862 M. Vhlen-Beck avait suivi un système contraire, et son administration visait à détendre la réglementation du travail libre. On accusa M. Vhlen-Beck d'imprudence. Les libéraux, eux-mêmes, étaient soucieux de la liberté, sans doute, mais aussi de leurs intérêts. La première Chambre repoussa,

à la majorité de trente-quatre contre dix-sept, le budget colonial.

M. Vhlen-Beck se retira seul; toutefois ses collègues ne purent faire adopter eux-mêmes leur budget qu'au prix d'une lutte assez vive avec l'opposition. Le projet de révision des impôts fournit des armes à leurs adversaires. La Chambre se déclara à l'unanimité contre l'introduction d'un *income-taxe*. Elle se prononça aussi contre le projet tendant à imposer le café et le thé provenant des Indes néerlandaises. Le ministre des finances, pour faire accepter son budget, dut déclarer à diverses reprises que le vote de ce budget n'engageait aucun député sur les divers projets de loi qui formaient l'ensemble de son plan.

La bataille était donc vive en Hollande à la fin de l'année, et le ministère ne se trouvait pas beaucoup plus assuré de son existence que ne l'avait été au commencement de 1863 le ministère précédent. Heureusement, dans les Pays-Bas, la sage pratique du gouvernement constitutionnel a depuis longtemps enlevé tous leurs périls à ces petites révolutions administratives ordinaires aux gouvernements libres et affermis [1].

III

ESPAGNE.

Au commencement de l'année 1862, l'Espagne terminait quelques affaires arriérées en Europe, pour se lancer

1. Voici le résultat donné par le dernier recensement officiel de la Hollande et de ses colonies: avec le Luxembourg, la Hollande contient 3 521 416 habitants; ses colonies possèdent 18 175 910 habitants, dont 1 324 095 pour Java; 1 646 467 pour Timor; 12 560 664 pour Sumatra, et 872 993 pour Bornéo. Le nombre des Européens, presque tous Hollandais, vivant dans les îles de la Sonde soumises à la Couronne, est de 27 330.

avec ardeur dans une de ces entreprises qui lui avaient autrefois rapporté tant de gloire et tant de profit.

On se rappelle que, dès l'année 1861, le nouvel empereur de Maroc avait demandé des délais pour payer l'indemnité de guerre consentie par le traité, et qu'une convention signée à Madrid par le prince Muley-Abbas avait subordonné l'évacuation de Tétuan à l'acquittement d'une première somme de 3 millions de dohlos. Cette somme n'avait pas encore été versée, et les révoltes de plusieurs tribus marocaines continuaient à causer de graves embarras au nouveau souverain. Le 3 février, une discussion importante s'engageait sur cette affaire à la Chambre des députés à propos d'une convention qui reproduisait, en la confirmant, celle de l'année précédente. M. Salazar y Mazzaredo, député des provinces basques, attaqua violemment le cabinet. Il s'efforça de démontrer que ni au point de vue politique, ni au point de vue commercial, le ministère n'avait retiré tout le fruit qu'on aurait pu attendre de la campagne du Maroc. Peut-être le gouvernement eût-il volontiers recommencé une campagne, si l'Angleterre n'était intervenue indirectement en prêtant au souverain de Maroc l'argent nécessaire. L'Espagne, qui, dans le courant de l'année, reçut 3 millions de dohlos, remit donc Tétuan aux Marocains. Peut-être aura-elle de la peine à conserver la zone cédée autour de Mélilla, si elle ne combat pas les tribus du Riff, contre lesquelles l'empereur de Maroc se déclare absolument impuissant. Dans l'affaire du Maroc, la France avait excité et soutenue l'Espagne, l'Angleterre l'avait arrêtée.

Vers la même époque, M. Mon signait avec M. Thouvenel une convention relative au règlement définitif de la dette contractée par l'Espagne envers la France, le 30 décembre 1821, et une convention relative aux séquestres et prises maritimes opérés pendant les années 1823 et 1824. L'Espagne était en partie libérée des engagements des mauvais jours, et l'empereur Napoléon disait, quelques

mois plus tard, au général Concha, ambassadeur d'Espagne, qu'il avait tenu à mener cette négociation à terme, pour n'avoir pas l'air de se réserver un sujet de mésintelligence avec le gouvernement espagnol.

C'était encore la France qui contribuait, au début de l'année 1862, à tourner les yeux de l'Espagne vers le Mexique, son ancienne colonie, où elle croyait déjà replanter son drapeau. Prospère à l'intérieur, victorieuse en Afrique, entreprenant avec deux grandes puissances une expédition dans laquelle on lui laissait presque jouer le premier rôle, l'Espagne espérait déjà qu'une heureuse campagne en Amérique ne contribuerait pas peu à lui rendre en partie son ancien rang parmi les nations européennes, et quelque chose de son antique influence dans le Nouveau Monde. Ces pensées inspiraient évidemment la reine Isabelle II, dans sa réponse aux félicitations que les grands corps de l'État, le 6 janvier, jour de la fête des Rois, vinrent, suivant l'usage, lui apporter. « Messagère de paix dans le nouveau continent, disait-elle avec cette fierté qui est le fond du caractère espagnol, notre nation, fière et vigoureuse, va rapporter aux enfants de cette contrée ébranlée les germes féconds d'une civilisation plus avancée et plus parfaite. » Malheureusement, cette expédition du Mexique, objet de tant d'espérances, compromit, au lieu de la relever, la politique extérieure de l'Espagne, et finit par ébranler le cabinet du maréchal O'Donnell qui avait duré près de six ans. L'Angleterre parvint là encore à tromper l'Espagne sur ses véritables intérêts, et lui fit manquer une occasion qu'elle ne retrouvera peut-être plus.

Nous n'avons pas à raconter ici les incidents survenus au Mexique[1], les préliminaires de la Soledad, les conférences d'Orizaba, la rupture des plénipotentiaires alliés, la retraite des troupes espagnoles. Il nous faut voir comment

1. Voir Histoire diplomatique, p. 38; voir Mexique, p. 390.

les événements préoccupèrent dès lors exclusivem pays et les Chambres, et défrayèrent les convers des cercles politiques comme les discussions des sans que pour cela la lumière se fît sur leurs cau crètes. L'Espagne avait manqué l'occasion d'agir, el consola en ne laissant point perdre l'occasion de beaucoup.

Dès le 25 janvier, des députés inquiets des brui avaient traversé l'Océan demandaient des explicatio ministère répondait que l'Espagne ne voulait que sa tion des outrages reçus et qu'elle n'entendait gêner e l'indépendance des Mexicains. Interrogé plus tard convention de la Soledad, M. Calderon-Collantès une réponse catégorique, et se contentait d'apprend Cortès que la divergence des opinions, sur cette co tion, était plus grande entre les deux puissances oc tales qu'entre la France et l'Espagne. Le général dans une lettre datée d'Orizaba, le 14 avril, comm déjà une justification difficile qu'il se préparait à soutenir de sa présence. Au mois de juin, les inform devenant un peu plus précises, et le gouvernement approuvé la convention de la Soledad ainsi que le re quement des troupes, l'opposition attaqua vivement binet. M. Rios-Rosas l'accusa d'être tombé dans le anglais, et partit de là pour critiquer toute la po extérieure du ministère depuis plusieurs années. Le vernement aurait pu, en Italie, sauver le trône de çois II, et il ne l'avait pas fait : il rompait avec la Fran relations se refroidissaient avec l'Angleterre ; il ab nait les intérêts espagnols en Afrique et en Amé M. Calderon-Collantès tenta de réfuter ces asse mais ne donna point d'explication sur le point cap déclara que l'Espagne n'avait point eu l'intention poser de gouvernement au Mexique, et qu'elle avait seulement retrouver son influence morale. Du reste,

nonça que la convention de Londres, suspendue mais non interrompue, n'altérerait point les rapports avec la France. Cette discussion, qui n'était encore qu'une escarmouche, bien qu'elle eût rempli plusieurs séances, n'aboutit pas.

La présidence de la Chambre, vacante par la mort de M. Martinez de la Roza, vint un moment détourner l'attention vers des rivalités particulières et des ambitions personnelles. L'Espagne perdait en M. Martinez un esprit noble, distingué, un écrivain fécond, un poëte agréable, un orateur brillant. Libéral en politique, il manquait cependant de fermeté et de décision. Il prit part, à vingt-quatre ans d'intervalle, à la promulgation de la Constitution de 1812 et aux atteintes portées à cette constitution par le fameux statut royal qui établissait néanmoins certaines garanties constitutionnelles. Après la restauration de Marie-Christine, son entrée dans le cabinet Narvaëz, démentit l'unité et le caractère libéral de sa vie politique. Depuis cette époque, il semblait s'efforcer de chercher dans de savantes transactions la conciliation difficile de l'indépendance et du dévouement. M. Mon, ambassadeur d'Espagne, à Paris, l'un des hommes d'État les plus habiles et les plus appréciés que possède l'Espagne, l'emporta sur ses compétiteurs, et vint occuper le siége de M. Martinez de la Roza.

Il fut remplacé près du cabinet des Tuileries par le général Concha, marquis de la Havane, qui n'approuvait pas la conduite du général Prim. Ce choix indiquait de la part de l'Espagne les dispositions les plus conciliantes. Les dépêches diplomatiques datées de la fin de juillet montrent d'ailleurs que le gouvernement, comprenant sa faute, proposait de remettre en vigueur la convention de Londres. Mais la France, engagée au Mexique dans des opérations militaires considérables, déclina ces ouvertures. Elle ne gardait cependant aucune rancune de la défection de l'Espagne, et l'Empereur fit au marquis de la Havane, lors

de la réception officielle, le 13 août, l'accueil le plu cordial.

« Depuis mon avénement au trône, lui dit-il, je n'ai néglig vous ne l'ignorez pas, aucune occasion de témoigner à la rei d'Espagne ma vive sympathie, comme à la nation espagno ma profonde estime. J'ai donc été aussi surpris qu'affligé de divergence d'opinion survenue entre nos deux gouvernement Quoi qu'il en soit, le choix que vient de faire la reine pour représenter, d'un homme si connu par la loyauté et la noble de ses sentiments, me fait espérer une appréciation imparti des événements qui ont eu lieu. Il ne dépend que de la rei d'Espagne, vous pouvez en donner l'assurance, d'avoir toujo en moi un allié sincère et de conserver au peuple espagnol ami loyal, qui souhaite sa grandeur et sa prospérité. »

Ces paroles, qui ne nous semblent voiler aucune arriè pensée, excitèrent cependant les susceptibilités de la rei le général Concha dut demander comment il lui fall interpréter les paroles de l'empereur Napoléon. Les ex cations furent des plus satisfaisantes, et le nuage qu'av cru voir l'imagination espagnole fut aussitôt dissipé.

Un succès commun, obtenu par les armes françaises espagnoles en Cochinchine, venait encore rapprocher deux cours de Madrid et de Paris qu'on avait cru divisé L'empereur annamite consentait à un traité qui stipul d'assez beaux avantages pour les deux nations belligér tes. Le plénipotentiaire espagnol avait reçu pour instructi de ne point demander de territoire, comme la France. gouvernement pensait, à juste titre, qu'il avait asse faire de peupler et de civiliser les magnifiques archip des Marianes et des Philippines, sans se donner l'emb ras d'une nouvelle colonie. Il se trouvait amplement s tisfait par la protection désormais assurée aux missi naires chrétiens, par la clause relative au commerce autor entre l'empire Annam et les Philippines et par celle accordait l'entrée d'un envoyé espagnol à Hué. En As

:e des deux pays avait donc porté de meilleurs [u'en Amérique, et la civilisation pouvait s'en ré- La reine choisit ce moment pour un acte de clé- , auquel applaudirent tous les partis. Le 3 sep- elle amnistia les individus condamnés à la suite de orable insurrection de Loja ; et, ainsi devancée dans vinces par cette mesure généreuse, elle commença, eptembre, un voyage que le dévouement du peuple uverains transforma en véritable ovation.

spagne, pays d'exaltation et de poésie, le souve- bien moins l'expression du pouvoir et la représen- e la force, que la personnification des vicissitudes oires passées. Les Andalous, en accueillant la reine II et le roi François d'Assises, considéraient et ient dans ces deux personnages les représentants s du couple illustre qui remplissait le monde, il y e cents ans, de sa renommée. Le passage de la ui sépare la Nouvelle-Castille de l'Andalousie donna ne scène très-pittoresque. La reine se plaça sous tes pompeusement décorées : on vit s'avancer vers it un cortége de chevaliers et d'écuyers qui sem- évoqués du moyen âge, et qui offrirent à Isabelle orme clef en or dessinée dans le style arabesque le ır. A Cordoue, à Séville, à Cadix, eurent lieu les s plus brillantes ; l'enthousiasme montra partout que le mettait la reine au-dessus des orages politiques, l était peu disposé à suivre les égarements des in- de Loja, qu'on voyait alors rentrer dans leurs Malheureusement un fait déplorable montra, peu ps après, que l'Espagne avait toujours, en même que les qualités, les défauts du passé.

octobre, le tribunal de Grenade rendit son juge- n instance contre deux des protestants arrêtés , pour avoir colporté une traduction de la Bible ue vulgaire. MM. Jose, Albama-Teva et Manuele Ma

tamoros, furent condamnés l'un à neuf ans, l'autre à huit ans de prison, et tous deux « frappés d'interdiction perpétuelle pour toute profession ou fonction d'enseignement avec interdiction de toutes charges et de tous droits politiques. » Les onze autres prévenus étaient acquittés. Ce jugement, qui nous semble en retard de plus d'un siècle, fait assez voir jusqu'à quel point l'intolérance règne encore dans la Constitution et dans les mœurs de l'Espagne. En vain, la presse officieuse s'efforça de répondre au blâme de la presse étrangère, en soutenant que les protestants avaient la liberté de leurs opinions, mais que la Constitution défendait la propagande des doctrines pernicieuses; on n'eut pas de peine à lui démontrer qu'une opinion qui ne peut se manifester ni se traduire publiquement n'est pas libre. Ce que la presse de Madrid aurait pu dire, et ce qu'elle n'a pas dit assez, c'est que les tentatives de propagande protestante se font en Espagne sous le patronage britannique; c'est que Gibraltar est le point de ralliement et le centre d'opérations des agents des sociétés bibliques. Il y a là une question d'influence étrangère à combattre. Cette circonstance cependant n'atténue point les torts du gouvernement espagnol, la liberté religieuse a coûté à l'Europe assez de sang pour qu'on aime à la voir partout reconnue.

Le mois de décembre fut de beaucoup le plus important de l'année : la discussion sérieuse, approfondie de l'expédition du Mexique à laquelle on se préparait depuis si longtemps, éclata enfin, et la conduite du général Prim fut présentée dans son vrai jour et attaquée comme elle devait l'être. L'Espagne entendit de la bouche d'orateurs, tels que M. Bermudez de Castro et le marquis de la Havane, la vérité tout entière.

Ce fut à propos du projet d'adresse, en réponse au discours de la reine qui ouvrit les nouveaux Cortès le 1er décembre. Isabelle II avait cependant glissé sur la question

mexicaine, se contentant d'annoncer que les difficultés résultant du désacord des plénipotentiaires seraient bientôt résolues. Elle avait insisté surtout sur les sentiments catholiques de l'Espagne, et ses efforts pour sauver l'indépendance du saint-père, sur la situation intérieure du pays, sur l'apaisement des passions politiques. Elle promettait des projets de lois sur les travaux publics, les réformes judiciares et les améliorations à apporter au régime militaire. Elle terminait par cette apologie de son règne où le maréchal O'Donnell avait le tort de se mirer un peu trop complaisamment.

« En continuant le système commencé de liberté et de *tolérance*, de pratique sincère de la loi constitutionnelle; en accoutumant les diverses classes de la société à l'exercice des droits qui élèvent leur dignité, et au travail qui est le stimulant de l'ordre et qui accroît la richesse en *inculquant à tous les principes de morale et de religion chrétiennes*, nous obtiendrons que le ciel, témoin de nos efforts, daigne les bénir. La tranquillité régulière, cet apanage des peuples libres et laborieux, se consolidera. L'histoire signalera l'époque actuelle comme féconde en prospérité, et les réformes qui pourront être nécessaires dans la législation de l'État s'accompliront par l'impulsion seule de l'opinion publique, sans la surprise et la violence, cortége ordinaire de la réaction des révolutions. »

Quoi qu'il en soit, l'attention n'était point à la politique intérieure, mais toujours à l'affaire du Mexique, et surtout à la conduite du comte de Reus, qui, en voulant se justifier, provoqua l'orage. Le paragraphe de l'adresse concernant la question mexicaine avait été habilement rédigé, de manière à ne froisser aucune susceptibilité; il regrettait le désaccord survenu entre les plénipotentiaires, mais sans impliquer ni blâme ni éloge de la conduite du cabinet. Peu flatté, le comte de Reus, qui depuis son retour s'efforçait de démontrer combien sa retraite avait été patriotique

et politique, formula un amendement qui approuvait sa conduite.

Il demandait au Sénat de se dire satisfait « que le gouvernement eût déclaré qu'il n'avait pas tenu au plénipotentiaire de Sa Majesté que ce désaccord ne se produisît pas. » Il appuya son amendement d'un long discours évidemment destiné à l'Europe tout entière, et qui avait la prétention d'effacer l'impression laissée en France par le discours de M. Billault. « Pour celui, s'écria-t-il en débutant, qui d'au delà des Pyrénées a voulu me tuer avec des armes illégitimes et indignes, ainsi que l'a fait le ministre impérial, M. Billault, pour celui-là je pousserai la défense à fond, de manière à lui faire sentir la pointe de ma bonne lame de Tolède, et pour lui apprendre à traiter avec plus de respect les généraux et hauts fonctionnaires de la reine des Espagnes. » Après avoir ajouté qu'il ne parlerait point en ennemi de la France, et encore moins du souverain de la France dont il avait reçu tant de marques de bienveillance, il reprocha au plénipotentiaire français, M. de Saligny, d'avoir voulu trancher la question mexicaine à coups de canon : singulier reproche, on l'avouera, dans la bouche d'un brillant général. Il reproduisit contre la politique française les accusations dont le public espagnol était rassasié : le projet de l'établissement d'une monarchie, la candidature de l'archiduc Maximilien, la protection accordée aux émigrés. Lorsque le dissentiment éclata, quatre partis, dit-il, s'offraient à son choix : rester avec les Français, leur barrer le passage, attendre des instructions, rembarquer ses troupes ! Il ne pouvait combattre ses alliés; il ne voulait pas demeurer inactif; rester avec les Français, cela le conduisait, dit-il, « à la conquête du Mexique, à la reprise des restes de Cortès et à l'établissement du drapeau de Castille sur le palais de Montezuma. » Ce parti lui sembla trop dangereux et il avait préféré se rembarquer ; mais il tenta de couvrir sa retraite de grands mots. « J'adjure, disait-il en terminant

son plaidoyer qui occupa toutes les séances du 9 et du 10 décembre, j'adjure les hommes d'État de ne jamais faire une question de parti de nos relations avec les républiques hispano-américaines. Ces peuples se sont séparés de la mère patrie qui, voulant les faire rentrer dans le devoir par la force, a rencontré chez eux une résistance digne d'hommes de notre race, de notre sang ; et après une lutte sanglante, la mère patrie, gémissante et endolorie, a fini par reconnaître l'émancipation. Depuis lors, nos relations avec ces peuples ont été réservées et froides. Pour que la réconciliation soit éternelle il faut que l'Espagne, n'oubliant pas ce qui lui en a coûté à elle-même pour se constituer, use d'une grande indulgence vis-à-vis de ce peuple. A cette mission l'Espagne doit employer des diplomates libéraux. »

L'amendement du général Prim repoussé, la discussion s'engagea sur un amendement proposé dans un sens contraire par le marquis de Miraflores. Le marquis eut le mérite de replacer la discussion sur son véritable terrain. « La question, dit-il, n'est aujourd'hui qu'une question nationale : elle ne saurait être une question de parti. » Il reprocha vivement au comte de Reus d'avoir osé faire l'éloge de Juarez dont le premier acte avait été de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne. Le ministre des affaires étrangères se leva pour combattre le marquis de Miraflores et rectifier les jugements hasardés du général Prim, plus téméraire dans ses paroles que dans ses actes. Il chercha à atténuer les attaques dirigées contre la politique française et indiqua la marche que se proposait de suivre le gouvernement : laisser s'accomplir au Mexique les opérations militaires et ne reconnaître pour gouvernement que celui qui serait établi par la majorité des Mexicains.

Ce discours et celui du marquis de Novaliches, qui demanda quelles satisfactions on avait obtenues pour les Espagnols du Mexique, n'étaient que les préliminaires de la lutte. M. Bermudez de Castro serra de plus près le

général Prim, flétrit Juarez, flétrit la politique anglaise, blâma le comte de Reus de s'être laissé tromper, et termina en représentant les dangers de la politique d'isolement suivie par le ministère qui ne pouvait se vanter d'une alliance solide avec aucune puissance. Peu satisfait de la réponse de M. Calderon-Collantès, toujours trop vague, le comte de Reus reparut à la tribune pour y faire en termes plus accentués l'éloge de Juarez, ce président « qui avec son modeste frac noir est à la tête du gouvernement, dans un pays où il y a tant de généraux. » Il reprit encore l'historique de l'expédition et répéta, sans trop le démontrer, qu'il avait bien mérité de l'Espagne. Mais le marquis de la Havane fut la hache de tous les discours du général Prim. Ce personnage avait quitté Paris et donné sa démission d'ambassadeur pour combattre avec plus de liberté. Il passionna la question, et une sensation profonde agità le Sénat, quand, rappelant d'anciens souvenirs, il s'écria éloquemment : « Le général Prim a-t-il oublié la déroute de Barradao ? Ne sait-il pas que dans la cathédrale de Mexico est appendu un drapeau du régiment de Naples ? Eh bien ! culbutant le général Zaragosa et son armée, et faisant son entrée à Mexico, il en aurait rapporté en Espagne le drapeau du régiment de Naples et vingt drapeaux mexicains. Mais le comte de Reus avait apporté au Mexique une idée erronée, et c'est cette idée qui lui a fait perdre la gloire militaire et politique dont il aurait pu se couvrir et honorer sa patrie. » Cette politique de race soutenue par le général Prim, le marquis de la Havane la déclarait peu nationale, parce qu'elle était « de nature à faire croire en Amérique que l'Espagne n'avait pas le droit de demander des satisfactions. » Il blâma surtout ses attaques contre la France, où il venait de juger par lui-même de quelles dispositions bienveillantes on était animé pour l'Espagne : « Dans l'Espagne constitutionnelle d'Isabelle II, dit-il en 1862, le souvenir de l'Espagne de 1808 est presque un

anachronisme. A quoi bon parler de nos victoires, si ce n'est pour nous exposer à ce qu'on nous rappelle nos revers? Les circonstances ont changé, et rien ne serait aujourd'hui plus impopulaire en France qu'une guerre avec l'Espagne. » On entendit encore le marquis de Miraflores; et la discussion, suspendue le 24, ne fut reprise que le 29. Le maréchal O'Donnell voulut lui-même répondre aux vives attaques dont la politique du cabinet avait été l'objet. Mais il ne reproduisit que les arguments développés par M. Calderon-Collantès et ne détruisit pas l'effet des paroles du général Concha. L'adresse fut votée parce que sa rédaction n'inclinait ni d'un côté ni de l'autre. Il était évident toutefois que le ministère avait trouvé dans la question mexicaine une pierre d'achoppement, et tout faisait prévoir sa prochaine modification.

IV

PORTUGAL.

Inaugurée sous le coup de deuils nombreux, l'année 1862 a eu pour plus grand événement un mariage et pour incidents des émeutes sans importance, mais funestes au développement de la prospérité intérieure.

Les morts si promptes qui avaient frappé la famille royale, si florissante de jeunesse, avaient irrité la population au plus haut point. Louis Ier avait, le 22 décembre, prêté le serment constitutionnel; le 25 il voyait la foule se presser au palais des Necesidades, demandant à voir le jeune roi, proférant des menaces contre le ministère, demandant que le jeune prince changeât de résidence et quittât un séjour si funeste à sa famille. L'affection des Portugais pour leurs souverains, exploitée par quelques séditieux, compromit l'ordre et la tranquillité. Pendant qu'on

acclamait don Louis qui se présentait au balcon et qu'on annonçait son départ pour le palais de Caïxas, la porte de l'hôtel du ministère était enfoncée, la demeure du marquis de Loulé saccagée, le comte de Ponte, gentilhomme de la chambre du roi, bâtonné.

Cet événement ébranla un instant le ministère; tandis que les députés promirent appui au gouvernement, la Chambre des pairs n'approuva qu'à deux voix de majorité sa conduite. Le ministère donna sa démission. Mais ses adversaires n'étaient pas en état de le remplacer. M. le marquis Loulé recomposa seulement son ministère en gardant un de ses anciens collègues. Mais cette fermentation ne s'apaisa pas. Au mois de mars elle se propagea dans plusieurs provinces, à l'occasion de la suppression proposée des communautés, congrégations ou corporations religieuses des deux sexes, et du transfert de la propriété foncière des confréries religieuses dans les fonds du gouvernement [1]. Les 3 et 4 mai des rassemblements considérables de campagnards se formèrent à Barcellos, dans la province de Minho, sonnèrent le tocsin et détruisirent les papiers des collecteurs d'impôts. Le 3 juin, mêmes scènes aux villages de Monzon et Villadoras. Le clergé n'était point étranger à ces troubles. Le 3 juillet encore, le pape adressait un bref au cardinal Manuel Rodriguez, patriarche de Lisbonne, par lequel, regrettant l'état de l'Église en Portugal, il l'exhortait, lui et les évêques, à résister à tout ce qui, dans le royaume, se faisait contre les droits de l'Église. En effet, le parti religieux manifestait son intention de ne point faire la paix, et exploitait la perception des nouveaux impôts pour aigrir les esprits. Toutefois ces désordres locaux manquaient d'une direction d'ensemble et partout on les réprima facilement.

Le jeune roi, prononçant au mois de juillet la clôture

1. Voir *Année* 1861.

de la session législative, put dire : « Je me plais, messieurs, à voir à la clôture de vos travaux, l'ordre public, un instant troublé sur quelques points du royaume, complétement rétabli sans qu'il ait été nécessaire de recourir à des mesures extraordinaires, résultat heureux auquel ont contribué hautement la discipline de l'armée, le zèle des autorités, ainsi que le bon sens des populations dont vous êtes les dignes représentants. »

A ce moment des négociations étaient engagées avec le roi Victor-Emmanuel pour le mariage du roi don Louis et de la princesse Marie-Pie de Savoie, sœur cadette de la princesse Marie-Clotilde Napoléon. La nation portugaise accueillit avec plaisir cette alliance promptement conclue pour la satisfaire et la rassurer sur la perpétuité de la famille royale presque détruite par la mort. Cette union renouvelait les anciens liens de parenté de la dynastie portugaise avec la dynastie de Savoie, et paraissait de nature à rapprocher deux nations, également de race latine, d'un caractère à peu près semblable, s'aimant l'une et l'autre, ayant sur bien des points des intérêts communs.

Le 4 septembre, dans une séance extraordinaire des Cortès, le roi don Louis annonça son prochain mariage dans le discours suivant :

« Dignes pairs du royaume,
« Messieurs les députés de la nation portugaise,

« C'est toujours pour moi un jour de véritable plaisir que celui où je vous vois réunis autour du trône constitutionnel, resserrant entre la couronne et la nation les liens d'affection et de mutuelle confiance qui les unissent.

« Aujourd'hui, ma satisfaction est d'autant plus grande, que je considère comme heureux pour moi et comme de favorable augure pour le pays, le motif pour lequel je vous ai convoqués extraordinairement, conformément aux dispositions du code politique, base des libertés publiques. En vous annonçant solennellement que j'avais choisi pour épouse la sérénissime princesse Marie-Pie de Savoie, fille de S. M. le roi d'Italie,

j'étais certain que, dans votre approbation du contrat de mariage, je trouverais une confirmation nouvelle des flatteuses espérances que mon futur mariage promet de réaliser, associant à ma félicité personnelle la splendeur du trône et les vœux de la nation.

« Les témoignages de dévouement avec lesquels, dans la dernière session ordinaire, vous avez accueilli la nouvelle de mon prochain mariage, et les démonstrations affectueuses par lesquelles le pays m'a donné de nouvelles et précieuses preuves de sa loyauté et de son attachement constant, m'imposent le devoir de vous remercier, ainsi que le peuple portugais, de l'intérêt que vous portez à mon bonheur personnel, et à la prospérité de ma dynastie. Dignes pairs du royaume et messieurs les députés de la nation portugaise, mon gouvernement vous présentera le contrat de mariage récemment signé à Turin, et votre vote, je l'espère, exprimera assurément, en conformité avec les sentiments qui, depuis des siècles, rehaussent le généreux caractère de la nation, la sympathie spontanée avec laquelle elle accueille une alliance qui date de la fondation de la monarchie portugaise. »

Au milieu des préparatifs du peuple portugais pour la réception de sa nouvelle reine, on eut encore à regretter des collisions, comme si cette année eût dû offrir le perpétuel contraste de la joie et des inquiétudes. A Braga, le 6e régiment se révolta, un major fut tué dans la lutte : il fallut deux autres régiments pour faire rentrer la rébellion dans le devoir. Des bandes armées se montrèrent aussi sur plusieurs points, à Barcellos, à Porto. Mais ces insurrections comme les précédentes furent vite comprimées. (16 septembre.)

Ces événements étaient déjà oubliés lorsque la princesse Marie-Pie de Savoie fit son entrée solennelle à Lisbonne, le 6 octobre, au milieu d'une foule immense qui saluait en elle la compagne de son souverain et la gracieuse image de l'Italie s'unissant au Portugal. Après la ratification du mariage et la bénédiction nuptiale, la capitale se livra avec enthousiasme aux réjouissances, et le royaume s'as-

socia au bonheur de son jeune prince comme il s'était associé à ses afflictions.

Une amnistie politique, proclamée le 10 octobre, fut la conséquence obligée de cette fête nationale et dissipa les nuages qui avaient, à plusieurs reprises, menacé la prospérité du royaume. Le 5 novembre les Cortès reprirent leurs travaux. M. de Loulé, élevé à la dignité de duc, à l'occasion du mariage du roi, donna lecture du discours de la couronne. Ce document rappelait l'union récente, les troubles de Braga et la conclusion d'un emprunt sur la place de Londres. L'année finit au milieu du calme et de la confiance.

II

EUROPE DU MILIEU.

1

ITALIE.

Chute du ministère Ricasoli.—Le roi Victor-Emmanuel II, à l'occasion du jour de l'an, disait à la députation du Sénat et de la Chambre des représentants, chargée de lui offrir ses hommages, « que l'on avait beaucoup fait l'année précédente, mais qu'il restait encore plus à faire. » Il ne se trompait point. » Ferait-on davantage dans l'année qui commençait? C'était le problème qui restait à résoudre.

Le président du Conseil des ministres, M. Ricasoli, n'avait point encore complété son administration. Il restait chargé, comme l'avait été M. de Cavour, du ministère des affaires étrangères et du ministère des affaires intérieures. Les Chambres croyaient voir dans cette anomalie une cause de faiblesse pour lui; et il ne manquait point de bons esprits qui pensaient que l'adjonction de M. Ratazzi, le personnage alors le plus considérable après lui, était de nature à donner au ministère les forces qui lui manquaient. Mais le voyage récent de M. Ratazzi, à Paris, excitait quelques susceptibilités. On craignait de paraître céder à une pression du dehors; et cette union, ce con-

io des deux hommes politiques les plus importants
noment, ne paraissait pas pouvoir se conclure.
. Ricasoli, dans une circulaire adressée le 4 janvier aux
ésentants du nouveau royaume à l'étranger, et dans
liscours prononcé le 15 devant le Sénat, s'expliqua
chement à l'extérieur et à l'intérieur sur une situation
: il ne dissimulait point les difficultés, mais dont il
; les périls. Il rappela l'ordre rétabli dans l'Italie méri-
ale et en Sicile, les administrations différentes de l'Ita-
ondues en une seule, l'armée augmentée et habituée à
scipline, les nouveaux impôts votés par le Parlement,
:orisation donnée par lui de lever pendant trois mois,
it la présentation du budget, les sommes nécessaires à
arche des affaires; enfin, toutes les raisons qui étaient
ature à démontrer la stabilité du ministère et l'affer-
sement du nouvel ordre de choses. Il ne cacha point
le but du gouvernement était toujours de se mettre en
ure de compléter l'Italie, mais par l'emploi de tous les
ens légaux dont il s'était déjà fait un devoir. La théo-
formulée par M. de Cavour « de l'Église libre, dans
it libre, » lui paraissait toujours le moyen libéral et
rême de résoudre la question romaine, c'est-à-dire,
surer l'indépendance du pape et de donner à l'Italie
apitale. Pour la ville de Venise, vers laquelle quelques
iotes et quelques partisans de l'Italie, fatigués de l'i-
le revendication de Rome, conseillaient au gouverne-
it de tourner ses efforts, il affirma que les malheurs
:ette cité étaient toujours présents à l'esprit des minis-
, comme au cœur de tous les Italiens, mais que la
solidation des forces militaires de l'Italie, dans la né-
sité où elle était de respecter la paix européenne, lui
aissait toujours la seule garantie prudente et digne
l'avenir. M. Ricasoli, en s'adressant à ses compa-
ites, se déclarait prêt, du reste, soit à compléter son
iistère, soit à céder la place à de plus habiles, mais il

voulait qu'un vote légal des représentants du pay
fît un devoir. Ces explications publiques et d'autre
nature plus privée permirent en effet à M. Rica
continuer sa tâche au commencement de l'anné
mais sans précisément la raffermir.

Sous cette direction respectable, mais contesté
quelques progrès ; mais l'état du pays laissa encoı
sirer. La Chambre des députés vota les impôts sur
gistrement et sur le timbre empruntés au système fı
Le député Brofferio ayant interpellé, le 17, le miı
sur le denier de Saint-Pierre, levé dans le royaum
lie et évidemment contre lui, M. Ricasoli répond
aimait mieux laisser aller à Rome, même pour uı
vais dessein, quelques insignifiantes sommes d'arg
de porter atteinte à un principe de liberté. A Na
général la Marmora, chargé de la préfecture, fit
véritables progrès à l'ordre public. Il commenç
une grande activité les travaux d'embellissemeı
devaient transformer une partie de la capitale
poursuivre par les carabiniers piémontais le brig
toujours vivace, quoique sans danger réel, dans
de Sora et dans les retraites du mont Gargano. I
de 36 000 conscrits récemment ordonnée s'effectı
la plus grande partie du royaume, non-seuleme
difficulté, mais à la satisfaction générale. On vit le
conscrits se rendre aux chefs-lieux de réunion, e
bre, et avec toutes les démonstrations d'enthoı
bruyant en usage dans le pays, bien que cette m
frappât pour la première fois.

Cependant, il s'en fallait de beaucoup que les p
extrêmes fussent apaisées. Tandis que le gouver
poursuivait encore quelques membres du haut cle
leur attachement à la cause pontificale avait pouss
actes répréhensibles aux yeux de la loi, une ass
du bas clergé, fondée sur les principes soutenus

Passaglia, faisait dans toute la Péninsule de sensibles grès. A Naples, le général la Marmora était obligé évir pour réprimer le brigandage dans la Capitanate. contre, Garibaldi, de Caprera, adressait une lettre associations nationales de l'Italie, pour les engager à oyer des députés à Gênes, et rappeler le programme les avait conduites à Palerme. Sur le terrain le plus lant, à Rome, d'une part, les cardinaux qui compo-ent le gouvernement, et les partisans des royautés lues; d'autre part, la population dont la majorité est r l'unité italienne, restaient toujours dans cet état servation hostile que la présence seule des troupes çaises empêchait de dégénérer en un conflit.

La publication des documents français qui faisaient maître les inutiles efforts faits par le cabinet des Tuiles auprès de la cour de Rome et les refus péremptoires pape et du cardinal Antonelli[1], tendirent encore davan-e cette situation en février. On était blessé surtout de la assertion opposée par le cardinal Antonelli au gou-nement français, que le Saint-Siége pouvait être en fait avec le gouvernement de Turin, mais qu'il était en fait accord avec la population italienne. Le Comité dit *Provvedimento*, à Gênes, eut des séances tumultueuses, onvoqua une grande réunion des représentants de tous associés en Italie pour le 9 mars. Garibaldi annonça il quitterait bientôt Caprera pour venir présider en Ita-à l'organisation du tir national décrété dans toutes les es. Quelques paroles de lui, comme à la veille des jours rage, couraient en Italie. En attendant, à Florence, à an, à Naples et dans les principales villes, une partie la population, quelquefois avec l'agrément des munici-ités, au moins avec la tolérance des autorités, faisaient protestations pacifiques contre les déclarations du

1. Voir ci-dessus, p. 4.

ministre secrétaire d'État du Saint-Siége, au cri de: Vive le pape, non roi! vive Victor-Emmanuel, roi d'Italie! vive l'empereur des Français! Le baron Ricasoli écrivit à ses préfets, le 4 février, pour tâcher de calmer les passions en les mettant en garde et contre les piéges des réactionnaires et contre les excitations du parti de l'action. La population de Rome s'agitait, quand le *comité romain*, qui relève de Turin, adressa à ses compatriotes, le 10 février, une exhortation à continuer les sacrifices de longanimité et de patience dont ils avaient donné l'exemple, afin de montrer qu'ils étaient aussi décidés à demander la réunion à l'Italie qu'à conserver le plus inaltérable respect pour le chef suprême de l'Église. Le peuple romain se borna en effet à s'abstenir en général des joies du carnaval, et à passer sur le forum, le jeudi saint, la revue de ses forces dans une manifestation silencieuse que la police pontificale eût assez rudement réprimée sans l'action toujours conciliante de l'armée française.

Cette agitation gagna le Parlement au commencement de février. Les sénateurs et les députés à Turin étaient inquiets. Les ministres ne paraissaient point parfaitement d'accord. M. Ricasoli semblait vouloir chercher un appui dans le parti de l'action pour précipiter peut-être au printemps les événements. Le 25 février, on interpella le ministère au sujet des résolutions du Comité de Gênes et des faits et gestes de cette redoutable association qui, sous sa direction, formait comme un État dans l'État. M. Ricasoli, président du conseil, répondit que le droit d'association était reconnu en Italie, et que d'ailleurs, la société en question poursuivait le même but que le gouvernement; il déclara qu'il n'y avait point lieu à agir contre elle tant qu'elle resterait dans la légalité, et assura qu'en cas d'infraction de sa part aux lois, il saurait agir conformément à leurs prescriptions. Le vote de la Chambre des députés parut donner son assentiment au ministère; mais

a majorité s'était moins formée des députés qui votaient rdinairement avec lui que de l'appoint des membres de a gauche qui ne lui étaient pas habituellement acquis. ,a base du ministère était changée. Le ministère avait etrouvé à l'extrême gauche les voix qu'il perdait de l'autre ôté. On annonçait déjà l'arrivée de Garibaldi, le rappel de Mazzini. Le 28, à propos d'une loi sur le cours de la monnaie uniforme d'or dans toute la Péninsule, M. Cordova prononça un discours dans lequel il parut appuyer avec insistance sur la supériorité des moyens pacifiques d'administration et de gestion pratique à l'intérieur pour la consolidation de l'état actuel des choses. C'était la contrepartie du discours de M. Ricasoli. La désunion était également dans le ministère. Il fallait aviser.

Ministère Ratazzi. — Le 1er mars, M. Ricasoli offrit sa démission; le roi l'accepta, et chargea M. Ratazzi de former une administration nouvelle. M. Ratazzi prit à peu près dans toutes les nuances des opinions. Il garda provisoirement, comme l'avait fait son prédécesseur, l'intérieur et les affaires étrangères. M. Cordova, qui avait d'abord pris le ministère de l'intérieur, se contenta, sur la manifestation de quelques mécontentements dans la majorité, du portefeuille de la justice. On ne lui pardonnait point d'avoir amené la dissolution du ministère précédent en se séparant de M. Ricasoli. M. Deprétis fut appelé au ministère le la justice; ancien prodictateur de Garibaldi en Sicile, homme d'action et homme d'affaires à la fois, qui avait jusqu'alors siégé à la gauche, il fut un signe de la conciliation que voulait essayer le chef du cabinet. L'amiral Persano, qui avait dirigé l'escadre italienne sous les murs de Gaëte, n 1861, prit la marine. Le ministère des finances fut donné M. Quintina-Sella, arrivé déjà, malgré sa jeunesse et deux nnées seulement de vie politique, au premier rang. Le arquis de Pepoli, petit-fils du roi Murat, et beau-frère

du prince de Hohenzollern, jeune encore, esprit éclairé e laborieux, se chargea de l'agriculture et du commerce M. de Roreto, lieutenant général, eut le portefeuille d la guerre; M. Mancini, Napolitain, et l'un des plus ha biles avocats de l'Italie, déjà mêlé aux événements, l'in struction publique; enfin M. Poggi, Toscan, ancien ministr sous la dictature Ricasoli, ministre sans portefeuille, com pléta le ministère.

Le 8 mars, M. Ratazzi exposa les vues de son minis tère. « Le principal but du gouvernement, dit-il, serait de resserrer ses alliances avec les grandes puissances, d'a bord avec la France et l'Angleterre, et ensuite de faire reconnaître le royaume d'Italie par les puissances qui ne l'avaient point fait encore. Pour aller à Rome, il ne vou lait compter que sur des moyens moraux ou diplomati ques, en persuadant, d'une part, au monde catholique que le pouvoir temporel n'est pas nécessaire à la religion, et, d'autre part, en ne faisant rien qu'avec la France. » A l'in térieur, il voulait gouverner avec des hommes apparte nant à des nuances différentes, mais visant au même but; il promettait de se vouer avec zèle, ainsi que ses col lègues, à l'organisation unitaire de l'Italie et à son arme ment militaire; mais, pour ce qui regardait le dernier objet, « il entendait garder l'initiative et la direction, parce qu'en fait d'armement, elles ne pouvaient être lais sées au premier venu, et qu'un gouvernement qui s'en dessaisissait se perdrait lui-même. »

On saisit aisément la nuance qui distinguait le nouveau ministère du précédent. M. Ratazzi comptait plus sur l'emploi des moyens diplomatiques que sur la puissance du mouvement italien. M. Ricasoli avait paru s'appuyer surtout sur l'Angleterre; M. Ratazzi comptait davantage sur la France. Le nouveau ministre faisait également ren trer la question de Rome dans des voies plus prati ques; il paraissait enfin avoir moins de confiance dans le

moyens révolutionnaires et plus dans ceux de gouvernement.

La première épreuve du nouveau ministère fut la réunion publique à Gênes, le 9 mars, des délégués des comités de *Provvedimento*. Le bruit s'était répandu que de graves propositions devaient y être faites, et quelques-uns attribuaient la sortie du ministère de M. Ricasoli à l'indulgence qu'il montrait à ce comité. La réunion de Gênes, qui eut lieu les 9 et 10 mars, au milieu d'une assez grande exaltation, s'occupa des moyens de rappeler le célèbre exilé, Joseph Mazzini, et de fondre toutes les associations politiques particulières en une vaste association dite Société émancipatrice. Garibaldi n'appuya pas de sa présence la réunion génoise; mais, arrivé en Italie, il partit pour Milan, afin d'y présider l'installation de la Société du tir national. Une interpellation du député Gallenga, dans la séance du 17 mars, amena encore M. Ratazzi à quelques explications sur son programme. Son ministère n'étant pas encore complet, il promit, d'ici à un mois, de s'adjoindre un ministre des affaires étrangères; il déclara que les lois rendues pour l'incorporation de l'ancienne armée méridionale étaient, pour lui, une obligation à laquelle il ne se soustrairait point. Quant à l'armement de la nation et au droit d'association, il assura, d'une part, que le gouvernement était décidé à ne point se dessaisir de l'initiative militaire, et, d'autre part, qu'il préparait une loi pour régler la liberté des associations. Au sujet de Mazzini, il dit n'avoir reçu aucune sorte de communication. Un vote de confiance lui fut donné par deux cent dix voix contre quatre-vingts.

La nouvelle administration commença alors à marcher. M. Tecchio, ami de M. Ratazzi, fut élu président de la Chambre des députés. Le 27 mars, un décret qui dissolvait l'ancienne armée méridionale et l'incorporait dans l'armée régulière mit fin à un antagonisme qu'on

avait toujours regardé comme dangereux. Les officiers garibaldiens étaient répartis dans l'armée de ligne; on créait quatre divisions nouvelles d'infanterie, ce qui portait le chiffre des régiments italiens à quatre-vingts. Au commencement d'avril, le ministère fut complété, comme l'avait promis le président du conseil. M. Ratazzi s'adjoignit le général Durando, récemment ambassadeur et plusieurs fois ministre, pour le ministère des affaires étrangères; M. Matteucci, l'illustre savant, pour le ministère de l'instruction publique, et il remplaça par M. Conforti, avocat napolitain, M. Cordova. Les circulaires que M. Ratazzi écrivit à ses agents auprès des puissances étrangères et, à l'intérieur, aux préfets du royaume d'Italie, achevèrent de faire connaître le but de l'administration nouvelle. M. Ricasoli semblait avoir voulu peser, à l'aide du parti de l'action, sur les conseils de l'Europe pour amener la solution de la question de Rome, au risque de forcer la main au pontife. M. Ratazzi comptait davantage sur l'assistance morale de l'Europe, et particulièrement de la France, pour agir sur la raison et la volonté du pontife. A l'intérieur, M. Ricasoli avait espéré aussi, de l'agitation des comités et presque de leurs concours, l'intimidation des adversaires de l'unité et la répression du brigandage, toujours existant à Naples. M. Ratazzi avait plus de confiance, pour y parvenir, dans l'emploi des moyens légaux, destinés à consolider administrativement les conquêtes déjà faites. Cette politique prudente eut à lutter contre les partis extrêmes.

La récente convocation que S. S. le pape Pie IX avait faite des archevêques et évêques de la catholicité à Rome pour le mois de mai, à l'effet de canoniser un certain nombre de chrétiens martyrs au Japon, et l'allocution qu'elle prononçait déjà à l'époque de la formation du nouveau ministère, montraient que la cour de Rome en était toujours aux refus persistants. Le bruit s'était déjà répandu, au sujet

de cette convocation, que le pape profiterait de la réunion des plus illustres représentants de la catholicité pour obtenir d'eux une déclaration solennelle en faveur du maintien du pouvoir temporel; comme pour confirmer ces prévisions, le pape, dans son allocution, traitait d'hypocrites les prêtres italiens, déjà assez nombreux, qui écrivaient ou pensaient que le Saint-Siége devait faire des sacrifices à l'Italie, à la patrie commune; et il remerciait les prêtres fidèles qui ne l'abandonnaient point, tout en déclarant que le maintien du pouvoir temporel n'était point un dogme de foi. En même temps, dans les provinces napolitaines, le brigandage, avec le printemps, menaçait de reprendre des forces en trouvant toujours un aliment dans des connivences empressées à Rome même. En face de cette résistance morale et matérielle du Saint-Siége et des provinces napolitaines, le parti de l'action s'exaltait dans ses comités. Garibaldi, appuyé ou souffert par le ministère, faisait une tournée dans l'Italie du nord pour y organiser et y propager de ville en ville, au milieu de réceptions enthousiastes et de fêtes, la Société du tir national, imitée de la Suisse, et l'habitude du maniement des armes à feu.

M. Ratazzi se mit en devoir de marcher entre ces obstacles. Il fit préparer au Conseil d'État une loi pour régler les associations et demanda aux Chambres de voter les lois essentielles à l'organisation de l'Italie : l'établissement d'une école normale de professeurs à Pise; la réforme postale, consistant dans l'abaissement et l'unification du tarif; enfin les lois de finances. Il laissa Garibaldi continuer sa tournée dans les villes lombardes, sur le terrain légal de l'organisation du tir, et reconstitua, par des destitutions ou mutations, la magistrature napolitaine qui avait montré de la faiblesse en face de l'effervescence des provinces méridionales. En même temps qu'il donnait ces gages, le ministre s'efforça de persuader à la France

de faire quelque chose pour l'apaisement des esprits à Rome, dans le sens que les adresses votées récemment à Paris par le Sénat et le Corps législatif avaient indiqué. Le 8 avril, à la Chambre des députés, M. Caracciolo tenta de stimuler le ministère, en dénonçant la recrudescence réelle, en effet, du brigandage dans la Capitanate, et en sommant le ministère de demander au gouvernement français l'éloignement du roi François II de Naples. M. Ratazzi répondit que le général la Marmora assurait lui-même qu'il n'avait pas besoin de renforts; il refusa d'établir l'état de siége; et, pour l'éloignement de François II, il rappela les difficultés que la diplomatie française rencontrait elle-même à ses désirs dans les résistances pontificales. Après avoir obtenu le vote des lois qu'il désirait, M. Ratazzi prorogea les Chambres le 10 avril; mais il fallait faire quelque chose.

Voyage du roi Victor-Emmanuel à Naples. — Garibaldi parcourait alors, de triomphe en triomphe et de discours en discours, les villes de Milan, de Parme et de Crémone. A chaque étape, c'était un enthousiasme nouveau dans la jeunesse. Le parti de l'action répandait l'idée qu'il fallait mettre le célèbre général à la tête d'une armée de volontaires pour achever, par l'autorité de son nom et de sa présence, la soumission de la Capitanate et de la Basilicate, où bourbonniens et brigands continuaient toujours à prolonger des luttes sans gloire et sans utilité, mais toujours inquiétantes. On savait qu'à Malte et à Trieste on préparait de nouvelles descentes sur les côtes du Midi. Le roi Victor-Emmanuel, sur la proposition de son nouveau ministre, entreprit une visite à Naples pour achever d'incorporer les nouvelles provinces. M. Ratazzi était persuadé que l'inauguration d'entreprises nouvelles, la construction de chemins de fer à travers les provinces, l'ouverture de routes de terre à travers les campagnes et sur les sommets les

plus déserts, seraient les meilleurs moyens de pacifier ces contrées en les civilisant. Ainsi l'Angleterre avait autrefois, en desséchant les marais, en aplanissant les montagnes, en perçant les bois, dompté les résistances de l'Écosse. L'épuration de la magistrature, la fusion de l'armée volontaire dans l'armée régulière avait réussi. Le ministère, après avoir envoyé des renforts au général la Marmora contre les brigands, devait se transporter à Naples, afin d'y agir administrativement sur place, pour attaquer les résistances méridionales par un ensemble de moyens tout nouveaux.

Le roi partit de Turin le 25 avril, et, après avoir séjourné à Florence, vint s'embarquer à Livourne pour Naples. Par une bienveillante intention des gouvernements de France et d'Angleterre, les escadres française et anglaise s'y trouvaient; elles formèrent comme une escorte d'honneur au souverain italien et à son escadre. Le 28, à trois heures, le roi débarqua à Naples et fut reçu avec l'enthousiasme que cette population méridionale de 500 000 âmes éprouve pour tous les grands spectacles. La présence des principaux ministres du roi, celle de la plupart des ambassadeurs étrangers, qui avaient voulu le seconder et en même temps se rendre compte des choses, donnaient à l'événement un caractère plus sérieux. Naples, joyeuse d'avoir comme recouvré ses anciennes habitudes de capitale, fêta, avec sa municipalité, sa garde nationale, ses étudiants, son peuple, par des parades, des revues, des illuminations et des discours, la présence de son souverain. Le roi, heureux de ces transports, promulgua une amnistie pour les délits de la presse et de la garde nationale, restitua un million et demi de gages du mont-de-piété et posa la première pierre d'un pont nouveau et de l'embarcadère du chemin de fer qui devait lier Naples aux provinces du nord. Le vice-roi d'Égypte, qui se rendait alors d'Alexandrie en France, par un heureux hasard,

vint faire visite au roi et augmenta l'enthousiasme avec l'intérêt du moment. Du milieu de ces transports qui augmentaient tous les jours, le roi victor-Emmanuel, dans une visite faite à l'amiral commandant de la flotte française en station à Naples, écrivit à l'empereur des Français pour le remercier avec effusion de l'honneur que lui avait fait l'escadre française, des services qu'il avait rendus à l'Italie, et se féliciter d'avoir trouvé à Naples de nouvelles raisons de convaincre l'Europe que l'idée de l'unité reposait sur des bases solides, et qu'elle était gravée dans le cœur de tous les Italiens. Le 5, la flotte française en retour donna à la population napolitaine, rangée sur tous les rivages du Pausilippe à Sainte-Lucie, le spectacle d'un combat naval. Vers le soir, pour ne rien oublier de ce qui pouvait flatter le peuple napolitain, le roi alla rendre visite à l'église de Saint-Janvier, où s'opéra, avec la fidélité ordinaire, le miracle traditionnel; il y laissa en souvenir un riche cadeau à l'église. La nuit, l'escadre française se couvrit instantanément, au milieu du merveilleux golfe, d'innombrables feux de Bengale aux couleurs françaises et italiennes, qui dessinaient les formes majestueuses des vaisseaux et de leurs mâtures, et qui furent saluées par les cris redoublés de : Vive Victor-Emmanuel et Napoléon III! Vive la France! et Vive l'Italie!

Le 12 mai, nouveau spectacle. Le prince Napoléon, gendre du roi, vint rendre visite à son beau-père et porta l'enthousiasme au comble. Il arrivait le lendemain de plusieurs excursions faites par le roi à Salerne, à Reggio et à Messine, qui l'avaient reçu avec la même chaleur. On comprend l'enthousiasme que la présence d'un Napoléon, connu par ses sympathies pour la cause italienne, dut produire en un pareil moment. Bien que le *Moniteur* français et le journal officiel de Naples eussent publié que le prince venait en visite privée et n'était chargé d'aucune mission officielle de la part de l'Empereur, on ne pouvait

empêcher les imaginations d'entrer en campagne. A ce moment même, le gouvernement français appelait à Paris le général de division de Goyon, connu par ses sympathies pontificales, pour conférer avec lui sur l'état des choses. Déjà on s'imaginait que le roi d'Italie, d'après des arrangements convenus à l'avance, reviendrait de Naples par la ville de Rome, où il ferait sa triomphale entrée, et l'on répandait le bruit que le saint-père avait demandé à un souverain catholique étranger une frégate pour favoriser son départ.

Cependant le roi Victor-Emmanuel posait les bases d'un contrat avec la compagnie Rothschild et Talabot pour l'établissement de 1060 kilom. de chemins de fer méridionaux, et sollicitait la municipalité de Naples de faire un emprunt destiné à concourir aux travaux d'embellissements et d'élargissement qui devaient faire marcher la troisième ville de l'Europe de pair avec les progrès accomplis alors par les principales villes du continent. Au moment où la répression du brigandage dans le midi suivait l'échec d'un mouvement réactionnaire projeté, il était important d'accompagner ces fêtes d'une reprise d'activité et de travail, vertus solides qui seraient seules de nature, dans ces provinces, à inaugurer un régime nouveau et à faire disparaître les misérables résultats de l'incurie du régime précédent. Pour faire marcher d'un même pas les améliorations morales, M. Ratazzi installa la nouvelle magistrature; M. Matteucci accomplit quelques réformes utiles dans l'enseignement supérieur et secondaire, dans l'organisation des bibliothèques et des académies d'art de cette grande capitale du midi. Naples n'avait plus qu'à regretter la prolongation du brigandage dans les provinces voisines de Rome. Le général Durando, dans une lettre écrite à M. Nigra le 20 mai, croyait devoir insister sur l'éloignement de Rome du roi François II; mais une échauffourée du parti de l'action dans les villes de Brescia et de Ber-

game vint tout à coup jeter un embarras trop significatif au milieu de ces fêtes de l'imagination ou de ces péroccupations sérieuses et hâta le retour du roi Victor-Emmanuel dans sa capitale de Turin.

Affaire de Sarnico. — Le 12 mai, le jour même où, par une singulière rencontre, le prince Napoléon débarquait dans la ville de Naples, le gouvernement, instruit à temps, avait saisi à Sarnico des amas d'armes et de munitions faits sur la frontière autrichienne, et, au milieu d'une certaine effervescence de la jeunesse, saisi deux anciens officiers de l'armée garibaldienne, Cattabeni et Nullo, ainsi que quelques autres agitateurs. Quand les prisonniers furent menés à Brescia, une démonstration populaire eut lieu. Le peuple tenta d'envahir les prisons et de mettre les détenus en liberté. Mais la troupe résista. Un conflit eut lieu ; il y eut plusieurs tués et blessés. On avait surpris sûr les prisonniers la preuve qu'ils avaient l'intention de se jeter sur le Tyrol, afin de tourner la Vénétie et d'attaquer l'Autriche dans la dernière province italienne qui lui restait. Garibaldi avait-il eu connaissance de ces projets? Le bruit courait depuis quelque temps qu'il voulait se jeter de l'autre côté de l'Adriatique, soit en Grèce pour donner la main à l'insurrection démocratique qui menaçait déjà à Nauplie et à Syra le roi Othon, soit sur les côtes de la Dalmatie pour inquiéter l'Autriche dans ses possessions mêmes. Toujours est-il que Garibaldi, surexcité par la promptitude énergique du gouvernement, prenait sur lui publiquement la responsabilité de la tentative de Sarnico et agitait déjà ses partisans au nord pour obtenir la liberté des détenus.

Le roi rentra le 25 dans sa fidèle ville de Turin, où l'enthousiasme est moins grand et l'attachement plus sérieux. Le gouvernement avait déjà suspendu les exercices du tir national de Lombardie, afin de couper court à l'agitation. Tous les gens raisonnables appréciaient sévèrement la ten-

tative avortée qui avait pu, en pleine paix, compromettre tout à coup l'Italie vis-à-vis de l'Autriche; et les cris que jetait le Comité de Gênes dans une nouvelle réunion restaient sans écho dans la partie saine de la population. A la réouverture des Chambres, le 3 juin, l'affaire fut évoquée dans le Parlement. Tout était déjà bien calmé. Quelques manifestations avaient été vainement essayées à Milan et à Naples par le parti de l'action. La justice informait sur la tentative étouffée à Brescia et à Bergame. Garibaldi, apaisé lui-même, était à Turin. Il prit l'initiative des explications devant le Parlement en adressant une lettre au président de la Chambre des députés. Il y rappelait le mandat qu'il avait reçu du gouvernement d'organiser et de propager la Société du tir national, et la promesse qui lui avait été faite d'armer toute l'Italie une et indivisible. Il affirmait que les jeunes gens arrêtés n'avaient pas d'autre but que de s'exercer, et adjurait les partis de ne point travailler à séparer le roi et la nation, dont l'union était le gage le plus certain de l'avenir de l'Italie. M. Ratazzi protesta de la bonne foi qu'avait montrée le ministère pour achever l'organisation militaire de l'Italie. La justice était saisie de l'affaire en question. Elle déciderait, dit-il, de l'innocence ou de la culpabilité des jeunes gens prisonniers. Quant au droit de prendre l'initiative d'une action au dehors, le ministre la revendiqua entièrement pour le gouvernement. Quelques orateurs de l'opposition, entre autres Crispi et Mazzari, tentèrent de récriminer contre le gouvernement, au point de l'accuser d'avoir été de connivence avec la tentative. Le général Bixio l'en défendit; et M. Minghetti loua sa fermeté. M. Ratazzi reprit encore la parole pour protester de la loyauté et de la sincérité de sa conduite. Il n'avait donné 11 000 francs à Garibaldi que pour les frais destinés à l'organisation du voyage et non pour servir à un autre but. Quelques membres proposaient une enquête pour éclaircir le débat. M. Minghetti, com-

prenant tout ce que la lumière pouvait avoir peut-être de dangereux, proposa un ordre du jour qui « approuvait la conduite du gouvernement dans l'espoir qu'il saurait, avec l'autorité des lois, maintenir toujours les prérogatives du gouvernement ; » et la motion fut votée par 189 voix contre 33 ; le ministère, sûr de la victoire, usa d'indulgence envers les coupables.

La réunion des évêques de la catholicité à Rome. — Au milieu de ces débats, qui étaient la suite naturelle de cette malheureuse échauffourée, un événement important avait eu lieu à Rome. L'empereur des Français avait rappelé décidément à Paris M. de Goyon et réduit le corps d'occupation à une seule division composée de trois brigades. C'était un acheminement vers des mesures plus décisives destinées peut-être à hâter la solution définitive de la question romaine. Le Saint-Siége crut trouver dans la présence des nombreux évêques qui étaient alors réunis à Rome, pour la canonisation de martyrs japonais, un moyen de réparer cette défaite devant la chrétienté. Quarante-quatre cardinaux, deux cent quarante-trois évêques, de tous les pays du monde, étaient alors à Rome. Le gouvernement de France, après avoir vu d'abord avec quelque ombrage cette réunion dans la crainte de quelque manifestation au sujet de la question si brûlante de Rome, avait fini par ne mettre aucun obstacle au départ des évêques. Le gouvernement italien avait interdit à son clergé de s'y trouver ; et, en effet, le clergé italien, sauf les évêques des territoires de la Vénétie ou du patrimoine du Saint-Siége et quelques prélats qui avaient rompu avec Turin, n'était pas représenté dans cette réunion. La cérémonie religieuse eut lieu le jour de la Pentecôte avec toute la splendeur que l'Église catholique sait déployer dans toutes ses fêtes, à Rome principalement. Le peuple des campagnes accouru admira la longue procession de la cour de Rome et des

ques de la catholicité. Au moment où le pape prononça anonisation, Rome retentit du son des cloches, des ps de canon et de la musique militaire de la garnison nçaise. Mais, le lendemain, la scène fut plus sévère et te politique.

On avait déjà, à plusieurs fois, répandu le bruit que les ques réunis à Rome de toutes les parties de la catholi-, avaient l'intention de se prononcer en faveur du pour temporel du pape. Des pourparlers avaient eu lieu en t entre les prélats, et deux opinions différentes s'étaient sque aussitôt fait jour dans l'assemblée. Tous les vénéles prélats étaient unanimes pour offrir des consolans à Sa Sainteté dans les épreuves auxquelles les événents politiques l'avaient exposée, et pour revendiquer ttement le maintien des conditions même temporelles essaires à l'indépendance spirituelle du chef de la holicité. Mais, tandis que les uns désiraient, en affirmant r croyance, faire la part des événements, des nécessités temps, et préparer un terrain à la conciliation des intés si opposés qui partageaient l'Italie, les autres ne vount entendre à aucune espèce de concession, même la s légère, et ne prétendaient qu'affirmer la violation du it du Saint-Siége et revendiquer pour lui la pleine entière possession du territoire et de l'autorité temelle dont il ne lui restait plus que la capitale, encore dée par les troupes françaises. A la tête des premiers lats se trouvait Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, le s éloquent et l'un des membres les plus distingués du rgé français. Il avait rédigé et proposé dans une assem- e particulière et secrète une pièce conçue dans des ncipes raisonnables, et il y rendait au moins justice à France, qui depuis douze ans avait été la gardienne et la otectrice du Saint-Siége. C'était faciliter au gouvernement nçais les moyens de trouver une solution qui satisfît s les intérêts ; mais une rédaction du cardinal irlandais

Wiseman, qui représentait l'opinion opposée, trouva un meilleur accueil auprès de la cour de Rome. Recommandée par le cardinal Antonelli, elle rallia tous les suffrages, lorsque l'archevêque de Rennes eut donné l'exemple lui-même aux prélats français. Pour ne se point diviser, tous les prélats présents, au nombre de deux cent soixante-cinq, signèrent.

A travers quelques plaintes naturelles de la part du chef d'une église, l'allocution du pape, à laquelle le manifeste des prélats réunis devait servir de réponse, renfermait sur les rapports de la puissance spirituelle et de la puissance civile bien des assertions contraires aux principes de la civilisation moderne. En dénonçant comme des erreurs destructives de l'ordre religieux et social les efforts de la raison qui ont pour but de séparer la sphère des choses divines de celles des choses humaines, la révélation qui détermine les croyances des lois qui règlent les mœurs, et, en anathématisant les doctrines qui confondent Dieu avec le monde et le monde avec Dieu, l'essence divine avec l'universalité des choses, le pape prenait à partie la puissance civile qui veut définir les droits de l'Église et lui poser des limites, le droit humain qui cherche sa base dans l'autorité du nombre ou la puissance des intérêts, et repoussait enfin l'idée d'exclure, sans réserve, l'Église et le pontife romain de tout pouvoir et de tout domaine temporels. La réponse lue par le cardinal Mattei, doyen du sacré collége, au nom de tous les évêques présents, alla droit à la question alors débattue.

Après avoir remercié le pontife d'avoir résisté avec énergie à l'envahissement de ses provinces, les évêques déclaraient qu'ils reconnaissaient la souveraineté temporelle du Saint-Siége comme une institution nécessaire et manifestement établie par la puissance divine. Prenant avec habileté pour exemple le fait même de leur présence à Rome, ils demandaient comment les pasteurs de l'Église

accourir en sûreté de toutes les parties de ır traiter de si graves intérêts, s'ils eussent ne un prince qui, étant prévenu contre leur ɜrain, ou étant suspect lui-même, se fût trouvé Il fallait donc qu'il pût y avoir en Europe, .s parties de l'ancien monde comme un endroit .emeure auguste d'où pût sortir et s'adresser ɜnt aux peuples et aux rois une voix grande , la voix de la justice et de la vérité, sans flat- faiblesse pour personne, une voix que les rrêtent jamais et que des artifices ne puissent Puisqu'il en était ainsi, comment ne pas res- ouveraineté établie depuis des siècles et con- es traités? Reconnaissant donc comme tout à ʝue ce n'était point par un effet du hasard 'oir temporel était échu au Saint-Siége, mais ıit été donné par une disposition particulière onfirmé par une longue série de siècles et par ıent de tous les royaumes, les évêques con- omme criminels les spoliateurs de biens ecclé- ɜs fauteurs de doctrines qui, particulièrement prisaient l'autorité de l'Église, et ils adjuraient s puissances du siècle d'apprendre et de com- : la cause du souverain pontife était la cause ouverains et de tous les peuples.

bres de Turin avaient repris dans leurs séances urgente des affaires, quand cette manifestation ge et de l'Église vint ranimer les passions poli- ılie. Le gouvernement italien s'aperçut peut- la faute qu'il avait commise en ne laissant pas se rendre à Rome; peut-être leur présence, leur ıs une question qui les touchait de si près, au- fait prendre une autre tournure à la discussion ıe déclaration plus modérée des évêques. Néan- Italiens profitèrent de la faute que l'assemblée

avait commise en laissant dans un silence dédaigneux le rôle que la France avait joué dans les affaires du Saint-Siége. La réponse épiscopale contenait d'ailleurs, au milieu d'opinions respectables et de justes sentiments, des exagérations qui offraient prise. Le 14 juin, un certain nombre de députés, notamment MM. Farini, Minghetti, Audinot, etc., proposèrent d'envoyer une adresse au roi pour protester contre ce qui s'était fait à Rome, et affirmer le droit de l'Italie sur sa capitale. La proposition fut votée séance tenante; le lendemain, la commission nommée à ce sujet, et composée de toutes les nuances de la Chambre, rédigea une adresse dans laquelle les députés déclaraient qu'ils étaient résolus à maintenir intact, contre une déclaration illégale, nulle et non avenue, « le droit de la nation et celui de sa métropole retenue par la force sous une domination qui lui répugne. »

Quelques membres de la gauche firent une diversion assez maladroite à cette adresse, en tentant une sortie contre le ministère et contre la France. Elle fut néanmoins votée à l'unanimité. Le roi Victor-Emmanuel la reçut le 20 juin. « Les destinées de l'Italie, dit-il, s'accompliront peut-être plutôt qu'on ne le pense. Mes ministres et moi sommes décidés à marcher vers ce but. Les partis extrêmes peuvent seuls nous en écarter, au lieu de nous aider à l'atteindre. En tout cas, je compte sur le pays qui ne m'a jamais fait défaut. »

Les affaires. — M. Ratazzi, après cette manifestation, rappela la Chambre aux soins des affaires que les incidents venaient trop souvent interrompre, en donnant lui-même l'exemple par une réorganisation générale de tout le personnel des préfectures. Il fit voter la loi sur les associations dont la suspension appartint au gouvernement et la suppression aux tribunaux. Il obtint pour six mois le vote du *douzième* provisoire de l'année 1862, en promettant de pré-

enter avant la fin de la session le projet de budget pour 863. La levée annuelle de quarante-cinq mille hommes desinée à donner à l'Italie une armée de trois cent quatre-vingt nille hommes, quand la loi sera complétement mise en activité, fut votée, ainsi qu'une loi contre la désertion. L'amiral Persano obtint son budget pour commencer la construction de vingt vaisseaux de combat, dont deux cuirassés et seize frégates. Vainement M. Crispi, à la tête de l'extrême gauche, et M. Peruzzi avec les amis les plus ardents de l'ancien ministère, essayèrent-ils d'entraver ces votes. M. Ratazzi, en ralliant les modérés de tous les partis, obtint une majorité respectable. Des succès diplomatiques des plus importants vinrent encore affermir la position du ministère et la situation de l'Italie.

Le 12 juillet, M. Durando annonça que les relations interrompues depuis deux ans avec les cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin étaient rétablies, et que les deux gouvernements de Russie et de Prusse se décidaient à reconnaître le royaume d'Italie. Le roi pouvait mêler de nouvelles joies de famille à ces joies nationales; car M. Ratazzi le même jour annonça les fiançailles de la princesse Pie, fille de Victor-Emmanuel, avec le nouveau roi de Portagal; et il promit le dépôt des pièces diplomatiques destinées à faire apprécier à leur juste valeur les actes importants qui contribuaient à donner à l'Italie la place qui lui convient parmi les puissances européennes. Une diversion produite par la présence et par quelques paroles plus qu'importunes de Garibaldi, à Palerme, vint troubler encore cette joie, mais sans répandre encore d'inquiétude.

Il était évident que l'accord qui avait paru exister entre Garibaldi et le ministère précédent était rompu avec celui-ci. L'avantage qu'avait eu décidément M. Ratazzi sur le parti d'action dans l'affaire de Brescia et de Bergame, avait encore augmenté les ferments de discorde. Garibaldi, après avoir laissé pour adieux aux comités démocratiques des

paroles amères contre le gouvernement et encourageantes pour les exaltés, s'était transporté à Palerme, sur le théâtre de ses anciens exploits, au moment même où s'y trouvaient les fils du roi. Là, acclamé par ceux qu'il avait jadis délivrés, visité par les délégués des comités démocratiques de Naples, il s'était peu à peu exalté. On se demandait encore s'il voulait partir pour le Monténégro ou pour la Grèce, et des enrôlements clandestins faisaient craindre en tout cas quelque chose, lorsqu'à Palerme, dans une réunion à laquelle assistait même le préfet de la ville, il s'emporta contre le ministère, déclara qu'il était las de l'inaction dans laquelle le gouvernement laissait l'Italie, et annonça qu'il ne supporterait pas plus longtemps cette vie d'inertie; accusant enfin l'empereur Napoléon et le gouvernement français de peser sur l'Italie, il se laissa aller à de véritables invectives contre le souverain et le peuple à qui l'Italie devait tant. Dans la séance de la Chambre du 14, M. Boggio dénonça avec chaleur cette ingratitude et les dangers que de telles paroles pouvaient amener. M. Crispi seul se hasarda à défendre Garibaldi. Le président du conseil, M. Ratazzi, vengea l'Empereur et la France par de nobles paroles, en disant que les insulter c'est insulter l'Italie, et assura la Chambre que le gouvernement était fermement décidé à agir et parfaitement en état d'empêcher toute tentative contraire aux lois et à la volonté du pays.

La discussion sur les affaires extérieures et sur la reconnaissance de la Russie et de la Prusse dans le Parlement couvrirent d'abord les dangers de la situation. Le général Durando prouva pièces en main que les deux gouvernements n'avaient imposé d'autres conditions au nouveau gouvernement d'Italie que celles qui découlent naturellement du droit des gens et du respect des traités. La Russie y avait ajouté seulement le désir que le gouvernement d'Italie ne souffrît point sur son territoire de réunions destinées à la menacer, et qu'il licenciât l'école polonaise

e Cuneo. Revenant sur les paroles de Garibaldi qui avaient roduit une si mauvaise impression, le ministre fit encore entendre des protestations énergiques et reproduisit s assurances les plus positives tant sur les dispositions orales de l'empereur Napoléon que sur celles du cabinet nglais sur l'Italie. En ce qui concerne Venise, il constata u'un projet de rachat mis en avant l'année précédente vait échoué, mais il exprima l'espoir que le gouvernement vait lieu de compter sur la solution prochaine de la question romaine.

De fait jamais, depuis la mort de Cavour, le royaume d'Italie ne s'était trouvé dans une position aussi satisfaisante. On disait que l'Espagne et l'Autriche elle-même ne tarderaient point à le reconnaître. Cette dernière puissance ne pouvait empêcher le représentant de l'Italie de figurer aux conférences réunies alors à Constantinople au sujet de la Serbie. Le cabinet d'Angleterre insistait auprès du cabinet des Tuileries pour le règlement de la question romaine, et M. Thouvenel et M. Lavalette, le ministre des affaires étrangères de France et son ambassadeur à Rome, travaillaient peut-être alors avec MM. Ratazzi et Durando à hâter la conclusion de cette affaire. Dans le Parlement de Turin plusieurs projets de lois des plus importants pour opérer et maintenir l'union des diverses provinces italiennes et l'unification du royaume, étaient en discussion. L'un avait rapport à la convention passée par l'État avec la compagnie Rothschild-Talabot; outre la section lombarde de Brescia à Voghera il embrassait trois chemins napolitains : 1° d'Ancône à Otrante, le long de l'Adriatique par Pescara, Foggia, Bari et Lecce; 2° de Pescara à Ceprano par Sora et Popoli; 3° de Foggia à Naples par Eboli et Salerne. Un second concernait l'établissement d'un crédit foncier et d'un crédit agricole, fondés sur la vente des biens de mainmorte. Un troisième établissait une taxe universitaire fixe, tendait à diminuer le nombre des uni-

versités et à y relever les études; un dernier enfin déterminait l'établissement d'un certain nombre de canaux d'irrigation dans la Lomelline.

Des rapports envoyés par les agents diplomatiques anglais et français au milieu de l'année, constataient, avec cette activité législative, de véritables progrès accomplis. D'après une lettre de sir John Hudson, adressée à lord Russel le 3 mai, l'aspect des villes de la Marche et principalement d'Ancône prouvait une grande activité, et la campagne y contrastait déjà singulièrement avec l'aspect toujours désolé des environs de Rome. La plaine de Ceprano à Capoue y montrait l'agriculture aussi avancée qu'en Belgique ou en Angleterre. Le chemin de fer, fait jusqu'à la frontière romaine, entrait bientôt en circulation. D'après une lettre du consul français de Naples, écrite peu après, la ville de Naples était en général tranquille et affectionnée depuis la réorganisation de la 4[e] légion de la garde nationale, et malgré quelques mécontentements fomentés par les meneurs bourbonniens et républicains dans le peuple, au sujet de l'enregistrement, du timbre et de l'impôt sur les tabacs. Au milieu du mois de juillet, les deux fils du roi Victor-Emmanuel étaient reçus dans la ville avec le plus grand enthousiasme. Le clergé napolitain était toujours hostile. La plupart des évêques étaient hors de leur siége; mais les provinces d'Avellino, de Salerne, de Basilicate, de Reggio, de Catanzaro, de Cosenza, d'Otrante, les Pouilles, étaient dans une situation prospère ou satisfaisante. La terre de labour, la province de Benévent, la Capitanate, étaient seules travaillées par l'esprit de réaction, et surtout désolées par les restes de brigandage. On le sentait : ce qu'il fallait, c'était porter là le travail et l'activité avec les voies de communication. Quelques centaines de kilomètres de rails solides feraient plus pour effacer les limites et les barrières, accorder les esprits et faire disparaître les brigands, que les bataillons de bersaglieri, ou les

batteries de canon. Le gouvernement pouvait compter à toute épreuve sur l'armée où les officiers garibaldiens incorporés avaient déjà pris l'esprit de discipline et l'instruction nécessaire. Des canons et des fusils étaient commandés en Suède et en Angleterre pour l'armée, et des frégates cuirassées en France pour la flotte. Pour achever de réprimer les dernières résistances à l'unité italienne, M. Conforti, garde des sceaux, proposait sur le clergé une loi destinée à ôter aux censures ecclésiastiques toute sanction matérielle sans l'intervention du magistrat civil. Tel était l'état des choses, quand on apprit que Garibaldi venait de donner le signal d'une nouvelle levée de boucliers à Marsala, en Sicile, le 19 juillet, au cri de : *Rome ou la mort!*

Garibaldi en Sicile et à Naples. Aspromonte. — L'ancien libérateur de la Sicile préparait depuis longtemps quelque chose, et il paraissait avoir partout des complices. Le marquis de Pallavicino, préfet de Palerme, avait assisté au premier discours prononcé contre l'empereur Napoléon dans cette ville, et il venait d'engager les habitants de la province par une proclamation à fêter l'anniversaire de Garibaldi. La Société émancipatrice de Genève s'agitait. Les étudiants de Pavie adressaient une pétition au Parlement pour réclamer la ville de Rome. Dans la Chambre des députés, MM. Mordini, Bertholami et d'autres, interpellant le ministère, disaient tout haut que le temps de l'action était arrivé, et qu'il fallait achever la révolution italienne. Dans la Péninsule, çà et là des volontaires commençaient à partir. On craignait chaque jour de voir s'effectuer quelque débarquement sur le territoire de Rome. Bientôt une adresse aux Hongrois, datée de Palerme, appela cette nation à l'insurrection contre l'Autriche : « L'Italie, disait-elle, vous y convie au nom de la fraternité des peuples, au nom du salut commun. » Des bois de Ficuzza enfin, où l'avaient

rejoint déjà quelques volontaires arrivés du continent et de Malte, ou levés même en Sicile, Garibaldi prononça son ordre du jour à ses nouveaux soldats : « Vous êtes accourus le sourire sur les lèvres, la joie au front au banquet des batailles. Vous avez senti la honte que l'occupation de Rome fait peser sur vos fronts, et vous voulez la faire disparaître. »

On ne savait pas au juste d'abord quel était le but de l'entreprise de Garibaldi. L'Orient était agité. La Porte était en démêlés assez vifs avec la Serbie, en guerre avec le Monténégro. Une insurrection déjà étouffée, mais toujours latente, semblait menacer le trône du royaume de Grèce. Garibaldi ne voulait-il que passer à travers la Sicile et Naples pour s'embarquer sur l'Adriatique, et de là se jeter au milieu de ces éléments de combustion, pour occuper l'Autriche, contre laquelle il voulait lancer la Hongrie, afin de revenir par ce long détour à Venise? Avait-il dessein, comme il l'indiquait ouvertement, d'entraîner le royaume de Naples contre l'armée d'occupation française à Rome? Le roi Victor-Emmanuel se prononça le premier; par une lettre en date du 3 août, il mit en garde ses peuples contre de coupables impatiences et de fiévreuses agitations. « Tout appel, dit-il, qui n'est pas celui du roi, est un appel à la révolte et à la guerre civile. La responsabilité et la rigueur des lois tomberont sur ceux qui n'écouteront pas ces paroles. » En même temps, le ministère remplaça en Sicile le marquis de Pallavicino par le général Cugia, et fit partir du nord des troupes vers le midi. L'empereur des Français lui-même prit ses précautions en renvoyant à Rome les troupes qui en avaient été précédemment rappelées. La lutte ne pouvait manquer d'éclater bientôt.

Garibaldi, au moment où il prit la résolution d'agir, avait personnellement à peu près les mêmes moyens matériels dont il avait disposé deux années auparavant; un ou deux

millions fournis par les souscriptions de ses partisans en Angleterre, quelques navires frétés par la Société émancipatrice de Gênes, et 800 à 1000 volontaires arrivés presque en même temps que lui. Mais le gouvernement italien disposait de troupes nombreuses, et, il pouvait l'espérer, fidèles, dans la Sicile et dans le royaume de Naples, sous le commandement de deux bons généraux, Cugia à Palerme, et la Marmora à Naples. Il avait dessein d'étouffer le mouvement par un déploiement de force considérable et habile, destiné à conjurer tout conflit armé et à éviter l'effusion du sang. La force morale avait surtout changé de côté; Garibaldi ne pouvait compter que sur le prestige de sa réputation, et sur la puissance occulte des comités agités par Mazzini, qui espérait cette fois profiter des éléments de troubles semés par le dictateur. Mais l'opinion publique de tous les partisans sensés de l'Italie en Europe, et de la plupart des Italiens eux-mêmes, condamnait l'entreprise de Garibaldi.

D'abord Garibaldi, à la tête d'un noyau de soldats en général très-jeunes, se dirigea lentement à travers l'intérieur de la Sicile, sans entraîner le gros de la population, quoiqu'il prît toujours pour devise l'Italie et Victor-Emmanuel; les membres de la Société émancipatrice échouèrent également dans les manifestations essayées à Gênes, à Milan, à Livourne et à Nàples, en répandant les proclamations de Garibaldi. Le 20 août, M. Ratazzi et ses collègues obtinrent du roi Victor-Emmanuel l'autorisation de proclamer l'état de siége en Sicile et dans le royaume de Naples; et, pour leur part, ils effectuèrent la dissolution de la Société émancipatrice et de toutes celles qui lui étaient affiliées (20 août). Le général Ricotti fut chargé de surveiller et d'envelopper Garibaldi et ses volontaires en Sicile sous la direction du général Cugia. Cialdini fut mis à la disposition du général la Marmora, si Garibaldi parvenait à passer sur le continent. La flotte italienne, aidée d'une escadre fran[illegible]

et d'une escadre anglaise, croisa dans les eaux siciliennes et napolitaines, et arrêta les expéditions de volontaires.

Garibaldi eut bientôt la conscience de son impuissance. Il marchait avec difficulté à travers la Sicile comme au milieu d'un cercle de baïonnettes qui se resserraient sans s'élever contre lui. Soldats de Garibaldi et soldats réguliers évitaient d'en venir aux mains. Ricotti, suivant les ordres qu'il avait reçus, ne cherchait qu'à empêcher l'accroissement du corps de l'armée garibaldienne, à lui interdire l'approche des villes, à rendre son approvisionnement difficile, à convaincre Garibaldi de l'impossibilité de sa tentative, et à l'amener doucement à y renoncer avant qu'il fût obligé de faire soumission. Dans cette singulière marche à travers la Sicile, l'armée de l'action et celle du gouvernement éprouvèrent déjà leur solidité en se trouvant plusieurs fois rapprochés et presque en contact. Garibaldi ne détermina qu'un petit nombre de désertions et vit se fondre plutôt que s'augmenter son armée, au fur et à mesure qu'il avança vers la côte orientale de l'Ile. A la descente des montagnes cependant, vers le détroit, Garibaldi, moitié par d'habiles manœuvres, moitié par l'excès de ménagements du général Ricotti, parvint à entrer à Catane, en passant pour ainsi dire à travers les baïonnettes de l'armée régulière. Mais à Catane, il éprouva une première déception. Il adresse de là encore une proclamation aux Italiens. « A Rome! dit-il; levez-vous, preux de 48 et de 49! Sus, jeunesse ardente de 1859 et 60! Accourez à la croisade sainte. Je suis résolu à entrer dans Rome vainqueur, ou à périr sous ses murs. » Mais la municipalité de Catane quitte la ville avec un certain nombre de citoyens. Une réponse de Klapka, général hongrois, au service de l'Italie, bientôt suivie d'une lettre de Kossuth, arrivent en même temps à Catane pour prouver à Garibaldi que les exilés mêmes de la Hongrie ne conseillent point à leurs compatriotes de s'armer pour une entreprise

pourvue de toute chance de succès. Deux frégates du
uvernement entrent déjà dans le port de Catane, pour
ɔquer de ce côté Garibaldi, toujours entouré par l'armée
terre de Ricotti. Le 25, Garibaldi se saisit d'un bateau
vapeur de la compagnie postale italienne, se jette à bord
'ec un millier de compagnons, et, presque sous les yeux
s deux frégates du gouvernement, passe la mer et aborde
la pointe du cap Spartivento, près de Melito, tandis que
icotti désarmait le reste des volontaires qui n'avaient pu
embarquer avec leur chef.

Dans la Péninsule on était presque sans inquiétude. Le
uvernement empêchait, malgré quelques résistances,
afficher les proclamations de Garibaldi à Milan, à Gênes
à Florence. Le général de Montebello, à Rome, avait
çu assez de troupes françaises pour occuper tout l'État
ntifical. Le Saint-Siége, rassuré par les déclarations de
mbassadeur M. de la Valette, protestait, par un mani-
ste pontifical, contre le projet du gouvernement de Turin
liéner les biens ecclésiastiques, et déclarait nulle et non
enue toute exécution de mesures destinées à y procéder.
Comité national d'ailleurs recommandait aux Romains
patience, et quelques exaltés manifestaient seulement
ur sentiment en jetant des bombes au milieu des rues.
Naples, le général la Marmora supprimait la plupart des
urnaux, fermait les clubs, tenait sur pied la garde na-
nale; et Cialdini était décidé à repousser une attaque
ns la Calabre avec moins de ménagements qu'en Sicile,
l'on avait d'abord espéré enfermer simplement l'armée
s volontaires.

Garibaldi, arrivé à la pointe de la Calabre ultérieure,
avait d'autre espoir solide de succès qu'en s'emparant
Reggio pour s'en faire un centre d'opération. Il avait
près de lui ses lieutenants Nullo, Missori, son fils Menotti;
ais en trois jours il ne vit arriver que cinq ou six cents
lontaires. Mordini, Nicotéra et quelques autres députés

l'attendaient pour propager le mouvement dans le royaume; mais ils n'avaient pas encore obtenu grand résultat. Garibaldi tenta, avec le peu de monde qu'il avait pu rassembler, de surprendre Reggio dont la municipalité avait récemment donné sa démission. Mais il était trop tard. On était en force pour le recevoir. Il n'eut plus qu'à se jeter au nord-ouest, dans les montagnes, à travers l'épaisseur du plateau à peu près désert d'Aspromonte, avec seize à dix-sept cents hommes. Le colonel Pallavicino, à la tête de deux mille quatre cents hommes, fut envoyé contre lui avec l'ordre précis de lui faire poser les armes, même au moyen d'un combat.

On peut le dire, l'Italie tout entière était douloureusement affectée, et l'Europe libérale atteinte d'une sympathique émotion. On ne pouvait s'empêcher, dans l'intérêt même de l'Italie, de désirer la victoire du gouvernement régulier, qui était celle de l'ordre, de la paix européenne, et peut-être le salut de l'Italie. On souffrait que cela dût être acheté aux dépens d'une belle et populaire réputation, et peut-être de la vie du célèbre patriote. Garibaldi était arrivé, après de grandes difficultés, au milieu du plateau désert qui couronne le massif d'Aspromonte. Il avait pris pour quartier général quelques cabanes en ruine près d'un bois. C'était le 29 août. Dès la veille le colonel Pallavicino avait commencé à gravir les hauteurs. Au matin il divisa ses forces en trois colonnes pour attaquer Garibaldi de front et lui couper la retraite en tournant le plateau. Garibaldi leva son camp et se dirigea vers le bois. Il n'avait pas d'espoir de résister et peu de chance de se dérober. Les bersaglieri arrivèrent à portée. Garibaldi arrêta les siens, résolu d'abord à ne point faire feu; il commanda la halte et le repos. Pallavicino avait donné l'ordre d'avancer. On parut d'abord hésiter de part et d'autre. Garibaldi jeta encore le cri de ne point faire feu. Quelques coups cependant partirent, du côté des troupes régulières d'abord,

lu côté des volontaires. Un officier piémontais arriva lieu des balles en parlementaire. Garibaldi, en proie à ɜion la plus vive, ordonna de le désarmer. Le feu ımença, il y eut douze morts et une cinquantaine de ɛs ; deux balles atteignirent Garibaldi : l'une morte à sse, l'autre vive au pied droit. Les bersaglieri se pré-rent; les deux troupes furent bientôt mêlées au mi-'une vive émotion mêlée de reproches et d'attendris-ıt.

ibaldi, assis près d'un tronc d'arbre pendant qu'on it sa blessure, demanda pour lui la permission de arquer sur un vapeur anglais, et pour ses compa-la liberté. Pallavicino promit de faire parvenir ce u gouvernement, mais répondit qu'il n'avait mission e combattre et de vaincre. On se mit en devoir de ɔorter le patriote blessé. Réguliers et volontaires des-ɛent les hauteurs d'Aspromonte : les premiers gar-es autres, mais avec honneur, à distance; tous s'oc-t des blessés. On arriva ainsi à Scylla sur la côte. néral Cialdini annonça à Garibaldi qu'il avait ordre faire embarquer sur un vaisseau piémontais pour le ıire à Gênes, à la Spezzia, et que ses lieutenants et sol-taient prisonniers de guerre. La nouvelle de la triste de cette folle entreprise, punie par l'abandon et par nmune douleur pour les Italiens de voir Garibaldi ś par une balle italienne, causa comme on pouvait tendre quelque trouble dans le nord de l'Italie. Il y ıelques tentatives d'émeutes à Milan, à Gênes, à Na-au cri de : *A bas le ministère! vive Garibaldi!* Le gé-la Marmora à Naples fit arrêter plusieurs députés qui ınt compromis. L'armée tint ferme à Milan, à Brescia Gênes, avec la garde nationale, contre les tentatives ılèvement. On eut à déplorer quelques morts d'hom-ar suite de charges de la troupe et de coups de poi-partis de la multitude. Mais tout fut promptement

apaisé. Garibaldi, le 2 septembre, arriva souffrant de sa blessure à la Spezzia, juste cinq jours avant l'anniversaire de celui où il était entré, l'année précédente, triomphant dans la ville de Naples.

Encore un changement de ministère. — Garibaldi prisonnier était presque aussi embarrassant pour le gouvernement que révolté. L'Europe s'intéressait maintenant à sa santé plus encore qu'à celle d'un souverain. Les médecins les plus célèbres d'Italie, de France et d'Angleterre étaient à sa disposition. C'était pour lui une consolation touchante. Le ministère délibéra sur la question de savoir s'il devait l'amnistier ou le juger.

Après avoir fait preuve de force le gouvernement pouvait bien évidemment montrer de la clémence. Mais comme M. Ratazzi comptait se servir de son succès pour obtenir pacifiquement de la France ce qu'il n'avait pas voulu recevoir de Garibaldi au prix d'une guerre, une amnistie si prompte risquait de paraître un jeu. D'autre part, juger Garibaldi était fort embarrassant; il n'avait voulu rien autre chose que ce que le gouvernement lui-même demandait; seulement il l'avait poursuivi par d'autres moyens. La difficulté d'ailleurs était de trouver des juges. Le Sénat italien ne s'en souciait pas; les Cours de cassation de Milan, de Turin, de Naples se renvoyaient la commission. Pendant qu'on délibérait, le calme rentra dans les esprits avec une promptitude extraordinaire. Les sociétés furent dissoutes, les manifestations en faveur du vaincu d'Aspromonte cessèrent promptement. Le bonheur souriait d'ailleurs à Victor-Emmanuel. On célébrait alors à Turin le mariage du roi de Portugal avec la princesse Pia de Savoie, seconde fille du roi d'Italie (27 septembre). Le roi de Portugal était représenté par le prince de Carignan; le roi d'Italie, la famille royale, le prince Napoléon, la princesse Clotilde, la princesse Mathilde assistaient à la céré-

ıie. Le roi, les princes et les ministres accompagnèrent
ouvelle reine jusqu'à Gênes, où elle s'embarqua pour
ıonne. L'heureux roi d'Italie avait tous les succès, privés
ublics, qu'il pouvait désirer. Il pouvait amnistier.
; gouvernement de Victor-Emmanuel avait cependant
out à cœur, en effaçant la trace de ce qui s'était passé,
'aire faire un pas à la question de Rome, c'est-à-
à ce qu'il croyait être la consolidation du royaume.
:s avoir prononcé d'abord (15 septembre) en faveur de
baldi une amnistie qui fut ensuite étendue à tous ceux
par voie de presse ou à main armée avaient concouru
tte entreprise, le ministère italien, par l'organe de
Durando (8 octobre), adressa, en effet, au sujet de Rome,
dépêche au gouvernement français. Dans ce document,
.binet de Turin examinait à son point de vue les résul-
de l'occupation de Rome par les troupes françaises.
nettait la pensée que la protection accordée au Saint-
ge par l'empereur Napoléon, encourageait la cour pa-
à refuser tout accommodement. Il accusait le gouver-
ent romain, couvrant de son égide la conspiration
t l'ancienne famille de Naples était le foyer, de faire,
réalité, des actes de guerre contre l'Italie. La défaite
Garibaldi, suivie de son amnistie, était une preuve de
rce du nouveau royaume; mais le cabinet de Turin
ouvait oublier que Garibaldi avait cherché après tout,
les armes, ce que le ministère lui-même demandait
les voies diplomatiques; ne serait-ce pas l'affaiblir de-
l'Italie que de ne pas lui faciliter les moyens d'ac-
plir ce que l'Italie désirait? En conséquence, M. Du-
lo pensait que le moment était venu pour la France
appeler le corps d'armée qui gardait le saint-père. Le
vernement italien, disait-il en finissant, est prêt à exa-
er les propositions qu'on lui ferait en vue de garantir
lépendance du Saint-Siége dès que l'occupation étran-
; aurait cessé.

C'était une mise en demeure de se prononcer envoyée au gouvernement français. Le remplacement en France de M. Thouvenel par M. Drouyn de Lhuys, aux affaires étrangères, porta un premier coup aux espérances de l'Italie. La dépêche française du 26 octobre les ruina complétement. « Le cabinet de Turin, répondit le nouveau ministre, s'était placé sur un terrain où les intérêts traditionnels de la France non moins que les exigences actuelles de sa politique lui interdisaient de le suivre. » C'était annoncer assez clairement que la France désirait garder encore le *statu quo*, et tenter de nouveaux essais de conciliation entre Rome et Turin. Cette réponse frappa du même coup le ministère Ratazzi, qui s'était cru deux fois au moment de résoudre la question romaine.

Le chef du cabinet italien prit bravement son parti. Habileté ou courage, calcul ou franchise, il convoqua aussitôt le Parlement italien qui se rouvrit le 18 novembre. On pouvait s'attendre à voir les discussions se ressentir de l'événement d'Aspromonte et de la réponse de M. Drouyn de Lhuys. M. Ratazzi ne les engagea que pour exposer nettement ce qu'il avait espéré, ce qu'il avait voulu, et mettre le Parlement à même de confier, s'il le désirait, les affaires en d'autres mains, ou à dire quelle politique il voulait lui voir suivre. M. Buoncompagni, chef de la droite, risqua plus de blâmes sur le passé qu'il ne fit de propositions pour l'avenir. Ce n'était point un discours ministre. MM. Massari et Nicotéra, de la gauche, déclarèrent vouloir que le pouvoir passât en d'autres mains. Il s'en fallut de peu que M. de Césare ne demandât la mise en accusation du nouveau ministère. Mais la politique qu'ils représentaient avait peu de chance alors auprès du peuple italien. M. Ratazzi ne trouva pas là seulement une belle occasion de se défendre. Il vit MM. Alfieri, Boggio et surtout M. le marquis Pepoli, rendre un *brillant* hommage à son abnégation et à son patriotisme.

ı eut plus d'une fois, pendant cette discussion qui dura x jours, le regret de constater que les questions de personne, les petits antagonismes, les rivalités mesquines uaient un trop grand rôle. « L'Italie, dit avec raison . Boggio, n'aura jamais Rome tant qu'elle donnera exemple de désaccord et de mésintelligence entre les pars politiques; affirmer le droit de l'Italie sur Rome sans tre en mesure de les faire valoir, c'est une faute grave, ne des erreurs les plus fatales. » En somme, quoique aun des orateurs n'eût produit les éléments d'un proramme nouveau qui assurât mieux l'avenir de l'Italie, . Ratazzi put s'assurer qu'il n'avait pas plus que son prédécesseur l'appui d'une majorité compacte. Les partisans e l'ancien ministère Ricasoli, les hommes du parti de l'acon étaient contre lui. Il avait remplacé M. Ricasoli, et il avait pas mieux fait que lui, disait-on; au contraire, sous i, une balle italienne avait frappé Garibaldi. En présence e ces difficultés, le roi Victor-Emmanuel prit la sage résolution de confier les affaires à un ministère purement lministratif pris en dehors des partis et des notabilités olitiques, et qui s'occuperait exclusivement de l'organisaon intérieure de l'Italie et de la consolidation du royaume. . Ratazzi laissait volontiers la place. La coalition des parsans de M. Ricasoli et de la gauche ne permit pas cependant à M. Torrearsa, chargé d'abord par le roi, de composer un ministère. Les amis de M. Ricasoli entrèrent ans la nouvelle administration. Mais la situation leur imosa la loi que Victor-Emmanuel avait cru alors nécessaire son nouveau cabinet.

Le nouveau ministère formé le 8 décembre était composé de la manière suivante : M. Farini, *président du conseil;* M. Pasolini, *affaires étrangères;* M. Peruzzi, *intérieur;* . Minghetti, *finances;* M. Pisanelli, *grâce et justice;* enabréa, *travaux publics;* Della-Rovere, *guerre;* Rini, *arine;* Amari, *instruction publique;* Manna, *agricul-*

ture et commerce. Le programme proposé par M. Farini (le 11) parut assez incolore; il devait son avénement au mécontentement qu'avait produit l'insuccès de la politique romaine du précédent. M. Farini ne parla ni de Venise ni de Rome. Il parla, pour l'intérieur, du respect de la loi dans les mêmes termes que l'aurait fait M. Ratazzi. La circulaire adressée par M. Pasolini, aux puissances étrangères, où il promettait de se consacrer à l'organisation de l'Italie et au maintien de ses alliances, n'en dit pas davantage. La majorité de la Chambre, satisfaite cependant d'avoir un peu écouté ses rancunes, se sépara en votant pour trois mois la levée des douzièmes provisoires.

Cette session célèbre avait été ouverte le 18 février 1861; prorogée du 23 juillet au 3 novembre 1861, et du 21 août au 26 octobre 1862. La Chambre élective avait tenu 329 séances publiques; elle s'était ajournée du 13 avril au 31 mai 1862. Le gouvernement avait présenté à la Chambre 421 projets de loi, dont 12 avaient été retirés ; 195 avaient été approuvés; 1 avait été repoussé;—129 interpellations avaient été adressées aux ministères : les plus importantes de ces interpellations avaient absorbé 52 séances. On avait lu le résumé de 1928 pétitions : 570 avaient été l'objet d'un rapport. Le Parlement n'avait pas moins montré d'indépendance en face des ministères; Cavour, Ricasoli, Ratazzi et Farini s'étaient succédé en peu de temps. Mais ce n'était peut-être pas le meilleur moyen d'avancer les affaires de l'Italie. L'année 1862 particulièrement, qui avait enfanté trois ministères, avait été la moins brillante pour l'Italie, bien qu'elle n'eût pas été sans résultat pour la consolidation du nouveau royaume.

2

ALLEMAGNE.

I

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

La réforme fédérale, le différend à propos de la Hesse, le traité de commerce conclu au nom du Zollverein par la Prusse avec la France, sont les trois principaux objets communs à tous les États de la confédération qui aient occupé l'Allemagne en 1862. La diète de Francfort et les principaux gouvernements de la confédération ne s'en sont pas seuls mêlés, les nombreuses sociétés ou réunions politiques qui couvrent l'Allemagne y ont pris part. Tout cela n'a pas manqué de donner une certaine vie au delà du Rhin, mais sans avancer beaucoup les questions agitées.

La réforme fédérale. — Il faut remonter jusqu'au 20 octobre 1861, si l'on veut trouver le point de départ des efforts faits, sous la pression de l'opinion publique, en 1862, par les gouvernements allemands, pour réformer la constitution fédérale. Organe des États moyens, dits de Wurtzbourg, M. de Beust, ministre saxon, avait, au nom de ces gouvernements, rédigé un projet dont le but était de les soustraire à la prépondérance des deux grandes monarchies d'Autriche et de Prusse entre lesquels ils sont ballottés.

Le projet n'était pas précisément simple. Pour donner satisfaction à l'opinion qui demandait la reconstitution libérale de la diète, M. de Beust demandait l'adjonction de l'élément représentatif à cet aréopage de diplomates appelé à décider en dernière instance sur certains intérêts communs à tous les États allemands, et particulièrement sur

l'organisation offensive et défensive du territoire fédéral. Cette adjonction se composerait de délégués des Chambres des États au nombre de 128, et formerait une sorte de diète populaire à côté de la haute diète composée, comme on sait, des fondés de pouvoir des princes. Ainsi reconstituée, cette double assemblée serait maintenue dans d'assez étroites limites, pour qu'elle ne portât point préjudice à l'autonomie, soit des gouvernements, soit des Chambres des États fédérés. Elle cesserait d'être un corps permanent pour se transformer en conférence qui se réunirait deux fois par an, pendant un mois, alternativement à Hambourg et à Ratisbonne. A ses sessions participeraient les ministres des affaires extérieures des États ou groupes d'États auxquels appartenaient les 17 voix qui formaient alors le conseil restreint de la diète. Mais la grande nouveauté que voulait introduire M. de Beust dans la confédération était la transformation du pouvoir exécutif. La présidence des réunions bisannuelles de la diète, reconstituée sur ses nouvelles bases, alternerait entre l'Autriche et la Prusse. Ces deux puissances et une troisième, composée de l'ensemble des autres confédérés, formeraient un comité exécutif qui serait permanent, de même que l'administration de la guerre en laquelle se transformerait le comité militaire. Enfin un tribunal fédéral connaîtrait des conflits entre les gouvernements des divers États et leurs Chambres.

Ce projet n'avait contenté ni les cabinets de Vienne et de Berlin, ni la grande majorité des populations allemandes, ni l'*association nationale* (national Verein). Dès le 5 novembre, le premier ministre autrichien avait présenté ses objections. Selon lui : 1° le projet saxon altérait d'une façon désavantageuse les rapports internationaux de la confédération germanique, puisqu'avec la diète permanente et fixe cesserait auprès d'elle la représentation des puissances étrangères ; 2° il détruisait l'équilibre entre la Prusse et l'Autriche, en admettant à la diète les délégués

de toute la monarchie prussienne, tandis que les provinces allemandes de la monarchie autrichienne y enverraient seules les siennes. Enfin cette organisation, plus compliquée encore que celle qui existait, augmenterait, au lieu de diminuer, la lourdeur de la démarche et la lenteur des résolutions de la confédération. Le comte de Rechberg, en conséquence, demandait le maintien de la diète à Francfort; il préférait à la présidence alternative de l'Autriche et de la Prusse, une combinaison qui admettrait encore une troisième présidence. En tout cas, il n'abandonnerait la présidence exclusive qui lui avait été déférée par les États allemands que dans l'hypothèse où l'on admettrait aux bénéfices de la confédération ses provinces non allemandes. Sur ces bases seulement, qui respecteraient la position de première puissance de l'Autriche, le gouvernement autrichien se montrait prêt à entrer en négociations pour la réforme fédérale.

Le ministre de Prusse, quelques jours après, n'avait pas manqué, par une dépêche du 20 décembre, de montrer qu'il se plaçait à un point de vue tout opposé à celui des deux diplomates. D'après M. le comte de Bernstorff, ministre des affaires étrangères de Prusse, la réforme fédérale ne devait point consister à affermir, à étendre les attributions de la diète; mais, au contraire, à les affaiblir, à limiter son pouvoir et surtout à lui ôter toute possibilité d'ingérence dans les affaires intérieures des États fédérés. Le défaut capital, disait-il, de toute la constitution fédérale était dans cette circonstance qu'elle n'avait pas maintenu le caractère purement international de la diète. Le comité exécutif, le tribunal fédéral et les autres propositions de M. de Beust lui paraissaient inadmissibles, comme étant de nature à augmenter plutôt qu'à diminuer ce mal. Le ministre prussien ne niait pas cependant qu'il n'y eût avantage à une fusion plus intime des intérêts, des forces ou des institutions des États fédérés. Seulement, il

ne croyait pas trouver cette union plus intime dans la réforme de la diète et de la confédération, mais au contraire, dans l'union plus étroite, au sein de la confédération et au-dessous de la diète, des États rapprochés par des sentiments, ou par des intérêts semblables; et il s'appuyait sur l'article 11 du statut fédératif qui permet aux membres de la confédération de s'unir entre eux, autant que leur association n'est pas contraire au but de l'ensemble. On ne pouvait se dissimuler que ce ne fût là un retour adouci à l'union restreinte d'Erfurth, par laquelle la Prusse avait voulu en 1850 remplacer la diète qui avait été un instant balayée par la tempête de 1848. Le cabinet de Berlin ajouta encore à l'effet produit par cette dépêche en contestant à l'Autriche que l'honneur de la présidence lui constituât le droit de première puissance en Allemagne.

Ce conflit produisait au commencement de l'année une assez vive émotion. La Prusse, disaient les personnages officiels de l'Autriche et des États moyens, revient aux anciennes aspirations de Gotha; l'œuvre de M. Radowitz est reprise. La Prusse, qui déjà procédait, par des conventions militaires, avec quelques voisins, à sa fortune future, voulait la pousser plus loin. C'est ainsi qu'elle exploitait les efforts de l'*association nationale* et des fauteurs d'un parlement souverain à Francfort, avec un pouvoir central nivelant les forts et les faibles sous le sceptre d'une démocratie unitaire. Elle rêvait l'hégémonie de l'Allemagne, et dans quel moment? Lorsqu'on voyait le roi en lutte avec son parlement, et le gouvernement qui ambitionnait d'étendre son action diplomatique et militaire sur une partie de l'Allemagne, commencer d'abord par élever une barrière devant les idées des confédérés en soumettant l'entrée des journaux allemands en Prusse à l'impôt du timbre.

Le cabinet autrichien profita avec habileté de ce mécontentement, et adressa à la cour de Prusse (14 février) une drotestation à laquelle se rallièrent les royaumes de Bavière,

ie Wurtemberg, de Hanovre et de Saxe. Ces États se prononcèrent de la manière la plus nette contre la prétention annoncée par la Prusse de transformer complétement le sens de l'acte fédéral en ne lui laissant qu'un caractère purement international, de scinder la Confédération en deux, au moyen d'une union particulière et restreinte à un certain nombre d'États, en un mot, de créer une Confédération dans la Confédération. Ils rappelaient à la Prusse que ses prétentions d'aujourd'hui étaient complétement en désaccord avec les principes qu'elle professait au congrès de Vienne, où elle avait contribué pour sa part à fonder la Confédération germanique. Ils faisaient ressortir le danger d'une combinaison qui placerait une partie de l'Allemagne dans ses rapports avec l'autre sur le même pied où la conféra-tion tout entière était placée à l'égard des autres puissances. Ils terminaient en exprimant l'espoir que le cabinet de Berlin abandonnerait des prétentions qui menaçaient l'union de l'Allemagne. Le ministre d'Autriche particulièrement terminait en reconnaissant l'opportunité d'une réforme; mais il estimait que cette réforme devait avoir pour base le développement de la constitution actuelle, et, parmi les améliorations que le pacte fédéral était susceptible de recevoir, il indiquait en première ligne la création d'un pouvoir exécutif, plus efficace au sein de la Confédération et l'admission dans la Diète des délégués des assemblées représentatives des États confédérés.

La protestation de l'Autriche était aussi habile que nette; en repoussant les prétentions prussiennes, elle mettait le cabinet de Berlin en demeure de prouver la sincérité de ses désirs libéraux de réforme. L'adhésion de quatre États importants de l'Allemagne lui donnait un certain poids. M. de Bernstorff répondit presque immédiatement (26 février) en termes qui montraient assez sa mauvaise humeur. Il déclara que la protestation de l'Autriche n'avait ni fondement ni prétexte, que l'union restreinte pou-

vait s'opérer dans la confédération loyalement, par cessio ou succession, sans porter atteinte à la Confédération, et la condition seulement d'une décision de l'assemblée, su la répartition des voix. Dans l'opinion du gouvernement prussien, le programme autrichien exposerait l'existence de la Confédération à des dangers beaucoup plus sérieux que le projet de réforme énoncé dans la précédente note prussienne. M. de Bernstorff terminait en annonçant que, sans répondre par une protestation à cet exposé, il se croyait obligé de réserver son opinion sur cet important sujet, jusqu'à ce qu'on lui soumît un plan de réformes nettement définies, qui ne fussent point en opposition radicale avec les principes qui servaient de base à la politique prussienne.

Ce conflit assez vif de l'Autriche et de la Prusse sur l'objet principal des préoccupations allemandes, laissa après lui des rapports fort tendus entre les cabinets de Vienne et de Berlin, et surtout entre l'opinion des deux pays. Le mouvement continua en dehors de la diplomatie. Le Parlement prussien, par plusieurs motions, engagea le gouvernement à persévérer. Une réunion de *l'union nationale* (national-verein) du 14 mars, à Berlin, sous la présidence de M. Benningsen, fit une nouvelle manifestation contre l'Autriche, les États de Wurtzbourg, et la double note de Dresde et de Vienne en faveur de la formation de l'État fédéral unitaire ; et elle somma le Gouvernement prussien de prendre plus résolûment la cause en main. Dans une nouvelle assemblée (4 mars) de *l'union nationale*, à Berlin, un orateur, en rappelant l'adhésion du duché de Saxe-Weimar et de celui de Bade à la politique prussienne, se flatta de voir diminuer déjà l'opposition de l'opinion entre l'Allemagne du nord et celle du sud. Le gouvernement prussien, encouragé, avança au moins toujours dans le nord vers l'union restreinte qu'il poursuivait sur des *objets* déterminés avec les petits États ses voisins. Ainsi,

au mois d'avril, un des traités à peu près semblable à celui qui avait uni militairement le duché de Saxe-Cobourg-Gotha à la Prusse, intervenait entre cette puissance et les petits États de Saxe-Altembourg et de Saxe-Weimar. En revanche, il est vrai, une ancienne association politique, celle de la ligue nationale allemande (*Deustch national-Bund*), se réveilla dans la Saxe pour défendre la Confédération contre l'État fédératif, et fortifier la Diète existante en ajoutant seulement à ses moyens d'action. La *Nouvelle gazette du Hanovre*, exposant au moins l'opinion du gouvernement, adhéra à ces principes en déclarant qu'elle n'accepterait en aucun cas un système qui ferait d'une partie de l'Allemagne (les Prussiens) les enfants légitimes de la maison et d'une autre les enfants déshérités, où les uns auraient la direction et les honneurs tandis que les autres perdraient avec la dignité l'avantage de faire eux-mêmes leurs affaires. Ainsi l'opinion resta partagée comme la diplomatie.

La Diète, en attendant, continua l'examen de quelques mesures pratiques destinées à réunir, à fondre davantage les usages civils et les mœurs de l'Allemagne. Le code de commerce avait déjà, l'année précédente, été discuté et rédigé; et les États de l'Allemagne y adhéraient successivement les uns après les autres; il en était de même de l'unité des poids et mesures. La Diète élaborait en même temps un projet de loi pour la protection de la propriété littéraire et artistique dans les différents États de la Confédération. Cependant, la plupart des États ne voulaient point accorder en général, à l'adoption de ces projets, le caractère impératif, et les soumettaient à l'adoption de leurs Chambres; c'est ce que le duché de Bade déclarait à propos d'un projet de code de procédure civile uniforme; et sur des points qui touchaient surtout à la politique, les vieilles rivalités se faisaient jour. La commission, par exemple, chargée par la Diète d'étudier le système des forti-

tions des côtes du nord, réunie à Hambourg au milieu de l'année, eut grand peine à se constituer. On était d'accord pour évaluer à 5 à 600 000 thalers la dépense nécessaire. L'embouchure de l'Ems paraissait un des endroits les plus favorables à des travaux de défense. Mais la Prusse et le Hanovre se disputaient encore pour avoir des ouvrages de défense et des vaisseaux cuirassés, l'une dans son port de la Jahde et l'autre dans le port hanovrien de Geestemunde.

On ne pouvait nier cependant que le peuple allemand ne fût toujours travaillé du vif désir d'arriver par une voie ou par une autre à l'unité plus complète qu'il désire. Les fêtes célébrées au milieu du mois de juillet par l'association nationale du tir fondée, l'année précédente, par le prince de Saxe-Cobourg, en furent une preuve. La ville de Francfort avait été choisie pour la célébration de cette fête. La ville fédérale doubla tout à coup sa population. Des arquebusiers venus des bords de la Baltique aux crêtes des Alpes, et de la forêt Noire à celle de Bohême, arrivèrent au rendez-vous. Le prince de Saxe-Cobourg ouvrit le tir par la remise d'un drapeau national au Sénat de la ville de Francfort et par un discours où il adjurait tous les assistants de rester fidèles au serment qu'ils avaient juré de défendre la patrie. Les cris de *Vive l'Allemagne! Vive la patrie allemande!* suivirent cette cérémonie et se renouvelèrent chaque jour dans les rencontres des arquebusiers des différentes parties de l'Allemagne, avec les cris de vive les Tyroliens et les Saxons, les Bavarois et les Souabes, les Allemands du nord et les Allemands du sud, ceux de la rive gauche et ceux de la rive droite du Rhin. Dans un banquet de quatre mille couverts, l'avocat démocrate Metz voulut même faire tourner la fête en une manifestation politique, mais il n'y réussit point.

Il saute aux yeux que l'opposition de l'Autriche et de la Prusse, des deux grandes puissances de l'Allemagne, est la principale cause qui entrave l'accomplissement des

désirs du peuple allemand. Les deux puissances, toujours hostiles depuis 1859, ne se trouvèrent d'accord en 1862 que sur deux points de politique, à l'intérieur sur l'affaire de la Hesse, à l'extérieur dans le conflit avec le Danemark sur le Holstein. Mais sur le point capital, la réforme de la confédération comme sur le traité de commerce franco-prussien, elles montrèrent jusqu'au bout leur antagonisme.

L'Autriche reprit à ce sujet, au mois d'août, le dialogue interrompu. Elle s'était entendue, dans des conférences, avec la Saxe, la Bavière, le Hanovre et le Wurtemberg, sur un projet nouveau. Le 13 août, deux notes diplomatiques en prévinrent la cour de Berlin et la Diète de Francfort. Ce nouveau projet de réforme avait pour but de faire de la diète actuelle une sorte de chambre haute et d'y adjoindre une assemblée représentative, qui serait composée des délégués des Chambres législatives des divers États confédérés. C'était rajeunir et élargir la diète en s'approchant du but de 1848. Le projet comprenait en outre l'institution d'une Cour fédérale qui connaîtrait de tous les différends constitutionnels entre les souverains et leurs peuples, et qui rendrait des arrêts définitifs dans toutes les contestations relatives aux rapports intérieurs et aux intérêts particuliers des différents États. A la Diète, le représentant de la Prusse (13 août), M. d'Usedom prit la parole, séance tenante, pour exposer ses objections contre l'œuvre collective de l'Autriche et des États secondaires qui lui étaient dévoués. Selon M. d'Usedom, la Diète n'était point compétente en ce qui concernait la question législative qu'il s'agissait de résoudre; le premier but d'ailleurs que l'Allemagne devait se proposer c'était de créer un pouvoir exécutif plus fort et de constituer une véritable représentation nationale. Malgré l'opposition de la Prusse, la Diète décida qu'elle passerait à la discussion sur le projet de réforme autrichien. Mais, avec la prudence et la sage lenteur qui lui sont habituelles, elle voulut se réserver le temps de réflé-

chir en ajournant ses délibérations jusqu'au mois d'octobre. En attendant, le Gouvernement prussien, moins indécis sur cette question que sur les autres, répondit à l'Autriche en relevant la forme, selon lui insolite, de son entente préalable avec plusieurs États allemands, et de la présentation du projet à la Diète. Puis se prononçant sur le fond des choses, il déclara qu'un tribunal fédéral n'était possible que dans un État fédératif doué d'un pouvoir exécutif unitaire, et qu'une réforme fédérale était impossible sur les bases de la Diète actuelle ; du reste il assura que, ne perdant pas de vue la fondation d'un État fédéral restreint, sous la direction diplomatique et militaire de la Prusse, il serait fait, en temps opportun, des ouvertures positives pour arriver à ce résultat par voie conventionnelle.

Jusqu'au mois d'octobre, l'opinion agita librement la question dans nombre de congrès et de réunions politiques. On sait que, tous les étés, l'Allemagne se couvre de congrès. Politiques, économistes, jurisconsultes, ouvriers, négociants, naturalistes, y accourent. Un congrès d'économistes eut lieu en 1862, à Weimar, pour y traiter de la liberté industrielle et professionnelle, de la réforme douanière et de l'amélioration du Zollverein. Un congrès de jurisconsultes se rassembla à Vienne pour traiter de la réforme de la législation en Allemagne. Le congrès de Munich eut pour but de se prononcer sur le traité franco-prussien. Il n'est pas un de ces congrès où l'on ne fasse d'ordinaire des vœux pour l'unité de la patrie allemande ; mais les réunions des associations politiques sont celles qui sont toujours les plus importantes sur les questions pendantes. Leurs délibérations et leurs résolutions prouvèrent cependant que les partis qui se sont formés en Allemagne sur la question de la réforme fédérale n'étaient pas plus près de s'entendre que les diplomates mis à la tête de ses gouvernements.

L'association nationale ou *National-verein*, fondée il y a trois ans avec l'agrément de la Prusse, et ayant ordinairement pour président M. Benningsen du Hanovre, est la plus ancienne de toutes et la plus puissante. Elle compte vingt-cinq mille associés. La fondation d'un État fédéral en Allemagne sous l'hégemonie de la Prusse était son but primitif. Mais les tendances rétrogrades affichées par le nouveau roi en Prusse et le peu de zèle avec lequel il poursuivait les plans du *National-verein*, avaient rendu la Prusse et l'association suspectes, et cette dernière même moins confiante en elle-même. Ce mécontentement avait été l'origine de deux nouvelles associations politiques. Les députés d'un certain nombre de Chambres particulières des États s'étaient réunis dans le mois de juin de l'année courante. C'étaient en général des démocrates. On y comptait MM. Hoverbeeck et Unruh du Parlement de Prusse, Metz de Darmstadt, et Bundschli de Bade. Leur but était de fonder entre eux une assemblée annuelle, sorte de *vor-parlament*, où l'on travaillerait librement à l'unité de l'Allemagne dans les voies de l'ancien Parlement de Francfort. Ils avaient convoqué également à s'entendre avec eux les députés libéraux du Reichsrath, de Vienne; mais ceux-ci et quelques autres des chambres de Bavière et de Wurtemberg s'en étaient séparés et avaient résolu de former aussi une sorte de *vor-parlament* à part, dont les tendances devaient être évidemment différentes. Les deux assemblées eurent lieu à Weimar et à Francfort, le même mois que celle du *National-verein* à Cobourg.

La réunion de l'assemblée de Weimar eut lieu la première. Elle peut être considérée comme la plus avancée et comptait cent vingt membres presque tous représentants; quelques-uns appartenaient à l'ancien Parlement de Francfort. M. Fries de Weimar était président. Un comité permanent, qui devait s'installer immédiatement à Francfort, fut nommé. Les résolutions suivantes furent adoptées :

que la convocation de députés élus par le peuple pour un Parlement central était urgente; que l'institution d'un tribunal fédéral était dangereuse pour la liberté, et l'assemblée de délégués projetée insuffisante; que le passage de la confédération d'États à l'État fédéral était seul satisfaisant pour l'Allemagne; qu'un pouvoir central et un Parlement central étaient les deux points auxquels il fallait tenir, enfin qu'aucun peuple allemand ne pouvait être exclu de cet État fédéral, mais que si l'Autriche n'y adhérait pas pour ses États allemands, l'unité pouvait avoir lieu sans elle, l'annexion de ses États non allemands étant complétement incompatible avec les besoins nationaux du peuple allemand.

Cette réunion avait eu un assez grand succès. On lui trouvait des principes plus allemands et plus patriotiques que ceux du *National-Verein*, qui commençait à paraître trop dévoué à la Prusse. C'est ce qui accentua davantage les résolutions prises à Cobourg, le 6 octobre, sous la présidence de M. Benningsen. On y décida que l'assemblée considérait toujours comme subsistant dans toute sa force la loi fondamentale constituante de Francfort et qu'il était du devoir de tous les citoyens et de tous les gouvernements de travailler à remettre en vigueur cette constitution. Les souscriptions qui avaient été faites par l'association, pour la création d'une flotte fédérale, et dont le produit avait été jusqu'ici versé aux mains de la Prusse, devaient rester désormais à la disposition de la caisse de l'association, qui avait recueilli cette année 56 110 fl. La plus avancée de toutes les propositions fut celle, adoptée cependant avec une restriction raisonnable, qui avait pour but de contribuer par tous les moyens légaux, et particulièrement en favorisant l'instruction militaire de la jeunesse, à la transformation des institutions militaires actuelles, et à la réalisation du système du peuple armé, organisé, et prêt à marcher.

L'assemblée de Francfort se tint la dernière. Elle avait une physionomie très-différente des deux autres réunions. La noblesse, la haute bureaucratie, le clergé même, y trouvaient leur place au milieu des libéraux. Elle comptait six cents citoyens. On y remarquait MM. Maurice Mohl, député wurtembergeois, M. Von der Pforten, ancien ministre de Bavière, et M. Weiss, président actuel de la Chambre des députés de ce royaume; elle prit le nom d'Assemblée de la Grande-Allemagne, en opposition avec les deux autres associations, dont l'une, celle de Cobourg, prenait toujours dans la politique prussienne son principal pivot, et dont l'autre, celle de Weimar, sans exclure l'Autriche, pensait pouvoir s'en passer. Le but de l'association était aussi de travailler à la réforme fédérale de l'Allemagne, mais par d'autres moyens. Contrairement aux deux autres, cette réunion proclama, après avoir formé son bureau et élu M. Weiss président, que tous les États allemands devaient, en restant dans l'union fédérale, contribuer à la création d'un fort pouvoir central avec représentation nationale; que le projet autrichien d'une assemblée de délégués des Chambres allemandes pouvait être considéré comme un premier pas fait dans la voie des réformes, à la condition d'une réunion plus large et de sessions périodiques; qu'enfin les législatures des différents États, à l'exclusion de la constitution de 1849, chère au *National-Verein*, fixeraient le mode d'élection des délégués.

La diplomatie eut le dernier mot sur la question à la fin de l'année. Le 18 décembre, M. Von der Pforten, envoyé de Bavière à Francfort, fit en effet son rapport au nom de la Diète concernant la proposition d'une assemblée de délégués (deleguirte versammlung). La majorité de la commission recommanda la mesure comme opportune, désirable, et proposa de charger le comité de l'élaboration de propositions détaillées. Mais la minorité, à la tête de laquelle se trouvait la Prusse, s'opposa à ce qu'il fût

donné suite à la motion ; et l'assemblée, avec sa prudence habituelle, renvoya le vote à cinq semaines, c'est-à-dire à l'année suivante.

Le traité de commerce franco-prussien. — Depuis plus d'un an, le gouvernement prussien, au nom du Zollverein, poursuivait avec le gouvernement français la conclusion laborieuse d'un traité de commerce destiné à continuer l'œuvre libérale que la France avait inaugurée par son traité avec l'Angleterre. Ce projet était devenu naturellement entre les différents États de l'Allemagne, dans le sein et en dehors du Zollverein, l'objet d'une vive polémique à laquelle la politique n'était point étrangère. Outre l'opposition que faisait naturellement un peu partout l'opinion protectionniste, à l'application des doctrines de la liberté commerciale, l'Autriche, qui était en dehors de Zollverein, s'en montrait peu satisfaite, et les États moyens unis à Wurtzbourg étaient plus ou moins disposés à se joindre à elle, afin de disputer cette nouvelle victoire à la Prusse. Durant les négociations, l'agitation avait déjà commencé. Elle n'arrêta pas le gouvernement prussien. Le 30 mars, un traité de commerce, un traité de navigation, une convention pour la garantie réciproque des œuvres littéraires et artistiques furent signés. On pouvait regarder cet événement comme un grand bienfait. Depuis quelques années, le commerce entre la France et l'Allemagne prenait un accroissement rapide. De 1857 à 1859, la moyenne des années avait atteint pour les échanges le chiffre de 340 millions. En 1860, il s'était élevé à 435 millions. Il était d'autant plus naturel pour les gouvernements allemands de favoriser le développement de ces relations, que le commerce germanique, en restant en dehors du mouvement de la liberté commerciale, pouvait s'exposer à compromettre les résultats déjà acquis. Cependant, la soumission du traité par la Prusse à l'approbation des divers États qui font partie de l'union

douanière, ne pouvait manquer de donner lieu aux discussions les plus vives. L'adoption du régime de la liberté des échanges devait en effet donner le coup de grâce, dans la majeure partie des pays germaniques, aux mille entraves qu'une législation surannée imposait encore à l'industrie et au commerce. On voit combien d'intérêts divers étaient en jeu à la fois, et tous de nature à prolonger les discussions.

Dès avant que le gouvernement prussien, par une communication du 4 avril, instruisît les divers gouvernements allemands de la teneur du traité, le débat avait commencé. Le 7 avril, M. de Bernstorff croyait devoir réfuter les objections que la cour de Vienne avait faites, dès la fin de l'année précédente, à la conclusion du traité, et chercher à démontrer que l'Autriche elle-même participerait aux bienfaits du traité. De fait, la position commerciale de l'Autriche, une fois le traité signé, était assez désavantageuse, la France se trouvant plus favorisée qu'elle dans la confédération. Dès le 7 mai, le comte de Rechberg transmit à la cour de Berlin un mémorandum et une note destinés à entraver, s'il se pouvait, l'adhésion des États du Zollverein au traité, par des raisons d'intérêt à la fois commercial et politique. Le traité, disait le mémorandum, était un préjudice et une dérogation aux obligations fondées sur le traité précédemment conclu (en 1853) avec le Zollverein. Il rompait tout espoir d'un rapprochement entre l'Autriche et l'union douanière, en la séparant de fait et en principe de l'Allemagne. Dans le cas où le traité se conclurait, l'Autriche se verrait obligée d'élever des droits différentiels, c'est-à-dire de constituer une nouvelle barrière entre elle et ses voisins germaniques. L'Autriche redoutait d'autant plus toutes ces conséquences, que, fidèle à la pensée qui tend à établir la liberté complète d'échanges avec la Prusse, elle était toute disposée à prêter volontiers et énergiquement la main à toutes les réformes

utiles, qui, sans précipitation funeste, pourraient la rapprocher de ce but.

Le comte de Bernstorff, le 28 mai, s'efforça de réfuter les observations tirées des termes du traité signé en 1853, et celles qui tendraient à interdire à la Prusse et au Zollverein de conclure des traités avec des puissances tierces. L'adhésion du royaume de Saxe et celle du duché de Saxe-Meiningen, faites vers la moitié de juin, à la suite d'un vote à l'unanimité dans les Chambres de ces deux pays, commença à prouver que les États où ne dominaient point des préjugés ou des intérêts contraires apportaient à cette grande affaire un jugement sain et libéral. La Saxe surtout considérait son adhésion comme le plus grave événement pour elle de la session. « Notre gouvernement, dit le président de la Chambre dans son discours final, mérite la reconnaissance du pays pour avoir adhéré sans hésitation et sans aucune restriction au nouveau traité. » Mais alors la lutte prit un singulier caractère de vivacité. Ce fut comme une bataille entre le nord et le sud, entre les libre-échangistes et les protectionnistes à coups de notes diplomatiques, de résolutions de congrès commerciaux et de votes des Parlements.

La lutte en bataille rangée qui eut lieu en France à ce sujet quelques années auparavant ne peut pas donner une idée de cette mêlée multiple et variée qui eut lieu sur tous les points de l'Allemagne à la fois. Tandis que, dans un nouvel échange de notes du 21 juin et du 5 juillet, M. de Rechberg persistait dans sa désapprobation, et M. de Bernstorff dans sa défense, la Diète de Saxe-Cobourg Gotha adopta le traité, et un congrès libéral des industriels et commerçants du Hanovre, pour peser sur le gouvernement qu'on croyait mal disposé, adhéra également à ses conditions. L'Autriche se voyait déborder. M. de Rechberg tenta un grand coup pour échapper à une défaite complète.

Toutes les déclamations mises en œuvre par les adversaires du traité contre la France, cet ennemi héréditaire, à qui l'on sacrifiait une partie de l'Allemagne, ayant été épuisées, l'Autriche n'avait plus qu'à se convertir à la liberté de commerce, et à demander à entrer dans le Zollverein pour y débattre au moins les conditions du traité. Par une dépêche en date du 10 juillet, M. de Rechberg offrit d'entrer avec tous les États de la couronne dans le Zollverein, qui serait prolongé de dix ans, à la condition de modifications à introduire dans le traité fait avec la France. L'offre, si l'on faisait abstraction des arrière-pensées politiques, pouvait paraître séduisante. C'était ouvrir à l'industrie germanique les portes d'un marché de 40 millions de consommateurs. Mais en demandant l'admission préalable de l'Autriche dans le Zollverein, M. de Rechberg montrait assez les tendances qu'il devait chercher à faire prévaloir dans le traité de commerce avec la France, et dans ceux qui pourraient suivre. L'Autriche sollicitait son admission dans le Zollverein, non pour avancer avec lui, mais pour le retenir avec elle. M. de Bernstorff vit le piége, aperçu même de suite dans le nord, où plusieurs réunions se déclarèrent contre l'union commerciale avec l'Autriche, et il répondit le 20 par un refus absolu. Dans le traité, disait le ministre prussien, le cabinet prussien ne s'était déterminé par aucun motif de politique extérieure; les conditions posées par l'Autriche étaient absolument contraires au traité, et la Prusse était décidée à rester fidèle à la parole donnée. Enfin, le gouvernement prussien était résolu à ne pas prolonger le terme fixé en 1865 à l'existence du Zollverein. Le vote du traité par les Chambres de Berlin et sa ratification par la France et la Prusse dans le mois d'août, parurent couper court aux efforts de l'Autriche, jusqu'à ce que les trois États de Bavière, de Wurtemberg et de Hanovre eussent fait parvenir à Berlin leur refus d'accéder au traité.

Il y avait quelque temps que l'Autriche travaillait à ce

résultat. Des conférences entre les ministres de ces différents États et des réunions libres d'industriels et de commerçants avaient eu lieu à Vienne et à Munich. Le refus des trois États fut motivé, en partie par le désir que l'Autriche ne fût pas exclue commercialement de l'Allemagne, en partie par des réclamations particulières contre quelques-unes des conditions du traité défavorables à chacun d'eux. Le duché de Nassau, que l'Autriche avait voulu entraîner dans la même résistance, adopta vainement le traité; 'appui de trois des plus puissants États secondaires offrait à l'Autriche une nouvelle base d'opération.

Le 21 août, en effet, le ministre impérial chercha à établir, par une circulaire adressée à la Prusse et aux États allemands, que le cabinet de Berlin, étant dégagé par suite de l'opposition de ses alliés de ses obligations comme État du Zollverein envers la France, la Prusse, n'avait plus aucun motif de se soustraire aux obligations du Zollverein envers l'Autriche; et il terminait en proposant de fixer un terme pour entrer en négociations. La Saxe, qui avait adhéré au traité, mais qui joue volontiers, par suite de ses hésitations, le rôle d'intermédiaire, lui vint en même temps en aide. Par des dépêches en date du même jour, 21, M. de Beust exprima le souhait qu'on soumît à un examen commun les ouvertures du gouvernement autrichien, et le regret que le Wurtemberg et la Bavière n'eussent pas accédé au traité avec la France. Au nom de son gouvernement, il offrit sa coopération amicale pour arranger ce double différend qui menaçait à la fois l'union douanière et la fédération politique. L'Autriche avait trouvé enfin le moyen d'arrêter les progrès de la politique commerciale de la Prusse. Depuis ce moment, en effet, la Prusse commença à désespérer de voir son traité adopté. En septembre, le Sénat de Francfort adhéra au traité, mais la Hesse Grand-Ducale s'y refusa. Le gouvernement de Nassau ne promit de signer le traité que si tous les États du Zoll-

verein en faisaient autant; ces deux États prirent en faveur de l'Autriche la situation qu'avait adoptée le royaume de Saxe. Le grand-duché de Bade proposait la réunion d'un Parlement douanier chargé d'aplanir les différends existants; mais le gouvernement du Hanovre, différant cependant en cela de l'opinion de son pays, déclara que l'union désirée des États du Zollverein pourrait être le plus sûrement atteinte en adhérant aux pourparlers proposés par l'Autriche.

Au moment où le ministère Bernstorft, pendant le mois d'octobre, entra en conflit avec le Parlement prussien, le débat pris d'assez vives proportions en Bavière, centre de la résistance du Zollverein. Tandis qu'un congrès composé de 383 délégués, de 164 chambres de commerce, adoptait, à la majorité de 100 voix contre 96, une proposition tendant à ce que le Zollverein adhérât, dans tous les cas, au traité de commerce prussien en maintenant, autant que possible, les relations douanières avec l'Autriche, une assemblée des comités de l'union, dite de la *Grande-Allemagne*, réunie à Francfort, déclara : 1° qu'elle adhérait au refus opposé par plusieurs États du Zollverein d'approuver ledit traité; 2° qu'elle était favorable à l'entrée de l'Autriche entière dans le Zollverein; 3° qu'une révision des tarifs du Zollverein ne saurait être engagée qu'avec la participation de l'Autriche.

A la fin de l'année, les choses étaient dans le même état; deux échanges de notes sur cette grande affaire le prouvaient assez. Le nouveau ministre des affaires étrangères de Prusse (12 novembre), M. de Bismark, déclarait au gouvernement de Wurtemberg que le refus de son allié d'adhérer au traité franco-prussien était considéré par lui comme l'expression de la volonté du Wurtemberg de ne plus rester en union douanière avec la Prusse après la période actuelle du Zollverein. En retour, le cabinet de Munich, le 31 décembre, faisait savoir à Berlin qu'il persistait dans

ses déclarations précédentes, et qu'il demandait la réu
d'une conférence qui discuterait les propositions a
chiennes et reprendrait les négociations avec la Fra
L'Allemagne restait toujours sous le coup de la déclara
du cabinet de Berlin qui l'avait mise en demeure d'o
entre la ratification du traité du 2 août ou la dissolutio
Zollverein au 1er janvier 1866. Ainsi, au moment o
États allemands se divisaient sous prétexte de déterm
une plus grande unité politique, ils étaient en voi
perdre l'union douanière fondée par le Zollverein. S
Prusse seule maintenait en effet son traité avec la Fra
ce ne serait plus qu'un traité franco-prussien; et la Pr
perdrait en 1866 l'hégémonie commerciale que de
trente ans elle exerçait sans conteste en Allemagne.

Affaire de la Hesse électorale. — On se rappelle le s
de contestation élevé depuis si longtemps entre l'élec
de Hesse et ses sujets. Pour la quatrième fois, au moi
janvier de cette année 1862, les députés élus en vertu d
constitution octroyée par l'électeur en 1852, et mod
par celle de 1860, avaient redemandé la constitution li
ment consentie de 1831 et la loi électorale de 1849. F
la quatrième fois, la Chambre avait été dissoute; et ce co
qui durait depuis dix ans, menaçait de passer à l'état c
nique quand les changements survenus en 1861, da
gouvernement autrichien, lui ouvrirent une issue plu
vorable.

En devenant constitutionnelle, en affectant une polit
plus libérale, l'Autriche devait cesser d'envisager la q
tion de la Hesse du même point de vue. Elle essaya
gagner la Prusse de vitesse par les propositions fai
Francfort au sujet de la réforme fédérale; pouvait
maintenant se contredire elle-même en continuant à
pour l'électeur contre ses sujets. On vit en effet, po
première fois, s'entendre les deux gouvernements sur

question qui avait failli les mettre aux prises avant la convention d'Olmutz. Le 3 mars, une note collective austro-prussienne était soumise à la Diète germanique et renvoyée au comité des affaires de la Hesse. Les deux puissances invitaient l'électeur à opérer dans le régime constitutionnel qui régissait ses Etats, des modifications de nature à satisfaire aux vœux du pays et aux prescriptions fédérales. Il y avait probabilité que la Diète prît une résolution conforme à la proposition des deux cours, ce qui pouvait mettre l'électeur dans une situation embarrassante.

Frédéric Guillaume Ier, tout en ayant contre lui les deux grandes puissances allemandes, crut pouvoir encore résister. Dans l'espoir de régler au moins le conflit seul avec ses sujets et d'enlever à la Diète l'occasion de s'ingérer dans les affaires de son État, il rendit, le 26 avril, un rescrit par lequel il ordonnait qu'il fût procédé aux élections d'après la loi électorale de 1860. Tout citoyen qui désirerait prendre part, soit comme électeur, soit comme candidat, devrait reconnaître la constitution de 1860, modificative de celle de 1852, mais également repoussée par le peuple. Les commissaires chargés de présider aux opérations électorales qui contreviendraient à cette disposition seraient passibles d'une amende de 40 à 90 thalers. Cette mesure n'eut d'autre résultat que de transporter le conflit de l'électorat à la Diète fédérale. Nombre d'électeurs n'ayant pas manqué en effet de protester devant la Diète contre cet ordre arbitraire, l'envoyé de Prusse, heureux de trouver une occasion de reprendre l'avance, prit la protestation sous sa protection. Le 3 mai, les deux envoyés d'Autriche et de Prusse déclarèrent le rescrit illégal, invitèrent l'électeur à le retirer, et s'entendirent pour envoyer avec une note collective le général prussien Willisen à Cassel, en vue de le décider à céder à leur invitation. Le ministre du roi de Prusse, toujours pressé de dépasser dans cette affaire le zèle même de Vienne, déclara que si cette mission

échouait, le roi de Prusse consulterait exclusivement les intérêts de la Prusse, lesquels étaient directement compromis par le caractère précipité des mesures du gouvernement électoral.

On ne pouvait croire que le chef d'un petit État de 800 000 âmes, ayant contre lui, non-seulement deux gouvernements, mais le droit, s'avisât de résister. Le conseil des ministres de Frédéric-Guillaume Ier étant cependant décidé à ne céder sur aucun point, l'électeur refusa de recevoir le général prussien. C'était braver l'Autriche, la Prusse et la Diète. Dès que la Diète en fut informée, 10 mai, elle décida, à la majorité de 11 voix, que toutes les mesures nécessaires seraient prises pour empêcher la mise en vigueur du rescrit d'élection, qui préjugeait l'issue des délibérations de la haute assemblée sur la question constitutionnelle, et pour réduire l'électeur à accepter les propositions de la Prusse et de l'Autriche que la Diète faisait siennes. Déjà, les 4e et 7e corps de l'armée fédérale, composés du contingent de la Prusse qui n'était pas fâchée de se mettre en avant pour l'action, se disposaient à la fois à venger la dignité de la Prusse blessée par l'accueil fait à son envoyé et à prêter main forte à la Diète.

C'était le premier décret que la Diète eût porté encore contre un souverain. L'électeur n'avait aucun moyen de se soustraire à l'exécution de cet arrêt. Dans la plupart des districts de l'électorat, les élections ne pouvaient avoir lieu; presque toutes les villes protestaient l'une après l'autre. L'envoyé de la Hesse à Francfort déclara, le 29 à la Diète, que l'électeur attribuant un caractère prohibitif à la résolution de la Diète mettait à néant les mesures ordonnées au sujet des élections. Mais avant de se décider l'électeur s'était fait une nouvelle querelle par le refus de recevoir le général Willisen. Le 20 même, un *ultimatum* arrivait de Berlin à Cassel, exigeant pour réparation le renvoi du ministère. Restait, au milieu de ces incidents, à

vider la question qui allait au fond de l'affaire, c'est-à-dire celle de la constitution de la Hesse. Le 23 mai, la Diète de Francfort la décida en adoptant la résolution austro-prussienne du 3 mars, tendant au rétablissement de la constitution de 1831. L'électeur, sans compter l'opinion publique, avait toute l'Allemagne contre lui. Voilà où avait abouti une résistance obstinée de dix ans de l'électeur contre les vœux presque unanimes et maintes fois répétés de ses sujets. Frédéric Guillaume Ier céda enfin; par une décision datée du même jour que la résolution de la Diète, il se résigna au rétablissement de cette constitution tant désirée, avec la modification que la Diète approuverait. Il ne restait plus à l'électeur qu'une concession à faire, celle du renvoi de son ministère, qui paraissait d'ailleurs la conséquence de l'acte précédent. Les États de la Confédération germanique les plus opposés à l'ingérence intéressée de la Prusse dans cette affaire, insistaient auprès de l'électeur pour qu'il ôtât ce dernier prétexte d'intervenir à son puissant voisin. Le ministère donna sa démission qui fut acceptée par l'électeur, le 31 mai.

Mais on sait que les constitutions dépendent surtout de la manière dont elles sont pratiquées. Pour répondre à la situation, l'électeur devait faire choix d'un ministère dévoué aux idées qui avaient triomphé. Le général de Losberg proposa d'abord au roi un cabinet, composé en effet de personnages favorables aux idées pour lesquelles la population avait si longtemps combattu. Mais il restait une difficulté dont la contestable bonne volonté de l'électeur pouvait triompher. Ce n'étaient point les constitutions ni les lois électorales qui avaient manqué à la Hesse. Le mouvement de 1849 lui en avait encore donné une postérieure à celle de 1831, et antérieure à celle que l'électeur avait donnée en 1852, puis modifiée en 1860. Les citoyens les plus avancés de la Hesse allaient maintenant jusqu'à redemander la constitution de 1849, qui substituait une seule

Chambre aux deux de la constitution de 1831, et pourvue d'une loi électorale plus démocratique. Les vernements de la Confédération craignaient cette cons tion autant que celle de 1860, contre laquelle ils s'ét déclarés et tenaient pour le rétablissement pur et si de la constitution de 1831. L'électeur espérait profit toutes ces tendances contradictoires pour traîner ei en longueur. Déjà, le gouvernement prussien do l'ordre aux régiments du contingent fédéral de se n en marche, quand, le 21 juin, l'électeur enfin fit pa un manifeste qui annonçait décidément la remise ei gueur de la constitution du 5 janvier 1831 et celle loi électorale de 1849. Mais, par un dernier retou pour se ménager au moins une satisfaction, il nomm ministère composé des partisans les plus décidés de la co tution abolie. Le gouvernement prussien envoya aux tro l'ordre de s'arrêter, mais en faisant ses réserves, si le veau ministère n'appliquait pas sincèrement la cons tion. Il eut en effet l'occasion de mettre à profit cette serve. En effet, l'électeur de Hesse, après avoir longte tardé à faire faire les élections, réunit les Chambre mois d'octobre mais leur refusa le droit de voter le bu Le ministère hessois était encouragé par l'exemple qu donnait alors M. de Bismark en Prusse. Quel fut l'éto ment de l'électeur, lorsque le cabinet de Berlin lui tr mit les invitations les plus pressantes de se renfe dans la constitution. Il obéit. Mais quelle confian peuple hessois pouvait-il avoir dans ces deux gouve ments ?

II

PRUSSE.

L'année 1862 ne s'ouvrait pas sous de très-heur auspices pour le gouvernement constitutionnel de Pru

Les élections venaient de renouveler la Chambre des députés en y renforçant le parti progressiste ou démocratique; le roi Guillaume Ier avait, publiquement et d'une manière assez peu constitutionnelle, exprimé, à ce sujet, son mécontentement. Le parti libéral comptait dans la nouvelle Chambre 253 membres dont 100 appartenaient aux progressistes. L'ancien parti conservateur ou féodal n'avait guère conservé que 16 de ses membres. Il était probable que le parti féodal, irrité de sa défaite, se servirait de l'influence qu'il avait dans la Chambre des seigneurs et à la cour pour prendre sa revanche. Comment le ministère Auerswald-Berstorff, composé d'éléments d'ailleurs hétérogènes, féodaux et libéraux, ferait-il pour se maintenir entre des tendances si contraires? et, s'il ne le pouvait, comment le roi le remplacerait-il? Telle était la question.

Le discours d'ouverture prononcé par le roi, le 14 janvier, établit le terrain sur lequel devait avoir lieu la lutte. Il était conçu en ces termes :

« Illustres, nobles et chers Messieurs
des deux Chambres de la Diète,

« Vos travaux commencent dans un moment grave.

« La volonté de Dieu ayant placé sur ma tête la couronne avec le fardeau de ses devoirs et de ses droits, j'ai consacré en lieu saint ce droit royal qui m'appartient.

« La situation du pays est, en général, satisfaisante.

« L'agriculture, l'industrie et le commerce témoignent d'une activité progressive.

« Les chemins de fer ont essentiellement contribué à équilibrer, dans les diverses provinces, l'abondance et la disette de produits du sol.

« La mission expédiée dans l'Asie orientale a déjà heureusement accompli la plus grande partie de sa tâche par la conclusion des traités avec la Chine et le Japon.

« Le Code de commerce allemand sera bientôt, je l'espère avec confiance, le bien commun de la plus grande partie de l'Allemagne.

« D'une importance plus grande sont d'autres projets que vous soumettra mon gouvernement. Ils vous prouveront que, fidèle à mes principes, j'ai toujours présent aux yeux le développement de notre constitution.

« Les projets qui tendent à transformer les institutions actuellement existantes attestent que mon gouvernement ne recule pas devant des réformes qui sont fondées sur les besoins réels et sur le bien-être de toutes les classes, dont il faut tenir compte avec une égale justice.

« L'exécution de la loi du 29 mai dernier, relative à la péréquation de l'impôt foncier, a fait, par le concours empressé et loyal des propriétaires, et malgré de grandes difficultés à vaincre, des progrès si heureux, qu'il est permis d'attendre en temps opportun l'achèvement du travail de répartition.

« Les finances de l'État sont dans une situation satisfaisante. L'accroissement continuel de plusieurs branches de recettes permet d'espérer qu'une partie notable des crédits supplémentaires alloués l'an dernier pour les dépenses de l'organisation de l'armée sera couverte par cet excédant de recettes.

« Le budget de l'État, établi avec un soin consciencieux, constate, pour l'exercice courant, un nouvel accroissement de recettes, ce qui fournit les moyens de subvenir à des dépenses nouvelles dont l'utilité est reconnue, et de réduire le crédit supplémentaire qu'impose la réforme de l'armée.

« En fixant les besoins financiers pour l'armée réorganisée, on a observé les règles de la plus stricte économie. Vouloir aller au delà, ce serait compromettre la valeur militaire, l'existence de l'armée, et en conséquence la sécurité de la patrie.

« En suite de la réorganisation, mon gouvernement vous proposera un projet relativement à certaines modifications de la loi du 3 septembre 1814 sur le service militaire. Ce projet est destiné à satisfaire aux besoins qui se sont fait sentir depuis cette époque dans notre établissement militaire, ainsi qu'à donner une base légale aux ordonnances existantes relativement à l'obligation du service maritime.

« Mes efforts sérieux et incessants pour amener une révision conforme aux besoins de l'époque de l'organisation militaire de la Confédération allemande n'ont pas encore eu jusqu'à présent, à mon grand regret, un résultat satisfaisant. Toutefois mon gouvernement s'attache à préparer, par voie d'arrangement particulier avec des États allemands, une plus grande

iformité des institutions militaires. La convention conclue ns cette vue avec le gouvernement de Saxe-Cobourg-Gotha ra soumise à votre approbation constitutionnelle.

« De la même manière, mon gouvernement consacre une llicitude incessante à l'importante affaire de la défense des tes allemandes et du développement de notre flotte, pour la-elle s'est manifestée partout une si heureuse sympathie, dont moignent les dons patriotiques recueillis en Prusse et au là de nos frontières.

« Le besoin d'une réforme générale de la constitution fédé-le a été expressément reconnu, tout récemment, même dans s régions des gouvernements allemands. Fidèle aux traditions itionales de la Prusse, mon gouvernement ne se lassera pas agir en faveur de réformes qui, répondant à la puissance spective réelle des États, tendent à concentrer plus énergi-1ement les forces de la nation allemande et à mettre la Prusse 1 état d'agir avec l'autorité nécessaire en faveur des intérêts 3 la patrie commune.

« Je regrette vivement que le conflit constitutionnel dans la esse-Électorale ne soit pas encore aplani; cependant, même n présence des derniers événements, je veux conserver l'es-oir que les efforts de mon gouvernement, tendant au rétablis-ement de la constitution de 1831, sauf les modifications exigées ar les lois fédérales, seront couronnés de succès.

« Mon gouvernement et le gouvernement impérial d'Autri-he sont entrés, sur l'invitation du gouvernement danois, dans es négociations confidentielles, afin de préparer une base réliminaire pour l'entente entre la Confédération et le Dane-ark, relativement à la question des duchés.

« Messieurs, vous êtes appelés à continuer, d'accord avec ion gouvernement, la législation commencée à une grande poque. De même qu'alors ces réformes devaient ouvrir au atriotisme prussien un plus vaste champ d'action, j'attends ujourd'hui le même résultat de la continuation de cette lé-islation.

« Le développement de nos institutions doit être toujours u service de la force et de la grandeur de notre patrie. Jamais ne permettrai que le développement progressif de notre vie olitique mette en question ou menace le droit de la couronne, puissance et la sécurité de la Prusse. »

Ce discours, bien que plein de morgue, produisit une im-

pression généralement satisfaisante. Le roi, contrairement à ses prédilections connues, n'avait paru pencher d'aucun côté. Selon son habitude, il avait tenu à accentuer fortement les droits et les prérogatives de la couronne. C'était l'objet de l'exorde et de la péroraison de la harangue royale. Cette revendication faite du principe monarchique, il avait flatté les instincts unitaires de son peuple au sujet de la réforme fédérale et ses instincts démocratiques dans le conflit hessois. Pour la question brûlante de la réforme de l'armée, il espérait la faire passer à la faveur des économies réalisées dans les finances par la mesure de la péréquation de l'impôt votée dans la session précédente.

L'élection à la présidence de la Chambre de M. Grabow, chef de parti constitutionnel modéré, fut la seule réponse faite cette année au discours de la couronne. M. Grabow lui-même commenta son élection avec les paroles suivantes :

« Nous tous ici présents, Messieurs, c'est ma conviction invariable, nous ne saurons jamais séparer la fidélité envers l'auguste représentant de notre royauté de la fidélité envers le peuple. Nous tous, c'est une croyance inébranlable, nous tiendrons pour sacré le droit constitutionnel de la couronne, auquel notre maître royal a donné, il y a quelques mois à peine, la sanction religieuse, en présence de deux autres éléments du pouvoir législatif et des témoins convoqués à cet effet. Nous tous aussi, nous voulons sauvegarder et consolider les droits jurés de notre peuple, qui sera toujours de cœur et d'âme, avec amour et fidélité, dans les bons comme dans les mauvais jours, aux côtés de l'auguste maison de Hohenzollern.

« Mettons-nous donc à l'œuvre, de concert avec la couronne, en concorde dans notre propre sein, pour l'achèvement ultérieur de la constitution, pour le développement d'une législation qui a été commencée dans une grande époque.

« Puissions-nous réussir, en fondant d'une manière solide et définitive l'état constitutionnel en Prusse, à écarter les doutes et les contradictions qui s'opposent encore à nos vœux pour l'unification de l'Allemagne, partagés aujourd'hui par tout le peuple allemand. »

Pour gouverner entre la cour et la Chambre libérale, le inistère comptait accentuer un peu ses tendances au :ogrès dans la confédération, et faire même quelques con-:ssions à l'intérieur pour effectuer la réforme militaire laquelle la cour tenait le plus. C'est ainsi que M. de ernstoff et M. Auerswald, membres libéraux du minis-ère, pouvaient tenter de marcher avec M. de Roon et es autres ministres qui se rapprochaient le plus du parti éodal.

Les réponses bientôt publiées de M. de Bernstorff au ninistre de Saxe, M. de Beust, et au ministre d'Autriche, M. de Rechberg[1], au sujet de la réforme fédérale, étaient le nature à désarmer sinon à satisfaire complétement le parti unitaire prussien, en majorité dans la Chambre. Le ministre répandait le bruit qu'il lui serait facile d'arriver à un accord avec l'Autriche pour obtenir de l'électeur de Hesse le rétablissement de la constitution de 1831. Ici on paraissait marcher, quoique d'un pas différent, dans la même voie. Le ministère, pour tâcher d'établir l'accord à l'intérieur, présenta trois lois destinées à régler la responsabilité ministérielle, à réformer l'administration de la police rurale dans les six provinces orientales, et à résoudre la question militaire, depuis longtemps pendante.

La loi sur la responsabilité ministérielle était certainement une garantie; mais, en exigeant l'accord des deux hambres, de la Chambre des seigneurs et de celle des éputés, pour la mise en accusation d'un ministre, elle evenait presque illusoire dans l'état d'hostilité présente s deux grands corps de l'État. La loi sur la police rule des six provinces orientales, qui faisait disparaître un rt in nombre de priviléges féodaux devant l'administra-n royale, était généralement approuvée. La loi qui modiait les ordonnances de 1814 sur l'obligation du service

1. Voir plus haut, p. 217.

militaire, en portant atteinte à la vieille institution de la landwehr, excitait de graves susceptibilités, quoique le ministre s'efforçât de faire ressortir, des nouvelles dispositions sur la réserve, l'avantage du deuxième ban, dont le service serait réduit de trois ans.

En se livrant, dans les commissions, à l'examen de ces lois, la Chambre des députés donna jour à ses tendances par quelques propositions, qui étaient de nature à mettre le ministère en demeure de se dessiner plus nettement. Une motion demanda la reconnaissance du royaume d'Italie ; une seconde exprima le désir de connaître les voies et moyens qu'emploierait le gouvernement pour arriver au rétablissement de la constitution de 1831 dans la Hesse électorale. Enfin, au moment où l'on publiait les notes échangées entre la Prusse et l'Autriche au sujet de la réforme fédérale, les trois fractions de la Chambre présentèrent chacune une motion qui imposait au gouvernement le devoir de procéder à une réforme de la constitution sur des bases plus ou moins larges et radicales, selon que les membres étaient plus ou moins avancés. M. de Bernstoff s'efforça de tenir tête à ces motions et interpellations de toutes sortes ; il montra sa bonne volonté sur tous les points, mais demanda que l'initiative des voies et moyens fût laissée au gouvernement. Mais les partis s'exaltèrent davantage. Les progressistes accusèrent M. de Bernstorff de tiédeur ou de faiblesse ; les journaux du *parti de la croix* s'élevèrent avec violence contre cette Chambre révolutionnaire, qui voulait entraîner le gouvernement dans de périlleuses entreprises.

Au commencement de mars, on en vint tout à fait aux prises. M. de Bernstorff, obligé de s'expliquer au sujet de la réforme fédérale, repoussa les deux motions les plus hardies, comme émanées de principes, sur le gouvernement prussien et le gouvernement fédéral, qui ne sauraient concorder avec son propre point de vue ; il déclara

ı'il approuvait la première, qui avait trait à une confé-
ɪration plus restreinte, où la direction suprême militaire
ɪpartiendrait à la Prusse, et où une représentation com-
une des États participerait à la législation et exercerait
ı contrôle constitutionnel sur le gouvernement fédéral.
ais aussitôt une réunion des représentants de l'*union na-
ɔnale* à Berlin, tout en déclarant vouloir marcher de
ɪncert avec le gouvernement prussien, blâma ses len-
ɪurs, ses hésitations diplomatiques, et se prononça en
ıveur des motions plus démocratiques, destinées à lui
ıire prendre pour appui les forces populaires et le déve-
ɔppement des institutions libérales. Il y avait déjà une
livergence marquée sur cette question; mais, après tout,
ılle était encore dans le domaine de la théorie, quand une
proposition sur les affaires intérieures, et particulièrement
de finances, fit éclater l'incompatibilité.

A la suite de la présentation du budget, M. Hagen, député, fit une motion tendant à spécialiser davantage les chapitres du budget. Cette question avait quelque analogie avec celle qui s'était récemment présentée au Corps législatif français. Le ministre des finances, M. de Patow, n'était pas très-éloigné de satisfaire à cette demande d'un contrôle plus détaillé des dépenses; il exprima seulement le désir de ne pas appliquer au budget alors présenté le système nouveau, et d'en reculer seulement l'exécution au budget de l'année suivante. C'était un compromis. Mais la Chambre, en vue des réformes militaires toujours en voie d'exécution, croyait avoir intérêt à hâter la pratique de ce nouvel ordre de choses. Quand on vota, le 6 mars, la Chambre approuva, par une majorité de 171 contre 143, la spécialisation immédiate. Ce différend, peu tranché en apparence, détermina la crise.

Au fond, ce n'était là qu'un prétexte. Il y avait, dans le ministère, deux partis et deux courants qui s'entrechoquaient continuellement; tandis que MM. d'Auerswald et de Paiow

appartenaient à la gauche du parti libéral modéré, le con
Schwerin n'en représentait que le centre gauche. MM.
Bethman-Holweg et Von der Heydt touchaient au pa
féodal, auquel le ministre de la guerre, M. de Roon, a
partenait complétement. De là ces hésitations, ces mesu
contradictoires, qui donnaient prise aux libéraux et a
féodaux. Du moment où le parti libéral du ministère
trouvait plus même d'appui dans une Chambre deven
plus libérale, le ministère était condamné. Les minist
offrirent en masse leur démission au roi. Guillaume
avait cru, avec la susceptibilité qui lui était habituelle,
prérogative menacée; il aima mieux se séparer de
Chambre que de son ministère; et, deux jours après, il pr
nonça la dissolution du Parlement, qui accueillit la m
sure aux cris de : *Vive le roi!* afin de témoigner au mo
de ses sentiments monarchiques.

Cette mesure, quoique parfaitement constitutionnel
présentait l'inconvénient d'avoir été prise à l'occasi
d'une question qui était de nature à exalter les susceptib
lités des populations. Quelle attitude prendrait le roi pou
avoir une Chambre plus à son goût? Les membres les plu
libéraux du ministère conseillèrent à la couronne de fair
quelques concessions propres à conjurer une recrudes
cence d'opposition. Guillaume Ier crut qu'il imposerait da
vantage par la fermeté. MM. d'Auerswald, Schwerin, d
Patow, donnèrent définitivement leur démission. Le ro
appela donc à la présidence du ministère le prince d
Hohenlohe, président de la Chambre des seigneurs, et rem
plaça les ministres sortants par M. de Jagow, président d
police à Breslau, à l'intérieur; le comte Lippe, à la jus
tice, et M. Von der Heydt, aux finances. Le ministère éta
plus homogène, mais plus conservateur.

Ce fut dans ces conditions que se firent les élections. I
gouvernement ne négligea rien pour se les rendre favo
rables. Le roi, dans une proclamation contre-signée pa

es ministres, recommanda l'application rigoureuse des rincipes de la loi en matière de liberté électorale, mais en ıvitant les autorités à donner des explications non équiɔques sur ses intentions. Il se réclama de ses idées libéıles, mais en même temps conservatrices, et protesta de ɔn désir d'assurer à la constitution toute son efficacité, ıais aussi de sauvegarder dans toute leur étendue les roits de la couronne. Le 22 mars, le ministre de l'intéieur adressa à tous les fonctionnaires administratifs une irculaire qui n'était point aussi sage; il sommait le parti onservateur de s'unir pour combattre à outrance le parti lémocratique ou progressiste, et réclama des fonctionıaires l'appui le plus énergique dans la lutte. Les autres ministres adressèrent à leurs subordonnés des circulaires analogues. Cette tentative d'exercer une certaine pression sur l'opinion publique ne réussit point; plusieurs fonctionnaires se refusèrent à transmettre ces circulaires ou à leur obéir. Les universités même de Berlin et de Bonn contestèrent au ministre le droit d'adresser aux professeurs des instructions sur leurs devoirs de citoyen. Les adversaires du ministère se donnèrent le mot pour voter unanimement pour tous les députés qui avaient voté la proposition Hagen. Le ministère avait été tout à fait contre son but; un esprit d'opposition froid, mais ferme, se répandit dans tout le corps électoral. Le gouvernement ayant décrété d'opérer la réduction de la rente 4 1/2 en 4 pour 100, pour améliorer les finances, les premières villes du ays, la capitale en tête, manifestèrent leur opposition le la manière la moins équivoque, en demandant le emboursement des rentes qui étaient en leur possession u moment où le ministre des finances en demandait la onversion.

Le ministère voyant qu'il avait fait fausse route, chanea d'attitude; il expliqua ou modifia ses circulaires, et [. Von der Heydt le premier, donnant l'exemple des con-

cessions, invita son collègue de la guerre à faire des économies sur son budget. Après une petite résistance dans le conseil du roi, un décret annonça une réduction de l'effectif et la suspension de la surtaxe de guerre votée en 1859 sur les impôts directs. Enfin, M. Von der Heydt lui-même, afin de rendre plus effectif le contrôle de la Chambre, promit la spécialité budgétaire pour l'année même 1862. Le nouveau ministère s'appropriait une partie du programme de la Chambre dissoute. Malheureusement ses promesses n'avaient plus l'air maintenant que d'une manœuvre électorale. Il n'était pas probable que les électeurs fussent disposés à s'en remettre, pour la réalisation de ce programme, aux nouveaux convertis du cabinet. L'événement le montra en effet. Maintenu par l'opinion publique, le ministère ne gêna en rien la liberté des élections. Les réunions préparatoires se tinrent sans entraves ; les journaux purent discuter en toute liberté les personnes et les professions de foi des candidats. La participation active des électeurs au mouvement dépassa toutes les espérances. La victoire des adversaires du gouvernement fut complète. Sur les 166 membres progressistes de l'ancienne Chambre, 165 furent réélus ; le centre gauche compta 80 à 100 membres, le parti libéral modéré 50 ; en tout 286 députés pour toutes les fractions libérales. En face de cette majorité compacte, la Chambre ne comptait plus que 30 membres du parti catholique, 25 Polonais et 11 députés ministériels proprement dits. Aucun des ministres n'avait été élu. La nation avait répondu d'une manière catégorique à cette sorte de provocation risquée par le ministère : « Il s'agit de savoir si la Prusse veut du pouvoir royal ou du pouvoir parlementaire. »

Rien ne faisait croire que le nouveau ministère pût se trouver vis-à-vis de la nouvelle Chambre dans une condition meilleure que l'ancien. Il chercha cependant à accomplir quelques actes libéraux qui pussent le faire bien venir.

il se montra disposé à reconnaître le royaume d'Italie. Il signa décidément (1er avril) avec le gouvernement français, au nom du Zollverein, le traité de commerce depuis longtemps en cours de négociations, et parvint à s'entendre avec le cabinet de Vienne pour obtenir de la diète de Francfort un acte qui obligeât l'électeur de Hesse à restituer à ses sujets la constitution de 1831. Il parut même s'apprêter à exécuter, en son propre et privé nom, l'arrêté fédéral, en prenant prétexte d'un conflit particulier de la Prusse avec l'électeur[1]. Le roi cependant était trop mécontent des élections pour qu'on pût obtenir de lui d'ouvrir en personne la session. Le président du conseil prononça donc en son nom le discours suivant :

« Sa Majesté m'a chargé d'ouvrir en son nom les Chambres. Le gouvernement croit de son devoir de ne solliciter votre concours, dans la session qui va commencer, que pour l'expédition des affaires les plus urgentes.

« La situation des finances de l'État devient de plus en plus satisfaisante. Le gouvernement n'a pas eu besoin de recourir aux crédits supplémentaires prévus dans le budget de 1861, pour faire face aux exigences de la réorganisation de l'armée. Les excédants de recettes de l'année ont plus que suffi aux dépenses.

« S. M. le roi, voulant alléger le pays, a approuvé l'abandon des impôts extraordinaires à partir du 1er juillet.

« Vous verrez par les budgets pour les années 1862 et 1863, qui vous seront présentés sans retard, que le déficit dans les recettes sera non-seulement tout à fait comblé par les réductions dans l'administration militaire, par des économies dans le service de la dette publique et par l'augmentation des recettes, mais encore qu'il restera des ressources applicables à toutes les branches de l'administration.

« Les détails des recettes et des dépenses, ainsi que le budget de 1863, qui vous seront soumis, montreront que le gouvernement est toujours disposé à accéder aux propositions acceptables des Chambres.

1. Voir plus haut, p. 233.

« Quant aux travaux relatifs au nouveau règlement de l'impôt foncier, la commission en est déjà arrivée à la fixation provisoire de la cote des diverses classes.

« Le gouvernement a pu introduire momentanément de nouvelles économies dans le budget militaire; mais, pour ne pas nuire à la bonne organisation de l'armée, ces économies ne sauraient être maintenues que jusqu'au moment où l'impôt foncier fournira au Trésor de nouvelles ressources.

« Si, d'une part, le gouvernement montre par ces mesures qu'il veut donner satisfaction aux vœux exprimés dans les sessions précédentes, il croit pouvoir espérer que, d'autre part, les Chambres, tenant compte de l'organisation et des besoins de l'armée, se montreront justement préoccupées de l'indépendance et de la sécurité de la patrie, qui reposent sur la valeur et la force de notre armée.

« De concert avec ses alliés du Zollverein, le gouvernement du roi a reconnu en principe qu'il ne s'agissait pas seulement d'assurer aux produits, à la navigation et au commerce du Zollverein, les droits des nations les plus favorisées par la France, mais que les progrès de l'économie politique exigeaient une transformation complète des tarifs existants dans le sens du libre-échange. On avait dû prévoir que la perspective d'une transformation semblable ferait naître des préoccupations. Mais nous sommes heureux de constater, dès à présent, que ces préoccupations commencent à se dissiper devant une plus juste appréciation des avantages qu'offrira l'extension du marché.

« Plusieurs gouvernements du Zollverein ont déjà adhéré au traité. De ce nombre est la Saxe, où cependant le nombre et l'importance des industries nationales réclament des ménagements particuliers pour les intérêts des industriels. Nous avons l'espoir que les autres membres de l'association douanière, tout en restant fidèles aux principes qui sauvegardent les intérêts matériels du Zollverein, donneront leur adhésion à une mesure qui paraît destinée à donner une impulsion nouvelle au développement industriel de l'Allemagne.

« Les négociations avec le gouvernement danois sont restées sans résultat. Elles seront couronnées de succès si le Danemark se décide à remplir les engagements qu'il a pris vis-à-vis de l'Allemagne par la convention de 1852.

« Au sujet de la réforme fédérale, le gouvernement du roi maintient les principes qui ont été jusqu'à présent la règle de sa conduite.

« Quant à la question hessoise, la Prusse est parvenue, par ses efforts persévérants, à faire partager à presque tous les gouvernements allemands sa conviction qu'il est nécessaire de rétablir dans l'Électorat la constitution de 1831, sauf quelques dispositions qui sont en contradiction avec les règlements fédéraux. Les gouvernements de Prusse et d'Autriche sont tombés d'accord sur les propositions à présenter à la Diète, dont l'approbation est attendue. Relativement aux récentes ordonnances électorales, qui sont en contradiction avec ces propositions et froissent profondément les sentiments des populations, le gouvernement du roi, aussi bien que l'invitation de la Diète, s'opposent à ce qu'elles soient mises en vigueur. Le gouvernement aura d'ailleurs soin de hâter une solution favorable à la constitution de 1831. Un incident particulier s'est produit à ce sujet. Le gouvernement de Sa Majesté attend encore les explications du gouvernement de Hesse. Quoi qu'il en soit, la dignité de la Prusse sera sauvegardée.

« Le gouvernement demandera pour les sciences et les arts de nouvelles ressources que vous voterez volontiers.

« Le gouvernement poursuivra sa marche avec fermeté, sans se laisser influencer par aucun parti, et maintiendra les principes bien connus que le roi a formulés lors de son avénement au trône et qu'il a recommandés depuis, à plusieurs reprises, aux conseillers de la couronne.

« Fidèle à ces principes, le gouvernement sauvegardera consciencieusement les droits de la couronne ainsi que les droits constitutionnels de la représentation nationale; mais il espère aussi que vous lui prêterez, Messieurs, votre concours pour tout ce qui est nécessaire au maintien de l'honneur et de la dignité de la Prusse, ainsi qu'au développement de toutes les branches de son activité pacifique. »

Ce discours ne manquait ni de modération ni d'habileté. Le ministère prenait soin de se prévaloir des actes libéraux qu'il accomplissait, et des concessions qu'il faisait au pays, particulièrement sur les finances. Malgré tous ces désirs de plaire, on voyait cependant que la cause la plus grave de discorde entre le roi et ses sujets subsistait. Le projet de réforme du système militaire, première source de ces fâcheux démêlés, n'était qu'ajourné. Après la nomina-

tion de M. Éberhard de Stallberg, comme préside
Chambre des seigneurs, et de M. de Grabow à la C
des députés, on s'occupa du projet d'Adresse qui fu
par M. de Sybel. Il respirait un profond dévouem
monarque et au principe monarchique, et donnait
probation générale à la politique étrangère; mais il
énergiquement la pression que le ministère avai
exercer sur les élections, et suppliait le roi de so
son gouvernement à toute influence illibérale ; il s
nait ainsi :

« Très-illustre et très-gracieux roi,

« Le peuple prussien désire ardemment qu'on rende
nécessaires à l'achèvement de notre constitution, qu'on
de l'État et de l'école des influences hiérarchiques et p
et qu'on supprime par voie constitutionnelle la résistan
des éléments législatifs a jusqu'ici opposée à toute t
dans le sens fédéral.

« Loin de vouloir toucher aux prérogatives de la co
nous ne saurions au contraire mieux les garantir et les
qu'en manifestant à Votre Majesté, avec la plus profon
rence, la conviction qu'aucun gouvernement qui ne f
droit sous ce rapport aux vœux du pays ne serait ca
faire prospérer les intérêts de la couronne et du pa
serait surtout impossible dans cette Prusse dont la p
repose sur l'énergie morale et, partant, sur le dévou
l'enthousiasme de son peuple.

« Dans la conviction qu'une politique réellement c
trice et monarchique ne saurait être réalisée que par ce
nous prenons la liberté de faire au cœur paternel de V
jesté l'humble demande de rendre à votre fidèle peuple
en accordant généreusement satisfaction aux vœux de l
et d'assurer sur cette base inébranlable du dévouem
nation, prête à tous les sacrifices, une prospérité per
à votre auguste trône. »

Cette Adresse était évidemment dirigée contre
veau ministère; la discussion entre les ministre
Chambre, loin d'affaiblir l'antipathie qui exista
eux, amena dans le projet la suppression ou l'atté

paragraphes approbatifs de la politique extérieure du ıvernement. Vainement M. de Vincke, tout en se montrant ıvorable au ministère, essaya de faire passer un contre-jet qui séparait la prérogative royale du sort du nou-u ministère, M. de Sybel défendit son projet, qui fut voté 219 voix contre 101. Ceux qui connaissaient le carac-e du roi ne pouvaient douter de la réception qu'il ferait ette Adresse. Il s'était déjà exprimé d'une façon assez le au sujet des dispositions des députés devant des dé-lations que les conservateurs de plusieurs provinces lui ıient envoyées, pour se consoler eux-mêmes et consoler oi de leur commun échec. Le roi répondit aux députés ırgés de lui présenter l'Adresse :

J'ai entendu avec plaisir les assurances de fidélité et de al dévouement qui viennent de m'être exprimées. En vous étant que je me tiens invariablement sur le terrain de la ıstitution que j'ai jurée, ainsi que sur celui de mon pro-ımme de novembre 1858, et qu'en cela je me trouve en nplet accord avec mon cabinet, j'ai le ferme espoir que les ıtiments que vous venez de manifester seront justifiés par actes. Et puisque vous avez relevé un passage de mon pro-ımme de 1858, je vous invite à vous pénétrer de la teneur ière de ce programme, car c'est ainsi que vous arriverez à n connaître mes sentiments. »

Cet échange de paroles ne promettait pas un accord ın cordial entre le gouvernement et la nouvelle Chambre. s'en aperçut assez promptement. Les tendances libé-es du ministère à l'extérieur reçurent une approbation nplète. Le seul reproche que la majorité libérale adres-au gouvernement au sujet de la reconnaissance du yaume d'Italie, ce fut de ne l'avoir pas faite plus tôt. rès une discussion animée de trois jours, le traité de nmerce franco-prussien fut ratifié par 264 voix contre . Ce vote témoignait d'un progrès réel dans les vues éco-miques et politiques des pouvoirs exécutif et législatif,

Ce traité était calqué sur les traités franco-
franco-belge. Il en modifiait même plusieurs di
essentielles dans un sens plus libéral encore. E
avait invoqué contre le traité ce tains préjugés,
appréhensions politiques ; ils n'avaient point ét
Restait à savoir si le gouvernement prussien c
aussi aisément la ratification des autres États
rein. Mais c'était sur la question intérieure sı
particulièrement sur le budget, que l'on devait
entre le gouvernement et le Parlement prussien
gences qui les avaient déjà séparés.

La question de la réorganisation militaire n'
encore été vidée définitivement, puisque la Cha
vait jusqu'ici voté les fonds affectés à cet effet
provisoire, c'était là la difficulté principale que
le budget. La Chambre était décidée cette fois
une loi définitive à ce sujet ou à rejeter pour l'a
rante 1862 les crédits qui avaient été affectés à ce
effet, la commission proposa de retrancher 5 91
lers affectés à cette réorganisation. Le total d
ordinaire de la guerre était fixé ainsi définiti
31 850 208 thalers. Le budget extraordinaire
ministère était réduit également à 1 604 400 tha
faisait croire que la Chambre agirait de mêm
budget de 1863, que le ministère avait consen
première fois à lui présenter à l'avance. Ainsi
nisme était bien tranché. M. de Vincke, en fa
proposition conciliante comme il en avait dé
l'exemple, espéra empêcher un nouveau confli
nistère adhéra à cette proposition, et pria la
d'interrompre pendant deux jours la discussion
du budget pour entamer des négociations avec
de la Chambre. Mais les concessions du minist
rent dérisoires. Il consentait seulement à une
de 800 000 thalers, mais en maintenant plus fe

que jamais la grosse partie de son budget extraordinaire de la guerre, et surtout le principe de la légitimité et de la nécessité de la réorganisation. La Chambre persévéra dans ses résolutions; la discussion se termina, le 20 septembre, par le rejet absolu, à une grande majorité, des demandes de crédit pour la réorganisation de l'armée.

Qu'allait-il se passer ? Le ministre des finances, M. Von der Heydt, que le vote concernait, donna sa démission; M. de Roon, ministre de la guerre, en fit autant. M. de Bernstorff, chef du cabinet, conseilla au roi quelque concession nouvelle. On ne pouvait en effet, sans danger, affronter une nouvelle dissolution de la Chambre. S'il ne voulait dissoudre la chambre, le roi devait changer son ministère; il le modifia, mais point précisément dans le sens que désirait la Chambre. Il garda M. de Roon, auteur du projet militaire, et se priva des services de M. Von der Heydt, qui avait concédé inutilement à la Chambre la spécialité du budget. Il fallait encore un nouveau président du conseil. Le roi s'adressa à M. de Bismarck-Shœnhausen, diplomate distingué, alors ambassadeur à Paris, mais trop peu habitué peut-être aux luttes parlementaires pour remédier, malgré son caractère résolu, à une situation aussi délicate. Un nouveau ministre des finances, M. de Witzleben, alors gouverneur d'une province, dut apporter le secours de son zèle au chef du cabinet. Il n'y avait pas à s'y méprendre, cette modification ministérielle était tout à fait contraire aux vœux et aux tendances de la Chambre. C'était un défi.

Au moment où M. de Bismarck se présenta pour la première fois devant la Chambre, l'ordre du jour portait sur le budget militaire de 1863, et la Chambre était résolue à le rejeter avec le même ensemble qu'elle avait montré en repoussant le budget militaire de 1862. M. de Bismarck ne voulut point entrer tout de suite dans le vif de la question. Il annonça à la Chambre que le gouvernement retirait le

projet de budget de 1863, en s'engageant à y introduire les changements compatibles avec les besoins des services publics, et à le représenter ensuite, accompagné d'une loi spéciale sur cette réorganisation de l'armée, dont les dépenses faisaient le sujet du différend entre la couronne et le pays. C'était prévenir la répétition des débats longs et irritants dont le budget de 1862 venait d'être l'objet; mais en même temps c'était dessaisir la Chambre du budget de l'exercice suivant dont elle avait obtenu, pour la première fois, la présentation en temps utile pour un vote préalable. Le gouvernement pouvait peut-être alors, en retardant outre mesure la présentation de ce budget modifié, ordonnancer, en attendant, les dépenses à sa guise, et mettre ainsi la Chambre dans la fâcheuse position de n'avoir à discuter encore que des faits accomplis. La Chambre demanda donc, par l'organe de quelques-uns de ses membres, que la seconde présentation du budget eût lieu avant le 1er janvier prochain, afin qu'elle pût entrer enfin dans la vérité du régime constitutionnel. Ce fut l'objet d'un nouveau conflit avec le nouveau ministère.

M. de Bismarck ne croyait pas que le délai donné par la Chambre fût suffisant pour remanier son budget et préparer la loi sur la réorganisation militaire dont il devait être accompagné. M. de Vincke tenta encore une fois la conciliation. Les apparences du moins pouvaient être sauvées par son amendement. M. de Bismarck et M. Roon y adhérèrent. Mais la Chambre était arrivée à ne plus vouloir se contenter que de la réalité des choses, et à ne se laisser rassurer que par des garanties sérieuses et complètes. Elle rejeta l'amendement de M. Vincke, et, par un vote adopté à la majorité de 251 voix contre 36, exigea (7 octobre), sur la motion de M. Forkenbeck, que le ministère présentât le budget de 1863 avant la fin de l'année courante. Enfin elle déclara inconstitutionnelle toute dépense ordonnancée par le gouvernement après que la Chambre

en aurait rejeté le principe. La position du nouveau ministère était donc déjà bien difficile devant la Chambre des députés; la Chambre des seigneurs la gâta tout à fait.

Le cabinet Bismarck-Schœnhausen, recruté dans les rangs du parti qui avait trouvé son refuge à la Chambre haute quand les élections populaires l'avaient écarté de la seconde Chambre, ne pouvait manquer d'invoquer l'appui des pairs. Ceux-ci le lui prêtèrent outre mesure. Oubliant et son vrai intérêt et son rôle d'intermédiaire entre la prérogative royale et la Chambre populaire, la Chambre haute se mit tout entière du côté du gouvernement. L'occasion d'intervenir dans le conflit des deux pouvoirs était tout naturellement fournie à la Chambre haute par l'envoi devant elle du budget de 1862 adopté par la Chambre avec élimination des dépenses extraordinaires de la guerre. La commission chargée de l'examen du budget, dans un esprit louable de sagesse, proposa d'abord d'adresser à la Chambre des députés un message ayant pour objet de demander, si de nouvelles délibérations ne pourraient pas écarter les difficultés qui empêchaient l'adoption du budget entier de 1862. Mais la Chambre haute ferma violemment la porte à cette motion, qui pouvait conduire aux accommodements, en la repoussant. Jugeant enfin la chose au fond, elle rejeta, à la majorité de 150 voix contre 17, le budget amendé et adopté par la Chambre élective, à la majorité moins grande de 114 voix contre 44, rétablit tout simplement, et adopta le budget primitif du gouvernement, enfin autorisa les dépenses auxquelles la représentation nationale avait refusé sa sanction. C'était une sorte de défi auquel les paroles de M. de Bismarck, qui commençait à se faire connaître, donnaient d'ailleurs une haute portée. Le nouveau ministre, dans une discussion, s'était laissé aller à dire que le rejet d'une dépense par le Parlement ne saurait empêcher le gouvernement de la faire, puisqu'un vote ne pouvait avoir force de loi que lorsqu'il

avait l'adhésion du pouvoir exécutif. Autant valait dire que le Parlement n'était institué que pour donner au gouvernement des bills d'indemnité.

Le lendemain du vote de la Chambre des seigneurs, la Chambre des députés se réunit; séance tenante, elle protesta contre l'inconstitutionnalité du vote de la Chambre haute (le 12 octobre), et enjoignit au ministère de ne pas dépasser les crédits accordés par la représentation nationale. Les deux pouvoirs étaient encore en plein conflit. Le bruit courut à Berlin d'un prochain coup d'État de la part du roi, poussé à la fois par les excitations des membres de la Chambre haute et du parti de la croix, en même temps qu'exaspéré par la résistance des députés. Enfin M. de Bismarck s'arrêta encore à une demi-mesure qui ne faisait qu'ajourner la difficulté. Le 13, il prononça comme toujours, au nom de la couronne, un discours de clôture. En ce qui concerne le traité de commerce avec la France, il déclara que les principes économiques sur lesquels le traité repose seraient désormais la base politique commerciale de la Prusse. Il énuméra les lois rendues sur les mines, les lettres, les chemins de fer. Il déplora que les discussions concernant le budget n'eussent pas abouti à sa fixation légale; mais il déclara que le gouvernement se voyait dans l'obligation de diriger l'administration sans la base légale prévue par la Constitution. Il avait la conscience de la responsabilité qui découlait de cet acte, mais il connaissait les devoirs qu'il avait envers le pays, et était décidé à les remplir. La déclaration de clôture fut saluée aux cris de : *Vive le roi! Vive la Constitution!*

Les péripéties de ce drame parlementaire s'étaient déroulées avec une étonnante rapidité. Aucun des partis n'avait procédé avec cette lenteur ordinaire à l'Allemagne, et cette fois c'était peut-être à regretter. Mais que pouvait faire maintenant le roi Guillaume Ier? Impossible d'en appeler encore au pays pour la troisième fois depuis moins

d'un an, et cependant le ministère ne pouvait pas espérer trouver jamais cette Chambre mieux disposée. M. de Bismark, pour avoir le temps d'aviser, renvoya la réouverture de la Chambre au 12 janvier de l'année suivante 1863. C'était évidemment dire que le budget de 1862 serait prélevé, employé, et la réorganisation du système militaire continuée sans le consentement de la Chambre; c'était engager également le budget de 1863 ; en un mot, c'était trancher la question en litige, sous prétexte de l'ajourner. Mais le péril restait évidemment le même.

En attendant, le gouvernement et l'opposition continuèrent pendant les deux derniers mois de l'année à guerroyer par tous les moyens possibles, sur le terrain de l'opinion publique. Le roi reçut à Potsdam et dans son château de Babelsberg des députations d'un grand nombre de cercles où dominait l'influence des seigneurs. On fit assaut de part et d'autre de dévouement et d'affabilité. Les députations villageoises, inspirées par le parti féodal, répétèrent sur tous les tons qu'il ne pouvait y avoir qu'un gouvernement royal prussien. Le roi, de son côté, se déclara prêt à maintenir intégralement les prérogatives de sa couronne, accusa ses adversaires d'avoir perverti l'opinion publique et trompé le peuple en prêchant l'économie; il affirma son inébranlable volonté de maintenir surtout, envers et contre tous, la grande œuvre de la réorganisation militaire, à laquelle il s'était consacré depuis son avénement à la régence. « Ce sont, ajoutait-il, mes intentions personnelles qu'on suspecte, mes volontés intimes qu'on contrecarre, mon œuvre propre qu'on m'empêche d'achever ! » La presse réactionnaire faisait chorus ; le ministère cherchait à opérer un autre genre de pression, par des circulaires où les ministres de l'intérieur et de la justice rappelaient que le dévouement fidèle et sans réserve des fonctionnaires royaux à la couronne était une des bases fondamentales de l'État, que ceux-ci, ne devaient point abuser de la considération dont

ils se trouvaient investis par leurs fonctions pour favoriser des tendances politiques contraires aux vues et à la volonté du gouvernement. Par contre, le comité électoral de Berlin adressait au peuple prussien un appel qui se terminait ainsi : « Les membres du comité se déclarent prêts à accepter et à distribuer les souscriptions qu'on voudra faire en faveur de ceux que la lutte actuelle expose à la persécution. Ils destinent les fonds qu'ils recevront à indemniser les fonctionnaires qui seraient destitués par le gouvernement, comme hostiles à la politique ministérielle. Le *National Verein*, enfin, dans ses assemblées, votait des remercîments aux députés prussiens pour leur opposition au ministère, et, exprimant sa défiance pour le gouvernement prussien, déclarait qu'il ne lui remettrait plus désormais des sommes receuillies pour la marine allemande.

Voilà où en était la politique prussienne en 1862. Guillaume I[er], si libéral comme régent, s'aliénait de plus en plus, comme roi, le pays, malgré des respects apparents. L'Allemagne libérale ratifiait les méfiances exprimées par la majorité des Chambres prussiennes. La constitution promise était annulée tous les ans de fait, par la mauvaise volonté du gouvernement. En revanche, le gouvernement prussien ne pouvait plus guère nourrir l'espoir que, pendant quelque temps, la famille de Hohen-Zollern avait caressé en Allemagne. La voie politique suivie depuis un an à Berlin, loin de conduire vers le but entrevu, ne pouvait qu'en éloigner tous les jours davantage. Le roi Guillaume I[er] oubliait, pour prendre un exemple qui lui était familier, que ce n'était pas à son armée, mais à sa constitution libérale que, le Piémont devait ses accroissements des dernières années, ainsi que l'honneur d'être devenu le royaume d'Italie. La politique prussienne avait reculé de deux années.

III

EMPIRE D'AUTRICHE.

ouvernement de l'empereur François-Joseph I[er] auguré l'année 1861 au 25 février, en octroyant une ition à ses peuples; et la fin de l'année avait conslgré les efforts du premier ministre, M. de Schmerte l'essai n'avait point encore réussi. L'ancienne hie de Saint-Étienne, la Hongrie et ses annexes, refusé de prendre part à la Constitution commune; revanche, elles n'avaient pas conservé leurs cons particulières. L'Empereur gouvernait donc, moistitutionnellement, moitié autocratiquement, les ts pays qui forment son empire. Il faisait délibérer *srath* ou Parlement restreint sur les mesures lés qu'il proposait, et imposait ses volontés au la monarchie comme à la Vénétie elle-même. e ni l'autre de ces méthodes n'était cependant convénient et ne réussissait complétement. Ni le ement n'osait toujours se fier au Reichsrath resni celui-ci ne consentait toujours à prendre la abilité de mesures applicables à toute la mo. Le Parlement de Vienne délibérait, mais ses tions n'aboutissaient guère. Le comte de Forbach, er de la Hongrie ainsi que le comte Pallfi, son ieur, et le comte de Crenneville en Transylprès la dissolution des Diètes, prononçaient la ion des comitats ou conseils municipaux, pro l'élection; mais ils parvenaient difficilement à poser d'autres au gré du gouvernement; ils emt la contrainte militaire pour réclamer les arriérés pôts dus par les pays récalcitrants et recouvrer its courants; mais ils n'arrivaient point à le faire

complétement ni sans violences, et augmentaient ainsi la désaffection des populations. Rien ne semblait donc faire prévoir la fin de ce conflit constitutionnel qui divisait l'empire d'Autriche. Le parti des fédéralistes ou des nationaux était toujours en lutte avec le parti unitaire ou centralisateur.

La situation politique extérieure de l'Autriche n'était pas beaucoup plus favorable. L'Empereur, en janvier, visitait les provinces italiennes où il était acclamé par ses soldats; il y inspectait les nouveaux travaux de défense faits sur le Pô et le Mincio; ses rapports n'étaient précisément intimes avec aucune des grandes puissances. Toujours en rupture avec l'Italie, en réserve avec la France, en défiance avec l'Angleterre, en discussion continue avec la Prusse, en froid avec la Russie, le cabinet de Vienne était encore comme isolé.

L'état des finances n'était pas moins regrettable. M. de Plener, ministre des finances, au commencement de 1862, avait pour la première fois mis en pratique le système constitutionnel; il présentait au Parlement le budget de 1861 et celui de 1862. Cette première lumière jetée sur les finances autrichiennes n'éclaira pas un tableau bien satisfaisant.

L'exercice 1861, clos le 31 octobre dernier, était le premier qui se fût écoulé sous le régime à peu près constitutionnel dont le statut d'octobre 1860 avait doté les pays autrichiens; l'élaboration et le fonctionnement du budget avaient eu lieu sous la pression des critiques très-vives qu'avait fait entendre le conseil d'empire renforcé (*verstaerkte Reichsrath*) réuni en 1860; elles s'étaient opérées le lendemain des engagements de réforme et d'amélioration pris par le gouvernement envers ses contribuables surchargés et ses créanciers inquiets; le gouvernement savait enfin qu'il faudrait en rendre compte aux mandataires du pays et solliciter d'eux un bill d'indemnité. Mal-

gré ces circonstances, le gouvernement n'avait pu se montrer ni plus prévoyant ni plus économe, prévenir ou amoindrir le déficit qui, depuis tant d'années, était devenu le mal permanent du trésor autrichien.

M. de Plener avait préalablement évalué pour le budget de 1861, le déficit à 101 250 000 francs; il s'était élevé à 263 750 000 francs. C'était le tiers et plus du budget total des recettes, évalué à moins de 300 millions de florins (750 millions de francs). Pour donner au lecteur français une idée plus précise de la portée de ce déficit, disons que, comparativement aux ressources budgétaires normales des deux pays, un déficit de 700 millions de francs sur le budget français serait à peu près l'équivalent de ce déficit de 264 millions de francs qui marquait la première année de la gestion de M. de Plener.

La cause réelle du déficit était restée dans l'Autriche quasi constitutionnelle, la même qu'elle avait été dans l'Autriche franchement absolutiste : c'était le développement démesuré donné à l'état militaire. D'après le budget présumé, le ministère de la guerre devait absorber déjà la somme de 250 millions de francs, environ 36 pour 100 du revenu public; les dépenses effectives avaient été de moitié plus fortes encore : elles s'étaient élevées à 375 millions de francs. Celles de la marine avaient doublé (37 millions et demi au lieu de 19 millions); et les dépenses pour subventions et garanties d'intérêt s'étant également accrues de 3 millions environ, le résultat final ne pouvait être qu'une formidable insuffisance de ressources.

M. de Plener croyait, pour le budget de 1862, pouvoir compter sur un revenu de 742 millions de francs environ, ainsi composé : 264 millions provenant des impôts directs, 442 millions des impôts indirects, 19 millions des domaines et régales, enfin 17 millions des ressources diverses. Par contre, les dépenses s'élevaient : pour l'administration civile, à 250 millions; pour l'armée et la marine,

à 271 millions ; pour la dette publique, à 310 millions; pour exigences diverses, à 55 millions; soit ensemble à 886 millions, c'est-à-dire 144 millions au lieu de la somme de 100 millions à laquelle avait été évalué le déficit de l'exercice 1861.

Mais M. de Plener reconnaissait avec une franchise des plus méritoires que le déficit officiellement annoncé de 144 millions n'épuiserait sans doute point toute l'insuffisance des ressources. Vu la « situation anormale » à l'intérieur de l'empire, il faudrait ajouter 112 millions de dépenses extraordinaires au budget de la guerre, et 18 millions au budget de la marine. Cela porterait le déficit prévu et officiellement avoué à 274 millions, dans le cas, — assez peu probable après le précédent de l'année 1861,—où le chiffre effectif ne dépasserait pas de beaucoup le chiffre officiellement prédit.

Pour faire face aux nécessités, M. de Plener accompagna donc son budget d'un projet de traité avec la Banque de Vienne, en vertu duquel le privilége de cet établissement, qui devait expirer en 1865, lui serait indéfiniment maintenu avec faculté du cours forcé en retour de la continuation des complaisances que depuis douze ans il avait eues pour le gouvernement, et cela trop souvent aux dépens des intérêts publics.

Outre les ressources de la Banque, sur lesquelles il comptait pour couvrir le déficit, M. de Plener présentait plusieurs projets pour augmenter la taxe du sel, les droits de timbre et l'impôt de consommation sur le sucre de betterave.

Les finances semblaient devoir faire l'objet principal des discussions du Reichsrath. Mais avant d'entamer cette discussion, le Parlement avait à terminer plusieurs affaires encore pendantes : une loi sur la presse, une loi communale, une autre sur les rapports nouveaux où devait se trouver une monarchie constitutionnelle en face de l'Église

catholique et des autres cultes renfermés dans son sein. Le Reichsrath commença par voter deux lois destinées à assurer à ses membres l'exemption de certaines poursuites judiciaires, et une rémunération quotidienne de 10 florins pendant leur mandat. La loi qui adoucissait le régime de la presse et celle qui réorganisait les communes des provinces allemandes suivirent. Le projet de loi dit *édit de religion*, qui était en contradiction complète avec le fameux concordat de 1855, provoqua un contre projet ministériel beaucoup moins libéral; la solution de cette grave question fut ajournée, on arriva à la discussion financière qui devait être la plus importante.

L'Empereur éprouva le besoin, pour en faciliter l'issue, de rendre un décret libéral sur la responsabilité ministérielle. Les ministres avaient pu s'apercevoir en effet, dans les rapports avec les commissions, que les augmentations d'impôts et le traité avec la Banque de Vienne étaient peu goûtés du Reichsrath. Si le Reichsrath restreint faisait défaut pour les finances, que deviendrait la constitution centralisatrice du 15 février 1861? Malgré les tentatives faites par quelques hommes de bonne volonté pour rapprocher la Hongrie de Vienne, le parti même modéré, à Pesth et dans les provinces, restait fidèle au programme rédigé par M. Deak, avant la dissolution de la Diète hongroise. Le gouverneur de Hongrie était obligé de soumettre même les réunions des associations de bienfaisance, dans le royaume de Saint-Étienne, à la présence d'un commissaire du gouvernement. Dans la Gallicie, le ministère interdisait avec sévérité des chants patriotiques qui montraient encore dans cette province un vieil attachement pour le royaume de Pologne, toujours agité dans l'empire russe. Interpellé dans le Reichsrath à ce sujet, le ministre des finances, M. de Plener, répondait que, si on lui faisait un reproche d'avoir interdit ces chants après les avoir longtemps soufferts, c'était un reproche auquel il ne s'ex-

poserait plus. Il fallait donc faire quelque chose pour les provinces allemandes.

Le 1er mai, M. de Schmerling annonça, dans les termes suivants, la résolution libérale de l'Empereur :

« Au moment où le Reichsrath va commencer la discussion constitutionnelle du budget de 1862 et des lois qui s'y rattachent, et où, notamment, doivent être discutées les propositions du gouvernement qui ont pour but de couvrir les besoins de l'État et le règlement des affaires financières, Sa Majesté a chargé ses ministres d'annoncer aux deux Chambres du Reichsrath, que la déclaration faite le 2 juillet 1861, à la Chambre des députés, sur la responsabilité des ministres vis-à-vis des représentants de l'empire, a été faite avec l'autorisation expresse de S. M. l'Empereur ; que Sa Majesté a non-seulement donné son assentiment au principe de la responsabilité ministérielle avec les restrictions fixées le 2 juillet 1861 ; mais qu'en outre, l'Empereur a voulu établir qu'avec la reconnaissance de ce principe résultant déjà de la publication de la constitution, la disposition contenue dans l'ordre du cabinet du 20 août 1861, d'après laquelle le ministère est responsable seulement et uniquement vis-à-vis du monarque, cesse naturellement d'être en vigueur en tant qu'elle est en désaccord avec le principe de la responsabilité ministérielle. »

En conséquence, le ministre promettait, de la part de l'Empereur, la prochaine présentation d'une loi sur la responsabilité ministérielle.

Dans la discussion générale qui eut lieu, le gouvernement et le Reichsrath se trouvèrent à peu près d'accord sur les principes. Ils reconnurent la nécessité de maintenir la position politique et commerciale de l'Autriche vis-à-vis des velléités de l'ambition prussienne et en présence du traité franco-prussien. Par rapport à la question italienne, la majorité des membres regardait toujours comme une question d'honneur et de sécurité pour l'Autriche, de

arder la Vénétie comme une frontière, mais elle pensait u'il fallait accepter les faits accomplis et qu'il n'était oint de l'intérêt de l'Autriche de chercher à redevenir ne puissance italienne. La déclaration que fit à ce sujet le ninistre des affaires étrangères, M. de Rechberg, devant es représentants de l'Autriche allemande et devant l'Europe, fut importante : « La politique d'intervention et de lomination, dit-il, que nous avons suivie depuis un demi-iècle en Italie, a été une faute considérable. Nous l'avons ruellement expiée. La leçon nous a profité; nous n'aurons arde de retomber dans la même erreur. »

Arrivé à la discussion spéciale, le Reichsrath ne pouvait uère que donner un bill d'indemnité au budget de l'exerice déjà expiré de 1861. Il concentra tous ses efforts sur e budget de 1862.

Le budget des cultes accusa les tendances du Parlement utrichien. Une nouvelle loi sur les rapports de l'Église t de l'État était pendante. M. de Rechberg entrait alors n négociations avec la cour de Rome, pour arriver à la évision du concordat de 1855. L'une ne pouvait guère ller sans l'autre; et l'on savait que M. de Bach, auteur lu fameux concordat et toujours ambassadeur à Rome, y était peu favorable. Quelques députés firent une motion ontre le traitement de M. de Bach, pour avoir l'occasion l'attaquer avec une grande vigueur les rapports que cet omme d'État avait établis entre l'Autriche et le saint-iége. En face de cette agression, l'organe du gouvernenent se borna à sauver les quelques milliers de francs lont on voulait amoindrir le traitement de l'ambassadeur; nais il ne dit pas un mot sur le concordat, pas une parole n faveur du saint-siége ou du clergé catholique autrihien. Était-ce prudence, ou nouvelle tendance du gouverement?

La discussion la plus importante fut celle du minisre de la guerre. C'était sur ce budget seulement, en

effet, que le Parlement pouvait espérer faire por
diminutions considérables, seules capables de por
mède au triste état financier de l'Autriche. M. de Sc
ling et le ministre de la guerre, comte Degenfel
tinrent la discussion, qui ne fut pas sans imp
politique.

La dépense effective de l'armée s'élevait à 136 414
rins (un florin vaut 2 fr. 40 c.) couverte jusqu'à c
rence de 7 757 397 florins par des recettes proven
l'administration militaire. Il restait donc à fournir
budget une somme de 128 656 880 florins, y c
1 084 438 florins pour les troupes de Modène.

Les orateurs de la chambre, se fondant sur le
fres de l'effectif de paix, demandèrent au gouvernem
motifs de l'élévation de cet effectif.

Les organes du gouvernement répondirent que
la situation présente, il était nécessaire d'avoir en V
et dans les pays voisins une force considérable, to
prête à entrer en campagne; que, de plus, il était ind
sable d'avoir des troupes sur les frontières sud-
l'empire, et que c'était ce qui avait obligé de dé
autant l'effectif de paix projeté d'abord. Le gouver
impérial avait l'intention, il est vrai, de se borner
tement à la défensive, et notamment de ne pas pou
de politique de restauration en Italie; le danger
guerre agressive contre l'Autriche avait beaucoup d
dans les derniers temps, et, par suite aussi, on avai
rieurement déjà diminué notablement les forces d
royaume lombardo-vénitien; cependant, en prése
l'attitude notoirement hostile de l'État voisin deven
sant, de son intention, manifestée à chaque occasion
racher la Vénétie à l'Autriche; en présence des pro
tions de fameux chefs de parti italiens; enfin en pr
des armements ininterrompus et extrêmes de l'Ital
avait toujours des motifs graves pour craindre

x ne fût troublée. Si le gouvernement s'abstenait en ncipe de toutes les mesures offensives, il ne pouvait, sur-.t quand des gouvernements amis l'avaient averti de tenir en garde, s'exposer à la responsabilité de livrer ıs défense à une attaque les frontières sud-ouest de npire. Enfin le gouvernement déclara qu'il s'occupait ıs interruption de préparer par voie diplomatique le rè-ment des affaires italiennes; qu'il y avait lieu d'espérer e ses efforts seraient couronnés de succès.

Pour ce qui concerne la réunion de forces militaires r la frontière sud-est, forces peu considérables en com-raison de l'armée d'Italie, le gouvernement invoqua, ur la justifier, les mouvements des populations slaves de Turquie et le travail qu'on exerçait sur elles dans un ıs hostile à l'Autriche, ainsi que les dangers qui pou-ient résulter d'une agression de la part du parti de ction italien dans ces contrées.

Malgré ces considérations, la Chambre voulut faire su-r au budget du gouvernement une assez notable dimi-ıtion.

Ce budget était établi sur un effectif de 375 437 hom-es et 48 728 chevaux, dont la dépense était évaluée à 02 476 500 florins. Le comité trouva qu'en proportion u chiffre de la population et de l'ancien effectif de paix e l'Autriche, l'effectif proposé n'était pas trop élevé, puis-u'il n'est que de 1 soldat par 150 habitants, tandis qu'en rance il est de 1 soldat sur 94 habitants et en Prusse de sur 90, et que la force moyenne de l'armée autrichienne, le 1843 à 1849, était de 378 542 hommes et 54 611 che-aux. Mais les dépenses de l'état de paix parurent très-levées en proportion de celles des autres grandes puis-ances, quand on comparait le budget militaire au total du udget de l'État; ainsi, en France, le budget militaire 'est que de 24 1/2 pour 100 du budget total; en Prusse, 3 6/10; tandis qu'en Autriche il serait, d'après les crédits

demandés, de 33 7/10 pour 100. En second l
somme demandée pour ce service était beaucoup pl
que la dépense qu'il occasionnait avant 1850, où
dépassait jamais 60 millions. Enfin cette somme
pas en rapport avec les ressources financières a
de l'État. La Chambre rappelait à ce sujet le déficit
nent et les exigences croissantes du service de la
Croyant donc qu'on pouvait faire des réductions c
rables dans l'effectif sans compromettre la sûr
l'empire ou sa puissance, elle demanda que la dépens
fut réduite à 82 millions.

Le ministère de la guerre d'abord consentit à
minutions qui réduiraient le total du budget mili
92 millions. La diminution de l'effectif de la petite
du duc de Modène, entretenue aux frais de l'Autric
comprise dans cette somme. C'était un grand point
réduction obtenue par le Parlement sur l'armée, dan
térêt de la paix et de l'amélioration des finances
chiennes. C'était un grand point aussi pour le gouvern
d'avoir obtenu que le Parlement se déclarât compét
ces matières, quoique restreint aux membres des pro
allemandes et de quelques provinces slaves de l'e
et qu'il votât le budget de la monarchie entiè
somme totale des dépenses montait à 403 697 477
(à 2 fr. 50 le florin). Restait à savoir si la Chambre
terait la convention projetée avec la Banque et les
proposées. Avec cela même, le déficit prévu par M. d
ner ne serait-il pas encore dépassé?

Le gouvernement, après ce premier succès, préten
core gagner le Reichsrath. Pour inaugurer tout à f
matière de finances, la nouvelle ère constitutionne
présenta avant la suspension des séances, qui eut li
mois d'octobre, le budget de prévision de l'année
Par une modification imitée de ce qui venait de se fa
France, ce nouveau budget était divisé en ordinaire

à la somme de 362 498 florins, et extraordinaire, fixé à la somme de 35 millions, applicables particulièrement au budget de l'armée. Sur cette somme de dépenses, les ressources ordinaires couvriraient jusqu'à 304 207 200 florins. La convention avec la Banque, qui permettrait d'aliéner 50 millions d'obligations de l'emprunt de l'année 1860, et les taxes, si elles étaient votées, ainsi que ladite convention, couvriraient le déficit. A peu près dans le même temps, pour satisfaire le patriotisme autrichien, M. de Rechberg transmit à Berlin, sur la reconnaissance du royaume d'Italie par la Prusse, une note où, en remerciant assez ironiquement le roi Guillaume Ier de la résistance qu'il avait apportée à accomplir cet acte, il montrait qu'il n'attachait aucune importance aux prétendues garanties obtenues par M. de Bernstorf du cabinet de Turin. Ces deux actes produisirent l'effet désiré.

Le Reichsrath, dans sa dernière session, après des discussions assez longues, vota la convention avec la Banque de Vienne, et les impôts demandés pour couvrir le déficit. La durée du privilége accordé à la Banque de Vienne fut cependant fixée seulement à dix années. Quelques membres polonais et tchèques discutèrent la compétence du Reichsrath en matière financière. M. Clam Martinitz particulièrement, dans la Chambre haute, voulut soustraire le budget de l'armée à son contrôle. Ce chef féodal du parti tchèque déposa son mandat parce que, disait-il, le Parlement, en traitant des questions financières, dépassait sa compétence. Le Reichsrath accompagna le vote de la présentation gracieuse d'une Adresse à S. M. l'impératrice sur l'heureux rétablissement de sa santé. C'était tout ce que, pour le moment, le ministère désirait du Parlement autrichien. L'Empereur prononça, après une session de vingt mois, qui avait compté 95 séances de la Chambre haute et 197 de la Chambre des députés, la clôture du Parlement par le discours suivant, qui résumait assez bien ses travaux :

« Honorés membres de mon Reichsrath,

« Je vous ai salués par des paroles de ma confiance impériale, lorsque je vous ai réunis, vous les premiers de ma maison et les très-éminents, illustres et honorés membres de mon Reichsrath, pour commencer une œuvre qui, avec l'aide de Dieu, doit fonder d'une manière durable la prospérité de l'Autriche.

« Accompagnés des vœux et des bénédictions de mes peuples fidèles, vous avez entrepris alors la tâche dont je vous ai chargés en raison des institutions créées par mon diplôme du 20 octobre 1860 et par le statut fondamental du 26 février de l'année passée.

« Dans le moment présent où je clos la première session du Reichsrath, je constate avec bonheur que l'attente que j'ai exprimée alors n'a pas été déçue, que ma confiance à la réussite de l'œuvre entreprise en commun a été affermie. Les bénédictions de la paix nous sont restées entières, et nous pouvons espérer que nous continuerons à l'avenir encore à jouir de ce bien précieux. La confiance en la force de l'Autriche s'est relevée avec force. (*Vivat! Vivat!*)

« La résolution avec laquelle elle avance dans la voie du développement pacifique lui a assuré l'estime des nations et a ranimé avec une nouvelle chaleur les sympathies d'États amis. (*Vivat!*)

« La tâche imposée à mon Reichsrath était grande et difficile. C'est avec une résolution sérieuse et l'intelligence exacte de la situation que vous avez entrepris de l'accomplir. Vous avez reconnu avec netteté ce qui pouvait être atteint au dedans des limites de votre compétence, et vous avez contribué de tous vos efforts, de concert avec mon gouvernement, pour que cela fût atteint.

« Déjà une série de lois importantes ont été votées dans les formes constitutionnelles. De même que la liberté de vos délibérations est l'expression sans obstacle de vos opinions individuelles, de même la manifestation de l'opinion publique, en tant qu'elle s'exprime par la voie de la presse, a été placée sous la protection des lois, et de fortes garanties ont été accordées à la liberté individuelle.

« Par la loi qui complète le Code pénal général et le Code pénal militaire, par les dispositions sur la compétence des tribunaux et des autorités administratives à l'égard des contraventions, on a satisfait à des besoins amenés par les circon-

ances modifiées du temps. La loi sur les concordats est destiée, jusqu'à ce qu'il soit rendu une nouvelle loi sur les faillites, à écarter les inconvénients qu'offrait la procédure suivie isqu'ici.

« L'adoption d'un nouveau Code de commerce déjà recomandable pour sa teneur, et qui a reçu force de loi dans les tats limitrophes de la Confédération allemande, ne manquera as de favoriser le développement désiré des intérêts communs.

« La loi sur l'abolition partielle du lien féodal marque un rogrès dans la voie du libre développement de la propriété, oie dans laquelle on était entré depuis plus de dix ans par les iesures destinées au rachat des droits qui grevaient le sol.

« Ce sera une des principales tâches des Diètes provinciales ui ont été convoquées de contribuer, sur la base des principes ue vous avez adoptés, à l'achèvement de l'organisation comiunale dans mes royaumes et pays. L'ordre à établir dans les inances publiques a été l'objet de votre attention particulière.

« Lorsque, guidé par des considérations qui vous ont été communiquées dans le temps, j'ai autorisé et chargé mon ministère de vous soumettre les projets de budgets des années 1862 et 1863 avec les projets de lois financières qui en font le complément, ces projets ont été examinés par vous avec un zèle consciencieux et ont été fixés avec votre consentement.

« J'ai appris avec satisfaction que les efforts qu'a faits mon gouvernement pour amener, par la réduction la plus grande possible des dépenses publiques, une proportion plus favorable entre les recettes et les dépenses ont été appuyés par vous avec force et efficacité.

« En ce qui concerne les voies et moyens nécessaires pour couvrir les dépenses, vous êtes partis du principe qu'il y a lieu principalement de se procurer ce qui manque par les ressources propres de l'empire.

« L'application de ce principe ne peut être séparée de la nécessité d'élever les charges générales par l'augmentation des impôts. Quelque vivement que je déplore cette nécessité, beaucoup d'expériences m'ont néanmoins inspiré la conviction que mes peuples sont prêts à faire, avec leur dévouement éprouvé, les sacrifices qui ne peuvent qu'élever la puissance et la prospérité de l'Autriche. J'espère qu'une répartition égale des charges les allégera dans un prochain avenir là où leur poids se fait le plus sentir.

« D'autres lois issues de vos délibérations sont destinées à

atteindre le même but, quoique plus indirectement. Par la suppression de la corvée des mines, l'exploitation des mines se trouve affranchie d'un impôt qui avait arrêté jusqu'ici son essor.

« L'imposition sur l'eau-de-vie, réglée sur la production, a fourni une base plus juste pour l'évaluation de l'impôt basé sur cette branche importante de la production.

« Dans une autre branche des impôts de consommation, le mode de perception usité jusqu'ici, et qui donnait lieu à des plaintes, a été remplacé par un autre plus convenable. La suppression des droits de transit et des droits de sortie, qui les remplaçaient, commence déjà à exercer son influence vivifiante sur le commerce.

« La Dalmatie aussi pourra profiter, après la suppression des droits de transit, avec plus d'efficacité des avantages de sa position maritime.

« La loi qui règle le contrôle de la dette publique assure aux représentants de l'empire l'influence nécessaire sur la surveillance de cette dette et des affaires qui la concernent. Par la loi sur la Banque ont été posées les bases d'une convention de l'administration des finances avec les représentants de la Banque nationale, convention qui réglera les rapports de cet établissement avec l'État et le consolidera lui-même.

« Le zèle que vous avez montré, honorés membres de mon Reichsrath, pour que ces lois fussent votées, le fait accompli de la diminution des dépenses et des produits plus avantageux de l'année écoulée n'ont pu manquer de produire partout un effet favorable.

« Accompagnés de l'impression favorable d'une amélioration constante, vous retournez dans vos foyers où de nouveaux travaux vous attendent. Là, vous serez les représentants et les propagateurs des principes sur lesquels sont fondées les lois constitutionnelles que je vous ai données, et auxquelles je continuerai à tenir fermement, comme jusqu'ici.

« Vous ne vous lasserez pas dans vos efforts pour nouer plus fermement encore le lien qui unit depuis des siècles les peuples d'Autriche pour leur propre salut. Par là vous contribuerez aussi de votre part à réaliser ma ferme résolution de conserver l'unité de l'empire et d'achever l'œuvre commencée de la constitution. Atteindre ce but par la voie que tracent les lois fondamentales, voilà quel sera l'objet constant des efforts les plus sérieux de mon gouvernement.

« En prenant congé de vous, honorés membres de mon Reichs-ih, avec l'expression de ma reconnaissance et l'assurance de i bienveillance impériale, je serai heureux de vous voir mis de nouveau autour de moi dans le courant de l'année ochaine, pour continuer au sein de cette assemblée vos tra-ux patriotiques.

« Puisse le ciel, qui dernièrement encore a donné à moi et à a maison un signe éclatant de sa grâce (*vivats prolongés*) que es peuples ont salué avec une joie touchante, faire dans sa ute-puissance que l'Autriche fleurisse et prospère, forte par concorde et riche en honneur! »

En somme, plus de deux ans avaient passé sur le diplôme i 20 décembre 1860, par lequel l'empereur François Jo-ph, sous l'influence de leçons douloureuses et salutaires, ait rompu avec la politique des Bach et des Schwarzen-rg, qui avait conduit la monarchie au bord de l'abîme. ndant ce temps, le nouvel ordre de choses avait pris ra-e. L'Autriche avait fait acte de gouvernement constitu-nel. Toutefois, si les conquêtes libérales des provinces éditaires de la monarchie autrichienne tiraient leur va-r principale de la comparaison avec le régime qui les it précédées, il y avait loin encore de ce qui était : à une satisfaction complète. A part l'expérience déjà e de la vie constitutionnelle, et une liberté de presse s étendue, le gouvernement, dans les provinces hérédi-res même, n'avait guère encore donné que des pro-sses. L'article 13 de la constitution dont l'administra-n avait fait un si large usage pour les budgets de 1862 1863, ainsi que quelques autres lois financières, était ijours une arme dangereuse aux mains du pouvoir. ijournement de la loi de l'*édit de religion*, qui devait ré-r les rapports de l'État et de l'Église et de Vienne avec me, laissait encore bien des intérêts libéraux en sus-is. Enfin la convocation que faisait le gouvernement, :ès la clôture du Reichrath, des Diètes provinciales, en isant de côté la Hongrie, la Transylvanie et la Croa-

tie, montrait assez que l'entente entre les provinces héréditaires et les autres était encore loin de se faire. Il est vrai, l'agitation dont la Hongrie était travaillée, au lendemain de la guerre d'Italie, avait perdu de son intensité. Cependant on continuait à ne vouloir rien entendre à Pesth, ni du ministère autrichien, ni du Reichsrath, ni d'aucun autre représentant de la partie non hongroise de l'empire. Les magnats de Hongrie en étaient toujours à ne vouloir traiter qu'avec l'Empereur, auquel les rattachent d'anciennes habitudes et le lien de l'union personnelle. Les hommes marquants du parti démocratique et les masses se tenaient toujours sur la réserve vis-à-vis même des populations allemandes. C'était là, à la fin de 1862 comme à la fin de 1861, le côté faible de ce qu'on se plaisait cependant à appeler encore une fois la Nouvelle Autriche (New-Ostreich).

3

ÉTATS SECONDAIRES DE L'EUROPE DU MILIEU.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

La session de l'assemblée fédérale en Suisse est toujours, comme on le sait, l'époque de l'année où la vie politique de la Suisse a le plus d'animation. Elle eut lieu en 1862, pendant le mois de juillet. M. Fornerod, du canton de Vaud, fut nommé président de la Confédération par 86 voix sur 123, pour l'année 1863 ; M. Dubs, de Zurick, vice-président par 93 suffrages, M. Bloch de Berne et M. Viguier de Soleure, furent ensuite appelés à la présidence du conseil des États.

On sait que l'assemblée fédérale se compose de deux sections ou conseils ; le conseil national élu par le peuple,

›nseil des États formés de députés nommés par les can-
ı. Les deux conseils délibèrent et votent séparément,
› leurs délibérations et leurs votes restent sans effet
ne s'accordent pas. L'assemblée fédérale gouverne, ad-
istre, nomme à certaines grandes fonctions publiques;
a même des cas où elle juge. Les deux conseils consti-
, le président du conseil national (15 juillet), ouvrit la
ion par le discours que l'on peut toujours considérer
: raison comme la fidèle expression des sentiments et
dispositions de la majorité.

l y avait lieu de se féliciter, selon le président, des rap-
ts qui existaient entre la Suisse et les puissances étran-
es. L'ajournement de plusieurs questions qui restaient
ore en suspens entre la France et la Suisse, cependant,
l'objet d'un regret. Il s'agissait d'abord du différend
ré entre les deux États à propos de la *vallée des Dappes;*
note française du 28 décembre 1861, et une note suisse
29 janvier, avaient en effet été échangées sans qu'on
s'entendre. L'affaire de la *ville le grand* n'en était
ıne conséquence; il s'agissait de quelques indemnités à
tager pour les dommages encourus. Ces deux affaires,
t on avait fait trop de bruit, en Suisse surtout, ne pou-
ent manquer de s'arranger avec un peu d'esprit de con-
ıtion. Mais l'assemblée fédérale se persuadait trop ai-
ıent que la France devait d'autant plus se montrer géné-
se envers la Suisse, que celle-ci était plus petite et plus
le. Le président appela ensuite l'attention du gouver-
ıent sur l'organisation de la milice qui ne saurait trop,
n lui, être complétée en vue de circonstances qui
vaient menacer la Suisse. L'expression du désir de
clure des traités de commerce avec les puissances
opéennes termina plus heureusement ce discours
auguration.

près le vote du budget pour 1863, et de quelques me-
s législatives en vue de l'organisation de la milice, on

passa aux affaires de détails. Il y a dans la constitution un article qui autorise la confédération à ordonner ou à encourager par ses subsides « les travaux publics, qui intéressent la Suisse ou une partie considérable de la Suisse. » Depuis quelques années, on a fait un usage assez fréquent de cet article de la constitution. Cette année, les cantons de Saint-Gall et des Grisons obtinrent 2 millions pour rectifier sur quelques points la direction du Rhin. Le riche canton de Berne fit prendre par l'assemblée une délibération au sujet du desséchement du lac de Brienne et d'une direction nouvelle à donner aux eaux qui descendent du Jura. Quelques personnes pensaient que ces travaux intéressaient plus particulièrement certains cantons que la Suisse elle-même. Un conflit s'éleva aussi dans le conseil, au sujet d'une mission à envoyer au Japon. L'année précédente, le conseil avait voté un crédit de 100 000 francs pour cette mission. Le conseil national trouva l'idée dépourvue d'intérêt, et au moins étrange de la part de la Suisse. Il lui paraissait beaucoup plus nécessaire d'ouvrir en Europe par des traités de nouveaux débouchés à l'industrie Suisse, dont la situation laissait à désirer. Malgré l'appui chaleureux du membre du conseil fédéral chargé du département du commerce et des douanes, la question, vu le désacord des deux conseils, resta sans solution.

La session allait se clore paisiblement, quand un incident du Parlement italien jeta l'émotion dans l'assemblée fédérale. Un général italien, membre de la Chambre, se faisant l'écho d'une opinion assez répandue dans la haute Italie, avait dit à la fin de juin que le canton du Tessin était indispensable à l'Italie, dont il avait été détaché par un abus de force. Le conseil fédéral de la Suisse avait demandé des explications sur cet incident au général Durando, ministre du royaume d'Italie. Le 21 juillet, en effet, le général donna les explications suivantes, qui pouvaient n'être point satisfaisantes pour le conseil fédéral : « Si, en suite

vénements, qu'on ne peut prévoir aujourd'hui, disait-il,
is qui sont cependant possibles dans le bouleverse-
nt des événements, il arrivait qu'il fût nécessaire de
ınir à la nationalité naturelle de l'Italie, une partie du
ritoire Suisse, et si j'avais alors quelque influence sur
affaires, je voudrais que la Suisse fût compensée ailleurs,
manière à ne pas être rendue moins efficace, moins
issante pour sa défense et pour celle de l'Italie. » Ces
roles produisirent en Suisse une véritable tempête. Il
nblait que les bouleversements dont le général Durando
ait parlé assez maladroitement d'ailleurs étaient proches.
Qu'est-ce que la Suisse, s'écria un député, sinon une
;glomération de fragments détachés de la nationalité
ılienne, de la nationalité française et de la nationalité
lemande ? Le jour donc où on aura reconnu à l'Italie un
roit sur le Tessin et sans doute sur le canton des Grisons,
ı France réclamera les cantons de Bâle et de Neuchâtel,
e Vaud et de Fribourg, de Genève et du Valais, et l'Al-
magne s'annexera le reste de la Confédération, qui dispa-
aîtra ainsi tout entière de l'Europe. » A la suite de la
iscussion, le conseil fédéral ayant déclaré qu'il protestait
olennellement devant l'Europe, contre les expressions du
ıinistre Italien, l'assemblée adopta à l'unanimité un ordre
u jour, portant que « le conseil fédéral s'efforcerait de re-
ousser avec énergie toute attaque du territoire suisse. »
L'assemblée fédérale s'étant dissoute sous l'impression de
es craintes au moins exagérées, le conseil fédéral revint
ux affaires, et termina heureusement l'année par trois
aités, deux de commerce avec la Belgique et avec les
ays-Bas, sur les bases qui servent maintenant à ces
rtes de transactions, et enfin un traité politique, celui de
erne, 8 décembre, qui termina l'affaire de la *vallée des
ppes*. Par ce traité, la Confédération suisse renonçait à
us les droits qu'elle pouvait avoir sur la vallée, et rece-
it en échange un territoire équivalent le long des pentes

du Noirmont. La vallée des Dappes ne contenait, en tout, qu'une population d'environ 150 habitants. La portion de la vallée cédée par la France comprenait de douze à quinze maisons ou chalets, habités par environ 60 habitants. La Suisse, de son côté, cédait à la France un terrain de contenance équivalente, mais d'une valeur forestière considérée comme supérieure. Il était à désirer maintenant que des négociations entamées entre la France et la Suisse pour un traité de commerce arrivassent promptement à une bonne fin.

Nous en aurons fini avec la Suisse, en mentionnant la tentative de révision de la constitution démocratique du canton de Genève, qui eût probablement enlevé le pouvoir à M. Fazy, qui le gouverne depuis bientôt quinze ans, avec un esprit et une hardiesse un peu dictatoriale. Il s'agissait de savoir, en 1863, si cette constitution serait révisée. M. Fazy n'en était pas d'avis; le vote des électeurs lui apporta le 15 juin une constituante, où, sur 104 membres, 18 seulement tenaient pour la constitution Fazy. Il était quatre heures du matin, le dépouillement était déjà assez avancé pour faire prévoir le résultat; le président, s'adressant au concierge du bâtiment électoral, lui dit: « Un nouveau jour se lève, éteignez le gaz et commençons les économies. » Mais les votes sont changeants, en Suisse particulièrement. La constituante se mit à l'œuvre. A la fin de l'année, elle soumit son projet à l'approbation des électeurs convoqués à cet effet en conseil général, et le projet fut rejeté à une majorité de 366 voix sur 12 225 votants. M. Fazy resta dictateur et les économies annoncées au concierge du bâtiment électoral furent ajournées.

ÉTATS SCANDINAVES. — DANEMARK.

Question du Sleswig-Holstein. — C'est toujours par la discussion depuis lontemps pendante entre le roi de Dane-

mark, Frédéric VII, avec la Confédération germanique, au sujet de ses provinces du Holstein et du Sleswig, que le royaume du Danemark intéresse la politique générale de l'Europe. Ce conflit n'a pas une médiocre influence, même sur le développement intérieur du royaume.

On se rappelle que les efforts faits par le roi danois dans de nouvelles propositions soumises au Holstein et à la Confédération germanique n'avaient point réussi à terminer le différend. Dans une note du 29 juillet 1861, l'Autriche et la Prusse avaient fait savoir au cabinet de Copenhague que ces propositions étaient insuffisantes. Le 26 décembre même, M. Bernstorff, ministre des affaires étrangères de Prusse, avait regretté que ces propositions, cependant non acceptables, ne se fussent point étendues au Sleswig. M. Hall, président du conseil des ministres danois, sur l'initiative du souverain, résolut, devant cette menace permanente pour le peuple danois, de resserrer encore les liens déjà fort étroits de la nation et de son roi.

L'émotion était toujours fort grande dans les îles et dans le Jutland à chaque échange nouveau de notes ; le gouvernement faisait fortifier ses côtes, et incorporait au Sleswig la ville de Rendsbourg, sur laquelle le duché de Holstein croyait avoir des droits, et dont la possession exclusive pouvait être d'une grande utilité au Danemark, si l'on en venait à des extrémités. L'union du prince et de son peuple, cimentée par les progrès de la liberté intérieure, était ce qui répondait le mieux à la disposition du moment, et paraissait la meilleure leçon à adresser au gouvernement prussien, le champion le plus ardent et le plus intéressé des prétentions allemandes sur le Sleswig et le Holstein.

Le roi avait ouvert la session du conseil suprême (Rigsraad) de la monarchie (27 janvier) par un discours où il regrettait particulièrement que la question du Holstein n'eût pu recevoir encore une solution satisfaisante, et où il

promettait de nouvelles garanties constitutionnelles au Sleswig, si un arrangement avec la Confédération germanique assurait cette province contre toute intervention étrangère. Le 25 janvier, M. Hall présenta au conseil suprême un projet de loi modificatif de la constitution générale de la monarchie. — Le conseil suprême, revêtu d'un caractère législatif, fixerait désormais lui-même l'ordre du jour relatif à ses délibérations. — Il aurait le droit d'initiative et d'interpellation. — Il nommerait son président et ses vice-présidents. — Ses séances seraient publiques; elles ne deviendraient secrètes que sur la demande soit du président, soit de cinq de ses membres, soit enfin du gouvernement, et cela avec le consentement de la majorité. — Tout membre pourrait proposer des amendements aux projets de lois proposés à l'assemblée, ou provoquer lui-même des règlements dans l'intérêt matériel ou moral du Danemark proprement dit et du Sleswig. — Les dispositions de la constitution encore existantes relatives au Holstein et au Lauenbourg étaient abrogées.

Les nouvelles libertés insérées dans ce projet ne pouvaient être que l'objet d'une entente plus intime avec le souverain. Il ne fut débattu, en effet, qu'en ce qui touchait les deux provinces toujours en litige. M. Hall avait contesté dans une dernière note aux États allemands et à la Confédération germanique le droit d'étendre au Sleswig la protection qu'ils affectaient à l'égard du Holstein. Le nouveau projet laissait en dehors le Holstein, afin d'ouvrir la porte aux arrangements; mais il y avait compris le Sleswig, pour montrer la ferme volonté de le garder toujours comme partie intégrante de la monarchie. Il ne manquait pas de membres du conseil suprême qui regrettaient encore la séparation du Holstein; mais il y avait prudence à s'y résigner; en revanche, les deux députés du Sleswig, à l'exemple de ceux du Holstein, s'abstinrent de prendre place au conseil. L'assemblée se montra résolue à maintenir égale-

ment son droit, et prononça la déchéance de ces deux députés, comme ayant agi inconstitutionnellement. Mais ce fut en Allemagne que la constitution nouvelle devint, en ce qui touchait les deux anciens duchés, matière à de nouvelles contestations.

Le 6 et le 14 février, les cabinets de Vienne et de Berlin protestèrent contre une réforme constitutionnelle qui touchait aux deux duchés, et demandèrent au cabinet de Copenhague s'il reconnaissait toujours comme obligatoires les stipulations des traités de 1851 et 1852, et de quelle manière il entendait remplir ses engagements vis-à-vis du Sleswig. M. Hall (12 mars) répondit qu'il était prêt à remplir toutes les obligations qu'il avait contractées, en maintenant que le Sleswig devait rester indépendant de toutes négociations. Quant à la Diète germanique qui avait adhéré à la note identique austro-prussienne, et prétendu que la présence des députés du Sleswig au Rigsraad était un commencement d'incorporation, il contesta devant les principales cours européennes (25 mars), à la Confédération, le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures de la monarchie, et particulièrement du Sleswig. La session du conseil suprême se passa au milieu de ces discussions, qui ne l'empêchèrent pas de voter un traité de commerce avec la Turquie, ainsi que tous les crédits qui lui furent demandés pour l'entretien de l'armée et de la marine de guerre. Elle se sépara, le 17 avril, aux cris de : *Vive Frédéric VII*, et laissa pour le reste de l'année la parole aux diplomates, et l'action au gouvernement, la session de la Diète du royaume proprement dit (Landsthing et Volksthiung) n'ayant eu ensuite aucune importance politique.

La diplomatie germanique ne manqua pas à son rôle. La dernière note de la Confédération, par laquelle elle adhérait à celle de l'Autriche et de la Prusse, avait ce caractère particulier et nouveau que, sous prétexte de

protéger la nationalité du Sleswig, elle avait rendu un décret en forme qui se prononçait contre la dernière constitution, ayant pour but, selon elle, d'incorporer le Sleswig dans le royaume de Danemark. C'est ce qui avait amené la protestation de M. Hall auprès des cours européennes. La Confédération germanique n'en eut souci. Le 1er mai, elle prit une résolution par laquelle elle déclara la protestation du Danemark non fondée en droit, et maintint sa compétence dans une question où les intérêts de la Confédération se trouvaient engagés par suite des dispositions du pacte fédéral et des conventions particulières faites avec le gouvernement de Copenhague. C'était en réalité consacrer un nouveau principe d'intervention dans le Sleswig, afin de soumettre ce duché à l'autorité fédérale, qu'il ne reconnaissait pas jusqu'à ce jour. — Le 8 mai, M. Hall, aussi infatigable à la résistance que l'Allemagne à l'attaque, adressa une nouvelle circulaire aux cours européennes, pour démontrer que la résolution de la Diète à l'égard des duchés était exorbitante et dépassait sa compétence. Il réclama le concours des États amis dans le cas où les négociations qu'il entamait viendraient à échouer.

Il est heureux que l'Europe ne prête pas à cette éternelle affaire du Sleswig et du Holstein une attention égale à la passion qu'y déploient les deux parties contendantes. Il lui fallut bien cependant prêter l'oreille. M. de Bernstorff (27 juin) se chargea, en effet, de répondre devant les cours européennes à la protestation danoise contre l'ingérence germanique dans les affaires de Frédéric VII. Dans cette note, M. Bernstorff taxait M. Hall de mauvaise foi pour avoir accusé la Confédération germanique de s'ingérer dans les affaires intérieures de la monarchie ; ce droit lui appartenait au sujet du Holstein, et elle l'exerçait. Quant aux stipulations de 1852, sans créer les mêmes droits que les traités de 1815 à la Confédération, elles l'obligeaient,

ainsi que les autres États allemands, à traiter des affaires du Sleswig. Dans le premier cas, l'Allemagne agissait en vertu du droit de la Confédération; dans le second, en vertu du droit international qui investit un État de veiller à l'exécution des contrats faits avec lui, et particulièrement dans un État de nationalité allemande comme le Sleswig, bien qu'il ne fît pas partie de la Confédération. Le droit de la diète de Francfort était donc pour M. Bernstorff aussi évident, dans l'affaire, que celui de la Prusse ou de l'Autriche; et la protestation de la Suède ne lui semblait ni sage ni fondée en droit. En conséquence, la Prusse et l'Autriche, dans deux nouvelles dépêches au Danemark, la première plus vive, la seconde plus tempérée, (22 août), affirmèrent de nouveau, tout en reconnaissant une légère différence de situation, qu'il résultait des stipulations de 1852, que les droits du Sleswig à conserver son autonomie étaient les mêmes que ceux du Holstein, et qu'il ne devait jamais être incorporé comme une province au royaume proprement dit. Dans le cas où on ne tiendrait pas compte de leurs observations, la note prussienne laissait entendre qu'elle ne se croirait pas non plus liée au protocole de Londres, 1852, qui assure éventuellement la couronne du royaume avec les provinces annexées au prince Chrétien de Danemark, dont la fille, la princesse Alexandra, était alors fiancée au prince héritier du trône d'Angleterre.

L'Angleterre, au nom de l'Europe, qui avait été en quelque sorte faite juge, intervint seule en faisant connaître son opinion au Danemark dans un communiqué du 24 septembre. Le conflit, selon lord Russell, auteur de la note, pouvait peut-être s'arranger de la façon suivante : — 1° le Holstein et le Lauenbourg devraient avoir tout ce que la Confédération demande pour eux ; 2° le Sleswig devrait s'administrer lui-même et ne pas être représenté au conseil suprême ou Ringsrad ; 3° un budget normal devrait

être consenti séparément par le Danemark, le Holstein, le Lauenbourg et le Sleswig; 4° des dépenses extraordinaires devraient être consenties par le Ringsrad et par les assemblées particulières du Holstein, du Lauenbourg et du Sleswig.

C'était là demander d'assez larges sacrifices au gouvernement danois et en contradiction sur plusieurs points importants avec la constitution qu'il avait proposée au commencement de l'année. M. de Hall (15 octobre) répondit à lord Russell, que « le maintien de la constitution commune pour le royaume et le Sleswig était pour le Danemark une question de vie ou de mort, et que le gouvernement était déterminé à ne point s'écarter de la ligne de conduite qui lui était tracée par cette conviction. » M. Hall, vers la fin de l'année, agit donc en vertu de cette déclaration. Pour montrer sa bonne volonté envers les réclamations légitimes de la Diète de Francfort, le roi Frédéric VII, par une patente du 12 novembre, institua pour le gouvernement particulier du Holstein un président aidé de quatre conseillers, qui releva sous tous les rapports du ministère royal pour les duchés de Holstein et de Lauenbourg, mais siégeant dans le duché de Holstein. Il n'y avait point là cependant de quoi satisfaire l'intérêt que la Confédération germanique portait aux deux duchés. M. de Rechberg, ministre des affaires étrangères d'Autriche, avait demandé au moins, dans une précédente dépêche, une administration commune pour les deux duchés. C'était une prétention singulière, puisque l'état légal de ces deux pays était si différent. Lord Russell fit un dernier effort, le 20 novembre, en conseillant au cabinet de Copenhague de diviser le Sleswig en deux parties, dont l'une, allemande, serait étroitement liée au Holstein, et l'autre, danoise, incorporée au royaume proprement dit. La proposition n'était pas plus acceptable, et cette éternelle question pèserait encore sur 1863.

ROYAUMES DE SUÈDE ET DE NORVÉGE.

Charles XV, roi.

On se rappelle que la Diète de Suède, en 1861, avait de-
andé la révision de l'acte d'union des deux royaumes de
ıède et de Norvége, actuellement réunis sous l'autorité
ı roi Charles XV. Cet acte ancien pourrait, en effet, re-
voir dans l'intérêt des deux royaumes certaines amélio-
ıtions; et l'on comprend que, dans un temps où les peu-
les tendent à s'agglomérer davantage, le besoin d'une
›hésion plus intime se fasse sentir dans les deux royaumes
candinaves du Nord. Une pareille opération, cependant,
st toujours délicate; la nationalité norvégienne craint en-
ore de se laisser absorber par la Suède. Le roi Charles XV,
ans un séjour fait à Christiania, au commencement de
année, se convainquit des difficultés que rencontrerait
ette révision chez les Norvégiens et des inconvénients
u'il y aurait à l'entreprendre dans les circonstances ac-
ıelles. Il y avait cependant quelque chose à faire. Un con-
eil d'État mixte, norvégien et suédois, fut réuni pour
élibérer à ce sujet. Il arrêta qu'il n'y avait point lieu,
our le moment, à la révision de l'acte d'union; seulement,
e roi décida que les affaires qui, jusqu'à ce jour, nécessi-
aient des délibérations analogues, seraient déférées au
onseil d'État mixte. C'est un acheminement.

Les Diètes des deux royaumes ne devant se réunir qu'à
a fin de l'année, les événements politiques n'ont pas été
onsidérables en l'année 1862. Le conflit, toujours pen-
lant, entre le Danemark et la Confédération germani-
que, parut seulement attirer l'attention à Stockholm
t à Christiania, et y éveilla des sympathies qui tendirent
rapprocher encore davantage les deux royaumes du
lord de celui du Midi. Charles XV retira, le 28 mars,

le ministère de la guerre au général Björnjerna
confier au général Reuterskiöld. Le changement fı
ralement attribué au désir du monarque scandinav
secondé par un homme jeune et actif dans la t
réorganiser l'armée, afin qu'elle fût prête à agir
de guerre entre l'Allemagne et le Danemark.

Un traité de commerce conclu pour les deux ro
avec l'Italie, une autre avec la Turquie, des négo
entamées dans les mêmes vues avec la France, :
vaient, en effet, rester les seules préoccupations
prits. Non-seulement, Charles XV, dans le courant
née, réorganisa l'armée; il l'exerça encore plus
coutume dans des camps de manœuvre près de St
et de Christiania. La nation parut s'associer par
nesse la plus intelligente aux préoccupations de s
verain. En juin, les étudiants des trois Univer
Lund, de Christiania et d'Upsal, se rendirent à
hague pour fraterniser avec ceux du Danemark.]
tale du Danemark s'associa à cette fête de la jeune
décelait assez la persistance des aspirations d'uni
les trois royaumes, désignées sous le nom de *sc*
visme. En juillet, la célébration de l'anniversair
bataille de Pultawa à Stockholm, et la réunion d
peaux de la Suède, de la Finlande et de Pologne, fı
autre signe.

La visite du roi Charles XV à Copenhague donn
de plus graves commentaires. Le 17 juillet, le ro
qua en effet dans le port d'Elseneur, au milie
foule immense qui s'y était portée de Copenhagu

:tait une sorte de réponse au défi que jetait alors au nemark la réunion des tireurs allemands qui voilait de ıil,, à Francfort, les drapeaux du Holstein et du Sles- g. On remarqua, dans le même temps, que le roi de .nemark n'envoya point saluer l'empereur et l'impéra- ce de Russie dans leur voyage en Finlande, près des ›ntières de Suède. La Russie et l'Allemagne étaient, en 'et, les deux États qui voyaient avec le moins de sa- ıfaction la cordialité des deux rois et des trois royaumes. a fin de l'année ramena la Suède et la Norvége aux soins :s affaires intérieures. Le roi Charles XV ouvrit la Diète orvégienne à Christiania, le 7 octobre, et la Diète sué- oise à Stockholm, le 23 du même mois.

Les deux discours d'ouverture du roi Charles XV an- oncèrent pour l'année 1863 des objets de discussion rt importants. Le roi recommanda aux deux royaumes ne révision de l'acte d'union destinée à rendre plus in- me l'adhésion des deux royaumes. Le budget suédois, 'âce à des récoltes plus avantageuses, se trouvait dans ıe meilleure situation que celui de la Norvége. Un projet ı loi pour l'amélioration du système judiciaire en Nor- ge, un autre pour la refonte du Code pénal en Suède, un ›uveau Code maritime pour les deux royaumes, devaient ire l'objet de profondes délibérations. L'application à la orvége du système de la conscription, et dans les deux ›yaumes l'augmentation des forces militaires à mettre ı cas de danger à la disposition du roi Charles XV, ré- ondaient aux préoccupations générales. L'objet le plus nportant dont parla le roi, pour les deux royaumes, ıt cependant lá proposition faite à la Diète de Suède, de hanger la constitution de quatre siècles fondée sur la re- résentation des quatre ordres, pour la division plus mo- erne en Chambre haute et en Chambre basse. C'était approcher la constitution suédoise de la constitution ›rvégienne, et, par là, faire faire encore un pas à l'union

cherchée entre la constitution des deux royaumes. Tels étaient les principaux éléments qui devaient fournir l'étoffe de l'histoire politique du royaume de Suède et de Norvége, en 1863.

III

EUROPE ORIENTALE.

I

EMPIRE DE RUSSIE.

L'année 1861 avait annoncé déjà à l'empereur Alexandre II, en Russie et en Pologne, par des symptômes précurseurs, les agitations que l'affranchissement des serfs, ou le malaise de sujets toujours indomptés, devaient augmenter encore en l'année 1862. La Russie se déroba donc autant que sa dignité le lui permit au mouvement européen, sans avoir cependant renoncé aux espérances ambitieuses qu'elle avait nourries pendant le règne de Nicolas.

Extérieur. — A l'extérieur, la diplomatie russe, pendant l'année 1862, s'est préoccupée de renouer des relations amicales avec deux puissances aussi peu sympathiques au czar qu'opposées entre elles ; le saint-siége et le nouveau royaume d'Italie.

Au mois de janvier, on crut à la possibilité de rétablir à Saint-Pétersbourg, par le saint-siége, la nonciature apostolique supprimée depuis plus de quatre-vingts ans. Le pape n'eût pas été fâché de renouer des relations religieuses qui ne seraient pas sans utilité pour la défense de ce qui lui restait de son pouvoir temporel. Le czar pouvait trouver dans cet événement un moyen d'adoucir en un point ses

rapports avec la Pologne catholique. Il y avait bien, en effet, à Saint-Pétersbourg, un collége ecclésiastique catholique, chargé de connaître des affaires religieuses, et intermédiaire obligé entre le saint-siége et les diocèses catholiques. Mais ce collége, création des empereurs de Russie, comprenait à côté de l'archevêque de Saint-Pétersbourg et de plusieurs prélats, un procureur impérial et un secrétaire, tous deux laïques et schismatiques. Dévoué à la politique du gouvernement il n'avait jamais été reconnu par Rome. La présence du nonce rendrait peut-être plus difficiles les vexations, les conversions forcées, arrêterait la propagande grecque qui s'appuyait sur l'autorité et la soutenait à son tour dans un pays où sont confondus les deux pouvoirs temporel et spirituel. Le gouvernement russe, il est vrai, comptait se servir du nonce dans l'intérêt de sa politique, ou du moins l'empêcher de voir trop clair. La cour de Rome de son côté prend ordinairement toute concession pour un encouragement à la propagande. Ces défiances empêchèrent la négociation d'aboutir.

Le rétablissement des relations diplomatiques entre Saint-Pétersbourg et Turin était aussi pour les deux pays d'une importance aussi considérable que celui des rapports religieux entre la Russie et Rome. Les bons offices de la France, cette fois, firent aboutir la négociation au mois d'août et à l'avantage des trois pays.

Comme la France et l'Angleterre, la Russie a reçu chez elle une ambassade japonaise qui a séjourné plus d'un mois en Russie (11 août-17 septembre). Le czar avait trop d'intérêts en Asie, pour ne pas saisir cette occasion d'honorer les représentants d'un peuple dont ses possessions sur le fleuve Amour le rendent si voisin. La Russie est maintenant en relation directe avec la Chine; un de nos plénipotentiaires, M. de Bourboulon, est revenu de Pékin par Saint-Pétersbourg. Le télégraphe va jusqu'à la frontière chinoise, à Triatka.

L'œil ouvert sur toutes les parties de l'Asie, et redoutant moins là le contrôle de l'Europe, qui l'encouragerait d'ailleurs contre l'Angleterre, le gouvernement russe n'a pas vu sans inquiétude la guerre éclater entre l'Hérat, qu'il soutient, et l'Afghanistan, que protége l'Angleterre; mais il ne pouvait y avoir là qu'une cause indirecte d'influence. La Russie, au contraire, a de nombreux établissements sur la mer Caspienne, et tient à consolider sa domination dans le Caucase. En l'année 1859, le gouvernement russe, après la reddition de Schamyl, avait prématurément réduit ses forces militaires dans ces contrées. Les Tcherkesses qui habitent le versant occidental, relevèrent l'esprit des tribus du versant oriental, soumises à la domination russe. Ils dirigèrent plusieurs attaques vigoureuses dans le pays du Kouban, aux sources de la Laba, défirent les troupes russes, et emmenèrent, en se retirant, un riche butin et de nombreux prisonniers. Des renforts considérables furent envoyés à l'armée du Caucase. Ils empêchèrent la révolte de s'étendre, et ne paraissent plus devoir quitter les montagnes, que le jour où toute rebellion sera devenue impossible.

Intérieur. — Le budget. — La noblesse russe. — L'empereur Alexandre II pourrait mériter jusqu'ici le titre de bien intentionné. Il ne repousse point les idées libérales, il les aime; mais il n'a ni le coup d'œil assez juste pour voir ce qu'il doit faire, ni la volonté assez ferme pour faire ce qu'il désire. Placé entre deux courants d'opinions contraires, il va de l'un à l'autre, et croit marcher parce qu'il se meut. Le parti de la réaction a de solides appuis autour du trône et dans tout l'empire. L'administration, habituée à vivre d'abus, le soutient avec sa hiérarchie puissante. Il n'y a pas moins de 300 généraux et de 3000 officiers dans les fonctions civiles, intéressés à retarder les réformes ou à les mal exécuter. A voir les réformes promul-

guées ou promises par le czar, on était tenté de féliciter la Russie de ses progrès; à écouter les murmures qui parfois arrivent jusqu'en Europe, on ne savait que penser de ces réformes, si séduisantes dans les colonnes de ses journaux.

L'année précédente, l'empereur avait formé un cabinet qu'on croyait semblable aux cabinets européens. Les affaires cependant, n'en continuèrent pas moins d'être traitées directement en audience particulière entre l'empereur et chaque ministre. Loin d'être solidaires, les membres du cabinet se partagèrent entre les idées réactionnaires, et les idées libérales. Leurs influences se combattant, leurs actes se contredirent; on demanda leur avis, quitte à ne pas le suivre. Le conseil municipal, érigé à Saint-Pétersbourg, fut également condamné à une impuissance presque complète.

L'émancipation des paysans commencée l'année dernière, se continua au milieu de difficultés nombreuses. Émancipé, le serf, ça et là, ne se croyait point seulement libre, mais encore propriétaire. Il ne pouvait comprendre qu'on l'obligeât à la redevance et qu'on le forçât à racheter de son seigneur une terre, appartenant à la commune de toute éternité. Dans beaucoup de provinces, les serfs tardèrent ou se refusèrent à signer des contrats. Parmi ceux qui se prêtèrent à une transaction il en est qui firent insérer quelquefois dans leurs actes cette clause naïve : « valable jusqu'au changement de la loi. » Les paysans, en signant, dissimulaient à peine l'espérance que les terres leur seraient laissées gratuitement, et qu'à l'expiration de la période transitoire, l'empereur leur ferait ce présent. Trompés si souvent, les paysans n'ajoutaient guère foi aux paroles des fonctionnaires qu'ils accusaient d'altérer la pensée d'Alexandre, et de cacher les véritablss ukases. La noblesse, de son côté, ne se prêta pas toujours au compromis. Elle aurait mieux aimé faire un sacrifice et

tirer au moins un meilleur parti de ce qui lui serait resté. Comme conséquence de cet ébranlement de la propriété, les paysans mécontents prirent peu d'intérêt à la culture; ne pouvant disposer de leur enclos, s'ils ne l'achetaient, ils n'avaient guère plus de profit à être fermiers qu'à être serfs, et laissèrent beaucoup de terres en friches, au risque de ruiner la noblesse. Une autre difficulté devait se présenter bientôt avec le recrutement militaire. Jusqu'alors les seigneurs faisaient des levées sur leurs terres, le gouvernement devrait maintenant s'en charger. Que serait la nouvelle organisation ?

Le gouvernement russe porta principalement en 1862, son attention sur les finances, et songea à conjurer l'un des périls les plus pressants. Depuis vingt-cinq ans, il y avait un déficit annuel de 25 millions de roubles ou 100 millions de francs. L'État se procurait des ressources par des émissions de billets, et par des banques multiples, où il attirait les capitaux par des intérêts avantageux, ce qui mettait toute la fortune mobilière du pays entre ses mains. L'empereur fit un grand pas en appelant sur le budget la lumière de la publicité.

Le premier budget que la Russie ait fait connaître est celui de 1862. Il se balançait à peu près en équilibre de recettes et de dépenses montant à 310 619 739 roubles. Mais qui garantissait encore la sincérité d'un budget sans contrôle? L'armée et la marine comptaient presque pour moitié dans les dépenses. L'instruction publique, pour un empire de soixante-dix millions d'habitants, était dotée de 4 millions de roubles. Les pensions prenaient plus de 58 millions de francs, et les subventions 31 031 648. Les recettes provenaient surtout des contributions directes, des douanes, mais plus encore des contributions indirectes. Les eaux de-vie seules rapportaient 497 178 324 francs. Ce chiffre parle assez haut pour montrer quel effrayant abus des liqueurs alcooliques il se faisait en Russie. La prospérité

financière se trouvait intéressée au développement d'un vice, qui est la plus grande plaie de la population.

Malgré la situation peu satisfaisante de l'empire du Czar la publication du budget produisit sur l'Europe occidentale une impression si favorable, qu'un emprunt ouvert par le Gouvernement à Paris, à Londres, à Francfort-sur-le-Mein, à Amsterdam et à Berlin fut couvert. L'emprunt s'élevait à la somme de 10 millions de livres sterling. Cette somme livrée à la banque de l'État était destinée à renforcer le fonds d'échange des billets de crédit, et à remettre du numéraire dans la circulation. Ce n'était là qu'un expédient. Le gouvernement songea à remanier le système financier. Il renonça au monopole du sel. Les saunerie et salines de l'État durent être vendues à des particuliers, ou affermées, ou enfin livrées à l'industrie privée (ukase du 26 mai). L'émancipation des serfs obligeait cependant à d'autres réformes. Jusqu'ici les seigneurs payaient l'impôt par tête de serf. Les serfs libres, qui payerait l'impôt? Là apparaissait le principe de l'égalité de charges, comme tout à l'heure apparaissait le principe de l'égalité devant le service militaire.

Mais pour la première fois peut-être la nation, en 1861, manifesta l'intention de pousser le gouvernement aux réformes; et ce ne fut pas cette fois par quelques troubles, comme l'année précédente aux universités de Saint-Pétersbourg et de Moscou, mais par des résolutions de corps organisés.

Depuis l'abolition du servage, la noblesse, rapprochée des autres classes, n'avait plus de raison pour soutenir un système d'arbitraire qui ne lui offrait plus de compensation. Elle aspirait à un rôle politique en compensation; c'est ce qu'elle montra en 1862 dans ses assemblées. Création de Catherine II, ces assemblées se réunissaient périodiquement pour élire leurs maréchaux et manifester de simples vœux qu'on n'écoutait point. Elles n'étaient rien. Elles

ont voulu devenir quelque chose. L'administration avait comme pressenti le danger. Ne pouvant interdire les assemblées qui devaient se tenir dans cinq ou six gouvernements, elle leur traça un programme, un questionnaire en cinq articles, et jeta en pâture à leur appétit de discussion les modifications du règlement des élections provinciales, les banques foncières, la police sanitaire, etc. Mais la noblesse prouva cette fois par sa désobéissance que même en politique : ventre affamé n'a pas d'oreille.

Les assemblées se réunirent à Nowgorod, à Toula, à Smolensk, à Moscou, à Saint-Pétersbourg et à Tver. De Pétersbourg, ville impériale, peuplée de généraux et de fonctionnaires, on n'attendait rien. Les idées libérales ne s'effrayèrent point pourtant du voisinage de la cour et se trouvèrent assez puissantes pour conquérir jusqu'aux chambellans. En dépit du formulaire on se lança dans de longues discussions sur les règlements de l'émancipation, l'abolition des priviléges de la noblesse, l'égalité de toutes les classes devant la loi et devant l'impôt, sur l'admission de tous les propriétaires dans les assemblées provinciales. M. Platanoff, fils du dernier amant de Catherine II, demanda nettement pour la Russie la convocation des états généraux. A Moscou, le parti libéral, appuyé sur trois cent-soixante voix dans une assemblée de trois cent soixante-deux, fit voter une adresse à l'empereur réclamant le self-government local, la procédure orale et publique, la solution définitive de la question des paysans par le rachat obligatoire, la liberté de la presse, enfin la convocation à Moscou « cœur de l'empire, » des représentants de toutes les classes avec mission de préparer le projet de tout un ensemble de réformes. L'adresse de Toula équivalait à la demande formelle d'une constitution. Mais l'assemblée de Tver, ville politique par excellence et d'où part toujours l'impulsion, montra une décision beaucoup plus grande. Elle discuta son adresse pendant trois séances : dans la

première, elle proclama impraticables les règlements de l'émancipation des serfs; dans la deuxième, elle déclara que la noblesse renonçait à ses priviléges, et voulait payer l'impôt comme tout le monde; dans la troisième enfin, elle affirma la nécessité d'une *assemblée nationale*. L'agitation gagna la ville. Partout d'ailleurs, bien qu'il fût interdit aux journaux de rendre compte de ces assemblées, on s'intéressait vivement à ces discussions passionnées. Les dames assistaient aux séances. Treize juges de paix ou médiateurs, chargés d'appliquer les règlements de l'émancipation reconnus inapplicables par l'assemblée de Tver, s'unirent et s'engagèrent à interrompre leur œuvre. Ils furent arrêtés et enfermés. On ne tarda point cependant à les relâcher.

Pendant les mois de mai et de juin, des désastres qui, on se plaît à le croire, n'avaient rien de commun avec cette effervescence publique, jetèrent la désolation dans les grandes villes. Une longue trainée d'incendies parcourut l'empire. Plusieurs quartiers de la capitale furent dévorés par les flammes. On était navré de voir la foule accroupie au milieu de débris à peine éteints. Les boutiques, les bazars disparaissaient aussi bien que les palais et les édifices publics. La terreur arriva bientôt à son comble, et le gouvernement décréta, le 4 juin, que les individus poursuivis comme incendiaires seraient jugés d'après le code criminel de campagne. Cette destruction de villes russes par des mains russes, qui nous rappelle l'incendie de Moscou, est un fait si étrange, surtout en pleine paix, que l'Europe ne peut encore le comprendre; il n'en dénota pas moins dans les bas-fonds de la société de sourdes colères, des passions haineuses, et un fanatisme barbare peu rassurant pour l'avenir.

Les réformes. — La seconde moitié de l'année fut plus paisible et aussi plus féconde en véritable progrès. Après

un voyage dans la Livonie et dans la Courlande, après une apparition à Tver et à Moscou où malgré les agitations précédentes la réception fut enthousiaste, l'empereur Alexandre se rendit à Novgorod où l'appelait une grande solennité, le jubilé millénaire de l'empire Russe. Cette fête était impatiemment attendue moins comme fête nationale que comme événement politique. Partout on annonçait que de ce jour, le 21 septembre, consacré à célébrer la fondation de l'empire, daterait aussi sa régénération, et que cette limite d'une ère de gloire servirait de point de départ à une ère de liberté.

Novgorod, anciennement appelée Veloki ou la Grande, située au nord du lac Ilmen, siége, il y a dix siècles, de la domination du barbare Rurik, retrouvait pour un jour sa splendeur et son orgueil de capitale. Des populations de toute sorte qu'elle ne connaissait plus ou qu'elle n'avait jamais connues vinrent la saluer dans mille langues différentes comme le berceau de leur nationalité. Ces hôtes étranges, objet de son étonnement et non moins surpris eux-mêmes de se trouver rassemblés des pays les plus divers, se pressèrent dès le matin autour d'un monument qui, représentant la formation de l'empire moscovite, en exprimait bien l'incohérence. Sur un fondement en granit, au milieu duquel étaient reproduites en bronze cent six figures des hommes les plus remarquables du pays, reposait le globe impérial. Ce globe portait un ange qui, la croix à la main, écoutait une femme agenouillée, c'est-à-dire la Russie. Tout autour étaient placés six groupes : la fondation de la monarchie par Rurik, l'introduction du christianisme par Vladimir, la délivrance du joug des Tartares à la suite de la victoire de Dmitry Douskoï, le règne d'Ivan III, la pacification du pays et la fin des guerres civiles à l'avénement au trône de Michel Romanow, le règne de Pierre Ier. On peut juger ce qu'il devait y avoir de bizarre dans cette réunion multiple de héros et d'emblèmes. C'était gigan-

tesque, énorme, véritable image de l'empire dont on célébrait la millième année.

« Le 20 septembre j'étonnerai l'Europe, » avait dit l'empereur Alexandre, autorisant par là les plus grandes espérances. Rien ne manqua à l'éclat de la fête, distribution d'honneurs, cortége, messe en musique, revue, si ce n'est la publication qui devait en faire tout l'attrait et les réformes qui devaient en être la gloire. L'empereur profita de cette occasion pour détromper lui-même les paysans qui ne voulaient pas admettre comme définitif le règlement d'émancipation. Il les engagea à terminer le plus promptement possible, dans l'intérêt bien compris de tous, leurs arrangements avec les propriétaires. Dans leur enthousiasme, ceux-ci étalèrent leurs pelisses sur la terre mouillée par une pluie récente, déchirèrent ensuite et partagèrent entre eux les vêtements que le pied impérial avait foulés, brisèrent les tasses dans lesquelles l'empereur et le grand-duc héritier avaient bu le thé, et s'en disputèrent les morceaux. C'est bien le cas de répéter le mot de Voltaire à propos de Louis XV le bien-aimé : Que la tâche était facile à cette royauté si populaire.

Une partie des réformes promises fut publiée quelque temps après, le 11 octobre. Ce n'était cependant pas encore tout ce qu'on s'était promis. Les nouvelles lois posaient les bases de l'organisation judiciaire. En tête se trouvait énoncé un principe fondamental qui engageait désormais l'empire dans une autre voie : la séparation du pouvoir judiciaire des pouvoirs législatif et administratif. Le conseil suprême cessait d'être une cour de justice; l'empereur se réservait seulement le droit de grâce.

Le système judiciaire était à refondre. Les procès traînaient conduits du tribunal de district, la première instance, à la seconde instance siégeant dans les chefs-lieux de gouvernement, puis au Sénat qui formait la troisième instance, enfin au *plenum* du Sénat, et à la commission des pétitions

de l'empereur qui renvoyait enfin l'affaire au conseil de l'empire. Dans les districts, le même tribunal jugeait au civil et au criminel. Il y avait en outre des tribunaux de police appelés à juger certaines affaires criminelles et se mêlant aussi très-volontiers des procès-civils. On remit l'ordre dans cet écheveau embrouillé de juridictions. Les juges de paix, institués l'année précédente, élus par la population pour trois ans, furent désormais appelés à prononcer dans toutes les affaires civiles ne dépassant point une somme de 500 roubles (2000 fr.), et dans les affaires criminelles n'entraînant pas des punitions infamantes. Les appels furent portés devant les assises de juges de paix qui se réuniraient périodiquement dans chaque district. Voilà le premier degré. Pour toutes les autres affaires, offrant un caractère de gravité, les tribunaux d'arrondissement constituèrent la première, et les cours de justice la seconde instance. Ceux-là jugèrent, avec l'assistance du jury, tous les crimes entraînant peine infamante. Un grand nombre de nouveaux fonctionnaires judiciaires furent à la nomination des autorités provinciales, décentralisation de bon augure. Le Sénat fut transformé en Cour de cassation et couronna cette hiérarchie de magistrats, dont la simplicité a beaucoup de rapports avec la nôtre.

Les crimes contre l'État et ceux que pourraient commettre les fonctionnaires revinrent aux cours de justice auxquelles on adjoignit quelques-unes des autorités provinciales. On ne devait plus prolonger les procès comme autrefois, et ils ne pouvaient passer par plus de deux instances. L'arrestation préventive, restreinte à des cas bien définis, le prisonnier interrogé dans les premières vingt-quatre heures, assisté toujours d'un avocat, choisi par lui ou nommé d'office, la procédure verbale et publique, sauf le cas de huis-clos, la dernière parole donnée au défenseur dans les affaires criminelles, le jugement le plus favorable à l'accusé, préféré en cas de partage des voix, tout

cela constituait des garanties semblables à celles qui, dans les pays les plus civilisés, protégent même les malheureux auteurs d'attentats contre la société ?

La Russie n'a pu cependant calquer parfaitement notre organisation judiciaire. Des nécessités particulières lui ont commandé certaines conditions qu'on chercherait vainement dans la plupart des autres codes. Ainsi le jury sera assermenté par un prêtre, qui lui rappellera ses devoirs envers l'État et la société. Quand il s'agit d'un crime contre l'Église orthodoxe, le jury doit se composer exclusivement de membres de ce culte. Dans ce cas encore, le condamné après avoir subi la peine prononcée par la justice temporelle, sera déféré à la justice ecclésiastique, pour qu'elle lui impose une pénitence religieuse. Enfin, dans les cas d'inceste et d'adultère, le procureur impérial devra, avant de formuler l'accusation, prendre l'avis de l'autorité ecclésiastique sur la validité du mariage.

Quand l'année 1862 n'aurait apporté à la Russie qu'une meilleure distribution de la justice, il faudrait s'en réjouir vivement. C'est là un grand fait qui ne peut manquer de porter d'excellents fruits. Puissent seulement les fonctionnaires russes pratiquer loyalement le nouveau système; renoncer à leur goût pour la corruption, se rendre assez justes pour être les dignes interprètes de la justice ! Puissent aussi les juges reconnaître le droit et négliger l'arbitraire qui se trouvent encore souvent confondus dans les vingt énormes volumes du Code russe ou Swod sakonow.

L'armée russe réclamait une plus considérable réforme. Depuis 1856, il n'y avait pas eu de recrutement, et l'affranchissement des serfs nécessitait à cet égard une nouvelle loi. On l'annonçait pour 1863; cette loi, saurait-elle s'affranchir de tous les inconvénients des enrôlements précédents dont étaient exempts les nobles, les commerçants des trois guildes, les hommes décorés de la médaille d'or, enfin de cet arbitraire, qui permet d'enrégimenter tous les

ommes qui déplaisent. C'était une question d'autant plus rande, que le recrutement s'étendrait également à la Poogne, où il pourrait, dans les circonstances actuelles, faire clater peut-être l'agitation sourde qui avait remué ce malieureux pays pendant l'année 1862.

POLOGNE.

Le prince Constantin et le marquis Vielopolski.

Aux douloureuses agitations de l'année 1861, l'année 1862 n'a point fait succéder l'apaisement, mais plutôt le calme précurseur de la tempête. Les russes, l'arme au bras, ont offert aux Polonais des réformes que ceux-ci n'ont point regardé comme suffisantes. Le général Luders, avait dit aux autorités civiles et militaires à l'occasion du nouvel an. « Le succès des réformes dépendra de vous, Messieurs, et de votre pays. »—«Il dépendra de la Russie,» parut répondre le pays. Cercle vicieux qui empêcha tout d'aboutir. Le gouvernement russe craignit alors de tout accorder, voyant déjà, au bout de ses concessions, la revendication de l'indépendance. Le peuple polonais, de son côté, craignit, en acceptant, de paraître se résigner à la domination étrangère et abdiquer sa nationalité. De là, ces tentatives, ces échecs, ces malentendus, ces résistances, ces répressions qui, pendant toute l'année 1862, aigrirent la Russie et la Pologne, et qui ne pouvaient aboutir, et n'ont abouti en effet, qu'à une dernière lutte, en 1863.

Ce qui avait distingué particulièrement le mouvement polonais en 1861, c'était le caractère religieux. Au commencement de l'année, l'administration essaya de tirer la capitale du royaume de l'aspect morne qu'elle avait pris. Les théâtres furent rouverts ainsi que les écoles. Les enfants retournèrent aux écoles; mais la population s'abstint des plaisirs. Les églises étaient toujours fermées. Le

gouvernement hâta donc l'arrivée du nouvel archevêque, qui devait remplacer le vénérable Białobreski, décédé dans les derniers mois de 1861.

Mgr Felinski, choisi par l'empereur, pour remplir la délicate mission de réconcilier les Polonais et les Russes, arriva le 9 février. C'était le soir; le général Luders avait voulu éviter tout ce qui aurait pu donner lieu à une manifestation. Le prélat gagna son palais entre une haie de soldats : mais le lendemain, toute la ville lui alla faire visite. Dès les premiers jours, Mgr Felinski montra qu'il saurait remplir ses devoirs d'évêque, de patriote et de pacificateur. Il commença par purifier la cathédrale, malgré l'opposition des autorités russes, qui niaient que les troupes l'eussent profanée. Il fit processionnellement le tour de la basilique en chantant les prières d'usage, et en répandant l'eau sainte de la purification. A la même heure, l'évêque suffragant, Mgr Plater, accomplit la même cérémonie à l'église des Bernardins. Toutefois, craignant d'avoir excité le sentiment national, Mgr Felinski, monta en chaire, et les premières paroles qu'il adressa à son troupeau, furent empreintes de modération et de sagesse.

Après avoir protesté de son inaltérable attachement à la religion et à la patrie, il demanda, comme première marque d'affection et de déférence, qu'on s'abstînt désormais de chanter dans les églises les hymnes défendues par l'autorité ; et il rappela les promesses de l'empereur, de respecter dans le royaume la foi et le sentiment national, promesses qu'il avait reçues naguère encore de la bouche même du souverain. Le lendemain, 14, toutes les églises ouvertes se remplirent d'une foule recueillie et uniquement occupée des saints mystères interrompus depuis quatre mois. Le 16, eut lieu en grande pompe la cérémonie d'installation de l'archevêque, et tout se passa avec un calme profond. Le nouvel archevêque n'en était pas moins aussi ferme que modéré. Mgr Felinski refusa

de pourvoir aux emplois vacants par suite de l'emprisonnement des membres du clergé. « J'ai la promesse du gouvernement, répondit-il, de voir rendre la liberté aux ecclésiasitiques éloignés de mon diocèse par les jugements des conseils de guerre : je ne manquerai pas de confiance en sa parole jusqu'à disposer d'emplois qu'il ne veut pas que je considère comme vacants. » L'archevêque puisait déjà dans sa conscience la force nécessaire pour suivre la ligne de conduite que lui traçait en ce moment même le souverain pontife, dans un bref que le prélat reçut peu de temps après et qui était conçu en ces termes :

« N'épargnez aucun effort, vénérable frère, et employez toute la force de votre âme, surtout pour arriver à obtenir dans l'exercice de votre charge épiscopale une liberté pleine et entière. Pour atteindre ce but, nous ne négligerons pas nous-mêmes de faire les instances les plus vives et les plus pressantes auprès du sérénissime et très-puissant empereur et roi, lequel vient de nous donner un puissant motif d'espérer que nos demandes si justes et si souvent réitérées obtiendront enfin un succès désiré.

« Car ce prince vient de nous faire connaître, par son ministre plénipotentiaire résidant près de nous et du saint-siége, qu'il n'existe plus d'obstacles qui empêchent, comme jusqu'à ce jour, qu'un légat de nous ou du saint-siége ne réside dans ses États, pour être auprès de ce prince le représentant de nous et du siége apostolique, nous informer avec exactitude de l'état de notre très-sainte religion dans ses vastes domaines, employer tous ses soins à régler légitimement et d'une manière définitive les affaires ecclésiastiques, et aider vous et nos autres vénérables frères, les prélats des églises, de ses conseils, de ses consolations et de son appui tant pour l'administration de chaque diocèse que dans les circonstances difficiles où vous pourriez jamais vous trouver vous et nos vénérables frères.

« C'est encore notre désir, vénérable frère, que vous ne cessiez pas de demander avec instance au sérénissime et très-puissant empereur qu'il use de clémence et d'humanité envers les ecclésiastiques et les laïques qui depuis les dernières démonstrations qui ont eu lieu dans le royaume de Pologne ont été mis en prison ou condamnés »]

Il eût été sage au gouvernement russe de profiter promptement du calme ramené dans les esprits pour inaugurer enfin les réformes promises. Malheureusement là, comme en Russie, l'empereur Alexandre était toujours en proie aux plus grandes hésitations. Il fit attendre l'exécution des promesses, tandis que la répression, favorisée par l'État de siége, continua. En vertu d'un arrêté, rendu par le général Luders, gouverneur de la Pologne, on commença à juger militairement les personnes emprisonnées avant, ou depuis l'État de siége. Il y avait alors, selon le procès-verbal d'une enquête faite au mois d'août suivant, quatorze mille huit cent trente-trois personnes dans les prisons; c'était la dixième partie de la population de Varsovie. Les rumeurs les plus sinistres couraient sur les traitements qu'on faisait subir à ces malheureux. Un jour, la ville fut sur le point de se soulever, parce qu'on assurait que le comte André Zamoïski avait été battu de verges. Une commission polonaise eût l'autorisation de visiter ce prisonnier. Néanmoins, on voyait se succéder les déportations des condamnés, à Orenbourg, sur les bords l'Oural, à six cents lieues. Le contre-coup des souffrances des exilés, obligés à faire le voyage à pied, jetait l'émotion dans les cœurs. L'empereur, à l'occasion de sa fête, ne trouvait à exercer son droit de grâce qu'en faveur de cent trois de ces malheureux. Pour compenser ces rigueurs, le général Luders ouvrait simplement, le 26 mars, à Varsovie, la première assemblée générale du conseil d'État du royaume de Pologne récemment promis, et lui donnait pour objet de délibération, l'établissement de tribunaux urbains et communaux, et la recherche de nouvelles règles pour la perception de l'impôt. Les conseils municipaux, également convoqués, voyaient leur compétence politique encore limitée.

Dès le 20 avril, on recommença à chanter les hymnes dans les églises de Varsovie. La jeunesse des écoles as-

saillit la police à coups de pierres. Les troupes recommencèrent à sillonner la ville. Le peuple alla se prosterner dans les rues, le soir, aux pieds de toutes les statues de la Vierge, et illumina avec soin aux coins des rues. Une première discussion s'établit entre le général Luders et l'archevêque de Felinski, au sujet de cette dévotion qui parut séditieuse.

Il était nécessaire que l'empereur de Russie agît. Depuis plusieurs mois le marquis de Vielopolski, après avoir lutté contre le gouvernement militaire de Souchozanett et de Lambert, était à Saint-Pétersbourg en intermédiaire, presque en négociateur, entre la nation polonaise et le czar. Là se livrait une lutte terrible entre le marquis et le système russe. Enfin, le marquis l'emporta. L'empereur se décida à faire une concession à la Pologne. Par un ukase, du 8 juin, il nomma le grand-duc Constantin, son frère, vice-roi de Pologne, et appela à la direction du gouvernement civil et à la vice-présidence, le marquis Vielopolski. Le vice-roi était autorisé à exercer le droit de grâce, à confirmer les arrêts des Cours criminelles, à confirmer les arrêts rendus dans les affaires politiques, à prendre des dispositions définitives dans toutes les questions concernant la force armée, et à présider le conseil d'État, toutes les fois qu'il le jugerait opportun. Le marquis Vielopolski avait enfin la situation qu'il convoitait depuis longtemps pour accomplir ses projets de réconciliation entre la Russie et la Pologne[1].

Étrange situation que celle du marquis Vielopolski ! Il avait besoin de la force de la Russie pour maintenir la Pologne, et il avait besoin du mouvement polonais, qu'il devait s'efforcer de maîtriser, pour se soutenir vis-à-vis du gouvernement russe. On sait si cet homme, qui bravait l'impopularité devant ses compatriotes et qui portait son

1. Voir l'année 1861, p. 390 et suiv.

humeur hautaine jusque dans le camp russe, avait l'audace nécessaire pour jouer son rôle. Il avait conquis le pouvoir ; saurait-il le garder ? L'ukase russe, même avant l'arrivée du marquis, ne parut guère avoir apaisé l'agitation. On en eut tout à coup un signe inattendu.

Le général Luders, lieutenant de l'empereur, se promenait dans le jardin de Saxe, le 27 juin, quand un coup de pistolet, tiré à bout-portant, le renversa. La balle, après avoir traversé le cou, sortit par la mâchoire, qu'elle abîma. On releva le général, dont la blessure était grave ; mais on ne put reconnaître ni arrêter l'assassin. La rumeur publique crut d'abord à une vengeance des officiers russes : le matin même, deux officiers avaient été fusillés pour propagande insurrectionnelle. Mais de nouveaux faits ne tardèrent pas à apprendre qu'on se trompait sur l'origine de ce premier crime.

Le 2 juillet, le grand-duc Constantin fit son entrée à Varsovie. A la gare étaient toutes les autorités civiles et militaires. Il parut tenant à son bras la grande-duchesse, qu'il avait voulu amener malgré son état de grossesse, témoignant ainsi de sa confiance dans le peuple polonais. Le marquis Vielopolski, pour se faire bien venir, refusa d'entrer dans son palais tant qu'une sentinelle russe serait à sa porte. Le lendemain, le grand-duc Constantin se rendit au milieu d'une foule immense aux deux cathédrales, grecque et catholique. A la sortie du théâtre, au moment où S. A. paraissait avec le général Krsyzanowski, elle fut atteinte légèrement à l'épaule par une balle. On arrêta cette fois l'assassin. Un malheureux ouvrier tailleur du nom de Jaroszinski, âgé de vingt-deux ans, avait été poussé à ce crime par deux meneurs ; Rodowiez et Chimielinski lui avaient présenté l'assassinat du grand-duc comme un acte de dévouement à la patrie.

Presque tous les souverains de l'Europe s'empressèrent d'envoyer au grand-duc Constantin leurs félicitations pour

bonheur avec lequel il venait d'échapper à cette tenta-
'e criminelle. Le grand-duc, de son côté, déclara au con-
il d'État et à la bourgeoisie qu'il séparait la nation d'un
natique, et qu'aucun danger ne pourrait le faire reculer
ıvant la mission dont son frère l'avait honoré, et que les
formes promises seraient réalisées. A quelques jours de
, devenu père d'un fils, le grand-duc lui chercha un nom
ans le calendrier latin et une nourrice dans le pays, en
ii permettant de garder le costume de son village. Le
ıarquis Vielopolski, pour sa part, se mit à l'œuvre.
n vertu des ordres du vice-roi et conformément à son
ystème, il s'efforça de poloniser l'administration civile
u royaume. Peu à peu il évinça les Russes des emplois,
ur substitua des Polonais, obtint la suppression du gou-
erneur militaire de Varsovie et des deux chancelleries
u gouverneur et du lieutenant. C'était détruire l'arbi-
aire et la vénalité, retranchées dans ces deux chancel-
ries. Un jour le gouverneur de Lublin, venant faire un
apport au marquis, celui-ci l'écouta parler russe pendant
lusieurs minutes, puis lui dit gravement: « Je n'entends
as cette langue. » Enfin le marquis de Vielopolski saisis-
ait le conseil d'État de lois nouvelles sur l'instruction, la
ondition des paysans, des Israélites, la formation des
onseils de districts et de communes. Il obtenait même
qu'on se relâchât de quelques rigueurs. Le comte André
Zamoski sortit de prison.

Les efforts du marquis Vielopolski furent accueillis comme
l'avait été la présence du prince Constantin. Deux assas-
sins, Rylt et Jean Rzouca, à quelques jours de distance
après l'exécution de l'assassin du grand-duc, tirèrent sur le
marquis Vielopolski. Une école d'assassinat existait à Var-
ovie. Ces crimes répétés jetèrent l'effroi et l'abattement
même parmi les Polonais. Comment espérer une conci-
ation depuis que le poignard pouvait d'un coup remettre
out en question? On s'indignait de se trouver ainsi à la

merci d'individus qui, cachés dans l'ombre, répandaient la terreur au nom de la liberté qu'ils souillaient. A ce moment, le grand-duc adressa au peuple une proclamation qui trouva un écho dans tous les cœurs polonais.

« Polonais!

« Sa Majesté l'empereur et roi, mon auguste frère, en me nommant son lieutenant dans le royaume de Pologne, a désiré témoigner par là ses intentions bienveillantes à l'égard de ses sujets polonais. Acceptant le devoir dont il a plu à mon auguste souverain de me charger, je ne me suis pas abusé sur les difficultés de ma mission, mais j'ai puisé des encouragements dans la pureté de mes sentiments, la confiance en Dieu et dans l'espoir que tous les Polonais aimant réellement leur patrie et désirant sa prospérité m'accorderaient leur concours. C'est animé de ces dispositions que je me suis rendu à l'appel de mon souverain; j'ai amené parmi vous, comme preuve de mes sentiments, ce que j'ai de plus précieux au monde, ma femme et mes enfants, et cela le lendemain de l'attentat commis contre le représentant de l'Empereur en ce pays.

« Fort de mes convictions, de ma conscience et de mon désir de vouer tous mes efforts à votre bonheur, j'ai paru parmi vous sous la seule égide de la confiance illimitée que j'avais en vous-mêmes. Cependant, à peine avais-je mis le pied sur le sol de votre patrie, que le bras d'un assassin m'attendait déjà tout armé pour me porter le coup mortel. La mort allait à ma rencontre au milieu des flots de cette foule venue pour me saluer; elle me suivait au moment où je suis allé m'agenouiller devant les autels du Seigneur.

La miséricorde de la Providence a sauvé mes jours. Depuis, deux nouveaux attentats ont été dirigés contre l'homme d'État choisi parmi vous et que la confiance de l'empereur et roi m'a adjoint comme collaborateur et auxiliaire dans la grande mission qui m'était échue.

La main de la justice a atteint les coupables. Le gouvernement de Sa Majesté l'empereur saura en finir avec les criminelles manœuvres et couvrir de la protection de la loi les hommes bien intentionnés.

Polonais! souffrirez-vous donc que le parti du crime, peu nombreux, mais audacieux, qui ne recule même pas devant les projets les plus odieux, élève une barrière entre le trône et la

nation et arrête l'accomplissement des desseins les plus généreux du souverain? — Souffrirez-vous donc qu'une conjuration monstrueuse, sous prétexte de liberté et d'amour de la patrie, terrorise la nation par des menaces incessantes? — Soyez dignes des vertus de vos glorieux ancêtres; souvenez-vous qu'aucune page de votre histoire n'a jusqu'à présent été souillée par des faits aussi lâches, aussi odieux. — Le monde apprendra, par votre conduite, que vous rejetez toute solidarité avec les crimes qui couvrent d'opprobre la nation entière. — Les grandes réformes qui tendent à satisfaire aux besoins réels de la nation confirmées par l'empereur et roi, et que nous mettons à exécution en ce moment, telles que le conseil d'État, l'organisation des établissements d'instruction, la transformation des paysans corvéables en censitaires, l'émancipation des Israélites, la formation des conseils municipaux, et ceux des districts, enfin, la réforme administrative sont autant de dispositions qui attestent hautement la sollicitude, à votre égard, de votre auguste souverain.

Multipliez vos efforts, afin que le développement complet et l'exécution parfaite de ces réformes ne soient pas entravés par le parti du crime, qui sacrifie le bonheur du pays à la réalisation de ses principes insensés, qui ne songe qu'à détruire sans savoir jamais rien édifier! Polonais, fiez-vous-en à moi comme je me suis fié en vous! Qu'un seul sentiment nous anime, travaillons de concert et en paix au bonheur de la Pologne, en priant Dieu de bénir nos efforts, et une nouvelle ère de bien-être et de prospérité s'ouvrira pour la patrie que vous aimez tant!

« Varsovie, le 27 août 1862.

« CONSTANTIN. »

Ces réformes que le grand-duc rappelait ou annonçait avaient une grande importance. L'émancipation des Israélites était surtout une mesure vraiment libérale. Jusqu'alors pour les juifs, point de droits civils et politiques. Comme les protestants en France sous Louis XIV, ils ne pouvaient exercer les professions d'avocats, de médecins, devenir chefs de métiers, voter pour l'élection des syndics, des juges consulaires, posséder même des immeubles. Soumis au recrutement, ils n'arrivaient jamais au grade d'officier. On

leur interdisait d'habiter certaines villes, on les confinait dans certains quartiers. Défense à tout juif d'épouser une chrétienne, d'employer même des travailleurs chrétiens. On ne recevait son témoignage en justice qu'à titre de renseignement. Un juif, le banquier Mathias Rosen, entra au conseil d'État. L'ukase, proposé à la signature d'Alexandre II, donnait aux Israélites la liberté d'habiter dans les villages comme dans les villes et dans n'importe quelle partie des villes, d'acheter des maisons ou des terres, et leur reconnaissait le droit de porter témoignage en justice. Rien n'entraverait plus leur liberté commerciale ou industrielle.

Une difficulté se présentait. En Pologne et dans presque tous les pays de l'Europe qui n'ont pas été, comme la France, bouleversés et régénérés par une révolution sociale, bien des abus du moyen âge subsistent encore en plein dix-neuvième siècle. Le droit de collation et de présentation à des bénéfices ecclésiastiques reste attaché par exemple à certaines terres et passe avec elles à l'acquéreur. Les Israélites, en achetant ces biens, pouvaient donc acheter le droit de collation. La tolérance ne veut pas qu'on aille jusque-là. Ce droit fut dévolu, dans ce cas, au gouvernement. Une autre restriction porta sur les colonies agricoles, soumises à la corvée. Ces colonies ne pourraient être acquises par les Israélites, tant que la corvée obligatoire n'aurait pas été remplacée par le cens perpétuel. Enfin les juifs ne pourraient, dans les bourgs où ils possèdent, exercer avant dix ans les fonctions de maire ni d'adjoint, fonctions pour lesquelles ils pourraient, du reste, présenter des candidats au choix du gouvernement. Cette loi n'avait pas tout fait : mais elle marquait un grand progrès, un progrès que rien maintenant ne pourrait plus détruire.

Le 23 septembre, l'Université de Varsovie, fermée depuis trente ans, fut rouverte en grande cérémonie. On in-

talla deux facultés, l'une de jurisprudence, l'autre de ciences. Dans un discours développé, le ministre de l'intruction publique, M. Krwywicki, promit aux deux proesseurs, auxquels il confiait ces chaires, l'appui de l'empereur, du prince-lieutenant et du gouvernement civil, et ecommanda à leurs soins l'avenir de cette institution. En même temps la commission d'instruction publique fit paraître le programme de l'examen à subir par les étudiants qui voudraient être admis aux cours de l'Université. Ce programme exigeait une connaissance étendue du latin, du polonais et du russe, l'histoire générale, la géographie, la géométrie élémentaire, la trigonométrie et l'algèbre, excellent programme par lequel on se proposait d'empêcher les jeunes polonais d'aller terminer leurs études à l'étranger, comme ils le faisaient depuis si longtemps.

Le grand-duc Constantin et le marquis Vielopolski travaillaient donc sérieusement. Mais en dépit de tous leurs efforts, le sol tremblait sous leurs pieds. Les Polonais recevaient ces réformes, comme quelqu'un auquel on accorderait à titre de bienfait la centième partie d'un héritage qu'on lui aurait détourné. Au lieu de trouver un appui dans la main des hommes sensés, capables et aimant le public, le marquis rencontrait des milliers de colères, de haines, de malédictions. La Pologne était devenue une sorte de champ-clos où le gouvernement russe usait ses forces contre la révolution sous les regards malveillants d'une immense multitude hostile, bien qu'immobile. Ce n'étaient là ni la réunion de la Lithuanie, tant demandée, ni l'adoption des couleurs nationales, ni la liberté de la presse, ni la retraite des troupes russes dans les forteresses, ni la création d'une armée polonaise. La Pologne ne se demandait pas si la Russie pouvait accorder tout cela sans forcer la Prusse et l'Autriche à suivre la même conduite dans leurs provinces polonaises, sans exciter des

troubles chez ses voisins, disons mieux, chez ses alliés et ses complices. Aussi, la noblesse, restée en dehors du mouvement depuis le 27 février 1861, et qui le suivait essoufflée, reprenait-elle sa place d'opposition légale. Groupée autour du comte André Zamoïski, elle résistait avec modération, il est vrai, mais elle résistait à la politique russe du marquis Vielopolski. Celui-ci faisait l'essai du système qu'il avait sans cesse recommandé; il ne se lassait point, mais il trouvait, dans le sentiment patriotique de ces concitoyens, un obstacle qui paralysait ses meilleures intentions. Le peuple résistait aussi et ne se ralliait pas. Il continuait sa guerre de manifestations pacifiques. Le 12 août, Varsovie célébra l'anniversaire de la réunion de la Lithuanie et de la Pologne. Les habits de fête, dans toutes les classes de la société, succédèrent aux habits de deuil qui reparurent le lendemain, plus sévères que jamais. Enfin plus de 300 Polonais, au mois d'octobre, se réunirent à Varsovie et rédigèrent une adresse où ils promirent leur concours, à deux conditions: que la Pologne recouvrerait ses institutions distinctes nationales, et que les anciennes provinces polonaises incorporées à la Russie seraient réunies au royaume. Ceux qui avaient proposé cette adresse se rendirent chez le comte André Zamoïski. Le marquis Vielopolski attendait cette manifestation pour mettre la main sur un flagrant délit de crime d'État et pouvoir saisir les coupables. Le grand-duc n'osa pas braver le sentiment national. Il manda chez lui le comte André et le prévint qu'il devait se rendre à Saint-Pétersbourg pour s'expliquer devant l'empereur. Deux heures après, la gendarmerie tombait chez lui et l'accompagnait dans son voyage. Après un long entretien, l'empereur Alexandre II dit au comte Zamoïski: « Je ne vous retiens ni à Saint-Pétersbourg ni dans une prison; je ne veux pas faire de vous un martyr. Vous irez à l'étranger, et j'espère que vous ne me traiterez pas en ennemi

— Sire, dit le comte André, j'emporte votre promesse de demander à Dieu de vous éclairer. »

Le marquis de Vielopolski, après le départ de celui qu'on pourrait regarder comme son rival, croyait être enfin le maître. Mais il avait maintenant une terrible épreuve à subir : il devait appliquer à la Pologne la loi de recrutement que le gouvernement avait pratiquée aussi en Russie. L'ordre d'une levée générale était en effet donné en Russie et en Pologne en octobre. Rien de plus odieux que le recrutement en Pologne. Dispersés dans les régiments russes, envoyés à des distances considérables, les jeunes gens considèrent le service militaire comme un exil. Leurs familles les regardent comme perdus, s'ils sont enrôlés, et le peuple dit tout haut qu'on veut l'affaiblir, en lui enlevant l'élite de sa jeunesse, qui de plus reste en ôtage, si une révolte éclate. C'est en effet le pays périodiquement moissonné dans sa fleur. Il y avait six ans que le recrutement avait été suspendu. On comprend quel frémissement parcourut la Pologne à cette idée. Le recrutement allait d'ailleurs jeter un trouble profond dans le travail pratique de l'émancipation des paysans ; les conseils de districts invoquèrent cette raison auprès du gouvernement. Le marquis de Vielopolski bâtit là-dessus tout un système dont il espéra la réussite de ses plans. Il était convaincu qu'il suffirait d'enlever un millier de personnes remuantes dans le royaume pour que tout fût facile. Il fit admettre à Saint-Pétersbourg le projet d'exempter les campagnes de la conscription et de laisser entre les mains de l'administration le soin de désigner les jeunes gens qui, dans les villes, seraient appelés ou condamnés au service militaire. C'était le défi le plus odieux et le plus sensible qu'on pût porter à la nation. Est-il étonnant qu'il ait été suivi, en Pologne, de la prise d'armes de 1863.

2

EMPIRE OTTOMAN.

On sait que depuis longtemps les finances turques étaient dans un désordre et une confusion extrêmes. Pendant des mois entiers, sous le règne précédent, les troupes n'avaient point reçu de solde, les fonctionnaires n'avaient point touché de traitement, des engagements de toutes sortes avaient été contractés sans qu'on pût les tenir. Le nouveau Sultan Abdul-Aziz avait résolu de remédier à ce mal profond et avait associé à sa tâche le grand-vizir Fuad-Pacha. Mais la bonne volonté ne pouvait rien pour la Turquie, si on ne lui venait en aide. L'Angleterre est, de tous les États européens, celui qui s'intéresse le plus, non pas peut-être à la puissance de l'empire ottoman, mais au moins à son maintien et même à une prospérité relative. C'est donc de concert avec le gouvernement anglais que le nouveau Sultan tenta la première réforme qu'il avait à entreprendre, celle des finances.

Deux financiers anglais, lord Hobbard et M. Forster furent chargés par leur gouvernement de faire une enquête minutieuse sur tout ce qui était lié aux finances du pays. Après avoir eu accès dans tous les départements du gouvernement turc, les deux agents adressèrent au Sultan un rapport d'où il résultait que la cause du déficit n'était pas précisément dans la pauvreté du pays, mais dans le gaspillage des finances et dans l'abondance du papier-monnaie ou des caïmés dont la dépréciation était ruineuse. Le plus pressé était de retirer les caïmés et de satisfaire aux engagements pris. Un emprunt était nécessaire, mais il ne pouvait réussir qu'à la condition, pour la Turquie, d'offrir des garanties suffisantes. MM. Hobbard et Forster pré-

entèrent un plan qui consistait à enlever le recouvrement le la dîme aux traitants pour l'effectuer au moyen de 'État, à monopoliser la vente du sel et du tabac, à assiniler la loi du timbre à celle de la France, à soumettre à 'impôt la ville de Constantinople qui en avait toujours été xempte, etc. Le service de l'emprunt assuré, il fut couvert n Angleterre. On commença à retirer le papier-monnaie ui dut être remplacé au fur et à mesure par une monnaie ite *Beehlick* qui perdait moitié de sa valeur. Les nouveaux impôts ou remaniements d'impôts furent effectués. e budget de 1861-1862 fut établi sur la prévision d'une ecette de 375 millions et d'une dépense de 360 millions e francs. L'excédant servirait à commencer à éteindre u fur et à mesure la dette flottante qui était de 230 millions de francs. L'un des meilleurs moyens de relever la 'urquie, était de favoriser le commerce ; si les traités euvent y faire quelque chose, Fuad-Pacha ne négligea ien à cet égard. Le commencement de l'année vit la conclusion de six traités de ce genre avec la Hollande, la Suède et la Norvége, le Danemark, l'Autriche et la Russie.

Malheureusement pour le bon état de ses finances, l'empire ottoman est nécessairement plus occupé de maintenir sa domination sur les provinces chrétiennes encore dépendantes de lui que de développer les germes de prospérité depuis longtemps étouffés d'un empire qui pourrait être autrement l'un des plus riches du globe. La Commission européenne pour le règlement des affaires de Syrie avait terminé ses opérations au commencement de l'année. Elle avait cru devoir faire transporter le chef du Liban, Joseph Karam, à Constantinople pour assurer la paix de la Montagne ; elle avait réglé l'indemnité qui devait être payée par annuités aux victimes marronites avec les taxes imposées aux Druzes, aux Metualis et aux Mahométans du Liban. Le traité de 1861 ne paraissait pas encore cependant entièrement exécuté ; l'éparpillement des populations

dans la Montagne était la seule précaution que la Porte eût prise contre de nouveaux troubles. Les troupes turques occupaient encore une partie de la Montagne; et le gouverneur chrétien ne possédait point la milice mixte qui seule devait être chargée d'y maintenir la paix. Mais il restait encore au gouvernement turc plus d'une affaire sur les bras; et les ambassadeurs de l'Europe, formant presque toujours à Constantinople une Commission permanente, pour le maintien de la paix en Orient, devaient avoir plus d'une occupation.

Guerre de l'Herzégovine et du Monténégro. — On sait que les démêlés de la Porte avec l'Herzégovine, province de l'empire turc, et avec le Monténégro, petit État indépendant, ne sont pas nouveaux. La *Montagne-Noire*, habitée par une population guerrière entre la Servie, l'Herzégovine et l'Albanie, est naturellement le refuge, l'appui de toute révolte tentée dans ces provinces par les chrétiens contre le gouvernement turc. La lutte avait été suspendue pendant l'hiver [1] entre Omer-Pacha, général turc et Lucas Vukalovich, chef des insurgés de l'Herzégovine. La vallée de la Suttorina, qui, au sud de Raguse, pouvait permettre aux insurgés de communiquer avec la mer et d'empêcher le débarquement des troupes turques, était principalement le théâtre de la guerre. L'Autriche avait un instant prêté main-forte aux Turcs en détruisant quelques redoutes et batteries élevées sur la route de la Suttorina, sous prétexte qu'elles menaçaient son territoire en effet voisin. Le Sultan était décidé à recommencer la lutte contre l'Herzégovine au printemps, et, au besoin, si les rebelles étaient toujours soutenus par les Monténégrins, à envahir le territoire de la Montagne pour donner une leçon à son chef, le prince Nicolas. Dès le mois de février, Omer-Pacha

1. Voir l'*Année* 1861, p. 401.

frit à Vukalovich, comme ultimatum, le rang de général rc et une pension, à la condition d'obtenir la soumission la Suttorina. En même temps Aali-Pacha ministre des faires étrangères de la Porte, écrivit aux cours euro-ennes pour établir la participation des Monténégrins aux oubles de l'Herzégovine et déclarer qu'il renonçait à son stème de ménagements et que l'armée impériale agirait ec vigueur contre les insurgés et contre leurs instiga-urs, les Monténégrins. La guerre reprit aussitôt.

C'est là un des petits côtés de cette éternelle question Orient. Le seul intérêt que puissent offrir ces hosti-és souvent renouvelées c'est qu'elles pourraient, d'un stant à l'autre, se transformer en une affaire plus grave plus coûteuse. On n'ignore pas, en effet, que la Russie t la protectrice du Monténégro auquel elle aurait voulu ocurer les bouches du Cattaro, afin de faire commu-iquer la Montagne-Noire avec la mer. Mais l'Autriche i a le même intérêt que l'empire ottoman, dont elle est evenue l'un des soutiens. Heureusement les grandes puis-ances ont sur les bras des affaires trop importantes pour e servir de ces petits démêlés dans leurs rivalités ordi-aires; elles empêchent toujours les choses de prendre de op grandes proportions et arrêtent la lutte, après le pre-ier sang versé. C'est ce qui arriva en 1862.

Dès le mois de mars les troupes turques de l'Herzégo-ine, sous les ordres de Derwich-Pacha, poussaient une connaissance jusques sur les frontières du Monténégro. faudrait être très-versé dans la topographie du pays our suivre de près ces opérations. Toujours est-il qu'a-rès de petits combats dans l'Herzégovine, Derwich-Pacha it en mesure, après avoir dispersé les Herzégoviniens, 'attaquer le Monténégro par le Nord; Hussein-Pacha, de on côté, s'avançait par l'Albanie assez près de la Mon-gne pour inquiéter les habitants, qui se jettèrent sur les oupes. Au mois d'avril, la guerre passa de l'Albanie et de

l'Herzégovine dans le Monténégro. Le prince Nicolas, sommé d'avoir à répondre des secours qu'il avait fournis aux insurgés de l'Herzégovine, tout en avouant qu'il existait des liens étroits de croyance, de race et de langue entre les deux populations, déclara que son assistance avait été purement morale. Si des Monténégrins, dit-il, s'étaient trouvés mêlés aux ennemis des Turcs, ils avaient agi à l'insu du prince, et nullement d'après un ordre émané de lui, tout montagnard étant soldat et exempt de toute surveillance. Cette réponse fut le signal de l'invasion du Monténégro.

A la fin d'avril, par deux points à la fois, Derwich-Pacha et Hussein-Pacha envahirent le Monténégro. Le prince Nicolas protesta en vain auprès des consuls résidant à Scutari dans l'Albanie. En mai, les Turcs purent entrer dans Nicsik qui avait été bloqué et l'approvisionnèrent. Dix villages furent incendiés. Les troupes de Derwich-Pacha et d'Hussein-Pacha opèrent enfin leur jonction et commencent à agir avec ensemble. Le prince Nicolas et son père, le prince Mirko, se précipitent alors avec les Montagnards au-devant des Turcs; mais ils sont successivement défaits à Pilan (1er juin), à Plava, où ils perdent dans ce dernier combat, un sénateur, quatre capitaines, trois porte-enseignes, six cents soldats, un drapeau et la tente du prince Mirko (8 juillet), enfin à Urbia Loka, où ils laissent 2000 hommes sur la place (12 juillet). Les Turcs sont arrêtés seulement quand ils arrivent dans le plus épais fourré de Montagnes sur les hauteurs de Sagaratz et sur les bords de la rivière de Ricka (24 juillet et 10 août). Mais un traître tente de tuer à bout-portant le prince Nicolas (17 août); et les Turcs (25 août) reprenant la position de Ricka, après un combat sanglant poursuivent les Montagnards sur la route de Cettigne, capitale du Monténégro. Il était temps de traiter, Nicolas s'y résigna. Il avait compté peut-être sur une diversion de Garibaldi en Albanie; et Garibaldi

manquait. Il signa la paix à Scutari (25 août) et se résigna à permettre l'établissement d'une route militaire à travers la Montagne et la construction de Blockhaus gardés par les troupes turques.

L'établissement de cette route cependant était de grande importance; elle faisait communiquer l'Albanie et l'Herzégovine en passant par le territoire du Monténégro. Ici l'Europe intervint : le 17 septembre, le prince Gortschakoff communiqua aux puissances une note par laquelle il déclara que l'établissement de la route et des Blockhaus était une violation des engagements pris par la Porte, vis-à-vis des puissances signataires du traité de 1846, et de la convention de 1858. Lord Russell, ministre d'Angleterre, répondit en défendant le droit de la Porte à châtier un prince vassal et à lui imposer telles conditions qu'il jugeait convenable. Il termina en refusant, dit-il, toute coopération aux intrigues dont la Turquie éprouvait les effets. Les ambassadeurs européens de Constantinople durent alors évoquer l'affaire qui rentra dans la sphère de la diplomatie où elle devait être en effet réglée[1].

Serbie. — Cette petite guerre n'avait pas été sans produire une vive émotion parmi les populations chrétiennes de l'empire turc qui avoisinent le Monténégro. L'Albanie avait été fort agitée. Les Serbes s'étaient montrés plusieurs fois disposés à intervenir en faveur du Monténégro. Le bombardement de Belgrade par la citadelle turque (17 juin) à la suite d'une rixe entre les soldats turcs et les habitants de la ville, faillit généraliser un instant l'insurrection et la guerre dans les provinces chrétiennes de l'ouest de l'empire ottoman. Déjà un vapeur de guerre ottoman, en juillet, s'avançait le long des rives serbes quand le prince Garachanine, au nom du prince Michel Obreno-

1. Voir plus haut, *Affaires diplomatiques*, p. 20.

visch, souverain serbe, protesta en exposant particulièrement à l'Angleterre les événements de Belgrade. Toujours bien disposé en faveur de la Porte, le comte Russell imputa aux Serbes le commencement des hostilités et engagea le prince à ne pas se laisser entraîner par des personnes malintentionnées à des mesures de violence et au mépris de traités solennels. La diplomatie intervint encore le 23 juillet; sur l'invitation du Sultan, les représentants des puissances signataires du traité de Paris, se réunirent en conférence et tinrent à Constantinople les réunions à la suite desquelles ils réglèrent de nouveau la situation des Turcs dans les forteresses serviennes [1].

Principautés-Unies ou *Roumanie.* — L'année 1862, a inauguré le régime unitaire des deux principautés, établi par l'année précédente avec l'agrément des puissances et de la Porte. Cette première expérience ne s'accomplit pas sans embarras.

Au mois de janvier le prince Couza composait son ministère unique de la manière suivante : M. Barbo Catardsi, intérieur et présidence du conseil; le prince Mourazi, finances; Grégoire Balsche, instruction publique et cultes; Constant Brailoï, justice; colonel Ghyka, guerre. Le 5 février, il fit à Bucharest l'ouverture solennelle de la première assemblée roumaine. Après avoir remercié la Sublime Porte et les puissances d'avoir consenti à l'union des deux principautés, le prince annonçait divers projets de lois destinés à organiser le nouvel État-Uni. Les principaux étaient les suivants : réunion administrative des principautés; division des attributions administratives; réorganisation des préfectures; organisation des ministères; séparation des pouvoirs administratif et judiciaire; loi rurale; organisation communale et municipale; ré-

1 Voir plus haut, *Affaires diplomatiques*, p. 23.

glement pour l'instruction publique; loi sur la presse; création d'un troisième pouvoir pondérateur qui devait achever la Constitution. Une adresse de remercîments au prince Couza fut votée unanimement après ce discours, mais l'unanimité cessa quand on vint à la discussion des lois.

On comprend de reste que la fusion administrative de deux pays rapprochés par les races, par les mœurs et par la langue, mais divisés d'intérêts, soit une œuvre délicate. Elle se compliquait encore de l'expérience du gouvernement constitutionnel. Au milieu des discussions les plus vives, de disgressions sans fin, de rivalités entre les boyards, les bourgeois et les paysans, de jalousies mêmes entre les Valaques et les Roumains, les passions s'exaltèrent à tel point que le ministre Barbo-Catardsi, qui avait l'œuvre la plus difficile, fut assassiné au sortir d'une séance. Le prince Couza crut devoir suspendre l'Assemblée après ce fatal événement, qui était de nature à faire désespérer les plus chauds amis de la nation roumaine. Dans l'espoir de mieux réussir, il choisit un nouveau ministère ainsi composé (8 juillet) : Présidence et intérieur, Nicolas Cretzulesco; affaires étrangères, prince Albert Cantacuzène; cultes, César Cretzeano; travaux publics, Floresco; guerre, Ghyka. Le changement de ministère ne remédia point au mal. Rien n'est plus favorable aux désordres que le passage d'une organisation à une autre. La Roumanie devint la proie d'une anarchie complète. En Moldavie particulièrement, les électeurs se réunirent pour écrire une adresse à leurs députés en vue de les prier de tout faire pour remédier aux désordres. Le 16 novembre, le prince Couza convoqua une session extraordinaire de l'assemblée roumaine. Dans son discours d'ouverture il dit à la Chambre qu'elle était réunie pour voter le budget de 1863, régler les budgets antérieurs, examiner les lois d'unification destinées à consolider l'ordre administratif et judiciaire des Principautés-Unies; et il conjura les députés de vouloir bien faire trêve à leurs

discussions intéressées et aux longueurs, pour s'occuper sans retard des intérêts communs du pays. La nouvelle session devait-elle être plus heureuse que la précédente.

En somme l'année 1862, n'avait pas été mauvaise pour la Turquie. S'il ne faut pas croire aux éloges périodiques de quelques orateurs anglais sur la régénération de la Turquie sous le nouveau Sultan Abdul-Azis, on ne saurait méconnaître que ce prince a donné d'heureuses espérances. La réorganisation des finances a été un acte de sagesse; la répression de l'Herzégovine et du Monténégro, un acte d'énergie. Abdul-Azis eût tenté quelque chose, si les puissances ne l'avaient arrêté; et la Roumanie, par ses dissensions intérieures, n'a pas plaidé cette année en faveur des États chrétiens autonomes par la bonne conduite de ses affaires.

3

ROYAUME DE GRÈCE.

Nous avions dit l'année dernière que la Grèce réservait une surprise prochaine à ceux qui n'étaient point attentifs à ses affaires intérieures. Une révolution depuis longtemps en effet, facile à prévoir, a eu lieu en 1862.

Le roi Othon n'avait pas eu le don de plaire personnellement à la nation grecque. L'administration, toute bureaucratique et allemande, qu'il avait imposée à un pays de liberté municipale avait toujours été antipathique au peuple grec. Résigné au régime constitutionnel depuis la révolution de 1843, le roi et ses conseillers, M. de Wendland, particulièrement, avait toujours réussi à fausser les institutions soit en pesant sur les élections des députés, soit en annulant ou en corrompant les ministres même pris dans l'opposition. La diplomatie du gouvernement grec

avait pas été plus heureuse que son administration. En 847, conflit diplomatique avec la Porte, dont le roi avait isulté publiquement le ministre, et conflit dont le dénoûment fit perdre de son prestige à la dignité royale. En 1850, ffaire de don Pacifico, qui amena par les flottes anglaises e blocus de toutes les côtes grecques à l'effet de tirer du gouvernement une forte indemnité. En 1854, lors de la guerre de Crimée, attitude ambiguë du gouvernement vis-à-vis des puissances alliées et occupation du Pirée. Ces humiliations successives n'avaient point répondu, comme bien l'on pense aux rêves que les descendants des Palicares et un peuple pauvre de pasteurs et de marins, avaient autrefois conçus aux dépens des Turcs. Plus de quarante années s'étaient passées depuis l'insurrection de 1821 et les Turcs étaient toujours en Europe, et les Grecs ne régnaient point à Constantinople. Une question religieuse avait achevé de séparer la dynastie bavaroise de la Grèce. Le roi Othon et la reine Amélie n'avaient point d'enfants. Le protocole de Londres, à défaut d'enfants du roi Othon, appelait au trône de Grèce le prince Luitpold, son dernier frère. Mais la constitution grecque exigeait que son roi appartînt à la religion grecque ou à l'Église orthodoxe orientale; et ce prince, né catholique, avait refusé d'abjurer et avait élevé ses enfants dans la religion catholique.

Dans cet état de choses, la Grèce était devenue un terrain où s'était engagée une lutte d'influence entre les grandes puissances rivales qui entretenaient les rivalités perpétuelles de prétendus hommes d'État toujours prêts à chercher appui à l'Orient ou à l'Occident de l'Europe. Les années 1860 et 1861 avaient été déjà remplies de ces conflits. C'étaient là les causes de ces démonstrations incessantes dont la ville d'Athènes avait été le théâtre. En 1862 les excitations du parti de l'action de la révolution italienne s'ajoutèrent à tous ces éléments de troubles pour faire éclater en Grèce une crise depuis longtemps mûre.

Dès le 17 février, un régiment d'infanterie, en g
à Nauplie, en Argolide, s'insurgeait et un escadro
valerie en garnison à Argos se joignait au mouven
se rendaient maîtres immédiatement de la ville de
et de la forteresse, et demandaient le changement
nistère dans le sens de l'opposition et la convocatio
assemblée nationale chargée de réformer la Cons
Le roi Othon put croire d'abord que c'était un fa
Le général Hahn se mit à la tête des troupes dis
pour châtier les rebelles. Les Chambres réunies
une motion de dévouement à la dynastie; on a
Athènes un ancien député, un avocat et un certain
d'étudiants soupçonnés d'être en correspondance a
insurgés. Le blocus du golfe de l'Argolide par la
royale fut notifié. Il n'y avait que 1500 à 2000 h
de troupes à Nauplie, mais c'était le meilleur de l'a
la population était avec les rebelles. Le général Ha
vait pas beaucoup plus pour faire le siége de Naupl
roi ne savait comment renforcer l'armée assiégea
Athènes, il avait si peu de confiance dans la troup
avait appelé des frontières, 500 ou 600 Palicares o
guliers, dans lesquels il avait plus de confiance, ma
la présence mécontentait fort les habitants.

Le général Hahn essaya de réduire la rébellion
par les promesses, moitié par la force. Il promit d
une amnistie avec quelques exceptions, puis une an
entière. Il s'empara de quelques ouvrages extérieur
il menaça de bombarder la ville. Cependant, dans
les provinces on cessait de payer l'impôt. Le 25 m
Athènes, dont les yeux étaient toujours tournés vers Na
le roi et la reine sortirent de leur palais pour assist
Te Deum, chanté dans la cathédrale pour l'anniversa
la guerre de l'Indépendance. Ils ne trouvèrent sur
passage et à la cathédrale que des employés. La popul
était aux autres églises. Pendant le siége de Nauplie

malfaiteurs enfermés à Chalcis parviennent à s'échapper; grâce à un caporal et à quelques soldats qui leur ouvrent la porte. Poursuivis avec vigueur par la force armée et traqués comme des bêtes fauves par les habitants, 52 ne tardent pas à être repris, 10 sont tués, un certain nombre se rend volontairement. Quelques temps après, dans la nuit du 16 mars, une bande de paysans entre dans Athènes, à un signal donné, avec l'intention, disent les uns, de délivrer les prisonniers et de piller les boutiques, avec le désir, disent les autres, d'aider la population contre le roi. Des patrouilles cernent et arrêtent les auteurs de ce complot. Enfin, les 20 soldats composant la garnison de Syra se mettent en insurrection et s'adjoignent quelques ouvriers. Ils se rendent à Kydnos pour délivrer les prisonniers. Arrêtés par une frégate royale, ils sont repoussés sur l'île et se rendent après un court combat. L'anarchie commençait à être partout. La ville de Nauplie finit par être prise le 20 avril; les troupes entrèrent dans la place et l'ordre légal fut immédiatement rétabli. Mais cet effort avait épuisé le gouvernement qui n'osait pas punir les auteurs de la révolte tombés entre ses mains, et se voyait hors d'état d'administrer par une sorte d'abandon général.

Le roi Othon tenta encore d'un des moyens dont il avait souvent usé : d'un changement de ministère. Il accepta la démission du ministre Miaoullis et forma un nouveau cabinet ainsi composé (11 juin) : Colocotronis, *intérieur et président du conseil;* Spiro Milio, *guerre;* Mexis, *marine;* Hatziskos, *cultes;* Levidis, *finances;* Héliopoulos, *justice;* Théocaris, *affaires étrangères;* mais le dernier ministre tomba promptement frappé d'apoplexie. A sa place, le roi, sur le conseil de M. Wendland, substitua M. Drogoumi qui n'était pas député. Vainement le nouveau ministère promit une amnistie et flatta l'amour-propre national en parlant d'agrandir le royaume. On s'aperçut bientôt que la cour ne laissait pas plus d'indépendance au

nouveau ministère. Le système n'était pas changé. Des fonctionnaires distingués donnaient leur démission. Dans les provinces, des sociétés fraternelles se développaient en vue d'une révolution. Le préfet de Messénie demandait des renforts pour maintenir son autorité. Le mécontentement était partout. La Chambre des députés avait demandé l'organisation de la garde nationale et l'organisait en dehors de l'action du gouvernement. Les séances étaient chaque jour interrompues par de nouveaux scandales. Cependant, les îles Ioniennes demandaient à leur gouverneur anglais leur annexion à la Grèce en dissolution, et adressaient une réclamation aux puissances en ce sens. Le roi, pour sortir d'embarras, prononça la clôture de la Chambre et une amnistie pour toutes les personnes qui avaient pris part à l'insurrection de Nauplie (20 sept.). Il était trop tard.

Le roi et la reine, au milieu du mois d'octobre, étaient partis sur la frégate l'*Amélie* pour faire une excursion dans les provinces et sur les côtes de la Laconie quand l'insurrection éclata à peu près partout. Le souverain avait-il été trahi par le ministère? on ne sait. Toujours est-il que, le 27 octobre, le général Grivas adressa de Vonitza, où la garnison s'était révoltée, une proclamation contre le roi Othon. Les villes de Missolonghi, Rion, Patras se prononcèrent dès le 21. A Patras, un gouvernement provisoire s'installa et annonça l'intention de réunir un congrès national. Enfin, le 23, à Athènes, quelques régiments de l'armée, une masse de peuple de la ville et de paysans se rassembla sur la place du palais du roi. A onze heures et demie une collision eut lieu sans grande effusion de sang entre le peuple et les gens d'armes; mais le reste de l'armée ayant fait cause commune avec le peuple, l'insurrection se trouva maîtresse de la ville à une heure, et un gouvernement provisoire fut formé avec MM. Bulgaris, *président;* Canaris, Roufos et quelques autres. Le roi, qui avait su la veille et

nouvement de la province, arriva vers quatre heures en rue du Pirée, à Salamine. A la même heure on affichait à Athènes le décret de déchéance du roi Othon et de sa dynastie. Les ministres étrangers résidant à Athènes vinrent annoncer au roi que tout était fini. Il ne voulut point d'abord le croire et passa la nuit en rade. Mais, le lendemain, un officier du gouvernement provisoire vint le sommer de livrer l'*Amélie* et de s'embarquer sur un vaisseau anglais le *Scylla* qui l'escortait alors. Le roi consulta le commandant du navire sur l'esprit des officiers et de l'équipage. Leur mine en disait assez. Il se décida à passer sur le *Scylla*. Dès qu'il fut parti, les soldats arborèrent les couleurs de la révolution, le peuple qui était dans l'inquiétude au Pirée tira des coups de fusil en signe de joie; et la ville d'Athènes, le soir, illumina.

Toutes les provinces firent adhésion au gouvernement provisoire. Les marchands grecs qui forment de riches colonies à Odessa, à Marseille, à Saint-Pétersbourg, à Londres, et qui exercent une grande influence sur leurs pays, reconnurent aussi le gouvernement tombé évidemment sous la coalition des partis. Bulgaris, président, avait été à la tête de l'opposition constitutionnelle. C'était un homme d'un esprit modéré, enclin aux actes légaux et réguliers et dont les opinions étaient conservatrices et les vues étendues. Il publia le manifeste suivant :

« Concitoyens !

« Un système de politique qui rabaissait la dignité nationale et qui avilissait les mœurs, un système de gouvernement qui foulait aux pieds le respect dû aux lois de l'État et la conscience des citoyens, devait naturellement soulever contre lui les convictions de la nation hellénique et la pousser à la révolte. C'est à la suite d'un pareil état de choses que depuis peu plusieurs provinces, et plus tard toutes les autres, se sont soulevées, ont aboli le pouvoir existant et, soutenues par la noble et généreuse armée, ont établi des autorités nouvelles.

« Les mêmes besoins, les mêmes vœux ont soulevé cette nuit la population de la capitale, qui, égalant le patriotisme des provinces, a réclamé le renversement des choses établies. Les troupes, demeurées fidèles dépositaires du dépôt qui leur avait été confié par la nation sous la foi du serment pour la sanction des lois, dignes d'ailleurs du nom de l'armée grecque, nom qui honore, ont soutenu l'entreprise du peuple, et d'un commun accord l'état de choses a été renversé, et le peuple a proclamé déchu du trône de Grèce celui qui y était assis; il a également déclaré déchus les droits que son épouse avait à la régence.

« La mission que le nouveau gouvernement a reçue du peuple et de l'armée consiste à conserver le gouvernement monarchique constitutionnel, et à professer toujours d'une manière inaltérable la reconnaissance de la Grèce envers les trois puissances protectrices; à conserver toujours vives les relations amicales avec les autres États, et à convoquer sans délai l'Assemblée nationale, en observant, durant l'intervalle, l'ordre, la tranquillité, et en maintenant les lois du pays.

« Nous remplirons ce devoir, concitoyens, avec une entière fidélité et avec exactitude. Nous sommes prêts à déposer le pouvoir entre les mains de l'Assemblée nationale qui sera convoquée. Mais, pour que cette grande œuvre sacrée se réalise, il est nécessaire que le patriotisme de tous se maintienne vif et plein de force. C'est à votre patriotisme donc que nous nous adressons pour cette œuvre, et nous espérons de votre part non-seulement l'ordre et la tranquillité, mais encore cette abnégation qui a toujours caractérisé la nation grecque dans les moments critiques du passé. C'est ainsi que nous espérons que la puissante main du Très-Haut, qui n'a jamais abandonné la patrie, protégera nos faibles mais sincères efforts, qu'il bénira cette nouvelle œuvre en affermissant le nouvel ordre de choses pour la gloire du nom hellénique. »

Il était important de maintenir l'ordre. Il fallait éviter la désorganisation intérieure et empêcher que les exaltés ne se jetassent sur les frontières de la Turquie. Les puissances protectrices de la Grèce s'empressèrent de reconnaître le gouvernement provisoire; mais en y mettant la condition qu'il maintiendrait le principe monarchique et constitutionnel, rétablirait l'ordre et respecterait les frontières des voisins. Le général Grivas pouvait être un des

embarras du gouvernement provisoire. On le disait républicain et il était partisan de la guerre contre la Turquie. Sa mort prématurée dégagea la situation. Le gouvernement provisoire, après avoir donné les premiers soins aux affaires d'urgence, promulgua deux décrets en vertu desquels il convoqua le peuple à élire un roi par le suffrage universel et à choisir des députés pour une assemblée constituante.

On comprend que l'élection du roi était bien plus de nature à passionner le pays que celle des députés. Ce fut en effet ce qui arriva. Les deux principaux prétendants en présence étaient le duc de Leuchtemberg et le prince Alfred d'Angleterre. Le premier avait des partisans dans les provinces et parmi les palikares. Il flattait les penchants orthodoxes de la population et ses haines contre la Turquie. Le prince Alfred avait dans Athènes, et dans les commerçants grecs et expatriés, ses principaux appuis. Le gouvernement anglais ajouta en faveur de cette candidature un nouvel argument par la promesse de céder les îles Ioniennes. Cette compétition pour un trône ne se passa pas sans quelques troubles ou au moins quelques manifestations partis des clubs et des casinos.

Le 22 novembre au soir, à Athènes, on promena le portrait du prince Alfred au cri de « vive la Grèce, vive l'Angleterre, » et on alla jusqu'à l'ambassade d'Angleterre, qui prononça un discours de circonstance du haut de son balcon. Le lendemain, par contre, on promena les portraits des souverains des trois empires protecteurs, avec les cris de « vivent les trois puissances. » Le surlendemain 24, il y eut une panique dans la ville. Un peloton voulait faire avancer son sous-lieutenant. Le gouvernement provisoire fut obligé d'en passer par là. Survint ensuite une manifestation russe. Enfin le désordre souvent n'avait pas de prétextes sérieux. Les élèves de l'Université demandèrent, par exemple, l'expulsion d'Athènes de MM. Philémon père et fils,

rédacteurs d'un journal. On fut obligé d'éloigner M. Christidès, un des hommes les plus honorables du pays, ami de la France. D'ailleurs, dans un pays comme la Grèce, il y a tout à craindre un jour où la loi se relâche. Des bandes de brigands commençaient à apparaître.

La Grèce ne devait pas résoudre elle-même la question du choix de son roi. La diplomatie s'empara en effet de la question pour la traîner en longueur [1]. Mais la Grèce répondait d'elle-même. Le gouvernement provisoire fut assez heureux pour voir s'ouvrir, le 22 décembre, l'Assemblée constituante, et pour obtenir de l'armée qu'elle lui prêtât serment de fidélité. C'était une garantie. Mais il était à désirer que les puissances s'entendissent promptement pour désigner le futur roi de la Grèce, si elles ne voulaient point avoir de plus grands troubles en 1863.

1. Voir plus haut, *Histoire diplomatique*, p. 26.

DEUXIÈME PARTIE.

RAPPORTS DE L'EUROPE AVEC LES AUTRES PARTIES DU MONDE.

Depuis plusieurs années, les plus puissants États de l'Europe s'efforcent de faire entrer les nations les plus éloignées ou les moins favorablement disposées dans le cercle des relations générales qui constituent la civilisation commune du globe. La guerre, les traités, le commerce, sont leurs principaux moyens. En 1862 encore, la fin de la guerre de Cochinchine et la continuation de celle du Mexique par la France, aux deux extrémités du monde, ont eu pour cause cet intérêt essentiellement moderne. L'une s'est terminée, l'autre était à la fin de l'année en bonne voie de l'être. Différents traités ont montré que cette année n'a pas été stérile pour les relations si importantes des différentes parties du globe.

Traité pour l'extinction de la traite. — Il faut citer en premier lieu le traité fait, au milieu de l'année, entre l'Angleterre et les États-Unis pour l'extinction de la traite des nègres. Cette convention ne laisse rien à désirer sous le rapport de la vigueur et de l'efficacité, et l'on peut croire qu'il

suffira de l'observer fidèlement pour mettre un terme aux crimes qui se commettaient impunément à bord des bâtiments négriers. Ce traité combla une lacune importante dans le code des lois dirigées contre l'esclavage; car, bien que la traite soit interdite par toutes les nations civilisées, bien que les grandes puissances de l'Europe l'eussent solennellement abolie en 1815, c'était encore par milliers que les nègres étaient transportés chaque année de la côte d'Afrique en Amérique; et la satisfaction que l'on éprouve en voyant s'achever une œuvre depuis si longtemps différée n'est pas sans mélange de tristesse, si l'on songe qu'il a fallu attendre l'année 1862 et la guerre d'Amérique pour que le trafic des esclaves fût enfin sérieusement menacé.

C'est au Congrès de Vienne que les idées abolitionistes reçurent la consécration de toute l'Europe; la déclaration du 8 février 1815 prohiba la traite. Mais les grandes puissances européennes furent loin de montrer le même zèle lorsqu'il s'agit de passer de la théorie à la pratique. Quant aux États-Unis, leur constitution, tout en proclamant la traite abolie, ajournait à l'année 1827 l'effet de cette interdiction. Depuis, quoique prohibée, la traite n'avait cessé de se faire sous pavillon américain. Dans le cours d'une discussion qui avait eu lieu l'année précédente à la Chambre des communes, on constatait qu'en 1860 40 000 esclaves avaient été transportés à Cuba, et on établissait d'une manière incontestable l'insuffisance des moyens de répression dont disposaient les puissances maritimes à l'égard des négriers.

L'expérience avait en effet amplement démontré qu'il est impossible de poursuivre vigoureusement les négriers si l'on n'obtient pas le droit de visiter les bâtiments suspects et de les confisquer, alors même que leur cargaison humaine a disparu. Il va d'ailleurs de soi que ce droit de visite, dirigé contre les négriers et s'exerçant en pleine paix, n'est pas de droit naturel; il ne peut tirer son origine que d'une convention spéciale librement débattue

et en vertu de laquelle deux puissances maritimes confèrent réciproquement à leurs croiseurs le droit d'arrêter les navires suspects dans certains parages. Mais lorsqu'une nation maritime se refuse à accorder ce droit, il devient très-difficile de constater les faits de traite commis à l'abri de son drapeau.

Ces conditions, nécessaires pour la répression efficace de la traite, il avait été impossible de les obtenir des États-Unis tant que le gouvernement de ce pays avait été livré aux hommes du Sud. La république américaine s'était bornée à conclure avec l'Angleterre un traité en date du 9 août 1842, en vertu duquel chacune des deux puissances s'engageait à entretenir une escadre sur la côte d'Afrique; il suffisait donc qu'un négrier déployât le drapeau américain devant un croiseur anglais, et le drapeau anglais devant un croiseur américain, pour se mettre parfaitement à l'abri. Le nouveau traité que le parlement anglais venait de ratifier rendait cet abus impossible. Il suffit, pour le faire comprendre, d'énumérer les principales clauses de ce traité.

Les deux puissances contractantes déclaraient que leurs croiseurs pourraient visiter les bâtiments marchands suspects de se livrer à la traite dans un rayon de 200 milles de la côte d'Afrique, au sud du 32e parallèle de latitude nord et dans un rayon de 30 lieues de Cuba, sauf le recours en indemnité contre le gouvernement dont le croiseur aurait opéré une arrestation illégale. Des tribunaux mixtes seraient créés pour juger de la légalité des prises. Ces tribunaux seraient établis : l'un à Sierra-Leone, l'autre au Cap et le troisième à New-York. L'article 6 du traité contenait l'énumération des conditions qui suffisent pour rendre un bâtiment suspect : telle est la découverte à bord d'un matériel pouvant servir à établir un faux pont, de fers et de menottes, d'une quantité exagérée de provisions, etc. La simple preuve que ces objets se sont trouvés à bord à un moment quelconque de la traversée du bâtiment suffisait

pour constituer un cas de suspicion légitime, et les propriétaires n'avaient droit à aucune indemnité, quand même le tribunal mixte ne prononçait pas de condamnation. Le bâtiment condamné serait détruit, à moins que l'un des deux gouvernements ne l'achetât pour l'usage de sa marine; le capitaine et l'équipage seraient livrés aux autorités du pays dont ils sont les nationaux, afin d'être jugés conformément aux lois de ce pays; les nègres trouvés à bord seraient affranchis, le gouvernement dont le croiseur a opéré la prise garantissant leur liberté.

Ce traité était rédigé sur le modèle des conventions les plus rigoureuses conclues par l'Angleterre avec d'autres puissances. Un comité d'enquête nommé par la Chambre des communes, en 1855, avait constaté à cette époque l'existence de vingt-six traités signés par l'Angleterre et par d'autres puissances civilisées pour l'extinction du trafic des esclaves; sur ce nombre, il n'y en a que dix qui admettent la juridiction des tribunaux mixtes. On peut donc espérer que la convention négociée par lord Lyons et par M. Seward portera un coup sensible à la traite sous pavillon américain. C'est une nouvelle brèche dans l'édifice que les hommes d'État du Sud s'étaient efforcés d'élever lorsqu'ils étaient maîtres du gouvernement de Washington et qu'ils voudraient aujourd'hui cimenter par des flots de sang.

Relations avec l'Amérique. — La guerre des États-Unis était de nature à frapper sensiblement les relations commerciales de l'Europe avec cette partie du monde.

Suivant avec une vive et naturelle sollicitude les phases successives de la crise américaine, les gouvernements européens ne s'étaient pas laissés décourager par l'insuccès de leurs premières tentatives pour rendre à leur commerce avec les États-Unis la sécurité nécessaire à ses opérations. Si on n'avait pu jusqu'à ce jour obtenir le retrait des aggravations de tarif, que des considérations financières avaient

fait décréter au détriment de l'intérêt commercial, les actives démarches de la diplomatie paraissaient avoir contribué, du moins, à arrêter le cabinet de Washington dans une voie si funeste aux transactions internationales. Les échanges avec un pays dont les forces vives sont absorbées par une lutte aussi acharnée que stérile étaient demeurés, du reste, strictement limités aux objets de première nécessité. L'Europe avait à se préoccuper, avant tout, de protéger contre les éventualités de destruction ou de saisie les marchandises possédées par des Européens sur le sol américain.

Dans le reste de l'Amérique, l'Angleterre était entrée dans un conflit fâcheux avec le Brésil, à propos d'un bâtiment échoué sur les côtes. Tout faisait penser cependant qu'il ne sortirait pas des voies diplomatiques.

Les relations françaises, toujours aussi amicales avec le Brésil, avec le gouvernement d'Haïti, avaient été moins satisfaisantes avec quelques autres États de l'Amérique du Sud, qui montrent peu d'empressement à tenir compte de nos légitimes réclamations. C'est surtout au Venezuela que le gouvernement de l'Empereur eut le regret de voir s'accumuler des plaintes dont l'examen équitable nous était toujours refusé. Mais on constatait avec plaisir que la France rencontrait de tout autres dispositions au Pérou et à Buenos-Ayres.

A Montevideo, la négociation qui était depuis si longtemps pendante aboutit enfin au règlement que la France poursuivait avec la Grande-Bretagne. Le payement de l'indemnité stipulée viendra soulager la misère d'un grand nombre de Français qui avaient eu à souffrir, dans l'Uruguay, de préjudices causés par des faits de guerre et qui en attendaient depuis de longues années la réparation.

Le cabinet de Lima, sous l'administration qui avait précédé l'avénement à la présidence du général San-Roman, obéissant à des influences qui nous étaient hostiles, avait cherché à provoquer dans les républiques voisines des dé-

fiances contre l'expédition française du Mexique. On ne pouvait attacher une grande importance à une agitation si peu justifiée ; on n'en avait pas moins remarqué avec plaisir l'attitude de plusieurs des États auxquels s'était adressé le gouvernement péruvien. Le Guatemala, l'Équateur et la Confédération Argentine témoignèrent, à cette occasion, d'un véritable sens politique, en se montrant indifférents aux appréhensions qu'on s'efforçait de leur inspirer et en déclinant les propositions qui leur étaient faites. Ces gouvernements prouvèrent par là qu'ils rendaient toute justice aux sentiments de bienveillance dont la France est animée à leur égard.

Relations avec l'Asie et l'Afrique. — Il a été conclu à Saïgon, entre la France, l'Espagne et l'empire d'Annam, un traité qui, en mettant fin à la guerre poursuivie en Cochinchine, a définitivement assuré à la France la possession des provinces de Bien-Hoa, de Gia-Dinh, de Dinh-Tuong, et de l'île de Poulo-Condor. Le gouvernement de la France avait la confiance que notre marine et notre commerce recueilleraient de sérieux avantages de l'acquisition de cette nouvelle colonie, qui contribuera puissamment à l'extension de nos rapports avec l'extrême Orient.

En Chine, la persistance de la rébellion avait continué à être une source d'inquiétudes pour le commerce étranger dans les provinces du littoral où se trouvent ses plus grands intérêts et dans celles qui alimentent le commerce de la soie. La volonté du cabinet de Pékin, manifestée par des preuves récentes, de donner plus de sécurité aux rapports nouveaux que les nations étrangères entretiennent avec le céleste empire, et de tenir la main à l'exécution des traités, atténuera, il faut l'espérer, les conséquences fâcheuses de l'insurrection qui dévaste une partie du pays. La création de nouveaux postes consulaires par la France à Hong-Kong, Canton, Tien-Tsin et Hang-Kao, et la coopé-

ration des troupes françaises et anglaises à la répression des rebelles étaient faites aussi pour encourager l'accroissement des relations commerciales.

Il n'y avait pas encore eu lieu de constater chez le gouvernement japonais des dispositions aussi satisfaisantes. Il est impossible de se dissimuler que le sentiment de celle des classes de la population avec laquelle ce gouvernement a le plus à compter est ouvertement hostile à toute relation avec le dehors. Il avait paru équitable et politique de tenir compte des difficultés intérieures avec lesquelles le cabinet de Yédo se trouve aux prises. Aussi la France autorisa-t-elle la mission japonaise venue à Paris dans le courant de cette année à déclarer, à son retour au Japon, qu'elle consentait à ajourner l'accomplissement de certaines clauses du traité, à la condition que toutes les autres stipulations recevraient une plus sérieuse et plus loyale exécution. Le gouvernement de l'Empereur avait pensé qu'une concession semblable était justifiée par les circonstances, et lui donnerait le droit d'être d'autant plus sévère ultérieurement, si le gouvernement japonais voulait échapper aux obligations qu'il avait contractées. La présence de cette ambassade à Paris, à Londres, à Saint-Pétersbourg pouvait peut-être porter quelques fruits heureux.

L'avénement à Madagascar d'un souverain désireux d'ouvrir son pays à la civilisation européenne ne pouvait être vu par la France avec indifférence. Le gouvernement français s'était donc empressé de répondre de la manière la plus bienveillante au vœu qu'il avait exprimé d'entrer en rapport avec le gouvernement de l'Empereur. Un agent consulaire a été installé à Émyrne. Un traité d'amitié et de commerce a été signé avec le roi Radama. Ce traité, avant d'être ratifié, appelait encore un examen spécial; mais il suffira de dire, pour en établir dès à présent le caractère libéral, qu'aux termes d'une de ses clauses, le bénéfice de cet acte serait acquis à toute nation qui en ferait la

demande, sans même qu'elle eût à conclure, pour s'en assurer les avantages, aucune convention particulière. On pouvait espérer que le commerce européen saurait profiter de l'accès qui lui serait ouvert à Madagascar dans des conditions de sécurité qui n'existaient pas jusqu'à ce jour.

I

AMÉRIQUE DU NORD.

LA GUERRE CIVILE AUX ÉTATS-UNIS.

La guerre a continué de désoler la grande république américaine en 1862. L'équilibre entre le Nord et le Sud a semblé même si bien se maintenir que rien n'indiquait à la fin de l'année de quel côté pencherait la victoire. La nature du pays, l'immensité des champs de bataille n'ont point permis aux deux confédérations de s'étreindre aussi facilement que deux royaumes européens. Une haine fratricide, la ténacité toute américaine ne paraissent devoir céder qu'à l'épuisement complet des forces de l'un ou de l'autre parti. La question qui s'agite au fond de la guerre; l'émancipation des esclaves a fait cependant des progrès, quoique lents encore, et a presque menacé d'ajouter à la guerre civile, si le Nord n'avait procédé avec une sage lenteur, l'horreur d'une guerre servile.

État des choses. — Au commencement de l'année 1862, le Nord avait en somme quelques avantages sur son adversaire. Vaincu sur terre à Bull's Run, il avait profité de la supériorité que lui donnait sa puissance maritime. Sa flotte bloquait les côtes : son armée de l'Ouest avait reconquis le Missouri et cherchait à s'emparer de la grande artère fluviale, le Mississipi. Un débarquement sur la côte de la Caroline du Sud, à Port-Royal, entre Charleston et Savannah, assurait l'efficacité du blocus, si contestée en Europe, réveillait

dans ces contrées les sentiments unionistes, et ouvrait un chemin pour aller attaquer chez eux les confédérés[1]. Mais M. Jefferson Davis ne se tenait pas pour battu. Réélu pour six ans à Richemond, il ne dissimulait point les revers du Sud, mais il montrait la plus grande confiance dans l'issue définitive de la lutte.

Le gouvernement fédéral, au milieu de l'hiver même, se mit en devoir d'achever par mer et par terre l'investissement des États confédérés. Il mit le général Burnside à la tête d'une expédition maritime chargée d'assurer à l'Union la possession des côtes de la Caroline du Nord, pour continuer le mouvement déjà commencé par l'expédition de Port-Royal. En même temps il expédia des renforts au général Halleck, successeur de Frémont dans le Missouri pour achever de s'emparer du cours supérieur du Missisipi. L'autorisation votée par le Congrès, en faveur du président, de s'emparer de toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphie, et la loi qui donnait cours forcé aux bons du trésor, achevèrent de concentrer entre les mains de M. Lincoln toutes les forces nécessaires. L'année commença bien.

Agé de trente-huit ans, Burnside, ancien élève de l'école de Westpoint, avait fait la campagne du Mexique; Mac-Clellan, qui l'avait connu ensuite dans les bureaux de la compagnie du chemin fer central de l'Illinois, l'avait désigné au président pour la nouvelle expédition. Déjà, sur les côtes de l'Atlantique, le port de Charleston avait été empierré malgré quelques réclamations de l'Angleterre; et, de Port-Royal, le général Sherman inquiétait les confédérés tandis que le commodore Dupont occupait la Floride. Mais le long cordon littoral, sur lequel s'élève le fort Matteras, occupé déjà par les fédéraux, était séparé de la côte par les immenses lagunes qu'on nomme Pamlico-Sound et Albemarle-Sound. Il s'agissait d'opérer dans ces eaux inté-

1. Voir *Année historique*, 1861.

rieures et de faire un débarquement au milieu même de la population carolinienne, regardée en général comme favorable à l'Union. En s'avançant dans la Caroline on coupait les chemins de fer qui, unissant la Géorgie à la Virginie, servaient à approvisionner l'armée confédérée. Le général Burnside arriva heureusement au milieu de ces lagunes que défend une barre, souvent funeste aux vaisseaux, lança ses troupes contre l'île fortifiée de Roanoke qui fermait le détroit d'Albemarle, s'en empara le lendemain, et aborda dans la Caroline du Nord (7-18 février). Il marcha immédiatement sur New-Bern, ancienne capitale de l'État, station du chemin de fer qui conduit à la nouvelle capitale, Raleigh. Les batteries derrière lesquelles l'ennemi s'abritait furent enlevées à la baïonnette.

A l'ouest, la possession du Missouri, conquis l'année précédente, offrait aux fédéraux une base d'opération dans le Kentucky et le Tennessee. Tandis que ces deux dernières rivières qui donnent leur nom à deux États coulent parallèlement au Mississipi, le grand fleuve continue à courir du nord au sud. Le gouvernement de Washington, possédant une nombreuse flottille de canonnières et de batteries blindées, les avait lancées dans les deux rivières et dans le fleuve au sein des États que les cours d'eau traversent, ordonnant aux troupes de terre d'aider les opérations des flottes. Le fort Donelson dans le Tennessee et Nashville, sa capitale, tombèrent ainsi aux mains des généraux Nelson et Crittenden.

Le président Jefferson Davis se roidit contre ces premiers revers qui le menaçaient à l'Est et à l'Ouest tandis qu'il faisait toujours face au centre sur les frontières de la Virginie. Il mit en état de siége la ville de Richmond et déclara suspendre toute justice civile, ainsi que le writ d'*Habeas corpus*, envoya le général Beauregard dans le Mississipi, et abandonna Manassas d'où il menaçait au centre le Nord, depuis le commencement de la guerre. Mais le

président Lincoln donna un nouveau développement à son système d'investissement en confiant au général Hunter le commandement de la Caroline du Sud, de la Géorgie et de la Floride, et au général Butler celui des États du golfe, à l'ouest de Pensacola, avec le commandeur Ferragut sous ses ordres, pour agir contre la Nouvelle-Orléans et s'emparer des bouches du Mississipi, tandis que le haut du fleuve tomberait entre les mains des fédéraux. Le général Mac-Clellan, commandant en chef de l'armée du Potomac, qui couvrait Washington contre l'entreprise de l'ennemi, et qui avait dû se reposer pendant l'hiver, reçut enfin l'ordre de reprendre l'offensive et d'occuper Manassas abandonné par l'ennemi. Le président Lincoln en même temps appela à son secours les armes de la loi pour blesser son adversaire au cœur.

Dès le 4 décembre 1861, le général Phelps avait lancé de l'île aux vaisseaux (bouches du Mississipi) une proclamation aussi hardie que celle du général Frémont. Il y déclarait en termes formels que, selon lui, « tout État admis dans l'Union, depuis que la constitution a été adoptée, à titre d'esclavagiste n'avait pu l'être qu'en violation directe de pacte constitutionnel. » A New-York, le 19 décembre un orateur éloquent, M. Wendel Philipps, prononçait un discours qui produisit une immense sensation. M. Wendel Philipps était séparatiste bien avant la sécession : « Oui, dit-il, pendant vingt-cinq ans j'ai maudit l'Union. Je l'ai maudite quand cette Union impliquait chez les blancs l'hypocrisie et pour les noirs l'esclavage. Je reconnais que je préfère à la paix la pureté de conscience. Fils de cinq générations de puritains, et sans méconnaître le prix de l'Union, je préférerais la séparation à la complicité dans une œuvre de tyrannie. » Il ajoutait qu'il se ralliait à l'Union du moment qu'on voulait lui donner « la justice pour base. » Il se refusait à tout compromis, demandant l'émancipation complète et s'écriant : « Que nos dix-neuf États disent au

monde : Nous avons depuis dix mois tenté de combattre cette rébellion comme une insurrection ordinaire; nous avons évité de toucher aux institutions particulières des États. Nous sommes impuissants. Cette lutte ne peut rester renfermée dans le cercle où nous avons voulu la maintenir, c'est une lutte entre l'esclavage et la liberté : la liberté seule peut sauver l'Union. Que Mac-Clellan écrive ces mots sur son drapeau en lettres assez grosses pour qu'on les puisse voir de Londres. Je veux bien attendre que Mac-Clellan nous discipline une armée, mais je connais une autre armée déjà disciplinée par un siècle d'oppression. Si nous lui tendons la main, ni Manassas, ni Richmond ne pourront nous arrêter, et nous trouverons un rempart vivant entre nous et les canons confédérés partout où nous promènerons le drapeau de l'Union. »

M. Lincoln aima mieux diriger le mouvement que de se laisser entraîner à des mesures extrêmes. Le 8 mars 1862, il envoya au Congrès, sous forme de message, une proposition tendant à indemniser les États qui aboliraient graduellement l'esclavage. Cette proposition concernait évidemment les États du centre restés indécis. L'esclavage étant le seul lien qui les rattachait au Sud; briser ce lien insensiblement sans que leurs intérêts eussent à en souffrir, c'était les rallier complétement au Nord; et il ne faut pas se dissimuler que de l'attitude des États du centre dépend l'issue de la guerre. La balance penchera du côté où ils se rangeront. Le gouvernement fédéral ne démentit pas sa prudence en ayant soin de faire remarquer que cette proposition n'impliquait de sa part aucune intervention dans les décisions des Etats. Libre à eux de traiter à leur gré la question de l'esclavage; ils savaient seulement que dans le cas où ils la résoudraient dans le sens le plus conforme à l'humanité, une indemnité sauvegarderait leurs intérêts. Le Sénat ratifia le 2 avril par 32 voix contre 16, cette importante loi. Le Congrès confirma également les précédents

bills de confiscation qui déclaraient propriété de l'Union et par conséquent libres les esclaves des rebelles. Un bill interdit enfin la servitude dans tous les territoires. On resserrait de plus en plus l'espace où régnait l'esclavage, en même temps que la guerre, par la confiscation, amenait dans le Sud bien des émancipations et que la loi offrait aux États du centre un moyen de concilier les droits de l'esclave et les droits des États propriétaires.

Parmi ces derniers il était naturel que le district de Colombie, où siége le gouvernement, donnât le premier l'exemple de l'émancipation. Ce district, enclavé entre le Maryland et la Virginie, comptait encore plus de 3000 esclaves, régis par un code noir des plus rigides. Si un nègre brisait un réverbère ou bien attachait un cheval à un arbre ou lançait un pétard à moins de 100 mètres d'une maison, il était passible de trente-neuf coups de fouet. On ne pouvait plus tolérer de pareilles cruautés aux portes de la Maison-Blanche. Le Sénat, le 3 avril, la Chambre des députés adoptèrent à la majorité des deux tiers un bill, qui affranchit les noirs colombiens, qu'on n'osait pas même désigner par leurs noms et qu'on appelait « certaines personnes astreintes au service ou au travail. » On fixa à un million de dollars l'indemnité allouée aux propriétaires et une somme de 100 000 dollars fut votée pour venir en aide aux nègres qui désireraient émigrer à Haïti ou à Libéria.

Le président Lincoln acheva l'ensemble de ces mesures en négociant et en signant bientôt avec l'Angleterre (7 avril) un traité auquel le cabinet de Washington, sous la prédominance du Sud, s'était toujours refusé et qui avait pour but l'abolition de la traite des nègres, moyen sûr de contribuer encore à empêcher au moins par l'importation le recrutement des esclaves.

M. Jefferson Davis, président du Sud, répondit à toutes ces mesures en composant son ministère d'hommes déter-

minés : secrétaire d'État, J. P. Benjamin, de la Louisiane; secrétaire de la guerre, George Randolphe, de la Virginie; secrétaire de la marine, S. R. Mallory, de la Floride; secrétaire du trésor, C. G. Memmenger, de la Caroline du Sud; attorney-général, Thomas-Henry Walts, de l'Alabama; directeur des postes, A. Reagen, du Texas. La guerre continua dans ces conditions, mais principalement d'abord aux extrémités, sur le cours du Mississipi particulièrement, les armées du Potomac, dans une contrée plus septentrionale, continuant à s'observer pour attendre la saison favorable.

Guerre sur le Mississipi.—Sur le cours du haut Mississipi, le général Beauregard avait été mis par Jefferson Davis à la tête de la résistance. Le 6 avril, aidé du général Johnston, le général Beauregard attaqua à Pittsbourg-Landing, pour arrêter en avant de Corinthe, dans l'Alabama, le général Grant à la tête des fédérés. Déjà, en effet, le général Pope, avec le commodore Foote, en descendant le Mississipi, s'était emparé de New-Madrid, et, continuant sa route, se dirigeait sur Memphis tandis que Grant envahissait l'Alabama. Beauregard était décidé à arrêter l'ennemi. La bataille dura deux jours. Le premier, le général Grant éprouva de grandes pertes. Mais, le lendemain, celui-ci recommença la lutte avec fureur, et, renforcé par les divisions du général Buell, reprit l'offensive, et resta maître du champ de bataille. Les confédérés se retirèrent derrière les retranchements de la ville de Corinthe. Mais cet avantage des fédéraux en entraîna d'autres. Deux flottilles du Mississipi avaient été arrêtées par une île, l'île n° 10, dans laquelle les séparatistes avaient accumulé de redoutables moyens de défense. Maintenant elles foudroyèrent l'île et forcèrent la garnison à capituler (8 avril).

En même temps, dans les derniers jours du mois d'avril, le général Buttler et le commodore Ferragut, ayant

ôtoyé les États du Sud, étaient arrivés aux bouches du
Iississipi, devant la Nouvelle-Orléans, la clef du plus
ıeau fleuve du monde, la capitale commerciale du Sud, le
lébouché de toutes les marchandises venues de l'intérieur
lu continent américain. Les forts Jakson et Saint-Philippe
ɭui protégent les bouches du Mississipi furent dépassés
ɔar la flotte fédérale après un engagement sérieux, où la
flotte confédérée fut en partie coulée à fond. Pendant que
le commodore Ferragut remontait le fleuve, le général
Buttler pénétra dans le lac Pontchartrain, et la ville, menacée de tous côtés, comprit qu'elle n'avait qu'à capituler.
Sommé de la livrer et d'arborer le drapeau fédéral,
le maire, M. Monroë, répondit avec arrogance qu'il ne
trouverait pas parmi ses administrés un homme « dont la
main et le cœur ne se paralyseraient à la seule pensée
d'arborer un drapeau auquel il n'avait pas prêté serment. » Néanmoins, le général Lowell, qui occupait la
ville, se retira sans combat; le général Buttler put y entrer, le 27 avril, et le général Beauregard n'eut plus qu'à
adresser une proclamation aux planteurs du Sud qui possédaient du coton, pour les engager sans délai ni hésitation à incendier leurs richesses plutôt que de les céder à
l'ennemi.

Le conquérant de la Nouvelle-Orléans, général Buttler,
passé du barreau dans les camps, s'était partout signalé
par l'énergie de sa conduite. Dès les premiers jours de la
guerre civile il avait mis Baltimore en état de siége. C'était lui qui, pendant la campagne de 1861, s'était maintenu dans le fort Monroë, en face de Norfolk, où il eut
l'idée d'employer aux fortifications les esclaves fugitifs. Le
27 août, il s'emparait du fort Hatteras; le 7 décembre il
prenait Port-Royal. Maître de la Nouvelle-Orléans, c'était
un homme déterminé à faire produire à ce fait d'armes
tous ses résultats. Il proclama l'état de siége et exerça de
rigoureuses mesures envers des négociants, consuls étran-

gers, en relation avec les rebelles. Les dames se permettaient d'insulter les troupes. Le général ordonna, le 15 mai, d'arrêter toutes les dames qui se rendraient coupables de ces outrages. Il veillait aussi à ce que les marchandises laissées dans les magasins ne fussent point incendiées, car la tactique des hommes du Sud se révélait à mesure que leurs échecs se multipliaient. Il ne craignit pas même d'astreindre les étrangers à prêter serment aux États-Unis et ne tint nul compte des réclamations des consuls européens. En même temps, dans le haut Mississipi, Memphis, après un combat naval, se rendait aux fédéraux et menaçait ainsi Corinth, dans l'Alabama, du même sort.

La guerre, comme une longue traînée de feu, avait donc enveloppé la jeune Confédération américaine, qui se trouvait entamée de tous côtés. L'océan Atlantique lui était fermé; le Mississipi ne lui appartenait plus. Ses troupes étaient chassées du Missouri, du Kentucky, du Tennessee, de la Louisiane. Dans l'Arkansas même les fédéraux avaient remporté, au mois de mars, sur les bandes indiennes, la victoire de Pea-Ridge. Le fils de Ben-Mac-Culloch, le terrible Bosse-de-Bison, il est vrai, continuait ses ravages; mais ce n'est pas sur un tel général que le Sud pouvait compter pour reprendre le dessus et surtout se concilier les sympathies européennes. Les conséquences des succès multipliés du Nord allaient se révéler dans l'évacuation des redoutables lignes de Corinth. Les confédérés ne pouvaient plus s'y maintenir puisque leurs adversaires, maîtres des rivières, les tournaient et menaçaient de les enfermer. La prise de la Nouvelle-Orléans les découragea; lorsqu'ils virent la ville de Memphis inévitablement destinée à tomber entre les mains de leurs ennemis, ils n'hésitèrent plus, et, trompant les fédéraux qui commençaient à les serrer de près, ils sortirent pendant la nuit par le chemin de fer de Mobile. L'État du

Mississipi et celui de l'Alabama se trouvèrent pour ainsi dire livrés sans défense aux troupes de l'Union.

Guerre sur le Potomac. — Il semblait que le gouvernement de Washington n'eût plus qu'à frapper un coup décisif pour se rendre maître de tout le Sud. Malheureusement la partie principale du plan ne réussit pas aussi bien que les expéditions accessoires, et la grande armée du Potomac, qui devait enlever Richmond et frapper la révolte au cœur, ne manœuvra pas aussi légèrement que les petites armées et les petites flottilles du Mississipi.

En Virginie, sur les bords du Potomac, les opérations n'avaient point commencé si tôt que sur les côtes de l'Océan et dans les États de l'Ouest. Les froids de l'hiver qui furent très-rigoureux, une maladie du général Mac-Clellan, l'immensité des préparatifs retardèrent tellement les mouvements de l'armée, que l'impatience américaine murmurait et des tracasseries de toutes sortes assaillirent le général. Attaqué par la calomnie, celui-ci dut, pour se défendre, faire connaître et laisser discuter le plan qu'il avait conçu. Ce plan fut immédiatement connu des confédérés.

On se rappelle la situation des belligérants sur le Potomac à la fin de 1861. L'armée des sécessionnistes paraissait toujours dans l'intention de se porter sur Washington et occupait Manassas, le théâtre de sa grande victoire, position naturellement protégée par d'immenses forêts et des gorges, et rendue plus redoutable encore par des travaux de tous genres. Mac-Clellan, après avoir fortifié Washington, pour le mettre à l'abri d'un coup de main, et y avoir mis une grosse garnison qui pouvait seule à l'avenir protéger la capitale fédérale, descendit vers le Sud, forma le dessein de s'embarquer avec la plus grande partie de ses troupes sur le *James-River*, pour se rendre à Richmond, par eau. C'était forcer les confédérés à se replier en toute

hâte de Manassas, menacer la capitale du gouvernement du Sud, frapper en un mot un grand coup au centre des États rebelles, déjà si vivement pressés à l'Est et à l'Ouest. La réussite de ce plan, véritablement habile, dépendait beaucoup du secret; il ne fut par gardé.

Instruits de ce projet, les confédérés se hâtèrent d'évacuer Centreville et Manassas.

Le gouvernement de Washington, mécontent, retira à Mac-Clellan le commandement en chef. On divisa les troupes réunies sous ses ordres en quatre grands corps, sous quatre chefs séparés. Rompre l'unité du commandement à la veille d'une entrée en campagne, c'était se préparer des revers, décourager celui qui se voyait privé de son autorité, prouver encore une fois la faiblesse en temps de guerre d'un gouvernement qui n'a pas la libre disposition de lui-même et qui, obéissant à mille impulsions contraires, compromet souvent, pour le bon plaisir de quelques-uns, les intérêts de tous.

Mac-Clellan heureux au moins d'avoir fait évacuer Manassas, donna ordre à l'armée qu'il commandait, de s'embarquer à Alexandrie pour commencer son mouvement d'agression contre Richmond. Mais là, premier mécompte. Mac-Clellan ne trouva que la moitié des vaisseaux promis. Au moment du départ, il dut céder encore une division au général Frémont qu'on dirigeait, sans grande raison, dans les montagnes de la Virginie septentrionale. L'embarquement néanmoins commença le 17 mars. Quinze jours plus tard l'immense armement préparé depuis si longtemps était transporté au fort Monroë, à la pointe méridionale de la péninsule de Virginie. Mais au moment de s'engager immédiatement dans le James-River un obstacle se présenta.

Échappée l'année dernière à la destruction de l'arsenal de Norfolk, une frégate, le *Merrimac*, avait été par les confédérés tranformée en une machine de guerre redou-

able. On l'avait rasée jusqu'à la flottaison, recouverte d'un oit en fer, armée d'un éperon comme les anciennes gaères romaines. Une puissante artillerie la défendait. De son eul choc elle coule, le 8 mars, une frégate fédérale. Elle urait probablement détruit la flotte du Nord, mouillée à Iampton Roads, si le *Monitor*, navire également cuirassé, ie fût venu l'arrêter et engager un duel qui retentit au oin. Long et ras, le *Merrimac* croyait avoir facilement raison du *Monitor* beaucoup plus court et surmonté d'une tour qui ne contenait que deux canons. Mais l'agilité l'emporta sur la force. Les deux navires étant également invulnérables, et les boulets Armstrong effleurant à peine leur toiture il s'agissait de se toucher, de se couler. Les deux navires tournèrent pendant plusieurs heures en décrivant d'immenses cercles, sans pouvoir s'atteindre. Le *Monitor* évitait tous les coups du *Merrimac ;* il finit par le fatiguer. Celui-ci rentra à Norfolk, laissant son rival maître du champ de bataille, mais n'en rendant pas moins impossible l'entrée des canonnières dans le James-River. Impuissant contre une frégate blindée il aurait anéanti sans peine tous les autres bâtiments. Force fut de renoncer à la route de James-River, la plus courte comme la plus facile. Il fallut, pour marcher sur Richmond, prendre une route détournée, le York-River. Mais ici se présentait, comme obstacle, une ville, York-Town.

York-Town est célèbre dans l'histoire de l'indépendance américaine par la capitulation du général anglais, Cornwallis, enfermé dans cette petite péninsule qu'embrassent le York et le James-River (1781). Les fédéraux ne connaissaient nullement la force de la position qu'ils attaquaient, car ils ne possèdent presque aucun renseignement sur le pays, trait singulier de cette guerre si singulière. Mac-Clellan songeait à tourner la position en s'emparant de Gloucester située en face de la ville et sur la rive gauche du bras de mer. Le corps d'armée de Mac-

Dowell (35 000 hommes), qui devait s'embarquer le dernier, était destiné à cette expédition. On apprit tout à coup que le gouvernement, sans en donner raison, le retenait devant Washington. Il semblait qu'on prît plaisir à affaiblir Mac-Clellan et à multiplier les embarras qui s'opposaient déjà à un prompt succès. L'armée fédérale dut se résigner à une attaque en règle contre une ligne redoutable de retranchements au milieu des bois. Elle entreprit des travaux gigantesques, pratiqua des routes avec des troncs d'arbres superposés, seul moyen de consolider les chemins effondrés par des pluies continuelles, ouvrit des tranchées, construisit des batteries où furent établies les pièces du plus gros calibre amenées au prix des plus grands efforts. Ceci achevé, l'armée fédérée apprit qu'il n'y avait plus un ennemi dans York-Town (4 mai). L'armée confédérée qu'on espérait anéantir se repliait en bon ordre sur Richmond, contente d'avoir fait perdre à ses adversaires tout le mois d'avril.

Mac-Clellan voulait au moins poursuivre cette armée dans sa retraite. A travers des chemins frayés dans les bois, délayés par des pluies torrentielles, les fédéraux atteignirent l'arrière-garde ennemie à Williamsburg, jolie petite ville, assise à l'endroit où la péninsule est presque étranglée par les deux bras de mer, et ils commencèrent le combat (5 mai). Obligés de traverser des abattis sous le feu de redoutes nombreuses, sous une pluie qui dura plus de trente heures, les divisions débouchant l'une après l'autre perdirent un grand nombre de soldats et quelques pièces de canon, mais ils délogèrent les confédérés qui se mirent de nouveau en retraite. Les généraux Heintzelman, Hooker et Kerney, vétéran de l'armée du Mexique et de la campagne d'Italie, se distinguèrent surtout dans cette journée par leur intrépidité.

Vainqueurs, les fédéraux remontèrent le cours du Pamunkey jusqu'à White-House où un chemin de fer allait

irectement à Richmond, le York-River-Rail-Road; une ivière, le Chikahominy était le seul obstacle qui pût arrêter es fédéraux, à dix milles de Richmond. Mais l'ennemi vait coupé tous les ponts et le Chikahominy présentait lutôt l'aspect d'un immense marais que celui d'un cours l'eau régulier. Il changeait de lit à chaque instant, la noindre pluie le faisait déborder, et une vase épaisse renlait ses bords impraticables. Mac-Clellan, établi à Bottom-Bridge, disposa son armée sur les deux rives de manière à serrer de près l'ennemi dont les avant-postes touchaient les siens, et, avec une armée d'ailleurs déjà fatiguée, s'occupa de jeter un grand nombre de ponts qui rendissent les communications faciles entre ses deux ailes.

Mais le général confédéré Johnston n'attendit pas que les préparatifs de l'ennemi fussent terminés. Le 30 mai, de grandes pluies étaient tombées, et on pouvait prévoir un prochain débordement du Chikahominy. Comptant sur cette inondation pour rompre le front des fédéraux, Johnston, le 31 mai, attaqua l'aile de Mac-Clellan engagée sur la rive droite. Heureusement pour les fédéraux l'inondation vint trop tard; ils purent envoyer des renforts aux divisions de la rive droite qui pliaient devant des troupes supérieures en nombre. Le pont sauva l'armée d'un désastre; mais la lenteur des fédéraux les priva d'un grand succès. Au lieu de simples renforts il eût fallu lancer toutes les divisions sur la rive droite, au moment où Johnston pliait, établir des ponts par tous les moyens et changer une lutte indécise en une immense victoire. La bataille de Fair-Oaks continua encore le lendemain et ne finit que par la lassitude des confédérés. Décousue, éparpillée dans les bois, semée de mille incidents divers, elle fut une véritable bataille américaine toujours indécise; l'armée du Nord perdit 5000 hommes et celle du Sud au moins 8000.

A partir de ce jour, Mac-Clellan ne songea plus qu'à se

fortifier dans sa position et fit entreprendre les travaux les plus considérables sur les deux rives du Chikahominy, ne voulant tenter une attaque sur Richmond qu'avec des espérances sérieuses de succès. Malheureusement chaque délai diminuait ses chances. Son armée se fondait dans ces marais pernicieux et au milieu de fatigues incessantes, d'escarmouches journalières. Le gouvernement de Washington ne lui envoyait point de renforts, malgré ses demandes les plus pressantes. Il ne croyait pas la capitale fédérale suffisamment défendue par 8000 hommes, et, pendant que Mac-Clellan campait aux portes de Richmond, on tremblait à la Maison-Blanche. Tant avait été bien conçu le plan de défense des confédérés et tant le général Jackson mettait d'activité et d'énergie à l'exécuter.

La résistance de York-Town, la bataille de Williamsburg, la bataille de Fair-Oaks avaient en effet considérablement retardé l'armée fédérale et permis au gouvernement du Sud de se fortifier autour de Richmond. Loin de commettre la faute du Nord et de diviser ses corps d'armée, il les concentrait au contraire. Il avait évacué Norfolk; il avait même incendié le fameux *Merrimac* qu'il craignait de voir tomber entre les mains de l'ennemi; les troupes de la Caroline du nord se repliaient et de tous côtés les recrues disponibles affluaient vers la capitale du Sud. L'important était en outre d'empêcher les fédéraux de se réunir également. Les généraux Lee et Jackson se chargèrent de cette mission. Lee menaça Washington. Jackson, dans la vallée de la Senandhoa et dans les montagnes Bleues (Virginie orientale), tint en échec les généraux Banks et Frémont. Avec une rapidité étonnante il se montra et se déroba tour à tour, tenant les fédéraux sans cesse en haleine. Le 23 mai il surprenait Front-Royal et le lendemain chassait Banks de Winchester. Puis changeant de pays il s'en allait battre Frémont à Cross-Keys et Shields à Port-Republic. La confusion était telle à Washington

après la défaite de Banks, qu'on rappela en toute hâte Mac-Dowel qui s'avançait par le Rapahannoch pour aller soutenir Mac-Clellan. Mais alors, pendant que les fédéraux couraient dans les montagnes Bleues pour le saisir, Jackson se retira à toute vapeur sur Richmond où était déjà arrivé le général Lee, chargé de remplacer Johnston qui avait été blessé à Fair-Oaks. Le Sud avait achevé alors son mouvement de concentration en rappelant de l'ouest l'armée de Corinth et le général Beauregard, qui venait également apporter à la défense le concours de son talent et de son prestige. Et tout cela s'était passé à des distances si grandes, les mouvements de troupes en apparence désordonnés s'étaient faits si secrètement que Mac-Clellan, perdu dans des marais et au milieu des bois, sans informations, sans renseignements, ne vit point ces forces considérables s'accumuler devant lui.

Il ne tarda pas à s'en apercevoir aux attaques de plus en plus vives de l'ennemi. Disposant d'une armée supérieure en nombre, les confédérés résolurent de recommencer la bataille de Fair-Oaks, mais sur les deux rives du Chikahominy, de tourner et de couper l'armée fédérale de ses communications. Le 24 juin, les confédérés attaquèrent les fédéraux avec une grande vigueur, rompirent leur ligne, leur prirent 19 canons, et le lendemain, recommençant encore, portèrent leur perte à 4739 hommes. Mac-Clellan essaya de maintenir son armée par une proclamation vigoureuse et de rester en face de Richmond. Mais les 25 et 26 juin, une mêlée semblable eut lieu avec le même résultat. Mac-Clellan vit que le seul parti à prendre c'était la retraite; mais la retraite par White-House et Williamsburg, avec les confédérés à leur poursuite, ce serait un désastre. Il fallait tromper l'ennemi. Le général revint à un ancien plan qu'il regrettait de n'avoir pas mis plus tôt à exécution. Il résolut de transporter son armée sur le James-River, la route la plus directe de Richmond,

route ouverte à la marine depuis la destruction d *rimac*. Déjà une flottille la remontait chargée d'a| sionnements : elle arrivait à point pour assurer le munications. Le trajet de Fair-Oaks au James-Rivei pas long : il n'y avait que dix-sept milles, mais i transporter tout le matériel sur une seule route en le flanc tout le temps à l'ennemi. L'opération fut c avec la plus grande célérité et avec le plus granc

Alors continua la série d'engagements meurtri ont fait donner à cette semaine le nom de sema sept batailles. Le général confédéré Hill, ignor projets des fédéraux, passa le Chikahominy p tourner et les attaqua sur la rive gauche. Mais M avait reçu l'ordre de se porter vers les ponts co en face de *Gaine's Hill*, sur le Chikahominy et de s' au général Porter. Leur mission était de résister e des ponts pendant que l'armée opérait sa retraite repasser ensuite et de les détruire. Le 28 Jackson y attaquer, encore sur la rive gauche, sur un terr dulé, en grande partie boisé. Les fédéraux tinrent b la journée contre des forces supérieures. Mac-Cl repasser la rivière à plusieurs de ses divisions po tenir Porter. Mais à la nuit les fédéraux avaient toutes leurs réserves et se trouvaient épuisés qu confédérés lancèrent les leurs. La gauche, princip affaiblie, plia, se débanda et jeta le désordre dans Plusieurs charges brillantes de cavalerie ne purent le combat que les ténèbres suspendirent. 35 000 f avaient résisté à 60 000 confédérés.

Pendant la nuit Mac-Call et Porter repassèrent l du Chikahominy et les détruisirent. Le 29 les colc Sud apparurent encore sur les arrière-gardes fé Un combat s'engage à Savage-Station près du de fer : il fut à l'avantage de ces dernières. Le mée se transporta, au prix de mille fatigues,

l'un marais qui devait encore la protéger, le White-Oak-Swamp et que surveillèrent les généraux Summer et Franklin. De plus les divisions Hooker, Kearney, Mac-Call furent postées à cheval sur les points où se rencontrent les diverses routes débouchant de Richmond. Franklin, Hooker, Kearney, couvrirent courageusement cette pénible, mais glorieuse retraite, et le 30 au soir les divisions fédérales se réjouissaient de se voir réunies sur les bords du James-River, où la flottille venait de débarquer de nombreux approvisionnents. Mac-Clellan s'établit à Malvern-Hill, plateau élevé, découvert, sur lequel on pouvait déployer l'artillerie. Les canonnières rangées en bataille se tenaient prêtes à soutenir l'armée de leurs batteries. L'ennemi osa pourtant se risquer contre cette position formidable : ce fut une boucherie inutile qui se renouvela le lendemain 1er juillet à Turlrey-Bridge. Les fédéraux maintinrent tous leurs postes malgré les pertes que tant de combats, un voyage si difficile, et une chaleur si accablante leur avaient causées.

Le 4 juillet, M. Jefferson Davis expédiait aux États du Sud une dépêche où il leur annonçait ses succès, tout en reconnaissant que les pertes avaient été terribles, et déclarait que la situation exigeait de nouveaux efforts pour le triomphe de la cause qu'ils défendaient. Le général Mac-Clellan de son côté adressait une proclamation à ses troupes, pour les féliciter d'avoir accompli un mouvement de flanc sans avoir éprouvé de pertes considérables.

Ce n'était pas moins un temps d'arrêt pour le Nord. Le président Lincoln, ressentant l'échec de Richmond, fit un appel nouveau de 300 000 hommes, plaça la milice de tous les États sous son autorité suprême, et obtint du Congrès le droit de recourir en cas de besoin à un tirage au sort portant sur tous les citoyens de 18 à 45 ans (14-16 juillet); il visita l'armée de Mac-Clellan et celle du Potomac, fit rendre un bill d'emprisonnement et de confis-

cation contre tous ceux qui porteraient secours aux confédérés ou y auraient des emplois, avec séquestration des biens et libération de leurs esclaves, et nomma Halleck général en chef de toutes les armées de terre pour mettre plus d'unité dans les opérations. Déjà le président commençait à compter sur les noirs. Aux termes d'une nouvelle loi, les hommes de race africaine pourraient être incorporés dans l'armée pour le travail des retranchements ou tel autre service civil ou militaire, auquel ils seraient jugés propres. Le président adressa à une députation noire un discours où il présenta un exposé succinct de l'emploi qu'il prétendait faire des sommes votées pour faciliter l'émigration noire.

M. Lincoln était obligé de frapper de grands coups. Dans le Nord le parti démocratique relevait la tête et les désirs d'en finir avec cette guerre sanglante se manifestaient hautement. Il fallait donner à la guerre une signification plus nette et s'occuper plus activement de la question de l'esclavage, cause principale de la séparation. L'Europe accusait le gouvernement fédéral de se soucier peu des noirs et de ne combattre que par orgueil. Enfin les abolitionnistes ardents de la Nouvelle Angleterre critiquaient ouvertement le cabinet et voulaient que le grand mot, liberté des noirs, fût enfin prononcé. Déjà en mai 1862, aux États-Unis même, le général Hunter, établi à Port-Royal, avait proclamé l'affranchissement de tous les nègres dans l'étendue de son commandement (Caroline du Sud, Géorgie et Floride). Le président s'était hâté de le désavouer, avait annulé sa proclamation comme acte inconstitutionnel et déclaré que lui seul avait le droit d'émanciper les esclaves. A la Nouvelle-Orléans, Buttler fit faire également à la question un grand pas. A son arrivée dans la Louisiane, il était résolu de se maintenir à ce sujet dans une stricte neutralité. Mais les propriétaires manifestaient une si grande hostilité et les nègres de cette contrée, mélange

le créoles et d'élèves du Kentucky, se montraient si avides le liberté que le général ne put refuser l'arme qui s'offrait à lui pour combattre les séparatistes. La guerre avait mené dans les plantations une désorganisation dont avaient déjà profité bien des esclaves. Buttler appliqua rigoureusement la loi de séquestre votée par le Congrès, déclara confisqués et partant libres, tous les esclaves qui se trouvaient dans les districts encore insurgés de la basse Louisiane, donna des ordres pour que les nègres marrons fussent accueillis dans les lignes fédérales, et, désirant procéder au recensement des noirs qui avaient droit à la liberté, fit cesser toutes les ventes fictives qui faisaient passer aux mains des planteurs prétendus loyaux les propriétés situées entre le Mississipi et le Bayon Lafourche. Il organisa trois régiments d'hommes de couleur et encouragea deux journaux consacrés à la cause des noirs. On vit même, au grand scandale de bien des Yankees, des hommes de couleur s'asseoir dans les omnibus et les wagons à côté des hommes blancs.

La question de l'émancipation amenait celle de l'émigration des noirs. Que faire des nègres libres? Beaucoup de personnes voulaient la déportation complète, pour ainsi dire, de la race africaine. Le gouvernement ne tenait pas à adopter cette mesure beaucoup trop rigoureuse. Il favorisa cependant les émigrations. Plusieurs législatures des Antilles anglaises et les autorités danoises de Sainte-Croix entrèrent en pourparlers avec M. Seward pour obtenir en qualité d'apprentis un certain nombre de nègres. Une convention fut même conclue le 22 juillet à Washington entre le gouvernement des États-Unis et le Danemark pour transporter les émigrants à Sainte-Croix. L'apprentissage des travailleurs durerait cinq ans, au terme desquels ils seraient libres. Ils ne seraient forcés de travailler que cinq jours dans la semaine. Toutefois, il faut le dire, ces clauses ne plaisaient guère aux nègres, effrayés de cet appren-

tissage de cinq ans. Ce fut bien autre chose pour le Brésil auquel M. Seward refusa même nettement son concours. Le Brésil voulait coloniser les bords de l'Amazone avec les noirs venus des États-Unis; mais il ne leur accordait des terres et la liberté qu'après trois ans de servitude. Les nègres préférèrent ne point sortir du pays; quelques-uns se rendirent dans la république d'Haïti et de Libéria.

M. Jefferson Davis de son côté, au Congrès de Richmond, proposa, dans son message du mois d'août, des mesures pour l'amélioration de la marine et de l'armée; il s'éleva contre les généraux fédéraux qui armaient les esclaves et contre les proclamations de Butler à la Nouvelle-Orléans; il dit que les représailles devaient être adoptées contre ceux qui déshonoraient la guerre; il avoua que la dette publique était très-considérable et qu'une nouvelle émission de bons du trésor était nécessaire; enfin il proposa d'étendre la conscription aux hommes de trente-cinq à quarante-cinq ans.

Ces mesures prises, la guerre recommença avec vigueur. Une nouvelle armée fut formée par le Nord en Virginie et réunit les généraux Banks, Shields et Mac-Dowell sous les ordres de Pope, nommé général en chef pour agir dans la vallée du Rapahannoch, rallier Mac-Clellan et reprendre l'offensive contre les confédérés. « J'entends, dit Pope aux siens, parler de fortes positions à prendre et à garder, de lignes de retraite, de bases d'approvisionnements. Chassez de pareilles pensées.... Il faut marcher franchement à l'ennemi. Étudions les lignes de retraite probables de nos adversaires et laissons là les nôtres pour ne nous occuper que d'eux. » Les confédérés, en effet, comprenant que Mac-Clellan ne menaçait plus Richmond d'aucun danger, détachaient de la grande armée l'habile manœuvrier Stonewall Jackson. Celui-ci part rapidement et cherche à battre les corps d'armée de Pope, avant qu'ils soient massés. La division de Banks était trop aventurée vers le cours du Ra-

iday. Jackson l'attire le plus loin possible par des escarmouches où il lui laisse l'avantage, et se retourne tout d'un oup pour l'écraser à Cedar-Mountain. Mais Banks ne se aisse pas surprendre, et ses mouvements sont encore plus apides que ceux de Jackson, qui engage la lutte sans que outes ses troupes soient présentes. La bataille dura 9 août) jusqu'au soir avec un égal acharnement. Jackson ne put faire entrer en ligne toutes ses forces que vers six heures du soir. Les fédéraux commençaient à plier, quand, vers sept heures, arrivèrent heureusement Pope et Mac-Dowell, avertis à temps, et qui avaient réparé par leur célérité l'imprudence de leur dispersion. Pope et Mac-Dowell se jetèrent au plus épais de la mêlée, ranimèrent le courage des soldats de Banks, et les firent soutenir par des troupes fraîches. Ils s'exposèrent même si hardiment qu'ils coururent risque d'être enlevés par une brigade de cavalerie confédérée. Jackson dut se retirer, la rage dans l'âme, d'avoir vu ainsi lui échapper, au dernier moment, une victoire presque certaine. Si Jackson eut réussi, l'armée de Pope eût été coupée et Mac-Clellan compromis. Pope venait donc d'obtenir un grand résultat. Sa marche cependant se trouvait arrêtée et Mac-Clellan ne pouvait compter sur son appui.

Ce dernier ne songea plus qu'à se retirer de l'impasse où il était acculé, sur le James-River, à Harrison Landing, menaçant toujours Richmond d'une offensive audacieuse; mais bien plus menacé d'être obligé de capituler sans combat. Les maladies, le manque d'eau, la rareté des vivres, l'insalubrité d'un terrain marécageux, les chaleurs asphyxiantes de la saison étaient pour son armée autant de germes de mort en permanence; le départ de Jackson l'encourageait d'ailleurs; il s'assura par une forte reconnaissance de la quantité de soldats que le général Lee pouvait lui opposer. Tranquillisé sur ce point, il embarqua rapidement l'énorme matériel qui lui restait et la portion

paralytique de ses troupes, et lui-même, à la tête de ses soldats sans bagages, portant dans leurs sacs six jours de vivres, emmenant seulement son artillerie légère, il se mit à descendre la rive nord du James-River, en bon ordre et prêt à recevoir toute attaque. L'ennemi ne parut pas. Le 11 août, les premiers corps partirent; le 14, l'armée du Potomac avait atteint Williamsburg. Elle était sauvée. Mac-Clellan avait habilement saisi le moment et mis fin à une campagne dont on ne pouvait pas dire qu'il fût sorti amoindri.

Le général Lee s'aperçut un peu tard que sa proie lui avait glissé des mains. Craignant pour Jackson, il se lança dans le nord de la Virginie à son secours. Pope défendait le Rappahannock, avec des forces si imposantes qu'il était impossible de tenter le passage. Jackson alors, l'homme à l'imagination fertile en projets hardis, entreprend de tourner l'armée fédérale pendant que Lee l'attaquera de front. Il se jette dans les montagnes Bleues et en quatre jours descend sur l'ancien théâtre de la guerre, Manassas, Gainesville, Bull's Run. Le voilà sur les derrières de l'armée de Pope et sur le chemin de Washington. Pope comprenant sa situation, quitte le Rappahanock, et, avec toutes ses forces, tente d'écraser Jackson. Le général séparatiste est contraint le 27 et le 28 août à livrer, avec des fractions de troupes épuisées, combats sur combats contre un ennemi supérieur. Mais il se maintient avec une énergie si indomptable qu'il donne à Lee le temps de franchir la distance considérable qui les sépare. Il avait encore acquis des titres nouveaux à son glorieux surnom de *Stonewall* (mur de pierre). Le 29, avec quelques renforts, il livre et perd une bataille qui dure douze heures. Heureusement Lee arrive pendant la nuit, et le lendemain 30 s'engage une action générale qui doit être décisive. Bull's Run, théâtre déjà funeste aux fédéraux, est témoin de leur nouvelle défaite. Pope lutte cependant avec le plus grand

acharnement : il espérait toujours que Mac-Clellan viendrait le rejoindre; il ne savait pas que celui-ci se retirait sur Washington. La division des armées du Nord avait encore causé ce désastre qui mettait de nouveau la capitale fédérale dans un grand danger.

A ce moment les hommes du Nord étaient refoulés de tous côtés. Les avantages qu'ils avaient obtenus dans les Carolines et sur le Mississipi ne pouvaient avoir d'importance réelle que si l'expédition principale réussissait. Elle avait échoué : les confédérés relevèrent partout la tête. Des guérillas se répandirent dans le Kentucky, le Missouri, le Tennessee. Les troupes de Savannah demeuraient impuissantes dans la Caroline du Sud. Le général Buttler se voyait attaqué dans la Louisiane. Bâton-Rouge, capitale de cet État, centre de la grande culture du coton, est habitée par les plus riches propriétaires, partisans acharnés de la sécession; ils s'indignaient de se trouver à la discrétion de leurs ennemis. Mac-Clellan repoussé, ils songèrent à reprendre leur ville et Bâton-Rouge qui commande la Nouvelle-Orléans. Un double intérêt les excitait à l'arracher aux fédéraux. Ceux-ci toutefois ne se laissèrent point entamer. Le 5 août le général confédéré Breckenridge attaqua les unionistes postés en dehors de Bâton-Rouge. Le combat commencé à quatre heures du matin dura jusqu'à dix heures Les confédérés se retirèrent en désordre. Les troupes de l'Union, malgré ce succès, restaient toujours sur la défensive : elles étaient considérablement affaiblies et avaient perdu deux de leurs généraux. D'ailleurs les préoccupations du gouvernement ne pouvaient s'étendre si loin. Jackson campait, pour ainsi dire, aux portes de Washington.

Après la seconde victoire de Bull's Run les confédérés avaient en toute hâte franchi le haut Potomac. Le général Hill, avec 15000 hommes, pénétrait dans le Maryland qu'il essayait de soulever. Jackson assiégeait le grand arsenal fédéral d'Harper's-Ferry. Dans ces circonstances critiques

les jalousies qui avaient écarté Mac-Clellan se turent. Pope avait été malheureux, on le disgracia. Mac-Clellan reçut le commandement en chef, avec pleins pouvoirs : le salut de la république en dépendait. Cette nomination ranima le courage de l'armée dans laquelle Mac-Clellan jouissait de la plus grande popularité. Celui-ci résolut d'accabler les confédérés avant qu'ils se fussent réunis : ils avaient en effet commis la faute que nous avons tant de fois reprochée à leurs adversaires ; ils s'étaient divisés. Comptant sur les lenteurs et les indécisions de Washington, ils s'étaient hasardés dans le Maryland avant de tenir en main Harper's-Ferry. Mac-Clellan, avec les débris des corps de Virginie et du Potomac, reforma bien vite une puissante armée. Le 14 septembre il s'empara des hauteurs d'Hagerstonny, où les confédérés s'étaient établis, et repoussa le général Hill au delà d'un ruisseau torrentueux qu'on appelle *Antietham Creek*. En cet endroit les bords du haut Potomac sont formés par une série de collines assez élevées, couvertes en partie de bois et en partie de champs cultivés. C'est une région très-tourmentée et entrecoupée de petits cours d'eau, favorable aux embuscades, contraire au développement des grandes armées. Avant de s'avancer dans ce dédale, Mac-Clellan employa la journée du 15 à rallier ses divisions attardées. Les confédérés en firent autant et prirent position près de *Sharpburg*, sur la rive ouest de l'Antietham Creek. La journée du 16 se passa en escarmouches. Le 17 enfin la lutte s'engagea, temporisation funeste aux fédéraux, car elle donna le temps à Jackson, qui avait pris Harper's-Ferry le 15, de l'évacuer en toute hâte et de joindre le général Lee. Le 16, Mac-Clellan n'eût donc eu affaire qu'à la moitié de l'armée ennemie que le 17 il combattit tout entière. La bataille de Sharpburg fut peut-être la plus sanglante de toute la guerre. Les fédéraux eurent constamment l'offensive contre des hauteurs garnies d'artillerie et de masse d'infanterie. Mac-Clellan avait

voulu envelopper les confédérés; mais la résistance que rencontrèrent ces deux ailes commandées par Hooker et Burnside empêcha le mouvement tournant de réussir. Le général Mansfield fut tué et le général Hooker blessé. Les deux ailes ne purent même se maintenir qu'au prix des plus grandes pertes. Le 19, fédéraux et confédérés se retrouvaient encore face à face, mais épuisés. Ceux-ci, éloignés de leur base d'opération, ne recevant qu'à grande peine leurs approvisionnements, préparèrent leur retraite après une perte de 20000 hommes. Mac-Clellan ne songea pas à les contrarier. La capitale était sauvée, son but atteint. Le Maryland n'avait point répondu aux excitations des séparatistes, et les partisans de la sécession avaient été contenus par ceux de l'Union. Le gouvernement de Washington recouvrait sa sécurité et les choses tendaient à se rétablir sur le même pied qu'au commencement de l'année.

Les affaires politiques. — M. Lincoln, après avoir remporté ces avantages, songea aux affaires intérieures. Le renouvellement d'une partie du Congrès approchait. Il fallait des actes. Le 22 septembre il ne craignit plus de prononcer le grand mot. « Seront déclarés libres, dit-il dans sa proclamation, les esclaves des États ou fractions d'États qui seront en rébellion ouverte contre le pouvoir fédéral au 1er janvier 1863. » Ainsi cent jours de répit seulement étaient accordés au Sud s'il ne voulait pas entendre proclamer la liberté de ses esclaves.

Cette mesure fut diversement jugée en Europe. On s'étonna de voir M. Lincoln affranchir les esclaves d'États sur lesquels il n'avait plus de pouvoir, sans affranchir ceux des États restés dans l'Union. Cette contradiction dans la conduite de M. Lincoln n'est qu'apparente. Les États du Sud persistant à repousser la constitution, le président n'était plus obligé de respecter à leur égard cette consti-

tution qui l'enchaîne envers les pays *loyaux* et lui dénie le droit d'intervenir dans leurs décisions.

Une autre proclamation, du 24 septembre, n'eut pas moins d'importance. Elle punissait les résistances à l'enrôlement et à la conscription, résistances que le désir croissant de la paix avait amenées sur plusieurs points. Le président ordonnait : « 1° que tout rebelle et insurgé, leurs soutiens et complices, dans les États-Unis, et toute personnes décourageant les volontaires de s'enrôler, résistant à la conscription de la milice ou coupables de pratiques déloyales, apportant aide et appui aux rebelles contre l'autorité, seraient soumises à la loi martiale et relèveraient pour leur jugement des Cours martiales ou des commissions militaires ; 2° que le *Writ d'habeas corpus* était suspendu à l'égard de toutes les personnes arrêtées, soit antérieurement, soit postérieurement à cette proclamation et qu'elles seraient renfermées dans un camp, fort, arsenal, prison militaire ou tout autre prison, de par l'autorité militaire, ou de par toute Cour martiale ou toute commission martiale. » Mesures graves dans un pays né de la liberté et qui a grandi par la liberté. Des protestations très-vives s'élevèrent contre ces rigueurs. L'*habeas corpus*, loi de précaution contre les empiétements du pouvoir exécutif, pouvait-il être suspendu par ce pouvoir lui-même sans le Congrès ? Cette proclamation n'était-elle pas le premier acte d'une confiscation générale de toutes les libertés civiles et politiques, comme un acheminement vers une dictature sans limites ?

L'opposition releva vivement la tête. Le gouvernement avait réussi le 23 août à contrarier dans l'expression de ses sentiments le premier grand meeting de démocrates qu'on eût vu depuis deux ans à Philadelphie. Il ne put empêcher un nouveau meeting, beaucoup plus animé, de se réunir le 13 octobre à New-York, à l'institut Cooper. Les démocrates s'y élevèrent avec force contre la suspension de l'*ha-*

beas corpus, contre la façon dont la guerre était conduite, contre la violation de toutes les libertés constitutionnelles, contre la proclamation du président Lincoln, relative à l'affranchissement des noirs, enfin, contre la corruption, le gaspillage et le pillage organisé des services publics. M. John Van Buren traça, au milieu des rires d'une immense multitude, des portraits spirituellement chargés des chefs républicains et adressa au général Mac-Clellan des éloges qui, par contraste, obtinrent des applaudissements universels. Il déclara aux ennemis républicains du général que les démocrates en feraient le président de la république. « Et maintenant, s'est-il écrié, hourrah pour le fort Lafayette, » demeure bien connue de M. Van Buren et de beaucoup d'autres démocrates que l'ardeur de leur résistance avait fait emprisonner.

Autre signe de mauvais augure. Il se formait des sociétés, en apparence maçonniques, mais véritablement politiques. Dans l'Illinois, l'État du président Lincoln lui-même, une association de cette nature prit le nom de *Golden circle*, le *cercle d'or*. Les membres s'appelaient *chevaliers* et prêchaient le serment de résister aux empiétements et aux envahissements contre la liberté. Ils se proposaient en outre de combattre les candidats républicains aux prochaines élections. Ce titre de *chevalier du cercle d'or* pouvait même être considéré comme une attaque indirecte contre le gouvernement qui substituait partout le papier à l'or et à l'argent dans la circulation.

Il faut le dire, les démocrates, le parti de la paix, commençait à s'appuyer sur les financiers favorables jusqu'alors au gouvernement; mais depuis quelque temps, effrayé des proportions que prenait la guerre et de l'incertitude de l'avenir, M. Chase usait de la planche à billets comme si le crédit était inépuisable. Il jetait du papier dans la circulation, mais lui demandait de l'or: de là une fâcheuse contradiction dans son système. Dans le principe,

il avait, pour donner du crédit au papier, déclaré qu'il serait recevable dans toutes les caisses publiques et à la douane entre autres. Depuis, il avait fait voter par le Congrès que les billets des dernières émissions ne seraient plus recevables à la douane. On conçoit quelle gêne résultait pour le commerce de toutes ces variations et quelle dépréciation subissait le papier. M. Chase en fut puni le premier. Toutes les valeurs et les primes sur le numéraire montèrent et le trésor dut payer fort cher l'appoint en métal dont ses caisses avaient besoin pour solder les intérêts de la dette.

Le gouvernement fédéral n'engageait donc pas sous des auspices favorables la lutte électorale qui s'ouvrit bientôt dans plusieurs États. Le grand parti démocratique osa parler, se réunir, se concerter. *Wall-Street*, c'est-à-dire la haute finance, l'encourageait. Tout lui prédisait un triomphe que le Nord aurait bien voulu empêcher par une éclatante victoire sur le Sud. Mais Mac-Clellan, démocrate lui-même, se refusait à agir. Il laissait son armée dans les lignes de Potomac, se contentant d'observer l'ennemi. Il savait bien que son épée ne pouvait rien au moment où l'opinion allait prononcer, et que la véritable bataille allait se livrer devant l'urne électorale. Il attendait.

Les élections pour le renouvellement d'une partie de la Chambre des députés eurent lieu le 14 octobre dans l'Illinois, l'Indiana, la Pensylvanie, l'Ohio et le Minnesota. Sur 60 membres à nommer, les démocrates firent passer 36 candidats et les républicains 24 seulement. Le 5 novembre, ce fut le tour des États des Massachussetts, de New-York, Michigan, New-Jersey, Kansas, Delaware, Wisconsin, Missouri. Les démocrates obtinrent partout une majorité considérable. L'Ohio, un des États sur lequel les républicains comptaient le plus, et qui leur avait donné en 1860 une majorité de 44 000 voix, les abandonna. Chaque année cet État envoie 19 représentants à la Cham-

bre; l'année précédente, 14 étaient républicains, 5 démocrates; la proportion se retourna, 14 démocrates allèrent siéger pour l'Ohio contre 5 républicains. Lors de l'élection de M. Lincoln, l'Indiana donnait au président actuel une majorité de 23 000 voix; et toute la représentation de l'État, aussi bien au Congrès qu'à la Chambre des députés, fut choisie dans le même parti. Les démocrates l'emportèrent cette fois. L'État de New-York nomma enfin pour gouverneur un démocrate, M. Horatio Seymour. New-York n'est point la capitale politique de l'Amérique, mais c'est la véritable capitale industrielle, commerciale, intelligente, le siége de la richesse. Son attitude avait donc une grande influence et la majorité qu'elle donnait aux démocrates consacra la victoire de ce parti, qui pouvait ainsi changer beaucoup la situation.

La guerre offrait la même vicissitude. Les *Border's States* ramenés du côté du nord au commencement de l'année s'en détachaient. Ils étaient mécontents de l'attitude abolitionniste du gouvernement fédéral. Leurs députés avaient manifesté leur hostilité aux projets et aux mesures d'émancipation. Cette opposition se manifestait alors par des signes autrement redoutables. Des chefs de bandes, Reeves dans le Kentucky, Morgan dans le Missouri commençaient une guerre de partisans que les troupes régulières étaient impuissantes à réprimer. Enfin la lutte s'engageait de nouveau près des grands fleuves de l'ouest et sans se décider davantage. Dans le Tennessee une bataille qui se termina à l'honneur des fédéraux s'était livrée le 4 octobre près de Corinth. Les confédérés, commandés par Price, Van Dorn et Lowell, avaient attaqué les unionistes dirigés par le général Grant et avaient été vivement repoussés. Mais, dans le Kentucky, la victoire était restée indécise, à Perrysville, entre l'armée de Braxton Bragg et celle de Buell. Dans l'Arkansas, le général unioniste Blunt gagna sur les confédérés une seconde victoire de Pea-Ridge;

mais le même jour ce succès était compensé par un échec à Pacataligo, près de Sawannah (Caroline du Sud) (22 octobre). Les séparatistes, qui agissaient avec beaucoup d'ensemble et que ne gênaient point les tracasseries d'un gouvernement ombrageux, profitaient des lenteurs et des incertitudes de Washington pour ressaisir partout l'avantage. Ils insultaient même le territoire de l'Union et le 10 octobre un corps de cavalerie, sous les ordres du général Steward, faisait une incursion hardie en Pensylvanie, occupait la ville de Chambersburg, dégradait le chemin de fer de Cumberland, mettait la main sur de nombreux approvisionnements et se dérobait aussitôt aux forces supérieures qu'on envoyait à sa poursuite.

Les messages présidentiels. — Les événements se reflétèrent encore davantage dans le message que M. Lincoln prononça le 1er décembre. Il s'efforçait de montrer du calme et de la confiance. M. Lincoln avouait pourtant que ses relations avec les autres nations n'étaient pas complétement satisfaisantes. Il regrettait que les puissances eussent reconnu aux États du Sud les droits des belligérants, et parlait de nombreuses réclamations qu'avaient fait naître les conflits avec les marines étrangères. Sur ce point, M. Lincoln se disait animé d'un grand esprit de conciliation. On s'étonna cependant de lui voir passer sous silence la tentative amicale de la France pour amener la conclusion de la paix. En ce qui concerne les finances, le message constatait que les circonstances, et surtout la suspension des payements en espèces par les banques, avaient rendu inévitables de grandes émissions de papier. Mais il déclarait qu'un prompt retour aux payements en espèces devenait une nécessité impérieuse. Les dépenses s'élevaient à un chiffre énorme (570 millions de dollars (2 milliards 800 millions de francs). Les dépenses de la guerre excédaient 394 millions de dollars; et 96 mil-

lions de dollars devaient être annuellement portés au budget pour payer les intérêts de l'énorme dette qui grève désormais les États-Unis.

Le message rapportait un fait extrêmement grave : le soulèvement à peu près général des plus belliqueuses et des plus redoutables tribus indiennes. Dans le Minnesota, les Indiens Sioux avaient massacré plus de 800 personnes. Les peuplades sauvages profitaient de la guerre civile, qui dégarnissait les postes-frontières, pour recouvrer leur indépendance.

Mais la partie de ce document qui éveillait le plus l'attention, parce qu'elle touchait aux intérêts les plus délicats, était celle qui traitait de la question de l'esclavage. M. Lincoln rappelait d'abord sa fameuse proclamation du 22 septembre, mais pour l'abandonner aussitôt et annoncer un nouveau système, qui ne pouvait manquer, selon lui, de réconcilier le Sud et le Nord. Il proposait de soumettre aux législateurs des États les amendements suivants à la constitution :

« Article 1. — Chacun des États où l'esclavage existe actuellement, qui abolira cette institution, à un moment quelconque avant le 1er janvier 1900 de Notre-Seigneur, recevra des États-Unis compensation dans la forme suivante : le président des États-Unis remettra, à chacun de ces États, des titres de dette des États-Unis portant intérêt au taux de — par chaque esclave qui y existait lors du huitième recensement des États-Unis.

« Lesdits titres seront déclarés auxdits États-Unis soit à des époques échelonnées, soit en une seule fois, au moment où l'abolition sera accomplie, suivant que cette abolition aura été graduelle ou instantanée dans chaque État. L'intérêt commencera à courir du moment de la remise desdits titres. Tout État qui, après avoir ainsi reçu des titres, introduira ou tolérera l'esclavage dans son territoire, devra rembourser aux États-Unis la valeur de ces titres et l'intérêt qui en aura été perçu.

« Article 2. — Tout esclave qui aura pratiquement joui de sa liberté à aucun moment, avant la fin de la rébellion, demeurera libre; mais tous les maîtres de ces esclaves, qui n'auront pas été déloyaux, en seront indemnisés, au même taux fixé pour

les États qui adopteront l'abolition de l'esclavage, de telle sorte, toutefois, qu'un même esclave ne puisse être porté deux fois en compte.

« Article 3.— Le Congrès pourra aliéner des crédits et prendre d'autres dispositions pour coloniser les personnes de couleur libres, avec leur consentement, sur des points quelconques situés hors des États-Unis. »

Ainsi un délai de trente-huit ans au lieu d'un délai de quelques mois, était accordé au Sud pour faire cesser le principal sujet de la querelle. La modération et l'habileté de cette proposition ne peuvent être contestées : mais le Sud, fier de ses victoires et jaloux de son indépendance, était-il disposé à l'accepter ?

Rien de plus décidée que son attitude, de plus énergique que sa conduite. Point de lenteurs, d'indécisions, de faiblesses. On ne voit point à Richmond la fluctuation d'opinions qui montent à la guerre ou descendent à la paix. On ne parle que du but à atteindre : l'indépendance, des moyens de l'atteindre : une résistance acharnée. La discipline c'est là le caractère particulier aux États du Sud. Cette société aristocratique met sous ses pieds ses intérêts matériels et abdique entre les mains de son président qui ne trouve partout que dévouements empressés, tandis que M. Lincoln se heurte à des hostilités ou, ce qui est pis, à des tiédeurs. Les planteurs du Sud, habitués au commandement, montrent qu'ils savent aussi obéir. Ils sont animés d'une exaltation qui ne soutient pas les commerçants du Nord. Ceux-ci se battent pour une abstraction : la constitution; ceux-là pour une réalité : leurs propriétés. Illégitimes aux yeux de l'Europe, ces propriétés sont légitimes pour leur conscience, pénétrée de cette idée que les noirs ont été créés pour travailler au profit des blancs. Voilà pourquoi le Sud n'admettra point facilement l'affranchissement de l'esclavage. Les mesures abolitionnistes du Nord l'irritent au lieu de le ramener. Il considère comme

une violation de ses droits ce que le gouvernement fédéral propose comme voie de conciliation. Il répond par les mesures les plus rigoureuses aux déclarations qui émancipent les esclaves. Plusieurs généraux unionistes ont été par lui décrétés hors la loi et leurs têtes sont pour ainsi dire mises à prix : ce sont Hunter, Phelps et le trop énergique gouverneur de la Nouvelle-Orléans, Buttler. Les esclaves qui auront servi dans les lignes fédérales ne reçoivent point de grâce. Malheur à eux s'ils retombent entre les mains de leurs anciens maîtres. Le congrès du Sud a même déclaré que les officiers des États-Unis qui auraient commandé des régiments noirs seraient passés par les armes s'ils étaient faits prisonniers.

Irrité de l'échec qu'il avait eu aux élections, le cabinet de Washington voulut au moins profiter du temps qui lui restait jusqu'au mois de mars 1863, époque de l'entrée en fonctions de la nouvelle législature. Il pressa Mac-Clellan de marcher en avant. Celui-ci ne voulait point, à la veille de l'hiver, s'engager encore dans cette Virginie si perfide. Comprenant que le triomphe du parti démocratique inclinait à la paix, il hésitait à risquer sa réputation et son armée. On le destitua (7 novembre). C'était une grande faute, parce qu'elle dévoilait la jalousie qu'inspirait Mac-Clellan, et décourageait les généraux en montrant que le gouvernement entendait diriger seul les opérations. D'ailleurs allait-on pouvoir remplacer Mac-Clellan ? Le général Burnside, désigné par M. Lincoln, se refusa longtemps à accepter une aussi lourde responsabilité. Bon général divisionnaire, Burnside n'avait pas les talents qu'exige un commandement en chef. Il l'avouait tout haut et ne cacha pas à son armée qu'il ne succédait à Mac-Clellan qu'avec défiance de lui-même. Singulier moyen d'inspirer aux soldats cette confiance qui doit les unir à leur chef !

Burnside, mis à la tête de l'armée du Potomac à la con-

dition de combattre, essaya de l'y forcer en commençant une nouvelle campagne à l'approche du mois de décembre. Il transporta sa base d'opérations à Frédericksburg, tête d'un chemin de fer qui conduit à Richmond. Lee était alors du côté de Gordonsville : Jackson dans la vallée de la Penandoah, tous deux loin du point menacé. Mais le passage du Rappahannoch s'effectua difficilement et lentement faute d'équipages de pont suffisants. On perdit trois semaines, du 20 novembre au 13 décembre, à rester l'arme au bras sur le bord du fleuve, en regardant l'ennemi se concentrer, Lee rallier Longstreet, Steward rallier Lee, Jackson enfin rejoindre avec toutes ses forces : les murmures ne craignaient pas de se faire entendre. Il fallut que le commandant de Baltimore lançât une proclamation des plus sévères. « La déloyauté, disait-il, ne consiste pas seulement à prendre les armes pour renverser l'Union, elle consiste aussi à laisser voir par l'expression de sa sympathie et par sa conversation ou sa conduite qu'on coopérerait, si on l'osait, avec les hommes égarés qui sont maintenant en révolte ouverte. De semblables tendances seront rigoureusement punies. » Ce n'était pas tout : La majorité du Sénat de Washington avait exprimé un défaut de confiance dans une partie du cabinet (18 décembre). MM. Seward, Chase et Blair se démirent de leurs fonctions; mais le 21, le président écrivit aux démissionnaires de conserver leurs portefeuilles. M. Lincoln ne courbait la tête ni devant les manifestations de la rue, ni devant les votes du Sénat, et il entendait encore moins la courber sous le poids d'une défaite.

Lorsque les fédéraux s'élancèrent sur les collines de Frédericksburg, ils furent arrêtés par des ouvrages formidables et décimés par une nombreuse artillerie. Pendant une journée ils se ruèrent inutilement sur d'inaccessibles positions et laissèrent sur le sol 12 000 morts. C'était un immense désastre.

On se déchaîna contre le gouvernement qu'on accusait d'avoir forcé Burnside à combattre. Celui-ci déclara vainement assumer sur lui la responsabilité de la défaite. Sa proclamation ne produisit aucun effet. On savait bien que le cabinet avait désiré compenser par une victoire son échec électoral et qu'il avait moralement contraint le général à attaquer. D'ailleurs, l'enquête militaire n'avait pas été longue et les réponses de l'état-major aux juges d'instruction les firent repartir plus vite qu'ils n'étaient venus. Burnside donna sa démission et le gouvernement le remplaça par le brave divisionnaire Hooker.

L'année 1862 se terminait donc, pour le gouvernement fédéral, par une double défaite politique et militaire. Battu dans les élections, il venait d'épuiser encore son armée dans une lutte des plus meurtrières. La guerre, en somme, ne lui avait point réussi. Il n'avait pu conquérir un seul pouce de terre en Virginie et sur tous les autres points sa domination était ébranlée. Le général Banks, qui remplaçait Buttler à la Nouvelle-Orléans, voyait, grâce aux mesures de rigueur de son prédécesseur, une réaction éclater contre les fédéraux. Forster, dans la Caroline du Nord, après avoir un moment occupé Kinston et Goldsboro, venait de battre en retraite sur New-Bern (17 décembre). Le général confédéré Van Dorn, à la tête d'un corps d'armée considérable, tomba à l'improviste, le 20 décembre, sur la ville de Holly Springs (Mississipi) et fit prisonnière la garnison fédérale forte de 3000 hommes. Les unionistes essuyaient des échecs à Wicksburg (Mississipi) et à Murfreesboro (Tennessee). Ils reculaient donc partout.

A l'ouverture du Congrès, à Richmond, le 12 janvier 1863, M. Davis, dans son message, rappelait toutes ces circonstances et félicitait ses concitoyens de leur fermeté. Comme M. Lincoln, il se plaignait de la neutralité des puissances européennes, trop favorables au Sud, disait

l'honnête Abraham, trop partiales pour le Nord, dit le bouillant M. Jefferson Davis. Contradiction qui est le meilleur éloge de la loyauté européenne! M. Jefferson cherchait au nouvel État des antécédents historiques. Il rappelait que quatre des États du Sud avaient été reconnus comme des souverainetés indépendantes par les deux grands pouvoirs de l'Europe en 1783. Il s'élevait ensuite, dans son message, contre les proclamations et le message de M. Lincoln, proposant de confirmer les mesures sévères qui peuvent seules sauvegarder d'une insurrection servile. Le président du Sud, examinant les finances de la nouvelle confédération, avouait qu'à la fin de la guerre la dette serait lourde. Mais une considération l'en consolait. Les emprunts n'avaient tiré de l'argent que du pays. La dette ne serait qu'entre confédérés : le capital et les intérêts ne seraient point exportés dans des contrées éloignées, de manière à appauvrir le Sud. Trop modeste pour ses talents militaires et la promptitude de ses décisions, M. Davis faisait honneur des succès militaires au congrès qui avait voté la loi de conscription, et au dévouement de la nation. Il voulait que ce dévouement ne se démentît pas. La loi d'exemption du tirage au sort, disait-il, est trop libérale ; il suffit qu'il reste dans les villes un nombre d'hommes assez grand pour en faire la police. Il démontrait, ce que la guerre prouve de plus en plus, la nécessité de développer l'industrie intérieure et le danger de dépendre des autres nations pour bien des articles. Ainsi, l'un des plus clairs résultats de cette crise douloureuse, serait de rendre le Sud plus industrieux et plus commerçant. On sait que c'est moins la dépendance politique que la dépendance industrielle qui gênait le Sud. Il voulait s'affranchir moralement et politiquement. Tel était l'état des choses à la fin de l'année 1862.

2

AMÉRIQUE CENTRALE.

MEXIQUE.

La convention de Solédad. — Échec de Guadalupe. — Arrivée du général Forey.

Trois puissances européennes avaient, dès la fin de l'année précédente, déclaré la guerre au gouvernement du Mexique. Dans les termes du traité du 30 octobre 1861, elles allaient chercher des réparations malheureusement trop légitimes, et imposer au président Juarez le respect de la vie et des intérêts de leurs nationaux et de tous les étrangers. Elles y rattachaient, mais peut-être sans s'être assez entendues, l'établissement d'un gouvernement régulier et d'une monarchie. On murmurait déjà en Europe le nom du prince Maximilien d'Autriche, destiné à faire entrer ce malheureux pays dans le cercle des nations civilisées. Cette expédition eût bientôt atteint son but, si la divergence des vues, née justement d'un défaut d'entente complet avant l'entreprise, n'eût prouvé une fois de plus la fragilité des alliances qui cherchent à unir des ambitions et des vues opposées, et laissé ainsi à la charge d'une seule puissance une affaire entreprise à trois.

L'Espagne, qui avait depuis quelque temps une escadre et des troupes prêtes, céda d'abord à l'impatience assez vaine de mettre la première le pied sur le sol qu'elle avait autrefois possédé. Le 17 décembre 1861, les troupes espagnoles occupaient la Vera-Cruz et le drapeau des descendants de Fernand Cortez était hissé de nouveau sur la forteresse de Saint-Jean d'Ulloa, où il avait flotté pendant plusieurs siècles. Le lieutenant du général Prim publiait une proclamation dans laquelle on remarquait ces paroles : « Notre

mission commence seulement aujourd'hui; elle sera terminée lorsque l'Espagne entière pourra dire que ses troupes ont tiré vengeance du Mexique pour les insultes commises par lui envers le drapeau espagnol, et aussi lorsque nous aurons regagné l'affection de ceux qui furent nos frères.» Il était évident que l'Espagne, en prenant les devants, comptait s'assurer une certaine prépondérance dans la direction de l'entreprise. Mais elle s'attira une déception. Le gouvernement français annonça l'augmentation du corps de débarquement en janvier, afin de rétablir l'équilibre des rôles un peu troublé par cette brusque entrée en action. Ce fut la première cause des dissentiments qui éclatèrent bientôt. L'empereur Napoléon décida que les forces françaises ne seraient point soumises à un général étranger. L'amiral français Jurien de la Gravière arriva au mois de janvier avec 2 500 hommes seulement, mais attendant bientôt le reste, tandis que l'escadre anglaise se contenta, comme son gouvernement l'avait annoncé, de surveiller les côtes, avec 1000 soldats de marine[1].

Le président Juarez, en lutte alors avec ses ennemis intérieurs, avait publié une proclamation par laquelle il faisait appel au patriotisme de ses concitoyens, et les suppliait, en présence d'un danger commun, d'oublier leurs querelles intestines; pour en être plus sûr, il déclarait traîtres à la patrie tous les Mexicains qui favoriseraient de quelque manière que ce fût les projets des Espagnols, et prenait à Mexico et dans les provinces encore en sa possession les plus énergiques et les plus violentes mesures. Les commissaires alliés, pour faire connaître leurs intentions, adressèrent, le 10 janvier, de Vera-Cruz, une proclamation dans laquelle ils précisaient le but et la portée de l'intervention européenne. Ils déclaraient qu'ils n'avaient aucun projet de conquête, de restauration ou d'intervention intérieure, et

1. Voir pour les négociations diplomatiques, plus haut, p. 35.

u'il appartenait aux Mexicains seuls de se constituer d'une ıanière solide et durable en dehors de toute immixtion xtérieure. Évidemment les alliés comptaient sur un soulèvement des populations mexicaines.

Il s'agissait de faire connaître maintenant au gouvernement de Juarez les réclamations des alliés. C'est ici qu'on commença à ne plus s'entendre. Les deux plénipotentiaires espagnol et anglais se refusèrent d'abord à prendre sous leur responsabilité toutes les demandes de la France. Ils ne se trouvèrent pas plus d'accord sur la manière d'envisager le gouvernement de Juarez et la réorganisation du Mexique. Le général Prim était allié avec M. Echeverria, ministre des finances de Juarez; le général Doblado était en rapport avec le plénipotentiaire anglais sir Charles Wyke; M. Jurien de la Gravière était résolu à marcher en avant contre un gouvernement condamné par l'opinion européenne. Mais à la tête seulement de 2 500 hommes, celui-ci n'était pas le maître de l'action combinée. Dans cette situation la guerre ne pouvait commencer et le corps d'expédition, s'il restait plus longtemps à Vera-Cruz, allait s'exposer à la fièvre jaune, au *vomito négro*. Il fallait prendre une résolution. M. Charles Wyke ménagea une entrevue à la Soledad le 19 février, entre le général Prim et le général Manuel Doblado pour arriver à une convention destinée, dans les vues des plénipotentiaires, à gagner le temps d'en référer à leurs gouvernements. Sans reconnaître précisément le président Juarez dépositaire actuel du pouvoir, on entrait en relation avec lui. Le général Prim et sir Charles Wyke, qui se rapprochaient depuis quelque temps, entraînèrent la signature de M. Jurien de la Gravière.

D'après cette convention, les troupes alliées obtinrent l'autorisation de monter dans les hautes terres, à Cordova, Orizaba et Tehuaca, pour attendre, sous un climat salubre, le résultat des négociations qui devaient s'ouvrir à Orizaba le

15 avril. Mais les forces européennes devaient repasser la chaîne fortifiée du Chiquihuite, qui défend les plateaux, si une rupture survenait. En attendant, le drapeau mexicain flotterait avec ceux des alliés sur les murs de Vera-Cruz et de Saint-Jean d'Ulloa.

Le président Juarez tenta de profiter de ce répit.

Pendant que les troupes françaises et espagnoles prirent avec beaucoup de difficultés de marche les positions indiquées, il entama avec les États-Unis un traité aux termes duquel il offrit les plus belles provinces de la domination mexicaine, en échange d'une somme suffisante pour désintéresser une partie au moins des alliés. Cependant la mésintelligence grandit entre les plénipotentiaires des trois puissances et leur situation s'empira vis-à-vis de Juarez. Prim, à Orizaba, avec un historiographe, une imprimerie et un journal *l'Écho d'Europa*, travaillait pour l'Espagne et pour sa gloire avec une emphase qui ne l'empêchait pas de rester en bons termes avec Juarez. Il se faisait comparer aux conquérants du moyen âge et aux héros d'Homère. Le général mexicain Almonte, exilé, débarquait au contraire à Vera-Cruz, et venait se mettre sous la protection de l'amiral Jurien de la Gravière. Comme il faisait le chemin de Vera-Cruz à Cordova avec un de nos bataillons de chasseurs à pieds, le président Juarez demanda qu'il lui fût livré. Le meurtre du général Roblès, surpris le 28 mars, aux environs de Puebla, entraîné au moyen d'un lasso, et fusillé sous prétexte d'entretenir des relations avec l'ennemi, enseignait trop clairement le sort réservé par Juarez à ses adversaires. Le commandant des chasseurs qui gardait Almonte refusa de le livrer au général Doblado. M. Dubois de Saligny déclara formellement, malgré l'opposition de Prim, qu'Almonte, sous la protection du drapeau français, ne serait jamais livré. Le président Juarez, mécontent, continua le système de violences qu'il avait inauguré dans tout le Mexique. La mésintelligence devint telle, que la rupture

éclata à la fois à Paris et au Mexique, comme la conséquence nécessaire d'une affaire mal engagée. Pendant que le *Moniteur*, à Paris, annonçait le désaveu de la convention de Soledad, l'amiral français, reprenant sa liberté d'action, déclara qu'il rétrograderait le 1er avril, au délà de la position fortifiée de Chiquihuite, et repasserait les défilés les armes à la main. Cette résolution amena un débat passionné à Orizaba.

Le représentant anglais, sir Charles Wyke, annonça que, conformément aux instructions de son gouvernement, les troupes anglaises ne pénétreraient pas dans l'intérieur; puis il s'en alla tout droit à Mexico, conclure une négociation que le gouvernement anglais ne devait pas ratifier, il est vrai, parce qu'elle n'avait d'autre garantie qu'une cession de provinces mexicaines aux États-Unis. Quant au général Prim, il ne songea plus à entrer en vainqueur à Mexico; il se retira tout à fait et ramena les espagnols à leurs vaisseaux, qu'ils étaient loin d'avoir brûlés comme leurs ancêtres. Seuls les français restaient en face de l'ennemi.

Le général comte de Lorencez avait déjà été envoyé pour remplacer l'amiral Jurien de la Gravière, qui revenait en France. Les 2000 hommes qui l'avaient suivi portaient notre corps expéditionnaire à 5000 hommes. Ce fut avec ces faibles forces que commença l'expédition. Le général n'en adressa pas moins à ses soldats une proclamation qui fut le signal des hostilités, et, n'écoutant que son courage, il lança ses bataillons impatients sur la route de Mexico.

Juarez avait eu le temps de se mettre en défense. Il l'avait fait d'une manière qui dépeint assez son gouvernement. Par un décret du 5 avril, il avait mis Mexico en état de siége, et déclaré que le général en chef pouvait disposer des personnes et des biens des citoyens mexicains résidant dans la capitale, dans le cas où il jugerait convenable d'user

de cette faculté pour la défense de l'État contre l'étranger. En même temps il poursuivait avec Washington la conclusion d'un traité aux termes duquel la république lui prêterait une somme de 125 millions, dont les plus belles provinces du Mexique seraient la garantie. Enfin les étrangers et les prêtres étaient persécutés dans toutes les provinces. Il était déterminé à se défendre par tous les moyens possibles.

La route de Mexico, partant de Vera-Cruz, s'élève graduellement. A mesure que l'on s'éloigne de la côte humide et basse, où règnent des vents violents et des fièvres pernicieuses, la température s'adoucit, la physionomie du pays et l'aspect du ciel changent, on traverse comme différents étages de climats. Deux villes principales, Cordoba et Orizaba sont échelonnées sur cette première pente de la Cordillière d'Anahuanac, terrasse de l'immense plateau mexicain. La position d'Orizaba, la salubrité de son territoire, déterminèrent le général de Lorencez à en faire son point d'appui, et c'est de là qu'il partit, le 27 avril, pour s'engager dans les défilés des Cumbrès, par lesquels on descend de l'autre côté de la Cordillière.

Les Cumbrès étaient fortifiés. Deux généraux mexicains, Zaragoza et Negrette, les défendaient avec 6000 hommes, 200 chevaux, 18 pièces de canon. Un bataillon de zouaves, le 1er bataillon de chasseurs à pied, un escadron de chasseurs d'Afrique enlevèrent les positions après quatre heures d'un glorieux combat (28 avril). Ce premier succès détermina un mouvement favorable à Vera-Cruz. La ville se prononça contre Juarez, et nomma Almonte dictateur. Le général de Lorencez, sous de si heureux auspices, s'avança sans obstacles jusqu'à Puebla. La *puebla de los Angelos* ou la *ville des Anges*, chef-lieu d'une grande province, assise sur une des plaines les plus élevées du plateau d'Anahuac, compte 60 000 habitants. Ses beaux édifices, son activité manufacturière en faisaient autrefois une des

villes les plus importantes du Mexique après la capitale, dont elle est la garde avancée. Quoiqu'un peu en décadence, Puebla est encore considérable. Les généraux Zaragoza et Negrette s'y étaient renfermés avec toutes leurs troupes, et avaient eu le temps de la fortifier. Dénué de matériel de siége, obligé de traîner à sa suite tous ses vivres, le général de Lorencez, qui avait été mal renseigné, comprit vite le danger d'attaquer avec une poignée d'hommes une place aussi vaste. Mais les émigrés mexicains assuraient que la population de Puebla aiderait les assaillants, que les troupes de Zaragoza ne demandaient qu'à faire défection. Sans peut-être y ajouter une foi complète, le général français crut qu'il ne pouvait reculer dans un pays où l'audace a toujours réussi. Il décida l'attaque.

Le 4 mai, la division Lorencez arrivait à Amozoc, grand village situé à trois lieues de Puebla ; le 5, les bataillons français se déployèrent devant la place elle-même, à neuf heures du matin. Deux fortes positions la dominaient, Guadalupe et San Loretto. A 11 heures et demie, après avoir réservé une partie de ses troupes pour protéger ses convois, le général lança ses colonnes d'attaque. Faute d'artillerie suffisante on n'avait pas eu le temps d'ouvrir une brèche. Néanmoins, deux bataillons de zouaves, quatre compagnies de chasseurs à pied, un régiment d'infanterie de marine, tentèrent l'assaut de Guadalupe. « Ils firent, dit le général Lorencez, dans son rapport, ce que les troupes françaises seules savent faire, » et se précipitèrent sous un feu terrible dans les fossés du fort. Quelques-uns parvinrent à « se hisser sur le mur ; ils y furent tués, à l'exception du clairon Roblet, des chasseurs à pied, qui s'y maintint pendant quelque temps en sonnant la charge. » Mais, aussitôt, dix pièces de canon, des obusiers de montagnes placés sur les plate-formes et dans les clochers, et un triple étage de mousqueteries ouvrirent un

feu terrible. Un orage tropical qui, tout à coup, obscurcit l'air, et détrempa le terrain, rendit encore la position plus mauvaise. Les soldats français ne pouvaient plus se tenir debout sur les pentes qu'on venait de gravir. Au moment où la réserve française allait donner, de l'infanterie et de la cavalerie mexicaines, postées entre San Loretto et Guadalupe, se jetèrent en avant. Le général Lorencez sonna la retraite. Elle se fit en bon ordre. Deux compagnies de chasseurs à pied laissées dans la plaine furent un instant enveloppées par une nuée de cavaliers; sans s'étonner du nombre d'ennemis qui les entouraient, elles se mirent en bataille avec le plus grand calme, et tuèrent ou dispersèrent les assaillants. En somme, on ne perdit que 200 tués et 300 blessés. Mais c'était un échec grave.

Le général de Lorencez comprit qu'on l'avait trompé et imprudemment poussé en avant. Marcher sur Mexico devenait impossible tant que Puebla ne serait pas entre nos mains. Entreprendre un siége en règle, cela ne se pouvait avec une armée si peu nombreuse, sans matériel, ajoutons aussi sans vivres. Le ravitaillement deviendrait impossible si on se laissait surprendre par la saison des pluies. Le général se décida à rétrograder.

Le 6, le 7 et le 8, il resta encore devant Puebla, afin de montrer aux Mexicains qu'il ne fuyait pas. Le général Marquez promettait aussi chaque jour de rejoindre les Français. Son arrivée nous eût permis de tenir encore la campagne : mais les bruits les plus contradictoires circulaient à son égard; l'armée, sans l'attendre plus longtemps, se retira à petites journées. Elle pensait retrouver les Cumbrès occupés de nouveau par les Mexicains; mais elle n'eut à lutter que contre des obstacles matériels, des rochers qui barraient la route, des troncs d'arbres accumulés dans les défilés. Il fallut, pour passer, un travail considérable, mais on ne brûla pas une cartouche. Le 18,

le général de Lorencez débouchait dans la vallée d'Orizaba et plaçait le colonel l'Hérillier, avec le 99e de ligne, dans le village d'Ingenio qui fermait cette vallée. A ce moment, on annonça la cavalerie de Marquez. Elle arrivait par les sentiers détournés des montagnes, mais déjà coupée par l'armée du général Zaragoza. Le 2e bataillon du 99e, commandant Lefèvre, dans un combat brillant, sauva la cavalerie de Marquez, et favorisa sa jonction avec nos troupes. Il rapportait un drapeau et ramenait avec les cavaliers de Marquez 1200 prisonniers.

Orizaba était une excellente place de dépôt, point de départ nécessaire pour une expédition nouvelle. Le général Lorencez résolut de s'y retrancher en attendant des renforts. Mais une distance de trente-trois lieues le séparait de ses magasins de Vera-Cruz, les pluies rendaient les routes impraticables; l'ennemi brûlait les ponts; les rivières se changeaient en torrents. L'important était de garder ses communications avec Vera-Cruz. Le général y réussit en jetant des postes à Cordova, à la Chiquihuite, à la Soledad, malgré les guérilleros, et commença à se fortifier. Dans cette œuvre difficile, cette petite armée, obligée de se disperser sans s'affaiblir, de se concentrer sans perdre ses communications, diminuée de moitié par les postes échelonnés sur la route et les escortes des convois, fit merveille. Avant qu'elle se fût fortifiée dans Orizaba, les armées réunies d'Ortega et de Zaragoza tentèrent de les envelopper dans la place. Nos soldats, qui se relayaient sans se reposer, avaient eu le temps déjà de construire des redoutes et de mettre la ville en état de soutenir un siége. Les généraux mexicains, après de longs détours, avaient pris position sur la cime du mont Borrego qui dominait la ville, et d'où ils pouvaient nous faire beaucoup de mal. Dans la nuit du 13 au 14, le colonel l'Hérillier donna l'ordre à la 3e compagnie du 1er bataillon de son régiment de chasser l'ennemi. Le capitaine Detrée et le capitaine

Leclerc, gravissant des pentes à pic, se jetèrent tout à coup avec 140 hommes sur l'ennemi surpris, tuèrent 250 Mexicains, prirent 3 obusiers de montagne, un drapeau et 200 prisonniers. « Lorsqu'on a vu les positions, dit le général Lorencez, et que, surtout, en les gravissant soi-même, on s'est fait une idée des difficultés surmontées dans la nuit la plus profonde, on n'hésite pas à proclamer l'héroïsme de cette poignée de vaillants soldats..»

A partir de cette époque jusqu'au mois de septembre, un héroïsme de tous les jours devint nécessaire. Les troupes, sans cesse en alerte, firent sur la route ed Vera-Cruz à Orizaba, de continuels voyages, pour s'assurer des vivres. A la date du 24 septembre, il fut décidé à Orizaba que la ration de pain serait réduite de 750 à 500 grammes, que les officiers n'en toucheraient plus qu'une seule, quel que fût leur grade. Les chevaux n'eurent bientôt pour nourriture que des cannes à sucre et du maïs vert. A Vera-Cruz « l'épidémie frappait sur les marins et militaires, les officiers de santé et d'administration furent chargés de pourvoir à la défense de la place mal protégée par un mauvais mur sans fossé, d'assurer le service des hôpitaux, de fournir les corvées nécessaires au travail pénible du débarquement des approvisionnements rapportés par la voie de mer, et dirigés sur Orizaba. »

Heureusement, le 25 septembre, le général Forey, avec 3000 hommes, débarqua à la Vera-Cruz. Il réunissait entre ses mains tous les pouvoirs diplomatiques et militaires, et lança aussitôt la proclamation suivante, qu'il apportait de France, et où l'on reconnaissait, à l'élévation des pensées, une auguste inspiration.

« Mexicains,

« L'empereur Napoléon, en me confiant le commandement de la nouvelle armée qui va bientôt me suivre, m'a chargé de vous faire connaître ses véritables intentions.

« Lorsqu'il y a quelques mois l'Espagne, l'Angleterre et la France, subissant les mêmes nécessités, ont été amenées à se réunir pour la même cause, le Gouvernement de l'Empereur n'envoya qu'un petit nombre de soldats, laissant à la nation la plus outragée la direction principale dans le redressement des griefs communs. Mais, par une fatalité difficile à prévoir, les rôles ont été intervertis et la France est demeurée seule à défendre ce qu'elle croyait l'intérêt de tous. Cette nouvelle situation ne l'a pas fait reculer. Convaincue de la justice de ses réclamations, forte de ses intentions favorables à la régénération du Mexique, elle a persévéré et persévère plus que jamais dans le but qu'elle s'est proposé.

« Ce n'est pas au peuple mexicain que je viens faire la guerre, mais à une poignée d'hommes sans scrupule et sans conscience, qui ont foulé aux pieds le droit des gens, gouvernent par une terreur sanguinaire, et, pour se soutenir, n'ont pas honte de vendre par lambeaux à l'étranger le territoire de leur pays.

« On a cherché à soulever contre nous le sentiment national, en voulant faire croire que nous arrivions pour imposer à notre gré un gouvernement au pays; loin de là, le peuple mexicain, affranchi par nos armes, sera entièrement libre de choisir le gouvernement qui lui conviendra, j'ai mission expresse de le lui déclarer.

« Les hommes courageux qui sont venus se joindre à nous méritent notre protection spéciale; mais, au nom de l'Empereur, je fais appel, sans distinction de parti, à tous ceux qui veulent l'indépendance de leur patrie et l'intégrité de son territoire. Il n'entre pas dans la politique de la France de se mêler, pour un avantage personnel, des querelles intestines des nations étrangères; mais, lorsque, par des raisons légitimes, elle est forcée d'intervenir, elle le fait toujours dans l'intérêt du pays où son action s'exerce.

« Souvenez-vous que partout où flotte son drapeau, en Amérique comme en Europe, il représente la cause des peuples et de la civilisation. »

L'expédition entra dès lors dans une nouvelle phase. Almonte, recueilli sous la protection française, s'était proclamé président à Vera-Cruz et avait organisé un gouvernement. On pouvait croire que la France combattait pour imposer ce gouvernement. Le général Forey déclara

qu'il ne reconnaissait point le général Almonte comme chef suprême de la nation, mais seulement comme un général de la république ; puis, il constitua un *ayuntamiento* composé d'hommes ayant la confiance du pays et pouvant mériter la nôtre par leurs sentiments pour la France et par l'honorabilité de leur passé. A sa première revue des troupes, le général remarqua que le pavillon mexicain n'était pas hissé sur l'*ayuntamiento*, il donna ordre de le hisser à l'instant, prouvant ainsi à la nation mexicaine que ce n'était pas à elle que les troupes françaises faisaient la guerre. Le parti conservateur, rassuré par l'attitude du nouveau général, publia un manifeste (8 oct.), par lequel il décida que, dès que la capitale serait occupée par les troupes franco-mexicaines, il serait procédé à l'établissement d'un gouvernement provisoire composé d'un chef suprême et d'un conseil d'État. Pour compléter la pacification du pays, les opérations militaires seraient combinées avec celles du général en chef français. Enfin, lorsque les gouvernements locaux seraient installés, on consulterait la nation par le moyen du suffrage universel, sur la constitution d'un gouvernement définitif.

Un mois après son débarquement, le 25 octobre, le général Forey entrait à Orizaba. Malgré leur peu de tendance aux démonstrations et leur humeur originellement taciturne, les Indiens des localités voisines, jusque-là si farouches, accoururent au-devant de lui, musique en tête, et criant : « *Viva nuestra senor rey don Napoléon III.* » Le soir, les notables d'Orizaba offrirent un banquet au général. Celui-ci, désireux de profiter de ces bonnes dispositions, publia une nouvelle proclamation pour préciser encore la portée de l'expédition et faisant part de ses propres impressions aux Mexicains, il leur dit : « Que voit-on dans vos villes ? Des bâtiments en ruines, des rues impraticables, des eaux croupissantes et viciant l'air. Que sont vos routes ? Des fondrières, des marécages où chevaux et voi-

ıres ne peuvent passer sans danger. Qu'est-ce que votre dministration? Le vol organisé.... Vous n'avez qu'un pas faire pour tomber dans un abîme qui engloutira votre ıdépendance et vous replongera dans la barbarie si vous e faites un pas en arrière, quand la Providence vous en ffre une occasion, peut-être unique. La France vous en-oie une armée modèle, quoiqu'on ait osé écrire le contraire, ne armée odieusement calomniée. Elle vient vous aider vous constituer en une nation riche, puissante, libre, de ette vraie liberté qui ne marche pas sans l'ordre ; en une ıation que toutes les autres puissent reconnaître comme ivilisée. »

Cet appel fut entendu. Almonte abdiqua de bonne grâce e pouvoir qu'il s'était arrogé, Santa-Anna annonça son etour, mais en promettant de ne profiter de l'interven-ion française que pour régler ses affaires personnelles fort compromises. Miranda, qui exerce tant d'ascendant sur le parti conservateur, fut présenté au général Forey, et signa l'engagement « de contribuer par ses actes et ses paroles au bon succès de l'intervention française.»

Il est vrai l'orgueil de Juarez, loin de s'abattre, se changea en fureur; il eut recours aux mesures extrêmes; le Congrès, conduit comme un troupeau, vota tout ce qui lui était demandé. La colonie française, déjà en butte aux vexations, se vit menacée dans son existence; ses principaux membres furent arrêtés, expulsés de Mexico, et ne parvinrent, qu'après les dangers les plus grands et les souffrances les plus cruelles, à atteindre les bords de l'océan Pacifique. Juarez gouverna par la terreur et brava même les représentants des autres puissances qui craignaient pour leurs nationaux. Mais le général Forey employa l'hiver à préparer le châtiment qui devait lui être infligé n 1863.

RÉPUBLIQUES DE L'ISTHME.

Nicaragua et Costa-Rica; San-Salvador et Honduras; Guatemala. — Tranquillité et progrès. — Les républiques de l'Isthme inter-océanien ne se sont pas laissé détourner, par la guerre du Mexique, nous l'avons dit plus haut, du soin de leurs affaires intérieures. Une seule de ces républiques a donné encore, en 1862, le spectacle de ces luttes intestines qu'elles offraient autrefois trop souvent. La guerre des États-Unis ou désunis, qui trop souvent favorisaient ces discordes, est probablement la cause de cette tranquillité dont il faut se louer. Ces républiques se sont entièrement livrées à des améliorations qui ne peuvent avoir que les plus heureux effets, dans ces contrées si intéressantes qui tiennent le point de communication entre les deux océans, l'Atlantique et le Pacifique. Elles ont sagement encore protesté contre le traité fait par Juarez avec Washington, comme entraînant l'absorption de la nationalité mexicaine, et menaçant pour leur indépendance.

Les deux présidents de Nicaragua et de Costa-Rica, ont gouverné en paix en 1862 , et même ont pu réaliser quelques progrès favorables à la liberté et à la prospérité de leur pays. Des émigrés du Honduras moins tranquille se rassemblaient impunément en armes, sur le territoire de Nicaragua, pour envahir leur pays. Défense leur a été faite de continuer de pareilles violations du droit des gens et des mesures efficaces ont été prises pour faire exécuter ces ordres. Le président de Costa-Rica, José Maria Montéalègre, a pu fermer les plaies d'une récente guerre civile par une loi d'amnistie, et il a montré sa force en ouvrant, le 8 mars 1862, les colonnes de son Journal officiel (*Gacèta official*) à toutes les opinions, même hostiles. Sous ce gouvernement réparateur, on a ouvert une souscription

ationale à l'effet de mettre le Trésor, au moyen d'un rêt volontaire, à même de rembourser une dette de 00 000 piastres contractée à raison de la tentative où ex-président Mora avait perdu la vie, et qui grevait l'État 'un intérêt mensuel de 2 pour 100.

Le grand transit, le passage de l'Europe d'une mer à 'autre, est toujours ce qui préoccupe le plus ces deux États. L'exécution de l'idée du canal inter-océanique, dont nous parlions l'année dernière, a encore été retardée par de derniers obstacles. En attendant, les deux États s'occupent de multiplier les voies de communications secondaires. Dans le Nicaragua, une compagnie centro-américaine de transit, formée le 12 juillet 1861, a commencé des travaux qui ont pour but de traverser l'isthme au moyen d'un service combiné de railways et de bateaux à vapeur. Elle s'est engagée à terminer la route dont elle a le privilége pour cinquante ans, dans un délai qui ne doit pas dépasser seize ans. Une ligne télégraphique doit accompagner cette voie. A Costa-Rica, l'assemblée nationale ayant sanctionné, le 17 juillet 1861, un projet qui a pour but d'ouvrir une voie carrossable de San José au port de Limon sur l'Atlantique, le capitaine belge Edmond Pougin s'est engagé à établir une voie macadamisée de 20 pieds de large avec ponts et viaducs, en retour d'un privilége de quatre-vingt-dix ans, de concessions de terrains, et de l'affranchissement des contributions directes pour les immigrants qui peupleront les terrains concédés.

Le président de San-Salvador, M. Barrios, à eu le même bonheur que ses deux voisins ; il a gouverné en paix. Mais il n'en a pas été ainsi du président de la république de Honduras, M. Guardiola. Ce président avait réussi a réincorporer à la république le pays des Mosquitos et les îles de Bahia, mais les dissentiments religieux ne l'ont pas laissé en repos. Une insurrection suscitée par des moines

avait éclaté en 1861 ; il l'avait comprimée et n'avait excepté d'une amnistie que le P. del Cid, instigateur de la révolte. Il croyait tout fini; lorsque la révolte éclata de nouveau le 11 janvier 1862, au cri de : *Viva el padre del Cid*, dans la capitale. Le président fit appel au major de la place, Agurcia; mais celui-ci se tourna contre lui : Guardiola, abandonné, fut assassiné dans sa maison tandis que Agurcia proclamait le sénateur Montès, président provisoire. Mais le ministre de la guerre de Guardiola, Calendres, d'accord avec plusieurs personnages influents des provinces, résista au mouvement révolutionnaire et s'empressa de faire revenir de San-Salvador, où il était alors, le vice-président Castellanos. Ce dernier, malgré son âge, se rendit à cet appel, marcha sur Comayagua et vit bientôt les masses se déclarer pour lui. Agurcia pris fut fusillé par derrière en signe d'ignominie; et M. Castellanos eut la consolation, à la fin de l'année, de faire procéder régulièrement à l'élection d'un nouveau président et de remettre les pouvoirs qu'il avait régulièrement exercés à don Francisco Martin, sénateur (4 décembre 1862).

La guerre du Mexique et les passions religieuses du Honduras n'ont eu aucun écho au Guatemala. Le général Carréra a tenu énergiquement son pays en dehors de ces préoccupations. Il a poussé activement, en 1862, les travaux de la route carrossable qui doit aller de la capitale aux provinces de Los-Altos, et ceux des môles de San-José et de San-Luis, dont l'achèvement sera une garantie pour la sûreté et le commerce de Guatemala.

RÉPUBLIQUES DE VÉNÉZUELA ET DE LA NOUVELLE-GRENADE.

Deux dictatures. — Les deux républiques que baignent au midi les eaux du golfe de Mexique n'ont pas été aussi heureuses en 1862 que celles de l'isthme. Les luttes entre

'Union et la Fédération, les conservateurs et les démo- :rates, ont continué plus sanglantes dans la Nouvelle- Grenade, plus douces à Venezuela.

L'actif et ambitieux Mosquera, chef du parti démocra- ique et fédéraliste, avait déjà fait, en 1861, de grands pro- grès en face de l'irrésolution du président, docteur Ospina, défenseur un peu platonique de la Constitution. L'année 1862 l'a fait complétement triompher. Tandis que le pré- sident Ospina, voyant expirer ses pouvoirs, déposait, au terme fixé par la loi, les fonctions suprêmes qu'il tenait de ses concitoyens, Mosquera parcourait les différentes pro- vinces en vainqueur, pillant les villes, violant les consu- lats étrangers, n'épargnant ni les femmes ni les enfants. Le 18 juillet, après un combat de cinq heures, il arriva à Bogota. L'ex-président Ospina, qui s'était enrôlé comme simple soldat parmi les défenseurs de la Constitution, faillit être fusillé. Après avoir pris le titre de président provisoire, Mosquera, le 20 juillet, convoqua un Congrès pour rédiger une Constitution au nouvel État qui prit le nom d'États-Unis de la Nouvelle-Grenade. En attendant, il décréta que la loi naturelle serait le seul Code de la na- tion, proclama la suprématie de la loi de guerre, c'est- à-dire apparemment la dictature militaire, et annonça la séparation de l'Église et de l'État qu'il commença en con- fiscant les propriétés des couvents et en défendant aux prêtres d'exercer leur ministère sans autorisation du pou- voir civil. On prête à Mosquera des vues plus ambitieuses : il voudrait reconstituer l'ancienne Colombie de Bolivar sous le nom d'*États-Unis de Colombie*. Il a écrit à ce sujet aux présidents de l'Équateur et du Vénézuela. En atten- dant, il achève de soumettre les provinces de la Nouvelle- Grenade et de dompter ses adversaires. Obando est mort les armes à la main près de Boyaca. Arboleda a été assassiné le 22 novembre aux environs de Popoyon ; c'était le chef le

plus habile des conservateurs. Canal, son lieutenant, s'est rendu le 30 décembre. Le vainqueur a accordé une amnistie générale et donné des passeports à ceux qui désiraient quitter le pays. Mosquera réussira-t-il maintenant, sinon à accomplir tous ses ambitieux projets, au moins à établir un gouvernement stable à la Nouvelle-Grenade?

La révolution de Vénézuela a été plus pacifique. Devant les tentatives de restauration poursuivies en 1861, par les Monagas, les pouvoirs légaux s'étaient montrés impuissants. Le président Tovar et plusieurs ministres s'étaient retirés. Le vice-président Gual et son ministère succombaient sous le poids des difficultés. Un homme seul paraissait pouvoir tirer le pays d'embarras, le général Paez, qui avait été rappelé de Washington, où il représentait son pays. Le 29 août, à Caracas, un colonel, à la tête de la troupe, marcha sur l'hôtel du Gouvernement, mit le docteur Gual, vice-président, en prison, pour lui arracher sa démission, et proclama le général Paëz. Celui-ci ne voulait cependant pas avoir l'air de profiter d'un coup d'État. Le pouvoir, en effet, passait alors légalement au *designado*, le docteur Angel Quentero. Mais ce docteur se résigna aussi à partir pour l'exil, et le général Paëz accepta la dictature, qu'il exerça au moins plus humainement que son voisin le président Mosquera.

LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

Conflit entre l'Espagne et Geffrard. — On se rappelle qu'en 1861, l'Espagne était rentrée en possession de l'ancienne république dominicaine dans l'île de Saint-Domingue. L'île se trouvait ainsi divisée en deux parties : l'une, celle de l'ouest, ne comprend guère qu'*un tiers* de l'île, avec 7 à 800 000 âmes : c'est la république d'Haïti, avec son président Geffrard ; l'autre, formant les *deux tiers* de la superficie totale, appartient maintenant à l'Espagne, et pourrait

ourrir facilement 4 millions d'habitants ; mais elle n'en nferme pas 90 000, et ne parviendra jamais à en doubler nombre en présence du *veto* des nations civilisées qui prohibé la traite, tandis que la république d'Haïti est estinée à voir la population s'accroître de tout le flot de émigration noire.

Cet état de choses ne pouvait manquer d'amener quelue conflit entre l'Espagne et la république d'Haïti. En efet, dès 1861, le général dominicain Cabral avait préaré, sur le territoire d'Haïti, une insurrection. Cabral, il st vrai, fut vaincu, deux de ses compagnons fusillés. Mais l'Espagne crut pouvoir demander compte, à la république d'Haïti, de ces tentatives. Le président Geffrard y était resté tout à fait étranger; mais un de ses ministres, abusant de sa position, avait favorisé ces projets. Les Espagnols en furent instruits, et faisant retomber sur le Gouvernement la responsabilité de ce fait, ils envoyèrent devant Port-au-Prince plusieurs navires de guerre à vapeur, commandés par l'amiral Rubalcava. Cet officier exigea du Gouvernement haïtien qu'il fît saluer le pavillon espagnol, comme un témoignage public de la reconnaissance de l'annexion de Santo-Domingo, et rendit immédiatement ce salut. Il exigea en outre une indemnité de 25 000 piastres, comme compensation des pertes causées aux Dominicains par l'échauffourée de Cabral.

Mais la cour de Madrid, plus ambitieuse, réclama tout à coup, au printemps de 1862, quelques territoires qui, autrefois, appartenaient à la colonie espagnole. On s'est beaucoup étonné en Europe de cette prétention. On s'imaginait que l'Espagne, intéressée à effacer de fâcheux souvenirs et à calmer les appréhensions des Haïtiens, se montrerait animée à leur égard d'un grand esprit de conciliation. L'Espagne au contraire augmentait ses troupes dans sa nouvelle province, et le président Geffrard, de son côté, ne négligeait rien pour préparer sa défense.

Il ne serait cependant pas prudent peut-être à l'Espagne d'attaquer Geffrard, dont le gouvernement paraît s'être fort consolidé en 1862. En février de cette année, il a fait, dans une partie du pays, une tournée signalée par des manifestations enthousiastes en sa faveur. Le même mois eurent lieu les élections qui renouvelèrent la Chambre pour cinq ans, et y firent entrer des citoyens la plupart éclairés et dévoués aux idées de progrès. Pendant la dernière session législative de la Chambre qui allait être renouvelée, une conspiration éclata tout à coup aux Gonaïves, berceau de la révolution qui avait renversé Soulouque, et élevé au pouvoir le président Geffrard. Elle fut étouffée dès sa naissance, et le chef de l'État fit grâce à onze individus, contre lesquels le tribunal avait prononcé un arrêt de mort. Le 26 mars, on vit arriver à Port-au-Prince le délégué du Saint-Père, porteur des brefs ou bulles pour l'institution de l'archevêché et des évêchés qu'on doit ériger en vertu du concordat. Tout paraissait tranquille, lorsque, le 1er mai, une tentative d'insurrection eut lieu aux Cayes. Elle avait été provoquée et organisée de loin par un ancien ministre de Soulouque. Beaucoup d'arrestations furent opérées ; la justice procéda à une enquête approfondie; les preuves de culpabilité abondaient, et les condamnations à mort, prononcées le 10 juin par la Cour martiale, furent nombreuses ; mais, cette fois, le président se montra plus sévère. On craignait que trop de clémence n'encourageât de nouvelles tentatives. La générosité qui lui est naturelle vint tempérer pourtant la rigueur de l'arrêt, et le *Moniteur haïtien* du 6 septembre, annonçait que le président avait commué, pour quatre des coupables, la peine de mort en dix années de détention.

3

AMÉRIQUE DU SUD.

RÉPUBLIQUES DE L'OCÉAN PACIFIQUE.

ait que le Pérou est, sinon le plus puissant, au moins ambitieux des États que baigne l'océan Pacifique. teur, le Pérou, la Bolivie, sont les tronçons séparés grand corps qui s'appelait l'Empire des Incas. Mais ie capitale de Cuzco (centre, nombril) est restée ou. Quito, qui est à l'Équateur, n'était après tout conquête récente de l'Inca; et la Bolivie, qui est ır de l'ancien empire, manque d'espace sur le Paci- C'est pourquoi l'esprit national au Pérou s'émeut au e changement qui a lieu en Amérique. La prise de sion de la république dominicaine par l'Espagne 51) avait déterminé une protestation du président de iblique du Pérou. L'apparition des français a éga- excité les susceptibilités du gouvernement de Lima. a nation péruvienne ferait mieux de songer à ses s affaires. L'année 1862 a montré que ce n'était pas p pour ses préoccupations. L'exemple du Chili, prospère, ami de la France, est bon à suivre. Les ents ont été renouvelés en 1862 dans la plupart des iques de l'océan Pacifique avec plus ou moins de ır. On en compte quatre nouveaux que l'histoire rait encore juger.

PÉROU.

nouveau président. — L'autorité du président de la lique péruvienne, le grand maréchal Ramon de Cas- avait été fortement ébranlée par le démêlé qu'il avait

eu l'année précédente, 1861, avec la France. Lorsque la république de l'Équateur se refusa à céder la province de Mainas en vertu du traité de Mapasingue, il ne put que proférer des menaces inutiles; encore moins fut-il capable de faire valoir sur la république bolivienne les prétentions qu'il avait aux départements de La Paz et d'Oruro. Le mandat du président allait d'ailleurs finir en 1862. On s'en apercevait aux prétentions qu'élevait le général Echenique, dont les tribunaux annulaient la condamnation précédente et ordonnaient la mise en liberté.

Après une tentative à main armée du général Echenique, en mai, le scrutin s'ouvrit en juin 1862 pour le renouvellement de la présidence. Les adhérents du gouvernement portaient : le grand maréchal Saint-Roman, le général Pezet et M. Conseco; l'opposition : le général Echenique, le général La Mar et don R. Lopez-Lavalle. A Lima, le jour de l'élection, les clubs se rendirent, quelques-uns armés, aux lieux des séances. Des rixes s'ensuivirent, le sang coula, des barricades furent élevées de tous côtés, le portrait d'Echenique fut promené par plus de 1200 personnes aux cris de *Viva Echenique, mera il tirano!* La force armée intervint, le préfet et le président parcoururent les groupes pour les calmer, l'élection eut lieu en faveur de Saint-Roman. Il était élu par 4137 voix ; le général Pezet réunissait 3164 suffrages pour la vice-présidence ; 2474 voix portaient le général Conseco à la deuxième vice-présidence.

A l'ouverture du Congrès, 28 juillet, le nouveau président constata que la république vivait en parfaite harmonie avec tous ses voisins, sauf l'Équateur. Le nouveau gouvernement fut inauguré par une manifestation en faveur de la France. Le 28 août, les Français résidant à Lima envoyèrent une médaille d'or à M. Billaut, ministre sans portefeuille, à l'occasion du discours prononcé le 26 juin au Corps législatif sur les affaires du Mexique. M. Billault

épondit le 13 décembre en témoignant le désir que la vaeur de cette médaille fût employée à offrir un témoignage l'admiration au clairon Roblet qui avait sonné la charge ur les hauteurs de Guadalupe et à la compagnie dans laquelle servait ce glorieux soldat. On espérait beaucoup du naréchal San Roman, nouveau président de la république. Le 25 octobre il avait pris pour ministres : M. Paz-Soldan, aux affaires étrangères ; M. Arenas à l'intérieur ; M. Vilauri, à la justice ; M. Fresancho, à la guerre. Le Congrès, sous sa direction, a fait voter 2 000 000 piastres pour les travaux publics et une loi pour favoriser l'immigration des Asiatiques. On pourrait en effet semer du coton dans la partie Nord du Pérou, entre les Cordillères et le Pacifique. Il ne faudrait que des bras pour les cultiver ; et l'Europe pourrait ainsi recouvrer une partie des matières premières que la guerre des États-Unis lui a ravies à son grand détriment.

BOLIVIE.

Un nouveau président. — On se rappelle comment le vénérable président Linarez avait été attaqué dans l'hôtel de la présidence et jeté en exil par les généraux Ruperto Fernandez et José-Marie Acha en Bolivie. Au milieu de l'anarchie qui suivit en 1861, le colonel Yanez s'était distingué par ses répressions cruelles. Les journaux du Chili et d'autres parties de l'Amérique, témoins de cette anarchie, discutaient déjà ouvertement la possibilité du partage de la Bolivie, car les vainqueurs de Linarez, Ruperto Fernandez et Marie Acha, n'étaient plus d'accord au moment de partager les dépouilles.

En mai 1862, la Convention nationale réunie à la Paz nomma président le général Acha. Mais cette élection régulière ne termina pas la guerre civile. Ruperto Fernandez avait dévoré son échec pour la présidence sans renon-

cer à la conquérir. Il s'entendit avec Narcisse Balza, colonel du bataillon en garnison à Oruro. Au jour convenu, celui-ci se prononça en faveur de Fernandez, marcha sur la Paz, pénétra dans la ville, souleva la Cholada, et donna l'assaut à la caserne qui fut prise. Au palais était Placido Yanez, l'auteur des massacres du 23 octobre. Le peuple se rua sur le palais, en poussant des vociférations. Le souvenir du 23 octobre s'était réveillé, et la fureur populaire ne devait plus s'apaiser que par une vengeance. Traqué de toute part, Yanez essaya de s'enfuir par les toits. Une décharge l'abattit dans la cour de l'imprimerie, et son corps, livré à la populace, fut traîné dans les rues et soumis aux derniers outrages. Cependant on rappela le général Perez, qui fit entrée triomphale. Le président Acha ne tarda pas à le suivre avec le gros de l'armée. Ruperto Fernandez prit la fuite.

A la fin de l'année, le président Acha, grâce au général Perez, semblait maître de la situation. La Bolivie n'en paraissait pas moins avoir fait une perte regrettable dans la personne de Linarez qui mourait alors dans la misère à Valparaiso. Car la Bolivie pouvait encore être regardée comme le plus anarchique des États de l'Amérique du Sud, dans ce pays classique de l'anarchie.

ÉQUATEUR.

Un nouveau président. — La République équatoriale est sortie de l'anarchie au moment où la Bolivie y est tombée. C'est l'arrivée au pouvoir de M. Garcia Moreno, après la chute de l'allié de Ramon de Castilla, qui a été le signal de cet heureux événement. M. Garcia Moreno est regardé comme un homme de haute intelligence, d'une distinction solide et d'une probité éprouvée. Il a trouvé, en prenant le pouvoir, les finances délabrées, les routes abandonnées, les hôpitaux, les colléges, tous les établissements publics

en désordre. Donnant tout d'abord l'exemple d'un patriotisme très-peu ordinaire, il a renoncé à son traitement de 20 000 piastres pour en appliquer le produit à des œuvres d'utilité publique. Ses efforts n'ont été troublés que par l'attitude hostile du Pérou, qui, renouvelant d'anciennes prétentions au sujet des provinces disputées de Mainas, Napo et Canelos, énonçait cette année de nouveaux griefs.

La Convention réunie après la chute du président Franco avait, en effet, annulé le traité de Mapasingue, signé par celui-ci avec don Ramon de Castilla. M. Garcia Moreno défendit cet acte en répondant : Que le traité lui-même contenait la clause qu'il serait soumis à l'approbation des Assemblées législatives, tant au Pérou qu'à l'Équateur; que, par conséquent, ces Assemblées pouvaient l'approuver ou le désapprouver à leur gré; enfin, que celle du Pérou n'ayant pas jugé à propos de le valider, il était étrange qu'on fît un grief à celle de l'Équateur d'en avoir fait autant. Profitant d'un moment de répit, le gouvernement anglais, que la diplomatie équatorienne avait réussi à intéresser dans la question, offrit ses bons offices. L'Équateur accepta sans réserve cette intervention pacifique; le général Castilla, fidèle à son système de ne faire ni la paix ni la guerre, donna une réponse équivoque. On ne sait encore quel sera le dénouement de cet incident. Le renouvellement de la présidence au Pérou devait faire entrer cette affaire dans une nouvelle phase.

CHILI.

Le président Perez. — La République du Chili est heureuse dans le choix de ses présidents. Don José-Joachim Perez paraît devoir gouverner avec autant d'habileté et de bonheur que son prédécesseur Montt. Resté étranger à tous les partis, n'ayant d'autre mobile que l'amour de son pays, M. Perez avait été accepté par tous, et sa

nomination était une protestation éclatante contre les ambitions turbulentes qui ont le pouvoir suprême pour enjeu. Aussi le premier acte de son administration avait-il été une pensée de clémence; et, tandis que son prédécesseur, à la nouvelle de la catastrophe de Mendoza, s'était borné à permettre le retour dans leurs foyers de ceux qui s'engageraient à rester désormais en dehors de la politique, M. Perez proclamait une amnistie complète pour tous les délits politiques remontant à 1851.

L'honnêteté de ce gouvernement lui a valu quelques succès au dehors en même temps que la continuation de sa prospérité au dedans. Un traité de limites a été conclu avec la Bolivie; une convention postale avec l'Angleterre. Le Chili était pris pour arbitre d'un conflit entre l'Équateur et la Confédération grenadine. Le Congrès a aidé avec zèle le président dans sa tâche en 1862. Il a achevé la confection des Codes criminel et de commerce; fourni les fonds pour prolonger la ligne de vapeurs par la voie de Magellan, entre Valparaiso et Montevideo. Il a voté la prolongation du chemin de fer du Sud, de San-Fernando jusqu'à Chillan et de ce point jusqu'à la Conception et Talcahuano; enfin il a autorisé un emprunt de un million de piastres pour couvrir un déficit assez considérable laissé dans les finances par la gestion honnête, mais parfois imprudente de M. Montt.

4

ÉTATS DE L'OCÉAN ATLANTIQUE.

BRÉSIL. — Pédro II, empereur.

Le Brésil, en 1862, a eu la bonne fortune, plus rare encore de notre temps en Amérique qu'en Europe, de pouvoir se livrer en toute sécurité aux travaux et aux joies de la paix. Son gouvernement, que rien n'inquiétait au

dedans ni au dehors, voulait préparer par des expositions nationales le contingent des produits naturels et artificiels que le jeune empire était appelé à fournir à l'Exposition universelle de Londres.

L'exposition ouverte dans la capitale fut inaugurée par l'empereur don Pedro II, le 2 décembre 1861. 439 exposants avaient envoyé 6000 objets, distribués dans quinze salles affectées à l'exposition. Mais cet espace ne suffisant pas, cinq nouvelles salles furent destinées à recevoir des envois venus des provinces, parmi lesquels on remarque des produits d'une rareté extrême, quelques-uns même complétement inconnus en Europe. Des expositions analogues s'ouvraient en même temps à Fernambuco, à Bahia et dans d'autres centres importants. Le caractère particulier de cette solennité, c'est que l'exposition paraît avoir été principalement agricole. Les produits nommés en première ligne, comme ayant concouru pour les récompenses, sont : le coton, le tabac, le thé et la soie brute, dont la culture longtemps négligée a besoin d'être encouragée pour prendre tous les développements qu'elle comporte.

L'approche de la session parlementaire qui s'ouvre le 3 mai et se prolonge pendant quatre mois tira le Brésil de ces pacifiques occupations. Aux termes du règlement, la Chambre des députés se réunit le 27 avril, en séances préparatoires, pour vérifier les élections faites entre les deux sessions et se constituer avant la séance d'ouverture.

Le 3 mai, l'empereur ouvrit la session en personne, par le discours suivant :

« Augustes et très-dignes représentants de la nation,

« J'éprouve une grande satisfaction à vous dire que la tranquillité publique n'a pas été altérée. Cet immense bienfait dont nous jouissons depuis tant d'années, en signalant les faveurs de la divine Providence qui protége le Brésil, témoigne en

même temps des bonnes dispositions des Brésiliens et de leur attachement aux institutions nationales.

« Grâce au Tout-Puissant d'heureuses récoltes nous ont donné en abondance les denrées alimentaires et ont fait cesser la disette qui, dans les années antérieures, avait affligé quelques provinces de l'empire.

« L'état de santé publique est généralement bon; nous avons cependant à déplorer l'apparition du choléra à Fernambuco et sa propagation dans les provinces de Parahyba et de Rio-Grande du Nord. Les secours du gouvernement n'ont pas manqué aux populations atteintes par le fléau, et l'assistance de la charité est venue partout en aide à ceux qui souffrent.

« Les relations de paix et d'amitié de l'empire avec les autres nations se maintiennent sans altération; le gouvernement veut s'attacher à les consolider sur les bases inébranlables du droit et des intérêts réciproques.

« Un traité, dont les ratifications ont déjà été échangées, a été conclu le 22 juin dernier avec le Hanovre pour l'abolition des droits de Stade.

« La nécessité d'améliorer le système administratif des provinces et la position de ses principaux fonctionnaires est un objet digne de votre attention éclairée.

« La loi réglementaire des élections a besoin d'être modifiée pour éviter les abus qu'on signale dans la liste des électeurs, dans les doubles emplois des noms et dans les relevés des scrutins.

« Il importe d'améliorer la législation de l'armée et de la flotte dans ce qui concerne l'administration de la justice. Il est urgent de promulguer une loi qui supprime les graves inconvénients du système actuel de recrutement; votre sollicitude ne perdra certes pas de vue une réforme depuis si longtemps et si généralement réclamée.

« Il est manifestement utile de créer une caisse (*monte pio*) pour les officiers de l'armée qui, en assurant à leurs familles une assistance modeste, dégagera le Trésor des charges résultant des pensions de demi-solde qui ne sont même pas assurées à tous.

« J'espère qu'il vous sera possible, dans cette session, de vous occuper du projet de loi concernant les promotions dans la flotte, qui est une des premières nécessités de notre marine de guerre.

« Le gouvernement s'est attaché à activer l'immigration et

le développement des colonies existantes, en cherchant en même temps à réaliser les autres améliorations d'où dépend la prospérité de l'agriculture, source principale de notre richesse.

« La rareté des bras dont souffre tout le travail agricole ne peut être suppléé que par les colons libres et honnêtes et par l'amélioration des procédés industriels et la facilité des communications.

« Ces moyens exigent du temps, d'énormes dépenses et la coopération de nos agriculteurs. Il est surtout essentiel de régler, par une loi précise et efficace, les droits et les obligations réciproques des colons et des propriétaires ruraux.

« Les revenus publics se sont accrus dans le dernier exercice. Mais la prudence conseille de limiter nos dépenses aux engagements déjà pris, aux améliorations en voie de s'effectuer et aux services les plus utiles et auxquels on ne peut manquer.

« Grâce à la divine Providence, qui a doté le pays de tant de forces productives, j'espère que, moyennant une sévère économie et un bon système fiscal que maintiendra le gouverment, nous arriverons en peu de temps à éteindre le déficit des années passées sans la moindre altération de notre crédit et sans paralyser le travail national. »

Le commencement de la session fut orageux. Comme on discutait la réponse au discours du Trône, une fraction du parti conservateur, qui était peu d'accord avec l'ancien ministère, proposa un amendement que le parti libéral appuya. Les ministres posèrent nettement la question de confiance. Après un vif débat, la majorité se prononça en faveur de l'amendement; les membres du cabinet Caxias remirent sur-le-champ à l'empereur leur démission, qui fut acceptée. M. Zacarias, auteur de l'amendement, fut chargé de composer un ministère, et, ses propositions ayant été agréées, un nouveau cabinet fut formé sous la présidence de M. Zacarias. Mais ce cabinet ne dura pas longtemps.

En effet, après trois jours, une nouvelle crise ministérielle eut lieu. Le ministère qui venait d'être formé, se présenta devant la Chambre avec son programme. Malgré la modération de ce document, les vaincus de la veille, dont

la minorité dans le projet d'amendement n'avait été que d'une voix (42 contre 41), ne purent résister à l'envie de prendre une revanche. Une motion présentée par eux et adoptée par 49 voix contre 43, força le nouveau cabinet à donner sa démission.

L'empereur fit appeler aussitôt une des illustrations parlementaires du Brésil, le vicomte d'Abacte, avec mission de former un nouveau cabinet. Celui-ci ne réussit point. L'empereur s'adressa alors au marquis d'Olinda, ancien régent de l'empire, et plusieurs fois chef du cabinet. Le 30 mai, les nouveaux ministres entraient en fonction.

C'étaient M. le marquis d'Olinda, *présidence du conseil et intérieur ;* M. le marquis d'Abrantès, *affaires étrangères;* M. le vicomte d'Albuquerque, *finances ;* M. Senimba, *agriculture ;* M. Polydoro, *guerre ;* M. Lamare, *marine ;* M. le vicomte de Maramguape, *justice.*

Après ces agitations, la session parlementaire suivit son cours. Les débats furent animés. Mais le nouveau ministère, entré au pouvoir avec l'assentiment de la Chambre presque tout entière, fut ménagé par l'opposition, qui ne s'attaquait qu'aux actes des administrations précédentes. La situation intérieure était prospère ; avec des tarifs très-réduits, la douane de Rio-Janeiro produisit au mois de juin une recette de plus de 6 millions et demi de francs. Un nouveau service de bateaux à vapeur fut créé, desservant toute l'étendue du golfe entre Rio-Janeiro et la capitale de la province Nitherohi. Après le vote successif des différents budgets, la session se passa sans autre incident, et fut terminée en septembre.

A cette époque, une grosse affaire financière reçut une solution depuis longtemps dévisée. Trois banques existaient à Rio-Janeiro jouissant toutes trois du droit d'émettre des billets à vue et au porteur. Le plus important de ces établissements, la banque du Brésil, sous l'intelli-

;ente direction du sénateur Candido d'Oliveira, réussit,)ar une transaction amiable, à amener les deux autres nstitutions, la banque commerciale et agricole et la)anque rurale et hypothécaire, à renoncer au droit qui eur appartenait d'émettre des billets. Le gouvernement ;'empressa de sanctionner, par un décret du 9 septembre, :ette transaction qui dégagea la place d'une surabon-lance de papiers de crédit, et qui accélérera l'effet des mesures qu'il a prises pour retirer de la circulation son propre papier-monnaie. Certains avantages pécuniaires sont accordés à ces compagnies, dont la banque du Brésil doit amortir les émissions. Le décret éleva le capital de cette banque à 33 millions de contos de reis (environ 99 millions de francs).

A la fin de l'année, un incident qui menaçait de rompre les relations diplomatiques du Brésil et de l'Angleterre naissait, à Rio-Janeiro, de diverses réclamations poursuivies assez aigrement par le gouvernement anglais au gouvernement brésilien. La première réclamation portait sur un navire le *prince de Galles*, naufragé en 1861, sur les côtes de la province de Rio-Grande du sud, dont l'équipage, au dire des agents anglais, aurait été assassiné par les habitants. La seconde réclamation avait trait à des officiers de la marine anglaise, incarcérés au retour d'une promenade faite dans les environs de la capitale, sous la prévention d'avoir troublé l'ordre public. Les autorités brésiliennes ayant refusé d'accéder aux demandes anglaises comme non fondées, M. Christie, envoyé britannique auprès de l'empereur dom Pédro II, donna l'ordre, 30 décembre, à l'amiral Warren, de saisir, à titre de représailles, tous les navires portant pavillon brésilien. Cinq bâtiments furent aussitôt capturés par la croisière anglaise. On ne pouvait plus insolemment abuser de la raison du plus fort. Cette affaire devait émouvoir tout le Brésil en 1863.

Les relations du Brésil avec la France tendent à se développer dans une proportion tout à fait remarquable depuis qu'une ligne directe de steamers a été établie entre les deux empires. La prospérité de la compagnie française qui, en moins de deux ans, a déjà distancé complétement sa rivale britannique, est un des indices les plus remarquables des sympathies qui existent entre le caractère français et le caractère brésilien. La compagnie royale des malles anglaises, qui dessert le service postal à Aspinwall et au Brésil, a publié récemment un rapport dans lequel elle ne dissimule pas à ses actionnaires que la concurrence française a considérablement réduit ses recettes sur la ligne du Brésil. Elle craint qu'il n'en soit de même quand les autres lignes des Indes occidentales seront en activité. Leur contrat avec le gouvernement anglais expire à la fin de l'année 1863, et il y aura lieu à conclure une nouvelle convention. Les directeurs déclarent qu'ils ne souscriront qu'à des conditions essentiellement rémunératives ; les dividendes de cette compagnie n'ont du reste jamais excédé 7 pour 100.

On voit, d'après cet état de choses, que tout ce qui concerne le Brésil prend un intérêt tout particulier pour la France, qui, on n'en peut douter, doit voir le commerce international se développer sur ce point proportionnellement à l'étendue des nouvelles relations. Le Brésil est, du reste, un pays dans une prospérité croissante, et qui fait un contraste si parfait avec les troubles qui ensanglantent le continent américain, que le commerce français ne peut que gagner à se tourner vers cet empire. Le calme intérieur d'un gouvernement régulier, libéral et ferme, des partis apaisés, un territoire immense et d'une richesse considérable, peu d'émotions politiques, un ministère préoccupé de civilisation et très-progressif, tel est le bilan actuel de ce pays. Il publie régulièrement son budget, qui est de 160 millions pour les dépenses. Les recettes sont un peu

inférieures comme évaluation, mais on compte sur la plus-value du produit des douanes, qui ont toujours été en croissant pour couvrir le déficit.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. BUENOS-AYRES.

Rétablissement de l'Union. — Le général Mitre, président. — La guerre qui avait commencé en 1861 dans la confédération argentine, durait encore au commencement de 1862. Il s'agissait de savoir si Buenos-Ayres et son général Mitre l'emporteraient sur les autres provinces, ou si les autres provinces, ayant à leur tête Urquiza, l'emporteraient sur Buenos-Ayres.

On avait pensé que la retraite récente du président Derqui, représentant de la fédération, rendrait plus facile un arrangement ; le général Urquiza avait déjà ouvert des négociations pour son propre compte. Une fois Derqui disparu de la scène, Urquiza, qui comptait ne plus être gêné, reprit cependant les hostilités. Mais un corps buenos-ayrien, sous la conduite du général Florès, anéantit la plus grande partie des troupes fédérales qui restaient dans la province de Santa-Fé. D'autres provinces, depuis la démission de Derqui, ne soutenaient plus Urquiza avec le même dévouement. Le 30 décembre, tout semblait annoncer que la lutte opiniâtre engagée entre la république argentine et Buenos-Ayres allait finir. Le général Urquiza, forcé de mettre bas les armes après avoir vu son escadre capturée, était réduit aux abois. On paraissait ne plus conserver de doute sur le triomphe de Buenos-Ayres, qui reprendrait ainsi son ancien rang à la tête de la confédération argentine.

En effet, le 27 janvier avait lieu la rentrée triomphale des neuf bataillons de la garde nationale de Buenos-Ayres. Plus de 60 000 personnes saluaient de bravos enthousiastes cette armée, qui avait mis tant d'énergie dans la lutte et

une modération si louable dans le succès. En même temps treize provinces adressaient leur autorisation au gouvernement buenos-ayrien pour la convocation d'un Congrès chargé de la réorganisation du pays; les trois autres ne devaient pas tarder à les imiter.

Découragé, le général Urquiza changea complétement; il fit remise alors au général Mitre de l'armement de l'escadre et des archives nationales, et obtint, à la suite d'engagements solennels et rendus publics, de rester dans son gouvernement d'Entre-Rios. A son instigation, la représentation de cette province lui délégua même la faculté d'autoriser le gouverneur général Mitre à convoquer les populations pour l'élection du nouveau Congrès qui devrait voter les lois et nommer le président de la république.

D. Bartolomo Mitre rendit compte au gouvernement, en lui envoyant l'échange des correspondances, de ce résultat dans les termes suivants : « J'ai cru devoir déclarer à la province d'Entre-Rios, au nom de la foi publique, du peuple et du gouvernement de Buenos-Ayres, qu'elle pouvait reposer tranquille dans la paix, à cette condition de garder l'attitude expectante qu'elle a prise, et d'observer à l'égard de ses voisins et des diverses provinces de la république une conduite circonspecte qui ne trouble ni directement ni indirectement la sécurité commune. En agissant ainsi, après les concessions réalisées, j'ai eu en vue la pacification générale de la république et la nécessité de hâter le moment de la réorganisation nationale, et de préserver en même temps les légitimes exigences de la nouvelle situation. »

Cette politique généreuse ramena le calme dans la confédération. Urquiza se résigna à s'effacer, et se fit remplacer dans le gouvernement de la province d'Entre-Rios.

Restait au général Mitre investi d'un pouvoir dictatorial à réorganiser la république. Les provinces, après quelques tressaillements intérieurs, se rangeaient toutes à l'idée

d'un Congrès nouveau, présidé par le général Mitre, et qui siégerait à Buenos-Ayres. C'était le désir du général Mitre qui voulait faire de Buenos-Ayres la capitale de la république et le siége du gouvernement fédéral. Mais on sait la répugnance qu'avait Buenos-Ayres à perdre son autonomie, en devenant ville fédérale. Mitre trouvait donc des opposants dans cette ville même. Néanmoins, son projet fut accepté d'abord par le sénat. Après d'assez longues discussions, les deux Chambres consentirent au moins à accorder au général Mitre des pleins pouvoirs pour la réunion du congrès. Les opposants, à la tête desquels se trouvait le général Alsina, redoutaient la fédéralisation de la ville et de la province entière, et voyaient dans cette transformation la fin de l'influence décisive que la puissante cité avait, depuis longues années, exercée, par son action propre, sur les destinées de la Confédération.

Néanmoins, revêtu des pouvoirs qu'il désirait, le général Mitre convoqua par un décret les électeurs des quatorze provinces, à l'effet de nommer, dans les journées des 12, 13 et 14 avril, les sénateurs et les députés du Congrès national qui devait faire la Constitution nouvelle et élire le président; il prescrivit en même temps, comme gouverneur particulier de Buenos-Ayres, l'élection des sénateurs et des députés qui devaient former les deux Chambres de cette province. Par suite de cette double nomination, Buenos-Ayres devait renfermer en même temps deux sénats et deux Chambres de députés, représentant d'un côté la république tout entière, de l'autre, l'État de Buenos-Ayres, pouvoirs rivaux et jaloux qui auraient peut-être de la peine à vivre longtemps ensemble et dont l'un devait disparaître. C'était l'œuvre du futur Congrès de trancher cette difficulté, dont le général Mitre lui avait réservé la solution définitive. Buenos-Ayres et son territoire seraient-ils fédératifs? Choisirait-on une autre ville pour siége du gouvernement fédéral ? Telles étaient les

questions suscitées par cette difficulté et sur lesquelles on était fort divisé dans la république argentine.

Les élections pour le Congrès fournirent d'abord à la population de Buenos-Ayres l'occasion de se prononcer sur cette question qui la concernait et la passionnait au plus haut point. Le choix qu'elle fit des deux sénateurs qui devaient la représenter laissait la question indécise. Les deux élus, le docteur Alsina et M. Rufino Elizalde exprimaient les deux opinions diamétralement opposées; le premier repoussant la fédéralisation de Buenos-Ayres, le second ne reculant pas devant les conséquences de cette déclaration. Tel était le choix de la législature locale. Mais la population qui nomme les députés, exprima fort clairement sa pensée. Les cinq mandataires de la ville furent pris parmi les plus ardents défenseurs de l'autonomie municipale, parmi ceux qui ne voulaient pas échanger leurs priviléges municipaux contre l'honneur de donner à la confédération sa capitale. Mais les élections des autres provinces eurent un autre caractère et en général annonçaient le désir de fédéraliser Buenos-Ayres, fort peu flattée, comme on voit, d'être capitale.

Le Congrès fédéral de la république argentine réuni à Buenos-Ayres, le général Mitre présenta un message au sujet du choix de la capitale. Ainsi qu'on s'y attendait, le président provisoire indiqua comme capitale Buenos-Ayres, ne laissant au Congrès d'autre alternative que d'adhérer à cette désignation ou d'annuler les traités qui avaient incorporé Buenos-Ayres dans la Confédération. Une commission du sénat, chargée de préparer les bases de cette solution, proposa d'abord un moyen-terme. Buenos-Ayres serait désignée provisoirement comme capitale pendant cinq années, jusqu'à l'érection d'un autre chef-lieu fédéral qu'on établirait sur un territoire limitrophe, entre les provinces de Buenos-Ayres et de Santa-Fé. Cette proposition fut vivement combattue. Une autre combinaison fut pro-

osée. On voulait détacher de la province de Buenos-Ayres n territoire de quatre lieues carrées avec le bourg de an-Fernando, destiné à devenir la capitale de la Confédération. Le sénat, sans se prononcer, renvoya l'affaire à un ouvel examen de la commission. Celle-ci eut recours à n singulier expédient. Elle représenta son projet définitif, n se bornant à supprimer les indications de territoire et le capitale, de telle sorte que la difficulté n'était ni tranchée, ni éludée, et que l'assemblée elle-même devait opter entre les deux plans. C'est ce qu'elle fit décidément, en votant que la ville de Buenos-Ayres et tout son terriroire seraient fédéralisés.

Restait à savoir l'avis du sénat et de la Chambre des députés de la ville de Buenos-Ayres elle-même. Ce fut là que la discussion prit le caractère le plus passionné. On s'en convaincra par l'extrait suivant du discours d'un des partisans de l'autonomie buenos-ayrienne :

« L'an passé, dit un habile et brillant orateur, don Félix Frias, cette province a remporté une victoire dont le résultat a été la prédominance, dans la république entière, du parti libéral, et la réunion à Buenos-Ayres du Congrès de la nation.

« La loi que ce Congrès a votée lui demande un suicide le lendemain de sa victoire! Elle emporte la suppression de nos institutions locales, de notre gouvernement particulier, de la souveraineté du peuple de Buenos-Ayres. Nous déchirons ainsi la Constitution provinciale que nous avons jurée de la première à la dernière page!

« Nous sommes déjà grands, messieurs, pour supporter une pareille tutelle; assez grands pour comprendre qu'une province *fédéralisée* est le contraire d'une province *fédérale*, et qu'il y a de l'une à l'autre la distance qui sépare un peuple en léthargie d'un peuple en possession de ses mouvements et en jouissance de ses libertés.

« Et à quelle province cette situation serait-elle faite? A la plus peuplée, à la plus puissante, à la plus cultivée de toutes. On veut que la région la plus civilisée du pays en soit la moins libre, et que le jour où un voyageur venu sur nos plages se montrera désireux de connaître l'usage que fait le peuple ar-

gentin de ses institutions, et le profit moral qu'il en tire, on l'envoie à Santiago, à la Rioja, à San Luis. Nous lui enseignerons, nous, le gaz, les cuirs, les laines, la douane, et les chemins de fer ; mais si l'étranger tient à voir au delà de nos horizons matériels, dans le domaine des croyances, des mœurs, du savoir et du caractère, oh ! alors, messieurs, il faudra lui dire que les *portenos* ont été condamnés par le Congrès à dormir une sieste de trois années ! »

Cette argumentation triompha d'autant plus aisément qu'elle s'adressait à une assemblée dont l'opinion était faite et qui se trouvait légalement juge dans sa propre cause. Le général Mitre, avec une grande habileté, fit part au Congrès national du refus de Buenos-Ayres, puis pria la législature de Buenos-Ayres d'indiquer elle-même une combinaison conforme aux espérances de la république. En réponse, cette législature proposa l'adoption d'une loi qui conservait à la province son autonomie; déclarait la ville de Buenos-Ayres, résidence des autorités nationales; maintenait les autorités provinciales dans la capitale, si elles ne jugeaient à leur convenance de se transporter ailleurs; assurait à ces autorités l'administration des établissements publics de Buenos-Ayres, qui, par leur nature, appartiennent à la province; laissait subsister le régime municipal de la ville dans son organisation actuelle, et consacrait la révision constitutionnelle par le Congrès et par la législature provinciale de ladite loi pendant une période de cinq années.

Si passionnées qu'aient été d'ailleurs ces luttes parlementaires, elles n'ont amené aucun désordre. Tous les orateurs ont pris soin d'écarter du débat le général Mitre, comme incarnant plus que jamais dans sa personne l'espoir et la fortune du pays. Une épreuve solennelle consacra en effet les scrupules et la foi de ses représentants. Le général Mitre obtint dans toutes les provinces, pour la présidence nationale, l'unanimité absolue des voix.

Tels sont les faits politiques. On peut regarder la brûlante question de la capitale comme finie. Délivré moralement de cette tunique de Déjanire, le Congrès a sanctionné la loi du chemin de fer de Rosario à Cordova. Nous ne pensons pas qu'il se rencontre dans la république des capitaux privés suffisants pour l'exécution de cette entreprise colossale, mais il ne paraît pas douteux, si l'ordre se consolide et donne de plus fortes bases au crédit public, que des capitalistes étrangers par leur concours n'en assurent l'accomplissement. Déjà les actions des premiers chemins de fer votés se cotent à la Bourse de Londres, et il s'est formé dans cette capitale une société pour l'exécution de la voie de fer du Sud dont font partie plusieurs membres du parlement et d'éminentes individualités financières de la Grande-Bretagne. Une autre compagnie y poursuit également l'organisation d'une banque d'escompte pour Buenos-Ayres, avec un capital de 2 millions et demi, susceptible de s'accroître suivant les besoins.

Sous l'influence des événements militaires des États-Unis, ou pour mieux dire désunis, l'industrie du coton, élevée à la hauteur d'une grave préoccupation internationale, est devenue, à la Plata, l'objet, de la part des riches hacendados, tant étrangers qu'indigènes, d'une opportune et louable sollicitude.

Cette culture date de loin sur le sol argentin. Antérieure probablement à la conquête, elle ne fut point négligée par l'occupation espagnole ; et, favorisée dans ses développements par un climat éminemment propice, elle a pu suffire longtemps à la consommation des provinces éloignées. Récemment, de vastes terrains lui ont été affectés à Corrientes, et des échantillons, envoyés à Liverpool, ont démontré, après examen spécial, la bonne qualité du produit et les notables avantages du prix de revient.

A Buenos-Ayres, dans les bureaux du journal anglais le *Standard*, on distribue gratuitement la graine de cette

précieuse plante. Chacun est convaincu que le gouvernement national n'attend que son installation définitive pour mettre, par un système de récompenses et de primes accordées aux premiers exportateurs, cette industrie naissante ou renaissante au niveau de l'industrie des laines, dont l'essor ascensionnel ne s'interrompt pas.

URUGUAY.

On ne saurait guère, en s'occupant de la république argentine, ne point parler de la république orientale. Il n'appartient à personne en effet d'effacer le trait d'union maritime qu'on nomme la Plata, et qui, sur une ligne de quarante lieues, relie Montevideo à Buenos-Ayres, ces deux rives opposées d'un fleuve à bon droit célèbre. Presque tous les navires à vapeur qui vont à Buenos-Ayres, font escale à Montevideo, dans un golfe profond, commode et magnifiquement abrité. Ils y prennent du charbon et y déposent des marchandises et des voyageurs. Les mêmes productions naturelles, les mêmes éléments commerciaux, les mêmes industries concourent à la richesse de l'une et de l'autre ; enfin, par une dernière similitude (de date récente, il est vrai, mais qui, on peut le croire, sera durable), la paix, l'ordre, le travail et l'espérance ont élu domicile des deux côtés.

Montevideo a subi, depuis l'émancipation sud-américaine, plus d'une transformation politique. Mais l'heure des agitations est passée pour elle. Cette ancienne province de la vice-royauté du Rio de la Plata ; cette proie fortuite du Brésil ; cette partie du territoire argentin, qui, reconquise en 1828, par l'épée du général Alvear, à la bataille d'Ytuzaingo, a pu se constituer à cette époque en nation indépendante ; cette Troie du Sud-Amérique, comme disent les poëtes indigènes, qui a soutenu avec tant d'éclat et de bonheur, grâce au vaillant appui des légions française et ita-

lienne, un siége mémorable contre les lieutenants de Rosas; cette petite république de l'Uruguay, à demi européenne, et où chaque jour le noyau italien et français, reste des légions étrangères, s'accroît de nouveaux immigrants des mêmes nationalités, jouirait aujourd'hui d'une sécurité parfaite sous le pacifique gouvernement de don Bernardo Barro, si elle n'était quelquefois menacée par les émigrés qui se rassemblent sur la frontière de la république argentine. Au moins le règlement des créances françaises et anglaises poursuivi par les deux gouvernements européens à enlevé un prétexte aux embarras des relations de ce petit État avec l'Europe. L'État oriental, de guerre lasse, a affecté au payement de la dette les revenus de l'impôt sur le papier timbré.

PARAGUAY.

Un nouveau président. — Le Paraguay, qui se tient sagement en dehors de ces éternelles dissensions dont les pays de la Plata sont les déplorables victimes, a conclu un traité de commerce avec le Zollverein allemand. Le président Lopez s'occupait encore de ses chemins de fer, de sa marine à vapeur fluviale et faisait étudier un plan de reconstruction de la ville de l'Assomption, sa capitale. Ces travaux féconds paraissaient fort goûtés de la population du Paraguay qui avait fêté avec enthousiasme l'anniversaire de la naissance du général, lorsque la mort vint tout à coup l'enlever à leur affection.

On sait que Carlos Antonio Lopez avait pris le pouvoir des mains du dictateur Francia. A cette époque, le Paraguay se trouvait dans un état de désolation et de ruine dont il était à craindre qu'il ne se relevât de longtemps. Les meilleurs esprits, à l'Assomption, considéraient la rénovation du Paraguay, le retour du travail et de la prospé-

rité publique à peu près comme une chimère, et l'on désespérait de l'avenir de l'État.

Lopez opéra le changement que l'on peut constater aujourd'hui. Il a accompli, en vingt-deux ans, l'une des plus grandes tâches que puisse s'imposer un grand citoyen. Grâce à ses efforts, à l'intelligence pratique, à la sagesse politique qu'il a mises à l'accomplissement de l'œuvre par lui entreprise, le Paraguay a vu renaître le commerce presque anéanti et l'ordre, l'économie succéder dans la gestion des affaires publiques au plus affreux désordre.

Le président Lopez, comprenant les vrais intérêts du pays, ouvrit tous les ports du Paraguay au commerce du monde entier, et il porta un soin tout particulier à tout ce qui tenait au service maritime, car il voyait, dans la multiplicité des échanges et dans la production, la vraie source de la richesse du pays. Conséquent avec ses idées il avait encouragé l'agriculture et relié entre elles, par des voies de communications nombreuses, les principales villes de l'État.

La mort de cet homme éminent est une perte grave pour la république du Paraguay; mais il est à penser que les principes qu'il a fait prévaloir et son exemple personnel profiteront à ses successeurs et aux hommes chargés de l'administration publique, qui trouveront dans le souvenir qu'il laisse à ses contemporains un encouragement précieux et des leçons utiles au pays. On a d'autant plus le droit de l'espérer que le Congrès national s'étant réuni le 16 octobre 1862 à l'Assomption a nommé par acclamation et à l'unanimité le fils du défunt Francisco Solano Lopez, président de la république.

Le 29 octobre, le nouveau président a pris possession de la présidence et adressé au peuple une proclamation dans laquelle il a promis de travailler comme son prédécesseur au bien-être général. Son ministère se compose de : M. José Bergès, aux *affaires étrangères;* Santhez, à l'*intérieur;*

Mariano Gonzale, aux *finances;* Venacio Lopez, *à la guerre et à la marine.* La fin de l'année était signalée par l'inauguration du chemin de fer de l'Assomption à Aragua. On voit que le Paraguay d'aujourd'hui ne ressemble guère au Paraguay mystérieux d'il y a vingt ans. Il faut en faire honneur à l'administration habile et ferme du président qui vient de mourir.

5

ASIE.

Quelques bruits de guerre dans l'Asie intérieure sur les frontières de la Perse et de l'Afghanistan; le concours apporté par les troupes anglo-françaises au gouvernement chinois dans la répression des Taïpings; une ambassade japonaise en Europe, la fin de la guerre de Cochinchine et la paix qui à suivi sont les principaux événements de l'Asie qui ont excité l'intérêt de l'Europe en 1862.

PERSE ET AFGHANISTAN.

Lutte de l'influence anglaise et russe. — On se rappelle que le 4 mars 1857, à la suite d'une guerre entreprise par l'Angleterre contre la Perse, et provoquée par la prise de la ville d'Hérat, tombée aux mains de l'armée persane le 25 octobre 1856, un traité fut conclu entre la reine d'Angleterre et le shah. L'article 6 de ce traité comprenait les stipulations suivantes : le shah s'engageait à renoncer à toutes réclamations de souveraineté sur le territoire et la cité d'Hérat et sur les contrées de l'Afghanistan. Il promettait de ne jamais demander, des chefs d'Hérat ou des contrées d'Afghanistan, aucune marque d'obéissance, telle que le monnayage ou le tribut; à s'abstenir désormais de toute intervention dans les affaires intérieures

de l'Afghanistan : il promettait de reconnaître l'indépendance d'Hérat et de tout l'Afghanistan, et de ne jamais tenter de porter atteinte à cette indépendance. En cas de différents qui pourraient surgir entre les gouvernements de Perse et les contrées d'Hérat et de l'Afghanistan, le gouvernement persan s'en rapporterait, pour les aplanir, aux bons offices amicaux du gouvernement anglais, et ne prendrait jamais les armes que si ces bons offices restaient sans résultat.

Le gouvernement anglais prenait de son côté l'engagement d'employer en tout temps son influence auprès des États de l'Afghanistan pour empêcher qu'aucune cause d'ombrage fût donnée par eux ou par un d'entre eux au gouvernement persan ; et le gouvernement anglais, quand il serait fait appel par le gouvernement persan, en cas où des difficultés auraient surgi, se portait fort d'employer ses meilleures influences à terminer par la conciliation ces différents et d'une manière juste et honorable pour la Perse.

Tels sont les précédents diplomatiques et telle est la teneur du traité qui a failli recevoir deux graves atteintes en 1862 : l'attaque d'Hérat par Dost-Mohammed, souverain du Caboul et prince de l'Afghanistan, à la tête d'une armée dirigée par des officiers anglais, et la mise en campagne d'une armée persane, derrière laquelle on entrevoyait à l'horizon flotter les drapeaux russes.

Dès le mois d'octobre 1861, une lettre de Fébriz, publiée par les journaux de Constantinople, annonçait que le roi de Kaboul, le vieux Dost-Mohammed, avait déclaré la guerre à Mouzafer, Khan de Boukhara, et que son armée, composée de vingt mille fantassins et d'un corps de cavalerie avec quarante pièces de canon, s'était mise en mouvement, sous les ordres d'un de ses fils, Mohammed-Razi-Khan. Le bruit se répandit ensuite dans l'Inde que les Afghans marchaient d'un côté sur Boukhara et de l'autre sur Hérat.

'ne lettre adressée de Constantinople à Paris, assurait lus tard (21 mai), d'après un courrier parti de Téhéran : 4, que Dost-Mohammed s'était décidé à marcher contre .érat à la tête de quarante mille hommes; que son fils se irigeait en même temps du côté de Fourrah, et que le roi e Perse avait en toute hâte mis une armée en campagne, on pour conquérir, mais pour défendre Hérat, comme avait expressément déclaré l'ambassadeur de Perse auprès e la sublime Porte. Le 26 juillet, on lisait ce qui suit dans e *Moniteur* : « Tous les bruits qui viennent de l'Afghanistan entent la poudre. L'Ameer (l'émir Dost-Mohammed) a lirigé des troupes contre Fourrah et les a suivies en per-ionne, peu de temps après. Il a annoncé la résolution de lire ses prières, le 9 juin, dans le fort de Fourrah. Shmed-Khan et Uzfoul-Khan étaient à Fourrah, préparés à bien recevoir l'armée afghane. Une bataille était imminente. On prétend que les Persans n'ont pas porté secours à Shmed-Khan, mais il est des correspondances qui affirment le contraire. Une lettre de Candahar, datée du 2 juin, lit que des troupes persanes sont arrivées à Hérat, et ju'un second détachement de dix mille hommes avec dix-luit pièces d'artillerie, était en marche sur cette ville. Une 'artie de ces corps se dirigeait sur Fourrah, lieu du com-'at. » Le gouvernement britannique de l'Inde désirait beau-oup que ces nouvelles fussent fausses, car la perspective 'une nouvelle campagne dans l'Afghanistan, pour mettre 'accord tous les chefs indigènes, ne souriait nullement ux Anglais. Il est à peu près hors de doute que des événe-ients graves étaient préparés de longue main dans l'Asie entrale.

Il fut un temps ou l'influence britannique dominait en 'erse. Cette influence amena la guerre contre la Russie, ui coûta au shah Tiflis et la Géorgie. Cette conquête, qui uvrait à l'empire moscovite la mer Caspienne, ne rattacha 'as immédiatement, sans nul doute, les Persans aux

Russes ; mais ce triste traité de Turkman-Tchaï détruisit le prestige anglais. Bientôt, d'autres causes sont venues substituer définitivement l'influence de la Russie à l'influence de la Grande-Bretagne à la cour du shah. Ayant des escadres sur la mer Caspienne, dominant par là la Turcomanie, s'étendant jusqu'à Khiva et menaçant Bockhara et l'Afghanistan, la Russie s'est sentie assez forte pour se montrer douce et facile dans la forme. Au lieu de s'imposer, elle s'est dissimulée ; le shah la savait près de lui puissante, attentive, amie ou ennemie, selon ses actes, mais il ne la rencontrait jamais hostile et exigeante. La roideur britannique, les revirements et les insolences des agents anglais servirent admirablement la diplomatie russe, qui acheva à Téhéran, par ses armes courtoises, la conquête d'une cour où elle règne aujourd'hui.

Le gouvernement britannique de l'Inde obtenait par d'autres moyens le même résultat dans l'Afghanistan. Ce pays, tour à tour nommé Caboul, Kandahar, Khorâssan, du nom des peuplades qui y dominaient à chaque phase de ses guerres intestines, fut pénétré énergiquement par les Anglais. Un chef plus influent et plus capable que les autres, Dost-Mohammed, reçut leur appui, et le développement de sa puissance ne fut en réalité que le développement de la puissance britannique.

Entre ces deux grandes rivales, l'Angleterre et la Russie, il ne restait donc plus réellement qu'un seul terrain neutre, la principauté indépendante d'Hérat. Hérat est une grande ville contenant environ cent mille âmes. Les habitants diffèrent des Persans par le type physique et par la religion. On ne saurait prétendre non plus qu'Hérat soit une ville afghane, car elle est située dans le Khorâssan oriental, qui est séparé de l'Afghanistan par une chaîne de montagne. C'était donc un admirable poste de neutralité.

Mais ce sont justement ces pays neutres qui sont l'objet naturel des rivalités, et souvent une occasion de guerre.

Une guerre orientale sortirait-elle de là? Telle était la question posée en 1862.

CHINE.

Le prince Kong ; les Taï-pings. — C'est un fils de Hieng, mort pendant la guerre anglo-française, qui lui a succédé, en août 1861, âgé de 7 ans ; il a pris le nom de Tsaï-chun. Le même entourage qui, en circonvenant l'empereur, son père, l'avait empêché d'écouter d'utiles conseils, et l'avait rapidement entraîné à sa perte, croyait pouvoir, sous le titre de régence qu'il s'était fait donner par Hieng-Foung à la dernière heure, ou qu'il s'était attribué lui-même, continuer à gouverner l'empire selon le vieil esprit tartare, dont il était le plus mauvais représentant. Mais le prince Kong, l'un des frères du dernier empereur, qui fut choisi par lui pour traiter avec les ambassadeurs français et anglais, de concert avec l'impératrice douairière et l'impératrice mère du nouvel empereur, déjoua les projets du prétendu conseil de régence, et fit prédominer une politique plus en harmonie avec les faits accomplis et les nécessités impérieuses des circonstances.

Après le départ des troupes anglo-françaises de Pé-king, il fut décidé que le jeune Tsaï-chun irait, avec toute la cour, s'établir à Pé-king. A peine y fut-il arrivé (1er novembre 1861) que les chefs du parti hostile à la politique européenne qui, jusque-là, avaient eu la main haute dans les conseils de l'empereur, se virent arrêtés et mis en jugement. C'étaient le prince de *Y*, le prince de *Fehun* et *Souh-chun*, frère du précédent, tous les trois tartares, et les deux premiers alliés à la famille impériale. Une haute cour de justice, composée également des plus hauts fonctionnaires de l'empire, se réunit pour juger les trois accusés qui furent condamnés à mort.

Le prince Kong, le représentant le plus intelligent des

nécessités de la situation, le gouvernement chinois concentré à Pé-king, affranchi de ses tiraillements intérieurs et plus libre de ses mouvements, avait à s'occuper, en même temps que d'exécuter le traité fait avec la France et l'Angleterre, de porter enfin son attention sérieuse sur cet effroyable banditisme qui ravage les plus belles provinces de la Chine.

Quelques écrivains mal renseignés, et dont l'imagination cherchait dans la grande insurrection chinoise les éléments d'un ordre nouveau, s'étaient efforcés de nous montrer les Taï-pings (c'est le nom officiel des révoltés) comme de hardis réformateurs, comme les adeptes d'une foi fondée sur le christianisme, et dont le triomphe ferait prévaloir en Chine les principes de la civilisation occidentale dans tout ce qu'ils ont de compatible avec le génie particulier, les mœurs et les tendances des populations indigènes. La vérité s'est faite, et ces illusions se sont évanouies devant la connaissance exacte de la politique et des actes des Taï-pings. Les révoltés sont les plus abominables brigands que la terre ait jamais portés, et l'histoire, si féconde en faits odieux, en récits épouvantables de violence, de meurtre, de carnage et de destruction, ne nous a rien transmis qu'on puisse, sous le rapport de la barbarie, comparer au régime créé par les Taï-pings dans les provinces qu'ils traversent et dans celles dont ils se sont rendus maîtres.

Partout où ils passent, partout où ils s'arrêtent, ils enrégimentent de force les jeunes gens, massacrent les hommes qui ne sont plus en état de porter les armes, violent les femmes et saccagent les propriétés; partout ils font le désert. Les insurgés ont détruit de fond en comble la ville de Taï-ping, qui, en 1853, renfermait 50 000 habitants; celle de Sou-tcheou, surnommée par les Européens la *Venise chinoise*, cité de 4 500 000 âmes, fameuse par ses richesses, par son industrie, ses temples, ses édifices, ses

arcs-de-triomphe; celle de Hang-tcheou', centre d'un commerce immense et dont la population était évaluée à un million d'habitants.

Dès le mois de février 1862, toutes les illusions relatives aux Taï-pings, qui avaient fait croire d'abord que, malgré les erreurs grossières dont leur symbole religieux fourmillait, il serait possible à l'influence chrétienne de diriger des hommes qui se prétendaient les sectateurs de Jésus-Christ; toutes ces illusions avaient disparu. L'homme qui a conçu la pensée et dirigé la marche de cette redoutable et mystérieuse rébellion, Tien-ouang, après s'être proclamé le frère du Christ, avait publié une proclamation qui ne laissait aucun doute sur sa prétention à se poser en prophète et en dieu.

Depuis lors, les rebelles ne tendaient à rien moins qu'à bouleverser jusqu'à l'état social de l'empire; maîtres de provinces qui forment des royaumes par leur étendue, ils y renversaient les divisions et les barrières les plus anciennes, et allaient jusqu'à transplanter les populations, comme pour effacer jusqu'aux derniers vestiges de l'empire tartare. C'étaient des hommes des classes les plus infimes qui, non-seulement composaient, mais même dirigeaient le mouvement. Cet élément, assez semblable à celui qui composait les jacqueries et les bagauderies dans l'Europe du moyen âge, explique bien le caractère de sauvage rancune, de destruction barbare, et l'absence d'organisation qui jalonne pas à pas la conquête des Taï-pings.

Un fait servait à entretenir les illusions; c'était l'ordre apparent maintenu dans les armées des Taï-pings. Si les bandes qui se sont serrées autour du Taï-ping-ouang, le prophète promoteur de la révolte, avaient manqué de cohésion, il y a longtemps que les troupes impériales en auraient eu raison; mais ce chef, véritablement remarquable, savait organiser ces soldats qui, ramassés aux quatre

coins de l'horizon, répondaient à l'appel de la vengeance et de l'extermination de la race tartare. De grandes divisions commandées par des princes, servis par des généraux obéissant hiérarchiquement les uns aux autres et subissant l'impulsion centrale du maître, formaient le noyau de ces armées redoutables. Une vigoureuse discipline militaire les cimentait.

Hors de l'armée cependant, point de gouvernement organisé; on avait cru bien à tort que le Taï-ping-ouang voulait établir le christianisme en Chine. Il paraît qu'un ou deux de leurs chefs ont été élevés par un précepteur chrétien; mais ces chefs ne sont point soutenus par la population. Ces Taï-pings professent les doctrines sociales et politiques les plus contradictoires, et leur christianisme est tellement noyé dans le blasphème, qu'il est monstrueux de leur donner le nom de chrétien. Ils passent à travers le pays comme une nuée de sauterelles : ils ne laissent rien derrière eux. Avant d'avoir vu les choses de près en Chine, on ne comprenait point comment les Tartares qui, au moyen âge, ont traversé l'Asie, pouvaient avoir répandu la dévastation et la ruine dont les historiens nous font un si effroyable tableau. Tout le monde a entendu parler du grand canal en Chine, de la belle contrée qu'il parcourt et des villes excédant en grandeur tout ce que nous avons en Europe. En quel état est aujourd'hui ce beau pays? nulle parole ne peut donner une idée de la désolation du pays autour de Nan-king : il sera bientôt couvert de jungles, et la sarcelle barbotte dans les fossés vaseux de cette ville autrefois si florissante. On peut en dire autant de toutes les villes situées sur les bords du grand canal.

Après la victoire, il n'y avait plus de discipline.

Le simulacre d'humanité que les rebelles avaient consenti à donner en envahissant Ning-po, afin de plaire au consul anglais, n'avait pas duré longtemps. Dès le troisième

our de l'occupation, la masse féroce et indisciplinée de ;es brigands, d'autant plus irritée qu'elle avait été contenue quarante-huit heures, se rua avec fureur sur les quelques centaines de pauvres habitants qui, n'ayant rien à perdre, étaient restés dans la ville, et en fit un massacre général, jonchant littéralément les rues de morts et de mourants. Une trentaine de femmes, que les Taï-pings trouvèrent cachées dans l'intérieur des maisons, furent traînées sur la place publique, livrées aux outrages les plus révoltants, et enfin égorgées aux applaudissements de cette horde frénétique, qui ne trouve de satisfaction que dans le sang et le carnage.

Les chefs des armées alliées laissées en Chine, avaient espéré pouvoir rester neutres entre la dynastie tartare et les rebelles. Mais on avait bientôt pu se convaincre que le succès des Taï-pings pouvait anéantir tous les résultats de la paix récemment faite avec la cour de Pé-king. Les rebelles étaient déjà arrivés aux environs de Shang-haï, ville très-importante où sont établis les commerçants européens, et qui fait avec l'Europe un commerce de 800 millions. Prétendant faire une différence entre la ville européenne et la ville chinoise, ils ne voulaient, disaient-ils, que prendre la seconde, et promettaient de respecter la première. La France et l'Angleterre comprirent qu'il était de leur devoir et de leur intérêt de prêter main forte au gouvernement chinois pour mettre ces brigands à la raison. Le prince Kong avait déjà organisé un nouveau ministère dans des vues favorables à l'Europe. Les amiraux anglais et français, Hope et Protet, résolurent de se joindre aux forces dont pouvait disposer le gouvernement de Pé-king, pour arrêter décidément les rebelles.

Dès le mois de février 1862, l'amiral Protet, l'amiral Hope et le général Staveley avaient compris que le moment était venu d'opposer une barrière au succès des rebelles en couvrant la ville de Shang-haï, qui, avec sa ban-

lieue, ne compte pas moins de 3 millions d'habitants. Trois expéditions successives contre les postes les plus rapprochés rétablirent d'abord l'autorité impériale dans un rayon de trois à quatre lieues; mais les amiraux alliés reconnurent que, pour assurer la sécurité de la ville, il fallait repousser les rebelles à huit ou dix lieues, et faire occuper par les troupes impériales les villes qui tomberaient en notre pouvoir.

Le plan des généraux alliés, accepté par les autorités impériales, consistait à rejeter les rebelles à l'ouest d'une ligne qui, partant du Yang-tse-Kiang, passait par les villes de Kading, Tsing-po, Song-kiang, Na-kio et Kiusé. Cette combinaison assurait la tranquillité de nos comptoirs et rendait aux travaux de l'agriculture l'innombrable population comprise entre cette ligne et la mer.

La province de Shang-haï est formée de terrains d'alluvion d'une fertilité singulière; d'innombrables canaux la traversent et sont à peu près les seules voies de communication ouvertes au commerce et à l'agriculture, les seuls moyens de transporter les munitions et les approvisionnements de l'artillerie. Les généraux alliés se préoccupèrent d'abord de dégager les abords de Wampou qui, dans la plupart de nos excursions, devait nous relier avec notre base d'opérations. Dans ce but, on arrêta la prise de Tsing-po, d'où les rebelles envoyaient des partis jusque sur les rives du fleuve; l'expédition fut fixée au 17 avril. L'armée alliée, forte d'environ 2000 hommes, débarqua ce jour-là, à huit heures du matin, à Ton-keu; le convoi organisé, on se mit en marche pour arriver à midi à portée du canon de la ville. A midi et demi, l'artillerie anglaise ouvre le feu à 400 mètres de la place; bientôt les tirailleurs se lancent au pas de course vers les fossés de la ville; les colonnes suivent; on jette les échelles; on escalade les murs. Les Chinois encouragés suivent les Européens; la ville est au pouvoir des alliés avec 800 prisonniers. Le soir

même, l'expédition reprenait la route de Shang-haï, où elle débarquait le lendemain dans la journée.

Le cours du Wampou étant libre, on s'occupa des préparatifs nécessaires à l'exécution du plan convenu pour tenir les rebelles éloignés du territoire de Shang-haï et de sa riche banlieue. L'expédition de Kading fut décidée. L'armée anglaise et le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, auquel on avait adjoint l'artillerie chinoise, se mit en route le 27 avril pour Nesian, où les rebelles, après une résistance assez vigoureuse, furent écrasés par notre artillerie. On reprit aussitôt l'ordre de marche, et, dans l'après-midi du 29 avril, les alliés arrivèrent en vue de Kading, grande et florissante ville, entourée d'une muraille de briques haute de 27 pieds, bastionnée, d'un pourtour de 9 à 10 kilomètres. La nuit du 29 au 30 fut occupée à mettre les pièces en batterie ; le 30, à six heures du matin, les brèches furent faites, les ponts placés : l'amiral ordonna l'assaut et, en quelques instants, les chasseurs du bataillon couronnèrent les remparts au cri de : *Vive l'Empereur!* Les alliés laissèrent Kading sous la garde de 300 hommes : 125 Français du bataillon d'infanterie légère, et 175 Anglais.

Le 2 mai, la colonne était rentrée à Shang-haï, et le 6 les troupes alliées reprenaient la campagne, se dirigeant sur Tsing-po, en passant par Song-Kiang. Six jours furent employés à rallier le convoi et à faire la reconnaissance de la place. Le 12 mai, à deux heures du matin, on prit position à environ 1500 mètres des murailles ; à quatre heures l'artillerie commence à ouvrir le feu ; en moins de deux heures elle fait des brèches praticables ; la ligne s'avance, franchit les canaux sur des ponts qu'elle jette en passant, et, arrivée à 300 mètres de la place, elle s'élance au pas de course et arrive devant la brèche ouverte dans la porte du Sud. Mais les ponts ne sont pas faits, deux jonques seulement ont réussi à passer ; nos troupes arrivent

aux remparts, que les assiégés défendent avec énergie; mais bientôt la place était à nous, et 12 ou 1500 prisonniers restaient au pouvoir des alliés.

Les généraux alliés décidèrent que l'on marcherait sur Tsalin, en passant par Na-Kio, ville fortifiée. Le 16 mai, la colonne campa sous les murs de cette dernière place; elle était défendue par une redoute avec des escarpements de 20 pieds de haut, un chemin couvert, des pointes de bambou sur une profondeur de plus de 100 mètres. Le 17, à cinq heures du soir, les plates-formes sont terminées; le feu s'ouvre. A l'approche de la nuit, l'amiral Protet ordonne l'assaut. Les troupes s'élancent au pas de course, et l'on arrive sur les escarpements à pic de la redoute, l'amiral, qui s'est arrêté sur une plate-forme à 30 mètres tout au plus de la redoute, indique la direction à donner à l'attaque et fait sonner la charge. Déjà la redoute est occupée, mais les rebelles font un feu de mousqueterie bien nourri, l'amiral Protet tombe frappé à mort. Na-Kio est aux Européens.

Le 18, on quitte cependant le camp de Na-Kio, laissé à la garde de 200 Anglais et de 100 chasseurs du bataillon d'infanterie d'Afrique; le soir même on s'établit sous les murs de Tsalin. La nuit est employée à mettre les pièces en batterie et à avancer les chaloupes. Le 19, à quatre heures du matin, le feu est ouvert; le signal de l'assaut est donné à six heures; les troupes, dont l'ardeur était exaltée par le souvenir de la mort de l'amiral Protet, se précipitent sur la brèche: 500 cadavres restés sur les décombres vengèrent sa mort glorieuse.

Les environs de Shang-haï étaient complétement débarrassés des rebelles, mais cette expédition avait coûté cher à la France.

Une lettre ainsi conçue fut adressée par le prince Kong, à ce sujet, au chargé d'affaires de France à Pé-king:

« Le gouverneur de Kang-Son m'a fait connaître récem-

ient que l'amiral de votre noble empire, Protet, étant allé ombattre, de concert avec nos troupes, les bandits reelles, a été mortellement frappé près du bourg de Nan-Kiao. J'ai appris cette nouvelle avec autant de saisissement que de peine.

« Depuis la conclusion des traités, l'amitié entre la France et la Chine augmente de jour en jour, et c'est parce que l'amiral Protet le comprenait, c'est parce qu'il savait que nos deux empires désiraient cimenter de plus en plus étroitement leur alliance, qu'il a donné tant de preuves de son courage et s'est distingué, plus qu'aucun autre, en aidant nos troupes contre les rebelles. C'est en servant son pays et la cause de la justice qu'il s'est précipité vaillamment au plus fort de l'ennemi, où il a trouvé une mort glorieuse, et qui a fait grand honneur à votre noble empire.

« Je viens de recevoir respectueusement un décret que Sa Majesté a publié en l'honneur de l'amiral Protet, ainsi qu'un présent de plusieurs objets pour la noble épouse de l'amiral, afin d'apporter un faible soulagement à sa douleur de veuve par ce faible témoignage de sympathie. »

Le 7 août, un service solennel fut célébré, par ordre de l'empereur de la Chine, dans l'église catholique de Shang-haï, pour le repos de l'âme de l'amiral. Toutes les autorités chinoises assistaient à la cérémonie, ainsi que les consuls de France et d'Angleterre, la marine impériale et le corps expéditionnaire. Mgr Desmazures, évêque du Thibet, en passage à Shang-haï, officiait. Plusieurs salves d'artillerie furent tirées par les artilleurs chinois instruits par le capitaine Tardif.

Ces succès faisaient espérer, vers la fin de 1862, que le gouvernement de Pé-king viendrait à bout de circonscrire au moins cette terrible insurrection des Taï-pings. Il songeait à recouvrer la ville de Nan-king, empruntait à la France et à l'Angleterre des officiers et sous-officiers pour exercer et discipliner ses troupes et prenait un drapeau jaune

de forme triangulaire et avec l'image d'un dragon. Tels étaient les résultats politiques de l'année 1862. Il faut y ajouter encore la proclamation de la liberté de conscience par un édit de l'empereur et l'exemple donné par le gouvernement qui a destitué un général accusé d'avoir pris part au meurtre d'un missionnaire chrétien.

La population de la Chine, en général, n'est point hostile aux étrangers, bien que dans quelques ports, il est vrai, les indigènes n'aiment pas les Européens. Les importations et les exportations à Shang-haï, pendant l'année dernière, ont atteint le chiffre énorme de 30 millions de livres sterl. (750 000 000 fr.), et il eût été impardonnable aux Européens de permettre qu'un établissement commercial aussi important fût détruit par les Taï-pings. On ne peut se dissimuler malheureusement encore que le commerce anglais en Chine est bien plus florissant que le nôtre. Cependant l'établissement d'un service régulier de paquebots francais, entre Suez et Hong-Kong, en desservant notre nouvelle colonie de la Cochinchine; l'ouverture, maintenant assurée, dans un temps peu éloigné, du canal de Suez, favoriseront puissamment nos rapports avec la Chine en rendant plus rapides et plus faciles les relations entre l'Orient et l'Occident. Beaucoup de préjugés tomberont de part et d'autre; et l'on reconnaîtra peut-être, en Europe, que ces populations de l'Orient si industrieuses ne sont pas aussi barbares, aussi peu dignes d'intérêt qu'on se plaisait généralement à le dire.

Si le gouvernement chinois actuel se débarrasse de cette plaie hideuse des Taï-pings, qui, depuis dix ans, transforment en désert les plus riches provinces, et qui, dans ces derniers temps, ont réduit en cendres des villes si célèbres par leur industrie, comme Hang-tcheou et Sou-tcheou, dont la population se comptait par millions; si les ministres du jeune empereur parviennent à anéantir ces bandes sauvages, qui sont la honte de la civilisation, ils

pourront relever la Chine de son état d'abaissement et lui rendre son ancienne prospérité. Le prince Kong, qui paraît être maintenant l'âme du gouvernement, et qui s'est entouré des hommes les plus éclairés de l'empire, semble décidé à marcher dans une voie de progrès en rapport avec les besoins et les intérêts des immenses populations qui lui sont confiées. Il a déjà demandé des officiers européens pour apprendre l'art de la guerre moderne aux soldats tartares qui en sont encore, à quelques exceptions près, aux flèches et aux carquois des anciens Scythes. En attendant la mise à exécution des projets qu'il médite, le prince Kong donne aux ambassadeurs français et anglais qui résident maintenant à Pé-king, des dîners splendides servis à l'européenne, avec tout le luxe des grandes tables de Paris et de Londres. Il va même introduire en Chine la télégraphie électrique. Alors Pé-king se trouvera en communication instantanée avec toutes les capitales de l'Europe, nos négociants feront, en quelques heures, des commandes à Canton ou à Shang-haï, et cet échange journalier de communications ne pourra que profiter au vieux monde comme au nouveau.

JAPON.

Une ambassade. — Une ambassade a été envoyée en Europe par le gouvernement du Japon, en 1862. Elle a visité pendant un an les États européens, pour étudier de près notre civilisation, et rapportera dans sa patrie des éléments scientifiques, industriels et commerciaux qui, après s'être développés parmi les classes éclairées, feront tomber les dernières barrières qui s'élèvent encore entre nous et la nation d'Asie la plus intelligente et la mieux préparée. C'est ainsi que les Japonais pourront soutenir avec l'Occident une lutte pacifique et ferme, et protéger leur archipel, si semblable aux Iles Britanniques, contre toute annexion

nouvelle de la part des étrangers. Les éminents personnages qui composaient l'ambassade, ont donné en France, en Angleterre, en Hollande, en Russie, en Prusse, en Portugal, la plus haute idée de leur sagesse et de leur intelligence. L'aristocratie de leurs manières, la convenance exquise de leurs procédés, la pénétration de leur esprit ont excité l'étonnement. Ils ont reçu, dans les grands établissements qu'ils ont visités, un accueil empressé. La France leur a montré le musée d'artillerie, la manufacture de Sèvres, l'imprimerie impériale, de magnifiques usines et le spectable imposant d'une grande revue de l'armée de Lyon. En toute occasion, plusieurs secrétaires étaient occupés à prendre des notes, et le soir, les notions recueillies étaient revues en commun et servaient à la rédaction du journal de l'ambassade. Pendant leur séjour en France, les ambassadeurs ont eu des conférences diplomatiques avec le baron Gros, le signataire du traité français avec le Japon. En effet, il y avait lieu d'étudier les modifications qu'il peut convenir d'apporter aux premiers traités, et l'expérience des affaires d'Europe influera sans nul doute sur la rédaction des nouveaux articles. Dans le temps même où l'empire japonais, après un intervalle de plus de deux siècles, envoyait en Europe une solennelle ambassade, l'Église catholique déclarait saints vingt-six martyrs de la foi, crucifiés à Nangasaki, le 5 février 1597, et elle associait à leur triomphe, en présence de la guerre esclavagiste qui sévit en Amérique, un religieux dont la vie héroïque s'est consumée tout entière au rachat des captifs. — Faut-il espérer que l'ambassade de 1862 facilitera les rapports du Japon avec les nations européennes?

EMPIRE D'ANMAM. — ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS EN COCHINCHINE.

L'Empereur Tu-Duc. — Colonie française à Saïgon. — La guerre de Cochinchine s'est terminée en 1862 et a valu à

a France un établissement considérable aux embouchures lu Cambodge. Faisons connaître l'empire d'Annam et notre iouvelle colonie.

L'empire d'Annam est composé du royaume de Tonquin it de la Cochinchine. Le Tonquin est beaucoup plus riche que la Cochinchine; il a pour capitale Ké-cho, qui a deux ignes de remparts garnis de canons. L'espace compris entre les deux enceintes est occupé par une population d'environ 150,000 âmes. Le centre de la ville, ou citadelle, est habité par les mandarins, les administrations publiques et l'armée.

Hué, la capitale de la Cochinchine, n'a pas de population civile dans son intérieur; elle est, comme Ké-cho, renfermée entre deux murs fortifiés dont le plus grand est armé, dit-on, de mille pièces de canon. La partie comprise dans a plus petite enceinte est réservée à l'Empereur, à ses femmes, à sa famille et à son personnel particulier. L'autre partie est occupée par la Cour, les parents de la famille impériale, les ministères, les grands mandarins, 'armée, les magasins de l'État, les prisons, etc., etc. On y voit aussi beaucoup de terrains cultivés. Le peuple habite en dehors des fortifications, et, si l'on songe que chacun construit sa maison où bon lui semble, et sans s'inquiéter de l'alignement, on comprendra que Hué occupe une immense étendue de terrain. Cette ville est située à plus de 450 kilomètres à l'est de Saïgon, en passant par la mer, dont elle n'est qu'à 12 kilomètres à vol d'oiseau. La route par terre est plus longue et impraticable à des troupes européennes.

Le Tonquin et la Cochinchine sont divisés en provinces de 1re et de 2e classe, qui forment un certain nombre de préfectures, se subdivisant en cantons composés de plusieurs communes.

L'Empereur ne sort jamais de la capitale de ses États, à moins de circonstances extraordinaires. Sa volonté fait loi;

il est le chef du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, et prend le titre de Fils du Ciel. Il a un conseil privé appelé Diuh-than et composé de quatre grands mandarins. La haute administration de l'empire est confiée à six ministres. Ils soumettent toutes les questions importantes à l'Empereur, qui s'en réserve la solution. Chaque ministre s'appelle Quan-Thaong-Thu. On compte six ministères.

Dans chaque province, des mandarins représentent les ministres, et ils ne sont généralement que deux pour se partager les affaires ressortissant des ministères. Deux chefs de bureau, l'un appelé thông-phan et l'autre kinhlich, font le travail qui doit être envoyé aux ministres, et revêtent toutes les pièces de leur signature. Cette formalité est indispensable.

Les provinces de 1re classe sont gouvernées par un vice-roi, tông-doc, qui a sous ses ordres deux grands mandarins. Le premier, grand mandarin civil, est chargé de l'impôt, du recrutement, du cadastre, du génie, du culte, etc., etc.; le deuxième, mandarin de la justice, préside à la justice, ainsi que son nom l'indique. Dans les provinces de deuxième classe il n'y pas de vice-roi; c'est le grand mandarin civil qui commande en chef, mais on peut en appeler de sa sentence au vice-roi voisin.

On ne peut terminer cet aperçu du gouvernement de l'empereur Tu-Duc sans faire connaître la composition de son armée, ou plutôt la manière dont elle est recrutée et entretenue.

Chaque commune fournit un nombre de soldats proportionné à celui de ses habitants. Ce chiffre est fixé par le ministre de la guerre et ne varie pas, à moins de circonstances extraordinaires. En temps de paix il est environ de 1 soldat pour 180 habitants.

La population désigne elle-même ceux qui doivent être militaires. D'après la loi, ils servent six ou dix ans, puis rentrent dans leurs foyers et jouissent dans leur village,

n raison du temps de service qu'ils ont accompli, de cer-
ains priviléges, tels que l'exemption des corvées, l'occu-
ation des places d'honneur dans les fêtes et les festins
ublics, etc. Le village doit toujours entretenir le même
ombre de soldats sous les drapeaux. Ainsi, il remplace
eux qui meurent, désertent, sont congédiés ou quittent
service pour une cause quelconque. Aussitôt qu'un
oldat libéré est rentré dans ses foyers, la commune envoie
ne recrue au bataillon. Les soldats sont réunis au chef-
ieu de la province, ils forment un bataillon de dix com-
agnies, chacune de cinquante hommes. Ce corps est aux
rdres du mandarin militaire. Le bataillon est commandé
ar le quan-ré, ou chef de bataillon, et chaque compagnie
un capitaine ou cai-doi. Les sergents s'appellent ông-
ai, les caporaux ông-bêp et les soldats linh.

En temps de paix les soldats ne restent que quatre mois
ar an sous les drapeaux. Ils passent les huit autres mois
hez eux. Le bataillon est généralement recruté dans la
rovince où il est en garnison. Cependant, comme l'Em-
ereur se défie des Tonquinois, il envoie régulièrement dans
hacune des provinces principales de ce royaume un ou
leux bataillons de Cochinchinois.

Tel était l'Empire avec lequel, depuis plusieurs années,
es marines et armées unies de France et d'Espagne étaient
n guerre. L'année 1861 avait déjà bien avancé les choses.
Celle de 1862 les a achevées.

Le 29 novembre 1861, le vice-amiral Charner remettait
ses pouvoirs au contre-amiral Bonard, qui venait d'arriver
de France pour prendre le commandement en chef. Les
hostilités recommencèrent sur ces entrefaites, et, au mois
de décembre, les troupes expédiées par le contre-amiral
s'emparèrent de la citadelle de Bien-Hoa, après avoir sur-
monté les mêmes difficultés qu'elles avaient déjà rencontrées
Mytho : barrages, forts détachés, arroyos, camps retran-
chés. Cinquante pièces de canon, beaucoup d'armes et de

drapeaux, de vastes magasins, onze jonques royales et quatre grandes chaloupes furent le fruit de cette victoire, qui avait fait tomber entre nos mains une place d'une grande importance au point de vue de la stratégie militaire. La prise du fort de Bariah, malgré une tentative de révolte, acheva la soumission de la province.

Une autre place importante restait à prendre pour assurer la paix et le calme dans la basse Cochinchine : c'était celle de *Vinh-Long*, à l'ouest de Saïgon, centre d'une opposition formidable, qui portait le désordre jusqu'aux portes de Mytho ; un vice-roi y avait été établi, et il fallait chasser l'ennemi de cette position. L'entreprise n'était pas sans difficulté, car *Vinh-Long* est situé devant un port profond, ouvert à l'ouest et à l'est sur la rivière du Cambodge, fermé au nord par une île marécageuse, impraticable pour une armée. Les goulets de l'est et de l'ouest du port étaient barrés par sept fortes estacades, défendues par huit forts. Les abords du côté de la terre étaient puissamment protégés par de profonds arroyos, dont l'ennemi avait coupé les ponts par des chevaux de frise et des trous-de-loups, répandus à une grande distance ; et le tout était défendu par des forts et fortins armés, y compris la citadelle, de 80 pièces de canon. On devait donc s'attendre à une sérieuse résistance, mais l'amiral Bonard n'avait rien négligé pour assurer le succès de l'entreprise. Le 20 mars, onze canonnières ou avisos, portant six compagnies d'infanterie, dont deux espagnoles, une compagnie d'indigènes dévoués à notre cause, et des détachements de cavalerie, d'artillerie et de génie, arrivèrent devant Vinh-Long, et débarquèrent les troupes. L'attaque générale eut lieu le 22, et, après un combat de plus de sept heures, toutes les batteries annamites étaient éteintes, mais la citadelle tenait encore ; les mandarins, toutefois, l'évacuèrent pendant la nuit, après y avoir allumé un incendie, qui, heureusement, ne causa que peu de ravages. Les chrétiens

aptifs n'avaient pu être enlevés, et nos soldats ont eu la ie de les délivrer. Soixante-huit canons sont tombés ntre nos mains, et nous possédons maintenant sur ce point d'immenses et magnifiques magasins, ayant chacun 150 mètres de long, et dans lesquels les mandarins avaient aissé 7,000 mètres cubes de riz. Nos officiers ont trouvé, ion sans étonnement, dans la citadelle, des obus fabriqués sur le modèle des nôtres, et trois pièces de canon, d'un ravail très-remarquable, qui seront envoyées en France. Deux sont artistement niellés en argent.

A la suite de ces succès, l'amiral Bonard adressait le 18 avril, la proclamation suivante au corps expéditionnaire :

« Depuis la prise de Bien-Hoa, quatre mois à peine se sont écoulés ; vous avez pris les forts de Bariah, et poursuivi jusqu'au Benthouan l'armée annamite qui était en déroute, vous avez sans relâche fait la guerre aux pirates et aux rebelles. Vous venez enfin de clore notre campagne d'été par la prise des forts et de la citadelle de Vinh-Long, et vous ne vous arrêtez qu'après avoir détruit dans la province de Mytho les lignes de Toungniéou, la citadelle de Micoui, plusieurs camps retranchés et après avoir battu et dispersé les nombreuses milices rassemblées dans le Phuoc-Loc.

« Ainsi, en quatre mois, le corps expéditionnaire de Cochinchine a pris au roi Tu-Duc deux citadelles, plus de quarante forts ; il a réprimé une insurrection formidable, préparé les voies au commerce de ces riches contrées. 150 pièces de canons sont le trophée de sa victoire.

« Soldats et marins !

« L'Empereur a daigné marquer sa satisfaction pour vos succès à Bien-Hoa. Il encouragera, n'en doutez pas, vos derniers triomphes.

« Le commandant en chef associe sa reconnaissance à

la vôtre envers les Espagnols, nos braves alliés, dont le drapeau a si souvent flotté à notre avant-garde. »

L'empereur Tu-Duc, au contraire, reçut un rapport du mandarin qui commandait ses troupes dans la basse Cochinchine. Le général annamite lui annonçait qu'il venait de perdre, par trahison, la ville de Vinh-lung, et d'apprendre que les Français devaient prochainement se rendre par mer à Hué. Ce document lui causa la plus profonde inquiétude, et il résolut de quitter sa capitale pour se réfugier dans le Laos annamite, où il possède un magnifique palais, situé au milieu d'un pays dont les habitants sont très-fidèles à sa dynastie. Il fit partir ses trésors et sa famille, mais en même temps, effrayé sérieusement, cette fois il demanda la paix.

Profitant de la saison pendant laquelle la Cochinchine du Nord, et Hué en particulier, devaient s'approvisionner de riz du côté de la mer, l'amiral Bonard envoya une première fois *le Forbin* devant la rivière de Hué, avec la mission de recevoir, si, comme on le disait, telle était l'intention du roi Tu-Duc, des envoyés chargés de conclure la paix, tout en leur signifiant que, s'ils ne venaient pas pour traiter d'une manière sérieuse, il était décidé à poursuivre les hostilités avec vigueur.

La réponse à cette communication que le gouvernement d'Hué remit au commandant du *Forbin*, tout en témoignant du désir de voir la paix se conclure, ne fut d'abord pas assez explicite. On lui proposait de se rendre, pour entamer ces négociations, et faire ce traité définitif, dans une des provinces non soumises à l'autorité française, où il devait trouver les envoyés de l'empire d'Annam.

L'amiral Bonard renvoya *le Forbin* devant Hué, avec un ultimatum posant les conditions préliminaires sans lesquelles il ne pouvait traiter. Ces conditions, qui avaient pour objet d'exiger une preuve matérielle de la ferme in-

tention du gouvernement de Hué de traiter sérieusement de la paix, et d'après les bases que le gouvernement de l'empereur avait le droit d'exiger, étaient :

1° De verser à bord du *Forbin* une somme de 100 000 ligatures, en à-compte sur le montant des indemnités à régler entre les plénipotentiaires;

2° D'envoyer sur le territoire occupé par la France des personnes d'un rang élevé, munies de pleins pouvoirs, pour venir recevoir les conditions auxquelles le Gouvernement de l'Empereur voulait bien accorder la paix.

Le versement en numéraire devait être fait dans un délai de trois jours.

Cet ultimatum fut accepté, et dans les délais prescrits le versement en numéraire fut opéré à bord du *Forbin, en rade de Hué*. Une corvette du roi Tu-Duc, remorquée par le *Forbin*, arriva alors à Saïgon le 26 mai avec deux ambassadeurs, le premier du nom de *Phan-Thang-Giang*, secrétaire d'État, ministre des rites et grand mandarin des navires (*ong-thuoug-bac*); le second du nom de *Lam-Dzouy-Hiep*, officier général, ministre de l'armée.

Ces deux plénipotentiaires avaient une suite composée de 133 personnes (officiers, secrétaires, huissiers, surnuméraires et soldats). Leurs pouvoirs ayant été vérifiés et reconnus en règle et suffisants pour terminer le traité de paix à Saïgon même, on entra immédiatement en conférences avec eux pour arrêter les dispositions de ce traité, qui fut signé le 5 juin.

En voici les principales conditions : L'empereur d'Annam payera 24 millions pour frais de guerre, 21 millions à la France, et 3 millions à l'Espagne. Cette indemnité sera acquittée dans le délai de dix ans. Tu-Duc ouvrira trois ports dans le Tonquin au commerce des alliés. Les missionnaires, français ou espagnols, et les catholiques, seront traités et respectés à l'égal des autres sujets de l'empereur. Tu-Duc s'engage à ne céder aucune partie

de son territoire sans y être autorisé par la France. La France conservera seulement trois provinces sur les quatre qu'elle a conquises. La province de Vinh-Long sera rendue à Tu-Duc, dès que les autres provinces conquises qui restent à la France seront pacifiées et réorganisées. Les trois provinces de l'Ouest et de la basse Cochinchine seront gouvernées par un vice-roi qui ne pourra y recevoir aucune troupe sans l'assentiment de la France.

Les ambassadeurs annamites qui avaient négocié le traité avec la France, retournèrent à Hué, où ils furent reçus avec les plus grands honneurs ; un édit impérial, affiché le 9 dans la capitale, annonça aux habitants que l'empereur Tu-Duc était devenu l'ami de son puissant voisin, l'Empereur des Français.

Notre nouvelle colonie sortait à peine, comme on voit, en 1862 de la période de guerre et de conquête, et on commençait seulement à y introduire une administration régulière.

Le commandant en chef français avait décidé qu'à partir du 1er mars les indigènes concourraient, comme partisans, au service militaire. Une solde, uniforme dans toutes les parties du territoire, leur serait allouée et une commission en règle leur serait délivrée. Ils devraient poursuivre les pirates, les voleurs, les rebelles et éclairer les chefs de postes militaires sur les mouvements de l'ennemi. Ils ne devraient causer à l'habitant aucun trouble ni dommage, ils seraient placés sous les autorités militaires et soumis à des inspecteurs chargés de limiter la paye des partisans sérieux et valides.

Pour 50 partisans il y aurait un chef (doi), un fourrier (tho-loi), trois sous-officiers (ông-cay), un pourvoyeur (ông-bêp). Les chefs recevront mensuellement 12 piastres, les fourriers et les sous-officiers 6 piastres, les pourvoyeurs 5 piastres, et les partisans 4 piastres.

Cette disposition prise par le commandant en chef est

tout à fait en rapport avec la situation actuelle. Les indigènes seuls connaissent bien le pays et sont à même de poursuivre l'ennemi avec succès. Les cours d'eau, les marais et les forêts ne sauraient les arrêter dans leur course, tandis que nos troupes seraient toujours distancées par les fuyards, dont les habitudes leur sont inconnues.

Jusqu'à présent, les districts ou provinces soumis à l'autorité française avaient été divisés en sous-préfectures, commandés par des officiers européens, qui se trouvaient la plupart du temps fort embarrassés dans leurs rapports avec les Cochinchinois, bien qu'ils eussent auprès d'eux un conseil, composé d'indigènes ayant voix consultative. Une ordonnance de Saïgon, du 8 mars 1862, annonçait que le contre-amiral Bonard, ayant reconnu les inconvénients de cette organisation, avait voulu donner, comme on l'a fait en Algérie, une part plus large aux indigènes. Des personnages influents du pays ont été nommés sous-préfets, et le commandant en chef s'est rendu en personne dans la province de Bien-Hoa, pour investir ces nouveaux fonctionnaires. Il a donné, de la sorte, aux chefs indigènes une preuve de confiance qui augmentera leur dévouement pour la France. Il est évident, en outre, que ces chefs, convenablement surveillés, administreront les populations mieux que ne l'auraient pu faire nos officiers, et qu'ils écarteront une foule de mécontentements, d'irritations, de griefs, qui auraient été les conséquences de l'inexpérience des Européens.

Parmi les mesures les plus importantes qui aient été prises, il faut mentionner les avantages faits au commerce pour attirer dans le port de Saïgon les vaisseaux siamois et chinois, qui déjà y arrivent en assez grand nombre. Le 31 décembre 1861, le contre-amiral Bonard, à peine investi de ses pouvoirs, a créé un corps indigène de lettrés ou interprètes, soumis à un examen public, et répartis en trois classes ; le 13 du même mois, il a établi un bureau spécial

pour organiser la levée des impôts et les opérations du recrutement.

Ajoutons qu'on a envoyé de France à Saïgon tout un matériel d'imprimerie avec lequel on a déjà publié des proclamations rédigées en français et en annamite; le premier numéro du *Bulletin de l'expédition de Cochinchine*, imprimé à Saïgon, comprenait les premiers actes de l'administration du contre-amiral Bonard, depuis le 29 novembre jusqu'au 31 décembre 1861. Un *Moniteur de Saïgon* devait paraître à partir du 1er mai 1862. Admirablement située entre les pays les plus populeux et les plus riches du globe, la Cochinchine sera un jour le centre d'un vaste commerce.

6

AFRIQUE.

Le continent africain, quoique plus près de l'Europe, donne moins d'occupation à nos ambassades et à nos armées que celui de l'Asie. Il a vu continuer en 1862 le développement de nos colonies d'Alger et du Sénégal, quoique la prospérité de notre colonisation dans la France africaine ait laissé encore à désirer. Nous ne trouvons d'événements intéressants à signaler que dans l'Egypte, le Maroc et l'île de Madagascar.

ALGÉRIE.

L'Algérie est restée en 1862 dans l'attente d'un règlement sur la propriété arabe qui ne devait venir qu'en 1863. Le Gouvernement ne s'est donc signalé que par deux actes du maréchal Malakoff : l'un relatif à la nécessité d'introduire la vie manufacturière en même temps que la vie agricole dans la grande possession africaine de la France, l'autre

portant règlement sur le personnel des administrations provinciales, et comprenant la hiérarchie et les traitements, l'admission dans les cadres, l'avancement, les congés, les absences et la discipline.

Au dehors, le Gouvernement est entré décidément en relation avec les Touaregs, tribu puissante du Soudan, qui a consenti à laisser pénétrer nos caravanes jusqu'à Ghadamès, premier marché de la grande route actuelle de l'Algérie au Soudan. Cet événement avait eu lieu à la suite d'un voyage de M. Duveyrier, jeune et courageux voyageur, dans les sables brûlants du Sahara. Le scheik Si-Othman, à cette occasion, vint, accompagné de deux chefs sur nos possessions, séjourner à Alger, et de là se rendit en France à Paris, où il eut l'honneur d'être présenté à l'empereur Napoléon III. Le commandant Mircher et le capitaine Polignac l'accompagnaient. Ces enfants du désert, au visage voilé, au magnifique costume, firent pendant quelques jours l'étonnement de la population d'Alger, puis des grandes villes de France : Marseille, Lyon et Paris.

« Nous avons été frappés et pour ainsi dire épouvantés, dit Si-Othman à l'Empereur, de la grandeur de votre empire, nous qui sommes d'un pays isolé de tous les autres, et qui ne nous étions jamais présentés à la cour d'aucun souverain, ni nos pères ni aucun de nos ancêtres; car jamais roi n'a eu de droits sur nous, et vous êtes le premier souverain devant lequel nous ayons paru. Nous sommes venus parce que nous avons entendu parler de votre justice, de votre habile administration et de votre excellent gouvernement. Aussi notre présentation à Votre Majesté nous a-t-elle causé une joie extrême, et nous remercions Dieu d'avoir tenté cette démarche si nouvelle pour nous. Nous espérons qu'il en résultera, avec la permission de Dieu, de grands avantages à venir pour la France et notre pays, par le moyen de fréquents rapports. »

A la suite de cette visite, l'idée de la formation d'une

caravane d'essai, pour le mois d'octobre, a été unanimement admise. Le commerce de la métropole en fournira les éléments matériels, en se concertant avec les Chambres algériennes, qui, de leur côté, auront en outre à faire choix de deux ou trois explorateurs intelligents, expérimentés et dignes de toute confiance; et nous ne faisons nul doute qu'elles ne les puissent trouver parmi les nationaux déjà acclimatés et parlant la langue arabe.

Avant de retourner au désert, le cheikh a décliné tout pouvoir pour traiter au nom de sa nation, mais il s'est engagé à provoquer à Ghadamès, pour le mois d'octobre suivant, une assemblée générale des chefs politiques du pays, dans laquelle seraient fixées solennellement les bases d'un arrangement commercial entre la France et les Touaregs.

MAROC.

Fin des démêlés avec l'Espagne. — L'empire du Maroc a liquidé en 1862 les suites de la guerre qu'il avait eu à soutenir il y a deux ans avec l'Espagne, et qui avait engagé une partie de son territoire ainsi que ses finances.

Dans l'intérieur de l'empire, des troubles, des révoltes ne cessaient d'inquiéter le gouvernement marocain. Au sein des montagnes de l'Atlas, diverses tribus refusaient le payement de l'impôt et la force armée devait les y contraindre. Pour suivre les opérations de ses troupes, l'Empereur s'était transporté de sa personne à Rabat. Dans la province de Gharb, où se trouve Tanger, un rebelle, nommé El-Aguisi, mit à mort le gouverneur. Du côté de l'Algérie, de nombreuses incursions appelaient aussi la vigilance du gouvernement français, sans exiger cependant une sérieuse répression. Mais les rapports avec l'Espagne étaient les plus difficiles. Les stipulations financières du traité de 1860 n'ayant pas été mieux exécutées que les con-

tions territoriales, le cabinet de Madrid avait pris le rti de garder indéfiniment la place de Tétuan qui ne deit être d'abord qu'une garantie aux mains des Espagnols. ais de nouveaux à-comptes ayant été versés sur les 20 milns de francs promis, et Muley-Abbas, frère de l'Emreur, s'étant rendu à Madrid, des négociations s'engarent pour des arrrangements moins rigoureux. Elles outirent au traité suivant :

Art. 1er. Les troupes espagnoles évacueront Tétuan aussitôt ue le gouvernement marocain aura versé 3 millions de douros. - Art. 2. Les 10 millions qui doivent compléter l'indemnité e guerre stipulée dans le traité de paix seront perçus sur la noitié de la recette des douanes de tous les ports de l'empire, e *Sultan mettant à la disposition de la reine d'Espagne le soin de es faire rentrer par des agents espagnols.* — Art. 3. Les agents spagnols chargés de ce contrôle et de cette perception entreont dans l'exercice de leurs fonctions un mois avant l'évacuaion du Tétuan par les troupes espagnoles. — Art. 4. La démarcation des limites de la place de Melilla sera basée sur le raité de 1859, et les Marocains en feront la remise avant l'évacuation de la place de Tétuan. — Art. 5. Le traité de commerce dont le traité de paix fait mention devra être également conclu avant l'évacuation de Tétuan. — Art. 6. S. M. la reine sera libre de fonder à Tétuan une maison de missionnaires analogue à celle qui existe à Tanger. Les missionnaires auront le privilége d'exercer leur saint ministère en quelque lieu que ce soit de l'empire du Maroc, et leurs personnes, leurs habitations et salles d'asile seront sous la protection spéciale du Sultan. — Art. 7. Les conditions stipulées dans les articles précédents devront être mises à exécution dans le délai de cinq mois, à partir du jour où le calife Muley-el-Abbas sera rentré à Tanger ce qui aurait lieu immédiatement après l'évacuation de Tétuan, si le gouvernement marocain les exécutait avant le temps prescrit. - Art. 8. Les articles du traité de paix du 26 avril 1860 conservent leur force et leur vigueur, autant que rien ne s'y oppose t seront ratifiés dans le plus bref délai possible.

Derrière ces engagements immédiats, l'Espagne voyait uelques perspectives de longue et fructueuse influence,

à la suite de l'occupation prolongée des ports et des bureaux des douanes, lorsqu'elle fut éconduite par une habile manœuvre de l'influence britannique, toujours prépondérante au Maroc. Une convention fut conclue vers le commencement de 1862 entre l'Angleterre et le Sultan, dans le but de permettre à ce souverain de contracter sur la place de Londres un emprunt destiné à rembourser la dette envers l'Espagne. Le montant nominal de l'emprunt, fait dans la première quinzaine de janvier 1862, fut fixé à 501,200 livres sterling, remboursables au pair dans vingt ans. Ces obligations 5 0/0 furent émises au taux de 85, ce qui réduisait le prêt actif à 426,000 livres sterling, soit 10 650 000 francs. En garantie de cette somme, le gouvernement marocain a engagé la moitié du revenu des douanes dans tous ses ports, qui sera versée aux mains des commissaires anglais, nommés par la Reine. L'opération est des plus solides, car les fonds d'intérêt et d'amortissement n'exigent que 950,000 francs par an, et les revenus des cinq principaux ports seulement montent à plus de 8 millions. C'est pour l'Angleterre une heureuse occasion, saisie avec son habituel à-propos, de prendre pied dans le Maroc, de s'immiscer dans ses affaires et finances, d'y acquérir une suprématie commerciale et politique, dont il sera à peu près impossible de la déposséder. La guerre du Maroc avec l'Espagne a donc eu pour résultat, sinon de l'abaisser davantage devant l'Espagne, au moins de le mettre financièrement dans la dépendance de l'Angleterre.

ÉGYPTE.

Saïd-Pacha et Ismaïl-Pacha. — Travaux de l'isthme de Suez. — M. de Lesseps a consacré plusieurs paragraphes à l'Égypte dans le beau rapport qu'il a lu le 1er mai 1862, à l'assemblée générale des actionnaires du canal de Suez. « Au moment où Mohammed-Saïd parvint au pouvoir,

dit-il, l'Égypte n'était qu'une vaste ferme, exploitée par le gouvernement. Maître de toutes les terres, le vice-roi s'en faisait livrer les produits. Il en était le seul acheteur et le seul vendeur. Les impôts se payaient en nature; les douanes intérieures entravaient les transactions du commerce. Les Fellahs, parqués dans leurs villages, ne pouvaient abandonner la glèbe à laquelle ils étaient attachés. La justice était légalement vénale. Une population de cultivateurs, épuisée par des guerres longues et terribles, avait pris en horreur le service militaire, à ce point que, pour soustraire les enfants à un avenir qu'elle redoutait, elle mutilait presque tous les nouveau-nés. Le trésor était aux abois; les engagements étaient en souffrance, et pour subvenir à ses besoins il fallait encore pressurer les contribuables.

« Le premier soin de Mohammed-Saïd a été d'abolir les monopoles, de rendre aux Fellahs la pleine liberté de la culture et du commerce. En même temps, il distribuait aux cultivateurs les terrains disponibles et les partageait entre les cheiks des villages et les chefs de familles. Ces réformes ont été couronnées d'un résultat très-remarquable, devant lequel on recule encore dans le reste de l'Empire Ottoman et en Grèce. L'impôt en nature, sujet à tant de désordres et à tant d'abus, a été transformé en argent payable par douzièmes, et cette transformation a obtenu un succès si complet que, tout en allégeant les populations, elle a donné au trésor une augmentation de revenu évaluée à 25 0/0. La distribution des terres a été suivie de l'abolition de toutes les douanes intérieures. A cette abolition a succédé la suppression des usages qui attachaient le fellah à la terre, et aujourd'hui le cultivateur est non-seulement libre de vendre ses produits comme il veut, mais encore de disposer de son travail et de sa personne, et de changer à son gré le lieu de sa résidence.

« La justice a été aussi l'objet d'une louable réforme. Elle était rendue en Égypte par un grand juge qui achetait

sa charge à Constantinople, et se faisait, à son tour, payer par les cadis, qui, de leur côté, rançonnaient les justiciables. Le vice-roi a désintéressé de ses deniers le gouvernement turc, a pris à sa charge les traitements des cadis, et a permis que les juges des districts et des provinces fussent choisis par l'élection. Mohammed-Saïd, dit ensuite M. de Lesseps, n'a pas moins fait pour l'armée. Il a réussi à mettre un terme à l'usage des mutilations volontaires, pratiquées sur les enfants, dans la plupart des familles, pour les dispenser du service militaire, devenu l'objet d'une répugnance universelle. Au lieu de faire peser uniquement le service militaire sur les classes pauvres, le vice-roi l'a imposé aux enfants des plus grandes familles, qui ont été enrôlés avec les enfants du peuple. Les soldats, entourés de soins qu'ils n'avaient jamais connus, furent bien vêtus, bien nourris, sous les regards et la direction du prince, qui vivait au milieu d'eux, les exerçait et les commandait en personne. Cette sollicitude faisait accuser le prince de jouer au soldat; mais les insinuations de la malveillance ne l'ont pas empêché de persister dans son plan, d'alléger le service en le rendant commun à tous, sans enlever trop de bras aux travaux agricoles. Après sept à huit mois de service, il renvoie les recrues dans leurs foyers, et, successivement depuis sept ans, il a fait passer sous les drapeaux et sous ses yeux, on peut le dire, toute la jeune population de l'Égypte. Désormais le peuple est réconcilié avec le devoir sacré de concourir à la défense de la patrie et au maintien de l'ordre public. Tous les jeunes gens des villages sont inscrits sur les contrôles, et lorsque le vice-roi, qui d'ailleurs vient de réduire son armée à quelques milliers d'hommes, fait un appel aux contingents, chacun se rend à son poste, à tour de rôle et sans contrainte. »

On ne saurait contester les choses utiles qu'a su accomplir le vice-roi. Son administration laisse cependant encore à désirer. Les dépenses ne sont pas calculées; il n'y a

point de balance établie, chaque ministère reçoit et donne, sans se rendre un compte exact de ses opérations; il n'y a point de réserve pour les dépenses imprévues et extraordinaires : on se lance à la légère dans des entreprises sans utilité réelle, qui restent ensuite inachevées; les immeubles ou autres propriétés, bâtis ou achevés à grands frais et vendus à bas prix, ne sont pas des preuves incontestables de sage économie. On se plaint au Caire et à Alexandrie du nombre exagéré des employés. On voit l'Égypte obérée, et on pense qu'après de longues années de paix elle devrait avoir, au lieu de dettes, une réserve de plus de 40 millions de francs. C'est le Comptoir d'Escompte de Paris qui a ouvert, en 1860, le premier emprunt égyptien de 25 millions de francs, en imposant au vice-roi, s'il demandait encore des fonds à l'étranger, l'obligation de s'adresser encore au même établissement, faute de quoi le Comptoir d'Escompte pourrait immédiatement exiger le remboursement intégral des sommes qui lui seraient dues. Ce cas s'est présenté en 1862. Le vice-roi, après des négociations infructueuses avec des maisons de banque de France et d'Allemagne, a contracté, sur la place de Londres, un emprunt qui a été souscrit par la Banque de Saxe-Meiningen.

La grande affaire de l'Égypte a été, en 1862 comme les années précédentes, le percement de l'isthme de Suez. L'entreprise a fait un grand pas. Il fallait d'abord faire arriver les eaux douces du Nil jusqu'au centre de l'isthme pour les mettre à la portée des travailleurs et faciliter les approvisionnements; il fallait ensuite et concurremment ouvrir la rigole maritime dans la section de 58 kilomètres qui s'étend de Port-Saïd, où viendra déboucher le canal sur la Méditerranée, jusqu'au lac de Timsah, dépression naturelle qui servira de port intérieur, et où les navires en transit débarqueront les marchandises destinées à l'Égypte, prendront celles de ce pays, s'approvisionneront

d'eau et de tous les objets nécessaires et pourront, au besoin, réparer leurs avaries. Les années 1861 et 1862 ont été consacrées à l'exécution de ces travaux. La rigole maritime devant être utilisée immédiatement pour les embarcations et les chalands, a été établie avec un tirant d'eau de 1^{m},20 et une largeur de 8 mètres à la ligne d'eau. Quelques parties entre Kantasa et El-Ferdane ont 12 mètres à la surface. Livrée successivement par parties, au fur et à mesure de leur achèvement, au service des transports, cette rigole forme une voie navigable de 70 kilomètres de longueur. Le canal d'eau douce part de Rez-el-Ouadé. Au 1er mai 1862, ce canal avait déjà transporté à Timsah, au moyen de 70 barques du Nil, affectées à cette navigation, plus de 3000 tonnes de denrées alimentaires et d'approvisionnements de toute espèce. Le seuil d'El-Guisr étant ainsi abordé du côté de la mer par la rigole maritime, et du côté de l'Égypte par le canal d'eau douce, les transports de matériel, de vivres et d'eau au centre de l'isthme se trouvant désormais assurés, le moment était venu de concentrer sur ce point les efforts du plus grand nombre des ouvriers. Les travaux du canal d'eau douce et de la rigole maritime réunis n'avaient occupé jusqu'alors que 8000 à 10000 indigènes. Mais les préparatifs achevés allaient permettre de tripler la force des ateliers. On était en mesure d'alimenter et d'abriter une véritable armée de travailleurs, et, au 1er mai 1862, 26000 hommes furent employés régulièrement sur la ligne d'opération, et le 18 novembre enfin les eaux de la Méditerranée arrivèrent dans le lac Timsah. A cette occasion, M. de Lesseps célébra une véritable fête, qui fut couronnée par un banquet où l'on porta la santé de l'Empereur Napoléon III, du pacha d'Égypte et du sultan de Constantinople.

Ces progrès n'ont pas cependant été accomplis sans obstacles. Les journaux anglais, toujours prompts à calomnier la compagnie et à discréditer la grande entreprise,

avaient crié à la tyrannie en soutenant que les fellahs, qui composaient la plus grande partie des travailleurs de l'isthme, étaient envoyés là comme des moutons à la boucherie, et qu'ils ne s'y rendaient que par suite d'une contrainte violente. M. Layard, sous-secrétaire d'État au Foreign-Office, prétendit même dans la Chambre des communes que les fellahs, arrachés violemment de leurs foyers, étaient conduits de force sur l'isthme, où ils étaient à peine payés et décimés par les maladies.

Ces assertions furent réfutées par la presse française; mais M. Ferdinand de Lesseps voulut en démontrer à son tour la fausseté et le ridicule. C'est une tâche dont il s'acquitta avec une rare distinction dans une *Lettre à M. Layard.*

M. de Lesseps démontra d'abord que, dans le cas même où le *travail forcé* serait une institution égyptienne, aucun gouvernement étranger n'aurait le droit d'intervenir à ce sujet dans les affaires intérieures du pays, et le gouvernement anglais moins que tout autre. Il demanda à M. Layard s'il permettrait, par exemple, à la France d'adresser au cabinet britannique des observations sur le travail forcé qui est imposé dans le Royaume-Uni aux enfants livrés par leurs parents, moyennant salaire et en vertu d'un contrat d'apprentissage, à des industriels qui les possèdent jusqu'à l'âge de vingt et un ans, les transmettent à leurs héritiers ou les vendent, si bon leur semble. Il demanda encore si la conduite des Anglais à l'égard des travailleurs hindous autorisait la Grande-Bretagne à s'immiscer dans les affaires des autres, sous prétexte d'humanité; il demanda si ce n'était pas au moyen du recrutement des fellahs, opéré sous la pression des agents britanniques, qu'on a exécuté le chemin de fer d'Alexandrie à Suez.

C'étaient là, sans contredit, des questions et des arguments de nature à embarrasser singulièrement nos voi-

sins. Mais ce n'étaient là que des arguments négatifs. M. de Lesseps en avait, Dieu merci, de meilleurs à son service, car il s'agissait, non de justifier la compagnie, en prouvant qu'elle n'était pas plus coupable que l'Angleterre elle-même, mais de prouver qu'elle n'a à se reprocher aucun des torts qu'on lui attribue de l'autre côté du détroit.

Le promoteur de la grande entreprise de la jonction des deux mers démontra que les fellahs se rendaient avec empressement sur le sol de l'isthme parce qu'ils étaient convenablement et loyalement rétribués, parce qu'ils étaient traités avec humanité et beaucoup mieux nourris et soignés que dans leurs villages. Quant à la mortalité qui les frappait en grand nombre, suivant M. Layard et beaucoup de ses compatriotes, M. de Lesseps établit, par des chiffres positifs, qu'elle était *beaucoup moindre* sur l'isthme que dans tout le reste de l'Égypte.

D'autres accusations avaient été émises à la Chambre des communes relativement aux dépenses faites par la compagnie, et qui seraient, prétendait-on, hors de toute proportion avec les résultats obtenus jusqu'à ce jour. M. de Lesseps fit justice de cette seconde erreur, et termina cet écrit plein de force, de clarté, parce qu'il était plein de raison, de bon sens et de vérité, par un appel à la concorde et à la fraternité dans une question dont l'heureuse issue intéresse tous les peuples du monde et l'Angleterre plus encore que tous les autres.

Dans le courant de l'année, Saïd-Pacha fit un voyage en Europe. Le 3 mai, il voyait à Naples le roi d'Italie, Victor-Emmanuel. Le 18 mai, il était reçu à Paris par l'Empereur. Pendant son absence, la régence fut confiée à Ismaïl-Pacha, neveu du vice-roi. Ce prince s'occupa de la façon la plus consciencieuse de ses fonctions intérimaires, et l'on dut bientôt à son activité et à son rare bon sens pratique la solution d'une foule d'affaires et de réclamations pendantes depuis de longues années. Il fut parfaite-

portant règlement sur le personnel des administrations provinciales, et comprenant la hiérarchie et les traitements, l'admission dans les cadres, l'avancement, les congés, les absences et la discipline.

Au dehors, le Gouvernement est entré décidément en relation avec les Touaregs, tribu puissante du Soudan, qui a consenti à laisser pénétrer nos caravanes jusqu'à Ghadamès, premier marché de la grande route actuelle de l'Algérie au Soudan. Cet événement avait eu lieu à la suite d'un voyage de M. Duveyrier, jeune et courageux voyageur, dans les sables brûlants du Sahara. Le scheik Si-Othman, à cette occasion, vint, accompagné de deux chefs sur nos possessions, séjourner à Alger, et de là se rendit en France à Paris, où il eut l'honneur d'être présenté à l'empereur Napoléon III. Le commandant Mircher et le capitaine Polignac l'accompagnaient. Ces enfants du désert, au visage voilé, au magnifique costume, firent pendant quelques jours l'étonnement de la population d'Alger, puis des grandes villes de France : Marseille, Lyon et Paris.

« Nous avons été frappés et pour ainsi dire épouvantés, dit Si-Othman à l'Empereur, de la grandeur de votre empire, nous qui sommes d'un pays isolé de tous les autres, et qui ne nous étions jamais présentés à la cour d'aucun souverain, ni nos pères ni aucun de nos ancêtres; car jamais roi n'a eu de droits sur nous, et vous êtes le premier souverain devant lequel nous ayons paru. Nous sommes venus parce que nous avons entendu parler de votre justice, de votre habile administration et de votre excellent gouvernement. Aussi notre présentation à Votre Majesté nous a-t-elle causé une joie extrême, et nous remercions Dieu d'avoir tenté cette démarche si nouvelle pour nous. Nous espérons qu'il en résultera, avec la permission de Dieu, de grands avantages à venir pour la France et notre pays, par le moyen de fréquents rapports. »

A la suite de cette visite, l'idée de la formation d'une

caravane d'essai, pour le mois d'octobre, a été unanimement admise. Le commerce de la métropole en fournira les éléments matériels, en se concertant avec les Chambres algériennes, qui, de leur côté, auront en outre à faire choix de deux ou trois explorateurs intelligents, expérimentés et dignes de toute confiance; et nous ne faisons nul doute qu'elles ne les puissent trouver parmi les nationaux déjà acclimatés et parlant la langue arabe.

Avant de retourner au désert, le cheikh a décliné tout pouvoir pour traiter au nom de sa nation, mais il s'est engagé à provoquer à Ghadamès, pour le mois d'octobre suivant, une assemblée générale des chefs politiques du pays, dans laquelle seraient fixées solennellement les bases d'un arrangement commercial entre la France et les Touaregs.

MAROC.

Fin des démêlés avec l'Espagne. — L'empire du Maroc a liquidé en 1862 les suites de la guerre qu'il avait eu à soutenir il y a deux ans avec l'Espagne, et qui avait engagé une partie de son territoire ainsi que ses finances.

Dans l'intérieur de l'empire, des troubles, des révoltes ne cessaient d'inquiéter le gouvernement marocain. Au sein des montagnes de l'Atlas, diverses tribus refusaient le payement de l'impôt et la force armée devait les y contraindre. Pour suivre les opérations de ses troupes, l'Empereur s'était transporté de sa personne à Rabat. Dans la province de Gharb, où se trouve Tanger, un rebelle, nommé El-Aguisi, mit à mort le gouverneur. Du côté de l'Algérie, de nombreuses incursions appelaient aussi la vigilance du gouvernement français, sans exiger cependant une sérieuse répression. Mais les rapports avec l'Espagne étaient les plus difficiles. Les stipulations financières du traité de 1860 n'ayant pas été mieux exécutées que les con-

ditions territoriales, le cabinet de Madrid avait pris le parti de garder indéfiniment la place de Tétuan qui ne devait être d'abord qu'une garantie aux mains des Espagnols. Mais de nouveaux à-comptes ayant été versés sur les 20 millions de francs promis, et Muley-Abbas, frère de l'Empereur, s'étant rendu à Madrid, des négociations s'engagèrent pour des arrrangements moins rigoureux. Elles aboutirent au traité suivant :

Art. 1er. Les troupes espagnoles évacueront Tétuan aussitôt que le gouvernement marocain aura versé 3 millions de douros. — Art. 2. Les 10 millions qui doivent compléter l'indemnité de guerre stipulée dans le traité de paix seront perçus sur la moitié de la recette des douanes de tous les ports de l'empire, *le Sultan mettant à la disposition de la reine d'Espagne le soin de les faire rentrer par des agents espagnols.* — Art. 3. Les agents espagnols chargés de ce contrôle et de cette perception entreront dans l'exercice de leurs fonctions un mois avant l'évacuation du Tétuan par les troupes espagnoles. — Art. 4. La démarcation des limites de la place de Melilla sera basée sur le traité de 1859, et les Marocains en feront la remise avant l'évacuation de la place de Tétuan. — Art. 5. Le traité de commerce dont le traité de paix fait mention devra être également conclu avant l'évacuation de Tétuan. — Art. 6. S. M. la reine sera libre de fonder à Tétuan une maison de missionnaires analogue à celle qui existe à Tanger. Les missionnaires auront le privilége d'exercer leur saint ministère en quelque lieu que ce soit de l'empire du Maroc, et leurs personnes, leurs habitations et salles d'asile seront sous la protection spéciale du Sultan. — Art. 7. Les conditions stipulées dans les articles précédents devront être mises à exécution dans le délai de cinq mois, à partir du jour où le calife Muley-el-Abbas sera rentré à Tanger ce qui aurait lieu immédiatement après l'évacuation de Tétuan, si le gouvernement marocain les exécutait avant le temps prescrit. — Art. 8. Les articles du traité de paix du 26 avril 1860 conservent leur force et leur vigueur, autant que rien ne s'y oppose et seront ratifiés dans le plus bref délai possible.

Derrière ces engagements immédiats, l'Espagne voyait quelques perspectives de longue et fructueuse influence,

à la suite de l'occupation prolongée des ports et des bureaux des douanes, lorsqu'elle fut éconduite par une habile manœuvre de l'influence britannique, toujours prépondérante au Maroc. Une convention fut conclue vers le commencement de 1862 entre l'Angleterre et le Sultan, dans le but de permettre à ce souverain de contracter sur la place de Londres un emprunt destiné à rembourser la dette envers l'Espagne. Le montant nominal de l'emprunt, fait dans la première quinzaine de janvier 1862, fut fixé à 501,200 livres sterling, remboursables au pair dans vingt ans. Ces obligations 5 0/0 furent émises au taux de 85, ce qui réduisait le prêt actif à 426,000 livres sterling, soit 10 650 000 francs. En garantie de cette somme, le gouvernement marocain a engagé la moitié du revenu des douanes dans tous ses ports, qui sera versée aux mains des commissaires anglais, nommés par la Reine. L'opération est des plus solides, car les fonds d'intérêt et d'amortissement n'exigent que 950,000 francs par an, et les revenus des cinq principaux ports seulement montent à plus de 8 millions. C'est pour l'Angleterre une heureuse occasion, saisie avec son habituel à-propos, de prendre pied dans le Maroc, de s'immiscer dans ses affaires et finances, d'y acquérir une suprématie commerciale et politique, dont il sera à peu près impossible de la déposséder. La guerre du Maroc avec l'Espagne a donc eu pour résultat, sinon de l'abaisser davantage devant l'Espagne, au moins de le mettre financièrement dans la dépendance de l'Angleterre.

ÉGYPTE.

Saïd-Pacha et Ismaïl-Pacha. — Travaux de l'isthme de Suez. — M. de Lesseps a consacré plusieurs paragraphes à l'Égypte dans le beau rapport qu'il a lu le 1er mai 1862, à l'assemblée générale des actionnaires du canal de Suez. « Au moment où Mohammed-Saïd parvint au pouvoir,

dit-il, l'Égypte n'était qu'une vaste ferme, exploitée par le gouvernement. Maître de toutes les terres, le vice-roi s'en faisait livrer les produits. Il en était le seul acheteur et le seul vendeur. Les impôts se payaient en nature; les douanes intérieures entravaient les transactions du commerce. Les Fellahs, parqués dans leurs villages, ne pouvaient abandonner la glèbe à laquelle ils étaient attachés. La justice était légalement vénale. Une population de cultivateurs, épuisée par des guerres longues et terribles, avait pris en horreur le service militaire, à ce point que, pour soustraire les enfants à un avenir qu'elle redoutait, elle mutilait presque tous les nouveau-nés. Le trésor était aux abois; les engagements étaient en souffrance, et pour subvenir à ses besoins il fallait encore pressurer les contribuables.

« Le premier soin de Mohammed-Saïd a été d'abolir les monopoles, de rendre aux Fellahs la pleine liberté de la culture et du commerce. En même temps, il distribuait aux cultivateurs les terrains disponibles et les partageait entre les cheiks des villages et les chefs de familles. Ces réformes ont été couronnées d'un résultat très-remarquable, devant lequel on recule encore dans le reste de l'Empire Ottoman et en Grèce. L'impôt en nature, sujet à tant de désordres et à tant d'abus, a été transformé en argent payable par douzièmes, et cette transformation a obtenu un succès si complet que, tout en allégeant les populations, elle a donné au trésor une augmentation de revenu évaluée à 25 0/0. La distribution des terres a été suivie de l'abolition de toutes les douanes intérieures. A cette abolition a succédé la suppression des usages qui attachaient le fellah à la terre, et aujourd'hui le cultivateur est non-seulement libre de vendre ses produits comme il veut, mais encore de disposer de son travail et de sa personne, et de changer à son gré le lieu de sa résidence.

« La justice a été aussi l'objet d'une louable réforme. Elle était rendue en Égypte par un grand juge qui achetait

sa charge à Constantinople, et se faisait, à son tour, payer par les cadis, qui, de leur côté, rançonnaient les justiciables. Le vice-roi a désintéressé de ses deniers le gouvernement turc, a pris à sa charge les traitements des cadis, et a permis que les juges des districts et des provinces fussent choisis par l'élection. Mohammed-Saïd, dit ensuite M. de Lesseps, n'a pas moins fait pour l'armée. Il a réussi à mettre un terme à l'usage des mutilations volontaires, pratiquées sur les enfants, dans la plupart des familles, pour les dispenser du service militaire, devenu l'objet d'une répugnance universelle. Au lieu de faire peser uniquement le service militaire sur les classes pauvres, le vice-roi l'a imposé aux enfants des plus grandes familles, qui ont été enrôlés avec les enfants du peuple. Les soldats, entourés de soins qu'ils n'avaient jamais connus, furent bien vêtus, bien nourris, sous les regards et la direction du prince, qui vivait au milieu d'eux, les exerçait et les commandait en personne. Cette sollicitude faisait accuser le prince de jouer au soldat; mais les insinuations de la malveillance ne l'ont pas empêché de persister dans son plan, d'alléger le service en le rendant commun à tous, sans enlever trop de bras aux travaux agricoles. Après sept à huit mois de service, il renvoie les recrues dans leurs foyers, et, successivement depuis sept ans, il a fait passer sous les drapeaux et sous ses yeux, on peut le dire, toute la jeune population de l'Égypte. Désormais le peuple est réconcilié avec le devoir sacré de concourir à la défense de la patrie et au maintien de l'ordre public. Tous les jeunes gens des villages sont inscrits sur les contrôles, et lorsque le vice-roi, qui d'ailleurs vient de réduire son armée à quelques milliers d'hommes, fait un appel aux contingents, chacun se rend à son poste, à tour de rôle et sans contrainte. »

On ne saurait contester les choses utiles qu'a su accomplir le vice-roi. Son administration laisse cependant encore à désirer. Les dépenses ne sont pas calculées; il n'y a

point de balance établie, chaque ministère reçoit et donne, sans se rendre un compte exact de ses opérations; il n'y a point de réserve pour les dépenses imprévues et extraordinaires : on se lance à la légère dans des entreprises sans utilité réelle, qui restent ensuite inachevées; les immeubles ou autres propriétés, bâtis ou achevés à grands frais et vendus à bas prix, ne sont pas des preuves incontestables de sage économie. On se plaint au Caire et à Alexandrie du nombre exagéré des employés. On voit l'Égypte obérée, et on pense qu'après de longues années de paix elle devrait avoir, au lieu de dettes, une réserve de plus de 40 millions de francs. C'est le Comptoir d'Escompte de Paris qui a ouvert, en 1860, le premier emprunt égyptien de 25 millions de francs, en imposant au vice-roi, s'il demandait encore des fonds à l'étranger, l'obligation de s'adresser encore au même établissement, faute de quoi le Comptoir d'Escompte pourrait immédiatement exiger le remboursement intégral des sommes qui lui seraient dues. Ce cas s'est présenté en 1862. Le vice-roi, après des négociations infructueuses avec des maisons de banque de France et d'Allemagne, a contracté, sur la place de Londres, un emprunt qui a été souscrit par la Banque de Saxe-Meiningen.

La grande affaire de l'Égypte a été, en 1862 comme les années précédentes, le percement de l'isthme de Suez. L'entreprise a fait un grand pas. Il fallait d'abord faire arriver les eaux douces du Nil jusqu'au centre de l'isthme pour les mettre à la portée des travailleurs et faciliter les approvisionnements; il fallait ensuite et concurremment ouvrir la rigole maritime dans la section de 58 kilomètres qui s'étend de Port-Saïd, où viendra déboucher le canal sur la Méditerranée, jusqu'au lac de Timsah, dépression naturelle qui servira de port intérieur, et où les navires en transit débarqueront les marchandises destinées à l'Égypte, prendront celles de ce pays, s'approvisionneront

d'eau et de tous les objets nécessaires et pourront, au besoin, réparer leurs avaries. Les années 1861 et 1862 ont été consacrées à l'exécution de ces travaux. La rigole maritime devant être utilisée immédiatement pour les embarcations et les chalands, a été établie avec un tirant d'eau de 1m,20 et une largeur de 8 mètres à la ligne d'eau. Quelques parties entre Kantasa et El-Ferdane ont 12 mètres à la surface. Livrée successivement par parties, au fur et à mesure de leur achèvement, au service des transports, cette rigole forme une voie navigable de 70 kilomètres de longueur. Le canal d'eau douce part de Rez-el-Ouadé. Au 1er mai 1862, ce canal avait déjà transporté à Timsah, au moyen de 70 barques du Nil, affectées à cette navigation, plus de 3000 tonnes de denrées alimentaires et d'approvisionnements de toute espèce. Le seuil d'El-Guisr étant ainsi abordé du côté de la mer par la rigole maritime, et du côté de l'Égypte par le canal d'eau douce, les transports de matériel, de vivres et d'eau au centre de l'isthme se trouvant désormais assurés, le moment était venu de concentrer sur ce point les efforts du plus grand nombre des ouvriers. Les travaux du canal d'eau douce et de la rigole maritime réunis n'avaient occupé jusqu'alors que 8000 à 10 000 indigènes. Mais les préparatifs achevés allaient permettre de tripler la force des ateliers. On était en mesure d'alimenter et d'abriter une véritable armée de travailleurs, et, au 1er mai 1862, 26 000 hommes furent employés régulièrement sur la ligne d'opération, et le 18 novembre enfin les eaux de la Méditerranée arrivèrent dans le lac Timsah. A cette occasion, M. de Lesseps célébra une véritable fête, qui fut couronnée par un banquet où l'on porta la santé de l'Empereur Napoléon III, du pacha d'Égypte et du sultan de Constantinople.

Ces progrès n'ont pas cependant été accomplis sans obstacles. Les journaux anglais, toujours prompts à calomnier la compagnie et à discréditer la grande entreprise,

avaient crié à la tyrannie en soutenant que les fellahs, qui composaient la plus grande partie des travailleurs de l'isthme, étaient envoyés là comme des moutons à la boucherie, et qu'ils ne s'y rendaient que par suite d'une contrainte violente. M. Layard, sous-secrétaire d'État au Foreign-Office, prétendit même dans la Chambre des communes que les fellahs, arrachés violemment de leurs foyers, étaient conduits de force sur l'isthme, où ils étaient à peine payés et décimés par les maladies.

Ces assertions furent réfutées par la presse française; mais M. Ferdinand de Lesseps voulut en démontrer à son tour la fausseté et le ridicule. C'est une tâche dont il s'acquitta avec une rare distinction dans une *Lettre à M. Layard.*

M. de Lesseps démontra d'abord que, dans le cas même où le *travail forcé* serait une institution égyptienne, aucun gouvernement étranger n'aurait le droit d'intervenir à ce sujet dans les affaires intérieures du pays, et le gouvernement anglais moins que tout autre. Il demanda à M. Layard s'il permettrait, par exemple, à la France d'adresser au cabinet britannique des observations sur le travail forcé qui est imposé dans le Royaume-Uni aux enfants livrés par leurs parents, moyennant salaire et en vertu d'un contrat d'apprentissage, à des industriels qui les possèdent jusqu'à l'âge de vingt et un ans, les transmettent à leurs héritiers ou les vendent, si bon leur semble. Il demanda encore si la conduite des Anglais à l'égard des travailleurs hindous autorisait la Grande-Bretagne à s'immiscer dans les affaires des autres, sous prétexte d'humanité; il demanda si ce n'était pas au moyen du recrutement des fellahs, opéré sous la pression des agents britanniques, qu'on a exécuté le chemin de fer d'Alexandrie à Suez.

C'étaient là, sans contredit, des questions et des arguments de nature à embarrasser singulièrement nos voi-

sins. Mais ce n'étaient là que des arguments négatifs. M. de Lesseps en avait, Dieu merci, de meilleurs à son service, car il s'agissait, non de justifier la compagnie, en prouvant qu'elle n'était pas plus coupable que l'Angleterre elle-même, mais de prouver qu'elle n'a à se reprocher aucun des torts qu'on lui attribue de l'autre côté du détroit.

Le promoteur de la grande entreprise de la jonction des deux mers démontra que les fellahs se rendaient avec empressement sur le sol de l'isthme parce qu'ils étaient convenablement et loyalement rétribués, parce qu'ils étaient traités avec humanité et beaucoup mieux nourris et soignés que dans leurs villages. Quant à la mortalité qui les frappait en grand nombre, suivant M. Layard et beaucoup de ses compatriotes, M. de Lesseps établit, par des chiffres positifs, qu'elle était *beaucoup moindre* sur l'isthme que dans tout le reste de l'Égypte.

D'autres accusations avaient été émises à la Chambre des communes relativement aux dépenses faites par la compagnie, et qui seraient, prétendait-on, hors de toute proportion avec les résultats obtenus jusqu'à ce jour. M. de Lesseps fit justice de cette seconde erreur, et termina cet écrit plein de force, de clarté, parce qu'il était plein de raison, de bon sens et de vérité, par un appel à la concorde et à la fraternité dans une question dont l'heureuse issue intéresse tous les peuples du monde et l'Angleterre plus encore que tous les autres.

Dans le courant de l'année, Saïd-Pacha fit un voyage en Europe. Le 3 mai, il voyait à Naples le roi d'Italie, Victor-Emmanuel. Le 18 mai, il était reçu à Paris par l'Empereur. Pendant son absence, la régence fut confiée à Ismaïl-Pacha, neveu du vice-roi. Ce prince s'occupa de la façon la plus consciencieuse de ses fonctions intérimaires, et l'on dut bientôt à son activité et à son rare bon sens pratique la solution d'une foule d'affaires et de réclamations pendantes depuis de longues années. Il fut parfaite-

ment secondé dans cette œuvre par Chérif-Pacha, président du grand Conseil et ministre par intérim des affaires étrangères, en qui se personnifient surtout les aspirations et les tendances de l'Orient vers la civilisation occidentale.

Chérif-Pacha était âgé de trente-huit ans. Il a reçu en France, dans une de nos écoles militaires, l'éducation exceptionelle dont elles ont le privilége, et il a même servi pendant trois ans en qualité d'officier étranger attaché à l'état-major. Ce ne sont pas ses seuls titres de bourgeoisie vis-à-vis de notre pays. Il a épousé, à son retour en Égypte, une fille du brave Soliman-Pacha (colonel Selves) que les dégoûts dont l'abreuvait la Restauration avaient forcé de venir offrir à Méhemet-Ali, vers 1818, des services et une épée qui valurent, entre autres, à ce dernier la victoire de Nézib en 1840, c'est-à-dire le pachalikat héréditaire et l'indépendance en fait de l'Égypte. Quoique de race turque et né à Constantinople d'une famille ayant occupé d'éminentes fonctions dans la magistrature et dans le gouvernement, Chérif-Pacha a hérité des sympathies de son beau-père pour les Européens en général et en particulier pour les Français, dont il parle fort bien la langue, ce qui lui permet de se tenir au courant de tout ce qui se passe en Europe en lisant les journaux et les revues de Paris.

Des ordres furent donnés par le pacha à la fin de l'année pour le rétablissement, en partie du moins, de l'effectif de l'armée égyptienne, dont le chiffre était descendu dans ces derniers temps à 300 hommes. Ce nombre, vraiment dérisoire, va être reporté à 12000 hommes. On attribuait généralement ce revirement à des conseils que le vice-roi aurait reçus d'une haute influence à Paris. Cette réorganisation était déjà en cours d'exécution.

Un bruit qui prend chaque jour plus de consistance parle d'une très-prochaine visite que le sultan se proposerait de faire en Égypte. Cette visite avait été d'ailleurs

annoncée par Abdul-Aziz à Saïd-Pacha, lorsque ce dernier était venu lui rendre hommage à Constantinople; mais on s'expliquait difficilement comment le sultan, qui a été prévenu officiellement par le vice-roi de son départ pour l'Europe, irait choisir précisément l'occasion de cette absence pour visiter l'Égypte.

La politique séculairement soupçonneuse de la Porte avait-elle pris ombrage de la popularité dont Saïd-Pacha recueillait alors les fruits dans sa course à travers l'Europe, et le suzerain serait-il jaloux de son vassal, au point de vouloir abréger le voyage triomphal de celui-ci par la nécessité où il se trouverait de revenir précipitamment en Égypte, pour y recevoir le sultan avec tous les honneurs dus à son rang? Le sultan avait-il l'intention de profiter, au contraire, de l'absence du vice-roi pour provoquer, par sa présence inopinée, une sorte d'enquête sur la manière dont le pays était gouverné? N'était-ce point plutôt encore une nouvelle tentative suscitée sous main par l'Angleterre et son opiniâtre ambassadeur à Constantinople, M. Bulwer, contre l'entreprise française et européenne du percement de l'isthme de Suez?

MADAGASCAR.

Un nouveau règne. — Le roi Radama II a commencé son règne en 1862. On sait les difficultés intérieures et extérieures qui pouvaient l'assaillir dès le commencement. Radama II n'est que le roi des Hovas; les autres peuplades lui échappent. L'Angleterre et la France se disputent l'influence dans cette île si admirablement située sur la route de l'Inde.

Madagascar a 425 lieues de long à vol d'oiseau et 1100 lieues de développement de côtes. Les Hovas n'ont encore soumis que la peuplade très-inoffensive des Betsimisaras. La soumission des populations limitrophes ne

'étend pas à plus d'une lieue de distance hors du territoire .es Hovas. Il leur reste, en un mot, à faire la conquête .es trois quarts de l'île. Les tribus du nord leur sont très-ıostiles, et les populations du sud sont fort peu domptées.

On sait que Radama avait favorisé les Français, et entre .utres, MM. Lambert et Laborde, avant son avénement, nais que ceux-ci avaient été exilés par la défunte reine. Ils etournèrent naturellement à Madagascar lorsqu'ils conıurent l'avénement de Radama et parurent prendre sur lui a plus grande influence. On s'en aperçut à propos du cou:onnement du jeune roi.

Radama avait publié une proclamation par laquelle il invitait les habitants de la Réunion et de Maurice à se rendre à la capitale. La Réunion, Maurice, l'île française, l'île anglaise, sont en rivalité auprès de la cour de Tananarive. Deux ambassades, l'une de Maurice, l'autre de la Réunion, se rendirenent en effet à Tamatave et de là à Tananarive pour faire honneur au roi Radama. L'ambassade française, conduite par le commandant Dupré et le consul général Laborde, eut les plus grands honneurs.

Le 28 juillet, à onze heures, une députation de la capitale chargée d'escorter notre ambassade arriva musique en tête, et l'on se mit en marche. L'entrée du cortége en ville fut saluée d'une salve de vingt et un coups de canons, qui se termina au moment de l'arrivée au consulat de France. On mit pied à terre devant la maison de M. Laborde, et le commandant Dupré pria les officiers de l'escorte de porter au roi ses remercîments et l'expression de son désir d'être reçu par lui le plus tôt possible. Peu d'heures après les officiers venaient offrir au commandant, de la part du roi et de la reine, les cadeaux d'usage, consistant en bœufs, volailles et riz. Le 31, après les visites obligées, devait avoir lieu la réception officielle. Des envoyés du roi vinrent chercher le commandant Dupré et les membres de la mission au consulat, et les conduisirent jusqu'au palais *d'Argent*,

qui s'élève au sommet de la colline de Tananarive. Le roi et la reine étaient placés au fond de la salle principale du palais, entourés de leur cour. Après les avoir salués et leur avoir serré la main, le commandant Dupré les remercia en quelques mots de la manière bienveillante dont ils avaient accueilli les représentants de l'Empereur.

Le 15 août dans la matinée, une salve de vingt et un coups de canon et le pavillon français hissé sur la maison du consulat de France annoncèrent également à la population de Tananarive la fête de l'Empereur. Bientôt après, on vint annoncer l'approche du cortége royal. Lorsqu'il fut arrivé, le commandant Dupré, sur l'invitation du roi, offrit son bras à la reine pour l'aider à descendre de son palanquin et la conduire à l'église catholique. Le roi et la reine se montrèrent vivement impressionnés. Au sortir de l'église, on se rendit, au milieu d'une immense affluence de peuple, à une maison de campagne de M. Laborde, située aux portes de la ville, et où le banquet avait été préparé.

Le roi et la reine s'assirent à l'une des extrémités de la table, le général Johnstone, chef de l'ambassade anglaise, à la gauche de la reine, et le commandant Dupré à la droite du roi. Avant de s'asseoir, Radama porta la santé de l'Emdereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial, en exprimant le bonheur qu'il éprouvait de pouvoir ainsi célèbrer la fête de l'Empereur. Vingt et un coups de canon saluèrent cette santé, acclamée par tous les assistants.

Le commandant Dupré remercia le roi et porta à son tour un toast en l'honneur du roi Radama II et de la reine Raboude. Il but ensuite à la santé de la reine Victoria et du prince de Galles. Le général Johnstone répondit à ce toast par un discours dans lequel il paya un juste tribut d'éloges à l'Empereur et à la France.

La cérémonie du couronnement suivit; elle eut lieu à Tananarive, capitale de l'île, le 22 septembre. Elle fut

ɪrécédée d'une messe solennelle pendant laquelle fut bénie a couronne royale, présent de l'Empereur Napoléon. C'est .u Champ de Mars que le roi fut couronné. Au centre se rouvait la pierre sacrée qui supportait le trône. Le roi ɪortait un magnifique manteau, don de l'Empereur, et la eine un manteau et une robe donnés par l'Impératrice. Jne foule immense remplissait la ville et les abords du Champ de Mars. Le soir il y eu grand dîner et feu d'artiice. Les représentants de la France et de l'Angleterre reçurent le meilleur accueil et n'eurent qu'à se louer du roi Radama et de la reine. L'accord ne cessait pas de régner entre eux.

Sous ces fêtes cependant se passaient des choses plus sérieuses. M. Laborde et le commandement Dupré concluaient un traité de commerce avec le nouveau roi. Enfin, M. Lambert était parti pour la France. Intermédiaire entre le roi Radama et les deux cours de Paris et de Londres, il était, disait-on, chargé de poursuivre auprès d'elles la reconnaissance de Radama, non-seulement comme roi des Hovas, mais de toute l'île de Madagascar.

CONCLUSION.

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE.

Au 1er janvier 1862, l'empereur Napoléon III, en faisant remarquer au corps diplomatique que de nombreuses agitations sur divers points du globe et des pertes cruelles dans les familles royales avaient tristement marqué l'année qui venait de finir, exprimait l'espoir que la nouvelle serait plus heureuse pour les souverains comme pour les peuples. L'année 1862 n'a pas, en effet, été aussi funeste aux familles royales que la précédente ; elle n'a enlevé qu'un trône à un prince régnant, et n'a entraîné dans l'éternité, avec elle, aucune tête couronnée. Mais elle est loin d'avoir apaisé les nombreuses agitations que l'année 1861 avait vues naître sur différents points du globe ; et, si le bonheur des princes n'est pas inséparable de celui des peuples, on peut dire qu'elle n'a pas été également satisfaisante pour tous.

Ce n'est pas que l'année 1862, si l'on en excepte le grand et douloureux conflit américain, ait été marquée par ces violentes convulsions ou par ces poignantes douleurs qui rendent un millésime célèbre. Non, mais une sorte de malaise continu, d'embarras indéfinissable, quelque chose comme une lourde atmosphère a obscurci les vues les plus claires, paralysé les volontés les plus énergiques, et paru entraver la marche et le progrès régulier du mouvement

ascendant auquel les années précédentes nous avaient accoutumés. L'année 1862 n'a presque rien vu aboutir. La guerre, la diplomatie, les réformes, n'ont pas partout et toujours atteint leur but. Point de victoire décisive, point de traité de paix ou de commerce ; peu d'institutions nouvelles, définitives. Ici, les diplomates ont dépensé beaucoup d'encre ou les orateurs beaucoup de paroles ; là-bas, on a prodigué plus de dollars et brûlé encore plus de poudre, le tout sans résultats assez complets. L'année 1862 s'en ira rejoindre ses aînées, sans grande louange et sans trop de blâme, semblable à ces personnages de la *Divine Comédie* qu'on regarde en passant sans en trop rien dire.

L'action de l'Europe, si grande les années précédentes sur les autres parties du monde, a été médiocre cette année. La diplomatie des grandes puissances avait cru trouver dans la fameuse affaire du *Trent*, à la fin de 1861, une occasion favorable pour assurer, pendant les guerres maritimes, l'inviolabilité du pavillon des neutres. La Russie avait la première émis l'idée de faire tourner au profit de la liberté des mers cet incident qui avait failli mettre aux prises l'ancien et le nouveau continent. La France était favorablement disposée. Le cabinet de Saint-James n'a pas trouvé le moment venu. Échappés aux périls d'une guerre extérieure, les *États-désunis* de l'Amérique du Nord ont continué à s'endetter et à mettre des milliers d'hommes en présence sur différents points à la fois, sans faire faire un pas à la guerre.

Cédant à un instinct généreux, le gouvernement français a tenté de prendre, de concert avec les grandes puissances, l'initiative d'une médiation conciliatrice destinée à arrêter l'effusion du sang en Amérique et à raviver les industries européennes qui subissent le contre-coup de ce grand ébranlement. Le cabinet de Saint-Pétersbourg ne s'est montré qu'à moitié disposé, l'Angleterre est restée tout à

fait froide à sa proposition ; et l'opinion publique, en France même, comme si elle était lasse de voir le gouvernement prendre toujours l'initiative à ses risques et périls, a préféré, cette fois, s'en tenir à la prudence. L'année 1863 verra continuer cette guerre fratricide sans autre but que la guerre, car la séparation du Nord et du Sud, l'abolition de l'esclavage, sont choses aujourd'hui presque décidées, inévitables, quelle que soit l'issue de la lutte.

Quelle mystérieuse influence a tout à coup affaibli au dehors les forces de l'Europe, qui semblait, depuis quatre ans, embrasser le reste du monde pour le faire entrer par une douce violence dans la communion d'une paix féconde et de rapports avantageux à toutes ses parties ? L'infatigable M. de Lesseps a pu, il est vrai, écrire au milieu de l'année, en présence des consuls de France et d'Angleterre et de la population étonnée : « La mer Méditerranée est entrée dans le lac de Timsah. » L'isthme de Suez sera percé ; le commerce reprendra la vieille route abrégée de l'Inde et de la Chine. Mais les résultats de la dernière guerre des puissances occidentales dans ces mers lointaines tardent à se faire sentir.

Le prince Kong, régent à Péking, au nom du nouvel empereur, a eu de la peine, malgré sa bonne volonté et la présence des ambassadeurs européens, à vaincre les résistances sourdes qui s'opposent à l'exécution détaillée du traité de paix. Les Taï-pings d'ailleurs, comme une marée montante, ont continué à s'avancer vers le Nord. Les garnisons franco-anglaises ont pu repousser, il est vrai, des villes de la côte le flot de cette invasion sauvage ; mais ne s'écoulera-t-il pas par une autre issue pour venir battre les murailles de la vieille cité tartare de Péking ; qui sait si le prince Kong aura toujours le temps d'armer et de discipliner ses défenseurs à l'européenne, pour le repousser ? Les traités lient encore bien moins le peuple japonais.

Quoique les ambassadeurs du Japon aient visité nos capitales européennes, nos légations ont encore à se plaindre du mauvais vouloir populaire en 1862, et, s'il faut en croire les dernières rumeurs, voici qu'une révolution éclate à son tour dans cet empire séculaire. Sera-t-elle favorable aux relations européennes? Nul ne le peut encore savoir. L'Europe n'est point en veine de bonne fortune au dehors. La France, au commencement de 1862, avait arrêté en Cochinchine l'horrible effusion de sang chrétien, donné une sévère leçon à la cour de Hué et jeté à Saïgon les fondements d'un établissement que tout fait espérer prospère. Mais quand elle a voulu, au Mexique, châtier des attentats réitérés au droit des gens et à la foi des traités, elle n'a pas trouvé l'œuvre si aisée.

Des deux puissances occidentales qui avaient intérêt à opérer avec la France et qui commençaient d'abord à le faire l'une, après s'être trop hâtée, s'est retirée en la laissant engagée, l'autre ne s'est jamais franchement mise en ligne; toutes deux l'ont abandonnée. Les complots et les arguties diplomatiques ont obscurci une question simple, et la France, en froid avec l'Espagne, surveillée par les Américains, presque raillée par l'Angleterre, entretenait seule à des distances considérables, sous un général vaillant et habile, un corps d'armée que le climat, la difficulté des lieux, la rareté des approvisionnements avaient jusqu'ici empêché de rien faire d'éclatant.

Traités difficilement exécutés, négociations avortées, médiations repoussées, relations commerciales entravées, guerres commencées et languissantes : voilà le bilan de l'Europe au dehors en 1862. Les relations internationales des grandes puissances en Europe même et le progrès intérieur des peuples ont paru trop souvent aussi frappés de la même stérilité ou tout au moins de la même stagnation.

Une question à la fois européenne et chrétienne, politique et morale pesait sur l'Europe entière et agitait non-seulement les hommes d'État, mais les consciences mêmes : la question de Rome. Au commencement de l'année, elle était débattue encore si vivement dans les notes diplomatiques, dans les Chambres, que l'on penchait à croire que la fin de l'année la verrait, sinon résolue, au moins assez avancée. Une réunion des principaux évêques de la catholicité sur le territoire même en litige, dans l'enceinte de Rome, et comme sous la présidence du souverain pontife, est venue au contraire augmenter les difficultés déjà bien grandes d'un problème qui embrasse les destinées d'un grand État et de toute une Église. On ne peut se refuser à croire qu'elle ait apporté un grand obstacle à la solution du problème, qui paraît moins avancé à la fin qu'au commencement de l'année 1862.

A côté d'une question dont l'importance morale est si considérable, on comprend que d'autres plus matérielles aient pu exciter moins d'intérêt ; on comprend moins pourquoi elles ont langui. On avait espéré que la reconnaissance du royaume d'Italie serait suivie de près par la conclusion d'un traité de commerce avec le nouvel État. Malgré la bonne volonté des hommes d'État français et italiens, ce traité n'avait pas encore pu être signé. Il fallait que nous eussions affaire vraiment avec le mécanisme compliqué de la Confédération germanique et du Zollverein, pour n'avoir point vu aboutir encore le traité de commerce négocié depuis beaucoup plus longtemps avec la première puissance septentrionale de l'Allemagne, la Prusse, agissant au nom de ses associés.

La grande *exhibition internationale* de Londres qui, pendant trois mois, avait vu affluer dans ses riches galeries les visiteurs de toutes les contrées du globe, constatait du moins de notables progrès dans tous les genres de l'acti-

ité humaine, et témoignait d'un vif intérêt pour toutes les uestions qui s'y rattachent. On ne saurait cependant mé- onnaître que çette grande fête internationale n'avait eu ni entrain, ni la vie, ni la joyeuse expansion des deux pre- iiers rendez-vous pacifiques que s'étaient donnés les in- ustries rivales du globe. L'Angleterre portait encore omme le deuil du prince aimable et sage qui avait orga- isé cette grande solennité ; et les brillants succès des ex- osants, le bruit des visiteurs, les toasts des banquets fficiels n'empêchaient point de pénétrer jusque-là l'écho es misères humaines engendrées par le ralentissement u la fermeture des métiers des deux industries les plus uissantes dans des villes ou des provinces entières, omme à Lyon, à Saint-Étienne et dans le Lanca- hire.

Les journaux anglais, dans les colonnes qu'ils ont con- sacrées à la revue de l'année 1862, se sont félicités d'a- voir vu leur pays supporter avec tant d'aisance la détresse qui l'a particulièrement affecté. L'Angleterre avait comme une Irlande dans son sein; les efforts du gouvernement, le dévouement de la charité privée, le bon sens et la rési- gnation des ouvriers en avaient, en effet, adouci les plus cuisantes douleurs et les plus pressants dangers. Le *Times* même, faisant réflexion, avec un bon sens un peu cynique, qu'une bonne année est une année qui rapporte, calculait que l'accroissement net du revenu de l'Angleterre en 1862 avait été, en somme de 2 392 578 liv. sterl., soit environ 0 millions de francs. A ce premier avantage il en ajoutait d'autres : « Nous n'en sommes point, dit-il, à nous entre- déchirer, comme ceux-ci, ou à réunir, comme ceux-là, les tronçons épars d'une race longtemps divisée; nous ne changeons pas notre dynastie comme tel peuple, nous n'émancipons pas nos serfs comme tel autre; et nous ne sommes pas engagés dans d'inextricables difficultés, comme nous ne le voyons que trop de tous côtés. » A la

bonne heure ! si l'Angleterre se contente de ces avantages négatifs.

Mais l'*Express* ne se montrait pas aussi facilement satisfait que le *Times*. Sans trop regretter la convenance que les gentlemen de la Chambre des communes avaient mise à ne point troubler, par d'irritants débats et de trop grandes émotions, le deuil douloureux de la reine d'Angleterre, l'*Express* se plaignait avec quelque amertume de la stérilité de l'action du gouvernement et des débats de la législature. Les deux mesures, bonnes en elles-mêmes, qui avaient facilité le transfert de la propriété et aboli la prison pour dettes, à l'exception du cas de fraude, ne lui paraissaient pas suffisantes. L'argent sans cesse dépensé pour le matériel de la guerre et de la marine lui semblait toujours lourd, l'extension de la plaie du Lancashire lui paraissait menaçante. Il demandait, en terminant sa revue, l'extension du suffrage politique, comme une récompense due à l'intelligente résignation des classes ouvrières. « C'est la dette, disait-il, que 1863 a contractée envers 1862. »

Le *Times* avait-il voulu ranger la France parmi les pays qu'il voyait engagés partout dans de grandes difficultés? Il n'avait point complétement tort. Mais se donne la partie belle à bon marché, qui se pose, comme dans un amphithéâtre, en face des jouteurs et se lave les mains de tout ce qui peut arriver. C'est le lot des gouvernements qui entreprennent, de rencontrer des difficultés, et c'est leur honneur de les vaincre. La France ne se repentait pas d'avoir soutenu, en face de l'Autriche, la question d'Italie, parce que celle-ci lui a légué la question romaine. Le gouvernement français n'avait pas dû reculer au Mexique, dans une cause juste, parce qu'il a plu à l'Angleterre et à l'Espagne de l'abandonner. Après tout, nous ne nous refusons pas à reconnaître que l'année 1862 n'avait pas été beaucoup plus généreuse pour la France que pour les autres nations. Ré-

sultats encore pendants à l'extérieur, tergiversations embarrassantes, discussions stériles à l'intérieur, premiers pas inassurés d'une liberté à peine renaissante, incertitude ou lassitude de questions trop prolongées : voilà le bilan. Si nous nous contentions à peu de frais, comme le *Times*, nous rappellerions aussi le crédit offert par une haute initiative aux adultes, bien des misères soulagées, une magnifique voie ouverte dans Paris, enfin quelques excellentes mesures administratives ou législatives ; et, en faisant résonner le coffre-fort de M. Fould, nous proclamerions à son de trompe, à ceux qui voyaient la France, il y a à peine une année, en banqueroute, que, grâce à l'accroissement considérable des revenus, le budget ordinaire français se soldait en équilibre en 1862, et que le budget extraordinaire, par suite des frais exigés pour le Mexique, n'était en déficit que de 35 millions.

Le roi Victor-Emmanuel constatait lui-même avec une courageuse tristesse que l'année 1862 n'avait pas tenu pour l'Italie tout ce qu'elle avait promis. Trois ministères en un an, Ricasoli, Ratazzi, Farini, ce serait beaucoup pour un État si jeune, si les difficultés n'étaient en effet si grandes. Une grave faute avait été commise, mais si cruellement punie, que l'expiation avait excité presque autant de sympathie que l'entreprise même avait causé de mécontentement et de crainte. L'administration du nouveau royaume s'était cependant consolidée ; dans les provinces méridionales seules encore elle laissait à désirer. C'est à l'organisation et à la bonne discipline de l'armée que le gouvernement italien avait donné en 1862 et donnerait encore son attention en 1863. La concorde des cœurs, la consolidation de ses forces en un faisceau serré, voilà la meilleure garantie de l'avenir de l'Italie. La Niobé des nations, si longtemps et si douloureusement victime de ses sœurs, n'a plus trop le droit de se plaindre. On a

brisé ses chaînes; on a contemplé avec une légitime tendresse les premiers pas de sa délivrance. Elle se complaisait jadis dans une trop juste douleur. « Elle ne peut se complaire aujourd'hui, selon les paroles viriles de son roi, dans des songes heureux, mais seulement dans les faits et dans de fortes résolutions. » Son premier devoir est d'aider les nations catholiques comme elles à résoudre la question de Rome. Pour le reste, elle doit s'accoutumer à ne prendre conseil que d'elle-même. Dès qu'elle sera en mesure d'agir, elle pourra choisir ses alliés selon son cœur, selon ses intérêts bien entendus; et elle en trouvera.

L'Allemagne, en nous donnant aussi, en 1862, le spectacle de ses avortements, est restée fidèle à ses habitudes séculaires d'hésitations, de complications et de lenteurs. Le bonhomme Michel, comme s'appelle en plaisentant l'allemand, est volontiers chicanier, argumentateur, rêveur, irascible; au demeurant le meilleur fils du monde. Il n'a pas tenu à faire faire un pas au dissentiment qui le sépare, en Holstein, de son cousin de Copenhague; patient, il aime les procès qui durent. Après trente années, qui ne lui ont pas duré, de négociations et de protocoles, il a consenti enfin à s'extraire de l'œil cette petite paille constitutionnelle de la Hesse qui l'avait parfois aveuglé. Homme double, *homo duplex*, il a continué en 1862, avec une aigreur qui s'envenime tous les jours davantage, son dialogue qui n'est pas près de finir entre le *moi* prussien et le *moi* autrichien. Cependant il n'a pu réussir encore à se donner des lois uniformes et une monnaie commune. En dépit de Jean-Paul qui lui a depuis longtemps, avec malice, accordé l'empire de l'air, il rêve toujours une flotte. Que dire de son idée, fort raisonnable d'ailleurs, de changer cette vieille défroque de 1815 qui l'étouffe à la Diète de Francfort? Le Prussien et l'Autrichien ont tiré cette année à eux, deçà delà, l'étoffe bien mûre et bien usée; et, à la faveur

de la querelle, le *moi* qui n'est ni autrichien ni prussien, mais allemand, et qui, à ce titre, se prétend, à Wurtzbourg, le vrai Michel, revendique son identité contre les deux autres *moi*, et achève de compliquer cette comédie de la refonte de la Confédération germanique, qui dépasse, moins la gaieté s'entend, l'imbroglio d'Amphitryon et de Sosie.

Dans leur aparté, l'Autriche et la Prusse surtout n'ont pas été beaucoup plus heureuses. L'année 1862 a été cependant moins mauvaise pour l'Autriche que ses aînées. Le gouvernement de Vienne, aimant mieux conserver un parlement-croupion (*rump-parliament*) que de n'avoir pas de parlement du tout, y a fait voter constitutionnellement quelques lois utiles, quoiqu'elles ne soient point vitales pour la monarchie. Bien entendu, la Hongrie, ses annexes, la Croatie et la Transylvanie, encore bien plus la Vénétie, sont restées en dehors. Néanmoins, il y a eu vie constitutionnelle dans l'empire autrichien, c'est beaucoup; et l'état financier de cette puissance s'est plutôt amélioré qu'il n'a empiré. En revanche, le résultat de l'année 1862, pour la Prusse, a été de compromettre si fort le régime constitutionnel, qu'on en est à craindre pour lui. On ne saurait en effet concevoir d'objets de conflit plus redoutables que ceux qui divisent le roi et le parlement prussien sur la disposition des fonds de l'État et l'organisation de l'armée. Jusqu'ici le nouveau roi de Prusse a montré peu de prudence dans ses paroles, et le peuple beaucoup de sagesse dans sa conduite. Pour éviter quelque éclat fâcheux, on est heureux de pouvoir cette fois compter en 1863 sur la réserve de l'humeur germanique, quand il s'agit de passer des paroles aux actions.

En 1862, contrairement à l'ordinaire, c'est l'Orient qui a paru marcher, mais où va-t-il? On comprend que nous ne voulons pas parler de la Turquie. L'homme malade, un instant réveillé par l'avénement d'un nouveau sultan, s'est

recouché dans ce lit qui tôt ou tard sera sa tombe. Mais la Russie et la Grèce ont marché, l'une par le despotisme, l'autre par une révolution : l'avenir dira quel aura été pour elles le procédé le plus utile.

Après le grand acte de 1861 en faveur de l'affranchissement des serfs, on ne pouvait attendre en 1862 de la Russie des réformes aussi importantes. Cependant la réforme judiciaire, l'installation d'une administration municipale à Moscou, l'abolition de la ferme des eaux-de-vie, étaient de véritables bienfaits qui eussent tourné entièrement au profit de la Russie, si sa conduite en Pologne n'avait tout compromis. Là, en effet, le funeste malentendu entre la cour de Saint-Pétersbourg et le sentiment national à Varsovie s'empirait tous les jours. Au milieu des tâtonnements et des résistances, on n'avait rien fait; et ici, ne rien faire, c'était tout perdre. Une étincelle pouvait faire éclater la haine toujours vivace des deux peuples. C'était là que s'amoncelaient peut-être pour l'année 1863, après tant de langueur, les nuages les plus chargés de l'électricité révolutionnaire.

La nation hellénique avait remercié à la fin de 1862 son roi Othon, qui la gouvernait fort mal. Nous ne trouvons rien à y redire. Le gouvernement provisoire révolutionnaire avait jusqu'ici tenu une conduite correcte. L'Angleterre offrait à cette révolution naissante le gâteau des îles Ioniennes, pour lui donner un roi selon son cœur. On souriait à la Grèce, comme on avait souri à l'Italie. Mais les Grecs n'étaient qu'au début d'une grande épreuve. Ils demandaient un roi comme les Italiens demandaient une capitale. Qu'ils ne se laissent pas tromper non plus par des mirages trompeurs, afin que 1863 ne soit pas pour eux ce que 1862 a été pour beaucoup d'autres.

Avons-nous eu raison de dire, au commencement, que l'année 1862 nous a laissé moins de résultats décisifs qu'elle ne nous avait fait de brillantes promesses? Il ne faut point après tout trop s'en étonner. Le progrès a lui-

ème et il doit avoir ses moments de recueillement. lmettons qu'en l'an de grâce 1862, en Europe, les gou-rnements et les peuples se sont recueillis. Ils se sont ırtout recueillis au sein de la paix, qu'on ne pouvait empêcher de regarder, au milieu des circonstances que ous avions traversées, comme un grand bienfait, quand ı songeait à ce qui se passait en Amérique et à ce qui ›ouvait bientôt éclater en Pologne.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

EUROPE.

DEUXIÈME PARTIE.

CONCLUSION.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9



